This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600003400D

21. 802

(26. 802)

MÉMOIRES

DE

MESSIRE DU VAL,

MARQUIS DE FONTENAY-MAREUIL.

Cet ouvrage fait partie de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, que publie le Libraire J. L. F. Foucault, rue de Sorbonne, n° 9. Il n'en a été tiré, pour être vendus séparément, qu'un très-petit nombre d'exemplaires. On peut se procurer à l'adresse ci-dessus le Prospectus général de cette grande entreprise, confiée aux soins de messieurs A. M. Petitot et L. J. N. Monmerqué.

DE L'IMPRIMERIE DE RIGNOUX.

MÉMOIRES

DE

MESSIRE DU VAL,

MARQUIS DE FONTENAY-MAREUIL,

MARECHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROY,
CONSEILLER D'ETAT,

AMBASSADEUR EN ANGLETERRE EN 1626,
ET DEUX FOIS A ROME EN 1641 ET EN 1647;

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR L. J. N. MONMERQUÉ.

TOME PREMIER.

PARIS,

FOUCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.

1826.

MÉMOIRES

DE MESSIRE DU VAL,

MARQUIS DE FONTENAY-MAREUIL,

Marechal des camps et armées du Roy, conseiller d'Etat, nommé à l'ordre du Saint-Esprit, ambassadeur en Angleterre en 1626, et *deux fois* à Rome en 1641 et en 1647.

NOTICE

SUR LE MARQUIS

DE FONTENAY-MAREUIL,

ET SUR SES MÉMOIRES.

François Du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, naquit en 1595 (1). Sa mère étoit parente d'Arnauld d'Andilly, qui lui a rendu dans ses Mémoires le témoignage le plus honorable (2). Admis en 1609 auprès du Dauphin, il fut élevé à la cour comme enfant d'honneur. Il accompagnoit le prince le 14 mai 1610, lorsque le marquis de Souvré, apprenant l'assassinat *du Roi*, fit aussitôt rentrer le carrosse dans le Louvre. *Fontenay* vit rapporter le corps inanimé de Henri IV, et il suivit ses restes dans le cabinet où ils furent d'abord déposés. Bien jeune encore, il mêla ses larmes à celles des bons Français, qui pleuroient tout à-la-fois un roi et un père, et ne présageoient que trop les malheurs dans lesquels cette horrible catastrophe alloit entraîner la patrie.

Le maréchal de Souvré portoit au marquis une affection si vive, qu'il lui avoit promis la main de Madeleine de Souvré, sa seconde fille. Uni d'intérêts avec

(1) On voit dans ses Mémoires qu'en 1616 il n'avoit pas encore vingt-un ans accomplis. — (2) Mémoires d'Arnauld d'Andilly, t. 33, p. 364, deuxième série de cette Collection.

cette famille honorable, Fontenay prévint le maréchal d'une intrigue dirigée par M. de Vitry pour capter la faveur du Roi, en introduisant dans ses bonnes grâces La Coudrelle, chevau-léger, habile dans la fauconnerie. M. de Souvré crut prévenir ce danger en dirigeant le choix du monarque sur un gentilhomme qu'il regardoit comme sa créature; il indiqua l'aîné des Luynes, et lui fit faire ainsi le premier pas d'une fortune qui étonna d'autant plus qu'aucun mérite ne la justifioit, mais qu'une mort prématurée devoit bientôt renverser.

Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche ayant été convenu en 1612, Fontenay fut l'un des gentilshommes qui accompagnèrent en Espagne le duc de Mayenne, ambassadeur extraordinaire, chargé de signer le contrat de cette alliance.

Marie de Médicis permit, l'année suivante, au marquis de se rendre en Italie pour faire ses premières armes. La guerre avec l'Espagne paroissoit être sur le point d'éclater pour soutenir les droits du duc de Mantoue, notre allié. Mais la paix s'étant faite, Fontenay parcourut une partie de l'Italie; et le bruit se répandant que l'Empire étoit sur le point d'attaquer la Turquie, il accompagna avec quelques autres gentilshommes le duc de Nevers jusqu'à Ratisbonne, où la diète venoit d'être convoquée. Ils assistèrent à l'ouverture de cette assemblée; mais ils s'aperçurent bientôt que les craintes conçues par les protestans, que l'Empereur ne tournât contre eux les armes qu'ils lui confieroient pour combattre les Infidèles, paralyseroient tous les efforts de ce prince. Le duc de Nevers revint donc en France, et le marquis continua son voyage d'Allemagne : il visita Nuremberg, Ausbourg, Strasbourg et Heidelberg, ré-

sidence de l'électeur palatin. Il fut accueilli dans cette cour avec l'urbanité dont on y usoit envers les étrangers de distinction, et surtout envers les Français; puis il passa en Hollande et en Angleterre, d'où il revint au commencement de l'année 1614.

La guerre civile éclata en 1615, et le marquis de Fontenay y fit ses premières armes sous les ordres du maréchal de Bois-Dauphin, dont il a signalé dans ses Mémoires les fautes militaires. Honoré dès-lors de l'amitié de messieurs de Praslin et de Bassompierre, qui l'admettoient dans les conseils de guerre, et lui permettoient d'assister aux délibérations, debout derrière leurs siéges, il reçut de l'expérience des anciens les premières leçons de l'art de la guerre.

Fontenay vendit en 1616 la capitainerie du Louvre à M. de Luynes, qui, redoutant les effets de la jalousie du maréchal d'Ancre, regardoit sa vie comme plus en sûreté, s'il possédoit une charge qui lui assuroit un *logement* dans le Louvre. Ce fut encore Fontenay qui commença la liaison de M. de Luynes avec M. de Vitry; et sans s'en douter il donna ainsi naissance à la cabale qui devoit plus tard renverser Concini.

Le marquis n'avoit pas encore atteint vingt-et-un ans, lorsqu'il lui fut permis de traiter avec M. de Richelieu, frère aîné du cardinal, de la charge de mestre de camp du régiment de Piémont. Il se rendit aussitôt en Saintonge, et prêta serment entre les mains du duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie de France.

De ce moment, Fontenay fit toutes les guerres qu'allumèrent la jalousie des princes du sang et les prétentions des protestans, sans cesse révoltés sous le prétexte spécieux de la liberté de conscience. Il étoit à l'affaire

du Pont-de-Cé, où Louis XIII se vit forcé de combattre les troupes de sa mère. Il contribua à la prise de Saint-Jean-d'Angely, fut légèrement blessé au siége de Sainte-Foy en 1622; et en 1627 il se trouva au siége de La Rochelle, dont le succès porta le dernier coup aux religionnaires, et fit enfin tout rentrer sous l'autorité royale. Il nous a laissé un récit détaillé de ce siége, qui n'est pas la portion la moins intéressante de ses Mémoires. Le Roi chargea Fontenay de porter la nouvelle de la prise de La Rochelle aux ducs de Savoie et de Mantoue.

Le marquis étoit tellement honoré de la confiance du Roi et du cardinal de Richelieu, qu'il fut chargé en 1626 de conduire à la cour mademoiselle de Montpensier, qui alloit devenir l'épouse de Monsieur. Le comte de Soissons avoit recherché sa main, et l'on craignoit qu'il ne s'opposât à son départ : mais Fontenay mit tant de prudence dans ses démarches, qu'il escorta la princesse jusqu'à Blois sans avoir rencontré d'obstacles.

La Rochelle soumise, Fontenay revint auprès de Louis XIII, quand ce monarque passa en Italie pour assurer le secours de Casal. Il fut ensuite chargé de négocier avec le duc de Rohan.

Parvenu au grade de lieutenant général des armées du Roi, et conseiller d'Etat, Fontenay eut à remplir des missions diplomatiques plus importantes. Il avoit déjà été nommé ambassadeur en Angleterre en 1626; il fut investi des mêmes fonctions près de la cour de Rome en 1641. A peine étoit-il de retour en 1646, que le cardinal Mazarin désirant, à l'exemple de Richelieu, d'obtenir la pourpre pour son frère, pensa que le marquis de

Fontenay, honoré de la bienveillance particulière du pape Innocent x, étoit l'homme le plus propre à lui obtenir cette faveur. Il fit faire au marquis les plus belles propositions, lui donnant à entendre que s'il réussissoit dans cette négociation délicate, il n'auroit qu'à former un vœu pour le voir accompli. Fontenay partit donc de nouveau pour Rome, fut très bien accueilli du Pape, et après de longues conférences il obtint le chapeau sollicité. Dans la relation de cette affaire, Fontenay fait connoître des particularités qui n'auroient plus aucun intérêt, s'il ne se trouvoit en opposition avec un de ses contemporains. Le duc de Guise, qui étoit alors à Rome, et auquel le Pape portoit de l'affection, attribue à son seul crédit l'élévation du père Mazarin; et il représente le marquis de Fontenay comme s'étant aliéné l'esprit d'Innocent x par la roideur qu'il mettoit dans ses rapports diplomatiques (1). On est, ce semble, plus porté à croire au récit de Fontenay qu'à celui du prince aventurier qui essaya de se faire roi de Naples, et ne manqua sans doute pas d'attribuer les refus de la cour de France à l'ambassadeur, qui n'étoit cependant que l'organe de la Régente ou de son ministre.

Quoi qu'il en soit, Fontenay n'obtint alors aucune grâce personnelle de la cour; il eut même beaucoup de peine à déterminer le cardinal Mazarin à adresser au Saint-Père une lettre de simples remerciemens, et à envoyer un chétif présent à la signora Olimpia, qui trafiquoit scandaleusement des faveurs du Vatican.

Le mariage projeté entre le marquis de Fontenay et mademoiselle de Souvré ne s'accomplit pas. Il épousa Suzanne de Monceaux d'Auxy, dont il eut une fille,

(1) Mémoires du duc de Guise.

qui fut mariée au duc de Tresmes, de la maison de Gesvres, en 1651 (1), et mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 4 octobre 1702 (2).

Fontenay est un homme judicieux, attaché à son pays, et dévoué à son prince. Il connoissoit à fond l'histoire de l'Europe dans ses rapports avec la nôtre: aussi a-t-il peint avec beaucoup de vérité la politique de l'Espagne, qui trouvoit bons tous les moyens qui l'auroient conduite à la monarchie universelle, et qui peut-être seroit parvenue à ce but, si le génie de Richelieu ne se fût rencontré. Fontenay admiroit ce grand ministre, et il ne prit aucune part aux cabales de ceux qui cherchèrent à le renverser. Il ne se contente pas de rapporter les faits: il recherche les causes des événemens que, par sa position dans le monde et par ses relations, il a été le plus souvent à portée de connoître. Son style est assez correct, mais il est rarement coupé; et ses longues périodes, surchargées de phrases incidentes, se traînent difficilement vers leur terme.

Les contemporains ont peu parlé du marquis de Fontenay. Il est plusieurs fois nommé dans le Mercure français; mais l'annaliste n'entre dans aucun détail de ses actions. Le cardinal de Retz le fait mieux connoître: il dit qu'il avoit de l'expérience, du bon sens, et l'intention sincère et droite pour l'Etat (3). Il rapporte une conversation qu'il eut avec ce diplomate, dans laquelle ce dernier apprécioit avec une grande justesse la position du cardinal Mazarin pendant les agitations de la Fronde (4).

(1) Loret, Muse historique, 2e partie, p. 38; Paris, 1659. — (2) Histoire des Grands Officiers de la couronne, par le père Anselme, t. 4, p. 772. — (3) Mémoires du cardinal de Retz, t. 46, p. 143, deuxième série de cette Collection. — (4) *Ibid.*, p. 150.

On voit par plusieurs passages que Fontenay a écrit la plus grande partie de ses Mémoires après la cessation de nos troubles, vers 1653 ou 1654. On ignore l'époque de sa mort.

Ces Mémoires n'ont pas encore été publiés; ils n'étoient cependant pas inconnus: le père Griffet les avoit sous les yeux, et les a souvent cités dans son Histoire de Louis XIII. Il s'est servi d'une copie à laquelle le duc de Saint-Simon avoit joint des notes : elle n'a pas été conservée. Bury a aussi plusieurs fois cité Fontenay.

Le manuscrit autographe du marquis de Fontenay, conservé dans la maison de Gesvres, fut donné au roi Louis XV par le duc de Tresmes, et déposé à la Bibliothèque royale (1). C'est d'après ce précieux manuscrit que nous publions aujourd'hui ces Mémoires, auxquels des notes ont été jointes toutes les fois qu'il a paru utile, pour l'intelligence des faits, de rapprocher du texte les ouvrages des contemporains, et d'indiquer les personnages dont parle M. de Fontenay.

Dans la première partie de ces Mémoires, le marquis fait un tableau rapide des dernières années du règne de Henri IV, qu'il termine par un beau portrait de ce monarque. Il peint ses grandes qualités, sans dissimuler les défauts qui en ont quelquefois terni l'éclat. Il passe ensuite au règne de Louis XIII, dont il retrace les principaux événemens jusqu'à l'année 1624, époque à laquelle commença le ministère du cardinal de Richelieu.

La seconde partie se compose de morceaux détachés. On y trouve le récit des intrigues qui préparèrent ou retardèrent le mariage de Monsieur avec mademoi-

(1) Mémoire sur les rangs et honneurs de la cour, p. 57. Cette pièce, de format in-8°, est anonyme, et sans date.

selle de Montpensier; une relation très-circonstanciée du siége de La Rochelle, et des événemens qui le suivirent immédiatement; les causes qui amenèrent la Reine mère à sortir du royaume; et d'autres morceaux importans pour l'histoire.

Le marquis de Fontenay a aussi laissé quelques Mémoires qui sont relatifs à des négociations qu'il dirigea pendant ses ambassades. Ils terminent la seconde partie. On y remarque un Mémoire sur la situation intérieure de l'Angleterre en 1634, qui jette quelque jour sur la politique du cardinal de Richelieu relativement à ce royaume.

Cet ouvrage auroit dû se trouver dans la deuxième série des Mémoires relatifs à l'histoire de France, à la suite de ceux du président Jeannin : mais ayant été mis trop tard à notre disposition, nous avons cru qu'il ne seroit pas déplacé à la fin de la première série, et à la suite du Journal de Henri IV.

L. J. N. MONMERQUÉ.

MÉMOIRES

DE

FONTENAY-MAREUIL.

PREMIERE PARTIE.

M'estant résolu de faire quelques petits Mémoires des choses qui se sont passées durant le regne du feu Roy, et dont j'ay eu connoissance, je les commenceray un peu plus haut, et par le temps que je vins auprés de luy comme il n'estoit encore que Dauphin, pour estre un de ses enfants d'honneur, tant afin de pouvoir dire tout ce que je sçay des desseins qu'avoit le roy *Henry-le-Grand* pour l'abaissement de la maison d'Autriche, *qu'il* fist lors esclater, que pour faire voir comme se conduisent les princes qui ne se laissent pas gouverner : cela estant sy rare qu'il n'y en a point eu depuis la mort de ce grand Roy en France, ny presque en nul autre lieu du monde, qui ne se soient tout à fait abandonnés à la discretion de leurs favoris, et n'ayent esté soumis à toutes leurs volontés, Dieu les ayant, ce semble, fait naistre tous de ceste humeur, afin qu'ils ne prissent pas trop d'avantage les uns sur les autres, et que la balance demeurast en quelque façon plus égale.

Au reste, je ne diray rien que je n'aye veu ou appris de personnes sy bien informées que je n'en pourray

pas douter; et quant aux choses dont je n'auray pas les mesmes certitudes, sy je suis obligé d'en parler, ce ne sera que douteusement, et sans en assurer.

Les guerres estrangeres et civiles ayant duré près de quatrevingts ans, la France en avoit esté tellement travaillée, que personne ne jugeoit possible de la remettre dans son ancienne splendeur sans lui donner quelque repos. C'est pourquoy le roi Henry-le-Grand, quand il eust ramené dans le devoir M. du Maine et tous les autres chefs de la Ligue, fist encore l'édit de Nantes, le traité de Vervins et la paix de Savoye : après quoy ayant en peu de temps corrigé tous les abus introduits par la longueur des guerres, et restably l'ordre partout, il rendit son royaume plus florissant qu'il n'avoit jamais esté.

[1609] Tel estoit l'estat de la France au commencement de l'année 1609, quand le Roy voyant M. le Dauphin avoir sept ans passés, il le retira de Saint-Germain, et d'entre les mains de madame de Montglat (1) sa gouvernante, pour l'avoir auprès de luy, et luy donner une nouriture conforme à sa haute naissance et à ce qu'il devoit estre un jour. Sa maison fut faite en la maniere accoutumée. Le marquis de Pisany avoit esté premierement destiné pour estre son gouverneur; mais estant mort devant qu'il fust en âge d'en avoir un, le Roy en donna la charge à M. de Souvré (2).

(1) *Madame de Montglat :* Françoise de Longuejoue, mariée en secondes noces à Robert de Harlay, baron de Montglat, premier maître d'hôtel de Henri IV. Elle étoit aïeule maternelle du marquis de Montglat, auteur des Mémoires de ce nom. — (2) *M. de Souvré :* Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, chevalier des ordres du Roi, grand-maître de la garde-robe, maréchal de France en 1615, mourut en 1626, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Or il est à remarquer que, dans le choix qu'il fist de l'un et de l'autre, il ne regarda pas seulement qu'ils eussent toutes les qualités qu'on cherche ordinairement dans des gouverneurs, mais qu'ils fussent encore d'une fidelité esprouvée : car n'ignorant pas ce que Louis onzieme et plusieurs autres avoient fait contre leurs peres, il ne voulut personne dans cette place dont il ne fust tout à fait assuré, comme il l'estoit de ces deux là, qui ne l'avoient point abandonné, lors qu'après la mort de Henry troisieme tant de gens le quiterent. Et d'autant qu'il arrive souvent que ceux qui sont les plus eslevés se portent le plus aisement aux désordres, il ne donna de toutes les grandes charges de ceste maison que celle de premier gentilhomme de la chambre, qu'eust M. de Souvré.

Au commencement du mois de juillet, la cour estant à Fontainebeleau (1), M. de Vandosme espousa mademoiselle de Mercure (2), suivant ce qui avoit esté arresté dès l'année 1598, quand M. de Mercure (3) son pere fist sa paix avec le Roy : et ce luy fust une grande fortune que ce mariage se peust lors achever, car elle estoit seule heritiere de ceste grande maison; et sy le Roy luy eust manqué, comme il fist bientost après, il ne l'auroit jamais eue. Il l'aimoit tendrement, soit parce qu'ayant desja quelque âge, il commençoit à luy donner

(1) *Fontainebeleau* : l'orthographe du manuscrit est ici conforme à l'étymologie du nom de la ville de Fontainebleau, qui n'est autre chose que *Fontaine-belle-eau*. — (2) *Mademoiselle de Mercure* : Françoise de Lorraine, duchesse d'Etampes, de Mercœur et de Penthièvre, mariée à César, duc de Vendôme. — (3) *M. de Mercure* : Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, mort en 1602. Le nom de Mercœur se prononçoit alors *Mercure*, ainsi qu'on le voit dans Brantôme, qui n'écrit jamais ce nom d'une autre manière. (*Voyez* les Œuvres de Brantôme, t. 4, p. 91, édition Foucault.)

du plaisir, ou, comme force gens ont cru, parce qu'il ne pouvoit oublier la duchesse de Beaufort sa mere; toutes celles qu'il ayma despuis n'ayant peu prendre autant de pouvoir sur son esprit qu'elle y en avoit eu, ny la Reine mesme, quoy qu'elle fust bien plus belle, mais vraysemblablement parceque n'ayant point eu en sa jeunesse d'autre nouriture que celle d'Italie, qui tient les filles tousjours enfermées dans leurs chambres, sans les faire pratiquer parmy le monde, comme on fait en France, elle ne sçavoit point aussy l'entretenir et le divertir comme faisoit la duchesse de Beaufort : ce qui estoit necessaire pour le gagner entierement.

Pendant qu'on estoit à Fontainebeleau, on commença à descouvrir une chose tenue jusques là fort secrete, mais qui fist despuis bien du bruit dedans et dehors le royaume : qui fust l'amour du Roy pour madame la princesse (1), fille du connestable de Montmorancy et de sa seconde femme, de la maison de Portes; laquelle ayant joint à une infinité d'éminentes qualités celle d'une excellente beauté, avoit quelque peu auparavant espousé M. le prince, et rendu presque en mesme temps le Roy sy amoureux d'elle, que M. le prince s'en estant enfin aperceu, et craignant avec raison tout ce que pouvoit produire en un tel roy une passion si desreglée, madame la princesse arivant à paine à seize ans, et luy en ayant plus de cinquante-six, il résolut de la mener hors de la cour, sous prétexte d'aler en Picardie voir ses terres; mais en effet pour essayer par cest es-

(1) *Madame la princesse :* Charlotte-Marguerite de Montmorency, mariée, le 3 mars 1609, à Henri de Bourbon, prince de Condé, père du grand Condé. Elle étoit fille de Henri, duc de Montmorency, connétable de France, que Henri IV appeloit *son compère*, et de Louise de Budos, fille de Jacques de Budos, vicomte de Portes.

longnement de le divertir de ceste affection, et luy ostant toute espérance d'y réussir, l'obliger de penser ailleurs. Mais il en ariva tout autrement, cela n'ayant servy qu'à l'enflamer davantage.

Dans toutes ses autres passions il n'avoit point esté jaloux, quoy qu'il en eust eu quelquefois assez de subjects. Mais soit que celle-ci fust la plus violente, ou que la grande inégalité des âges le fist, il le fust tellement dès l'abord, que tout luy faisoit ombrage, et particulierement M. le grand (1) et M. de Bassompierre, les deux plus galans de leur siecle, qu'il s'imaginoit estre amoureux d'elle, craignant que l'un ou l'autre n'en fussent aymés : M. le grand, parce qu'il estoit quasy en possession de l'estre de toutes les femmes qui souffroient d'estre servies; et M. de Bassompierre, parce que n'estant pas moins aimable que M. le grand, on avoit outre cela parlé de la luy faire espouser devant que M. le prince l'eust demandée, M. le connestable le voulant, et l'opinion commune estant qu'elle ne l'auroit pas eu désagréable (2). Et s'estant ajousté à ces premiers soupçons un autre qui n'estoit pas mieux fondé, assavoir que M. le prince, qu'il avoit nourry comme son fils, et tenu jusques là en telle subjection qu'il ne faisoit rien sans sa permission, n'auroit jamais osé s'en aler sy on ne luy en avoit donné le conseil et la hardiesse, il s'imagina que ce ne pouvoit estre qu'eux,

(1) *M. le grand :* Roger de Saint-Lary et de Termes, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, mort en 1646. Il avoit déjà inspiré de la jalousie à Henri IV, car les chroniques galantes du temps le présentent comme ayant été l'amant favorisé de Gabrielle d'Estrées. (*Voyez* les Amours du grand Alcandre, dans lesquels le duc de Bellegarde est déguisé sous le nom de *Florian.*) — (2) *Voyez* les Mémoires de Bassompierre, sous l'année 1608, t. 19, p. 376, 2e série de cette Collection.

et le ressentist sy vivement, que sans qu'ils peussent entrer en aucun esclaircissement avec luy, ils se virent tout d'un coup descheus de ceste grande part qu'ils avoient dans ses bonnes graces et sa familiarité, et eussent enfin esté contraints de quiter la cour sy M. le prince y fust demeuré. Mais s'en estant alé en Flandre, ils se raccommoderent.

M. le prince estant donc en Picardie (1), et ne cherchant que des pretextes pour ne point ramener madame la princesse à la cour, le Roy ne s'en fust pas plustost aperceu, qu'il ne songea qu'aux moyens de l'y faire revenir, employant pour cela prieres, promesses, menaces, et bref tout ce qu'il croyoit capable de luy toucher l'esprit et l'y pouvoir obliger; jusques à ce qu'ayant veu qu'il n'y gagnoit rien, et que luy mesme aussy, encore qu'il eust changé de demeure, et pris tous les divertissements qui avoient accoustumé de luy estre les plus agréables, n'en estoit point soulagé : vaincu de sa passion, et transporté de la violence de son amour, il se résolust enfin, toutes les voyes ordinaires pour voir madame la princesse luy estant interdites, d'en prendre une bien estrange à la verité, et bien extraordinaire à un prince de son âge et de sa réputation, mais non pas à un homme aussy amoureux que luy : qui fust qu'ayant esté averty par M. de Traigny (2), gouverneur d'Amiens, qu'il meneroit M. le prince, qui aymoit fort la chasse, faire la Saint Hubert à une maison qu'il avoit auprès de la forest ..... (3), et que mes-

(1) *En Picardie :* A l'abbaye de Verteuil. (Mémoires de Lenet, t. 1, p. 75.) Lenet rapporte l'aventure qui suit dans ses Mémoires; il l'avoit appriae de la princesse elle-même. — (2) *M. de Traigny :* Lenet l'appelle M. de Trigny. — (3) *Auprès de la forest :* Ce nom est en blanc dans le manuscrit autographe.

dames sa mere et sa femme y seroient, de s'y en aler, accompagné de M. de Vandosme, des deux freres d'Elbene, qui estoient fort dans sa confidance; du capitaine Jan (1) et du chevalier Du Guet, tous desguisés, et luy particulierement vestu en valet de chien; où ayant veu madame la princesse à une fenestre, en passant d'une chambre à l'autre, et durant le diner, sans en estre reconnu, M. de Traigny le mist encore dans un cabinet à la porte duquel il la mena, disant qu'il luy vouloit montrer quelque chose qu'il y faisoit faire. Mais elle s'estant retirée aussitost qu'elle l'eust aperceu, et luy n'en estant pas satisfait, il s'en approcha enfin de sy près, comme elle montoit en carosse, que ses femmes le connurent, et s'escrierent, tant elles furent estonnées de le voir en cest estat : « Madame, c'est le Roy! » De quoy se monstrant aussy fort surprise, et piquée jusques au vif, elle dist au cocher de marcher; puis se tournant vers luy, luy cria tout haut, et comme si elle eust esté hors d'elle-mesme, qu'elle ne luy pardonneroit jamais ce tour là. Ce qu'elle fist avec tant de grace et de naïveté, que madame sa belle mere (2), qui ne l'aimoit pas, et ne cherchoit qu'à la mettre mal avec M. le prince, ny tout le reste de ce qui estoit présent, ne la soupçonnerent jamais de l'avoir desja veu, ny de sçavoir qu'il fust là.

Ceste action porta les choses à l'extremité; car faisant croire à M. le prince qu'il n'y avoit plus rien que le Roy ne fust capable d'entreprendre, il estima aussy

(1) On lit *Jan* au manuscrit; mais il est vraisemblable qu'il s'agit ici du capitaine *Du Jon*, dont il est parlé dans les *Mémoires de Sully*, t. 8, p. 376, deuxième série de cette Collection. — (2) *Sa belle mere :* Charlotte-Catherine de La Trémouille, veuve de Henri de Bourbon, prince de Condé. Elle fut accusée d'avoir empoisonné le prince son mari.

qu'il devoit, sans perdre temps, penser à sa seureté; et jugeant bien qu'il n'en trouveroit pas dans le royaume comme ses peres avoient fait, ny mesme en nul autre endroit de la chrestienté, que dans les Estats du roy d'Espagne ou des princes de sa maison, il se résolut d'aler en Flandre le plus diligemment qu'il pouroit; et montant en carosse avec madame la princesse, comme s'il eust voulu se promener, suivy de messieurs de Rochefort et de Toiras, qui a esté depuis mareschal de France, ausquels il se fioit principalement, et de quelque peu d'autres domestiques, prist le chemin de Bruxelles. Quelques uns ont dit que quand madame la princesse s'aperceust qu'on l'emmenoit, sans qu'elle sceust où, qu'elle le ressentist vivement, et y fist toute la résistance qu'elle peust, pleurant, et disant tout ce qu'une extreme colere fait dire. Mais comme c'estoit une résolution prise, et que rien ne pouvoit faire changer, il falust enfin qu'elle essuyast ses larmes, et prist patience.

Sur ce temps là, le Roy vouloit aller à Monceaux (1), non pas tant pour s'y divertir, comme il avoit acoutumé, que pour s'approcher d'une maison de M. le prince, nommée Muret, où on luy avoit mandé qu'il devoit aller et faire quelque sejour, espérant pouvoir profiter du voisinage, et de gagner quelque chose sur luy ou sur madame la princesse. Mais comme M. le prince n'en avoit fait courir le bruit que pour abuser les espions et leur oster tout autre soupçon, on sceust bien tost qu'au lieu de cela il estoit allé en Flandre.

Le Roy ne s'estoit jamais imaginé qu'il se deust porter à ceste extremité, ny qu'avec le temps et les soins

(1) *A Monceaux :* château royal dans les environs de Meaux.

qu'il en prendroit il ne peust surmonter tous les obstacles qu'il trouveroit dans son esprit, et le réduire à revenir de luy mesme. De sorte que voyant le contraire arrivé, et qu'il s'estoit mis entre les mains de ses plus grands ennemis, qui seroient ravis de ce désordre pour en triompher, il en fust tellement touché qu'il demeura quelques jours fuiant le monde, et ne voulant quasy parler à personne (1).

Beaucoup de gens ont creu que le mareschal de Bouillon, qui estoit lors auprès du Roy, faisant sa charge de premier gentilhomme de la chambre, et le président de Thou (2), ausquels M. le prince se fioit particulierement, touchés de son interest, et pour servir aussy la Reyne, qu'ils voioient porter ceste passion fort impatiemment, luy avoient conseillé de s'en aler. Mais sy cela est vray, ils le firent fort finement; car il est certain que le Roy n'en eust aucun ombrage, et que M. de Bouillon mesme fust un de ceux, après les premiers mouvements passés, avec qui il resolut ce qu'il *devoit faire*; qui fust qu'ayant tout droit de procurer que *M. le* prince ne demeurast pas hors de France contre sa volonté, puisqu'il avoit esté de tout temps deffendu aux princes du sang d'en sortir sans permission, il en falloit faire parler au roy d'Espagne aussy bien qu'à l'archiduc, leurs interests estant inséparables,

(1) *Ne voulant quasy parler à personne; Voyez* dans les Mémoires de Sully le récit de ce qui se passa dans le conseil qui fut tenu par Henri IV, à la première nouvelle du départ du prince de Condé (t. 8, p. 135, deuxième série de cette Collection). On peut rapprocher cette narration de celle de Bassompierre, qui assista également à ce conseil (t. 19, p. 421, même série). — (2) *Le président de Thou:* Jacques-Auguste de Thou, président à mortier au parlement de Paris, le premier comme le plus impartial de nos historiens. Il mourut en 1617.

par ceux qui estoient de sa part à Madrid et à Bruxelles, et demander qu'on ne luy donnast assistance ny retraicte. Et d'autant que cela ne serviroit de rien s'il n'estoit dès le commencement parlé de telle sorte qu'on connust que le Roy en voudroit venir à bout en quelque façon que ce fust, qu'il falloit sans cesse faire renouveler ces mesmes instances, tant par ceux qui les auroient desja faictes, que par d'autres envoyés expressement pour cela; et mettre encore diligemment une sy grande armée sur pied, que l'archiduc fust persuadé qu'il luy faudroit contenter le Roy, ou avoir la guerre: à quoy il n'estoit pas vraysemblable qu'il se portast aisément pour un prince qui n'avoit aucune suite ny crédit dans le royaume, et ne pouvoit luy estre qu'à charge.

Or M. le prince estant entré en Flandres, s'arresta à Landrecy, d'où il escrivist à l'archiduc pour luy donner avis de son arrivée, et demander de le voir : mais celui-ci s'en excusa; et tesmoignant d'estre bien fasché de l'estat auquel il se trouvoit, lui fist aussy entendre qu'il ne seroit pas bien aise qu'il demeurast davantage dans son païs, de peur d'offenser le Roy, avec lequel il vouloit se maintenir en bonne intelligence : ce qui l'obligea d'envoyer madame la princesse à Bruxelles, chez la princesse d'Orange sa sœur (1), et de s'en aller à Coulongne (2) pour y attendre des nouvelles d'Espagne, où il despescha à l'heure mesme pour avoir permission de demeurer en Flandre.

(1) *La princesse d'Orange sa sœur :* Eléonore de Bourbon-Condé, mariée en 1606 à Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Elle perdit son mari en 1618, et mourut au château de Muret le 20 janvier 1619. — (2) *Coulongne :* Cologne, l'une des villes anséatiques.

Ensuite de cela, le résident de France vist l'archiduc, lequel, par le conseil des ministres d'Espagne ausquels il avoit parlé, ne luy respondist pas comme à M. le prince, demeurant dans des termes fort honnestes, mais généraux, et qui tendoient plus à gagner temps qu'à contenter le Roy. Ce que luy ayant mandé, il y envoya à l'heure mesme M. de Praslin (1), capitaine de ses gardes; et un peu après le marquis de Cœuvres (2), pour faire de plus grands efforts, qui furent pourtant aussy inutiles que les premiers, les Espagnols ayant enfin tout à fait gagné l'archiduc, et obtenu que M. le prince viendroit à Bruxelles.

Despuis qu'il y fust arrivé, il se fist diverses propositions d'accommodement. Mais comme il vouloit ou ne point retourner en France, ou y avoir une place de seureté, et le Roy qu'il y revinst, et sur sa seule parole, cela se rompit incontinent; et le marquis de Cœuvres, qui y estoit demeuré, perdant toute espérance de rien faire avec luy ny avec l'archiduc, pensa à gagner madame la princesse, et y employa de ses femmes, avec qui il prit intelligence; lesquelles luy ayant fait espérer, à ce qu'il disoit, qu'elle iroit le soir à la porte de son logis, ou sortiroit par une fenestre pour se mettre entre ses mains, il l'escrivist au Roy, et qu'il luy meneroit, mettant pour cet effet des chevaux auprès de la porte de la ville et en divers endroits, sur le chemin de France.

Il est pourtant vray que beaucoup des principaux

(1) *M. de Praslin :* Charles de Choiseul, marquis de Praslin, mort en 1626. — (2) *Le marquis de Cœuvres :* François-Annibal d'Estrées, d'abord *marquis de Cœuvres*, puis duc d'Estrées et maréchal de France. Il mourut en 1670.

du païs tenoient pour certain que madame la princesse n'en eust jamais la pensée, et que tous ces préparatifs du marquis de Cœuvres furent seulement pour se donner la vanité de l'avoir osé entreprendre, et flatter la passion du Roy en luy faisant espérer une chose qu'il desiroit si fort, et qu'il eust bien mieux aimée de ceste façon que de toute autre. Et quant aux Espagnols, qui en tesmoignerent tant d'aprehension, faisant mettre des gardes aux portes de la ville et autour de la maison du prince d'Orange, où logeoit madame la princesse, avec plusieurs autres diligences peu nécessaires, que ce ne fust que pour mieux persuader aux Flamands et à l'archiduc que le Roy leur en vouloit faire l'affront, afin que, s'aigrissant contre luy, ils ne le mesnageassent plus tant qu'ils faisoient. Et pour moy, ne prétendant toutefois assurer de rien, mais dire seulement ce qu'on en peust juger par les aparences, il me semble peu croyable qu'en une si grande jeunesse, timide et delicate comme elle estoit, elle eust peu se résoudre à sortir la nuit de son logis, de quelque façon que ce fust, pour faire après trente ou quarante lieues (car on la devoit mener à La Capelle à cheval et à toute bride : de quoy des hommes fort robustes seroient bien empeschés); et qu'elle n'eust point aprehendé d'estre arestée à la porte de la ville ou par les chemins, et remenée avec toutes les hontes imaginables; il faudroit pour cela qu'elle eust eu une grande passion : ce qu'on sçait bien qui n'estoit pas, ny ne pouvoit estre, à cause de la disproportion des âges. Mais quoy qu'il en soit, le Roy le creust; et l'archiduc en eust sy grand peur, que pour l'empescher il la fist entrer dans le palais, et la mist auprès de l'Infante,

d'où elle ne sortist qu'après la mort du Roy, et pour retourner à Paris (1).

Ce n'estoit pas pour cela seulement que le Roy vouloit faire la guerre; car la mort du duc de Cleves (2), arrivée quelque peu auparavant, luy en donnoit un bien plus grand et plus légitime subject. Il n'avoit point laissé d'enfants; et sa succession, qui consistoit en plusieurs belles et grandes seigneuries, comme les duchés de Cleves, de Juliers et autres, estoit prétendue par diverses personnes, mais principalement par l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, qui y avoient le droit le plus apparent, d'une part; et par l'Empereur, de l'autre : les deux premiers soutenant que tout ce qu'il avoit laissé leur apartenoit comme descendus des filles de Guillaume, duc de Cleves, et appelés à sa succession par une ordonnance de l'empereur Charles-Quint, de l'année 1546, et confirmée despuis par de ses successeurs; laquelle porte en termes exprès que sy ledit Guillaume mouroit sans enfants masles et légitimes, ou qu'en ayant, ils mourussent sans en laisser, tous ses Estats iroient à ses filles, ou à leurs enfants masles (3). Et l'Empereur disoit au contraire que selon les constitutions de l'Empire, auxquelles ses prédécesseurs n'avoient peu desroger, les filles ne succédant point aux fiefs, ils luy estoient dévolus, et qu'il en pouvoit disposer à sa volonté; mais

(1) *Pour retourner à Paris :* Il paroît qu'une indiscrétion de Henri IV fut le principal obstacle à l'exécution du plan du marquis de Cœuvres. (*Voyez* les Mémoires de Sully, t. 8, note de la p. 137, deuxième série de cette Collection.) — (2) *La mort du duc de Cleves :* Jean-Guillaume, duc de Clèves, de Juliers et de Mons, étoit mort le 25 mars 1609. — (3) *Ou à leurs enfants masles : Voyez* les Mémoires de Sully, t. 8, p. 176, deuxième série de cette Collection.

que quand cela ne seroit pas, puisque comme j'ay desja dit ils n'estoient pas les seuls prétendants, qu'il pouvoit au moins, en attendant qu'il en eust jugé, les mettre en sequestre entre les mains de qui il luy plairoit. C'est pourquoy il envoya promptement l'archiduc Léopold, frere de Ferdinand, qui a despuis été empereur, pour en prendre possession en qualité de commissaire impérial; lequel s'estant saisi de Juliers, où il y a une assez bonne citadelle, y mist garnison.

Or le Roy se trouvoit doublement interessé dans ceste prétention de l'Empereur, parce que l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg estoient ses alliés, et que tout accroissement de l'Empereur ou des siens en Allemagne lui seroit fort préjudiciable, personne ne doutant que sy on les laissoit faire ils ne prissent tout pour eux.

La pluspart des princes de l'Empire, de l'une et de l'autre religion, y estoient aussi fort contraires, et le solicitoient continuellement de s'y opposer; mais les Hollandois surtout, d'autant qu'outre les raisons qui leur estoient communes avec les autres princes, ils avoient encore celles là de particulieres, que ces Estats qui tiennent presque tout le Rhin depuis Coulongne jusques au fort de Sching, venant à tomber entre les mains des Espagnols, ou de quelqu'un qui en despendist, ils seroient fort pressés de ce costé là, et perdroient le principal et plus commode passage qu'ils eussent pour faire venir des gens d'Alemagne; de sorte qu'ils s'offroient de s'unir avec le Roy, et de rompre mesme la treve s'il en estoit besoin, pourveu qu'il voulust aussi se déclarer, et prenant la protection de ces princes, entreprendre leur établissement.

La succession de l'Empire luy estoit encore un autre subject de guerre très apparent et très prochain; car l'empereur Rodolphe, qui estoit fort viel, ne pouvant plus guere vivre, il n'estoit pas vraysemblable que le Roy voulust, quand il viendroit à mourir, laisser ceux de la maison d'Austriche en possession d'une dignité dont il avoit tant d'interest de les dépouiller s'il en trouvoit l'occasion, ny que le roy d'Espagne ne fist tout ce qu'il pouroit pour les y maintenir, cela lui estant de la derniere conséquence.

De sorte que quand les affaires de Cleves ou de M. le prince ne l'eussent pas obligé de s'armer, il en auroit sans doute cherché quelque autre prétexte afin de l'estre à la mort de l'Empereur, et qu'il ne luy en arrivast pas comme à François premier, qui n'appuiant les prétentions de luy ou de ses amis que de belles promesses, pendant que Charles-Quint autorisoit les siennes par le moyen d'une armée qu'il fist approcher de Francfort sur le temps de l'élection, ne peust l'empescher d'estre éleu.

Que si cela luy estoit important pour oster aux Espagnols le principal moyen par lequel ils avoient depuis tant d'années tourmenté la France, tirant d'Allemagne autant d'hommes qu'ils en vouloient (qui estoit ce dont ils manquoient principalement), il n'estoit pas moins nécessaire aux électeurs, princes et communautés de l'Empire, puisque ceste succession, devenue quasy héréditaire, sapoit insensiblement les fondements de leur liberté. C'est pourquoy ils luy en faisoient parler par tous les ambassadeurs qu'ils luy envoyoient, à cause de la succession de Cleves, asseurant que quand bien mesme l'Empereur ne mourroit

pas si tost, on pouroit aysement le forcer à souffrir un roy des Romains tel qu'on le choisiroit, toutes choses se disposant d'elles mesmes pour cela : comme, entre autres, que l'Empereur se conduisoit de telle sorte qu'il s'estoit rendu mesprisable jusques à ceux de sa propre maison ; que la puissance de la maison d'Austriche, despuis quelque temps devenue ennuieuse, s'estoit rendue insupportable par ceste prétention de Cleves, tenue de la pluspart des catholiques, aussy bien que des protestants, pour injuste, et tendante à la tyrannie ; qu'on avoit en la personne du duc de Baviere un subject très propre pour estre empereur, ou roy des Romains, s'il en falloit un Alemand, comme il y avoit bien de l'aparence, puisqu'il estoit assés puissant pour soutenir de luy mesme ceste dignité, qui n'est d'aucun revenu ; et que comme il estoit sy grand catholique, que les ecclésiastiques ne pouroient pas refuser de concourir à son élection. Le Roy aussy avoit assés de crédit sur les protestants pour lever toutes les difficultés que l'envye ou la difference de religion y pouroit apporter ; et enfin que tous les princes d'Allemagne allant estre armés, la puissance de ceux qui voudroient ce changement, jointe à celle du Roy, seroit telle que toutes les forces de la maison d'Austriche et de ses partisans ne pouroient pas l'empescher.

Or, comme ce dessein ne pouvoit pas estre tenu secret, quelques-uns aussy eurent envye de s'en prévaloir, et entre autres le roy de Dannemarc et le duc des Deux-Ponts. Celuy-ci vint à Paris expressément pour cela, fondé sur l'estat où il se trouvoit en Allemagne par la tutele de l'électeur palatin son neveu, qu'il avoit, et qui le rendoit chef de la ligue protestante,

qui estoit lors en sa plus haute considération; mais plus encore sur l'espérance que le Roy le préfereroit à tout autre, pour l'attachement qu'il avoit toujours eu à sa personne tant durant la Ligue que despuis, et l'avantage que ce luy seroit d'avoir en ceste place un homme tout à fait despendant de luy.

Le roy d'Angleterre faisoit aussy de grandes instances pour le roy de Dannemarc, son beau-frere; mais outre qu'il falloit un catholique, ils connurent tous enfin qu'on y travailleroit vainement tant que les trois électeurs catholiques demeureroient joints au roy de Bohesme, et qu'on ne pouroit les diviser que par l'électeur de Coulongne et pour le duc de Baviere. C'est pourquoy ils n'y penserent plus, et luy quitterent la place comme le Roy le vouloit.

Les affaires d'Allemagne estant en cest estat, il ne restoit plus que l'Italie où il falloit travailler. Or le Roy avoit bien de tout temps entretenu une estroite intelligence avec la république de Venise et le grand duc Ferdinand; Vincent, duc de Mantoue, s'estoit aussy fort attaché à luy despuis son mariage, car la duchesse de Mantoue estoit sœur de la Reyne (1), ayant mesme, à ce qu'on a tousjours creu, fait achever la citadelle de Casal aux despens du Roy, et avec ceste veue qu'elle pouroit un jour servir de place d'armes aux François pour attaquer l'Estat de Milan.

Mais parce qu'on n'avoit fait jusques là que le souhaiter, faute d'ocasions d'y penser autrement, il leur en fist alors parler tout de bon, offrant, pour les y

(1) *Sœur de la Reyne :* Vincent de Gonzague, premier du nom, duc de Mantoue, avoit épousé Eléonore de Médicis, sœur de la reine Marie de Médicis.

disposer plus facilement, de laisser toutes choses pour estre séparées entre les alliés sans y demander aucune part, et promettant, pour les en rendre plus asseurés, d'en donner toutes les déclarations qu'ils voudroient, et de faire mesme les cessions et renonciations qui seroient nécessaires des droits que les roys et la couronne de France avoient sur Naples, Sicile et Milan. Ce qu'ils receurent sy bien, qu'on ne doutoit point qu'ils ne fissent de leur costé tout ce qu'il faudroit aussy tost que le Roy auroit commencé.

Et les Venitiens mesme firent moins de difficulté de s'y engager que pas un des autres, tant parce qu'ils n'eussent pas trop volontiers veu ariver quelque changement dans l'Estat de Milan sans se mettre en estat d'en profiter, que parce qu'ils estoient alors fort mal satisfaits des Espagnols pour diverses raisons, mais principalement pour leurs ambassadeurs, qu'ils ne vouloient point traiter du pair comme ils faisoient ceux de tous les autres roys : ce qui les touchoit au dernier point; de sorte que pour s'en venger ils avoient quelque peu auparavant receu à Venise un ambassadeur de Hollande, qui estoit le premier qu'on eust veu en Italie de leur part, et battu de leurs gens sur la riviere de ....., entre Bresse et Crémone.

Mais ceux qui sembloient les plus difficiles à gagner estoient le Pape et le duc de Savoye : le Pape (1), parce que depuis que les Espagnols s'estoient rendus maistres de l'Estat de Milan, ils avoient pris un tel ascendant sur la cour de Rome, comme la tenant quasy de toutes parts assiégée, qu'il n'y avoit gueres d'apparence qu'on

(1) *Le Pape :* Paul v (Camille Borghèse), élu pape le 16 mars 1605, mourut le 22 janvier 1621.

s'y voulust déclarer contre eux; et le duc de Savoye (1), tant pour l'estroite aliance qu'il avoit avec le roy d'Espagne, ayant espousé une de ses sœurs et eu d'elle plusieurs enfants, dont le second, nommé Philibert (2), estoit lors à Madrid, que pour tous les differents qu'il avoit eus avec le Roy durant la Ligue, et despuis encores à raison du marquisat de Saluces. Ny l'un ny l'autre toutesfois ne se trouverent sy fascheux qu'on s'estoit imaginé, tant l'interest a de pouvoir sur les hommes, et sur les princes particulierement : car le Pape, attiré par l'esperance d'unir la plus grande partie du royaume de Naples au domaine de l'Eglise, et de prendre le reste pour son neveu (3), qui sans cela ne pouvoit s'esgaler aux ducs de Parme et d'Urbin, descendus aussy de neveux de papes, se disposa à tout ce qu'on voulust, promettant de se déclarer aussy tost que la République et le grand duc le feroient.

Et quand au duc de Savoye, il fust sy bien ménagé par M. d'Esdiguieres (4), qui de son plus grand ennemy devint lors son meilleur amy, et par M. de Bullion, envoyé expressement auprès de luy pour cela, que sur l'assurance de la plus grande partie du Milanois du mariage de Madame, fille aisnée du Roy (5), avec le

(1) *Le duc de Savoye :* Charles-Emmanuel, duc de Savoie, avoit épousé Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, morte en 1597. — (2) *Nommé Philibert :* Emmanuel-Philibert de Savoie, grand prieur de Castille et de Léon, généralissime de la mer pour le roi d'Espagne. Il mourut en 1624. — (3) *Son neveu :* Marc-Antoine Borghèse, neveu de Paul V, fut prince de Sulmone et grand d'Espagne. Il mourut en 1658. — (4) *M. d'Esdiguieres :* François de Bonne, duc de Lesdiguières, maréchal et depuis connétable de France, mort en 1626. Lieutenant général des armées du Roi, il avoit conquis la plus grande partie du Piémont et de la Savoie, dans les premières années du règne de Henri IV. — (5) *Fille aisnée du Roy :* Elisabeth de France, fille aînée de

prince de Piémont, et du duché de Chartres avec quelque charge en France pour le prince Philibert, il se résolut de faire une ligue offensive et defensive avec le Roy, et de donner pour seureté, quand ses troupes passeroient en Italie, Pignerol et la plus grande partie de la Savoye, avec Montmelian en propre, aussy tost qu'il seroit entré en possession de ce qui luy devoit appartenir de l'Estat de Milan, offrant mesme de se déclarer quand il plairoit au Roy, et de commencer la guerre par des entreprises qu'il avoit sur trois villes de grande importance, moyennant qu'outre l'armée qu'on luy promettoit, on pourveust aux garnisons de celles qui seroient prises.

Or Gennes estoit une des trois; mais le Roy n'y voulust jamais consentir, d'autant, ce disoit il, que de demy Espagnole qu'elle estoit, on la contraindroit de l'estre tout à faict, et qu'en la ménageant et ne se déclarant pas contr'elle, on la pouroit rendre neutre : dont on ne tireroit pas de petits avantages, à cause de sa situation et de ses grandes richesses.

Tous les grands princes d'Italie se trouverent donc plus alors en disposition de favoriser les desseins du Roy contre les Espagnols et luy aider à les en chasser, sans crainte de donner trop d'avantage à la France en luy ostant le contre-poids, tant estoit grande la déférence qu'ils avoient pour luy, et l'asseurance qu'ils prenoient en ses promesses : ce qu'ils n'ont point voulu faire en ces derniers temps.

Car bien que l'intention des Espagnols eust encore plus esclaté que par le passé, chacun voyant bien, par

Henri IV, épousa Philippe IV, roi d'Espagne; et Chrétienne de France, seconde fille du Roi, épousa en 1619 Victor-Amédée, duc de Savoie.

l'injuste occupation qu'ils avoient voulu faire de Cazal, et l'expulsion entiere du duc Charles de Mantoue de tout ce qui luy apartenoit, qu'ils n'aspiroient plus à se rendre maîtres de l'Italie par des voyes secretes et cachées, mais tout à descouvert; et que le Roy (1), suyvant les erres du Roy son pere, ne prétendoit que de les mettre en liberté et les agrandir, sans vouloir rien pour luy de ce costé là : sy est-ce qu'ils ont toujours agy comme s'ils n'eussent voulu qu'entretenir les choses en l'estat qu'elles estoient, soit qu'ils ayent apréhendé l'humeur du Roy, et que, craignant plus le cardinal de Richelieu qu'ils ne l'aymoient, ils n'ayent peu s'asseurer de ce qui se feroit quand les Espagnols n'y seroient plus; ou bien que Dieu l'ayt ainsy permis, parce qu'autrement la guerre auroit esté trop tost achevée, et que nos péchés méritoient un plus long châtiment.

Du costé de l'Espagne, M. de La Force (2), viceroy de la basse Navarre, et des particuliers demeurans sur les frontieres, y avoient, ce disoit on, de fort grandes intelligences; et quelques uns mesmes ont creu que le roy d'Espagne en estant entré en doute, et en soupçonnant principalement les Morisques (3), s'estoit porté à cause de cela, plustost que pour la religion, quoy qu'il en prist le prétexte, à les chasser tous de l'Espagne en l'année 1609, d'où il en sortit huit ou neuf cents mille.

(1) *Le Roi :* Louis XIII. — (2) *M. de La Force :* Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, depuis maréchal de France. — (3) *Les Moriques :* Les intelligences de la France avec les Maurisques ne peuvent pas être révoquées en doute. Sully, dans un discours adressé à Henri IV, en parle comme d'un fait positif, dont les conséquences furent prévenues par l'édit donné par Philippe IV le 9 décembre 1609. (Mémoires de Sully, t. 9, p. 328, deuxième série de cette Collection.)

Mais il ne semble guere apparent que le Roy eust faict grand fondement sur des gens connus de tout le monde pour n'aller jamais à la guerre, et ne s'appliquer qu'à la marchandise ou au labourage; et je croirois plustost que s'il atendoit quelque secours de ces pays là, comme il est bien vraysemblable, puisqu'il faisoit porter grande quantité d'armes avec l'armée qu'il y envoyoit, que ce pouvoit estre de ceux de Navarre; car je trouvay, passant à Pampelune quand j'alois en Espagne en l'année 1612, qu'il y estoit encore tellement regretté de plusieurs des principaux de la noblesse et du peuple, qu'ils ne s'en pouvoient consoler, et ne faisoient nulle difficulté de dire que sa mort leur avoit osté toute espérance de liberté, et de sortir jamais de la tyrannie des Castillans.

Quand au roy de la Grande Bretagne (1), dont jusques à ceste heure je n'ay point parlé, et lequel ayant conservé quelque partie de la réputation où la reine Elisabeth avoit mis elle et son royaume, estoit en grande considération dans le monde, il traitoit de renouveler toutes les anciennes alliances que ses royaumes, et principalement l'Ecosse, avoient avec la France; de faire une ligue défensive, et de fournir quatre mille hommes de pied entretenus à ses despens tant que la guerre de Cleves dureroit. Mais ce qui estoit de plus considerable, et montroit davantage combien il estimoit le Roy, et la grande liaison qu'il vouloit avoir avec luy, c'est qu'il envoioit le prince de Galles Henry (2), celuy dont les Anglois avoient tant d'esperances, pour estre à l'armée

(1) *Roy de la Grande Bretagne :* Jacques I, roi d'Angleterre au mois d'avril 1603, mourut en 1626. — (2) *Le prince de Galles Henry :* Ce prince mourut le 13 novembre 1612, d'une fièvre épidémique.

auprès de luy, et y aprendre, ce disoit-il, *le mestier des roys.*

A tant de bonnes dispositions il s'en ajoustoit une autre qui venoit de la seule autorité du Roy, et qui auroit esté fort considérable pour la France sy elle eust peu s'achever, qui estoit le mariage de M. le Dauphin avec l'héritiere de Lorraine (1). Le Roy voyant les grands avantages que la maison d'Austriche avoit tirés de divers mariages, et les maux arrivés à la France parce que ceux de Guienne et de Bourgongne avoient esté négligés, pourveust de sy bonne heure à ce que celuy là ne luy peust pas eschaper, qu'il fust enfin conclu, nonobstant toutes les oppositions du roy d'Espagne et de toute la maison de Lorraine, qui y voyoit sa ruine entiere. De sorte qu'au mesme temps que le Roy seroit party de Paris, un ambassadeur seroit allé à Nancy pour signer le contrat de mariage : après quoy M. et madame de Lorraine eussent amené la princesse à Chalons, pour estre nourrie auprès de la Reine en attendant que le mariage se peust consommer (2). Par le traité, le Roy devoit, entre autres choses, conserver l'ancienne chevalerie dans tous ses privileges.

La suite des affaires m'ayant emporté quelque peu dans l'année 1610, j'ay creu qu'il falloit, devant que de m'y engager davantage, dire quelque chose de ce qui se fist à Fontainebeleau sur la fin de l'année 1609, et particulierement de ce grand edict contre les duels,

(1) *L'héritiere de Lorraine :* Nicole de Lorraine, née le 3 octobre 1608. — (2) *Le mariage se peust consommer :* Bassompierre avoit été chargé de négocier ce mariage avec le duc de Lorraine. (*Voyez* ses Mémoires, t. 19, p. 394, deuxième série de cette Collection.) La mort de Henri IV rompit toutes ces mesures; et la princesse Nicole épousa en 1621 Charles III, duc de Lorraine, son cousin germain.

lequel le Roy jura sy solemnellement de faire observer, que personne, tant qu'il vescut, n'osa y contrevenir.

Or il arriva que le jour mesme qu'il se devoit publier, M. de Tucé (1), second fils du mareschal de Laverdin, et M. de Puisieux se querellerent, et allerent pour se battre; dont le Roy ayant esté averty eust un grand desplaisir, ne sçachant au commencement à quoy se résoudre, ny quel party prendre, parce que c'estoit des gens de qualité et qu'il consideroit, et qu'il ne vouloit pas pourtant rompre l'édict à cause d'eux. Enfin néanmoins, voyant qu'ils estoient sortis devant qu'il fust publié, et que ce leur seroit tousjours une excuse de dire qu'ils ne l'auroient pas sceu, il jugea plus à propos, pour ne rien faire contre sa réputation, et ne s'engager qu'à ce qu'il voudroit, d'en faire différer pour quelque temps la publication, ordonnant cependant qu'on les cherchast, et qu'en quelque façon que ce fust, et comme la chose du monde qui pouvoit le plus l'obliger, qu'on les empeschast de se battre. Après quoy, par la diligence qu'on y apporta, ayant esté trouvés et menés en sa présence, il leur fist en public une très rude réprimande, et protesta de ne pardonner jamais à ceux qui se battroient, de quelque qualité qu'ils fussent; et puis l'édit fust publié (2).

Le Roy avoit esté long temps sans se pouvoir résoudre à le faire, peut estre parce que les ayant veus toute sa vie permis, il y estoit sy accoustumé qu'il n'en faisoit aucun scrupule; ou bien qu'il les croyoit utiles

(1) *M. de Tucé*: Jean de Beaumanoir, baron de Tucé, mort en 1615, second fils de Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, maréchal de France. — (2) *L'édit fust publié* : Il fut publié le 15 septembre 1609. (*Voyez* le Journal de L'Estoile.)

pour tenir tousjours les courages en quelque vigueur, et empescher que ceste hardiesse, sy naturelle aux François, ne perdist sa force dans les délices de la paix, sy elle n'estoit continuellement entretenue par ces sortes de combats, où la valeur n'est pas moins necessaire qu'à la guerre; ou enfin qu'il en estimoit l'usage sy estably qu'il ne pouroit pas le changer, quelque defense qu'il en fist. Mais le pere Cotton, son confesseur, qui s'estoit acquis beaucoup de crédit sur son esprit, luy ayant enfin fait considerer combien cela estoit désagréable à Dieu, qui hait les gens de sang, et le grand subject qu'il avoit de réprimer ceste licence pour l'interest mesme de son royaume et le sien, estant certain qu'il y avoit eu plus de deux mille gentilshommes tués en duel despuis la paix, et que tous les malheurs arrivés à Henry troisieme, sous lequel la liberté de se battre publiquement et sans crainte de punition s'estoit premierement introduite, se pouvoient plus vraysemblablement attribuer à cela qu'à toute autre chose qu'il eust faicte, il s'y résolust; et il se trouva bien plus de facilité à le faire observer qu'on ne s'estoit imaginé, tant il est vray que rien n'est impossible à nos roys quand ils le veulent comme il faut.

Le Roy estant revenu à Paris, la Reine y accoucha, le 25 novembre, de sa troisieme fille, aujourd'huy reine d'Angleterre (1). Revenons à l'année 1610.

[1610] Tout ce qui se pouvoit faire par la négociation ayant esté disposé de la maniere que j'ay dit, il ne restoit plus qu'à lever des armées proportionnées à de sy grands desseins : ce qui ne fust pas malaisé, se

(1) *Reine d'Angleterre :* Henriette-Marie de France épousa, le 11 mai 1625, Charles I, roi d'Angleterre.

trouvant dans les provinces plus d'hommes qu'on ne vouloit, à cause de la longue paix dont le royaume avoit jouy. La principale (*armée*), que le Roy destinoit pour luy, devoit estre, à ce qu'on disoit, de trente ou trente cinq mille hommes de pied, et de quatre à cinq mille chevaux (ces grands corps de cavalerie qu'on a presentement n'estant pas lors en usage), avec du canon et des équipages pour l'artillerie et pour les vivres à proportion. Le prince Maurice (1) en devoit estre lieutenant général; et sous luy le mareschal de Bouillon, les ducs de Nevers, depuis duc de Mantoue, de Sully, qui avoit la premiere place dans les bonnes graces du Roy, et de Rohan, y eussent fait leurs charges de colonel de la cavalerie legere, de grand maistre de l'artillerie, et de colonel général des Suisses; et messieurs de Praslin, capitaine des gardes, et de Montigny (2), mestre de camp de la cavalerie legere, celles de maréchaux de camp. Et parce que l'escole de Hollande estoit lors en grande reputation, particulierement par la nouvelle maniere d'attaquer les places, inventée par le prince Maurice, et que messieurs de Chatillon et de Béthune, colonels des regiments françois entretenus par le Roy en ce pays là, y avoient acquis beaucoup de réputation, il les faisoit venir pour servir une année auprés de luy comme d'aides de camp, en attendant qu'il les fist maréchaux de camp, les obligeant ainsy à faire une espece de noviciat, parce qu'ils estoient encore fort

(1) *Le prince Maurice :* Maurice de Nassau, prince d'Orange en 1618, gouverneur de Hollande, et général habile. Il assura la liberté des Provinces-Unies par les nombreuses victoires qu'il remporta sur les Espagnols. — (2) *De Montigny :* François de La Grange, seigneur de Montigny, mestre de camp de la cavalerie légère, fut créé maréchal de France en 1615. Il mourut en 1617, à l'âge de soixante-trois ans.

jeunes, et qu'il est certain que les moindres emplois dans toutes les armées du Roy, mais principalement dans celle où il se devoit trouver, estoient si recherchés, et donnés avec tant de réserve et de circonspection, que des plus grands du royaume, comme le duc de Retz, messieurs de Soubise, de La Rochefoucauld et autres, lesquels outre leur qualité il aimoit fort, se tenoient bienheureux d'y avoir chacun une compagnie de cavalerie; que M. de Balagny (1), qui pour s'estre particulierement attaché à M. de Vandosme, à cause que le mareschal de Balagny (2), son pere, avoit en secondes noces espousé la sœur de la duchesse de Beaufort, et pour les preuves qu'il avoit données de son courage dans plusieurs duels, dont il estoit heureusement sorty, se trouvoit en grande considération auprès du Roy, eust bien de la paine à obtenir que son régiment, qui estoit celui des gardes de M. d'Alançon, et duquel il y avoit tousjours eu depuis la paix deux compagnies d'entretenues, fust remis *sur pied*, à cause qu'il estoit jeune, et n'avoit point *encore servy*; et enfin que M. de Vaubécourt, qui s'estoit fort signalé en Hongrie, tant à la surprise de Javarin qu'ailleurs, se tint bien heureux d'en avoir un. Ce qui m'a semblé devoir estre dit, pour monstrer la difference de ce qui se faisoit en ce temps là avec ce qui se fait aujourd'huy; et comme ce grand Roy, qui avoit tant de connoissance et d'experience du bien et du mal, jugeoit qu'il en faloit user. Il est bien vray

(1) *M. de Balagny :* Damian de Montluc, seigneur de Balagny, mourut à l'âge de vingt-cinq ans environ, en 1612, d'une blessure qu'il avoit reçue dans un duel où il tua le baron de Puymaurin. — (2) *Le mareschal de Balagny :* Jean, bâtard de Montluc, maréchal de Balagny, mourut en 1603. Il avoit épousé en 1596 Diane d'Estrées, sœur de Gabrielle d'Estrées.

que la longueur de la guerre et la nécessité d'hommes et d'argent a peu forcer à n'estre pas tousjours si exact, et permettre quelquefois de passer par dessus les regles, mais non pas en la maniere qu'on fait presentement, où ceux qui n'ont point servy, et qui ne font quasy mesme que de naistre, sont faits mareschaux de camp; de sorte que ces beaux emplois estant ainsy prodigués, et donnés à toutes sortes de personnes indifferemment, sans avoir esgard aux services ny à la capacité, en sont tellement rabaissés et avilis, que pas un de ceux qui les méritent ne s'en tiennent récompensés, et n'y veulent plus demeurer : dont le service du Roy pouroit recevoir un jour de grands préjudices.

En Italie, l'armée ne devoit estre d'abord que de dix ou douze mille hommes de pied, douze cents chevaux et douze cents carabins, ce nombre ayant esté jugé suffisant, pour quelque entreprise que ce peust estre, quand il seroit joint aux troupes de M. de Savoye; mais le Roy promettoit de l'augmenter, s'il en estoit besoin. M. de Savoye eust commandé le tout, comme général des armées du Roy en Italie. M. d'Esdiguieres, fait mareschal de France par la mort du mareschal d'Ornano (1), en devoit estre lieutenant général; M. de Créquy (2), mareschal de camp; et M. de Bassompierre (3), mestre de camp de la cavalerie legere.

Mais outre cela les Grisons, qui n'avoient point lors d'alliance qu'avec la France, et ne s'accomodoient pas

(1) *Du mareschal d'Ornano:* Alphonse d'Ornano, colonel général des Corses, maréchal de France, mort le 21 janvier 1610. — (2) *M. de Créquy:* Charles, sire de Créquy et de Canaple, fut fait maréchal de France en 1621. — (3) *M. de Bassompierre:* François de Bassompierre, l'auteur des Mémoires, fut fait maréchal de France en 1622.

bien avec le comte de Fuentes, gouverneur de Milan, à cause du fort de Fuentes qu'il avoit fait faire sur leur frontiere, avoient permis au Roy une levée de dix mille hommes pour attaquer de ce costé là l'Estat de Milan, ou empescher qu'il n'y alast des secours d'Alemagne.

Les Suisses demeuroient dans leurs anciennes alliances, et pouvoient secourir les uns et les autres, selon qu'ils y estoient obligés; mais comme ils avoient desja accordé au Roy une levée de six mille hommes, et que la plus grande partie se prenoit dans les cantons catholiques, seuls alliés des Espagnols, et d'où ils en pouvoient tirer, il y avoit grande apparence que cela rendroit plus difficiles et plus foibles toutes celles qu'ils y voudroient faire.

L'armée d'Espagne estoit donnée à M. de La Force, et devoit estre aussy fort grande, puisque le Roy y destinoit toutes les forces des provinces voisines : tellement que les frontieres estant outre cela bien garnies, et demeurant de petits corps en chacune pour les garder, commandés par les gouverneurs, le Roy croyoit pouvoir marcher en toute seureté dans le pays ennemy, et sans crainte qu'il arrivast rien dans le sien qui l'y peust rappeler.

Les Hollandois avoient promis que le prince Maurice se mettroit en campagne aussy tost que le Roy, avec une armée de quinze mille hommes de pied et de deux ou trois mille chevaux : quelques uns disoient pour se joindre à luy dans la Flandre, d'autres devant Juliers, parce que c'estoit le subject de la guerre; et le rendés-vous général de Chalons autorise assés ceste opinion. Mais d'autres, et à mon avis plus vraysemblablement, disoient que le Roy eust laissé faire le siége de Juliers au prince Maurice seul, son armée estant suffisante

pour cela; et que luy cependant s'opposeroit aux ennemis, et s'asseureroit s'il pouvoit de quelque passage sur la Meuse, pour faciliter leur jonction quand elle seroit nécessaire, et avoir une porte tousjours ouverte pour les secours d'Allemagne : après quoy ils seroient entrés conjointement dans le cœur du pays, et y eussent pris les lieux les plus propres pour y establir le siége de la guerre, et entretenir communication avec la France et la Hollande.

Or cela auroit aparemment réussy, veu la puissance de leurs armées, les grandes cabales qu'ils avoient tant parmy la noblesse que dans les principales villes, et la foiblesse des Espagnols, qui en effet estoit telle que des plus grands du pays me dirent quand j'y allay, en l'année 1613, qu'encore qu'ils eussent le marquis Spinola, le comte de Buquoy, et une infinité d'excellents officiers restés des guerres de Hollande, ils ne prétendoient néanmoins se mettre que sur la defensive, costoyant l'armée du Roy, et se logeant en des lieux si avantageux qu'ils peussent, sans estre obligés de combattre et d'essuyer ceste premiere impétuosité des François en présence de leur Roy, lui couper les vivres et les fourages, et l'empescher d'entrer fort avant dans le pays. Ce que ne pouvant pas faire de tous costés, et principalement dans la Franche-Comté, qui estoit foible et eslongnée du reste de la Flandre, ils disoient aussy que, plustost que de la voir tomber entre les mains des François, ils avoient résolu de luy permettre, sy on la vouloit attaquer, de s'allier avec les Suisses, et de se faire un quatorzieme canton.

Cependant le Roy, selon sa coutume dans les plus grandes affaires, ne négligeoit pas ce qui estoit de ses

plaisirs ; et comme ils estoient tous enfermés dans les pensées qu'il avoit pour madame la princesse, et que ceste passion s'augmentoit tous les jours, aussy n'oublioit-il rien de ce qu'il pensoit pouvoir avancer son retour. Mais parce que M. le prince, pour n'y estre pas contraint, et engager de plus en plus le roy d'Espagne à le protéger, vouloit aller à Madrid, et qu'il estoit desja en chemin pour cela, le Roy aussy, pour faire de son costé les derniers efforts, envoya M. de Préaux à Bruxelles, avec des lettres pour madame la princesse de M. le connestable, et de madame d'Angoulesme (1) sa tante, auprès de qui elle avoit esté nourie, sy tendres qu'il esperoit qu'elle en seroit touchée, et qu'ayant tousjours tesmoigné beaucoup de bon naturel pour les siens, elle se porteroit volontiers à tout ce qu'ils desireroient. Et il semble veritablement qu'elle auroit peu le vouloir, et faire mesme quelques avances pour cela, sans crainte d'en estre blasmée ny de blesser sa réputation, puisqu'il n'auroit pas esté fort estrange qu'elle eust voulu sortir du palais de l'Infante, où on la tenoit comme prisonniere, pour estre chez son pere en liberté, et avec tous les divertissements convenables à son âge et à sa qualité; et qu'on n'auroit jamais soupçonné qu'elle l'eust fait pour aucunes des raisons qui prévalent souvent sur celles qui ne sont pas bien nées, veu que toutes ses actions avoient tousjours paru fort innocentes, que le Roy estoit fort vieux, et qu'elle se trouvoit en une condition sy haute, qu'elle la mettoit bien au dessus de tous les avantages qu'il luy auroit peu donner.

(1) *Madame d'Angoulesme :* Diane, légitimée de France, duchesse d'Angoulême, veuve de François, duc de Montmorency, frère aîné de Henri de Montmorency, connétable de France.

M. le connestable, madame d'Angoulesme et le Roy mesme escrivoient aussy à l'archiduc par M. de Préaux, qui avoit ordre de demander qu'on mist madame la princesse en liberté, afin qu'elle retournast auprès de son pere, qu'elle peust servir la Reine à son couronnement, et poursuivre sy elle vouloit sa séparation; dont M. le prince luy avoit donné assés de subject, tant en la menant hors de France contre son gré, qu'en l'ayant fort injustement taxée de beaucoup de choses, et la tenant encore par force dans le palais de l'Infante: ajoutant que sy l'archiduc n'y satisfaisoit volontairement, le Roy emploiroit toute sa puissance pour l'y contraindre, n'estant pas résolu de souffrir qu'on fist de telles injustices à une personne de ceste qualité; et M. de Préaux faisoit sonner tout cela fort haut. Mais quoyque l'archiduc eust esté dès le commencement d'opinion qu'il ne devoit point s'attirer le Roy sur les bras pour une chose qui luy importoit sy peu, et que les Espagnols mesme, voyant que cela alloit plus loin qu'ils n'avoient imaginé, commençoient à entrer dans son sens, et ne faire plus tant les braves: sy est-ce qu'ils taschoient encore de mesnager quelque chose pour leur réputation, l'archiduc s'excusant sur ce qu'il avoit promis à M. le prince, sous la puissance de qui elle estoit comme sa femme, de ne la laisser point sortir sans son consentement, et demandant au moins, pour en estre deschargé, que le Roy fist déclarer par le Pape, ou par l'un des deux nonces de Paris ou de Bruxelles, qu'il ne devoit point s'arrester à cela.

Mais le Roy, ne voulant aucun tempéramment, continuoit ses préparatifs, qui, estant les plus grands qu'on eust jamais veus en France, tenoient toute la Flandre

en un terrible embarras, qui s'accreust encore quand on sceust que le Roy, parlant à l'ambassadeur de l'archiduc, luy avoit dit, pour le mander à son maistre, qu'il demandoit passage par le Luxembourg pour aller à Juliers; lequel ne se pouvant accorder ny refuser sans grand danger, estonna sy fort les Espagnols et l'archiduc, qu'on tient pour certain qu'ils se résolurent de contenter le Roy sur le subject de madame la princesse aussitost qu'il seroit à Chalons, pensant par là l'appaiser, et destourner l'orage qui les menaçoit. Et ils n'estoient pas seuls de ceste opinion, beaucoup d'autres l'ayant eue aussy bien qu'eux, mesmement quand ils virent que l'affaire de Cleves n'en auroit pas empesché, les Espagnols et l'Empereur en ayant fait sy peu d'estat qu'ils l'abandonnerent après sa mort : mais il est pourtant plus vraysemblable qu'encore que la considération de madame la princesse eust peut estre servy à l'esmouvoir plustost qu'il n'avoit prétendu, *qu'il* ne se seroit pas pourtant retiré, dès qu'on l'auroit ostée, *d'un* dessein où il estoit sy engagé, où il avoit engagé tant de monde, où il voyoit sy grande aparence de réussir, et à quoy il pensoit il y avoit sy long temps, comme les grands préparatifs que de longue main il avoit faits, qui ne pouvoient avoir de moindre object que d'attaquer la maison d'Austriche, le pouvoient faire connoistre; et encore ce qu'il dit au cardinal Barberin, qui a esté despuis le pape Urbain huitieme, quand il partist d'auprès de luy pour retourner à Rome, qu'il ne luy verroit pas faire la guerre comme Philippe second, avec la plume et de son cabinet, mais à cheval, et avec son espée.

C'est l'estat où on se trouvoit au commencement de

l'année 1610, quand le Roy sentant la saison s'avancer, et toutes les troupes s'approcher du rendés-vous, sy belles et sy complettes qu'il n'y en avoit quasy point qui ne passassent leur nombre; impatient de se voir à leur teste, et de faire sentir sa puissance à des gens qui ne la connoissoient point, ne l'ayant esprouvée que divisée, ou à demy ruinée par la Ligue, voulust, pour estre libre de marcher quand il luy plairoit, establir l'ordre nécessaire pour le gouvernement de son royaume pendant son absence; et ne trouvant personne qui par toutes sortes de raisons fust plus propre pour y commander que la Reine, il se résolust de la faire régente, et de luy laisser pour conseil M. le connestable, le chancelier de Sillery, le duc d'Espernon, M. de Villeroy et le président Jeannin.

Mais pour l'autoriser davantage, et la traiter comme toutes les autres reines l'avoient esté, il voulust la faire couronner : comme en effet elle le fust à Saint Denis, où semblables cérémonies ont accoustumé de se faire, le 13 de may; dont je diray seulement que madame de Vandosme y précéda madame de Guise, et le comte de La Voute (1) y porta la queue de Madame (2), avec M. de Montmorency (3); le comte de Gurson (4), qui portoit celle de la reine Marguerite avec M. de La Rochefoucauld, luy cédant sans difficulté, quoyqu'il

(1) *La comte de La Voute :* Henri de Lévis, comte de La Voute, fils aîné du duc de Ventadour. — (2) *La queue de Madame :* Elisabeth de France, née le 22 novembre 1602, mariée, le 18 octobre 1615, à Philippe IV, roi d'Espagne. — (3) *M. de Montmorency :* Henri, deuxième du nom, depuis duc de Montmorency, âgé alors de quinze ans, le même qui fut décapité à Toulouse le 30 octobre 1632. — (4) *Le comte de Gurson :* Jean-Baptiste Gaston de Foix, comte de Gurson et de Fleix, du vivant de son père. Il fut tué au siége de Mardick en 1646.

ne fust que fils aisné du duc de Ventadour, parce qu'il n'avoit jamais eu de ces hautes pretentions que les siens ont eues despuis, ainsy qu'il l'avoit encore tesmoigné en l'année 1608, quand don Pedre de Tolede, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, eust sa premiere audience à Fontainebeleau : car le Roy, pour faire voir à cest Espagnol la grandeur de sa court, avec plus d'ordre qu'il n'y en a ordinairement en France, ayant voulu que les principaux officiers de sa maison, les princes, ducs, officiers de la couronne, chevaliers de l'ordre et gouverneurs de provinces fussent seuls auprès de luy, et tous les marquis et les comtes dans une chambre devant la sienne, séparés aussy de tout le reste de la noblesse qui n'avoit point de titre, le comte de Gurson ne fust que dans ceste chambre des marquis, et creust sy peu qu'on luy eust fait tort, qu'il ne s'en est jamais plaint : comme aussy n'auroit il osé le faire, parce que le Roy, qui sçavoit de quelle sorte il faloit traicter ceux de la maison de Foix, et le rang qu'ils avoient accoutumé de tenir, ne pouvoit pas estre abusé comme ceux de ce temps-cy, quy ne le sçavent pas, et ne le demandent point à ceux qui le sçavent ; de sorte que, pourveu qu'on en aist la hardiesse, on peust imposer tout ce qu'on veust, et le leur faire croire.

Il arriva, lorsqu'on fust dans l'église, une rencontre assés plaisante, et qui donna du divertissement à toute la compagnie : qui fust que les ambassadeurs d'Espagne et de Venise ayant eu, selon la coustume, leurs places gardées sur un mesme banc, ils se querellerent tellement dès l'abord, et en se saluant, pour les titres (l'Espagnol ne voulant point rendre d'Excellence au Vénitien, qui luy en avoit donné), qu'ils en vinrent des

injures aux coups de poing, et n'eussent point cessé sy on ne les eust esté séparer.

Le couronnement achevé, le Roy et la Reine retournerent à Paris, où on préparoit l'entrée pour le seizieme du mois. Le 17, M. de La Force devoit estre fait mareschal de France, pour le rendre plus autorisé dans l'armée qu'il alloit commander en Espagne; M. de La Curée (1), capitaine des gardes, au lieu de M. de La Force; et M. de Villars-Houdan, tenu pour entendre mieux la cavalerie qu'aucun autre de son temps, lieutenant de la compagnie de chevau-legers du Roy qu'avoit M. de La Curée. Le dix huitieme se destinoit pour les noces de M. de Montmorency et de mademoiselle de Vandosme (2), que le Roy vouloit, pour les grandes espérances qu'il donnoit desja de luy; et que tenant M. le connestable moins capable que tous les autres grands du royaume de penser à des nouveautés et sortir de son devoir, il l'aimoit, et vouloit eslever sa maison le plus haut qu'il pouvoit; et enfin il devoit partir le 19 pour aller à l'armée.

Mais que les espérances des hommes sont trompeuses, et combien y a t'il peu d'asseurance en tout ce qu'ils proposent! Ce grand Roy, qui estoit en plus de considération dans le monde que pas un de ses prédécesseurs n'avoit esté despuis Charlesmagne, adoré de ses subjects, aymé et respecté de ses alliés, et tellement

(1) *M. de La Curée :* Gilbert Filbet, seigneur de La Curée et de La Roche-Turpin, l'un des compagnons d'armes de Henri IV. Le récit de ses faits de guerre se trouve principalement dans le Journal militaire de Henri IV, publié en 1821 par le comte de Valori. — (2) *Mademoiselle de Vandosme :* Catherine-Henriette, légitimée de France, dite *mademoiselle de Vendôme*, fille de Gabrielle d'Estrées. Ce mariage n'eut pas lieu; la princesse épousa le duc d'Elbœuf en 1619.

craint et redouté de ses ennemis, qu'ils se tenoient desja comme vaincus : ce grand Roy, dis-je, qui avoit de sy grands desseins, à la veille de ses triomphes, et lorsque tant de gens attendoient de luy tout leur salut, trouva, à nostre grand malheur, la fin de sa vie, le quatorzieme de may, ayant esté assassiné au milieu de sa ville capitale, dans son carosse, et quasy entre les bras de ses plus confidents serviteurs. Et on peust, ce me semble, dire encore que le coup qui le tua ne fust gueres moins mortel pour toute la France que pour luy, n'ayant eu despuis cela que des femmes, des enfants ou des favoris, et encore quelques uns d'estrangers, pour la gouverner; que des guerres civiles et estrangeres; et enfin tant de ruines de tous costés, qu'elle aura sans doute bien de la peine à se remettre.

Or s'il n'y a personne qui, considérant un sy estrange accident, ne soit estonné qu'un homme aussy misérable que Ravaillac (car c'estoit le nom de ce traistre), qui devoit à peine estre souffert assez près du Roy pour le pouvoir regarder, ait peu ainsy le tuer, pourra-t-on ne l'estre pas qu'il ayt rencontré sy à point nommé tant de circonstances propres pour luy aider, et desquelles sy une seulement luy eust manqué, il ne l'auroit jamais peu faire; qu'il n'y ait trouvé non plus de difficulté que sy c'eust esté le moindre homme du monde : comme que dans la rue de la Ferronnerie, par où il alloit, qui est sy estroite qu'il n'y a place que pour y passer deux carosses à la fois, il se trouva quasy à l'entrée une charrette pleine de fouin quy fist aller les valets de pied par dedans Saint Innocent, et laisser le tour du carosse tout seul, sans quoy il n'en auroit pas peu approcher; que le Roy, qui estoit

au fond, ne se mist pas à la main droite, où les boutiques estoient sy près qu'on n'eust pas peu se mettre entre deux pour l'aborder, mais de l'autre costé, où rien n'en empeschoit; que les mantelets estoient levés; que pour lire une lettre à M. d'Espernon qui estoit auprès de luy, et qu'il tenoit de la main gauche, il haussa le bras, et monstra tout à descouvert l'endroit où il fust frappé; que le cocher marcha sy doucement tant qu'il fust auprès de la charrette, de peur de s'y accrocher, que ce malheureux peust aisement, aussytost qu'il l'eust passée, et devant que ceux qui ont accoustumé de se tenir à la portiere y fussent revenus, monter sur l'essieu et donner son coup; que son capitaine des gardes, lequel, comme en estant chargé, y eust vraysemblablement plus regardé que ne firent ceux qui estoient dans le carosse de ce costé là, n'y estoit pas; et enfin qu'il adressa aussy justement dans la veine cave, un peu au dessous du cœur, qui est comme sy c'eust esté dans le cœur mesme, que s'il eust eu le temps de le choisir, estant très vraysemblable qu'en quelque autre lieu que c'eust esté il n'en seroit pas mort, tant le couteau entra peu avant. Mais Dieu l'ayant ainsy permis, on n'en doit point chercher d'autre cause que ses jugements, auxquels il se faut soumettre.

Le monstre détestable fut aussy tost pris et mené en prison, tout le monde ayant crié qu'on ne le tuast pas comme on avoit fait celuy de Henry troisieme, afin qu'on peust savoir ses complices.

M. le Dauphin, qui alloit voir les préparatifs qui se faisoient pour l'entrée de la Reine, avoit à peine passé les barrieres du Louvre du costé de l'église Saint Germain (*l'Auxerrois*), quand M. de Vitry, capitaine

des gardes et en quartier, apporta ceste malheureuse nouvelle, et la dit à M. de Souvré, auprès duquel j'estois, qui fist à l'heure mesme tourner le carrosse, et rentrer dans le Louvre.

Je ne sçaurois pas dire comment il le sceust assés tost pour en donner le premier avis, car il n'y estoit pas, le Roy l'ayant envoyé ailleurs, ainsy qu'il le justifia; et dont bien luy prist, parceque sans cela il auroit esté en danger de sa vie, les capitaines des gardes estant obligés, pendant qu'ils sont en quartier, d'estre continuellement auprès de la personne des princes pour y veiller, et ne les abandonner jamais sans permission.

Quand M. le Dauphin arriva chez la Reine, il y trouva tout en larmes, car M. de Vitry y avoit desja esté; mais messieurs le chancelier, Villeroy et president Jeannin, qu'elle avoit à l'heure mesme envoyé querir, estant venus, ils luy représenterent sy bien qu'il n'estoit pas temps de pleurer, mais de penser à ses affaires et à celles du Roy, qu'elle se retira avec eux dans son petit cabinet, où toutes les dépesches pour le dedans et le dehors du royaume furent résolues, et le premier président (1) avec quelques autres du parlement mandés, affin que dès ce soir là, et devant que M. le comte (*de Soissons*) arrivast, elle peust estre déclarée régente, comme elle le fust, l'arrest en ayant esté fait sur l'heure mesme, les chambres assemblées (2).

Or M. le comte ne se trouva pas à Paris, parcequ'il en estoit sorty quelques jours auparavant, fort mal satisfait du Roy, pour le refus de la lieutenance générale

(1) *Le premier président :* Achille de Harlay. — (2) *Les chambres assemblées :* Voyez la *Relation de Jacques Gillot*, à la suite des Mémoires de L'Estoile, tome précédent.

de son armée, destinée, comme j'ay desja dict, pour le prince Maurice; et encore parce qu'ayant prétendu que sur le manteau que les princesses du sang porteroient au couronnement de la Reine il y devoit avoir quelques rangs de fleurs de lys plus qu'à celuy de madame de Vandosme, pour y mettre de la difference, le Roy ne l'avoit jamais voulu, tant il desiroit eslever M. de Vandosme, et le porter le plus haut qu'il pourroit. A quoy tous les autres donnoient volontiers les mains; car j'ay veu M. de Vaudemont, frere de M. de Lorraine, refuser de prendre la serviette à la collation du Roy, parce que M. de Vandosme y estoit, et s'y opiniastrer sy fort, quoy que le Roy luy peust dire; car il le vouloit flatter, pour luy faire souffrir patiemment le mariage de M. le Dauphin avec la princesse de Lorraine sa niece, auquel M. de Vaudemont avoit jusques là prétendu pour son fils le duc Charles d'aujourd'huy, qu'il fallust qu'il commandast à M. de Vandosme de s'en aller : autrement il ne l'auroit jamais prise.

Mais pour revenir à M. le comte, il fust sy touché de ceste égalité que le Roy pretendoit mettre entre M. de Vandosme et les princes du sang, qu'il ne voulust pas que madame la comtesse non plus que luy se trouvassent au couronnement; et il la mena à Blandy, où il apprist les nouvelles de la mort du Roy. Ce qui fust un grand bonheur pour le Roy, la Reine et le royaume, aussy bien que l'esloignement de M. le prince; car s'ils eussent esté tous deux présents, ou M. le comte seulement, il est bien vraysemblable que les choses ne se seroient pas passées sy facilement qu'elles firent pour la régence, et que leurs partisans, dont ils avoient bon nombre dans le parlement, auroient essayé de leur y

faire avoir quelque part, dont ils n'oserent se déclarer, ne voyant personne pour les soutenir : ce qui n'auroit peu arriver sans causer enfin beaucoup de désordres, estant impossible que des personnes sy grandes, et que tant de gens ont interest de diviser pour en faire mieux leurs affaires, puissent demeurer long temps bien ensemble, principalement quand il s'agist de l'autorité que chacun voudroit toute entiere pour soy, sans la partager avec d'autres. Mais leur absence leva toutes ces difficultés ; et n'estant venus qu'après les choses faites, force leur fust de s'y accommoder et de prendre patience.

Cependant le corps du Roy arriva, et fust porté dans le petit cabinet, où un lict de chasse estoit tendu; il y demeura jusques au lendemain, qu'on le mist dans la grande chambre pour y estre monstré en public, selon la coutume. Je le vis sortir du carrosse, et entray avec luy dans ce cabinet, où, bien qu'on eust fort recommandé de tenir les portes fermées, il vint enfin force gens qui tesmoignoient tous un grand desplaisir, comme en effet il ne se pouvoit rien voir de plus pitoyable. Mais il est pourtant vray que les plus grands et les factieux, qui pensoient se mettre en considération par le désordre, quelque mine qu'ils fissent, ne le regretterent gueres, espérant que sa mort amanderoit leurs affaires; à aucuns desquels il a réussy.

On disoit alors que ceste mort avoit esté prédite quelque temps auparavant par diverses personnes qui en donnerent avis à la Reine et à M. de Vandosme, et qu'il y en eust un entre autres qui en désigna le jour et en fit avertir la Reine : de sorte qu'elle, qui croyoit fort en ces prédictions, pria plusieurs fois le Roy, qui le sçavoit aussy, de ne point sortir. Mais ce fust inu-

tilement, disant à celuy qui luy ayda à descendre les degrés, et avoit entendu les prieres que la Reine luy faisoit, que toutes ces prédictions n'estoient que des sottises ausquelles il n'avoit jamais creu, et qu'il estoit trop tard pour y commencer, voulant remettre, comme il avoit tousjours fait, sa vie et sa fortune entre les mains de Dieu.

Il estoit autrefois arivé une chose de fort mauvais augure au roy Henry troisieme, à M. de Guise et à luy, et qui avoit tousjours fait aprehender, despuis la mort de ces deux premiers, qu'il n'eust une mesme fin qu'eux: qui fust que jouant tous trois aux dés, durant le regne de Charles neuvieme, il parut beaucoup de gouttes de sang sur la table, sans que personne saignast, ny qu'il y en eust aucune autre cause apparente; dont s'estant aperceus, ils les firent par deux fois oster, sans y faire réflexion. Mais voyant enfin que cela ne servoit de rien, et qu'elles revenoient tousjours, ils quitterent le jeu, et se séparerent assés estonnés. Ce qui ayant fait quelque impression dans l'esprit du Roy, il l'allégua aux deputés du parlement, lorsqu'ils luy firent des remonstrances pour ne point vérifier l'édit fait à Nantes en faveur des huguenots, disant qu'encore qu'il eust tout subject de croire que l'effet de ce présage s'estoit entierement accomply à son esgard par le coup que Chastel luy avoit donné dans la gorge, qu'il ne vouloit pas neanmoins rentrer dans les guerres civiles, craignant que cela ne fust pas, et d'y périr enfin comme les autres avoient fait.

Je sçay bien que quelques uns ont dit qu'il n'avoit permis le couronnement de la Reine qu'à regret, et parce qu'elle l'en avoit tellement pressé qu'il ne s'en estoit peu defendre, fondé, à ce qu'ils prétendent, sur

certaines prédictions dont il avoit esté long-temps auparavant averty qu'il ne passeroit pas sa cinquante septieme année, et qu'il seroit tué à la premiere grande cérémonie qu'il feroit; mais comme cela ne parut pas alors, et que je n'en ai rien appris, ny par la voix publique, ny par beaucoup de gens que j'ai connus, qui avoient pourtant eu grande familiarité avec luy, je m'en tais, comme aussy de l'avis qu'ils disent qu'on eust un peu devant sa mort d'une grande conjuration faite contre luy (1), n'en ayant point non plus entendu parler.

Bien est il vray qu'il y eust une femme (2), après sa mort, qui en accusa les plus grands de la cour, et nommément M. d'Espernon et mademoiselle Du Tillet, comme les auteurs, et qui vouloit bien aussy qu'on en creust la Reine et les Conchines complices; mais comme elle fust aussy tost menée à la Conciergerie afin que le parlement en connust, et que l'ayant trouvée folle, il ne fist que la condamner à une prison perpétuelle où elle est morte, il semble que cela en a assez fait voir la fausseté, mais qu'elle se pourroit encore prouver par

(1) *Grande conjuration faite contre luy: Voyez* les Mémoires de Sully, t. 8, p. 364, 2e série de cette Collect. — (2) *Une femme:* Jacqueline Le Voyer, femme d'Isaac de Varennes, sieur d'Escouman ou de Coman, accusa la duchesse de Verneuil, le duc d'Epernon, mademoiselle Du Tillet et d'autres personnes. Un arrêt du parlement, du 30 juillet 1611, déclara cette femme calomniatrice, et la condamna à finir ses jours entre quatre murailles. S'il en faut croire le Mercure françois, t. 2, fol. 17, la demoiselle Coman n'étoit qu'une intrigante qui ne méritoit point de foi; si l'on s'en rapporte à L'Estoile (*Journal de Henri* IV, 30 juillet 1611), et à d'autres Mémoires du temps, l'arrêt du parlement seroit dû aux influences les plus puissantes. On a peine à se défendre de quelques doutes, quand on voit, dans les Mémoires de Sully, que la demoiselle Coman avoit donné des avis à M. de Schomberg et à mademoiselle de Gournay avant l'assassinat de Henri IV. (*Voyez* les Mémoires de Sully, t. 8, p. 366, 2e série de cette Collect.)

toutes les dépositions de Ravaillac, qui maintint jusques au bout que personne ne luy avoit fait faire, et qu'il eust mesme esté difficile qu'une sy grande quantité de gens, comme elle y en mettoit, se fussent assés bien accordés pour qu'il n'y en eust point eu quelqu'un qui eust joué à la fausse compagnie. Autrement il luy seroit arrivé pis, quoyqu'il fust le meilleur prince du monde et qui traitoit le mieux ses subjects, qu'aux plus grands tyrans, contre lesquels il ne s'est jamais fait de ces grandes conjurations qui ayent réussy.

Au reste, pour n'entrer pas dans un nouveau regne sans avoir satisfait à ce que je me suis proposé au commencement de ces Mémoires, touchant la conduite du Roy dans les choses générales et particulieres, et faire voir comme il s'y gouvernoit, et ne s'en remettoit pas entierement sur ses ministres, quelque confiance qu'il eust en eux, je diray icy tout ce que j'en ai appris, et dont je n'ay pas eu subject de parler, m'asseurant qu'encore que ce n'en soit qu'une bien petite partie, il y en aura néantmoins assez pour faire voir qu'il méritoit justement la grande réputation qu'il s'estoit acquise, et qu'il peust estre donné pour exemple à tous les princes qui voudront sçavoir régner.

Ce grand Roy donc ayant appris, par l'exemple des roys ses prédécesseurs et par sa propre expérience, que sy les princes ne prennent connoissance de leurs affaires, et ne se donnent eux mesmes la peine d'y travailler et de les faire, elles ne sçauroient jamais bien aller; ceux sur qui ils s'en pourroient reposer, favoris ou autres, je dis leurs meres mesmes, ainsy qu'il s'estoit veu de Catherine de Médicis, ayant souvent des intérests differents, qu'ils préferent tousjours à ceux de

l'Estat, d'où arrivent tous les désordres qu'on n'a que trop esprouvés dans les siecles passés. Ce grand Roy, dis-je, en avoit un tel soin, qu'il ne se faisoit rien sans luy, voulant sçavoir toutes choses pour en ordonner, et n'y ayant point d'heures où on ne luy en peust parler, mesme quand il estoit dans ses plaisirs, sy c'estoit chose importante. Le temps toutefois destiné ordinairement pour cela estoit le matin devant que d'aller à la messe, en se promenant (car il aimoit à faire exercice) dans des jardins, ou dans une gallerie, avec ceux de son conseil, qu'il faisoit couvrir quand c'estoit à descouvert. Ses secrétaires d'Estat s'y trouvoient aussy pour rendre compte de leurs charges; mais ils n'approchoient point qu'ils ne fussent appelés.

C'estoit là où il prenoit résolution de tout ce qui se devoit faire, et où il en donnoit l'ordre tant à ceux du conseil qu'aux secrétaires d'Estat, qu'il falloit ponctuellement exécuter, ou dire pourquoy; car comme il ne faisoit rien que meurement, et après y avoir bien pensé, aussy vouloit il qu'il fust fait à l'heure mesme, ne changeant pas aisement de résolution, et surtout à l'appétit d'autruy, n'y ayant rien qu'il considérast au préjudice de ses affaires.

Et ce qui est encore fort à remarquer, c'est qu'ayant à gouverner un Estat tel que le sien, non encore tout-à-fait purgé de factions, et estant obligé de prendre part dans tout ce qui se faisoit au reste du monde, dont on peust dire qu'il estoit l'arbitre, ce conseil néantmoins ne duroit jamais plus de deux heures, et sy ce n'estoit pas par impatience ou envye d'aller ailleurs qu'il le finissoit; car il n'en partoit point qu'il n'eust tout achevé, et ne remettoit rien au lendemain de ce

qui se pouvoit vuider sur le champ, jusques là mesmes que s'il rencontroit en sortant quelqu'un qui luy voulust parler de ses affaires particulieres, comme il arrivoit assés souvent, la présence de tous ses ministres en rendant l'heure fort propre, il l'escoutoit avec autant de patience et de douceur que s'il n'eust rien fait de tout le jour, disant que de renvoyer les gens sans les entendre n'estoit pas ce qui deslivroit des importunités, mais de ne laisser point d'espérance de ce qu'on ne vouloit pas faire, donnant au reste librement et de bonne grace ce qu'on vouloit donner, sans quoy on n'en sçait jamais beaucoup de gré; et adoucissant autant qu'on pouvoit le desplaisir du refus, sans y adjouster celuy des longues sollicitations, qui font quasy plus de mal que le refus mesme.

Mais il faut aussy sçavoir que s'il traictoit sy bien ceux qui luy parloient la premiere fois de leurs affaires, il n'en estoit pas de mesme de ceux qui pensoient l'emporter par importunité, estant certain que pour luy reparler des choses refusées, il falloit s'armer de bonnes raisons; et encore le plus seur estoit de luy en faire dire auparavant quelque chose par un tiers : ce qu'il trouvoit tousjours bon, et le réparoit mesme, sans s'opiniastrer à ce qu'il avoit premierement respondu, s'il voyoit qu'on eust raison; tenant enfin tout le monde tellement dans l'ordre, que la France n'avoit jamais rien veu de pareil, et montrant à tous les princes non seulement l'avantage qu'il y a de gouverner soy mesme ses affaires, mais encore qu'ils ne doivent pas craindre d'en estre trop chargés, et de ne se pouvoir pas divertir comme ceux qui les servent leur veulent faire croire, pour en demeurer davantage les maistres; puisque personne ne

s'est jamais plus diverty que luy, nonobstant le grand soin qu'il en prenoit, tout despendant asseurement de la regle qu'on y met.

Pour ce qui est de son conseil, comme il sçavoit qu'il faut nécessairement que les roys, bien que très habiles, en ayent un, et que le merite, la réputation et mesme la dignité personnelle de ceux dont il est composé sert infiniment pour autoriser et rendre considérables toutes les résolutions qui s'y prennent, tant envers les subjects qu'envers les estrangers, ainsy qu'il se voit de celuy d'Espagne, où il n'entre point de petites gens, ny sans expérience, il choisit pour cela le chancelier de Bellievre et messieurs de Sully, de Sillery, de Villeroy, et le président Jeannin, gens consommés dans la connoissance de toutes sortes d'affaires par l'âge et les emplois qu'ils avoient eus, et sans contredit aussy capables qu'il y en eust au monde. Les trois premiers avoient tousjours esté dans les interets du roy Henry troisieme ou les siens; et les deux autres dans ceux de la Ligue. Mais cela ne l'empescha pas de les mettre dans son secret, à cause de leur grande capacité. Il sçavoit qu'ils étoient bons François, n'ayant jamais voulu consentir au démembrement de la couronne, ny à toutes les prétentions des Espagnols, et que l'intérest de la religion les avoit plus engagés contre luy que toute autre chose.

La faveur ny la qualité ne servoient de rien pour estre de son conseil, les princes du sang mesmes n'en estant pas; de sorte que s'ils venoient pendant qu'il se tenoit, il falloit qu'ils attendissent qu'il fust achevé au lieu où tout le monde estoit : mais il est vray que s'il les voyoit, il les appeloit quasy tousjours devant que de rentrer dans la foule, et faisoit quelque tour avec eux,

pour les distinguer aucunement du reste des hommes par ceste petite différence.

Ce n'est pas qu'il ne parlast jamais de ses affaires qu'avec ceux de son conseil, comme les gens qui font secret de toutes choses; car, connoissant la valeur de chacune, il sçavoit ce qui se pouvoit dire et ce qui se devoit céler; et cherchant de profiter de celles là, il en parloit quelquefois aux personnes de grande qualité pour leur montrer confiance et les obliger, et quelquefois aussy à d'autres pour avoir leur avis, ou aprendre ce qu'on en disoit dans le monde, tant parce que les choses universellement approuvées sont souvent les meilleures, que pour les pouvoir sy bien examiner devant que de les résoudre, qu'il connust asseurement ce qui luy seroit le plus avantageux, et ne despandist pas tellement de ses ministres qu'il ne sceust rien que par leur rapport, l'experience lui ayant appris que pour estre bien servy, et tenir les gens dans le devoir, il ne s'y falloit pas tant fier qu'ils ne vissent en mesme temps qu'on prenoit garde à eux, et que pour peu qu'ils se destournassent du droit chemin ils seroient descouverts; car enfin tous hommes sont hommes, et se peuvent gaster par la vanité ou par l'intérest. Or il disoit que c'estoit à quoy les princes qui ne vouloient pas estre gouvernés devoient autant prendre garde, estant certain que, quelque esprit et quelque habileté qu'ils ayent, tant qu'ils ne parleront de leurs affaires qu'à deux ou trois, ne voyant les choses que selon qu'ils leur diront, ils les feront quasy tousjours tomber dans tout ce qu'il leur plaira, estant gouvernés sans penser l'estre, et (ce qui est de pis) sans pouvoir l'empescher, s'ils ne se communiquent davantage, escoutant plusieurs personnes

non seulement parce qu'ils en apprendront la verité, mais parce que les autres le craignant, n'oseront pas leur desguiser les choses, ny les dire autrement qu'elles ne sont. Joint que, tirant par la diversité des avis des lumieres qu'ils n'auroient jamais sans cela, plusieurs yeux voyant plus qu'un, ils pourront encore mieux connoistre les hommes, et sçavoir à quoy ils sont propres, pour les y employer; la connoissance qu'on en prend par soy mesme ou par la voix publique estant ordinairement moins trompeuse que celle qui est donnée par peu de personnes, quasy tousjours intéressées, et qui préferent, quand on les laisse faire, l'alliance ou l'amitié, au merite et aux services. A quoy il ajoutoit que dans ce grand soin que les princes prennent de leurs affaires, ils ne doivent pas néantmoins se laisser tant emporter à ceste vanité, qu'on croye qu'ils les font toutes, qu'ils se meslent par trop des petites qui sont indignes de leurs soins, ny souffrir qu'on leur envoye les mauvaises aussy bien que les bonnes, leurs ministres estant bien aises, pour s'en descharger, de dire qu'il leur en falloit parler; mais qu'ils devoient les obliger à les prendre sur eux, et à se charger de la haine qu'elles pourroient causer : comme faisoient tous ses ministres, et particulierement M. de Sully, qui ne trouva tant d'ennemis, après la mort du Roy, que parce qu'il s'opposoit continuellement aux pretentions desraisonnables des grands comme des petits, et s'en declaroit ouvertement.

Que sy ce grand Roy croyoit toutes ces précautions nécessaires pour se bien conduire, qu'est-ce que doivent faire ceux qui commencent à régner, quand ils n'ont encore aucune connoissance ny experience?

et qu'en doit-on attendre, s'ils ne cherchent point à estre instruits, escoutant tous ceux de qui ils peuvent apprendre quelque chose, et s'ils ne suivent que leurs fantaisies ou celles de leurs serviteurs, qui quelquefois n'en sçavent pas plus qu'eux? estant presque impossible que ceux qui n'ont pas esté nourris dans les grandes affaires les puissent bien gouverner, non plus que ceux qui n'y ont pas servy dans des conditions proportionnées : car encore qu'estant sous la direction d'autruy, ils ayent peut estre bien fait, et montré de l'esprit et de la capacité, ce n'est pas à dire qu'ils soient propres pour les premieres places; tant il y a de différence entre donner les ordres ou les exécuter, et qu'il faut bien un autre génie pour commander que pour obéir, ainsy qu'il s'en pourroit trouver assez d'exemples.

Il disoit encore que pour connoistre sy ceux dont les roys se servent pour la conduite de leurs affaires y estoient propres, et sy on s'y pouvoit fier, il ne falloit que voir s'ils ne vouloient point se charger tout seuls de celles de grande importance (n'y ayant point d'homme sage qui, dans des matieres comme celles là, ne cherche du secours pour les bien consulter devant que de les résoudre, particulierement les estrangeres, qui sont choses délicates, et où il ne se fait point de petites fautes, afin de n'en estre pas après responsable); s'ils ne s'esloingnent pas aisément des vieilles maximes pour en establir de nouvelles, et ne changent pas légerement de desseins; s'ils sont soigneux d'entretenir les anciennes alliances, et enfin s'ils croient que les intérests de la France et de l'Espagne ne sçauroient jamais s'accorder, tout ce qui est à l'avantage de l'un estant assurément au detriment de l'autre. Tous ceux

qui feront ou croiront le contraire se devant tenir pour suspects, estant ignorans ou corrompus, ou sy présomptueux qu'on n'en doit rien attendre de bon.

Le Roy estant fort exact dans tout ce qu'il devoit faire, il falloit bien que ceux qui le servoient le fussent aussy, escoutant patiemment tout le monde; tellement que M. de Sully, qui estoit le plus occupé de tous, à cause qu'il avoit plusieurs charges et voyoit le Roy plus souvent que les autres, ne laissoit pas néanmoins de donner audience toutes les après-dinées, et de ne la finir jamais que tout ce qui y estoit ne luy eust parlé, sçachant bien que le Roy l'entendoit ainsy, et qu'il n'eust pas souffert que luy, non plus que les autres, en eust usé autrement, et qu'on eust laissé languir les hommes et les affaires, faute de les expédier promptement; n'ignorant pas que la trop grande indulgence des princes pour leurs favoris ou serviteurs, ausquels ils permettent d'abuser de leur crédit et de préferer leurs divertissements aux affaires, n'y cause pas moins de désordre que le peu de connoissance qu'ils en prennent.

Et comme il sçavoit de quelle importance il est dans toutes sortes d'Estats que l'argent y soit bien menagé, après avoir essayé de toutes sortes de gouvernements dans les finances, il s'arresta enfin à celuy d'un seul, le trouvant pour toutes raisons le meilleur, et particulierement, ce disoit-il, parce que s'il estoit desrobé, un pouvoit estre fort satisfait de ce qui ne seroit rien à plusieurs. Il en excluoit tout-à-fait les gens de robe, comme les tenant plus attachés à leurs intérests, et moins propres que les autres pour despenser largement quand il en est besoin.

Il choisist donc pour cela M. de Rosny, nommé depuis le duc de Sully, homme d'ordre, intelligent, capable de tenir teste aux grands comme aux petits, et de ne donner rien mal à propos, ny en laisser prendre; establissant par son moyen une si bonne regle tant pour la recepte que pour la despense, que sans surcharger le peuple, ny manquer à aucunes des choses nécessaires, il mist en fort peu de temps beaucoup d'argent en réserve : ce qui paroistra peut estre impossible aux esprits desreglés, et qui ne sçavent pas ce que peust le bon ordre, mais qui est pourtant très veritable, le royaume estant, lors qu'il mourut, bien moins chargé qu'il n'a esté depuis, les arsenaux abondamment remplis de toutes choses, les fortifications des places bien entretenues, la maison du Roy, les gens de guerre, les ambassadeurs et toutes les autres charges ordinaires de l'Estat, aussy bien que ce qu'il donnoit, bien payé; et sy il ne laissoit pas d'avoir dans la Bastille cinq millions d'or, et presque une année de son revenu entre les mains de ses officiers : ce qui, joint à l'ordinaire, auroit esté suffisant pour entretenir de très longues guerres, sy la despense s'en fust faite avec le mesme esprit qu'on l'avoit amassé.

Il ne faut pas oublier de dire qu'il ne vouloit mettre dans la Bastille que quinze ou vingt millions de livres tout au plus, croyant cela suffisant pour commencer la guerre quand il y seroit obligé, et faire, tant qu'elle dureroit, toutes les avances nécessaires, en attendant que le payement de ses revenus fust escheu; mais qu'il pretendoit avoir trois autres trésors aussy avantageux pour luy et moins incommodes pour le public, parce qu'ils n'osteroient point l'argent hors du commerce : le

premier dans ses arsenaux, qu'il rempliroit de tant de canons, de poudre, de boulets et d'armes de pied et de cheval, qu'il n'en faudroit point acheter quand on feroit la guerre; le second, dans ses domaines, greffes et autres choses engagées, qu'il retireroit et pourroit vendre quand il en seroit besoin; et le troisieme, le plus grand et le plus légitime, dans la bourse de ses subjects, les rendant tellement riches qu'il pourroit tousjours y trouver tous les secours dont il auroit besoin, ainsy qu'on a bien sceu faire depuis sa mort.

Quand à ce qui estoit dans la Bastille, il vouloit que le surintendant des finances, et les deux premiers presidents du parlement et de la chambre des comptes, en eussent chacun une clef, afin qu'il fust mieux gardé, et qu'on n'en peust jamais rien tirer que tout le monde ne le sceust. Surquoy luy ayant esté representé qu'il se feroit tort et s'en repentiroit, ces gens de robe longue estant tellement entreprenants et desireux d'accroistre leur autorité, mesme au prejudice de celle des roys, qu'ils ne souffriroient pas qu'il prist cet argent quand il voudroit, sans sçavoir pourquoy, et s'y opposeroient s'ils ne l'approuvoient pas; il respondit une chose bien digne de mémoire, et que tous les princes devroient sçavoir pour y prendre exemple: que c'estoit aussy son intention, n'estant pas raisonnable qu'un argent levé sur ses subjects pour leur conservation, et qui leur appartenoit encore plus veritablement qu'à luy, deust jamais estre despensé que bien à propos, et pour leur avantage.

Et ce n'estoit pas seulement l'argent levé qu'il mesnageoit ainsy; mais il estoit encore fort retenu à en lever quand il n'en estoit pas grand besoin, comme le

tesmoigna bien la response qu'il fist à un homme qui luy proposoit quelques moyens extraordinaires de grande valeur, disant : « Comment le ferois-je mainte-« nant que je n'en ai point affaire, puisque je ne pren-« drois pas mesme les choses accoustumées sy je m'en « pouvois passer? voulant bien que tout le monde sça-« che que sy Dieu me donne une longue vie, je met-« tray mes affaires en tel estat que mes successeurs, « non plus que moy, ne seront pas contraints de charger « beaucoup le peuple; car je retireray toutes les choses « engagées, et je reduiray les officiers à l'ancien nom-« bre. » Et en effect il y avoit un traicté pour désengager le domaine par où il avoit commencé, qui estoit desja bien avancé quand il mourut, mais qui se rompist aussytost après, les interests particuliers ayant tousjours despuis ce temps là prevalu par dessus ceux du public.

Il ne parloit point d'acquitter toutes les rentes qu'il devoit, parce que ce luy estoit, se disoit-il, comme autant d'ostages pour tenir Paris, Rouen, et toutes les autres grandes villes où elles estoient deues, dans leur devoir, ayant bien esprouvé pendant la Ligue qu'elles n'en pouvoient pas estre payées quand elles en sortoient; joint que devant y avoir une communication reciproque et perpetuelle du bien des roys et de celuy de leurs subjects, il leur rendoit par là quelque partie de celuy qu'ils luy donnoient.

Or il auroit pu facilement mettre ses affaires en l'estat que j'ay dit, parce qu'il sçavoit mieux s'empescher qu'on ne le desrobast que ne font ordinairement les grands princes, et qu'il ne laissoit pas tomber les pretentions de tout le monde sur ses finances, voulant que les jeunes gens particulierement se contentassent

de belles paroles et de bon visage, s'il n'y avoit quelque raison bien expresse qui l'obligeast au contraire: M. de Bassompierre, par exemple, quoyqu'il l'aimast sy fort, et prist tant de plaisir en sa conversation qu'il le vouloit quasy tousjours avoir auprès de luy, ayant esté fort longtemps traité comme cela. Et quant aux plus vieux, il en entretenoit la plus part dans l'esperance d'avoir des charges quand elles viendroient à vaquer: ce qui arrivoit alors plus communement qu'à ceste heure, parce qu'elles se vendoient rarement, que peu de gens avoient des survivances, qu'elles ne se donnoient guere qu'à ceux qui avoient desja quelque âge, et qu'il fálloit ordinairement quitter celles qu'on avoit quand on en prenoit de plus grandes; de sorte que n'en restant pas beaucoup à qui il falust de l'argent, il pouvoit bien leur en donner sans charger par trop ses finances, joint qu'une pension de mille ou douze cents escus, qui estoit alors la taxe ordinaire des gens de qualité, les satisfaisoit plus que quatre mille ne feroient aujourd'huy, parce que les choix en estant très bons et de personnes de mérite, on y considéroit presque plus l'honneur que le profit: ce qui semble plus nécessaire d'estre pratiqué en France qu'en tout autre lieu, s'y trouvant souvent tant de gens qui pensent avoir quelque raison d'y prétendre, que sy on n'y mettoit point de regle, le revenu de tout le royaume ne suffiroit pas pour les contenter.

Mais il faisoit encore plusieurs autres choses à ceste fin qui y contribuoient fort, comme de s'opposer autant qu'il pouvoit à toutes sortes de luxes et de despenses excessives, sous quelque prétexte que ce fust qu'on les voulust introduire (car il n'en manque jamais

d'assez spécieux quand on s'y laisse aller), et d'essayer d'obliger tout le monde à estre bon mesnager, monstrant que ses graces estoient principalement pour ceux qui en sçavoient profiter, et non pas les dissiper, comme font ordinairement les gens nourris dans les cours. Et il disoit avoir en cela un double interest; car s'il laissoit ruiner tous ceux de sa cour, qui estoient les principaux du royaume, il faudroit nécessairement ou les relever par ses bienfaits (ce qui ne se pourroit pas faire pour plusieurs), ou les abandonnant, se trouver peu à peu sans eux, et réduit à n'avoir que des gens nouveaux, et peut-estre de basse condition : ce qui ne luy sembloit pas honorable pour un prince tel qu'il estoit, joint que, généralement parlant, on se peust moins fier aux gens nécessiteux qu'à ceux qui ont quelque chose à perdre. C'est pourquoy il ne manquoit pas en toutes rencontres d'en tesmoigner son sentiment, ainsy qu'il fist un jour à un des amis de M. le grand (1), qui luy disoit que tout le monde estoit estonné de ce que, luy monstrant tant de bonne volonté, il luy faisoit néanmoins sy peu de bien, qu'il n'y en avoit point de plus pauvre que luy dans la cour; respondant que c'estoit parce qu'il ne luy serviroit de rien, et qu'il le laisseroit prendre à son intendant, qui n'estoit pas celuy qu'il aimoit, mais M. le grand.

Passant devant la maison qu'un homme qui le servoit dans les finances faisoit bastir, il le fist appeler pour sçavoir ce que c'estoit, car il aimoit fort les bastiments Surquoy cest homme, qui connoissoit son humeur, ayant respondu que c'estoit peu de chose, parce que ne la voulant ny vendre ny louer, mais y loger, il

(1) *M. le grand :* le duc de Bellegarde, grand écuyer de France.

la faisoit aussy proportionnée à sa condition, et sans salle ny antichambre devant sa chambre (car plusieurs, sans estre de grande qualité, commençoient desja à y en mettre), il l'en loua fort, et l'assura que puisqu'il estoit sy sage, il se serviroit de luy plus volontiers qu'il n'avoit encore fait. Ce qui réussissoit sy bien, que la pluspart de ceux de son temps (quoique, comme j'ay desja dit, il leur donnast peu, ou rien du tout) estoient néanmoins plus riches et plus accommodés que beaucoup de ceux d'aujourd'huy, bien qu'ils ayent eu toute la France en pillage.

Or, de ce qu'il gardoit luy mesme la regle qu'il vouloit faire garder aux autres, et qu'il se retranchoit d'un costé quand il se trouvoit obligé de faire trop de despenses de l'autre, disant que personne ne pouvoit en mesme temps en faire plusieurs excessives sans ruyner ses affaires, procedoit ceste réputation qu'il avoit d'estre avare. Mais on a bien connu depuis que c'estoit plustost prudence qu'avarice, et que sy ceux qui sont venus après luy en eussent fait de mesme, ils s'en seroient mieux trouvés, et le royaume aussy; les richesses mal despensées ou données inconsidérément, comme du temps de Henri troisieme, n'obligeant pas les hommes à demeurer dans le devoir, mais le bon ordre et la justice donnant à chacun selon qu'il mérite et qu'il se doit, qui est la vraye libéralité.

Que sy l'on a veu quelques uns des ministres de ses plaisirs s'estre rendus assez riches, ce n'a esté qu'après un fort long temps, et plus encore par leur industrie; et parce qu'il n'y avoit personne qui ne cherchast à les obliger dans l'esperance de la pareille, à cause du grand accès qu'ils avoient auprès de luy, que parce qu'il leur

donnast beaucoup, ou y contribuast directement, les tenant tous au contraire tellement dans l'ordre, et sans leur permettre de se trop émanciper, qu'ils se sont bien plus eslevés despuis sa mort qu'ils n'eussent fait pendant sa vie. Et sy il ne donnoit non plus que fort modérément aux femmes qu'il aimoit, tant il craignoit de se trouver obligé à faire des levées extraordinaires, disant que les roys ne devoient pas user d'autre sorte du bien de leurs subjects, qu'ils faisoient de leurs vies; et que comme ils ne pouvoient pas les obliger à la hasarder pour leur simple plaisir, mais seulement pour la défense ou l'accroissement de leurs Estats, le secours de leurs alliés, et autres choses importantes et nécessaires pour leur gloire ou leur conservation, qu'aussy falloit-il que ce fust pour cela mesme quand ils prenoient de leurs biens par dessus ce qui estoit accoutumé et raisonnable, et se servoient de ceste puissance absolue qu'ils ont de lever tout ce qu'il leur plaist, et non pas pour faire de grands trésors, donner à leurs favoris ou fournir tant à leurs plaisirs, bastiments ou resjouissances publiques, qu'à toutes les autres choses non nécessaires à eux ny au public.

Quand il y avoit quelque charge vacante, il ne la donnoit jamais que tous ceux qui la pouvoient prétendre n'eussent eu le temps de la venir demander; non faute de résolution, ou qu'il n'aimast pas à donner, mais afin de n'estre pas surpris, et de pouvoir mieux choisir; escoutant tout le monde, et souffrant que ceux qui l'approchoient parlassent pour leurs amis, et l'informassent de ce qui faisoit pour eux (1), et qu'ils n'eus-

(1) *Ce qui faisoit pour eux :* Vieille locution : *ce qui entroit dans leurs arrangemens particuliers.*

sent peut-estre pas osé dire eux-mesmes; dont ils recevoient une grande consolation, et luy le plaisir de ne rien faire mal à propos, et dont il se peust repentir. Il observoit cela sy exactement, que personne n'avoit le pouvoir de luy faire faire le contraire, ceux qu'il employoit dans ses plaisirs, non plus que les femmes qu'il aymoit, ny mesmes ses ministres, ne donnant rien à leurs parents s'il ne les en croyoit bien capables : ce qui ne s'est pas fait pour ceux des favoris qu'il y a eus despuis sa mort, ausquels, quoyque la plupart sans mérite, on eust volontiers donné toute la France.

Mais il observoit encore, quand un homme avoit plusieurs charges, de ne les donner jamais toutes à un de ses enfants, tant parce qu'on s'ostoit par là le moyen d'en récompenser d'autres qui les méritoient mieux qu'eux, que parce que, donnant à de jeunes gens tout ce qu'ils auroient peu espérer après avoir beaucoup travaillé, ils se rendoient ordinairement sy négligents, que, ne voulant plus rien faire, ils réussissoient quasy tousjours fort mal. Et quand aux choix des personnes, il prenoit bien pour les charges de sa maison, ou pour quelques autres graces particulieres qu'il faisoit, ceux qui luy estoient les plus agréables, mais non pas pour celles de guerre ou pour les affaires, qu'il disoit ne se devoir jamais donner par faveur, se trouvant rarement que les gens de bonne compagnie et qui sont les plus divertissants soient bien propres pour les choses sérieuses, et où il est besoin de jugement; et pouvant arriver de grands maux des moindres fautes qui s'y font. Or, sy, comme il arrivoit quelquefois, il n'en trouvoit point parmy ceux qui demandoient les charges dont il fust satisfait, il les donnoit à d'autres qu'il y jugeoit

plus propres, bien qu'ils ne les demandassent pas, et leur envoyoit jusques chez eux, ne se souvenant pas moins des absents que des presents, ainsy qu'on le vist fort souvent, mais principalement quand il fist M. de Vic gouverneur de Calais, M. d'Esdiguieres mareschal de France, et messieurs d'Ossat et de La Rochefoucauld cardinaux, sans estre à la cour, ny l'avoir demandé. Ce qui est jugé partout sy nécessaire pour bien gouverner, que le cardinal de La Cueva (1), me parlant de tous les désordres qui s'estoient introduits dans la cour d'Espagne despuis la mort de Philippe second, remarquoit, pour un des plus grands, que pour avoir des récompenses il falloit plustost estre auprès des roys ou de leurs favoris, à leur complaire et les flatter, qu'à sa charge à faire son devoir; et que ceux qui n'avoient point d'autre recommandation que leur mérite et leurs services estoient presque tousjours oubliés.

Le Roy disoit que la principale force d'un roy de France consistoit en la noblesse, ainsy qu'il l'avoit esprouvé; car la plus grande partie ayant esté pour luy, il avoit enfin, par leur moyen, ramené dans leur devoir les grosses villes qui estoient presque toutes de la Ligue: de sorte qu'il devoit prendre un grand soin de s'en faire aimer, s'asseurant qu'avec cela il seroit invincible, et d'autant qu'elle se gagnoit mieux par le bon visage et les bonnes paroles que par l'argent, il ne falloit pas les espargner. C'est pourquoy pas un ne luy faisoit la révérence à qui il n'ostast le chapeau, et ne dist

(1) *Le cardinal de La Cueva :* Alphonse de La Cueva, évêque d'Oviedo, de Malaga et de Palestrine, fait cardinal en 1622, mourut en 1655. Disgracié en Espagne, il se retira à Rome, où le marquis de Fontenay l'aura sans doute connu.

quelque chose de particulier de luy ou de ses prédécesseurs, ou ne donnast lieu à celuy qui les présentoit de le faire; de sorte qu'on n'en partoit jamais que satisfait. Mais surtout il prenoit soin en ces occasions-là de contenter ceux des provinces, et qui n'estoient pas pour revenir souvent à la cour, les traitant comme des estrangers, et afin que se louant de luy quand ils seroient en leur pays, cela luy servist envers ceux qui n'y venoient point, apprenant sa grande bonté et son honnesteté. Que s'il avoit avis de quelque querelle, il ne la négligeoit pas, escrivant aussytost à ceux qui commandoient sur les lieux de l'accommoder, ou d'obliger les querelants d'aller devant les maréchaux de France, sans prendre jamais de party; mais quand ils estoient d'accord et qu'il les voyoit, il faisoit de bonnes réprimandes à ceux qui avoient tort, ne servant pas moins de pere que de maistre.

A tous ces soins, qui regardent le général de ses subjects, il en ajoutoit d'autres très grands pour les particuliers qui avoient bien servy; mais pour en donner quelques exemples, voyant que M. de Vignoles, qui l'avoit tousjours suivy dans les armées, tant roy de Navarre que despuis, se trouvoit, après la paix, privé de tous les avantages que la guerre luy donnoit, il luy bailla, en attendant que quelque chose propre pour luy peust vaquer, quatre mille escus de pension, qui estoit en ce temps là une somme fort considérable, et qui monstroit bien l'estime qu'il en faisoit; et luy ayda encore en son mariage avec madame de Montluc (1), héritiere de Montsalez.

(1) *Madame de Montluc :* Marguerite de Balaguier, dame de Montsalez, mariée en premières noces à Bertrand d'Ebrard, seigneur de

Que s'ils mouroient devant que d'avoir récompense, il la donnoit à leurs héritiers, comme il se vist en ceux du grand prevost de Richelieu (1), qui laissa sa maison fort endettée et ses affaires en un mauvais estat, donnant plusieurs bénéfices à son second fils, lequel les ayant quittés pour se faire chartreux, il les redonna au troisieme, qui a esté depuis le cardinal de Richelieu; et quant au fils aisné, il eust douze cents escus de pension dès qu'il fust en âge de venir à la cour. Et ainsy de plusieurs autres que j'obmets pour dire des choses moins communes, et qui monstrent davantage la bonté de son naturel, et les moyens par où il se fist tant aymer.

Madame de Montpensier (2) s'estant trouvée dans Paris quand il y entra, en eust de grandes apprehensions, n'en attendant que de fort mauvais traitements, à cause qu'elle s'estoit tousjours étrangement deschainée contre le roy Henry troisieme et contre luy: mais comme il cherchoit à gagner les gens plustost qu'à les chastier (3), il alla chez elle dès qu'il peust estre desgagé de toutes ses affaires, et luy parla aussy bonnement et familierement que sy elle eust tousjours esté pour luy; et luy ayant enfin demandé la collation, parce qu'il n'avoit presque point mangé de tout le jour, comme elle s'avançoit

Saint-Sulpice; en deuxièmes noces, à Charles de Montluc, tué en 1596; et en troisièmes noces, à Bertrand, dit La Hire, marquis de Vignoles.

(1) *De Richelieu :* François Du Plessis-Richelieu, grand prevôt de France en 1578, capitaine des gardes de Henri IV. Il mourut à Gonesse en 1590. — (2) *Madame de Montpensier :* Catherine de Lorraine, mariée en 1570 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. — (3) *Les chastier :* M. de Fontenay avoit d'abord écrit *chastier;* il y a substitué *perdre.* La première leçon a paru préférable.

pour faire l'essay devant qu'il y touchast, ainsy qu'il est accoustumé, il l'en empescha et ne le voulut jamais souffrir, quelque effort qu'elle en fist, disant qu'elle estoit d'un sang qui n'avoit jamais empoisonné personne, et sçavoit bien d'autres moyens pour se venger de ses ennemis. De quoy elle demeura si surprise, aussy bien que de toute sa maniere d'agir, que, considérant l'effet que cela pourroit faire sur d'autres, elle l'escrivist à l'heure mesme à M. du Maine (1) son frere, et à M. de Guyse (2) son neveu, et qu'ils s'accommodassent promptement avec luy, s'ils ne vouloient demeurer tout seuls; estant impossible, dans la conduite qu'il tenoit, que tout le monde ne les quittast, et ne se donnast à luy.

Estant un jour entré en sy grande colere contre M. de Sigongne, gouverneur de Dieppe, pour quelque intrigue de femmes, qu'il le contraignist de sortir de la cour, on demeura fort long-temps sans luy en oser parler, tant on craignoit d'estre mal receu; et n'y eust *enfin* aucun de ses amis qui le voulust faire, que M. de Villars-Houdan, qui en prist le hasard un jour qu'il le vist de bonne humeur, l'excusant le mieux qu'il pust, et le suppliant, suivant sa bonté accoustumée, de luy vouloir pardonner: ce qu'il receut bien mieux qu'on n'avoit pensé, respondant qu'on ne pouvoit pas dire que Sigongne n'eust eu un grand tort d'en avoir usé envers luy comme il avoit fait, mais que cela n'empeschoit pas

(1) *M. du Maine:* Charles de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la Ligue. On l'appeloit indifféremment duc du Maine ou de Mayenne. *Voyez* la note des Mémoires de Richelieu, t. 10, p. 238; et t. 21, *bis*, p. 93, deuxième série de cette Collection. — (2) *M. de Guyse:* Charles de Lorraine, duc de Guise, fils de Henri de Lorraine assassiné aux Etats de Blois en 1588.

qu'il ne fust bien aise qu'on luy en parlast, s'estant estonné qu'on eust tant attendu; voulant bien que ses serviteurs se rendissent ces offices les uns aux autres quand il en estoit besoin; ne se faschant jamais contre ceux qu'il estimoit tels pour rompre tout-à-fait avec eux, mais afin que, reconnoissant leur faute et s'en corrigeant, ils fussent une autre fois plus sages. Ce que croyant qu'il feroit, il luy pouvoit mander qu'il revinst.

M. de Saint-Chaumont estant entré dans le monde quasy au mesme temps que M. d'Halincourt, eust la lieutenance de roy de Lyonnois. Il se fioit sy fort au crédit qu'il avoit dans le pays, en estant un des principaux, et M. d'Halincourt estranger, que ne voulant pas se soumettre autant comme il devoit, ils eurent enfin une grande querelle, pour laquelle il fallut venir devant les mareschaux de France. Mais d'autant que M. de Saint-Chaumont faisoit grande difficulté de s'accommoder, le Roy l'envoya querir pour luy dire qu'il avoit tort, et qu'il devoit considérer que M. de Villeroy le servant comme il faisoit, et en des choses sy importantes, il ne pourroit pas, sy la querelle duroit davantage, abandonner son fils. C'est pourquoy il luy conseilloit, comme son amy, de s'accorder et de bien vivre avec luy, l'assurant qu'il luy feroit plaisir.

Une fille de fort bonne maison ayant souffert, par le commandement de sa mere, la recherche d'un homme de qualité, après que la chose eust duré long-temps, la mere changea, et ne le voulut plus; mais parce que l'homme sceust que la fille n'en estoit pas de mesme, il alla trouver le Roy pour luy dire son desplaisir, et le supplier de le secourir. Surquoy, d'autant que c'estoient

des personnes qu'il estimoit, il voulut sçavoir les raisons de la mere; et ne luy semblant pas fort bonnes, il fait venir devant luy tous les plus proches parents de la fille, pour sçavoir leurs sentiments : lesquels ayant tous condamné la mere, et jugé le party fort sortable, il fist mettre la fille chez une de ses parentes, où elle fust mariée; dont la mere a eu despuis toute satisfaction. Elle est encore vivante, et en grande considération dans le monde.

Demandant un jour à M. de Vardes des nouvelles de sa maison de Vardes, où il sçavoit qu'il vouloit bastir, il luy dist qu'il n'y faisoit plus rien faire, parce qu'y ayant un petit fief tout contre qui luy estoit absolument nécessaire, madame de Nemours, qui l'avoit, ne luy vouloit point vendre, quoyqu'il luy en offrist beaucoup plus qu'il ne valoit. A quoy il ne respondist rien : mais estant, à quelque temps de là, allé chez elle, il luy en parla de sy bonne sorte qu'elle luy promist de le bailler pour ce qu'il seroit estimé, ainsy qu'elle fist aussytost après.

Messieurs de La Force, de Parabel et autres, qu'il sçavoit avoir une grande passion d'achever les maisons qu'ils faisoient bastir en leurs pays, ne partoient point d'auprès de luy sans emporter quelque chose d'extraordinaire pour cela; et il donna souvent de l'argent à M. de Gesvres pour faire travailler à sa maison de Tresmes.

Mais ce qui semble de plus excellent et de plus rare, c'est qu'en le bien servant il ne falloit craindre ny les mauvais offices des envieux, ny l'inégalité ou la légereté de son humeur, ny enfin d'estre obligé à une trop grande servitude; chacun pouvant demeurer à sa charge

ou chés soy, à faire ses affaires, autant qu'il vouloit et en avoit besoin, sans qu'il y parust quand il revenoit, n'oubliant pas les gens pour les perdre de veue, et les traitant aussy bien quand il les revoyoit, que s'ils eussent tousjours esté auprès de luy. Et enfin que le changement de condition ne changea rien dans son humeur, ceux qu'il aymoit devant que d'estre roy de France, comme messieurs de Turenne, de Rosny, de La Force, de Roquelaure, de Frontenac, de Loménie et autres, qui l'avoient servy dès sa jeunesse, estant demeurés auprès de luy en la mesme considération qu'auparavant, et en ayant tous receu beaucoup de biens et d'honneurs; et s'il n'en fust pas de mesme de M. Du Plessis-Mornay, ce fust par sa faute, et qu'il ayma mieux estre un des premiers parmy les huguenots, que de ne s'attacher qu'à luy.

Il vescust aussy fort bien avec tous les serviteurs du roi Henry troisieme qui le voulurent suyvre après sa mort (car plusieurs le quitterent), ne récompensant pas moins les services qu'ils luy avoient rendus que s'ils eussent esté faits à luy mesme, parce, disoit il, qu'ils avoient servy l'Estat aussy bien que luy; et qu'il le devoit ainsy afin que ceux à qui on ne pouvoit rien donner sur-le-champ continuassent à bien faire, voyant par cest exemple que, quoy qu'il arivast, ils ne seroient point oubliés, n'y ayant que ceux qui se laissent gouverner qui fassent autrement; leurs favoris, qui ne songent qu'à leurs intérests, ne voulant que l'on compte que ce qui se fait pour eux ou de leur temps.

Traitant au reste tous ceux qui l'approchoient avec tant de bonté et de douceur, qu'il ne paroissoit le maistre qu'en ce qu'on ne perdoit jamais le respect avec

luy, quelque bonne mine et faveurs qu'il peust faire; sa seule veue, en tenant tout le monde dans le devoir, estant seulement, comme font tous les sages princes, qu'on receust la familiarité, mais non pas qu'on la prist.

Que s'il en usoit ainsy avec tous les gentilshommes, et avoit tant de bonté pour eux, et qu'il n'en fist pas tousjours de mesme pour ceux qu'on appelle communément *princes estrangers*, c'est vraysemblablement sans compter le souvenir des choses passées, et qu'ils avoient prétendu à la couronne, ou à la diviser, parce qu'en tout le reste il n'y avoit rien de pareil, croyant bien plus dans ses intérests ceux qui en tiroient toute leur grandeur, que ceux qui pensoient ne la tenir que des ducs de Savoie, de Lorraine et d'autres, dont ils estoient descendus, et ne luy en avoir point d'obligation. Joint qu'il pouvoit aussy peut-estre luy desplaire de voir des gens qu'il ne faisoit pas, s'eslever par dessus ceux qu'il faisoit, et prendre des avantages dans son royaume qu'ils n'avoient en nulle autre part; estant certain que le duc d'Aumale ne tint rang à Bruxelles que de grand d'Espagne, et que s'il eust eu des enfants qui y fussent demeurés, le seul ainé l'auroit esté, et les autres non, ceste dignité ne se donnant point en Espagne pour des races tout entieres, mais pour l'ainé seul, les cadets demeurants dans le commun, et sans privilege particulier. Que don Pedre de Médicis, frere du grand duc de Toscane Ferdinand, lequel, s'il fust venu en France, eust prétendu les mesmes choses que ceux de Lorraine et autres, n'eust aucune préférence à Madrid par dessus les grands d'Espagne, n'ayant point de place, en quelque lieu que ce fust, que parmy eux, non plus que François son frere ainé n'en avoit eu,

ny le prince de Parme, Alexandre, quoyque fils d'une sœur bâtarde du roy Philippe second. Mais je dis plus: qu'il y en a presentement dans le royaume de Naples, qui sont sortis des ducs de Mantoue, qui ne tiennent point d'autre rang que celuy des titres qu'ils ont; les Espagnols estant trop fiers pour souffrir qu'on en usast autrement. S'ils alloient à Rome, il est bien certain que les Ursins ny les Colonnes ne leur céderoient point, non plus qu'en Angleterre ceux qui auroient des dignités plus grandes ou plus anciennes, lesquels marcheroient sans difficulté devant eux. Or icy, comme si la France et les François estoient quelque chose de moins que tous les autres pays et tous les autres hommes du monde, on souffre que, prenant toute leur grandeur de leur origine, ils mettent sous les pieds les plus grandes dignités et les plus grandes maisons du royaume, et (ce qui est très important) qu'ils fassent tenir à leurs cadets, dont le nombre à la fin peust devenir infiny, le mesme rang qu'aux aisnés, et qu'ils prétendent les plus grandes charges, et le commandement mesme des armées, à l'exclusion de tous les autres, quoyque sans services ny experience, mais en vertu de leur seule qualité, comme il a esté fait pour les princes du sang, qu'ils veulent en toutes façons copier et égaler, comme s'il pouvoit y avoir quelque comparaison entre des cadets de France et de Lorraine. Ce qui, n'estant pas moins honteux pour les roys que pour les particuliers, produit aussy fort souvent de très dangereux effects, tant en ce qu'il met des emplois fort importants entre les mains de personnes incapables, que parce que le nom de *prince*, avec tous les avantages qu'il apporte, et ce qu'ils sont descendus de souverains, leur donnant assez d'ambi-

tion et de vanité pour croire qu'ils le devroient estre, en rend aussy plusieurs particuliers tellement persuadés, et qu'ils sont d'une autre espece que le reste des hommes, que, ne faisant nulle difficulté de se soumettre à eux jusques à estre à leurs gages (je dis de gens de telle condition, qu'ils ne voudroient pour rien du monde servir des gentilshommes, de quelque qualité qu'ils fussent), ils ne mettent point aussy, par un aveuglement estrange, de difference de ce qu'ils doivent aux roys et à eux, et les servent aussy librement contre les roys mesmes que sy c'estoit chose pareille : d'où ont procédé leurs sy fréquentes révoltes, et aida autant que toute autre chose à faire la Ligue. Henry septieme, le plus sage de tous les roys que l'Angleterre a eus, voyant que les ducs avoient souvent abusé des grands privileges que ceste dignité leur donnoit, les retrancha et les réduisit au point où ils sont aujourd'huy, comme en Espagne Ferdinand et Isabelle supprimerent les grands-maistres des trois ordres de Castille, qui avoient tant de fois causé des guerres civiles.

Cela estant de la consequence que j'ay dit, aussy bien pour les roys que pour la noblesse qu'il aymoit sy fort, on ne peust pas, ce semble, douter qu'il n'y voulust remédier, et les réduire au point des autres hommes, ou s'en défaire tout à fait : mais il en donna encore de grandes marques toutes les fois que l'occasion s'en présenta, comme contre autres dans la querelle qu'eust M. de Balagny contre M. d'Aiguillon (1), n'ayant pas permis qu'on les accordast autrement qu'en la maniere pratiquée ordinairement entre des gens de qua-

(1) *M. d'Aiguillon :* Henri de Lorraine, fils aîné du duc de Mayenne, fut fait duc d'Aiguillon par lettres de Henri IV, du mois d'août 1599.

lité, ny que M. de Balagny allast chez M. d'Aiguillon luy faire des compliments, comme M. de Mayenne son pere et tous ses parents vouloient, et disoient qu'il se devoit et estoit accoutumé; en ce qu'il rompist tous les mariages proposés pour le mesme M. d'Aiguillon, et pour messieurs de Guyse, qui estoient alors les seuls considerables de la maison de Lorraine, messieurs d'Elbeuf n'estant que des enfants; et qu'il s'y attacha sy fort qu'il falloit que leur race finist en eux, ou s'ils se marioient, que ce fust avec tant de désavantage, comme on disoit de M. de Guyse avec madame de Verneuil, que se trouvant après sans biens et fort descheus de réputation, ils ne peussent pas soutenir leurs prétentions, et résister à tout ce qu'il voudroit. Et enfin qu'il laissa partir M. de Nemours pour aller en Piedmont, sy mal satisfait qu'il assuroit n'en vouloir jamais revenir, sans essayer de l'arester, ainsy qu'il faisoit ordinairement de bien moindres que luy. Quelques uns pourront demander pourquoy le pouvant faire par tant d'autres manieres, il prenoit celle là, qui estoit sy longue qu'il n'en a pas peu voir la fin: mais c'estoit aparemment à cause des traités qu'il avoit faits avec eux, et des paroles qu'il leur avoit données, pour finir la Ligue; à quoy il ne vouloit pas manquer.

Que sy parmy tout cela il ne tesmoignoit rien de pareil contre messieurs de Longueville et de Nevers, qui prenoient aussy la qualité de princes, et qu'il donna mesme à M. de Nevers, après qu'il eust fait mettre le comte d'Auvergne en prison, la charge de colonel de la cavalerie légere qu'il avoit, c'estoit premierement et sans doute parce que, n'ayant jamais esté contre luy, ils méritoient bien d'estre distingués des autres; mais

vraysemblablement encore parce qu'ayant les plus anciennes duchés, celle de Longueville estant de Louis douzieme, et celle de Nevers de François premier, il ne prévoyoit nulle difficulté quand il n'auroit affaire qu'à eux, à les réduire au point qu'il voudroit, parce que se trouvant après cela et sans contestation les premiers de l'Estat, sy leurs cadets y perdoient quelque chose, n'ayant plus ce grand rang, leurs ainés y gagneroient tant, personne ne leur disputant plus rien, et pouvant marcher immédiatement après les princes du sang, comme faisoient leurs prédécesseurs, qu'ils n'auroient pas de quoy se plaindre, et seroient très heureux, pour jouir de cest avantage, d'entrer dans la regle qu'il establiroit, et qui seroit très juste.

Car à dire le vray, et prendre les choses dans leur origine, personne n'avoit encore pris en France le titre de prince, ny prétendu aux privileges qu'on luy attribue, quand Claude de Lorraine, comte de Guyse, y arriva; mais ayant esté fait duc et pair par le roy François premier, il se tint sy eslevé par ceste nouvelle dignité, qui n'avoit esté jusques là donnée qu'à ceux qui avoient des provinces entieres, ou à des princes du sang, qu'il voulust à l'heure mesme précéder le duc de Longueville, qui n'estoit pas pair, auquel il cédoit auparavant (ayant mesme eu la charge de premier chambellan durant que l'autre estoit grand chambellan), et prendre le titre de prince comme en Allemagne, bien que ceux de la maison royale ne s'appelassent en ce temps là que les *seigneurs du sang*. Mais cela ne lui réussit pas comme il avoit espéré, car le duc de Longueville prétendit conserver la préséance dont il estoit en possession, et peu de gens luy donnerent ceste

qualité de prince, une tradition assés commune apprenant que quand on le nommoit ainsy devant le comte de Saint-Paul (1), de la maison de Bourbon, et duquel il avoit espousé la sœur Antoinette de Bourbon, il s'en moquoit, disant : « Vous parlés allemand en françois; » pour faire entendre que s'il vouloit de la principauté, il la devoit aller chercher en Allemagne, et non en France, où il n'y en pouvoit avoir que pour les princes du sang. Joint que le roy François, qui estoit fort habile et en voyoit les conséquences, ne voulant nulle nouveauté, fist que la chose en demeura là, n'y ayant que ses domestiques, ou quelque peu de ses amis particuliers, qui pour le flatter l'appelassent ainsy, jusques à ce que François, duc de Guyse, et Charles, cardinal de Lorraine, ses enfants, releverent du temps de Henry second les prétentions de leur pere; et en vertu du crédit qu'ils eurent auprès de luy, qui estoit bon, et ne voyoit pas sy loin que le roy François, firent prendre à toute leur maison ce qu'on avoit refusé au duc Claude seul, sans que personne osast s'y opposer ny leur rien disputer, à cause de leur faveur, et qu'ils estoient en effet les plus grands personnages de leur siecle; à l'exception cependant du duc de Longueville, lequel, nonobstant toutes ces considérations, persista tousjours à se vouloir maintenir dans le rang qu'il avoit eu, et pour ne leur céder en rien se fist appeler prince comme eux, et en prist tous les avantages, comme firent aussy les ducs de Nemours, de Nevers, et ceux de Luxembourg, qui avoient les mesmes raisons de le faire que ceux de Lorraine. Ensuite de quoy le roy Henry

(1) *Le comte de Saint-Paul :* François de Bourbon, comte de Saint-Paul et de Chaumont, duc d'Estouteville, mort en 1545.

second estant mort, et les guerres des huguenots et puis celles de la Ligue arrivées, ils s'acquirent pendant ces confusions tant d'autorité par le moyen de leurs grands biens, et qu'ils estoient gouverneurs des principales provinces, qu'il leur fust fort aisé de se maintenir dans les grandeurs qu'ils s'estoient attribuées, les roys n'osant pas y toucher, et les particuliers estant trop foibles pour l'entreprendre; et quand au roy Henry-le-Grand, à cause, comme j'ay desja dit, des traités qu'il avoit fait avec eux.

Dans ces derniers temps, le cardinal Mazarin a fait faire des princes qui n'estoient point de ces maisons souveraines : ce qui pouvoit en quelque sorte réparer l'honneur du Roy, faisant au moins voir que ceste qualité venoit purement de luy, et non de la naissance; mais comme la folie des François pour les estrangers est telle qu'ils ne s'estiment rien en comparaison d'eux, et que sans considérer leur intérest, ny ce qui se fait dans les autres pays, ils leur laissent prendre tous les avantages qu'ils veulent, on a tant crié contre ces nouveaux, sans parler des anciens, que je ne sçay s'ils pourront durer, ny si les roys, n'en estant point sollicités, penseront jamais assez fortement à la honte que ce leur est d'avoir des gens dans leur estat qui prétendent ne tenir point d'eux la grandeur qu'ils y ont, pour les vouloir oster. Je sçay bien qu'il s'en pourra trouver qui, jugeant plus des choses par l'habitude que par la raison, croiront, parcequ'ils voyent celles là establies, qu'on n'y doit point toucher, et que rien ne marquant davantage la foiblesse d'un gouvernement que les changements, il se faut contenter de vivre comme nos peres ont vescu; mais on leur peust respondre que les choses

mauvaises se doivent tousjours changer, l'ancienneté n'estant point un titre valable : autrement le feu Roy (1) auroit eu grand tort d'oster aux huguenots quelques uns des priviléges que le roy Henry-le-Grand leur avoit donnés par l'édit de Nantes; et comme ce seroit une absurdité fort grande de le dire, puisqu'on voyoit clairement le mal qu'ils causoient, aussy en seroit-ce une de vouloir maintenir ces princes nonobstant le préjudice que le Roy et toute la noblesse, en qui consiste la principale force de l'Estat, en reçoivent. Il y en a aussy qui s'imaginent qu'il faut avoir des gens de ceste sorte pour opposer aux princes du sang, et leur tenir teste, ainsy que firent messieurs de Guyse durant les regnes de François second et de Charles IX; mais il faut considérer que ce ne fust qu'en vertu de l'autorité royale qu'ils avoient entre leurs mains, et que tout grand seigneur qui en sera de mesme, et aura le Roy pour luy, le pourra faire aussy bien qu'eux, ainsy que le monstra bien le mareschal de Fervaques à M. le comte, comme il sera dit cy après, et que sans le Roy personne ne doit le pouvoir faire : autrement ce seroit pour rentrer dans tous les désordres arrivés sous Henry troisieme, et un remede pire que la maladie, les princes du sang n'ayant jamais tesmoigné vouloir usurper la couronne comme messieurs de Guyse ont fait (2).

(1) *Le feu Roy :* Louis XIII. — (2) *Comme messieurs de Guyse ont fait :* La reconnoissance du titre de prince en la personne d'étrangers, ou la concession qui en est faite par nos rois à des Français, ne sont considérées parmi nous que comme d'honorables décorations. En principe, il n'y a de princes en France que ceux du sang royal. Les annales du parlement de Paris en offrent un exemple remarquable. On lit, dans une harangue faite au Roi en 1599, par le premier président Achille de Harlay, qu'à l'audience de la chambre de l'édit, comme on plaidoit une cause entre le duc de Mercœur et la dame de Riberac, les

Après avoir parlé de la maniere dont ce grand Roy traitoit les bons, il ne faut pas, ce me semble, oublier de dire comme il en usoit envers les méchants, puisqu'on ne trouvera pas, je m'assure, moins de prudence et d'équité en l'un qu'il y en avoit en l'autre. Il tenoit donc pour également condamnable de tout pardonner, et de ne rien pardonner; de sorte que pour les premieres fautes, et celles qu'on voyoit s'estre faites par légereté ou jeunesse, il estoit assés aisé d'en obtenir la grace; mais pour les recheutes, ou celles qui monstroient une volonté enracinée au mal, il estoit presque impossible.

L'indulgence qu'il eust pour ceux de la Ligue, que ceux qui l'avoient tousjours servy souffroient sy impatiemment, les traitant tout comme eux; et l'exemple du mareschal de Biron, auquel il est certain, quoyque son crime fust horrible, qu'il eust volontiers pardonné, s'il eust seulement voulu confesser sa faute et la re-

avocats des parties ayant plusieurs fois donné le titre de *prince* au duc de Mercœur, l'avocat général Servin dit que dans le parlement on ne reconnoissoit pas d'autres princes que ceux qui avoient l'honneur d'appartenir au Roi, et que l'on appelle *princes du sang*. Madame de Mercœur présente releva cette parole, en disant que son mari étoit reconnu partout pour prince. Le duc de Mercœur alla trouver M. Servin chez lui; il se respecta assez peu pour donner à ce magistrat le démenti le plus grossier; il lui dit des injures, et mettant la main sur son épée, il le menaça de le tuer. M. Servin lui répliqua avec indignation; et une scène violente auroit suivi, si des tiers ne les eussent séparés. Les gens du Roi rendirent plainte; et une information ayant été faite, il intervint un décret d'ajournement personnel. Henri IV loua son parlement d'avoir informé; il le blâma seulement d'avoir rendu le décret sans prendre son avis, disant qu'il avoit parlé en roi à M. de Mercœur; que si l'affaire étoit jugée, il présideroit lui-même la chambre des pairs; mais qu'il défendoit de passer outre. Le Roi ménageoit la maison de Lorraine à cause du mariage de sa sœur et de celui de M. de Vendôme, qui étoient alors projetés. (*Voyez* l'Histoire généalogique du père Anselme, t. 3, p. 791.)

connoistre, comme il essaya plusieurs fois de l'y obliger, et qu'on a despuis voulu faire passer pour exemple d'oublier toutes sortes d'offenses et ne chastier jamais personne, c'estoit pour les premiers parce qu'ils ne s'estoient pas révoltés contre luy, mais contre le roy Henry troisieme, qui n'eust pas deu leur pardonner sy facilement; qu'ils avoient eu à son esgard le prétexte de la religion, qui estoit une grande excuse; et qu'ils n'estoient, pour la pluspart, rentrés dans son service que par des traités auxquels il ne vouloit pas manquer. Et pour le mareschal de Biron, c'estoit à cause des grands services qu'il en avoit receus, et de ceux qu'il luy pouvoit encore faire, n'ayant personne de pareil à luy pour commander les armées; tous les autres qui eurent, despuis la paix faite, intelligence avec les Espagnols, ayant esté chastiés fort sévérement.

Il prenoit un grand soin de gratifier les personnes principales, et de montrer l'estime qu'il en faisoit, pour obliger les autres à en faire de mesme. On l'a veu aller chez le cardinal de Joyeuse, le connestable de Montmorency, le premier président de Harlay, et autres gens considérables de toutes professions, dont il pouvoit avoir affaire, seulement pour les honorer de sa visite : ce qui ne s'est point pratiqué despuis, et dont on ne s'est pas mieux trouvé; car il gagnoit tellement par là tous les esprits, qu'il les portoit quand il en estoit besoin à tout ce qu'il vouloit, et leur faisoit faire de bon gré ce que dans ces temps-cy on ne pourroit obtenir que par la force. Quand il estoit avec eux, il leur parloit des choses de leur mestier, et le pouvoit bien faire, s'estant dès sa jeunesse estudié à sçavoir un peu de toutes; disant qu'il le falloit ainsy pour s'empescher

d'estre trompé, et pouvoir forcer les gens à faire leur devoir.

Mais ceux avec qui il réussissoit le mieux, c'estoit les gens de guerre; car ayant passé la plus grande partie de sa vie parmy eux, faisant aussy souvent l'office de simple capitaine que celuy de général, il sçavoit ce qu'il falloit dire aux petits comme aux grands; et parce qu'il estoit de telle sorte avec les Espagnols, qu'il pouvoit tous les jours avoir subject de rompre avec eux, il ne prenoit pas seulement soin d'entretenir son esprit dans les pensées de ce qu'il devroit faire sy cela arrivoit, et d'en parler souvent, mais encore de tenir son corps en estat de pouvoir travailler quand il en seroit besoin, montant à cheval, allant à la chasse, et faisant continuellement quelque exercice laborieux : à quoy il vouloit aussy obliger les autres, ne pouvant souffrir ceux qui aimoient trop leurs aises, les appelant efféminés, et le leur reprochant en toutes occasions.

De sorte qu'il y a grande apparence qu'il n'auroit pas facilement permis qu'on allast autant en chaise ou en carosse comme on fait aujourd'huy, où on ne va plus autrement; n'y ayant devant sa mort que les plus grands, ou les personnes fort âgées, qui osassent avoir les carosses; et encore montoient ils souvent à cheval, et mesme par la ville, parce qu'il en usoit ainsy, et leur en donnoit l'exemple. Il est bien vray que le comte de Gurson, les marquis de Cœuvres et de Rambouillet, qui estoient jeunes, se dispenserent de son temps de ceste regle, et eurent des carosses, celuy là sous prétexte de sa sourdité, et les deux autres parce qu'ils avoient mal aux yeux : mais il est certain qu'ils ne s'en servoient gueres que la nuict, et encore se cachoient-ils, et

fuyoient sa rencontre, sçachant bien que cela luy estoit désagréable.

Comme il avoit l'esprit fort universel, il le rabaissoit quelquefois jusques aux plus petites choses, ne desdaignant pas d'en prendre soin, comme il se vist par le restablissement de la fabrique des tapisseries de haute lice à Paris, que la longueur des guerres avoit fait discontinuer, donnant des pensions à des gens qu'il fist venir de Flandre pour cela. Les manufactures de soye de Tours et de Lyon s'augmenterent aussy beaucoup par ses soins; et il commençoit à y en avoir à Paris, où il fist faire des logements sous la grande galerie du Louvre pour tous ceux qui excelleroient en leur métier; prétendant par ces moyens empescher qu'on ne portast l'argent hors du royaume, et donner aux pauvres diverses occasions de gagner leur vie.

Il prenoit aussy un plaisir singulier aux bastiments, et faisoit tousjours travailler pour luy et pour le public; la pluspart de ce qu'il y a de plus magnifique dans Paris, et qui a le plus contribué à son embellissement, s'estant commencé ou achevé de son temps, comme le Pont-Neuf, la grande galerie du Louvre, une partie des Thuileries, la place Royale, la Maison de santé, l'isle du Palais, la rue Dauphine, et le Marais du Temple; et dans les maisons de campagne, le Chasteau-Neuf de Saint-Germain, la cour des cuisines, le parc et le canal de Fontainebeleau, et une grande partie de ce qu'il y a à Mouceaux et à Verneuil. A quoy il semble qu'on peust ajouster ce qui s'est fait à son exemple dans tout le royaume, qui s'est quasy tout renouvelé, et tellement embelly qu'il ne seroit pas reconnoissable à ceux des regnes passés.

Pour ce qui est du dehors, il avoit un extreme soin de se bien entretenir avec ses alliés, entrant dans tous leurs intérests et les assistant dans leurs besoins, en la maniere qui leur estoit la plus avantageuse; tesmoin le différent d'entre le pape Paul cinquieme et les Vénitiens, qu'il appaisa nonobstant toutes les traverses des Espagnols, parce que ceste paix estoit nécessaire à tous les deux, et aux Hollandois, auxquels il falloit la guerre pour se fortifier, leur Estat estant encore trop petit pour subsister, s'il ne se fust point accru. Il leur donna de grands secours d'hommes et d'argent, non comme les Anglois, qui prirent des places en ostage, qu'ils n'ont point rendues qu'après en avoir esté entierement remboursés, mais comme leur voulant donner, ainsy que fist la reine Marie de Médicis pendant sa régence, sçachant bien que c'estoit son intention; et leur aida après cela à faire la treve, quand ils creurent qu'elle leur estoit avantageuse, quoique ce fust en quelque sorte contre ses intérests. Et tesmoin encore les grands préparatifs qu'il faisoit quand il mourust, pour secourir l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, et plusieurs autres choses de moindre conséquence; par où il ne se conserva pas seulement ses anciens amis, mais en fist encore de nouveaux, voyant la seureté qu'il y avoit dans son amitié, et les avantages qu'on en pouvoit tirer.

Et quant au roy d'Espagne, que la rivalité de grandeur tenoit tousjours dans des intérests différents, Henry IV luy estoit devenu sy redoutable par le bon ordre qu'il avoit mis dans ses affaires, la puissance de son royaume et le grand nombre de ses amis, qu'il envoya don Pedre de Tolede, en l'année 1608, pour

luy demander son amitié, et pour nœud le mariage de Madame, fille aisnée du Roy, avec le prince d'Espagne; et il s'estoit despuis résolu, ainsy que je l'ay desja dit, de faire rendre madame la princesse, pour essayer de le contenter, et n'avoir point de guerre avec luy, s'il eust esté seulement jusques à Châlons.

Or, comme tout cela procédoit du bon ordre qu'il avoit mis dans ses affaires, et des grands soins qu'on luy en voyoit prendre, aussy faut-il que tous les princes qui en useront autrement et les négligeront s'assurent qu'au lieu de la gloire où il estoit, ils courreront fortune d'estre sans crédit et sans réputation, et de perdre peut-estre à la fin leurs Estats, comme plusieurs ont fait.

Je sçay bien que son sens naturel, qui estoit fort grand, et sa longue expérience, aidoient beaucoup à cela; mais outre qu'il en vient tousjours bientost à ceux qui pensent comme il faut à leurs affaires, ils peuvent encore estre secourus, comme estoit ce grand Roy, qui ne résolvoit rien sans conseil, pourvu qu'ils le choisissent bien, et ne donnent pas non plus que luy trop d'autorité à un seul; qu'ils parlent, comme j'ay dit ailleurs, à diverses personnes pour estre bien informés, et pouvoir connoistre ce qui leur est le plus avantageux; qu'ils ne permettent jamais que l'intérest des particuliers soit préféré à ceux du public, et ne pardonnent point à ceux qui entreprendroient de le faire, ne s'estant point veu de temps où il ne se soit trouvé des gens propres pour servir dans la conduite des grandes affaires quand on les a voulu chercher, ny où ils n'ayent fait leur devoir quand ils ont cru ne pouvoir subsister que par là.

Il avoit tant d'esprit et de jugement, qu'il prévoyoit souvent des choses fort eslongnées, et aucunes mesmes peu apparentes. J'en apporteray icy deux exemples bien considérables, et suffisants, à mon avis, pour le faire voir : la premiere fust que les députés de La Rochelle l'estant venu trouver pour des prétentions qui ne luy plaisoient pas (car les huguenots en avoient souvent de fort desraisonnables), après qu'il les eust refusés et renvoyés, il dist au mareschal de Brissac et autres qui estoient présents, qu'ils ne luy faisoient ces demandes et n'abusoient en diverses occasions de sa bonté, que sur l'imagination que luy ayant donné retraite dans ses plus grandes nécessités, et les connoissant tous aussy bien que ceux de Paris, il ne se résoudroit jamais à leur faire du mal : en quoy ils avoient raison ; mais que c'estoit ce qui les perdroit, parceque s'y accoutumant, ils en voudroient faire de mesme avec son fils, qui, n'ayant pas de pareils sentiments que luy, ne le souffriroit pas, et les ruineroit.

La seconde est qu'estant allé à Metz pour en oster M. de Sobole, lieutenant de M. d'Espernon, qui par sa mauvaise conduite s'estoit également rendu désagréable à tout le monde (1), le duc Charles de Lorraine l'y vint trouver, et le prier instamment d'aller à Nancy, dont la nouvelle fortification estoit desja fort avancée. Ce que n'ayant peu honnestement refuser, il arriva entre eux une belle contestation à qui montreroit le

(1) *Désagréable à tout le monde :* Ceci se passa au mois de mars 1603. (*Voyez* la Chronologie septennaire de Cayet; Paris, 1605, folio 383.) Girard, historien à gages du duc d'Epernon, écrit avec une telle passion, que suivant lui Sobole avoit manqué à son devoir envers le duc, en recevant des lettres de lieutenant *pour le Roi* de la ville de Metz. (*Voy.* l'Histoire de la vie du duc d'Epernon; Paris, 1655, in-fol., p. 216.)

plus de confiance, le Roy y voulant aller sans le régiment de ses Gardes, et M. de Lorraine voulant qu'il l'y menast, et fust maistre de la place tout le temps qu'il y demeureroit; et il s'y opiniastra sy fort, ayant envoyé toute sa garnison à Saint-Nicolas, que le Roy fust contraint de céder: mais il n'y en mena que deux compagnies, qu'on mist aux portes de la ville, plus pour la forme qu'autrement. Or, M. de Lorraine ayant monstré au Roy ce qu'il avoit fait et ce qu'il vouloit faire, il le supplia, comme le plus grand capitaine du monde, de luy en dire son avis. Sur quoy, après diverses excuses, il luy respondit enfin qu'il ne se pouvoit certainement rien voir de plus beau; mais puisqu'il vouloit sçavoir ce qu'il en pensoit, il luy diroit franchement que s'il avoit esté en sa place, il ne l'auroit jamais fait, parce qu'au lieu d'assurer sa maison comme c'estoit sans doute son dessein, il en causeroit un jour la ruine, non pas à la vérité de son temps, estant trop sage pour cela, mais de quelqu'un de ses successeurs, qui se persuaderoit qu'avec une telle place il pouvoit se passer de l'alliance et de la protection des roys de France, et en chercheroit d'autres; en quoy il se tromperoit grandement, l'amitié et la bonne correspondance qu'ils entretiendroient avec eux estant leur meilleure forteresse; n'y ayant ny fortifications ny secours estrangers qui les peussent sauver toutes les fois qu'ils les voudroient perdre. Le mareschal de Brissac me dit l'un et l'autre en l'année 1621, lorsqu'il vint commander l'armée devant Saint-Jean-d'Angely, où, pour beaucoup de raisons qu'on verra cy-après, il n'y avoit nulle apparence qu'ils deussent réussir comme ils ont fait.

Mais parce qu'on pourra s'estonner que nonobstant

toutes ces grandes qualités qui le faisoient tant aimer, et qui l'avoient mis, selon le monde, au comble de la gloire, on l'ait veu mourir d'une maniere sy malheureuse, et qui semble estre une sy grande marque de la colere de Dieu, j'ay cru devoir dire icy ce qui peust vraysemblablement l'avoir attiré, afin que ceux qui viendront après luy s'en puissent garder, et que l'imitant dans ses vertus, ils ne tombent pas dans ses vices, craignant que Dieu ne les en chastie comme luy; estant très certain qu'il punist souvent, mesme dès ceste vie, ceux qui, abusant trop des graces qu'il leur fait, se laissent emporter à leurs passions.

Le plus grand de tous les subjects qu'il en donna fust sans doute ceste furieuse passion qu'il avoit pour les femmes, laquelle, ayant commencé à l'obséder dès sa jeunesse, continua tousjours despuis de telle sorte, que l'âge, ny son second mariage, quoyque la Reyne fust sy belle qu'elle méritast d'estre préférée à toute autre, n'y apporterent aucun changement; faisant quelquefois pour cela des choses estranges, comme ces mariages faits et desfaits, et ceste prétention sy injuste de faire revenir madame la princesse malgré M. le prince.

Le peu de soins qu'il prist d'empescher les duels, jusques à ce qu'il fist l'édit dont j'ay parlé, en est encore un autre fort apparent; car il ne les souffroit pas seulement, mais monstroit de les approuver, permettant qu'on en parlast devant luy, et eslevant ou blasmant ceux qu'on disoit avoir bien ou mal fait : ce qui donnoit une telle émulation à ceux qui arrivoient nouvellement à la cour, qu'au lieu de se battre seulement comme par une espece de nécessité, et pour des offenses qui

se faisoient souvent par hazard, ils en cherchoient l'occasion pour gagner réputation auprès de luy, et se mettre dans son estime : ce qui causa la perte d'une infinité de gens.

A quoy on peust, ce semble, ajouter les mauvais choix qu'il faisoit quelquefois pour remplir les bénéfices à sa nomination, les donnant à des gens incapables, de profession contraire, ou mesme de religion; car il se vist de son temps des huguenots avoir des abbayes : ce qui ne donnoit pas seulement du scandale par le mauvais usage qu'ils en faisoient, mais pouvoit aussy grandement préjudicier au public pour les cures ou autres bénéfices de leur nomination, qu'ils pouvoient conférer à des personnes peu propres pour donner bonne édification, et bien instruire les peuples.

Je diray aussy quelques fautes qu'il fist tant à l'esgard du dehors que du dedans du royaume, lesquelles monstrent bien l'infirmité humaine, et qu'il n'y a personne qui ne soit subject à faillir. Elles furent dès lors fort condamnées, et tenues contre la bonne politique; et parceque ce fust en des choses importantes, et dont on a receu despuis beaucoup de mal, j'ay creu les devoir remarquer.

De celles du dehors, la premiere fust l'eschange du marquisat de Saluces : car encore qu'il y eust du profit pour luy, la Bresse avec les trois bailliages qu'on luy donna valant beaucoup plus que ce qu'il quittoit, et couvrant la ville de Lyon, néanmoins, puisque c'estoit le subject de la guerre, qu'il s'agissoit principalement de sçavoir sy les François auroient quelque chose de là les monts ou non, et qu'ostant toute espérance aux Italiens de pouvoir estre en leurs besoins secourus de la

France, cela semblait affermir l'autorité des Espagnols en Italie, et leur donner moyen de s'en rendre maistres, ou a creu qu'il ne le devoit jamais faire : les grands princes comme luy estant plus obligés de penser à leur réputation, et à ce qui les rend plus ou moins considérables dans le monde, qu'à un petit intérest qu'il trouva dans cest eschange, et par où néanmoins il se laissa gagner.

La seconde est que le comte de Fuentès, gouverneur de Milan, faisant bastir le fort qui porte encore aujourd'huy son nom à la teste de la Valteline, pour tenir les Grisons à qui elle est, et qui n'avoient point alors d'autre alliance que celle de France, en quelque subjection, et pouvoir aussy plus facilement se saisir de ce passage, qui est le plus commode de tous pour la communication de l'Italie avec l'Allemaigne, et envoyer des troupes de l'un à l'autre toutes les fois que les roys d'Espagne en auroient besoin, il n'y eust personne qui ne s'aperceust aussytost de ce dessein, et du mal que les Italiens principalement en pourroient recevoir : ce qui obligea les Vénitiens de s'adresser au Roy, comme intéressé à cause de ses alliés, pour leur aider à l'empescher; mais ils ne peurent convenir de la somme que chacun y mettroit, le Roy voulant, comme plus intéressés, qu'ils en payassent au moins la moitié, et eux n'en voulant donner que le tiers. De sorte que pour ceste seule raison, qui ne devoit pas, ce semble, arrester un sy grand prince en une chose de telle conséquence, le fort s'acheva sans empeschement : ce dont les Espagnols ont tiré depuis de grands avantages.

La troisieme est la treve de Hollande, à laquelle il ne consentist pas seulement, mais s'en rendist le prin-

cipal entremetteur, sur le grand desir qu'en avoient les Hollandois, ausquels il vouloit monstrer n'avoir autre interest que le leur; joint que les Espagnols ayant fait de grands progrès dans les années 1605 et 1606, il craignist peut-estre que les Hollandois ne les peussent pas arrester à l'avenir, et que la fortune ne changeast. Ou bien il voyoit que par la treve ils conservoient tout ce qu'ils avoient acquis, qui estoit fort considérable; qu'ils auroient loisir de bien affermir leurs affaires, et de former enfin un Estat assez puissant pour pouvoir tousjours, avec l'aide de la France, résister aux Espagnols et leur estre redoutables, n'estant pas vraysemblable qu'ils peussent jamais s'accorder avec eux, ny lui manquer après tant d'obligations. Mais beaucoup de gens ont pourtant creu qu'il devoit plustost regarder, je ne diray pas aux divisions intestines ausquelles les républiques, aussy bien que tous les autres Estats, semblent estre plus subjectes dans la paix que dans la guerre, comme en effet ils ne furent pas longtemps sans en avoir une fort dangereuse; mais que les Espagnols ne pouvant pas tousjours faire des efforts semblables à ceux des deux dernieres années, ils auroient assurément esté contraints de prendre quelque relasche, pendant quoy assistant les Hollandois conformément au besoin, et leur donnant, au lieu des quatre ou cinq cent mille escus tous les ans qu'il avoit accoutumé, les huit ou neuf cent mille qu'ils demandoient, comme il le pouvoit faire, ils eussent peu réparer leurs pertes passées, et faire peut-estre de nouvelles conquestes : mais que quand cela n'auroit pas esté, et qu'ils seroient seulement demeurés sur la défensive, que c'auroit esté assez pour luy, puisqu'il est hors

de doute qu'à la longue les Espagnols se seroient tellement espuisés par les continuelles despenses ausquelles ils auroient esté obligés, que ne se trouvant pas en estat de luy pouvoir résister quand il les auroit voulu attaquer, il les eust enfin peu chasser de la Flandre par le moyen des Hollandois, parce qu'ils en eussent tousjours fait la principale despense, comme ces mesmes Espagnols avoient autrefois chassé ses prédécesseurs de l'Estat de Milan par le moyen et le secours des Italiens.

Pour les fautes du dedans, une des principales fust de ne prendre pas Sedan, comme il pouvoit faire sans difficulté quand il y alla en l'année 1606; mais il se laissa gagner par les ennemis de M. de Sully, lesquels craignant sa trop grande élévation sy ce voyage, qu'il avoit opiniastrément conseillé, succédoit bien, et sy M. de Bouillon, qu'on pouvoit quasy seul luy opposer, perdoit tout crédit, comme il seroit infailliblement arrivé sy l'on en fust venu aux extrémités, et que la place luy eust esté ostée, prirent le temps qu'il estoit allé à Châlons haster l'artillerie, pour faire un traité où le Roy ne trouva autre avantage que d'y entrer, de mettre un gouverneur avec une compagnie de cinquante hommes pour quelque temps dans le chasteau, et le mener comme en une espece de triomphe lorsqu'il fist son entrée à Paris; tout ce qu'il y avoit laissé en ayant esté bientost retiré, M. de Bouillon en demeurant le maistre, et avec autant de pouvoir d'en abuser comme auparavant. Je n'ay veu personne qui ait pénétré comment cela se peust faire, car il n'estoit pas aisé de surprendre un homme aussy avisé que luy, et les cabales de la cour n'avoient guere de pouvoir de son temps. On ne croit pas que ce fust de peur d'es-

mouvoir ses voisins et leur donner jalousie; aucun d'eux ne branloit, et ils le considéroient tous sy fort qu'ils cherchoient plus à luy complaire qu'à le fascher. Ce n'estoit pas aussy la crainte de le ruiner après luy avoir fait tant de bien, car il ne pouvoit pas douter qu'en luy donnant dans la France des terres en eschange, il auroit esté plus riche et en meilleure condition, n'y en ayant point de pire que de donner jalousie à son maistre, ne s'en estant guere veu qui n'y ayent enfin péry : mais la chose s'estant passée comme j'ay dit, il faut bien croire que Dieu l'aist voulu ainsy, l'aveuglant comme il a fait beaucoup d'autres, pour l'empescher de profiter d'une sy belle occasion pour des causes qui nous sont inconnues; sy ce n'est qu'on veuille dire qu'il la gardoit pour un temps où elle seroit remise entre les mains des catholiques et non pas des huguenots, comme elle eust peut-estre esté en celuy là (1).

Les fortifications de La Rochelle doivent aussy estre comptées entre les fautes que fist ce grand Roy; car de laisser fortifier des gens dont il sçavoi toutes les prétentions, et qu'ayant esté une des principales causes de l'establissement du party des huguenots ils en estoient encore le plus fort appuy, sans estre en lieu où on deust apréhender les estrangers, ny qu'ils en eussent d'autre besoin que pour se mieux deffendre contre luy ou contre ses successeurs, et affermir davantage leur rebellion, et y contribuer mesme du sien, tirant

(1) *Elle eust peut-estre esté en celuy-là :* La jalousie que M. de Villeroy portoit au duc de Sully fut la principale cause de la légèreté avec laquelle fut conclu le traité de Sedan. (*Voyez* les Œconomies royales, t. 7, p. 79, deuxième série de cette Collection.)

quatre mille escus tous les ans de son espargne pour cela, c'est chose qui ne se peut excuser.

La paulette, au sentiment de plusieurs personnes fort sages et fort habiles, en est encore une autre bien grande : la principale raison qui l'y porta fut qu'ayant veu que messieurs de Guyse, pour avoir peu faire donner durant leur faveur tous les offices qui vaquoyent à des gens despendants d'eux, s'estoient acquis un tel crédit parmy les officiers qu'ils les connoissoient plus que les roys, et que c'estoit ce qui leur avoit le plus aidé à faire la Ligue, il se résolust, croyant sans doute qu'on ne pourroit jamais establir de regle certaine contre les faveris, ny les empescher d'abuser de leur crédit, d'y remédier, en se privant luy mesme du droit qu'il y avoit, laisant aux particuliers et à leurs héritiers la propriété de leurs offices moyennant une certaine somme par an, comme il se pratique encore aujourd'huy; prétendant que les choses estant par là réduites au seul argent, personne n'y pourroit plus avoir part(1). Mais il ne considéra pas que pour fuir un mal il tomboit dans d'autres plus grands, et qui pouvoient arriver plus aisément, l'exemple de messieurs de Guyse ne pouvant pas faire conséquence, se trouvant peu souvent de semblables gens, et avec des circonstances aussy avantageuses qu'ils en avoient eu. Or il est certain que les officiers n'estant

(1) *Personne n'y pourroit plus avoir part :* La paulette étoit un droit annel que les officiers payoient au Roi pour donner l'hérédité à leurs charges, et transmettre à leurs héritiers le droit de nommer le successeur qui en doit être pourvu par Sa Majesté. On n'osa pas donner un édit pour établir la paulette : les cours souveraines ne l'eussent point enregistré. Elle fut établie par un arrêt du conseil, enregistré en petite chancellerie, en présence des maîtres des requêtes et des secrétaires du roi. (*Voyez* l'Histoire du président de Thou, t. 14, p. 326.)

aujourd'huy non plus obligés aux roys qu'aux favoris, et n'ayant point affaire d'eux quand ils meurent (qui estoit une bride par où on les retenoit dans le devoir), ils en sont devenus si audacieux et entreprenants, principalement ceux des parlements, qu'ils sont tousjours prests d'abuser de l'autorité que les roys leur ont donnée, et de l'employer contre eux-mesmes. Il est encore arrivé que, d'autant que l'argent seul donne la preference, les interrogations ne se font plus que pour la forme; de sorte que les jeunes gens ont bien moins de soin d'estudier et de se rendre capables qu'ils n'avoient autrefois, et que ne s'estant point fixé de prix aux offices qu'on ne puisse excéder, ils sont montés sy haut que la porte en est fermée à plusieurs personnes de bonne naissance et de vertu, pour estre ouverte aux plus riches, de quelque condition ou humeur qu'ils puissent estre, dont le public et le particulier pourront bien quelque jour pastir; et que s'ils ne rendent pas au Roy ce qu'ils luy doivent, ils n'exerceront pas aussy la justice avec toute la suffisance et l'integrité comme par le passé : ce qui leur donnoit une si grande réputation, qu'on a souvent veu des estrangers s'y venir soumettre.

La mort du Roy, arrivée d'une maniere sy estrange et sy imprévue, fust aussy ressentie par toute la France d'une façon toute extraordinaire; car outre les grands tesmoignages qu'on en donna tant à Paris que dans les provinces, qui durerent sy longtemps qu'il ne s'estoit jamais veu rien de pareil, on en entra en de telles appréhensions qu'il y en eust qui ne les peurent supporter, et moururent à l'instant mesme qu'on leur en dit

la nouvelle : comme le capitaine Marchant, beau-pere du president Le Jay, et autres.

Et ce n'estoit pas sans grande raison qu'ils craignoient : car sortant d'entre les mains d'un prince qui avoit toutes les qualités propres pour bien régner, plein d'esprit, d'expérience et de bonté, qui agissoit en toutes choses par luy-mesme, et avec lequel on n'appréhendoit aucuns ennemis domestiques ny estrangers, ils se voyoient tomber sous la puissance d'une femme et d'un enfant qui, n'ayant point de connoissance, ne verroient ny n'entendroient que par les yeux et les oreilles d'autruy, et ne seroient pas, ce sembloit, capables de les deffendre du moindre qui les voudroit attaquer. De sorte que les mieux sensés se representant les regnes de François second et de Charles IX, où tous les désordres dont la France avoit esté sy longtemps travaillée avoient commencé, et considérant celuy où ils alloient entrer, ils n'en espéroient rien de meilleur, s'imaginant qu'une partie des grands ne demanderoit qu'à rentrer dans la confusion, et que le party des huguenots, desja tout formé, ne manqueroit pas de fomenter leurs mauvaises intentions pour s'en prévaloir. Mais Dieu, qui a bien souvent voulu chastier la France, mais non pas la perdre, l'ayant tousjours à la fin retirée des périls où elle a esté, par des voyes inespérées et quasy miraculeuses, pour la mettre en plus de grandeur qu'auparavant, ainsy qu'il s'est veu du temps des Anglois et de la Ligue, pourveust encore ceste fois-cy de telle sorte à sa conservation, qu'après quelques légers mouvements aussytost esteints qu'allumés, elle a triomphé de l'hérésie et des estrangers, et est devenue plus puissante qu'elle n'avoit esté.

Les moyens dont Dieu se servist en ce commencement pour nous garantir d'un naufrage sy apparent furent principalement que la Reine, qui n'estoit pas du naturel de Catherine de Médicis, pensa plustost à establir son autorité dans la paix et le repos, que dans l'intrigue et le trouble; et que ne se sentant pas assés forte pour porter toute seule le faix du gouvernement et se passer de secours, elle ne le chercha pas dans un homme seul en luy remettant tout son pouvoir, comme font ordinairement les personnes qui se laissent gouverner, mais en ceux mesme dont le Roy s'estoit tousjours servy pour la conduite de ses affaires, ne faisant rien dans les choses importantes que par l'avis de messieurs le chancellier (*de Sillery*), de Villeroy, et president Jeannin, qui estoient, comme j'ay desja dit, les plus grands personnages de leur siecle, et leur donnant également toute sa confiance. Ce qui luy réussit sy bien, que se servant quelquefois de l'autorité royale pour faire peur aux uns, ou de l'argent que le Roy avoit laissé dans la Bastille, et des moyens qui se presentoient chaque jour pour gagner les autres, elle rendist vaines toutes les entreprises des grands et des huguenots, et conserva la paix dans le royaume jusqu'en l'année 1614, où le Roy estoit sur le point d'entrer dans sa majorité, et la guerre beaucoup moins à craindre.

Or, parceque la faveur de la Conchine, qui avoit paru dès le temps du Roy, croissant avec l'autorité de sa maistresse, la rendist alors fort considérable, et me donnera subject de parler plusieurs fois d'elle et de son mary dans la suite de ces Mémoires, j'ay pensé nécessaire, devant que d'entrer plus avant en matiere, de dire quels ils estoient, et les moyens par où l'un et

l'autre avoient monté au degré où ils se trouverent à la mort du Roy.

Il est donc certain, pour commencer par la femme, puisqu'aussy bien la faveur venoit de son costé, qu'elle estoit de Florence, et s'appelloit Léonora Galigaï; qu'elle eust entrée dès sa jeunesse dans la chambre de la Reyne par le moyen de sa gouvernante, pour qui son pere, qui estoit artisan, et, ce me semble, menuisier, avoit accoutumé de travailler; que se trouvant fort propre pour la faire jouer, elle sceust encore sy bien gagner la gouvernante et les autres femmes, qu'elles luy aiderent à estre enfin femme de chambre; et elle s'acquit en peu de temps un tel crédit sur l'esprit de la Reine, que quand elle fust grande elle ne faisoit rien que par elle : ce dont le grand duc avoit bien esté averty. Mais comme les filles sont peu considérées à Florence parcequ'elles n'héritent point, il ne s'en souçia pas jusques à ce qu'on parla de la marier au Roy; car la sçachant fort opiniastre et attachée à son sens, et la Léonore plus entreprenante que sa condition ne portoit, il craignit que cela ne despleust au Roy, et ne causast du mauvais mesnage; de sorte qu'il l'eust ostée, sans que la Reine y fist une telle résistance, et voulust sy absolument qu'elle la suivist, qu'il jugea enfin y devoir consentir, et s'en remettre à elle, qui y avoit le principal intérest. Mais estant arrivée auprès du Roy, et trouvant qu'il avoit destiné la marquise de Guercheville (1) pour sa dame d'honneur, et la vicomtesse de

(1) *La marquise de Guercheville :* Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, l'un des plus beaux caractères de son temps. (*Voyez* l'article de M. de La Porte dans la Biographie universelle de Michaud, t. 19, p. 18.)

L'Isle, fille de M. de La Roche, qu'il faisoit aussy son premier escuyer, pour sa dame d'atour, elle le sceust sy bien gagner, estant la bonté mesme et le plus complaisant homme du monde, que, sous prétexte d'avoir quelque personne auprès d'elle qui connust son humeur et la sceust servir à son gré, elle obtint ceste place de dame d'atour pour la Léonore; et que pour la mettre en estat de cela elle espouseroit Conchine, qui estoit un gentilhomme de Florence, d'assez bonne maison, mais pauvre, qui avoit suivy la Reine dans le dessein de ce mariage, et de faire quelque fortune par ce moyen-là.

Le Roy ne l'ayant pas toutefois souffert sans quelque regret, en eust bien davantage quand il vist que le crédit de ceste femme alloit sy avant, que son mary ayant eu un différent avec don Juan de Médicis, la Reine prist son party, et traita sy mal don Juan, quoyqu'il fust frere bastard de son pere, que de despit il s'en retourna à Florence : ce que le Roy n'eust pas enduré, et eust sans doute chassé et le mary et la femme, sans qu'ayant souvent des démeslés avec la Reine à cause des autres femmes qu'il aimoit, et ne voulant pas passer toute sa vie en contestations, il se résolust, pour l'obliger à le laisser en repos de ce costé-là, de luy complaire aussy en ce qui estoit de la Conchine : et son mary mesme à la fin ne luy desplaisant pas, parcequ'il estoit assez bon pour la cour, aimant le jeu et tous les autres divertissements qui s'y prennent, il le fist maistre d'hostel ordinaire de la Reine, et puis son premier escuyer quand M. de La Roche mourut.

Les premieres journées de la régence s'emploierent à donner ordre aux funérailles du Roy, et à luy rendre

les devoirs accoutumés, ou plus grands encore s'il se pouvoit. Et bien qu'il se trouve souvent dans ces grandes cérémonies beaucoup de disputes pour les rangs, tout s'y passa néanmoins fort paisiblement, attendu que messieurs de Guyse et de Nevers, qui les pouvoient principalement faire, messieurs de Longueville et de Vandosme estant trop jeunes, et M. de Nemours absent, s'accorderent de partager entre eux toutes choses; de sorte que M. de Guyse ayant le choix, il laissa le sacre à M. de Nevers, et servist à l'enterrement : ce qu'il fist pour se rendre plus agréable au peuple, qui avoit la mémoire de ce prince sy chere, qu'il en aimoit jusques aux cendres; et ce fust aussy en ceste considération que la Reine ordonna que le deuil, qui n'avoit accoutumé de durer qu'un an, se porteroit encore la seconde année.

La Reine devant avoir des gardes, elle en donna la charge à M. de La Chastaigneraye, à qui elle se sentoit fort obligée, parce qu'estant tombée dans l'eau avec son carosse comme il entroit dans le bac du port de Neuilly, le pont ne s'estant fait que despuis cela, il s'y jetta sy promptement qu'il l'en retira (1) sans qu'elle eust receu beaucoup d'incommodité. Or comme il estoit peu attaché à ses intérests, et pour faire voir à la Reine qu'il n'employoit pas mal la grace qu'elle luy avoit faite, il ne vendist pas une des charges; de sorte qu'il peust ne mettre que des gentilshommes dans toutes places de gardes : ce qui rendist la compagnie sy belle qu'elle faisoit honte à celle du Roy, où la vénalité s'estant introduite, il n'entre plus que des gens de fort

(1) *Il l'en retira* : Cet événement arriva le 9 juin 1606. (*Voyez* le Mercure françois, t. 1er, fol. 106, vo.)

basse condition. Mais afin de montrer qu'elle avoit grand soin du Roy, jugeant bien qu'il seroit impossible d'obliger le monde à le suivre tant qu'il seroit jeune et sans pouvoir, elle ordonna, pour suppléer à ce défaut, que la compagnie de chevau-légers du feu Roy, dont M. de La Curée estoit lieutenant et M. de Boucart cornette, serviroit par quartier auprès de luy pour le suivre partout où il iroit, donnant pour cest effet quelque augmentation de paye aux officiers et aux chevau-légers : dont messieurs de Souvré, de Saint-Geran (1), de Vitry et de Courtenvaut, qui commandoient les gendarmes du Roy, eurent une telle jalousie et firent tant de plaintes, qu'on leur accorda enfin la mesme chose qu'aux chevau-légers. Après quoy s'estant trouvés à la chasse avec le Roy, ils eurent un grand différent pour la marche, et furent près d'en venir aux mains; mais M. de Souvré les ayant séparés, les obligea de s'en remettre au jugement de M. le connestable, lequel ordonna que les chevau-légers, suivant leur institution, iroient les premiers, et à la teste de tout ce qui seroit avec le Roy, et les gens-d'armes les derniers et après les gardes, ainsi qu'ils font aujourd'huy.

Il se fist aussy sur ce mesme temps une autre nouveauté bien plus remarquable et de plus grande importance, qui fust que pour obliger tout d'un coup les principales personnes du royaume, et les engager par quelque faveur signalée à demeurer dans le devoir, la Reine accorda des survivances à tous ceux qui, ayant des charges et des gouvernements, eurent des enfants ou des héritiers en âge de les posséder : ce

(1) *De Saint-Geran :* Jean-François de La Guiche, seigneur de Saint-Géran Il devint maréchal de France.

qui réussit alors comme on s'estoit proposé, ne s'en estant presque point trouvé qui n'en fussent fort reconnoissants, mais qui a fait despuis beaucoup de mal; car la mesme grace ne se pouvant quasy plus refuser à personne, à cause de l'exemple, qu'il est fort dangereux de donner mauvais en France, ceux qui les ont eues ne s'en sont point tenus sy obligés, croyant qu'on les leur devoit, que les autres, qui n'avoient rien, en sont devenus refroidis et moins disposés à servir, voyant les récompenses plus eslongnées; de sorte que pour le réparer il a fallu souvent donner de l'argent : ce qui n'a pas peu contribué aux nécessités présentes.

M. d'Espernon ayant peu, comme les autres, asseurer ses charges à ses enfants, fit donner la survivance du gouvernement de Saintonge, Angoumois et Limosin, au comte de Candale son fils aîné, et celle de Metz et de la charge de colonel de l'infanterie au marquis de La Valette, qui n'estoit que le second; dont M. de Candale eust un tel despit, particulierement pour la charge de colonel, estimée alors la plus belle de France, à cause qu'il nommoit à toutes les compagnies, lieutenances et enseignes des régiments entretenus, et souvent à celles du régiment des Gardes mesme, qu'encore que M. d'Espernon s'en excusast sur ce que luy ayant donné par son mariage, avec l'héritiere d'Halluin, le duché d'Espernon, qui estoit le principal honneur qu'il eust, mais qu'il voyoit passer dans la maison de Foix, dont M. de Candale devoit prendre le nom, il n'avoit peu moins faire, pour ne laisser pas le sien, que M. de La Valette portoit, tout-à-fait dans le commun, que de luy donner ceste charge de colonel, qui est office de la couronne : sy est-ce

qu'il ne pust jamais l'appaiser, mesme après luy avoir fait donner une charge de premier gentilhomme de la chambre, tous les raccommodements qu'il y eust depuis entre eux n'y ayant servy de rien.

Or ceste charge de premier gentilhomme de la chambre fust donnée à M. de Candale, en récompense de celle que M. d'Espernon avoit eue du temps de Henry troisieme, et que le roy Henry-le-Grand luy osta, quand à son avénement à la couronne il se retira à Angoulesme, pour la donner à M. de Bouillon, lors nommé le vicomte de Turenne, qui estoit le sien; dont M. d'Espernon s'estant souvent plaint, le Roy luy en promist enfin une pour M. de Candale chez M. le Dauphin, et luy en fist expédier un brevet, en vertu duquel il le fust en l'année 16.., comme M. de Souvré, qui l'estoit aussy de M. le Dauphin, l'avoit esté dès la mort du Roy; et ce fust alors seulement qu'il commença à y en avoir quatre.

M. le prince estant encore à Milan quand le courrier que la Reine luy despescha, pour l'avertir de la mort du Roy et le convier de revenir, y arriva, il en partist aussytost pour aller en Flandre faire ses remerciements. Il trouva M. de Baraux à Bruxelles, que la Reine envoyoit au devant de luy pour presser son retour : de sorte qu'après avoir veu l'archiduc et l'Infante, et estre demeuré deux ou trois jours chez le prince d'Orange pour se reposer, il prit le chemin de France. Il ne voulust point voir à ce retour madame la princesse; mais la comtesse d'Auvergne sa sœur l'estant allé querir de la part de M. le connestable, elle ne laissa pas de le suivre; et l'accommodement se fist, ce me semble, par les chemins.

Madame la princesse sa mere, M. de Bouillon, et une infinité de gens qui faisoient estat de s'attacher à sa fortune, l'attendirent à Peronne, et il fust receu à Paris selon que le temps et sa qualité le vouloient; car non seulement toute la cour fust au devant de luy bien loin hors de la ville, mais toutes les fenestres estoient pleines de gens pour le voir passer : ce qui luy devoit estre d'autant plus doux qu'il n'y avoit pas neuf ou dix mois qu'il s'en estoit allé, abandonné de tout le monde et sans espérance d'y revenir, ou fort honteusement. Madame la princesse y arriva aussy le mesme jour; et descendant comme luy chez la Reine, où estoit le Roy, fust trouvée encore plus belle que quand elle estoit partie.

Toute la cour estant lors assemblée, et le temps venu auquel il falloit donner forme à toutes choses, la Reine commença par régler ses heures, et séparer les affaires des divertissements, afin de ne rien confondre. Elle prist donc, à l'exemple du feu Roy, le matin pour les affaires, ordonnant que messieurs le chancelier, de Sully, de Villeroy et president Jeannin, avec les quatre secrétaires d'Estat, viendroient tous les jours à onze heures luy rendre compte de ce qui se passoit, en présence des trois princes du sang : ce qui se faisoit au commencement dans un grand cabinet, et puis dans celuy qui est à costé de l'antichambre du Roy, où elle se tenoit dans une chaise appuyée contre la muraille, les princes du sang à ses costés et debout, et ceux du conseil devant elle. Toutes les personnes de condition pouvoient y entrer; et mesme on faisoit souvent approcher ceux qui avoient interest en ce qui se disoit, afin que les choses fussent mieux et plus promptement exécutées.

Il se tenoit bien aussy quelquefois un autre conseil les après-disnées pour les grandes et importantes matieres, lesquelles n'estant pas pressées, on vouloit faire passer par l'avis de plusieurs personnes, pour les autoriser davantage; mais, à dire le vray, celuy là estoit plus pour la forme, et pour contenter ceux qui en estoient, asçavoir tous les princes, ducs et officiers de la couronne, que pour besoin qu'on en eust, ne s'y proposant jamais rien dont les ministres ne fussent auparavant convenus avec la Reine, dans les audiences particulieres qu'elle leur donnoit très souvent; de sorte qu'y allant préparés, et les autres non, personne ne pouvoit quasy leur contredire, et ils y faisoient tout ce qu'ils vouloient. Quelquefois, à la vérité, M. le prince groudoit un peu; mais ce n'estoit que pour se faire mieux acheter, s'appaisant aussytost qu'on luy avoit donné quelque argent, car il fust long-temps qu'il ne pensoit qu'à en avoir.

Pour ce qui est des particuliers, la Reine donnoit audience à tous ceux qui la vouloient, le matin un peu devant que de tenir conseil, sans qu'il y eust aucune difficulté à l'approcher, c'est-à-dire pour ceux qui estoient connus; car pour les autres, les ministres les entendoient et en rendoient compte; et c'estoit le meilleur temps de luy parler, parceque les ministres y estant, les choses se résolvoient plus promptement. Mais elle donnoit encore audience despuis son disner jusques sur les trois heures; après quoy elle s'enfermoit pour un peu de temps, et puis rentroit dans son grand cabinet pour y passer le reste de l'après-disnée.

Il s'y trouvoit tousjours beaucoup de monde, tous les hommes de qualité et en quelque considération y

entrant, et les femmes assises (1) et non assises y allant également, mesme les mareschales de France; les tabourets, qui n'estoient pas alors sy communs qu'ils sont aujourd'huy, n'estant donnés qu'à des personnes à qui elles cedoient volontiers, ne les en empeschant pas. Mais depuis qu'on avoit donné le bon soir, qui estoit ordinairement sur les sept ou huit heures, il se tenoit une autre cour plus particuliere, et où il ne se trouvoit que des personnes principales et agréables : comme pour les femmes la princesse de Conty (2) et madame de Guyse sa mere, qui suivoient tousjours la Reine dès le temps du feu Roy; la mareschale de La Chastre quand elle estoit à la cour, madame de Ragny, et quelques autres. Et pour les hommes, messieurs de Guyse, de Joinville, l'archevesque de Reims et le chevalier de Guyse, M. le grand, messieurs de Créquy, de Graminont, de La Rochefoucaut, de Bassompierre, de Saint-Luc, de Termes, général des galeres, de Schomberg, de Rambouillet, le colonel d'Ornane, de Richelieu (3), frere *ainé du* cardinal de Richelieu, tous fort considérables pour l'esprit et la condition, et qui durant la vie du Roy avoient accoutumé d'y aller : et cela duroit jusques sur les dix heures, après quoy elle se retiroit pour un peu de temps dans son petit cabinet, et puis alloit souper. Après que la Reine avoit soupé, tous ses principaux officiers, qui s'y trouvoient ordinairement, se

(1) *Les femmes assises :* Les duchesses qui avoient droit au tabouret. — (2) *La princesse de Conty :* Louise-Marguerite de Lorraine-Guise, mariée au prince de Conti en 1605. On lui attribue *les Amours du grand Alcandre*, imprimés à la suite de la plupart des éditions du Journal de Henri III. — (3) *De Richelieu :* Henri Du Plessis, seigneur de Richelieu, fut tué en duel par le marquis de Thémines en 1619. Il n'a pas laissé de postérité.

retiroient; et la signore Conchine, qui ne la voyoit guere qu'à son lever, quand elle s'enfermoit l'après-disnée, et à ceste heure-là, arrivoit, et demeuroit assés souvent une et deux heures avec elle, sans luy parler d'affaires d'Estat; car tant que la régence dura, ny son mary ny elle ne s'en meslerent presque point, mais seulement de leurs interests et de ceux de leurs amis, et encore avec tant de modération qu'ils ne demandoient pas toutes choses, et quasy jamais sans quelque prétexte. Quand au signor Conchine, il ne parloit à la Reine ny mesme ne la voyoit qu'aux heures publiques, et qui estoient aussy pour tous les autres de sa maison.

Pendant que ces choses se faisoient en France, le roy d'Espagne ne s'endormoit pas; car se persuadant que, deslivré d'un tel competiteur que le Roy, il pourroit aisément regagner partout l'autorité qu'il avoit eue, il y travailla dès qu'il fust averty de sa mort: mais comme il avoit l'esprit modéré, et que le duc de Lerme, qui le gouvernoit, estoit de mesme, il prist aussy les voies les plus douces, et sans bruit.

Le Pape, le grand duc et le duc de Mantoue en Italie, le duc de Baviere et l'électeur de Coulongne en Allemagne, furent ravis de se raccommoder avec luy, et d'en estre quittes à sy bon marché; ceux-là prenant pour prétexte qu'ils estoient foibles et eslongnés, et ceux-cy que n'ayant plus le Roy, en qui ils avoient toute confiance pour la religion, ils craignoient de luy préjudicier, et que les protestants n'en tirassent trop d'avantage s'ils tenoient une autre conduite, et demeuroient séparés de l'Empereur et du roy d'Espagne. Les Vénitiens et le duc de Savoye voulurent seulement estre neutres, comme aussy le roy de la

Grande-Bretagne, à l'exception toutefois de l'affaire de Juliers, dans laquelle il se porta tousjours comme il avoit promis.

Mais pour les protestants et les Hollandois, qui n'avoient jamais eu de part ny d'intelligence avec les Espagnols, ils demeurerent comme auparavant; et continuant dans leurs premiers desseins pour la succession de Cleves, convierent la Reine d'en faire de mesme, offrant de fournir de très grands secours pour assiéger Juliers, pourveu qu'elle y contribuast aussy de son costé et promptement, de peur que les ennemis ayant du temps pour se fortifier, la saison qui s'avançoit ne rendist l'entreprise plus difficile. Or ceste affaire estant de très grand poids, la Reine ne s'en voulust pas charger toute seule, et la remist à un de ses conseils d'après-disnée que j'ay dit, et y fist appeler tous les grands du royaume pour avoir leurs avis, lesquels furent fort differents; car les uns jugeoient le temps mal propre pour entreprendre une chose de telle conséquence, qui choquoit, ce disoient-ils, toute la maison d'Austriche, pouvoit aliéner l'esprit du Pape et de plusieurs catholiques françois, non encore bien désabusés des Espagnols sur le fait de la religion, et nous jeter dans une guerre estrangere, sans estre assurés de n'en avoir point de civiles. Mais les autres, donnant un conseil plus raisonnable et plus glorieux, soutenoient qu'il n'y auroit aucun péril du costé du roy d'Espagne ny de l'Empereur, leur foiblesse estant sy visible qu'ils n'avoient encore peu mettre une armée sur pied; qu'il n'estoit pas question de religion, mais d'une succession qu'on vouloit oster aux légitimes héritiers pour se l'approprier: à quoy le Pape ny les catholiques françois ne pouvoient

pas prendre plus d'interest que ceux d'Allemagne, que tout le monde sçavoit ne vouloir point que la maison d'Austriche prist un tel accroissement; que tant que l'on seroit uny avec les Allemands, les Anglois et les Hollandois, comme il arriveroit infailliblement, ayant tant d'interest en ce que l'on feroit, les huguenots ne seroient point à craindre, de peur d'offenser ceux de qui ils espéroient leur principale protection, et de les avoir contraires : de sorte qu'on ne voyoit rien d'ailleurs qui peust troubler le repos, ny causer des guerres civiles; que tous les grands Estats n'estant pas moins considérés par la réputation que par leurs forces, rien n'en pouvoit tant donner que de continuer les desseins du feu Roy, monstrer que sa mort avoit sy peu abaissé le cœur, qu'on estoit aussy prest que jamais de soutenir les alliés; et qu'au reste cela se feroit sans aucune incommodité, puisque l'armée estoit desja sur pied, et la plus grande partie de la despence faite : lesquelles raisons ayant prévalu, il fust conclu qu'on y envoiroit les dix mille hommes de pied et deux mille chevaux que les alliés demandoient.

Le commandement de ceste armée fust donné au mareschal de La Chastre; et pour lever tout ombrage aux huguenots d'estre moins favorisés que par le passé, et faire voir qu'on ne mettoit point de différence entre les catholiques et eux, l'on donna à M. de Rohan, qui voulust faire en ceste armée sa charge de colonel général des Suisses, un pouvoir pour la commander, au défaut du mareschal de La Chastre. M. de Praslin y fust seul mareschal de camp; et il n'y alla de mestres de camp que messieurs de Balagny et de Vaubécourt.

Pendant toutes ces choses, ceux qui n'aimoient

point M. de Sully n'oublioient pas de travailler à sa ruine, et il ne se trouva guere de gens qui prissent son party; ceux qui ont du crédit faisant ordinairement bien plus d'ennemis que d'amis, et chacun espérant aussy que personne ne pourroit entrer en sa place aussy resserré que luy. Mais en particulier M. le comte et M. de Bouillon luy estoient tout-à-fait contraires : celuy-cy, pour une vieille jalousie née dès qu'il entra dans les finances, ne pouvant souffrir qu'un autre eust plus de crédit que luy auprès du Roy, et principalement de sa religion, pour le voyage de Sedan dont il avoit esté le principal auteur, et que sans son absence M. de Villeroy ny ses autres amis n'eussent peut-estre pas peu le sauver; et enfin parceque voulant estre le premier et le plus considéré parmy les huguenots, il pourroit trop aider M. de Rohan, son gendre, à luy en disputer la place, s'il demeuroit dans les finances.

Quant à M. le comte, sa haine venoit, outre les interests d'argent sur lesquels il luy avoit souvent esté contraire et n'avoit point apréhendé de le choquer, parcequ'il l'accusoit d'avoir contribué à empescher son mariage avec Madame, sœur du Roy, despuis duchesse de Bar, et pour une dispute arrivée entre leurs gens à Chastelleraud pour un logement, ceux de M. le comte ayant voulu prendre en vertu de sa qualité celuy de tout temps destiné pour le gouverneur de la province, Chastelleraud estant du gouvernement de Poitou, qu'avoit M. de Sully; et bien que cela se fust passé à son contentement, M. de Sully ayant cédé; et qu'il se fust marié à une femme qu'il aimoit fort et dont il avoit desja des enfants, la mémoire de tous ces desplaisirs luy estoit néanmoins sy présente, qu'il s'en voulust venger

aussytost qu'il en eust le moyen, et n'eust point de repos qu'il ne l'eust fait oster : sans quoy M. de Sully seroit sans doute demeuré comme tous les autres dont le Roy s'estoit servy. Car bien que la Reine ne fust pas contente de ce que dans la vie du Roy, qui ne faisoit gueres d'affaires sur lesquelles il ne luy donnast tousjours quelque chose, il y formoit souvent tant de difficultés qu'il rendoit ses libéralités infructueuses ou fort petites, elle avoit néanmoins tant d'envie de ne rien changer pour maintenir son gouvernement en plus de réputation, que s'il n'eust eu ces deux ennemis dont elle ne le peust défendre, tout le reste n'y auroit rien gagné, et il y seroit mesme demeuré avec l'agrément des autres ministres, qui sçavoient que ses intentions estoient droites, qu'il considéroit aussy peu les huguenots que les Espagnols quand il y alloit du service du Roy, et que s'il les eust incommodés en quelque chose, à cause qu'il estoit fort rigide et entier en ses opinions, il les auroit aussy fort soulagés à tenir teste aux grands, et à se charger de leurs haines : à quoy il estoit accoutumé, qui est une qualité bien nécessaire dans la charge qu'il avoit, et mesme dans un ministre.

Ces raisons firent retarder sa cheute, car elle n'arriva que l'année d'après; mais despuis qu'il s'en fust allé, la Reine disoit pour se justifier que le Roy, un peu devant sa mort, n'estant pas satisfait de sa conduite, avoit souffert qu'on luy donnast des mémoires contre luy, et qu'il les luy avoit monstrés, disant : « Vous se« riez bien estonnée si c'estoit là la mort de M. de « Sully, que vous haïssés sy fort! » Mais cela estoit si peu apparent, qu'on l'a tousjours pris pour une excuse de ce qu'elle avoit fait.

Peu de temps après le retour de M. le prince, M. de Bouillon, qui avoit tousjours aimé le trouble et ne pouvoit vivre hors de là, jeta les fondements d'une caballe qui, croissant avec le temps, ne produisit pas seulement des effets fort préjudiciables au Roy et au royaume, mais à M. le prince mesme, en faveur de qui elle se faisoit. Elle estoit composée de tous les mécontents de la cour, et de ceux qui n'aimoient pas messieurs de Guyse, qui y avoient lors grand crédit. M. de Bouillon, comme expert en telles matieres, ayant esté dès sa plus grande jeunesse de toutes celles de M. d'Alançon et de toutes les autres qu'il y avoit eu depuis, excepté la Ligue, en estoit le principal directeur. Or ils ne monstroient dans ce commencement que de se vouloir rendre plus considérés dans la cour pour y faire mieux leurs affaires et en tirer de l'argent, dont ils avoient tous grand besoin, et M. le prince particulierement, son pere et son grand-pere ayant presque tout consommé leur bien dans les guerres des huguenots. Il y a *bien de* l'apparence qu'il n'avoit alors que ceste veue là; mais pour M. de Bouillon, beaucoup de gens ont pensé qu'il cachoit sous ceste couverture quelque chose de plus important, comme entre autres qu'ayant de tout temps prétendu à estre chef des huguenots, et s'imaginant que, par la mort du Roy, la porte luy en estoit ouverte, et qu'il ne luy pouvoit manquer, il cherchoit à mettre les affaires en tel estat qu'ils y peussent aisément trouver leurs avantages : ce qui ne se pouvoit mieux faire qu'en divisant la cour, afin qu'y ayant deux partis, un leur peust estre toujours favorable; joint que la Reine se trouvant après cela engagée, pour contenter les uns et les autres, dans beaucoup de nouvelles despenses,

auxquelles les revenus ordinaires ne pourroient pas suffire, elle seroit nécessairement obligée, pour y satisfaire, de prendre l'argent qui estoit dans la Bastille, et de recourir aux moyens extraordinaires, qui, rencontrant souvent des difficultez et causant du trouble, leur feroient enfin obtenir, ou par la guerre ou de peur qu'ils ne la fissent, toutes les choses qui leur manquoient, et qu'on leur avoit jusques là refusées.

M. le comte, qui n'aimoit pas M. le prince et craignoit l'esprit de M. de Bouillon, eust bien voulu du commencement faire bande à part : mais ne pouvant s'accommoder avec la Reine, à qui il en vouloit particulierement pour rabaisser son autorité, et ayant esté menacé que s'il continuoit, M. le prince se joindroit à elle et qu'il demeureroit tout seul, il jugea bien que leur union le mettroit en sy mauvais estat qu'il n'y trouveroit pas son compte. C'est pourquoy il acquiesça, et fist tout ce qu'ils vouloient.

Cependant comme la plus grande partie des grands demeurerent dans le devoir, et que les peuples, lassés des malheurs dont ils ne faisoient, ce leur sembloit, que de sortir, y demeurerent aussy, aimant mieux toute autre chose que d'y retomber. La Reine ny les ministres ne s'en estonnerent pas beaucoup, et continuerent à marcher leur train. Et d'autant que M. de Guyse, qui, suivant l'exemple de son grand-pere plustost que de son pere (1), se déclara d'abord du party du Roy, et de ne s'en vouloir séparer pour quoy que ce fust, M. le prince

(1) *Suivant l'exemple de son grand-pere plustost que de son pere :* Il suivoit l'exemple de François de Lorraine, son aïeul, assassiné par Poltrot en 1563, préférablement à celui de Henri de Lorraine, duc de Guise, tué aux Etats de Blois en 1588.

au Roy en la maniere accoustumée aussytost qu'il seroit retourné, moyennant qu'il eust alors une audience particuliere, et sans donner de lettres. A quoy la Reine s'accorda, protestant que ce seroit sans conséquence, et qu'on romproit tout commerce avec l'archiduc et la Flandre s'il ne reprenoit l'ancien usage, ainsy qu'ils en assuroient, et qu'il fust fait quelque temps après.

Cependant l'armée partist pour aller à Juliers, la plus belle et la plus leste qui se fust jamais veue en France, y ayant une infinité de gentilshommes dans toutes les compagnies de gens de pied, aussy bien que dans celles de cavalerie. Mais parceque pour n'entrer point dans les Pays-Bas, et ne toucher à rien qui fust de l'archiduc, il fallust prendre un grand tour, et gagner le long du Rhin, ceste peine fust bien récompensée par toutes les commodités que l'on y trouva: car ne passant que par des terres des alliés et de gens favorables à l'entreprise, l'on trouva partout de sy bons logements, et des estapes sy bien préparées, qu'on ne *souffrit* aucune incommodité.

Le prince Maurice, ayant esté le plus diligent, estoit party avec environ seize mille hommes de pied et trois mille chevaux, dès que les quatre mille Anglois du roy de la Grande-Bretagne furent arrivés; et ayant joint auprès de Juliers les troupes de Brandebourg et de Neubourg, commandées par le prince d'Anhalt, avoit investy la place le 28 juillet: en suite dequoy s'estant retranché, il fist les approches, et s'avança sy fort qu'avant que le mareschal de La Chastre s'y peust rendre, qui ne fust que le 18 aoust, il avoit desja pris une demy-lune. Mais les François s'estant logés au quartier qu'on leur avoit réservé, travaillerent après

cela sy diligemment qu'ils passerent le fossé, et mirent leur mine en estat de jouer devant que le gouverneur parlast de se rendre; de sorte qu'ils eurent bonne part à l'honneur. Les Impériaux en sortirent le 2 de septembre; et dans la capitulation il y eust un article pour le libre exercice de la religion catholique, ainsy qu'il avoit esté promis au feu Roy et à la Reine.

Or, bien que le mareschal de La Chastre, comme général de l'armée du Roy, eust toutes les prérogatives, donnant le mot et ayant partout les préséances, la conduite du siége estoit néanmoins entierement déférée au prince Maurice, qui ne se montra nullement inférieur à sa réputation, ayant fait voir aux vieux capitaines françois des choses qu'ils ne sçavoient pas. Il avoit réduict l'art d'attaquer les places à une telle perfection, qu'il ne s'y pouvoit rien adjouster.

Ceste prise faite sy hautement, et sans que l'Empereur ny le roy d'Espagne osassent s'y opposer, donna autant de joye à la Reine que de gloire à ceux qui avoient conseillé d'y envoyer, et ne laissa aucun doute de ce qui seroit arrivé sy le Roy eust vescu, et que toutes ses armées eussent esté jointes à celles des autres princes qui devoient s'unir avec luy, et qui ne voulurent pas se déclarer après sa mort.

Juliers pris, et mis entre les mains du marquis de Brandebourg et du duc de Neubourg, ils furent en possession de tout ce qui leur estoit escheu par la mort du duc de Cleves, le reste de ses Estats n'ayant fait aucune difficulté de les reconnoistre; et ils en jouirent paisiblement par indivis, jusques à ce que le changement de religion du duc de Neubourg les ayant brouillés, donna occasion aux Espagnols et aux Hollandois

d'en prendre chacun quelque partie, sous ombre de la conserver à ceux qu'ils assistoient.

Le sacre du Roy fust différé jusques à l'automne, afin que les grandes chaleurs estant passées, ceste cérémonie, qui est longue et pénible, luy donnast moins d'incommodité. Mais, en attendant, la paix où on vivoit dans la cour fust en quelque sorte troublée par les prétentions de M. le comte; car ne se tenant pas satisfait du gouvernement de Dauphiné, où il sçavoit ne pouvoir jamais prendre d'autorité, à cause de celle du maréchal d'Esdiguieres, il voulust avoir celuy de Normandie, donné par le feu Roy à M. d'Orleans. Or, il desiroit particulierement celuy là, et plus que tout autre, tant parce qu'il est des plus grands et des plus importants, que parce qu'il y avoit desja beaucoup de serviteurs et d'amis, et que mariant, comme il prétendoit le faire, sa fille aisnée à M. de Longueville, qui y a ses principalles terres, il s'y pourroit rendre le plus absolu qui y eust jamais esté, et le plus considérable du royaume, non seulement pendant la régence, mais après; Quillebeuf, sur lequel, quoyqu'alors il ne s'en déclarast pas, il jettoit aussy les yeux, estant comme une des clefs de Paris, et n'y pouvant rien venir par la mer sans passer à sa mercy : ce que la Reine et ceux du conseil voyoient bien, et l'appréhendoient. Mais son opiniastreté, et les maux qui pouvoient arriver de son mescontentement, leur faisant encore plus de peur, furent cause qu'on luy donna enfin ce gouvernement, mais avec ferme résolution de ne luy donner jamais Quillebeuf, ny quelque autre chose que ce fust, quoy qu'il peust faire ny dire.

Le temps propre pour aller à Reims estant enfin

arrivé (1), toute la cour s'y rendist, et y fust grossie d'une infinité d'autres gens, tant François qu'estrangers, curieux de voir une cérémonie qui se fait sy rarement. Toutes les choses accoutumées s'y observerent fort exactement : M. le prince, le prince de Conty et M. le comte y servirent pour les ducs de Bourgongne, de Normandie et d'Aquitaine; et messieurs de Nevers, d'Elbœuf et d'Espernon, pour les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne. Le maréchal de La Chastre y fist la charge de connestable, celuy de Laverdin celle de grand-maistre, et M. d'Aiguillon la sienne de grand chambellan. M. de Montbason y porta le premier honneur, ne faisant nulle difficulté de céder aux pairs plus anciens que luy. Il est bien vray que quand il se vist en sa place il ne s'en contenta pas, et alla s'asseoir sur le banc des pairs : mais M. le prince s'estant à l'heure mesme levé, il cria tout haut à la Reine que sy elle ne le faisoit oster, ils s'en iroient tous; de sorte qu'il fust contraint de se remettre où il devoit estre, et de n'en plus sortir. Messieurs de Rouanès et de Créquy porterent les deux autres honneurs.

M. le prince y fust fait chevalier du Saint-Esprit. Le cardinal de Joyeuse avoit aussy demandé de l'estre, et on l'eust bien voulu; mais l'expédient de faire les ecclesiastiques devant vespres n'ayant esté trouvé qu'en l'année 1620, il n'y eust point de moyen de l'accommoder avec M. le prince, à cause qu'estant doyen des cardinaux, il ne luy vouloit pas céder : sans quoy il n'en auroit fait aucune difficulté, estant très-véritable que du temps de Henry-le-Grand, et jusques à ce que le cardinal de Richelieu fust entré dans les affaires,

(1) *Estant enfin arrivé :* Louis XIII fut sacré à Reims le 17 octobre 1610.

nul autre cardinal ne l'a disputé aux princes du sang, et qu'ils donnoient mesme la main chez eux à beaucoup de gens. Mais on peust encore dire qu'autrefois le doyen mesme leur cédoit, ainsy qu'il se vist en l'assemblée de ....., du regne de ....., où le cardinal de Tournon, doyen, et ceux de Lorraine et de Guyse, ne refuserent pas de se trouver, parceque les princes du sang furent au dessus d'eux; mais parceque le cardinal de Bourbon les quitta pour se mettre avec eux, et estre ainsy au dessus, bien qu'il fust plus jeune cardinal: ce qu'ils ne voulurent pas souffrir, quoyque les cardinaux de Lenoncourt et de Chastillon n'en fissent aucune difficulté.

Lorsque le Roy alla à Metz pour en retirer M. de Sobole, lieutenant de M. d'Espernon, il y mist M. d'Arquien, lieutenant colonel du régiment des Gardes, du consentement de M. d'Espernon; mais comme ce dernier le sçavoit plus au Roy qu'à luy, et qu'il n'y vouloit point de ces gens là, aussy ne pensa-t-il, dès qu'il vist le Roy mort, qu'à s'en défaire à quelque prix que ce fust: ce qui n'estoit pas bien aisé; car M. d'Arquien, qui sçavoit que M. d'Espernon ne l'aimoit pas, et que toute la garnison de la ville despendoit de luy, n'avoit dans la citadelle que des gens dont il se croyoit bien assuré; et n'y donnant entrée qu'à peu de personnes, se tenoit fort sur ses gardes. Néanmoins M. de Tilladet, que M. d'Espernon vouloit mettre en sa place, et qui avoit sa compagnie dans Metz (car en ce temps là on y en tenoit tousjours deux du regiment des Gardes pour fortifier la garnison, lesquels se changeoient tous les deux ans), fist sy bien qu'il gagna un sergent et quelques soldats, qui luy ouvrirent la porte quand ils

y furent de garde; dont M. d'Arquien ayant aussytost esté adverty, il fist prendre les armes à tous ceux qui estoient auprès de luy, et au corps de garde de son logis; et, sans s'estonner, ala droit à luy pour le chasser, ou mourir. Mais M. de Tilladet, qui n'avoit encore peu faire entrer que fort peu de gens, parceque la porte estant fort petite, ils ne passoient qu'un à un, voyant qu'outre ce qu'amenoit M. d'Arquien, tout le reste de la garnison se remuoit, et luy alloit tomber sur les bras, il désespéra d'y pouvoir résister (comme aussy veritablement eust-il esté difficile), et se retira dans la ville, laissant M. d'Arquien en bien plus de seureté qu'auparavant, ayant veu ceux de qui il ne se pouvoit pas fier, et les mettant dehors. M. d'Espernon fut fort touché de ceste nouvelle, croyant Metz, comme il y avoit bien de l'apparence, tout-à-fait perdu pour luy, et n'osant pas seulement s'en plaindre; car M. de Tilladet estoit l'aggresseur, et M. d'Arquien n'avoit fait que son devoir.

La Reine, quoyqu'elle eust grande envie de luy faire plaisir, à cause des services tout fraischement rendus, ne l'osoit pas néanmoins, de peur de l'exemple : mais enfin sa bonne fortune y travailla, et luy fist avoir contentement, avec la satisfaction de M. d'Arquien et la conservation de l'autorité royale, au moins en apparence; car le gouvernement de Calais ayant vaqué sur ce temps là par la mort de M. de Vic (1), on le donna à M. d'Arquien; et M. d'Espernon mist M. de Bonouvrier, aussy capitaine au regiment des Gardes, en sa place, lequel ne despendoit que de luy.

(1) *La mort de M. de Vic :* Elle arriva le 15 août 1610. (*Voyez* le Journal de Henri IV, tome précédent, page 120.)

[1611] La cour étant à Paris, et l'année 1611 commençant, il arriva un fort grand différent touchant l'entrée en carosse et à cheval dans le logis du Roy, lequel a ouvert la porte à ce qui se fait aujourd'huy. Anciennement il n'y entroit, à ce qu'on dit, que les enfants de France et le premier prince du sang, qui a tousjours eu les mesmes privileges qu'eux; mais le temps ayant fait changer les choses, diverses personnes y entrerent dans les regnes derniers, et principalement de Henry troisieme et du feu Roy, ausquels il ne le voulust pas deffendre, la paix faite. De sorte que M. le connestable et les princes y entrerent tousjours; et M. d'Espernon en eust enfin la permission pour la nuit, afin que, venant de jouer avec le Roy, il n'eust pas de froid en passant toute la cour à descouvert; dequoy n'estant pas satisfait, il demanda alors d'y entrer en tout temps. Mais la Reine ne le voulant pas, à cause de la conséquence, elle défendit à Corneillan, lieutenant du capitaine de La Porte, de rien innover; tellement que M. d'Espernon s'estant presenté pour entrer, la porte luy fust refusée : ce qu'il prist si aigrement, qu'il se plaignit à tout le monde et de la Reine et des ministres, et crioit contre eux comme s'ils luy eussent fait un fort grand tort. Dequoy le jugement ayant esté remis au conseil, il y auroit sans doute perdu sa cause, M. le prince et M. le comte estant tout-à-fait contre luy, sans qu'on vist que ce qu'ils en faisoient n'estoit pas tant pour l'interest du Roy, que pour se venger de ce qu'il n'avoit pas voulu estre de leur party, et luy monstrer, et à toute la France, le peu de profit qu'il y avoit d'estre de celuy de la Reine. De sorte que, de peur de leur donner cest avantage, et de perdre un homme qui avoit

tousjours bien fait (car il est vray qu'on ne l'auroit peu conserver sans cela), on se résolust de passer par dessus toutes considérations; et il en eust la permission, et tous les autres ducs aussy. Cependant, comme il ne pardonnoit pas aisement, il voulust se venger du refus que luy avoit fait Corneillan (quoyque ce fust par le commandement de la Reine), et, par une violence incroyable, luy fit donner des coups de baston : ce qui fist une nouvelle affaire bien plus malaisée à accommoder que la premiere, parce que celle-cy sembloit s'adresser directement à la Reine, et en mespris de son autorité, dont on est ordinairement plus jaloux que de toute autre chose, et elle en particulier y estoit fort sensible; de sorte qu'elle en demandoit de grandes réparations, dans quoy les ennemis de M. d'Espernon et d'elle ne manquerent pas de l'entretenir, lui representant qu'elle ne s'en pouvoit despartir avec honneur. Mais les mesmes raisons qui l'avoient desja faict relascher pour l'entrée des carosses subsistant encore, et la plus grande finesse dans les minorités estant de fuir toutes les affaires qu'on peut éviter sans trop d'inconvenient, comme celle-là, la Reine fust conseillée de donner du sien pour avoir la paix, et conserver un homme à qui certainement elle estoit obligée, et qui s'alloit perdre, n'y ayant rien où il ne se fust porté plutost que de céder et d'aller en prison, ou de sortir pour quelque temps de France ou de la cour mesme, comme tout le monde jugeoit que tout au moins il devoit faire: de sorte qu'en ayant pitié, et voulant se monstrer la plus sage, elle se contenta, après en avoir receu de bouche toutes les satisfactions qu'elle pouvoit désirer, d'oublier toutes choses. On donna aussy ensuite la mesme

permission d'entrer en carosse dans le logis du Roy à tous les officiers de la couronne. Une des raisons qu'on alléguoit à M. d'Espernon pour le faire departir de sa prétention estoit la conséquence, et que ce luy seroit peu d'honneur quand beaucoup d'inférieurs, ausquels on ne le pouroit pas refuser, l'auroient comme luy: mais les princes estrangers l'ayant, il aimoit mieux toute autre chose que de souffrir ceste distinction, et de descendre à la porte du logis pendant que les autres iroient à celle de l'escalier.

Environ ce temps là, M. de Guyse espousa madame de Montpensier, tenue alors pour le plus grand party de France, estant jeune, belle, vertueuse, riche, de grande maison, et de plus veufve d'un prince du sang, et qui avoit une fille accordée au second frere du Roy; de sorte que les enfants qu'il en auroit seroient ses freres. Il en avoit bien eu la pensée devant la mort du Roy; mais elle n'eust osé en ce temps là se marier, et moins à luy qu'à tout autre: car, outre que le Roy n'eust pas aisément souffert que madame de Montpensier, qui devoit estre sa belle-fille, eust esté privée d'une succession telle que celle de la maison de Joyeuse, il ne vouloit point aussy, comme j'ay desja dit, que ceux de Lorraine se mariassent.

Il se trouva lors encore assez de gens qui crioient contre, et disoient qu'on s'y devoit opposer, à cause des avantages que la maison de Guyse en pourroit recevoir, se trouvant en beaucoup meilleurs termes, sy Monsieur venoit à estre roy, que sous François second. Mais M. le comte, qui pensoit que cela empeschant le mariage de Monsieur, faciliteroit celuy de M. d'Anguien son fils, auquel il prétendoit sur toutes choses,

y ayant enfin donné les mains, personne n'osa plus y contredire.

Il ne se fist pas néanmoins sans quelque difficulté de leur part; car bien que madame de Montpensier ne l'eust pas désagréable, elle avoit pourtant quelque honte de deschoir, et M. d'Espernon, frere de sa mere et ancien ennemy de la maison de Guise, l'entretenoit autant qu'il pouvoit dans ceste humeur; et elle auroit peut-estre eu peine à s'y résoudre, sy le cardinal de Joyeuse son oncle, duquel, comme aisné de la maison, et à qui tous les biens appartenoient, elle despandoit principalement, considerant les choses sans passion, ne luy en eust osté le scrupule, aimant mieux, puisque son âge (car elle n'avoit alors que vingt-six ans) pouvoit en quelque sorte l'obliger à se marier, que ce fust à M. de Guyse qu'à tout autre, pour sa grande qualité, et l'estat auquel il se trouvoit alors dans la cour. Et elle le fist enfin avec l'approbation de M. d'Espernon; mesme le cardinal de Joyeuse l'ayant accommodé avec M. de Guyse, en disant à chacun d'eux que l'autre desiroit extremement son amitié, et en faisoit une très grande estime. Peut-estre que M. d'Espernon s'y rendist plus facile à cause de la maniere dont M. le comte vivoit avec luy, qui ne correspondoit pas, ce luy sembloit, à ce qu'il avoit mérité, se déclarant de ses amis pendant la vie du feu Roy, où il n'estoit pas trop avantageux de le faire; mais il ne pouvoit oublier sa conduite dans l'establissement de la regence, et qu'il n'eust point pensé à luy ny à ses intérests.

Du costé de M. de Guyse, l'empeschement sembloit encore plus grand; car ayant esté extremement amoureux de madame de Verneuil, il luy avoit promis de

l'espouser, et fait mesme un contract de mariage passé devant notaire; de sorte qu'il falloit le rompre devant que d'en faire un autre : ce qui paroissoit assez difficile, car on ne croyoit pas qu'elle y deust jamais consentir, comme aussy tous les ennemis de M. de Guyse, qui estoient ravis de le voir dans cest embarras, et d'empescher ou du moins de retarder son mariage, l'en dissuadoient fort. Mais ayant enfin pris un meilleur conseil, jugeant bien que dans le crédit où estoit M. de Guyse elle ne le pourroit pas tousjours soubtenir, elle se resolut de n'attendre pas d'y estre forcée, donnant de telle sorte son consentement, et sans rien demander ny faire aucun traité, sinon que M. de Guyse pour le reconnoistre entreprist de la racommoder avec la Reine, et le fist en effet, quoyqu'elle n'eust pas de petits subjects de se plaindre d'elle, et qu'elle ne l'eust point voulu voir pendant la vie du Roy. Elle eust donc permission de luy faire la revérence, et sortist de ce passage, qui estoit assez délicat, veu les choses passées, sy au gré de tout le monde et de la Reine mesme, que l'opinion de son bon esprit en fust fort augmentée. Elle fist ensuite de cela sa cour toutes les fois qu'elle voulust, la Reine la traitant tousjours bien, et prenant grand plaisir en sa conversation.

Quelques jours après le mariage de M. de Guyse, il arriva un accident capable de causer bien du dés odre sy on n'y eust promptement remedié : qui fust que les carrosses du prince de Conty et de M. le comte s'estant rencontrés auprès de la Croix du Tirouer (1), et estant nécessaire, à cause de quelques charrettes qui

(1) *Auprès de la Croix du Tirouer :* Au coin de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré.

tenoient la rue embarrassée, qu'un des deux s'arestast, pas un ne le vouloit faire : de sorte que les gens qui marchoient à cheval après eux (car il s'en trouvoit tousjours beaucoup en ce temps là avec les personnes de grande qualité) s'estant approchés, et ayant mis l'espée à la main, on fust dire à M. le comte que c'estoit le prince de Conty. Sur quoy il fist à l'heure mesme retirer ses gens, et luy envoya faire des excuses. Mais luy, qui avoit bien plus de cœur que d'esprit, et qui prenoit quasy tousjours au criminel tout ce qui venoit de M. le comte, les ayant fort mal receues, la Reine, qui en fust avertie, manda aussytost à tous les deux de ne point sortir de leur logis, et chargea M. de Guyse d'aller chez le prince de Conty pour le disposer à l'accommodement. M. le prince y alla aussy incontinent après; et le trouvant préparé à tout ce qu'on voudroit, prist sa parole, et le fust dire à la Reine. De sorte que sy on eust trouvé M. le comte en mesme disposition, la chose eust esté dès lors terminée; mais comme il avoit une extreme jalousie de M. de Guyse, et qu'il expliquoit mal tout ce qu'il faisoit, ayant sceu qu'allant à l'Abbaye-Saint-Germain, où logeoit alors le prince de Conty, il avoit passé près de son logis suivy de beaucoup de gens (ce qui n'estoit pas alors malaisé, car il n'y avoit quasy personne qui n'en menast un ou deux après soy quand il alloit par la ville), il voulust aussy en faire de mesme, et sortir de son logis, acompagné de ses amis : mais ils n'avoient garde de se rencontrer, la Reine ayant, dès qu'elle le sceust, envoyé dire à M. de Guyse et à ses freres de demeurer chez eux; et pour le prince de Conty et M. le comte, elle leur envoya enfin à chacun un capitaine des gardes pour leur deffendre de sortir,

t demeurer tousjours auprès d'eux. En suite dequoy, yant assemblé le conseil pour voir le moyen de les ccommoder, on y fust assez empesché, car on n'osoit as les faire trouver l'un devant l'autre comme il se ratique ordinairement, M. le comte ayant une telle version pour M. de Guyse, qu'on craignoit qu'il ne luy ist quelque chose de fascheux; et que M. de Guyse, ui se sentoit avoir plus d'amis et estre sous main porté e la Reine, ne le voulant pas endurer, au lieu de les ccommoder on les rendist irréconciliables. Enfin on rist l'expedient que M. du Maine viendroit trouver la leine de la part de M. de Guyse, pour l'assurer qu'en e qui s'estoit passé allant à l'Abbaye Saint-Germain, n'avoit eu nul dessein de desplaire à M. le comte; u'il seroit bien fasché de l'avoir fait; et que s'il l'eust rouvé par la rue, il luy auroit rendu tout l'honneur u'il luy devoit, estant son très humble serviteur : dont M. le comte demeura satisfait (1).

Il se passa lors une chose qui surprist fort tout le nonde, faisant voir un grand changement dans les huenots, et que les princes du sang n'avoient guere d'inelligence avec eux; car messieurs de Bouillon, de Rohan, e Sully, de Châtillon, et presque tous les principaux e leur religion, furent contre M. le comte, fils de ce rince de Condé qui avoit tant travaillé et estoit enfin ıort pour eux et pour M. de Guyse, fils et petit-fils e ceux qui les avoient sy fort persécutés : mais la nauvaise humeur de M. le comte en estoit la cause. 'este rencontre acheva de perdre M. de Sully; car I. le comte se trouva de nouveau sy piqué qu'il eust pris

(1) *Dont M. le comte demeura satisfait:* Voyez les Mémoires de Pontchartrain, t. 16, p. 433, deuxième série de cette Collection.

le party de M. de Guyse, qu'estant assuré que M. le prince ne le protégeroit pas, il le poussa de telle sorte qu'il n'y eust plus de remede, et il fallust qu'il quittast ses principales charges. Mais comme il n'ignoroit pas ce qui se passoit, pour n'en avoir pas la honte toute entiere, il prévint la Reine, demanda luy-mesme son congé, et luy remist les finances, la Bastille, et la lieutenance de sa compagnie de gens d'armes, qu'il sçavoit qu'on luy vouloit oster. Il eust cent mille escus de récompense des deux dernieres; car pour les finances, n'estant qu'une commission, il n'en falloit point : et sy on luy promist de le maintenir dans toutes les autres qui luy restoient, qui n'estoient pas petites, ayant encore celles de grand maistre de l'artillerie, de gouverneur de Poitou, de grand voyer, et de surintendant des fortifications. La Reine prist pour elle la Bastille, et y mist M. de Chasteauvieux, son chevalier d'honneur. La direction des finances fust donnée au president Jeannin; et quant à la compagnie de gens d'armes, comme on en vouloit aussy oster tous les autres officiers qui estoient huguenots, elle fust supprimée.

Le choix du president Jeannin pour les finances fust d'abord fort approuvé, tant on avoit bonne opinion de luy; et cependant il ne respondit pas à ce qu'on en attendoit, n'ayant pas la fermeté nécessaire pour réaister aux favoris, à ses amis et aux importuns, et ne regardant pas d'assés près aux financiers : de sorte qu'il mesnagea fort mal les finances.

La premiere chose qui se fist après le partement de M. de Sully fust que la Reine donna tout d'un coup au seigneur Conchine de quoy acheter le marquisat d'Ancre, qui estoit de la maison d'Humiere, et qui

cousta plus de cent mille escus : soixante mille pour la charge de premier gentilhomme de la chambre qu'avoit M. de Bouillon, et environ deux cents mille francs pour le gouvernement de Peronne, Mondidier et Roye, qu'avoit M. de Créquy; qui furent d'assez beaux presents, et d'autant plus remarqués et condamnés qu'on n'y estoit pas accoustumé, le roy Henry-le-Grand ne faisant jamais de semblables libéralités, encore qu'il l'eust bien peu sans en estre incommodé, puisqu'il mettoit tous les ans beaucoup d'argent en reserve. Et toutefois ce n'est rien au prix de ce qui s'est fait despuis pour ceux qui sont venus après luy, toutes choses ayant esté tellement prodiguées que la France en souffre presentement les incommodités, et en est presque réduite à l'extrémité.

Le marquis d'Ancre (car Conchine en prist dès lors le nom) ne fust pas plustost premier gentilhomme de la chambre, qu'il eust un différent avec M. le grand (1), qui l'estoit aussy, pour quelque interest de leurs charges ; et la chose passa sy avant, que le marquis d'Ancre le fist appeler par M. de Villars-Houdan : ce qui ayant esté descouvert, ils furent aussytost arrestés. Or, comme on apprehendoit grandement en ce temps là toutes sortes de querelles, à cause des suites qu'elles pouvoient avoir, celle là fust estimée d'autant plus dangereuse qu'elle divisoit les principaux serviteurs de la Reine, et luy eust fait perdre une partie de ceux qui luy estoient les plus affidés, comme entre autres M. d'Espernon et M. de Guyse, qui estant proches parents de M. le grand, ce dernier à cause de madame de Guyse, ne pouvoient pas l'abandonner; joint qu'il es-

(1) *M. le grand :* le duc de Bellegarde, grand écuyer de France.

toit aisé à juger que la grande déclaration des princes du sang en faveur du marquis d'Ancre ne venoit pas tant d'amitié qu'ils eussent pour luy, comme de dessein de le tirer dans leur party, et ensuite la Reine, afin que, la séparant de ses plus véritables serviteurs, elle demeurast tout-à-fait à leur discretion. Ce que les ministres luy ayant fait comprendre, et l'artifice de ses ennemis, elle les fist promptement accorder, et leur commanda bien expressément de demeurer bons amis, comme ils le promirent; mais ce que le marquis d'Ancre observa fort mal.

Quelques jours après cest accommodement, on eust nouvelle de la mort de M. de Sigongne, gouverneur de Dieppe. L'estime en laquelle estoit M. de Villars-Houdan, et le choix que le Roy en avoit fait quand il mourut pour la lieutenance de sa compagnie de chevau-légers, furent bien les prétextes qu'on prit pour luy donner ce gouvernement: mais la véritable raison fust pour avoir sy bien servy le marquis d'Ancre dans ceste querelle, que sans le mettre en hasard de se battre, il luy en fist faire toutes les mines que font les plus eschauffés, et l'en sortist avec plus d'honneur qu'on n'eust pensé.

Une infinité de choses arrivées despuis la mort du Roy ayant fait voir combien les esprits se portoient aisément au désordre, fust cause que, pour éviter ceux qui se faisoient ordinairement dans la foire Saint-Germain, on conseilla à la Reine de l'empescher pour ceste année là; et néanmoins, afin de n'oster pas tout-à-fait les divertissements qui s'y prennent, on permist aux marchands estrangers qui avoient apporté des choses curieuses, et aux orfévres de Paris, de s'assembler dans une des salles basses des Thuileries, où les

portes estant gardées par une compagnie du regiment des Gardes, il n'y arriva nul mal.

Il se fist aussy en ce temps là une chose, laquelle, pour avoir donné commencement à la grande fortune du connestable de Luynes, mérite, ce semble, d'estre remarquée : qui fust que le Roy aimant fort la *volerie*, mais n'ayant encore que des émerillons et autres petits oiseaux de peu de conséquence, il n'y avoit aussy qu'un simple fauconnier qui en eust le soin : ce que M. de Vitry, qui venoit d'estre fait capitaine des gardes à la place de son pere, et M. de La Curée considérant, et que ce leur seroit un bon moyen pour prendre part dans les bonnes graces du Roy, s'ils pouvoient introduire quelqu'un en ceste place qui despendist d'eux et leur en eust l'obligation, ils choisirent pour cela un des chevau-légers de la garde, nommé La Coudrelle, qui entendoit fort bien la fauconnerie, et n'estoit pas désagreable au Roy, croyant qu'en prevenant son esprit et le gagnant, il leur seroit facile de le maintenir, quand bien M. de Souvré ne le voudroit pas, en y intéressant le marquis d'Ancre. Ils prirent donc le temps de luy en parler à l'issue de son disner, devant que le monde fust revenu, et luy dirent, le plus bas qu'ils peurent, que la bienséance ne voulant pas que ses oiseaux demeurassent davantage entre les mains d'un paysan, il se trouveroit beaucoup de gentilshommes qui se tiendroient fort honnorés de les avoir, et qui, entendant mieux la fauconnerie que luy, seroient aussy plus capables de luy donner du plaisir; et nommant pour cela La Coudrelle, le firent souvenir de diverses occasions où il avoit monstré ce qu'il sçavoit faire, et le pressèrent de le prendre. Ce que le Roy ayant, ce leur sem-

bloit, écouté assés favorablement, ils pensoient avoir tout gagné. Mais ne l'ayant peu dire sy secretement que M. de Fontenay (1) ne l'eust entendu, et estant lors dans les interests de M. de Souvré parce qu'il estoit acordé avec sa seconde fille (2), il en fust aussytost avertir M. de Courtenvaux (3) son fils aisné, et M. de Preaux son neveu, qui estoit sous-gouverneur, et qui ne l'avoient peu ouir; lesquels jugeant que puisque cela s'estoit une fois esmeu, il s'acheveroit infailliblement, et que sy on donnoit temps aux gens du marquis d'Ancre de l'en advertir, il y voudroit sans doute ou La Coudrelle, ou quelque autre despendant de luy, et non de M. de Souvré, ils crurent qu'il falloit promptement y donner ordre, afin que trouvant la chose faite, il n'y peust pas toucher.

C'est ce qu'ils prierent M. de Fontenay d'aller dire à M. de Souvré, qui estoit malade, eux demeurant cependant auprès du Roy pour empescher qu'on ne luy en parlast pas davantage, et que de tous ceux sur qui on pouvoit jetter les yeux ils n'en connoissoient point de plus propre pour cela que l'ainé Luynes, lequel ne s'estant attaché qu'à luy despuis la mort du Roy, ne seroit pas vraysemblablement méconnoissant d'une telle obligation, estant un fort bon homme; ne leur entrant point dans l'imagination qu'il peust devenir favory, ny leur rien contester, à cause de la disproportion des âges, et qu'on ne luy croyoit pas grand esprit: ce que

(1) *M. de Fontenay:* l'auteur de ces Mémoires. — (2) *Sa seconde fille:* Madeleine de Souvré, deuxième fille du maréchal de Souvré, épouse Philippe-Emmanuel de Laval, marquis de Sablé, seigneur de Bois-Dauphin. — (3) *M. de Courtenvaux:* Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, dont la petite-fille Anne de Souvré apporta en dot au marquis de Louvois les biens immenses de la maison de Souvré.

M. de Souvré ayant fort approuvé, il le chargea de l'aller dire au Roy de sa part, et qu'il le supplioit de commander qu'à l'heure mesme on l'en mist en possession, l'assurant qu'il en seroit bien servy. A quoy le Roy, qui avoit, comme il s'est veu despuis, une disposition naturelle à l'aimer, ayant aussytost consenty et monstré d'en estre bien aise, il le fist venir, et commanda à celuy qui gardoit ses oiseaux de le reconnoistre, et de luy obéir. Ces oiseaux furent de là en avant nommés *oiseaux du cabinet*, tant parceque le Roy vouloit qu'il y en eust tousjours dans ses cabinets, que pour les distinguer de ceux qui despendent de la grand'fauconnerie et du maistre de la garderobe.

Or messieurs de Vitry et de La Curée furent bien estonnés quand ils virent faire cela, sans que le Roy se fust souvenu ny de La Coudrelle ny d'eux; et ils se repentirent fort d'avoir remué ceste pierre, n'ayant faict, à ce qu'ils croyoient, que les affaires de M. de Souvré et de M. de Courtenvaux, qu'ils ne cherchoient pas d'obliger; et M. de Souvré creust avoir mis par là et son fils et luy tellement à couvert, qu'on ne les pouroit point traverser auprès du Roy. Mais il ne fust pas long-temps sans en estre destrompé, et voir combien la bonne fortune change les hommes, M. de Luynes leur ayant esté bientost après aussy contraire qu'eust peu estre La Coudrelle, ny tout autre qui y fust entré.

Don Pedre de Tolede ayant, comme j'ay dit ailleurs, demandé, en son voyage de l'année 1608 (1), Madame pour le prince d'Espagne, et le Roy ayant respondu que cela seroit bon sy on donnoit aussy l'Infante à M. le

(1) *Son voyage de l'année* 1608 : *Voyez* le Mercure françois, t. 1, fol. 253.

Dauphin, les nouveaux subjects de défiance qui naissoient tous les jours entre le Roy et le roi d'Espagne, soit par la nature des affaires ou par l'artifice de ceux qui pensoient profiter de leur division, furent cause que cela n'eust point de suite, et qu'on n'en parla pas davantage. Mais le Pape et le grand duc, qui souhaitoient également de rendre la paix bien assurée entre les deux couronnes, voyant par la mort du Roy les choses fort changées, et les esprits en autre disposition qu'ils n'avoient esté, en firent de nouvelles propositions, lesquelles ayant esté favorablement escoutées des deux costés, furent conclues quelque temps après avec une mutuelle satisfaction.

Or ce changement venoit de ce que chacune des parties croyoit y trouver son compte : la Reine, parcequ'en ostant toute apparence de guerre estrangere, elle pourroit plus facilement tenir les princes du sang et les huguenots dans le devoir, et contenter par mesme moyen tous les catholiques zelés de Paris et des autres grandes villes, qui avoient encore quelque pente vers les Espagnols à cause de la religion. Et quant au roy d'Espagne, parceque ses plus grands desseins estant contre les Hollandois, et de leur pouvoir faire la guerre, quand la treve seroit finie, avec de meilleurs succès que par le passé, il s'imaginoit pouvoir rompre par là toutes les alliances que le Roy avoit avec eux, ou du moins les tellement affoiblir qu'elles leur seroient comme inutiles, l'exemple du siecle passé, où tant de François avoient esté sy aysement corrompus, luy faisant croire qu'il en pouroit bien encore arriver de mesme quand ses gens auroient libre entrée dans la cour, et que toutes les défiances seroient levées. A quoy s'ajoutoit encore,

comme il se fait presque tousjours, des raisons particulieres et domestiques qui n'avoient pas moins de force que les générales, la reine et le roi d'Espagne, qui aimoient extremement leurs filles, ayant passionnement souhaité de les voir si hautement mariées.

Les médiateurs mesme ne le faisoient pas sans quelque interest : le Pape, parceque se sentant vieillir il apprehendoit toute sorte de trouble, vouloit la gloire d'avoir entretenu la paix entre les deux couronnes que Clément VIII y avoit sy heureusement establie, et laisser ses heritiers, ausquels il amassoit de grands biens, sans aucuns ennemis, la balance se pouvant malaisément tenir sy esgale pendant la guerre que chacun en fust content. Et pour le grand duc, outre qu'il estoit oncle de la Reine et qu'il avoit marié son fils avec la sœur de la reine d'Espagne, il craignoit extremement, l'estat des affaires estant fort changé, de se voir contraint, pour ne s'attirer pas les Espagnols sur les bras, de les favoriser, n'estant desja que trop grands, et d'estre contre les François, regardés de tout le monde comme les protecteurs de la liberté publique.

Auparavant toutefois que la déclaration ne s'en fist, la Reine, pour mesnager les alliés, et ne rien faire dont ils peussent prendre ombrage, leur en fist parler, et les asseurer que cela ne préjudicieroit aucunement aux traités faits avec eux, ny à l'amitié qu'on leur avoit promise; et qu'on les assisteroit mesme contre le roy d'Espagne toutes les fois qu'il en seroit besoin, ainsy qu'on avoit fait à Julliers. Ce dont ils se contenterent.

M. le comte ayant obtenu le gouvernement de Normandie, alla aussytost à Rouen pour en prendre possession; et il y fust receu avec un concours de monde

incroyable, nulle personne de qualité de la province n'ayant manqué d'aller au devant de luy, ceux qui vouloient demeurer attachés au service du Roy, aussy bien que les autres, pour ne se faire pas remarquer sans besoin; et ils affecterent tous sy fort d'estre bien acompagnés, que plusieurs ne se tenant pas satisfaits des gens du pays, en firent venir des provinces voisines : ce qui, ne s'estant jamais fait pour aucun autre gouverneur, auroit esté vu de la Reine et de tout le monde avec joye s'il s'en fust contenté, et n'en eust point demandé davantage. Mais comme l'ambition n'a point de bornes, et qu'en effet son premier dessein n'avoit point esté d'en demeurer là, toute ceste bonne reception ne servist qu'à luy donner plus d'audace, croyant qu'on n'oseroit après cela luy rien refuser, de peur qu'il ne fist la guerre, et qu'il n'eust dans ce cas toute la Normandie à sa devotion.

Il demanda donc à l'heure mesme Quillebœuf, tesmoignant, sur ce qu'il vist qu'on en faisoit difficulté, et qu'on luy representoit qu'il venoit tout fraischement d'avoir le gouvernement de la province, que sans cela il ne compteroit pour rien ceste grace, ny toutes les autres qu'on luy pourroit faire. Et il le disoit avec tant de hauteur, qu'il montroit l'esperer par la force, quand bien on ne luy donneroit pas de bonne volonté; mais il y trouva des obstacles à quoy il ne s'attendoit pas.

Le maréchal de Fervaques (1), lieutenant de roy en la haute Normandie, en avoit le gouvernement. Cette ville n'estoit pas bien fortifiée, quoique durant la Ligue M. du Maine l'ayant assiegée, M. le grand (2), qui en

(1) *Le maréchal de Fervaques :* Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, créé maréchal de France en 1695, mourut en 1613. — (2) *M. le grand :* le duc de Bellegarde grand écuyer.

estoit lors gouverneur, se deffendit sy bien qu'il le contraignist de se retirer; mais la situation en est sy avantageuse, qu'il se peust facilement accommoder, et n'est pas seulement considerable à cause qu'il est sur la riviere de Seine, et au dessous de Rouen et de Paris, mais parceque tous les vaisseaux sont forcés d'y prendre des guides pour les mettre dans la route qu'il faut tenir, les sables qui viennent de la mer luy faisant sy souvent changer de lit, que sans eux, qui l'estudient soigneusement, on seroit en danger de se perdre; de sorte que celuy qui y commande est comme maistre de tout le commerce qui se fait par la riviere dans ces deux grandes villes, et le pourroit aisement traverser. Or, comme ces choses là donnoient grande envie à M. le comte de l'avoir, aussy obligeoient-elles la Reine à le luy refuser; en quoy elle fust fort bien servie par le maréchal de Fervaques : car dès qu'elle luy eust tesmoigné ce qu'elle vouloit, et promis de ne le point abandonner, il ne mesprisa pas moins toutes les menaces de M. le comte que ses grandes offres; et sans considérer qu'il avoit tout son bien en Normandie, ny quelque autre raison que ce fust, il respondit à ceux qui luy parlerent de sa part, que le feu Roy luy ayant fait l'honneur de luy confier ceste place, il ne la rendroit jamais à personne qu'au Roy, et quand il seroit majeur; et qu'il ne devoit pas s'attendre à autre chose. Et afin de luy monstrer qu'il sauroit fort bien maintenir ce qu'il avoit résolu, et s'empescher d'estre opprimé, il vint à Paris acompagné de plus de cent de ses amis, qui le suivoient partout, et mesme dans le Louvre; faisant au reste sy bonne mine que M. le comte n'osa jamais luy rien dire, ny se mettre en devoir de luy faire quitter le pavé et de le

renfermer dans son logis, comme il s'en estoit souvent vanté : ce qui continua, soit à Paris, soit en Normandie, jusques à ce que la Reine eust donné les mains au temperamment qui se prist, du consentement de M. de Fervaques.

Environ ce temps là, le premier président de Harlay se sentant trop vieil et trop incommodé pour exercer davantage une charge aussy grande et aussy pénible que la sienne, demanda d'en estre deschargé, et d'en pouvoir tirer quelque recompense. Il y estoit entré dès le temps de Henry troisieme, et avoit montré tant de courage et de fidelité durant la Ligue (1), qu'encore que cela fust sans exemple, et qu'on n'eust encore jamais rien donné pour de semblables charges, le Roy n'ayant pas mesme voulu, de peur que la vénalité s'y introduisist, qu'elles fussent comprises dans la paulette, on creust néanmoins ne luy en devoir pas refuser la permission, et qu'il faloit passer par dessus toutes les considérations pour un homme qui n'en avoit point eu quand il y estoit allé du service du Roy. Ce dont on s'est depuis fort mal trouvé; car ceste mesme grace ne pouvant plus estre refusée à ceux qui sont venus après luy, puisqu'ils en avoient donné de l'argent, elle est par ce moyen devenue venale quasy comme les autres.

La seule difficulté qu'on y trouva fust à remplir ceste place d'un subject proportionné et bon pour la cour; car il s'en presentoit bien deux qui en étant très dignes, et desja du parlement, sembloient devoir estre

(1) *Durant la Ligue :* On a cité ailleurs le trait de courage antique donné par ce grand magistrat, le lendemain des Barricades. (*Voyez* la note de la page 108 des Pièces justificatives de la Notice sur Brantôme; Paris, Foucault, 1824.)

préférés à tous autres, les presidents de Thou (1) et Seguier (2); mais ils avoient chacun leurs exclusions, celuy là parcequ'on le tenoit d'un esprit malaisé à gouverner, et trop attaché à M. le prince; et celuy cy principalement pour la raison que je vais dire. Quelques années devant la mort du Roy, le seigneur Conchine estant allé le matin dans la galerie du Palais pour y chercher compagnie d'hommes et de femmes, comme c'estoit la mode de ce temps là, il se trouva, quand les presidents passerent pour sortir, apuyé sur une boutique, regardant quelques marchandises; mais le bruit qui se fait devant eux l'ayant fait retourner quand ils furent vis-à-vis de luy, il ne leur osta point le chapeau, soit parcequ'il fust surpris et n'y pensa pas, ou parceque, comme estranger, il ne sçavoit pas que c'estoit la coutume. Surquoy le president Seguier, qui marchoit ce jour-là le premier, ne fit autre chose que de luy prendre son chapeau sur la teste et le mettre à ses pieds; dont le seigneur Conchine fust, comme on peust penser, fort estonné. Mais, pour ne faire pas une seconde faute, il ne fist que le relever sans en rien dire qu'il ne fust au Louvre, où il en fist de telle sorte l'histoire, que le president fust condamné de tout le monde, et du Roy mesme. A quoy M. d'Espernon et madame de Guercheville (3), qui l'aymoient fort, et en prévoioient les conséquences, voulant remedier, ils allerent aussitost trouver Conchine pour l'appaiser, luy offrant toute satis-

(1) *De Thou :* Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, notre célèbre historien. — (2) *Et Seguier :* Antoine Seguier, seigneur de Villiers et de Fourqueux, président à mortier en 1597, mourut en 1624. — (3) *Madame de Guercheville :* Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, dame d'honneur de Marie de Médicis.

faction : mais luy, en usant galamment, ne fist point semblant d'y penser; et les remerciant de l'honneur qu'ils luy faisoient, les asseura qu'il ne s'en souvenoit desja plus, et n'en tesmoigna plus rien en effet, jusques à ce que ceste occasion se presentant, il le fist exclure sans qu'on l'en peust empescher.

Le president de Verdun, à qui on la fist avoir, ne les égaloit pas en suffisance, mais il estoit meilleur courtisan; et on ne veut jamais dans semblables charges que des gens souples et accommodants. Il avoit esté quelque temps president à Paris, et n'en estoit sorty que pour estre le premier à Toulouse (1), où il avoit acquis une grande réputation; mais elle diminua à Paris. Le president de Thou vendist aussytost après sa charge, et fust fait directeur des finances; mais le president Seguier garda la sienne jusques à la mort.

L'affaire la plus importante qui fust lors sur le tapis, et qui donnoit le plus d'apprehension, estoit l'assemblée accordée aux huguenots par l'edit de Nantes, laquelle escheoit en ceste année là. Les précédentes avoient donné tant de peine au feu Roy, qu'il n'estoit pas estrange qu'on craignist celle cy, composée quasy des mesmes personnes, et faite dans un regne bien plus foible. Le roy Henry-le-Grand croyoit, quand il leur permist ces assemblées par l'édit de Nantes, qu'ils ne s'en serviroient que pour faire bien observer les choses qu'il leur promettoit, et qu'elles aideroient à maintenir la paix et le repos dans l'Estat; mais il vist bien, dès la premiere qui se fist, qu'il s'estoit trompé, et qu'il

(1) *Le premier à Toulouse :* Nicolas de Verdun avoit d'abord été président aux requêtes du Palais, puis président des enquêtes, et enfin premier président au parlement de Toulouse. Il mourut le 16 mars 1627.

s'y trouveroit tousjours assés de gens mal intentionnés pour y faire penser à des choses nouvelles, et entretenir le trouble plustost que de l'empescher; de sorte qu'il s'en fust bien desdit s'il eust peu, mais il estoit trop tard.

Ceste assemblée se devant donc tenir en ce temps là, on ordonna premierement que ce seroit à Chastelleraud, à cause du gouverneur, nommé M. de Preau, qui estoit bon serviteur du Roy; car on ne les souffroit jamais que dans des lieux dont on se croyoit asseuré du gouverneur, pour les pouvoir plus aisement forcer à se séparer s'ils n'en usoient pas comme on voudroit. Mais leurs deputés, résidents auprès du Roy, ayant depuis demandé Saumur, à cause de la commodité des logements, il leur fust accordé, la cour estant aussy fort contente de M. Du Plessis-Mornay. Presque tous les principaux de ceste religion s'y trouverent, encore qu'ils ne fussent pas deputés, pour l'importance des résolutions qu'on croyoit s'y devoir prendre, ausquelles chascun vouloit avoir part, pour s'en faire valoir à la cour ou dans le party.

Quand tous les deputés y furent arrivés, qui fust sur la fin du mois de may, on y descouvrist plusieurs cabales; mais elles se réduisirent enfin à trois, du Roy, de M. de Bouillon et de M. de Rohan. Ces deux-cy n'avoient qu'un mesme but, assavoir de gagner la principale autorité dans l'assemblée, et ensuite dans le party : mais l'usage en eust esté fort different; car vraisemblablement M. de Bouillon eust bien cherché à leur faire trouver leur compte, mais sans en venir aux armes que le plus tard qu'il eust peu, parce peut-estre qu'il estoit vieux, et qu'il craignoit de n'y pas sy bien

réussir que l'amiral de Chatillon, le zele n'estant pas pareil à celuy de son temps. Mais M. de Rohan, qui estoit jeune, et se sentoit avec des talents fort propres pour gouverner des peuples, pensoit dès lors à hasarder tout, et périr ou faire une république, comme le prince d'Orange.

Or comme les grands amis que M. de Bouillon avoit dans l'assemblée, sa haute réputation, et les longs services qu'il avoit rendus au party dans la paix et dans la guerre, parloient fort pour luy, M. de Rohan aussy se relevoit par un grand nombre de gens que M. de Sully avoit obligés pendant son crédit; et la seureté qu'il y auroit qu'il ne préféreroit pas ses interests à ceux du public, comme il disoit que feroit M. de Bouillon, qu'il assuroit n'estre venu à l'assemblée que pour en profiter à la cour : ce que luy et les siens sceurent sy bien persuader à la pluspart des desputés, qu'ils rompirent toutes ses mesures, et l'empescherent d'estre esleu president, comme il se l'estoit promis. Mais ayant esté aussy contraint pour l'en exclure de mettre tout en œuvre, et de dire plusieurs choses qui faisoient autant contre luy que contre M. de Bouillon, il ne peust pas non plus l'estre, ny mesme aucun de son party : qui fust un coup de grande importance, et qui donna toutes les facilités qui se trouverent despuis à terminer l'assemblée au contentement du Roy : car eux en estant dehors, M. Du Plessis-Mornay le fust sans contredit, qui n'en abusa pas comme ils eussent fait, et contraignist enfin par sa bonne conduite les plus séditieux à se soumettre, et se contenter de ce qui leur pouvoit estre justement accordé. Les avis qu'on eust à la cour de la mauvaise disposition de plusieurs desputés, et qu'ils ne parloient

que de guerre, ayant fait peur, la Reine envoya tous les gouverneurs dans les provinces où on craignoit les huguenots; d'où M. le prince prist pretexte d'aller en Guienne dont il estoit gouverneur, et où il n'avoit jamais esté, pour s'y faire recevoir, et prendre garde à ce qui s'y passeroit. Il y demeura jusques à ce qu'il eust visité toutes les principales villes, et veu tous les subjects de crainte passés. M. d'Espernon y ala aussy au mesme temps, mais autant pour veiller sur M. le prince que sur les huguenots.

Cependant l'on avoit envoyé à Saumur messieurs de Boissise et de Bullion (1), pour assurer l'assemblée de l'affection du Roy, de l'observation des édits, et enjoindre d'élire au plustost des desputés, afin que le Roy ayant choisy ceux qui demeureroient auprès de luy, ils prissent les cahiers, et que l'assemblée se séparast, selon qu'il s'estoit tousjours pratiqué. Mais ils ne trouverent pas les esprits en ceste disposition, car on y avoit desja fait les propositions suivantes :

Qu'on ne se separast plus, à l'avenir, que les cahiers n'eussent esté respondus avec satisfaction; qu'on s'assemblast tous les deux ans sans en demander permission; qu'on n'esleust plus que deux desputés au lieu de six, dont le Roy en choisissoit deux; qu'on demandast deux villes de seureté dans chacune des provinces où on n'en avoit point; que la nomination des gouverneurs de toutes les places de seureté se fist par l'assemblée, et non par le Roy; qu'on fist l'union des églises de Béarn avec celles de France; qu'on demandast l'exécution de

(1) *Messieurs de Boissise et de Bullion :* Ils étoient tous les deux conseillers d'Etat, et commissaires envoyés par le Roi vers cette assemblée. (*Voyez* le Mercure françois, t. 2, fol. 83.)

l'édit de Nantes selon ce qu'il avoit esté accordé par le Roy, et non selon les modifications des parlements; qu'ils jurassent tous une nouvelle union, et de se maintenir dans les gouvernements, charges et dignités dont ils avoient esté pourveus par le feu Roy, quoyque non comprises dans l'édit; que les dixmes de leurs biens fussent données à leurs ministres; et diverses autres choses de moindre consideration, mais qui partoient toutes d'un mesme esprit, et ne tendoient non plus que le reste qu'à diviser l'Estat, et à y allumer un feu qui ne se seroit peut-estre esteint qu'avec la ruine des deux partis. Ceux qui firent ces propositions ayant demandé qu'elles fussent insérées dans le cahier général, et qu'on ne se séparast point qu'elles n'eussent esté accordées, il passa sans difficulté, et on esleust trois desputés pour le porter au Roy, et luy dire la resolution de l'assemblée.

Or M. Du Plessis-Mornay, ny tous ceux qui vouloient servir le Roy, quoyqu'ils condamnassent ceste procédure, et vissent ce qui en pourroit arriver sy on s'y opiniastroit, n'estimerent pas toutefois s'y devoir opposer ny la contredire, croyant impossible d'arrester les esprits dans ceste premiere impétuosité, et pendant qu'ils estoient encore tout en feu; mais qu'il falloit que ce fust le temps et les difficultés qui le fissent, et les obligeassent à changer. C'est pourquoy messieurs de Boissise et de Bullion, après qu'ils eurent esté ouis dans l'assemblée, et eu pour response qu'on desputeroit vers le Roy, retournerent en faire leur rapport, pour préparer les esprits à tenir ferme et ne s'estonner de rien, estant certain que c'estoit le seul moyen pour ramener ces gens là, qui auroient eu d'autant plus d'audace et

de mauvaise volonté qu'ils eussent veu qu'on les auroit apprehendés.

Ils s'en allerent donc, et firent qu'après que les deputés eurent esté entendus, on ne leur respondit autre chose sinon qu'il falloit obéir, et qu'aussytost qu'ils l'auroient fait on leur rendroit leurs cahiers, avec la response la plus favorable qu'il se pourroit, le Roy ne voulant faire ny souffrir aucune nouveauté; sans rien dire davantage, quoyqu'ils en fissent diverses instances, et protestassent pour leur descharge de tout ce qui en pourroit arriver, les avis venus de l'assemblée, l'assurance qu'on avoit qu'ils ne seroient assistés d'aucun prince de leur religion pourveu qu'on ne touchast point à la liberté de conscience, et l'estat auquel on estoit avec les Espagnols, ayant fait prendre des résolutions sy fortes, que les deputés furent enfin contraints de s'en retourner sans autre response.

Pendant leur voyage il s'estoit fait un fort grand changement dans l'assemblée; car une grande partie des deputés ayant esté gagnés par argent ou par raison, disoient ne vouloir pas demeurer toute leur vie hors de chez eux, ny hasarder sans besoin leurs biens et leurs familles, non plus que leur repos; de sorte qu'après que la response du Roy eust esté ouïe, et que M. de Bullion, qui y estoit retourné seul, eust parlé, les nouvelles promesses qu'il fist que, quand ils auroient obéi, leurs cahiers seroient respondus, et qu'on leur donneroit mesme quelques-unes des graces qu'ils pouvoient raisonnablement desirer, furent tellement considérées, qu'encore que dans les premiers jours les plus factieux ne se voulussent pas rendre, criant qu'on trahissoit la cause commune et qu'on perdoit une oc-

casion qu'on ne retrouveroit jamais, ils furent pourtant à la fin contraints de céder ; et la chose se termina ainsy qu'on desiroit, les deputés pour demeurer auprès du Roy ayant esté nommés, et la pluspart des autres ne songeant plus qu'à s'en aller.

Quand M. de Rohan et ses associés virent les choses tourner de la sorte, ils s'aviserent de faire une proposition pour estre mise dans les cahiers, qui eust du commencement beaucoup d'approbation, et pouvoit donner bien de la peine sy elle n'eust esté adroitement detournée, qui fust le restablissement de M. de Sully dans les finances ; tous ceux de l'assemblée s'y croiant interessés, puisqu'il disoit n'avoir esté chassé que pour la religion, et qu'il faisoit voir les grands avantages qu'ils en tireroient s'il se restablissoit par leur moyen. De sorte qu'ils vouloient que cest article fust inséré dans leurs cahiers préférablement à tout autre, et qu'on ne se séparast point qu'il n'eust esté obtenu : mais M. Du Plessis, après en avoir conféré avec M. de Bullion, leur dist qu'il demeureroit volontiers d'accord qu'on fist cest effort et tous ceux dont il seroit besoin pour servir M. de Sully, principalement s'il estoit vray qu'il eust esté chassé pour estre de leur religion, ainsy qu'il le disoit ; mais que sy la Reine assuroit que non, et que c'estoit faute d'avoir eu les mains nettes, les grands biens qu'il avoit ne pouvant pas venir de ses simples apointements, ou des dons que le Roy luy avoit faits (de sorte qu'il falloit, avant que de parler d'autre chose, qu'il rendist compte), qu'il demandoit ce qu'on auroit à dire, et comment on pourroit forcer le Roy à le reprendre, et à confier ses finances à un homme qu'il diroit les avoir desja peu fidellement administrées, au

moins jusques à ce qu'il se fust justifié, et eust fait voir le contraire. Ce que M. de Sully ayant sceu, et jugeant bien que quand le compte qu'il en rendroit seroit le meilleur du monde, on y pourroit trouver assés aisément de quoy le faire durer sy longtemps qu'il luy seroit inutile, il ayma mieux qu'il n'en fust point parlé (1).

Aussytost que la résolution de se séparer eust esté prise, et les desputés éleus, M. de Bullion alla dans l'assemblée pour tesmoigner le contentement qu'en auroient Leurs Majestés, porter le brevet de continuation des places de seureté pour cinq ans, une augmentation de quarante-cinq mille livres par an pour leurs ministres, assurance qu'il seroit envoyé des commissaires de l'une et de l'autre religion dans les provinces pour informer des contraventions à l'édit et y remedier, et donner la response aux cahiers, avec permission de se rassembler encore une fois ou deux pour voir s'ils n'y voudroient rien ajouster, et en charger les desputés qui iroient à la cour.

Après quoy M. de Bullion s'estant retiré, la response à leurs cahiers fust leue. Mais plusieurs desputés ayant protesté qu'ils n'oseroient s'en retourner dans leurs provinces avec sy peu de satisfaction, M. de Bullion, pour les appaiser, ayant laissé entendre que pourveu qu'ils se séparassent, la Reine pourroit encore se relascher de quelque chose, et accorder à leurs desputés ce qu'ils n'auroient jamais tant qu'ils seroient assemblés, ils s'en contenterent, tant ils avoient envie de

(1) *Il ayma mieux qu'il n'en fust point parlé :* Les Mémoires de Sully ne vont pas jusqu'à cette époque. Ainsi on y chercheroit vainement une réponse aux inculpations qui furent dirigées contre ce grand ministre dans l'assemblée de Saumur.

s'en aller; faisant bien voir que dans ces sortes d'assemblées on y va presque tousjours d'une extremité à l'autre. Messieurs de Rouvray et de La Milletiere furent choisis pour résider auprès du Roy.

Or M. de Rohan et ses partisans furent bien surpris de voir faire sy facilement dans une minorité ce qui avoit esté sy difficile du temps du feu Roy, quoyque sy autorisé; et que la paix eust esté tellement desirée par la pluspart des deputés qu'ils l'avoient ouvertement déclaré, et monstré mesme impatience de s'en retourner: mais comme ils sçavoient bien que les grands desseins ne réussissent pas tousjours du premier coup, et qu'ils ont besoin de temps et de patience, ils n'en tesmoignerent rien qu'ils ne fussent dans leurs provinces, où ils essayerent de faire tout désavouer. Et pour luy cependant il s'en alla à la cour pour y recevoir les graces que la Reine n'avoit pas laissé de luy promettre, quoyqu'elle n'ignorast pas sa conduite, et que la pluspart des difficultés qui s'estoient rencontrées à faire obéir le Roy avoient esté suscitées par luy ou par ceux de son party; faisant comme ces peuples qui sacrifioient aux démons, afin qu'ils leur fissent moins de mal.

Ceux qui servirent bien le Roy dans ceste assemblée furent messieurs Du Plessis-Mornay, de Parabel, de La Rochebaucourt, et quasy tous ceux de deçà la riviere de Loire; disant que puisqu'ils avoient pour leurs consciences toute la liberté qu'ils pouvoient desirer, et qu'ils jouissoient de leurs biens aussy paisiblement que les catholiques, ils ne devoient pas, à l'appetit de quelques factieux qui seuls en pourroient profiter, abandonner leurs familles et leurs maisons, et demeurer toute la vie errans comme leurs peres avoient fait.

Ceste affaire achevée, le Roy et la Reine allerent à Fontainebeleau, où madame de Lorraine, et le cardinal de Mantoue son frere, les furent trouver; ils estoient enfants de la duchesse de Mantoue, sœur ainée de la Reine.

Pendant qu'ils y séjournerent, on essaya de leur donner tous les divertissements que le temps et le lieu leur permettoient; car on ne pouvoit faire ny bals ny comedies, la Reine n'en voulant point voir que les deux années de son deuil ne fussent expirées. Il y eust donc seulement quelques concerts de musique au bout de la galerie qui regarde sur la voliere; et quand il faisoit beau on alloit à la chasse, où la Reine et toutes les dames estoient sur des haquenées fort richement enharnachées.

Or, bien qu'il y en eust lors de très belles dans la cour, et principalement mademoiselle d'Urfé (1), depuis duchesse de Crouy, et mademoiselle de Bains, qui a esté enfin carmelite, toutes deux filles de la Reine et dans la fleur de leur âge, rien n'égaloit néanmoins et ne donnoit tant de satisfaction à tous les estrangers que la Reine, qui estoit sans doute beaucoup plus belle que du temps du feu Roy, comme sy son sang se fust renouvelé depuis qu'elle avoit eu l'autorité, et qu'elle estoit deslivrée de ces jalousies qui luy donnoient tant d'inquiétudes.

Madame la princesse (2) ny madame la comtesse (3)

(1) *Mademoiselle d'Urfé :* Geneviève d'Urfé, nièce de l'auteur de l'Astrée. Elle épousa en 1617 Charles-Alexandre, duc de Croï, et contracta depuis deux autres mariages. — (2) *Madame la princesse :* la princesse de Condé. — (3) *Madame la comtesse :* la comtesse de Soissons.

ne s'y trouverent point, à cause que, pour faire plus d'honneur à madame de Lorraine, la Reine desira qu'il n'y eust personne qui la voulust précéder; mais pour la princesse de Conty, quoyque par raison elle deust avoir les mesmes prétentions que les autres, se tenant néanmoins plus attachée, comme j'ay desja dit, à la maison dont elle estoit sortie qu'à celle où elle estoit entrée, peut-estre parcequ'elle n'avoit point d'enfants, elle fist que le prince de Conty, sur qui elle avoit tout pouvoir, trouva bon qu'elle demeurast, et la laissa tousjours passer devant elle, quoy que M. le prince et M. le comte en peussent dire.

Environ ce temps là M. du Maine mourut (1). Il avoit pendant la Ligue partagé l'Estat avec le feu Roy, et eu mesmes de grandes prétentions à la couronne; mais ne luy ayant pas réussy, il estoit enfin rentré dans son devoir, et s'estoit réduit à une vie privée avec tant de modération et un esprit sy soumis, que ce n'estoit peut-estre pas ce qu'il avoit fait de moins considérable durant toute sa vie, ne s'estant, ce semble, trouvé guercs de gens qui ayent sceu sy bien user de l'une et de l'autre fortune; car non seulement il ne donna aucun soupçon despuis qu'il eust fait son traité, mais rendist encore des services fort signalés, tant au siege d'Amiens, où il fust une des principales causes que le secours n'entra point, que pendant la régence, où il ne demanda rien, et s'opposa continuellement aux prétentions extraordinaires que plusieurs gens avoient, disant n'estre pas raisonnable de se prévaloir de la minorité du Roy

(1) *M. du Maine mourut :* C'est le duc de Mayenne, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer. Il mourut le 4 octobre 1611. (*Voyez* le Mercure françois, t. 2, fol. 1550.)

et de la foiblesse de son âge pour le despouiller, et qu'il auroit un jour grand subject de s'en plaindre, et de vouloir mal à ceux qui l'auroient fait ou enduré; ne donnant, outre cela, la benediction à son fils (1) qu'à condition qu'il demeureroit tousjours dans le service du Roy, et ne s'en sépareroit jamais pour quoy que ce fust.

Il avoit encore fait une chose durant la Ligue bien remarquable, et fort à l'avantage du Roy et du royaume: qui fust de n'avoir jamais voulu donner en propriété à ceux de son party les villes et les provinces dont ils avoient les gouvernements, à condition de le reconnoistre pour roy comme fist Hugues-Capet, quoyque la pluspart de ces gens là l'en pressassent extremement, et que les Espagnols, qui y auroient bien trouvé leur compte, voyant par là l'Estat demembré, ne s'y seroient pas opposés, ne voulant le royaume que tout entier, et dans la mesme dignité qu'il avoit accoutumé d'estre, ou le laisser de la sorte au légitime heritier. En quoy il *se monstra* non moins prudent qu'équitable : car encore que cela eust de belles apparences, il est toutefois très certain que ny luy ny les autres n'en auroient gueres profité, et que c'eust esté moins faire leurs affaires que celles des Espagnols, qui auroient bientost sceu se desfaire d'eux, la France toute ensemble et en la maniere qu'elle avoit esté pouvant bien aisement leur résister, mais non pas divisée et en plusieurs morceaux; joint que les choses venant à changer comme elles firent, et M. du Maine à estre contrainct de s'accommoder, il y auroit peu trouver mal son compte, le nom de roy,

(1) *A son fils :* Le duc d'Aiguillon. (*Voyez* le Mercure françois audit tome 2, fol. 157.)

quand il a esté pris, ne se perdant guere qu'avec la vie.

Au commencement du mois d'octobre de l'année 1611, Monsieur tomba malade à Saint-Germain, où luy et tous les autres enfants de France estoient nourris. Le Roy et la Reine y allerent aussytost; mais quelque soin qu'on en prist, il mourut peu de jours après. Despuis qu'il eust esté ouvert, on dit qu'il ne pouvoit pas vivre, ayant le cerveau mal composé (1). La reine d'Espagne mourust aussy sur la fin de l'année.

[1612] Cependant le Pape et le grand duc avoient tellement pressé le traité des mariages, que toutes les difficultés estant levées, les articles en avoient enfin esté arrestés, et les resjouissances publiques s'en firent à Paris le 25 de mars, lesquelles surpasserent en grandeur et en magnificence tout ce qui s'estoit veu jusques là; ensuite dequoy le nouveau duc du Maine fust nommé pour aller à Madrid signer le contrat de mariage.

Mais ceste joye publique fust bientost traversée par les nouvelles entreprises de M. de Rohan, lequel ayant, comme j'ay desja dit, souffert mal volontiers tout ce qui s'estoit fait à Saumur, et cherchant de le pouvoir réparer, voulust, pour se rendre plus considérable à ceux qui s'attacheroient à luy et entreroient dans ses interests, se faire maistre de Saint-Jean-d'Angely, qui estoit alors de très grande importance, parcequ'il couvre La Rochelle, et peust tenir une partie de la Saintonge et du Poictou en subjection.

Le gouvernement luy en avoit esté donné par le feu

(1) *Le cerveau mal composé :* Le rapport des médecins a été inséré dans le Mercure françois, t. 2, fol. 158. On y trouve même (fol. 160) un sommaire de la vie de ce petit duc d'Orléans, né le 16 avril 1607, mort le 17 novembre 1611.

Roy : mais comme il n'y avoit point de citadelle, et que le maire, par un ancien privilege, gardoit les clefs des portes, tout despendoit de luy ; de sorte qu'il n'y falloit point penser sans avoir auparavant un maire assez à sa devotion pour luy céder son droit, et porter le peuple à y consentir, et luy quitter aussy le sien, parcequ'il élisoit le maire. Or comme il cabaloit pour cela, le temps de l'élection s'approchant, on en eust quelque vent à la cour ; et la Reine pour l'empescher luy escrivist de la venir trouver. A quoy ayant à l'heure mesme obéy, ne voulant pas monstrer qu'il eust aucun dessein qu'il ne fust asseuré d'y réussir, tous ceux du conseil eurent ordre de luy parler, et de le faire souvenir de toutes les graces qu'il avoit receues despuis la regence, tant en argent comptant, augmentation de pensions, commission pour commander l'armée de Julliers en l'absence du mareschal de La Chastre, qu'il avoit sy ardamment desirée, qu'en toutes les occasions qui s'estoient offertes : dont pourtant la Reine ne demandoit autre reconnoissance, sinon qu'il aidast à maintenir la paix dans le royaume pendant la minorité (ce qu'il ne pourroit mieux faire qu'en laissant les choses en l'estat que le feu Roy les avoit mises, et souffrant, pour oster tout ombrage, qu'il y voulust rien changer) ; que le maire de Saint-Jean fust continué encore une année, pendant laquelle on auroit loisir d'en choisir un non suspect ny à elle ny à luy : dont il se monstra fort content ; de sorte qu'on creust l'affaire accommodée.

Mais un de ses gentilshommes, nommé Hautefontaine, qui avoit bien de l'esprit, et qui estoit demeuré à Saint-Jean pour achever les négotiations commencées, luy ayant despuis escrit que tout y estoit en telle dispo-

sition qu'en y retournant il feroit tout ce qu'il voudroit, y joignist, pour luy en donner le pretexte, une autre lettre qui portoit que M. de Soubise, son frere, estoit à l'extremité dans sa maison du Parc en Poitou, et desiroit infiniment de le voir devant que de mourir.

Surquoy estant allé trouver la Reine et les ministres, pour leur monstrer ce qu'on luy escrivoit et avoir congé, il promist de revenir aussitost qu'il seroit mort, ou hors de danger : ce que la Reine n'ayant pas esté conseillée de luy refuser, de peur de se trop tost déclarer, on manda à l'heure mesme à M. de La Rochebaucourt (ce qu'on devoit avoir fait dès le commencement) d'aller diligemment à Saint-Jean, dont il estoit lieutenant de roy, pour y faire sa charge, et empescher qu'il ne s'y passast rien contre son service. Mais comme le courier ne le trouva pas chez luy, et qu'il falust le chercher, il n'y peust pas estre sy tost que M. de Rohan, qui y alla tout droit, et luy fist fermer les portes, et à tous ceux qui n'estoient pas de ses amis, faisant à l'heure mesme élire un maire tout à fait despendant de luy.

Ceste nouvelle mist la cour en grand trouble; car outre le sentiment qu'on avoit du manquement de foy de M. de Rohan, après tant de graces receues et de promesses faites, on apprehenda que sy on le souffroit, d'autres n'y prissent exemple, et sy on le vouloit punir, que tout le party ne s'y interessast, et qu'on ne tombast dans les inconvéniens qu'on taschoit sy fort d'éviter. Enfin pourtant, toutes choses bien considérées, on s'arresta à la négotiation, y envoiant M. de Thémines (1), lequel, quoique grand catholique et bon ser-

(1) *M. de Thémines :* Pons, seigneur de Lausières, marquis de Thémines, fait maréchal de France en 1616, mourut en 1627.

viteur du Roy, n'estoit pas desagréable aux huguenots, et pourroit plustost que tout autre y apporter du remede. Mais il n'y trouva pas M. de Rohan disposé; car ayant veu que ce qu'il avoit fait ne desplaisoit pas à ceux de La Rochelle, qui estoit tout ce qu'il appréhendoit et qu'on s'imaginoit à la cour, il s'estoit résolu de conserver ses avantages, le pis qui en pouvoit arriver estant ce qu'il cherchoit, assavoir la guerre. De sorte que M. de Thémines voyant qu'on n'en pouvoit avoir raison que par les armes, à quoy il sçavoit qu'on ne vouloit pas venir, il se contenta, pour sauver au moins les apparences, de la promesse qu'on luy fist de remettre pour quelques jours l'ancien maire; après quoy il seroit procedé à une nouvelle élection, sans que celuy que M. de Rohan avoit fait le peust estre. Ce qui s'estant executé, on en éleust en effet un autre, mais qui n'estant pas moins dans ses interests que le premier, il demeura maistre de la place jusques en l'année 1621, que le Roy l'assiegea et la prist. Quant à M. de La Rochebeaucourt, le gouvernement de Chastelleraud ayant vaqué quelque peu après, il luy fust donné, et il y rendist depuis de très bons services.

Le temps arresté pour signer les contrats de mariage du Roy et de Madame estant venu, M. du Maine partist pour aller à Madrid, avec la plus belle et la plus grande compagnie que jamais ambassadeur eust eue; car il y avoit plus de cent gentilshommes, et parmy eux plusieurs fort qualifiés, comme le prince de Tingry, fils aisné de M. de Luxembourg; M. de Montpezat, fils de madame du Maine (1); les marquis de Bonnivet et de Sourdy; les comtes de Lausun pere et fils; M. de Si-

(1) *Madame du Maine* : Henriette de Savoie, comtesse de Tende,

pierre; M. Du Renouard, second fils de M. de Souvré; de Fontenay (1), destiné pour estre son gendre; de Rourbonne, Du Vigean, et autres.

A l'entrée de l'Espagne, il trouva des officiers du roy d'Espagne, qui le reccurent et le deffrayerent partout avec beaucoup de somptuosité pour le pays (2); car il n'est pas abondant comme la France. Il passa par Vittoria, Burgos et Lerme, et s'arresta enfin à Baraxas, qui n'est qu'à deux lieues de Madrid, pour y attendre le jour de son entrée. Le marquis d'Est, italien, destiné pour estre tousjours auprès de luy tant qu'il seroit à Madrid, l'y vint trouver; et le lendemain le roy d'Espagne et le duc de Lerme (3) l'envoyerent visiter, et luy firent porter deux corbeilles pleines de ces petits vases de terre rouge qu'ils ont en Espagne, dont tous ceux qui estoient présents en prirent autant qu'ils voulurent, et sy il en resta encore beaucoup.

Quand il fist son entrée, le duc d'Albe, qui est grand d'Espagne, et des principaux, fust assés loin hors de la ville au devant de luy à cheval; comme aussy M. du Maine y estoit. Il le mena descendre dans la maison du marquis Spinola, qu'on luy avoit préparée; et tous les François furent logés dans d'autres logis fort bien meublés, et le plus près de luy qu'il se peust. Le lendemain,

duchesse douairière de Mayenne, avoit d'abord été mariée avec Melchior des Prez, seigneur de Montpezat.

(1) *De Fontenay :* l'auteur de ces Mémoires. — (2) *Avec beaucoup de somptuosité pour le pays :* M. de Fontenay ne parle pas d'une attention tout espagnole que l'on eut pour l'ambassadeur de France. A Saint-Sébastien, le procureur fiscal de la province lui apporta des passe-ports de l'Inquisition pour tous ceux qui étoient à sa suite. (*Voyez* le Mercure françois, t. 2, p. 449. On y trouve une relation très-curieuse de cette ambassade.) — (3) *Le duc de Lerme :* François de Roxas de Sandoval, duc de Lerme, premier ministre de Philippe III, roi d'Espagne.

les grands et tous ceux des conseils commencerent à le visiter ; après quoy il eust sa premiere audience, où il fust conduit par le duc d'Uzéda (1), fils aisné du duc de Lerme.

Le prince de Tingry se couvrist à ceste audience et à toutes les autres, le roy d'Espagne n'en ayant fait nulle difficulté, à cause de ce qui avoit esté arresté longtemps auparavant quand le duc d'Ossonne passa à Paris pour aller en Flandre : car n'ayant pas voulu voir le roy Henry-le-Grand, s'il ne le faisoit couvrir comme faisoit le roy d'Espagne; le Roy, quoyqu'il n'aimast pas à laisser introduire des nouveautés à l'appetit des Espagnols, consentist néanmoins enfin à celle là, sur l'assurance que l'ambassadeur d'Espagne luy donna que le roy d'Espagne feroit aussy couvrir tous les ducs de France, toutes les fois qu'ils se trouveroient devant luy. Quelques uns ont pensé que le Roy l'avoit encore fait, de peur que sans cela les grands d'Espagne flamands n'osassent le voir quand ils iroient en Espagne : ce qu'il n'auroit pas voulu, prétendant, par les bonnes cheres qu'il leur feroit, les rendre plus sensibles aux mauvais traitements qu'ils y recevoient ordinairement, et les degoutant de ceste domination, leur faire desirer la sienne, qui estoit bien plus douce. Quoy qu'il en soit, le prince de Tingry en profita, et se couvrist, la Reine ayant déclaré qu'elle le traitoit comme les ducs.

C'est de ce mesme passage du duc d'Ossonne d'où est venue la coutume de se couvrir aux audiences des ambassadeurs, le Roy n'ayant pas creu raisonnable que pendant que les sujets d'un autre prince seroient cou-

(1) *Le duc d'Uzéda :* Ce duc renversa son père, et lui succéda dans la faveur du Roi, en 1618.

verts devant luy, les siens eussent la teste nue. Mais pourquoy il n'en donna pas la permission aux ducs et pairs comme aux princes, pour rendre la chose aussy esgale qu'il monstroit vouloir faire, les ducs tenant aussy bien que les grands la premiere dignité de leur pays, on a dit que c'estoit en haine de messieurs d'Espernon et de La Trimouille, et que le duc de Montmorency, qu'il aimoit, se couvrant comme connestable, il avoit voulu par ceste exclusion mortifier ceux là qu'il n'aimoit pas; en quoy il se faisoit autant de tort qu'à eux, les roys n'ayant pas moins d'interest que les particuliers qu'il n'y aist rien dans leur Estat au dessus de ce qu'ils y peuvent faire. Quant à ceux qui sont venus après luy, il n'est pas estrange qu'ils n'y ayent rien changé; car, outre que les femmes qui ont sy longtemps gouverné n'en sçavoient pas l'importance, les minorités et les guerres civiles et estrangeres, qu'on a quasy tousjours eues despuis, n'estoient pas des temps propres pour cela. Il y a néanmoins bien de l'apparence que sy le connestable de Luynes eust vescu plus qu'il ne fist, il eust remis les choses dans l'ordre, ayant, dès qu'il se vist connestable, résolu de marcher devant M. de Guise, bien que celuy de Montmorency ne l'eust pas fait.

M. de Puisieux arriva à Madrid peu de jours après M. du Maine, pour assister à la signature du contrat de mariage avec qualité d'ambassadeur extraordinaire, non qu'il en fust besoin : mais, par la faveur du chancellier de Sillery son pere, il se trouva aux capelles et à toutes les autres fonctions des ambassadeurs, marchant devant M. de Vaucelas, qui n'estoit qu'ordinaire. Mais M. du Maine se contenta de ce qui estoit de sa

commission, et refusa de voir le prince Philibert de Savoye parcequ'il prétendoit de l'*altesse*, tous les ambassadeurs et les grands luy en donnant comme prince du sang d'Espagne; et luy ne le voulant pas faire s'il ne luy en rendoit, parcequ'il estoit de la maison de Lorraine, égale à celle de Savoye.

Le jour de la signature du contrat de mariage, tout le monde quitta le deuil de la reine d'Espagne, qu'on portoit encore; mais les Espagnols le reprirent le lendemain. Le duc de Lerme fust celuy qui mena M. du Maine à l'audience, l'estant venu prendre dans son logis, accompagné de tout ce qu'il y avoit de grands dans Madrid; car ne s'en pouvant tirer aucune conséquence, n'y ayant point entre eux de préséance, ils cedent volontiers à ceux qui sont en faveur : ce qui est bien avantageux pour les favoris, qui sont par ce moyen là tousjours les premiers partout où ils se trouvent, et fort commode pour les roys, qui n'ont pas moins de peine en France à régler les rangs dans les moindres cérémonies, qu'à résoudre des affaires fort importantes.

L'on y fust à cheval, le roy d'Espagne ayant fait mener pour tous les François les plus beaux chevaux de la cour : les harnois estoient quasy tous en broderie d'or, et quelques uns avoient des housses aussy en broderie, et traisnantes jusques à terre. Il y en avoit un entre autres du comte de Saldagne, second fils du duc de Lerme, qu'il presta à M. de Fontenay, qui avoit cousté mille escus, et la housse autant : ce qui estoit beaucoup en ce temps là, où le luxe n'estoit pas tel qu'il est aujourd'huy, ny la cherté de toutes choses sy grande.

Tous les François marchoient entre deux Espagnols qui prirent ceux qu'ils connoissoient, et les autres comme ils les rencontrerent, sans regarder à qui alloit devant ou derriere, excepté le prince de Tingry, qui marcha tousjours immédiatement devant M. du Maine.

Ils avoient eu commandement fort exprès de bien traiter les François, et le faisoient en effet, quoyque ce ne soit pas leur coustume envers toute sorte d'estrangers : mais le Roy leur en monstroit l'exemple; car encore qu'il n'ostast jamais son chapeau à aucun de ses subjets de quelque qualité qu'il fust, il l'ostoit néanmoins à tous les François, quand il en rencontroit par la rue. Et une fois qu'il y manqua, l'ayant sans doute oublié, il fist dire, aussytost qu'il le sceut, qu'il les avoit pris pour des Flamands, y en ayant pour lors à Madrid de vestus à la françoise.

Leurs habillements estoient des chausses à bande, en broderies d'or et d'argent, avec la cappe, l'espée et la toque; et pour ce jour là il n'y avoit autre différence entre eux et nous, sinon que leurs chausses estoient les plus longues, allant jusques sur les genoux, et les nostres ne passoient point la moitié de la cuisse: mais pour ceux qu'ils portoient tous les jours, quoyque ceux des François ne fussent pas sy raisonnables qu'ils ont esté despuis, leurs dames les trouvoient bien plus à leur gré; et en effet les Espagnols ressembloient plustost, avec leurs longs manteaux et leurs courts cheveux, à des gens de robe ou d'Eglise, qu'à des cavaliers. Ils avoient aussy des pierreries, mais non pas tant ny de sy belles qu'il y en a en France.

Quand on fust arrivé au palais, M. du Maine et M. de Puisieux entrerent dans une chambre où ils trou-

verent quelques uns du conseil, desputés pour leur voir signer le contrat de mariage; après quoy M. du Maine alla dans une grande salle au milieu de laquelle estoit le Roy, en un lieu un peu eslevé et sous un daix, ayant l'Infante à son costé. Toute la cour y estoit aussy; les dames du palais, à leur ordinaire, contre la muraille. Il n'y eust personne qui n'allast baiser la main du Roy et de l'Infante, comme il se pratique en toutes les occasions de réjouissance, marchant en fort bon ordre, et se mettant à genoux; mais il y paroissoit sy peu de gens, que nous, qui estions accoustumés à ces confusions de France dans les moindres cérimonies, nous en trouvasmes surpris, cela ne respondant pas, ce nous sembloit, à la grandeur d'un tel roy.

Pendant qu'ils estoient occupés à cela, qui dura assez de temps, afin que M. du Maine ne demeurast pas inutile, on le fist parler à une des dames du palais, nommée dona Caterina de La Cerda, la plus galante de toutes, qui est ce qu'on appelle en Espagne avoir *lugar*, qu'on envoye demander aux dames par les menins, qui sont de jeunes enfants des plus grandes maisons, nourris auprès des reines, et qu'elles peuvent donner ou refuser à qui il leur plaist; et ceux à qui elles le donnent se couvrent, bien qu'ils ne soyent pas grands, le Roy le permettant ainsy en faveur des dames, qui ont plus de privileges en ceste cour là qu'en toute autre du monde.

Tout le temps que M. du Maine demeura à Madrid, il ne s'y fist nulles réjouissances publiques à cause du deuil de la Reine, ny rien de remarquable en sa considération, sinon une cavalcade despuis le palais jusques à un jardin du duc de Lerme, qui est à l'autre bout de

la ville auprès du Prado, où M. du Maine marcha à la gauche du Roy, et quasy vis à vis de luy : ce qu'ils faisoient fort valoir, et disoient estre une bien plus grande faveur que toutes les dansés, combats de taureaux, et autres galanteries qu'on eust peu faire, personne que luy ne l'ayant jamais eue.

Le temps de partir estant arrivé, il prist congé de Leurs Majestés; car l'Infante fut traitée de reine dès que le contrat eust esté signé. Il envoya à dona Caterina de La Cerda une enseigne de diamants fort belle; et passant par l'Escurial, Ségovie, Valladolid et Burgos, où il rentra dans le grand chemin, s'en alla, dès qu'il fust en France, le plus diligemment qu'il peust, ayant avis que les choses commençoient à se brouiller dans la cour.

Arrivant à Bordeaux, il y trouva le duc de Pastrane, qui venoit de Paris pour signer le contrat de mariage de Madame et du prince d'Espagne. Ils se visiterent; et M. du Maine commença, parceque c'estoit en France, dont il devoit faire l'honneur. Ils se fussent bien peu rencontrer en allant auprès de Burgos, estant tousjours party plus tard, et marchant plus doucement que M. du Maine : mais il ne voulust pas se montrer avec la petite troupe qu'il avoit, et quittant le grand chemin, envoya son frere en faire des excuses, disant que par malheur il s'estoit destourné, dont il avoit un extreme regret.

Je ne parleray point de ce qui se passa à Paris pendant son voyage, le laissant pour ceux qui y estoient; mais je diray seulement que beaucoup de gens, et mesme des estrangers, ont trouvé fort à redire qu'on l'eust fait mener à l'audience par un prince du sang

comme le prince de Conty (1); et qu'il se fust laissé traiter d'excellence pendant que le prince Philibert, qui n'estoit du sang d'Espagne que par sa mere, ne voulust pas non seulement mener M. du Maine, mais le voir, s'il ne luy donnoit de l'altesse, en ne recevant que de l'excellence, comme les grands d'Espagne et tous les autres ambassadeurs faisoient. Je sçay bien qu'il y en a qui l'excusent, en ce que ne luy donnant aucun titre, et ne luy disant que *vous*, il y mettoit assés de différence; mais je pense pour moy que c'est qu'en France on ne songe point du tout à ces choses là, où les estrangers n'en obmettent jamais pas une, pour petite qu'elle soit, et s'en prévalent après contre nous. J'en pourrois donner beaucoup d'exemples, mais je les réserve pour un autre lieu.

Au reste, parcequ'on ne va pas aussy ordinairement en Espagne qu'en France, en Italie et ailleurs; et qu'estant comme en un coin, et séparée du reste du monde par la mer ou par les Pyrénées, on n'en a, ce me semble, guere de connoissance, j'ay pensé que je devois faire icy une petite digression pour dire ce que j'en ay appris dans ce voyage et despuis.

Le roy Philippe troisieme, qui régnoit alors, estoit un fort bon prince, craignant Dieu, et d'une vie sy exemplaire qu'on ne luy remarquoit aucun vice. Son principal divertissement estoit dans sa famille ou à la chasse, se deschargeant du soin de ses affaires sur les

(1) *Comme le prince de Conty :* Le duc de Pastrane fut conduit le 16 août 1612 à la première audience par le duc de Guise; mais à celle du 25 août, dans laquelle le contrat fut signé, ce fut en effet le prince de Conti qui fut député pour conduire l'ambassadeur au Louvre. (*Voyez* le Mercure françois, t. 2, p. 466 et suiv.)

conseils, et sur le duc de Lerme son favory, qui en avoit la principale direction; lequel, afin de jouir paisiblement de sa bonne fortune, avoit voulu la treve de Hollande et les mariages de France. De sorte qu'il est bien vraysemblable que sy ceux qui ont gouverné après luy eussent esté de son humeur, toutes les guerres que le Roy a despuis eues contre eux ne seroient pas arrivées, et il auroit eu loisir d'achever ce qu'il avoit sy bien commencé contre les huguenots, et dont il ne fust diverty que pour s'appliquer aux affaires d'Italie, où il se vist nécessairement appelé.

La maniere dont les roys d'Espagne sont servis dans leur maison, et les ordres qui s'y observent, viennent quasy tous de celle de Bourgongne, que Charles-Quint y apporta et conserva, soit parcequ'il y estoit accoustumé, ou parcequ'il les trouva meilleurs, et pour montrer plus de grandeur que ceux des anciens roys de Castille, estant très certain qu'il n'y avoit point de princes au monde qui usassent en toutes choses de plus de hauteur que les ducs de Bourgongne.

Les officiers de la maison royale sont les mesmes que dans toutes les autres cours : comme le sommelier de corps, qui est le grand chambellan; les gentilshommes de la chambre, le grand-maistre, le grand escuyer, les capitaines des gardes, et les maistres d'hostel; mais avec ceste différence qu'ils y sont beaucoup plus estimés, parceque les roys ne s'y voyant pas sy facilement qu'ailleurs, eux seuls en ont le privilege, et sans demander audience, et particulierement le sommelier de corps et les gentilshommes de la chambre, qui en tirent de tels avantages qu'il n'y a personne, de quelque qualité qu'il soit, qui ne le veuille estre.

Il y a trois compagnies des gardes, de Bourguignons, d'Espagnols et de Suisses; mais la principalle est celle des Bourguignons, qui ne doit estre, tant pour les officiers que pour les gardes, que de gens du Pays-Bas : les deux autres ont des officiers espagnols. Ils ne gardent point les portes dans les cérimonies comme il se fait en France, le grand-maistre et les maistres d'hostel commandant dans toute la maison.

La Reine a une merveilleuse quantité de femmes auprès d'elle, et plus, je pense, qu'aucune autre du monde, parmy lesquelles sont celles qu'on appelle *dames du palais*, qui sont toutes des principalles maisons d'Espagne : cela estant tellement affecté pour les grandes dames, que le comte d'Olivarez (1) y en ayant fait entrer une qui n'estoit pas de la condition des autres, elles la persécuterent sy fort, que voyant qu'il ne la pouvoit pas maintenir, il la maria, pour l'en retirer honnestement. Or ce qui rend ces places sy recherchées par ces dames, c'est qu'elles en sont bien mieux mariées, le Roy leur donnant tousjours quelque chose de considérable, et qu'elles peuvent après aller voir la Reine sans demander audience : ce qui n'est permis qu'à elles seules, et est fort estimé pour les femmes, aussy bien que pour les hommes; et en effet c'est une espece de récompense pour ceux qui ont servy, que de recevoir leurs filles dans le palais. Ceux qui les espousent doivent estre pour le moins marquis ou comtes, qui sont des titres bien plus estimés en ce pays là qu'ils ne sont aujourd'huy en France; et on les donne à ceux qui ne les ont pas, afin qu'elles soient tousjours

(1) *Le comte d'Olivarez :* Gaspard Gusman, comte d'Olivarès, ministre de Philippe IV.

traitées de *seigneurie*, comme pendant qu'elles sont dans le palais; les Espagnols affectant sy fort ces manieres de parler, et y prenant tellement garde, qu'une personne à qui il appartiendroit de l'excellence ou de la seigneurie ne souffriroit pas qu'on luy donnast moins, et ce seroit assurement la plus grande offence qu'on luy pourroit faire. J'en ay veu, estant avec eux, des choses tout-à-fait surprenantes, et qui paroistroient extravagantes en tout autre lieu, mais qui là sont ordinaires, et ne se condamnent point.

Nuls hommes n'entrent jamais dans le quartier des dames, et on ne les voit que quand la Reine se montre en public. Sy c'est dans sa chambre, ceux à qui elles en donnent permission (car cela despend d'elles) leur peuvent parler; mais sy c'est dehors, il est difficile, à cause des garde-dames qui y sont continuellement pour les observer, et empescher qu'on s'en approche.

Ceste cour n'est pas grande comme celle de France, et on n'y en voit mesme point d'apparence, sy ce n'est quand le Roy sort pour aller à la messe, ou par la ville quand il se fait des resjouissances publiques, quelque cérimonie, ou enfin les jours des conseils, beaucoup de gens allant en ce temps là au palais à cause de leurs affaires. Hors de là, il ne paroist quasy personne devant ny dedans, et il ne sembleroit pas que ce peust estre la maison d'un tel roy.

Quant à la maniere de gouverner, establie de longue main, elle est sans doute la plus belle du monde, et la moins subjecte à faillir sy elle y est bien observée. Les conseils en sont comme l'ame, d'où derive tout ce qui se fait de bon. Il y en a d'Estat, de guerre, d'Arragon, de Portugal (car il y en avoit tousjours eu un despuis

la reunion des Indes), des finances et des ordres, lesquels ont la direction de tout ce qui concerne la monarchie. Personne n'y doit entrer sans avoir auparavant passé par d'autres emplois; de sorte qu'ils n'y viennent point apprentifs des interests de la couronne, et que, prenant mesme l'esprit de celuy où ils entrent quand ils sont consultés, comme il se doit faire sur tout ce qui est de leur departement devant que de rien résoudre, leurs opinions sont tousjours conformes aux vieilles maximes, et pour continuer les choses desja commencées, et jugées bonnes et nécessaires. Et ils s'y tiennent sy fortement attachés, que le temps ny aucuns accidents ne les font point changer, comme il se voit dans les desseins qu'ils firent dès le vivant de l'empereur Charles-Quint contre la France, qui est la seule capable de leur tenir teste, et d'empescher l'establissement de ceste monarchie universelle à quoy ils aspirent, les ayant tousjours despuis sy bien continués et sy constamment poursuivis qu'ils en ont souvent *quitté* leurs propres interests, et mesme de fort pressants, ayant, pour faire la Ligue et la maintenir, espuisé tout l'or des Indes et abandonné la Flandre aux Hollandois, qui ne se releverent du mauvais estat où le duc de Parme les avoit réduits que par les voyages qu'il fist en France.

Ensuite de quoy, ayant desbauché le mareschal de Biron lorsqu'il fust jurer la paix à Bruxelles, et promis de grandes récompenses à Mairargues et autres qui s'offroient de leur livrer diverses places considérables, ils ont encore, du temps du feu Roy, fomenté les divisions de la maison royale, receu en Flandre la Reine mere et puis Monsieur, et luy ont mesme enfin donné

des troupes pour entrer en France, et y faire une guerre civile.

Et quand la paix s'est faite, ils ont baillé de leurs propres places pour faire rendre à M. le prince tous les gouvernements et les charges qu'il avoit devant que d'estre allé avec eux, et luy ont encore payé et aux siens tout ce qu'ils leur avoient promis; manquant plutost à ce qu'ils devoient pour le mariage de la Reine, et à tous leurs besoins pour la guerre de Portugal, qu'à la parole qu'ils leur avoient donnée. Ce qui ne peust estre fait que pour gagner tant de crédit sur luy et sur tous ceux qui seroient à l'avenir capables de se révolter et de s'attacher à eux, qu'ils n'en fissent point de difficulté quand l'occasion s'en presenteroit, voyant par cest exemple qu'ils ne hasarderoient rien, et qu'il ne leur en pourroit arriver aucun mal : qui est une prévoyance aussy glorieuse pour eux que honteuse pour ceux qui l'ont soufferte, pouvant en tirer quelque jour de grands avantages. Il ne se fait rien de semblable dans tous les autres pays, mais en France principalement; car n'y ayant point de conseil réglé ny qui soit stable, mais tel qu'il plaist à ceux qui gouvernent, on ne change point de roys ou de favoris qu'on ne change aussy de desseins, ne s'y vivant jamais que selon l'interest present de ceux qui ont le pouvoir, comme il s'est veu dans tous les siecles passés, mais encore bien particulierement dans celuy-cy, où le cardinal Mazarin n'ayant pas voulu faire la paix à Munster, bien qu'elle peust estre sy avantageuse, parcequ'il luy falloit de quoy donner tant d'occupation à M. d'Orléans et à M. le prince, qu'ils ne pensassent pas à traverser son crédit et le grand pouvoir qu'il avoit auprès de la Reine;

l'a néanmoins voulue dès qu'il s'est creu sy asseuré de la bonne volonté du Roy qu'il n'avoit plus rien à craindre, encore que ce fust avec des conditions bien moindres que celles qu'il avoit refusées, et qu'on vist clairement qu'on pourroit en fort peu de temps prendre toute la Flandre, et s'oster ceste espine qui a fait jusques icy tant de mal; parcequ'il croyoit y trouver mieux son compte et pouvoir beaucoup davantage accroistre ses trésors, quoyqu'ils ne fussent desja que trop grands, dans la paix que dans la guerre : ce qui vraysemblablement ne se seroit pas fait s'il y avoit eu un conseil réglé, et où il eust fallu avoir l'avis de plusieurs.

Or, pour revenir à ces consultes, encore que les roys ne soient pas obligés de faire tout ce qu'elles disent, néanmoins comme il n'arrive guere qu'ils fassent autrement, principalement dans les choses importantes, aussy n'y voit-on pas prendre légerement le change, ny manquer de patience ou de courage quand il en faut avoir; d'où sont venus tous ces grands avantages qu'ils ont eus sy longtemps sur tout le reste du monde. Que sy dans ces dernieres guerres il s'y est veu quelque interruption, c'est sans doute outre la puissance de la France, qui s'est trouvée bien plus grande que par le passé, parceque le comte d'Olivarez, renversant tous les anciens ordres, a voulu tirer tout à luy; et sy pourtant il ne leur en est pas arrivé tout le mal qui se devoit, tant ils se sont peu estonnés dans toutes leurs disgraces, et que leur ancienne conduite avoit tellement préoccupé l'esprit de tous leurs amis, qu'ils ne leur ont point manqué, ne pouvant croire ce qu'ils voyoient, ou du moins qu'il peust durer, et que leur

sagesse et leur habileté ne prévalust enfin par dessus leur mauvaise fortune.

Au reste, ce qui se fait pour les affaires générales se fait presque tousjours aussy pour les particulieres, ceux qui ont servy estant obligés d'en tirer des certificats, et de les porter à celuy des conseils que cela regarde, lesquels en tiennent mémoire, pour dire quand il y a quelque chose de vacant, ceux qui y sont les plus propres. De sorte que les roys ne sont jamais sans sçavoir ceux qui les ont servis, ny les particuliers qui n'ont point d'autre recommandation que leurs services, sans en pouvoir espérer à la fin récompense : ce qui est un puissant aiguillon pour exciter à bien faire. Je ne dois pas oublier de dire que ces consultes sont d'un sy grand poids dans l'opinion publique, qu'il n'y a point de favory, quelque puissant qu'il soit, qui ne croie en avoir besoin pour autoriser ce qu'il fait, le comte d'Olivarez mesme les ayant tousjours envoyé demander; mais il est vray aussy qu'il avoit tourné les choses de telle sorte, soit parceque tous les conseillers estoient ses créatures, ou parcequ'il faisoit certaines juntes où il ne mettoit que des gens despendants de luy, qu'on ne disoit jamais que ce qu'il vouloit.

Les places dans ces conseils sont sy estimées, que les viceroys de Naples et de Sicile, les gouverneurs de Flandre et de Milan, se tiennent bien heureux quand à leur retour ils sont faits de celuy d'Estat; et ainsy des autres à proportion. Chacun a son president, excepté celuy d'Estat, qui n'a que le Roy. Le president du conseil de guerre est tousjours de celuy d'Estat, pour la grande relation qu'il y a de l'un à l'autre, et le grand besoin qu'ils ont de se bien entendre; et il me semble

avoir ouy dire que la naissance ny les dignités n'y donnent aucune préséance, mais l'ancienneté : ce qui a esté très sagement estably, s'il est veritable, pour les inconvenients qu'apportent bien souvent ces préférences dans toutes les assemblées.

Entre tous les avantages qui se trouvent en Espagne, celuy des trois ordres de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara est un des principaux, et qui luy est tout particulier; car ils ne sont pas, comme celuy du Saint-Esprit, de la Toison et autres, pour l'honneur et sans profit, ny comme celuy de Malte, qui empesche de se marier; mais ils ont beaucoup de commanderies, et plusieurs entre autres de très grand revenu; desquelles les roys d'Espagne disposent en faveur de qui il leur plaist, mariés ou non : de sorte que, les donnant pour récompense à ceux qui les ont servis, ils en deschargent d'autant leurs finances, et contentent plus ceux qui les ont (la jouissance en estant facile et assurée, et qui n'oblige à aucune subjection ny solicitation) que ne feroient des pensions qui vaudroient beaucoup davantage. Cela fait encore que l'ordre de la Toison, que les roys d'Espagne portent, et qu'ils ont eu de la maison de Bourgongne, est en plus grande vénération; car n'y ayant que fort peu d'Espagnols qui le veulent, les ordres de leur pays estant plus utiles, toutes les autres places ne sont gueres données qu'à des souverains, ou à des gens de très grande qualité.

Les commanderies estoient dans le commencement des abbayes possédées par des abbés et des moines qui avoient un général; mais comme les Mores ont tenu longtemps la plus grande partie de l'Espagne, et qu'il falloit, pour se deffendre d'eux, que tout le monde

maistres par-tout où ils sont, cela arrive encore, à ce qu'ils disent, parceque la couronne de Castille estánt beaucoup plus considérable que les autres, tant en estendue de pays qu'en force d'hommes et en richesses, elle contribue aussy beaucoup plus que tout le reste pour le soutien de la monarchie, n'ayant point de ces privileges qu'ils ont en Arragon, Valence, Catalongne et Portugal, et s'y faisant toutes les levées que l'on veut. De sorte qu'il est, se disent-ils, bien plus raisonnable que l'autorité et tous les principaux avantages soient pour ceux qui portent tout le fardeau, que pour ceux des pays dont il ne se tire presque rien, leur ayant esté plusieurs fois offert que pourveu qu'ils voulussent renoncer à leurs privileges et partager les despenses, qu'ils partageroient aussy les honneurs. Mais ils ne l'ont jamais voulu, voyant sans doute la perte assurée et le profit fort incertain, à cause de l'humeur des Castillans.

Le roy Philippe second osta bien aux Arragonnois le plus grand de leurs privileges, et par lequel ils moderoient par trop l'autorité royale; mais il n'osa les pousser jusques au bout, et toucher à celuy de n'y rien lever sans l'assemblée des Estats; et dans ces derniers temps la Catalongne ne s'est révoltée que parcequ'on le vouloit faire, et la reduire au pied de la Castille, ou, comme disent les Catalans, de l'Estat de Milan; mais pour les choses communes, il ne paroist dans les pays estranges, ny dans l'Espagne mesme, aucune difference entre eux.

Quant aux autres pays, parmy lesquels je compterai le Portugal, parcequ'ils le tenoient encore pendant que j'y estois (1), il est dans un mesme continent que la

(1) *Pendant que j'y estois :* La révolution de Portugal, qui replaça la maison de Bragance sur le trône, eut lieu en 1640.

Castille, et il la confine de plusieurs costés; et cependant les Portugais ont une telle aversion pour les Castillans, que Philippe second, qui les conquist, voyant qu'il ne les pourroit jamais accorder s'ils avoient quelque chose à demesler, voulust pour y remedier, et rendre sa domination plus agréable, les traiter comme faisoient leurs princes naturels, ordonnant, par le réglement qu'il fist à Lisbonne en l'année 1581, que les Indes et tout ce qui despendoit de la couronne de Portugal seroit gouverné par les seuls Portugais, ne donnant autre chose aux Castillans que le chasteau qui est à l'entrée de la riviere de Lisbonne, et celuy de Cascais : ce qui les contenta et tint les choses en paix, jusques à ce que la necessité des affaires causée par les guerres de France les pressa sy fort, que le comte d'Olivarez y ayant fait faire plusieurs levées extraordinaires, et diverty les fonds destinés pour les Indes et pour le Brésil, ils secouerent le joug, et prirent pour roy celuy à qui veritablement la couronne appartenoit, ainsy qu'il sera dit cy après.

La Flandre et ce que les Espagnols ont en Italie sont des pays fort eslongnés les uns des autres, scitués sous divers climats, d'humeurs et de coutumes entierement opposées, et acquises par des voyes fort differentes, tout ce qui est du Pays-Bas estant venu par mariage, et l'Italie par conqueste, tant des roys d'Arragon que de l'empereur Charles-Quint : aussy furent-elles gouvernées fort diversement tant que cest empereur vescust, traitant l'Italie comme un pays de conqueste, mais les Flamans à l'égal des Espagnols; et quand il céda ses Estats au roy Philippe son fils, il luy recommanda bien expressement d'en faire de mesme, sans

quoy il les perdroit. Cest avertissement toutefois ne luy servist de rien; car ayant tousjours esté nourry parmy les Espagnols, il en avoit sy bien pris les humeurs et les maximes, qu'il mesprisa le conseil de son pere, et en usa de telle sorte dès qu'il se fust retiré en Espagne, que se joignant à cela les differents survenus pour la religion, et la trop grande rigueur du duc d'Albe (1), il en arriva, comme on luy avoit prédit, la revolte de toutes les provinces, et la guerre qui a donné naissance à la république de Hollande. Ce qui n'a pas néanmoins tellement corrigé ses successeurs, qu'ils ne traitent encore ce qui leur en reste le plus approchant de la maniere qu'ils s'estoient proposés, et qui est naturelle à tous les Espagnols, ainsy qu'il s'est veu il n'y a guere en la mort du duc d'Arshot (2), et en plusieurs autres occasions : et sy ce n'estoit le voisinage de France, il est certain qu'ils le feroient tout-à-fait.

Quant à l'Italie, ils y ont encore beaucoup enchery par dessus Charles-Quint; car estant gouvernée par les viceroys de Naples et de Sicile, et par le gouverneur de Milan, avec une autorité égale à celle des roys, elle leur est laissée comme en pillage, les conseillers d'Estat et tous les officiers de justice qui y sont en ayant sans doute leur part. Les chasteaux ny toutes les autres choses considerables ne se donnent quasy jamais, comme j'ay desja dit, qu'à des Espagnols; et il y en a ordinairement pendant la paix trois mille ou environ

(1) *Du duc d'Albe :* Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, l'un des plus grands généraux du seizième siècle, mais dont la gloire a été souillée par les plus horribles cruautés. Il mourut en 1582. — (2) *Du duc d'Arshot :* Député des Provinces-Unies à Madrid, il fut arrêté comme un criminel, et mourut en prison en 1634, non sans le soupçon de poison.

dans le royaume de Naples ; deux mille dans l'Estat de Milan, et quelques douze cents dans la Sicile.

Mais parcequ'un sy petit nombre ne suffiroit pas pour les forcer à demeurer dans le devoir, et qu'ils ne pourroient pas y en tenir autant qu'il faudroit sans y consommer la pluspart de ce qu'ils en tirent qui leur est nécessaire ailleurs, ils y suppléent par la plus fine politique qu'ils ayent, ne manquant à aucune des précautions qu'il faut prendre pour s'assurer, et ne se pouvant pas dire d'eux ce qui se dit communément de la France, que Dieu y fait tout, et les hommes rien. Car ils agissent quasy en toutes choses comme s'ils ne s'attendoient point à luy, et que le plus seur fust tousjours le meilleur et le plus juste, le Roy et le conseil autorisant sy fort ceux qu'ils y envoyent, que, quoy qu'ils fassent, ils ne les désavouent jamais; de sorte que le pis qu'il leur peust arriver, c'est d'estre retirés au bout de trois ans, et non pas plustost, de peur de décréditer leur gouvernement.

Pour parvenir à leurs fins, ils ont certaines maximes dont ils ne se despartent point, comme entre autres de ne pardonner jamais ce qui se fait contre l'Estat, ny contre eux en particulier; de rabaisser autant qu'ils peuvent les grandes maisons, et d'en eslever de nouvelles en leur place, qui estant sans crédit, ne leur puissent nuire, ny donner de l'ombrage; de punir les simples soupçons, et en imposer mesme bien souvent, quand ils n'en ont point de subject, à ceux qui se rendent trop puissants; et enfin de semer partout de la division entre la noblesse et le peuple, et entre les grands et les petits, favorisant les uns ou les autres, selon qu'il est expédient pour faire durer la mauvaise

intelligence; préferant néanmoins ordinairement la noblesse au peuple, comme en ayant moins d'apprehension. Et ce qui est de plus merveilleux, c'est que cela leur est tellement naturel, qu'ils le font quasy tous également, n'y ayant presque point de difference entre ceux qui se conduisent eux-mesmes et ceux qui se laissent conduire par leurs gens, le moindre petit secretaire le faisant presque aussy bien que le plus habile viceroy. C'est ce qu'ils font plus communement dans le royaume de Naples qu'en tout autre lieu, à cause qu'estant fort peuplé, et l'humeur des Napolitains toute propre pour les révoltes, ils n'y pourroient pas subsister, n'ayant presque point de forteresses, sy tout le monde s'entendoit bien.

Or ils divisent principalement la noblesse et le peuple par le moyen des impositions, parceque, ne s'en pouvant mettre dans Naples sans le consentement de ce qu'ils appellent les *segges* (1), qui sont comme les quartiers de la ville, dans lesquels, quand ils sont assemblés, les gentilshommes ont trois voix et le peuple seulement deux, il arrive tousjours qu'en gagnant quelqu'un de ceux qui ont crédit parmy la noblesse, ils leur font faire tout ce qu'ils veulent: ce qui, portant quelque conséquence pour tout le reste du royaume, est cause que les peuples ne les regardent pas moins comme autheurs de toutes leurs souffrances que les Espagnols mesme, et leur en veulent autant de mal qu'à eux; joint encore qu'ils remettent souvent aux plus puissants la part des impositions qu'ils devroient porter, car en ce pays là tout le monde les paye, le grand seigneur comme le paysan, pourveu qu'ils leur aident à faire payer

(1) *Les segges*: de l'italien *seggio*, siége, lieu, quartier.

leurs vassaux. Et pour les rendre de tous points irréconciliables, ils autorisent ou du moins dissimulent sy bien toutes les violences qu'ils exercent sur les peuples (je dis sur ceux de Naples mesme), qu'il faut qu'ils soient bien pressés quand ils en font justice : ce qui flatte tellement l'humeur de ces gens-là, naturellement violents, et qui se laissent emporter à leurs passions, que, ne croyant pas trouver les mesmes libertés sous quelque autre prince que ce fust, ils ne songent pas comme ils devroient aux mauvais traitements qu'ils en reçoivent en autres choses, aimant mieux estre tyrannisés que de ne point tyranniser.

Quant au particulier de la noblesse, parmy laquelle il y a ordinairement assés de division sans qu'on y en mette, et qui, consommant le plus souvent la plus part de leurs biens dans les querelles, les desbauches et autres despenses superflues, et ne songeant qu'à cela, ne sont pas beaucoup à craindre : sy pourtant ils en voient quelques uns d'autre humeur, et devenir plus riches et plus accrédités qu'ils ne voudroient, ils leur offrent aussytost des emplois onéreux; et s'ils les refusent, font semblant, comme j'ai desja dit, de les soupçonner de quelque crime d'Estat, pour avoir prétexte de les mettre en prison, ou les contraindre à quitter le pays : pendant quoy la justice entre en possession de tous leurs biens, et en demeure saisie jusques à ce qu'ils se soient purgés. Ce qui n'arrive guere, principalement aux personnes de grande qualité, qu'ils n'ayent esté en Espagne pour se justifier, où ils achevent de se ruiner par le long temps qu'on les y retient et les despenses qu'il y faut faire, encore qu'ils ne jouissent pas de leur bien.

Et afin, quand ils veulent finir la persécution, qu'on l'oublie, et qu'on les remercie mesme plustost que de chercher à s'en venger, ils prennent le temps du partement d'un nouveau viceroy; et montrant que c'est à sa priere et en sa considération qu'ils leur pardonnent, ils les renvoyent avec luy, lequel leur redonne la liberté et les biens : de sorte que luy devant, ce semble, l'un et l'autre, et en recevant encore après plusieurs autres faveurs, ils ne sçauroient pas estre contre luy tant qu'il y est; et quand il s'en est allé, la chose estant vieillie et la colere passée, il ne s'en est point trouvé jusques icy qui s'en soient souvenus, et qui n'ayent plustost voulu vivre en repos que de s'engager dans de mauvaises affaires, où ils ne pourroient que succomber.

A quoy j'ajouteray une chose bien extraordinaire, ce semble, mais qui est pourtant fort veritable, et qui montre bien le soin excessif qu'ils ont de prendre leurs seuretés à quelque prix que ce soit : c'est qu'on n'est pas mesme asseuré avec eux en bien faisant, sy on ne le fait par eux et à leur mode; estant tellement jaloux que d'autres qu'eux ayent du pouvoir, que dès que quelqu'un en montre, encore que ce soit en les servant et qu'ils en tirent de l'avantage, ils ne laissent pas de là de conjurer leur ruine, et de les ruiner en effet aussytost qu'ils peuvent, pour ne rien hasarder, et ne laisser personne en pouvoir de faire contre eux ce qu'il a fait en leur faveur, s'il changeoit de volonté.

C'est ce qu'on leur a veu pratiquer deux fois en ces derniers temps : l'une en la personne du comte de Conversane, de la maison d'Aquavive, lorsque le viceroy, l'accusant quoyque faussement d'avoir intelligence

avec les François, le prist prisonnier, et le fist mener en Espagne, d'où il ne revint qu'avec .....(1). Et l'autre en celle du duc de Matalone; car encore que son crédit aussy bien que son exemple eussent esté les seules causes que la noblesse s'assembla, sy diligemment et en sy grand nombre, pour bloquer Naples du costé de la terre dans les révolutions de l'année 1647, et qu'ils peurent empescher d'y porter des vivres des villes voisines, sans quoy certainement les Espagnols n'y seroient jamais rentrés, ils n'ont pas néanmoins laissé, dès qu'ils se sont veus dedans, de le tellement persécuter, qu'il en est enfin mort de desplaisir.

Et parceque ce royaume, ayant esté longtemps possédé par les ducs d'Anjou, appartient certainement aux roys de France leurs legitimes heritiers, les Espagnols n'en estant que les usurpateurs, et qu'il reste quelques gens des races qui leur ont esté affectionnées, qu'on appelle encore aujourd'huy à cause de cela *angevines*, ils s'attachent tousjours plus à ceux-là qu'aux autres, et taschent autant qu'ils peuvent d'y faire oublier le nom françois, et d'en oster la mémoire. Mais il leur sera impossible, quoy qu'ils puissent faire, puisque quand les hommes ne le diroient pas, les escritures et les pierres mesme parleroient; toutes leurs loix, leurs privileges et les principales choses qu'ils ont, tant pour

(1) *Il ne revint qu'avec ..... :* Il y a ici sur le manuscrit quelques mots tellement effacés, qu'il est impossible de les lire. L'auteur indique Scipion Diacète d'Aquaviva d'Arragon, comte de Conversano, du vivant du duc d'Atri son père. Cette maison avoit été dépouillée de ses biens par Charles-Quint, parce que son chef avoit suivi le parti de la France. Le comte de Conversano fit d'inutiles efforts pour recouvrer les biens de sa famille, qui étoient situés dans le royaume de Naples.

la magnificence que pour l'utilité publique, venant d'eux, et des Espagnols les ruines et les impositions.

Tous ces viceroys et gouverneurs vivent avec une merveilleuse ostentation, et le viceroy de Naples particulierement, qui ressemble plus à un roy qu'à un subject; d'où vient que le dernier duc d'Albe disoit, quand il y estoit: *De Napolis al cielo;* comme sy on ne devoit plus vivre sur la terre après y avoir esté.

Or les Espagnols ne sont pas seulement considerés en tous ces pays là dans les personnes de ceux qui y commandent, mais du moindre qui y va; ne s'en voyant guere, quelque pauvre et desnué qu'il soit quand il y arrive, qui ne devienne bientost riche et redoutable à ceux du pays: je dis en Flandre mesme, n'estant pas moins subjects de toute la nation que du roy; et c'est ce qui semble de plus rude dans leur domination.

Au reste, ils haïssent de telle sorte les estrangers, qu'encore qu'ils en ayent esté sy bien servis qu'ils leur doivent quasy toute leur plus grande grandeur, n'ayant eu de capitaines renommés de leur nation que don Gonçales de Cordoua et le duc d'Albe, et des autres une infinité, ils les ont pourtant à la fin tousjours fort mal traités, ainsy que les marquis de Pescaire del Vasto, quoyque descendus d'Espagnols, Ferrand Gonsague, le comte d'Egmont, le marquis Spinola et autres, le pourroient bien tesmoigner, aussy bien que le duc de Parme, et tous ceux dont on les soupçonne de s'estre desfaits par des voyes secretes. Mais ils les mesprisent encore plus qu'ils ne les haïssent, voulant bien que les choses les plus estimées parmy eux soient avilies, et perdent tout leur lustre et leur principale considération quand elles sont sur la teste des estrangers, mettant

une manifeste difference entre les grands d'Espagne espagnols et les italiens, comme il se voit en Allemagne, où ils souffrent que l'Empereur ne les fasse pas couvrir comme eux; joint qu'ils prennent rarement de leurs filles en mariage, celle du marquis Spinola, quoyque très riche, ayant esté contrainte, après avoir vieilly dans le palais sans qu'aucun grand en voulust, de prendre le marquis de Leganès, qui n'avoit alors rien de considerable que la parenté du comte d'Olivarez.

Despuis que l'hérésie a commencé, les roys d'Espagne ont fait une grande profession de bons catholiques, ne souffrant point d'hérétiques dans tous leurs Estats, et cherchant, ce sembloit, de les détruire partout, traitant tous les autres princes d'hérétiques, ou parcequ'ils en souffroient en leurs pays et ne leur faisoient point la guerre, ou parcequ'ils prenoient alliance avec ceux qui l'estoient. Mais ceux qui y ont regardé de près ont bien connu que c'estoit autant par intérest que par zele de religion, de laquelle ils ne prenoient pas tant de soin quand ils pensoient trouver mieux leur compte d'une autre façon : tesmoin Charles-Quint (1) dans l'*interim* qu'il fist faire en Allemagne quand, après qu'il eust contraint le Pape d'excommunier le roy d'Angleterre parcequ'il avoit répudié sa tante (2), sous la promesse de ne s'accorder jamais avec luy qu'il ne l'eust reprise : ce qui causa son changement

(1) *Tesmoin Charles-Quint :* Il fit mettre au ban de l'Empire Jean-Frédéric, électeur de Saxe, qui s'étoit déclaré chef de la ligue protestante ; il le dépossèda de son électorat, et il en investit Maurice de Mecklenbourg le 24 février 1548. — (2) *Sa tante :* Catherine d'Arragon, fille de Ferdinand V, roi d'Arragon, de Castille et de Léon. Elle fut mariée le 3 juin 1509 à Henri VIII, roi d'Angleterre, qui la répudia en 1532, pour épouser Anne de Boulen.

de religion, et celuy de toute l'Angleterre. Il le fist néanmoins, à quelque temps de là, pour l'obliger à se déclarer contre François premier, qu'il eust bien plustost voulu destruire que l'hérésie; et quand, après avoir vaincu les Allemands, il donna l'électorat de Saxe à Maurice, aussy grand lutherien que celuy qu'il en ostoit.

Philippe second, suivant les mesmes maximes de son pere, empescha, pendant qu'il estoit roy d'Angleterre (1), qu'on ne fist mourir la princesse Elisabeth, comme tous les catholiques anglois le vouloient et l'en pressoient, de peur que sy elle survivoit la reine Marie sa femme, qui n'avoit point d'enfants, elle ne changeast une seconde fois la religion et restablist l'hérésie, ainsy qu'elle fist; parcequ'il craignoit davantage que l'Angleterre n'allast à la reine d'Escosse (2), qui en eust esté l'héritiere, et qui avoit espousé le Dauphin de France : et le roy Henry-le-Grand assuroit qu'il luy avoit diverses fois offert, pendant qu'il estoit roy de Navarre et huguenot, de luy donner de l'argent pour faire la guerre au roy Henry troisieme, quoyque très grand catholique.

Philippe quatrieme, qui regne aujourd'huy, n'a pas esté plus scrupuleux que ses peres, ayant, pour obliger le feu Roy à lever le siege de La Rochelle, entrepris la guerre de Mantoue, et forcé l'Empereur de rendre aux protestants, presque ruinés, tout ce qu'il avoit pris sur eux, afin qu'il peust envoyer son armée en Italie à son secours, et fait en ce mesme temps un traité avec

(1) *Il estoit roy d'Angleterre :* Par son mariage avec la reine Marie, fille de Henri VIII. Il l'épousa en 1554, et la perdit en 1558. — (2) *La reine d'Escosse :* L'infortunée Marie Stuart, épouse de François II.

M. de Rohan, par lequel il luy promettoit beaucoup d'argent pour luy donner moyen de continuer la guerre en Languedoc; de sorte qu'il n'y a plus presentement que les simples qui s'y laissent attraper.

Pour ce qui est du pays, comme je ne prétends parler que de celuy que j'ay veu, aussy ne diray-je rien que des deux Castilles, et encore des lieux où j'ay esté. Elles sont en réputation d'estre les plus fertiles et les plus abondantes de toute l'Espagne; et il est certain qu'autour de Madrid, et en quelques autres endroits, il y a de grandes campagnes de bled et force vignes, et que ce qui y croist est très bon : mais aussy y en a-t-il plusieurs d'incultes, et de plus grande estendue que les cultivées, dans lesquelles on fait bien du chemin sans trouver ny village ny maison. Et quoyqu'ils disent que ces lieux là ne valent pas moins que les autres, à cause des nourritures qui s'y font, il n'est pourtant gueres vraysemblable, puisqu'ils sont sy peu habités.

Il n'y a quasy point de châteaux dans la campagne, tous les gentilshommes demeurant dans les villes; mais ils ont une chose fort rare, ce me semble, dans les pays chauds, l'air y estant presque partout fort bon, et principalement à Madrid, où les nouveaux venus n'en sentent, ce dit-on, aucune incommodité, comme il arrive souvent en beaucoup d'autres lieux : et de fait, pas un de tout ce qui estoit avec M. du Maine ne s'en trouva mal, encore qu'on y fust assés longtemps, et dans les plus grandes chaleurs de l'esté.

Ils disent merveille de Lisbonne, Barcelonne et Séville, que je n'ay pas veues; et cela est bien croyable, estant des ports de mer : mais pour toutes les villes où j'ay esté, elles ne sont ny grandes ny peuplées; et Ma-

drid mesme, où la cour reside continuellement depuis sy longtemps, n'estoit pas plus grande quand nous y fusmes qu'Orléans, et avoit plusieurs maisons dans les extrémités petites et mal basties, dont ils alleguent pour raison les difficultés qu'il y a d'apporter les matériaux, n'ayant pas des rivieres propres pour cela, comme il y a en France et ailleurs.

Mais pour ce qui est du peuple, ils disent que c'est qu'il en est tant sorty, despuis plus de cent cinquante ans, pour aller aux Indes, en Italie et en Flandre, dont il est certain qu'il n'en revient que fort peu, qu'il n'est pas estrange s'il y est fort diminué; joint que l'expulsion des Morisques en a fait sortir tout d'un coup huit ou neuf cent mille : et de fait les anciens roys de Castille faisoient de leurs seuls pays de plus grandes armées qu'on n'en pourroit faire aujourd'huy de tout l'Espagne ensemble.

L'Escurial est un monastere où il y a des logements pour le roy, la reine et leur suite, et une masse de bâtiment veritablement admirable dans le lieu où il est assis, qui est comme un desert. Le parc d'Aranjuez est très grand et royal, deux rivieres s'y joignant, dont la principale est le Tajo (1), qui entre dans la mer à Lisbonne. La maison est petite, comme le sont aussy celles du Pardo et de Casa del Campo. Le palais de Madrid a deux cours basties de tous costés, et au devant une grande place sans autre chose de remarquable que l'escurie du roy, qui est à un des bouts, et fort belle.

Les Espagnols ne font point d'autre trafic que celuy des Indes : de sorte que personne, hors le petit peuple, ne demeurant que dans les villes, où il ne se fait aucun

(1) *Le Tajo :* le Tage.

exercice, toute leur vie se passe en oisiveté et desbauches; mais ceux qui en sortent et voyent le monde en profitent beaucoup, et se font pour la pluspart fort honnestes gens, et capables de servir.

On n'y visite pas les femmes aussy librement qu'on fait en France, et elles ne sortent guere que pour aller aux églises, et autres lieux de devoir. Quand ce sont de grandes dames, et qu'elles veulent bien estre connues, elles le font avec beaucoup d'aparat, allant en carosse avec une grande suite de pages et de laquais: mais elles vont aussy assés souvent couvertes d'une mante, comme les femmes ordinaires; de sorte qu'on ne les sçauroit connoistre sy elles ne veulent, n'estant pas permis aux propres maris de lever ces mantes, de peur de se mesprendre: ce qui donne une grande liberté à celles qui en veulent abuser. Ce sont celles-là qu'on appelle *tapadès*, et qui disent tout ce qu'elles veulent, jusques aux personnes royales, sans qu'on s'en puisse offenser: qui est une coustume assez estrange pour des gens qu'on tient sy sages; mais c'est qu'il faut qu'il y ait de l'homme partout.

Pendant ce voyage de M. du Maine, la Reine ne fust pas sans affaires; car les partisans de M. de Rohan avoient sy bien joué leur jeu en Languedoc, que tirant la pluspart des esprits dans leurs sentiments, ils les avoient enfin portés à s'assembler à Privas, avec résolution de n'en point partir qu'ils n'eussent esté satisfaits sur tous les points dont ils s'estoient plaints à Saumur. Ils s'en déclaroient sy hautement, qu'ils refuserent de recevoir les commissaires envoyés en ces quartiers là pour y regler toutes choses conformement à l'édit de Nantes; de sorte qu'il n'en auroit esté autre

chose, quoyque le Roy eust dit, sy le mareschal d'Esdiguieres, auquel il commanda d'y donner ordre, ne leur eust fait tant de peine, les menaçant d'y aller pour les faire obéir, que craignant de l'avoir sur les bras, et de ne pouvoir pas dire que ce fust pour la religion, puisque luy-mesme estoit huguenot, ils prirent le party de se retirer à La Rochelle, où ils s'assuroient qu'on ne les pourroit contraindre qu'à ce qu'ils voudroient.

Dès qu'ils y furent arrivés, leur premiere proposition fust, afin de n'avoir personne qui leur contredist, d'en chasser tous les serviteurs du Roy : ce que le petit peuple, persuadé par les ministres, désiroit il y avoit longtemps; car c'a esté assurement eux qui par leur ambition ont causé toutes les guerres que l'on a eues contre les Rochellois, et la ruine finale de leur ville et de leur party. Les plus sages avoient longtemps empesché qu'on n'en vinst à ceste extremité, mais pour ce coup il fust impossible, et qu'on n'ouvrist mesme les portes à tous ceux qui voulurent venir pour s'assembler : dont la Reine ayant esté avertie, elle envoya aussytost querir les deputés des huguenots, et leur tesmoigna estre sy résolue à ne souffrir point de nouveautés, qu'elle ne voulust pas seulement voir les mémoires qu'on leur avoit envoyés.

De sorte que ceux du corps de ville en estant estonnés, et craignant que sy on se relaschoit de quelque chose envers M. le comte, comme la Reine tesmoignoit vouloir faire, plustost qu'envers eux, son mescontentement, sur lequel ceste assemblée fondoit ses principales esperances, venant à manquer, et ne se pouvant pas faire une guerre de religion parceque les édits estoient fort bien entretenus, ils se trouvassent quasy tous seuls dans la révolte, ils travaillerent sy bien à

gaguer les plus accrédités parmy le petit peuple, que leur ayant fait entendre leurs raisons, et comme on les asseuroit de l'observation des edits, de l'execution de tout ce que les commissaires auroient ordonné dans les provinces, et du pardon de tout le passé, tant pour eux que pour ceux de l'assemblée, pourveu qu'ils se retirassent chez eux, ils donnerent les mains à tout ce qu'on voulust; et ayant fait sortir les desputés, fermerent après cela leurs portes à tous ceux qui y furent pour autre subject que pour leurs affaires particulieres.

Or, dès que M. le comte vist commencer ces mouvements, il ne manqua pas de renouveler ses prétentions sur Quillebeuf, et en fist des instances sy pressantes, croyant que durant la jeunesse du Roy, et lorsque les huguenots tesmoignoient tant d'envie de prendre les armes, on ne luy oseroit rien refuser, que la Reine se fust trouvée bien empeschée, sy les parlements de Paris et de Rouen en voyant l'importance, et que cela les regardoit principalement, ne s'y fussent fortement opposés, aussy bien que le mareschal de Fervaques, qui ne se relascha point du tout.

Tout l'esté de l'année 1612 se passa en ces contestations, et jusques à ce que M. le comte, voyant qu'il n'avançoit rien, demanda enfin, pour n'en avoir pas le dementy tout entier, que du moins le mareschal de Fervaques en sortist, et que la Reine y mist qui elle voudroit, n'estant pas, ce disoit-il, raisonnable qu'un homme qui s'estoit déclaré son ennemy eust une place de ceste considération dans le milieu de son gouvernement, et sy proche de Rouen, où il prétendoit faire sa principale demeure : ce que la Reine luy ayant accordé du consentement de M. de Fervaques, qui en eust

récompense, elle le prist pour elle, et y mist M. de Fouques (1) pour y commander.

Mais elle ne fist ce premier pas que sur l'espérance qu'on luy donna que l'honneur du Roy et le sien demeurant par ce moyen là à couvert, M. le comte n'auroit plus rien à dire, et la laisseroit en repos : mais il ne l'entendoit pas ainsy; car ne s'estant sy fort opiniastré à en faire sortir M. de Fervaques que parcequ'il croyoit avoir meilleur marché de tout autre que de luy (je dis de la Reine mesme), il fust à Rouen dès qu'il sceust ses gens n'y estre plus, pour en triompher; et revenant aussytost après à Blandy sans passer par Paris, quoyque ce fust son chemin, il fist dire à la Reine qu'il ne retourneroit jamais à la cour qu'elle ne luy eust donné Quillebeuf.

Cela ne fist pas toutefois l'effet qu'il avoit esperé; car la Reine ayant eu sur ce temps-là de bonnes nouvelles de La Rochelle, respondant seulement, au lieu de s'en estonner, qu'il n'y retourneroit donc plus; il en eust tant de despit, que tombant à l'heure mesme malade d'une fievre chaude, il en mourust le premier jour de novembre, laissant un fils âgé de huit ans, auquel la charge de grand-maistre fust conservée, avec le gouvernement du Dauphiné. Et quant à celuy de Normandie, pour ne pas retomber dans les peines dont on venoit de sortir, le donnant à quelqu'un qui en auroit abusé, la Reine le prist pour elle.

Il ne fust guere regretté, ny des serviteurs du Roy, parcequ'on voyoit qu'il vouloit faire la guerre, soit qu'il eust Quillebeuf ou non, sy on ne luy donnoit part

(1) *M. de Fouques :* Ce nom est douteux sur le manuscrit; on croit y lire *Fouez*.

dans la régence, ny mesme de la pluspart des siens, *tant* il estoit de mauvaise humeur, et incompatible avec tout le monde.

Quant à madame la comtesse (1), elle conserva soigneusement les intelligences qu'il avoit avec M. le prince et autres de leur party, et ne s'accorda pas mieux que luy avec la Reine; autant, à ce que quelques-uns ont creu, pour les jalousies qui arrivent ordinairement entre les femmes qui sont fort belles, que parcequ'elle se trouva d'humeur toute propre pour prendre le style de la maison, et estre tousjours contre la cour. Mais M. le comte, son fils, estoit sy jeune, qu'il n'en arriva point alors d'autre mal, sinon que le nourrissant dans cet esprit, il s'y accoutuma sy bien qu'il ne fist quasy autre chose despuis qu'il fust grand, et y perdist enfin la vie. M. le prince ne prist point de part dans toute cette affaire, soit, comme plusieurs ont creu, parcequ'il ne vouloit point alors de guerre, ou parcequ'il ne fust pas bien aise de voir M. le comte prendre de sy grands establissements : ce dont la Reine ne tira pas peu d'avantage.

Pendant que M. le comte estoit à Rouen, et qu'il donnoit le plus d'apprehension, un homme qui se mesloit d'astrologie (2) vint trouver la Reine, et luy dist qu'elle ne devoit point se mettre en peine de tout ce que faisoit M. le comte, et qu'elle n'avoit qu'à prendre patience, parcequ'il mourreroit infailliblement dans le commencement de novembre, se soumettant à perdre

(1) *Madame la comtesse :* Anne, comtesse de Montafié, mariée au comte de Soissons en 1601. Elle mourut en 1654. — (2) *Qui se mesloit d'astrologie :* C'étoit un cordelier portugais qui prêchoit alors à Paris. (Mémoires de Richelieu, t. 10, p. 287, 2e série de cette Collect.)

la vie si cela manquoit. Or, quoyqu'on ne doive pas faire grand fondement sur ces prédictions, il est pourtant difficile, quand elles se font sy à propos et de choses sy nécessaires, qu'elles ne fassent quelque impression dans l'esprit des moins crédules, et qu'ils ne s'en flattent, comme fist la Reine, qui y ayant aussy assés d'inclination, ainsy que j'ay dit ailleurs, en passa bien plus doucement toutes les mauvaises heures qu'elle eust eues sans cela. Et il semble que M. le comte mesme en eust quelque pressentiment quand il vint à Blandy; car, parlant à un de ceux qui l'accompagnoient des choses qu'il prétendoit faire, il changea tout d'un coup de propos, comme il estoit près de Gaillon, où il alloit coucher; et luy montrant la Chartreuse, bastie par les cardinaux de Bourbon, et où il vouloit estre enterré, il luy dist, sans que cela fust à propos ny qu'on sceust pourquoy: *Hîc habitabo,* et puis reprist son premier discours.

Celuy qui avoit fait ceste prédiction demeura encore quelque temps auprès de la Reine, et dist à plusieurs personnes des choses qui sont toutes arrivées, et entre autres une de messieurs de Candale et de La Valette; car les ayant attentivement regardés comme ils entroient dans le cabinet de la Reine, il demanda leur nom à la princesse de Conty, auprès de qui il étoit; laquelle les ayant nommés, il fist une grande exclamation, et dist: « Ah! madame, que celuy là (montrant M. de « Candale) sera toute sa vie malheureux! — Et de « l'autre, luy demanda-t-elle, qu'en jugés-vous? » Il le regarda encore un peu, et puis dist: « Il sera assure- « ment sy heureux, qu'il n'aura jamais de disgrace dont « il ne sorte avantageusement; » comme il est arrivé jusques à ceste heure.

[1613] On ne fust pas plustost hors des appréhensions que donnoit M. le comte, que le baron de Lux fist naistre une autre affaire qui ne donna pas moins de peine à la Reine et à tout le conseil. Il s'estoit, dès le commencement de la régence, fort attaché au marquis d'Ancre; de sorte que voyant que la faveur de sa femme, qu'on voyoit s'acroistre tous les jours, luy avoit desja fait beaucoup d'ennemis, et qu'ils pourroient encore s'augmenter, il le pressoit continuellement de prendre, pendant qu'il en avoit le moyen, des gouvernements de provinces et de places qui peussent, en cas de besoin, luy servir de retraite; disant que comme toutes les faveurs sont subjectes au changement, la sienne en particulier estoit bien moins assurée que toutes les autres, puisqu'elle venoit d'une personne qui n'avoit qu'une autorité empruntée, et qui ne se pourroit peut-estre pas maintenir elle-mesme après la majorité; auquel cas il demeureroit exposé à tout ce qui plairoit à ses ennemis, lesquels ne seroient pas à mespriser, tant pour le nombre qui seroit grand, que parcequ'ils auroient certainement M. le prince à leur teste, et pour prétexte qu'il estoit estranger, et qu'il auroit ruiné le royaume pour s'enrichir. Mais quand cela n'arriveroit pas, disoit-il, et que la Reine auroit tousjours assés d'autorité et de crédit pour empescher qu'on ne le persécutast, comme il y avoit souvent des guerres civiles en France, il devoit croire qu'en l'estat où il estoit (car il ne comptoit personne pour rien, à cause du chasteau qui n'est pas fort) il ne seroit nullement considéré, luy donnant pour exemple M. d'Espernon, qui n'auroit peu se maintenir en l'estat où on le voyoit pendant la Ligue ny despuis, s'il n'eust eu Metz et Angoulesme, et son

frere en Provence. Ce que le marquis d'Ancre, qui ne manquoit pas d'esprit, voyoit aussy bien que luy, et eust bien voulu y remedier; mais il ne sçavoit comment, n'ayant point de frere propre pour cela, ny d'amis assés assurés pour en tenir la place; et quant aux gouvernements, ils estoient en survivances, ou à des gens qui en esperoient : de sorte qu'il croyoit tout-à-fait impossible d'en avoir.

Mais le baron de Lux, qui trouvoit des expédients à tout, et cherchoit de faire oster la Bourgongne à M. le grand, qu'il n'aimoit pas, pour y mettre M. du Maine qu'il aimoit (car mesme on a tousjours creu que c'estoit là sa principale fin, et l'intérest du marquis d'Ancre la couverture), l'asseuroit que pourveu qu'il le voulust, il ne manqueroit ny de gouvernements ny d'amis, nommant pour les amis M. du Maine, et pour les gouvernements la Bourgongne et Amiens: celuy-cy, parceque M. de Traigny, qui n'avoit point d'enfants en âge d'avoir une survivance, et n'estoit pas trop riche, seroit ravy d'en prendre de l'argent; et la Bourgongne, parceque M. le grand ne l'ayant eue que pour y commander pendant la jeunesse du Roy, à qui, comme tout le monde sçavoit, le roy Henry-le-Grand en donna le gouvernement après la mort du maréchal de Biron(1), il estoit encore à luy et non à d'autres, et en pourroit disposer en faveur de qui il luy plairoit, sans faire de tort à personne. De sorte que prenant Amiens pour luy, et donnant la Bourgongne à M. du Maine, il ne luy pourroit pas sytost tomber une autre place entre les mains : ce qui

(1) *La mort du maréchal de Biron :* Voyez la Chronologie septennaire de Cayet; Paris, 1605, fol. 323, r°.

ne seroit pas impossible qu'il ne fust en l'estat qu'on luy proposoit, et qu'estoit M. d'Espernon; M. du Maine estant très propre pour cela, parceque quand il n'y auroit que sa parole, il ne luy manqueroit pas non plus que s'il estoit son frere : mais que pour plus d'asseurance, et rendre leurs interests tout-à-fait inséparables, il espouseroit madame d'Elbeuf, et M. d'Elbeuf mademoiselle d'Ancre; et qu'il se trouveroit encore que, pour empescher M. le grand de se plaindre, bien qu'en bonne justice il n'en eust aucun subject, il pourroit luy faire donner le gouvernement de l'Isle-de-France, avec toutes les places que M. du Maine y avoit; l'inégalité de l'un à l'autre estant bien récompensée, parceque l'Isle-de-France seroit véritablement à luy, et que la Bourgongne n'y estoit pas.

Or, quoyque le marquis d'Ancre prévist beaucoup de difficulté pour la Bourgongne, et qu'il en aprehendast l'événement, il en fust néanmoins tellement pressé par le baron de Lux, et il avoit aussy tant d'envie de se mettre en plus de considération qu'il n'estoit, par les amis et les places qu'il auroit, qu'il se résolust de le hasarder; et le baron de Lux se chargea d'en parler à M. du Maine, et de tirer de luy toutes les assurances nécessaires. A quoy il n'eust pas grand peine, tant parcequ'il ne l'avoit pas vraysemblablement proposé sans sa participation, que parcequ'il n'y avoit rien qu'il desirast davantage qu'un gouvernement de ceste sorte, ne luy manquant, ce luy sembloit, que cela pour le mettre à l'égal de tous les autres de sa naissance. Et il auroit mesme préféré celuy de Bourgongne à de plus grands, à cause qu'ayant esté à M. du Maine son pere, beaucoup des amis qu'il y avoit vivoient encore; comme

le baron de Lux mesme, qui en estoit lieutenant de roy; le vicomte de Tavanne, marié à une des filles du premier mariage de madame du Maine sa mere; les barons de Tiange et de Digoine, lieutenant et enseigne de sa compagnie de gens d'armes, et une infinité d'autres: joint qu'il confinoit avec la Champagne, qu'avoit M. de Nevers son beau-frere, avec qui il estoit en parfaite intelligence.

De sorte que le marquis d'Ancre et luy le souhaitant également, et se persuadant qu'il ne s'y trouveroit point de difficulté dont le baron de Lux, qui avoit une adresse toute particuliere pour cela, ne les peust tirer, la chose fust résolue entre eux, et des promesses faites de part et d'autre de ne se manquer jamais, quoy qu'il peust arriver. Et ne restant après cela qu'à le faire agréer à la Reine et aux ministres, sans lesquels elle ne faisoit encore rien de ceste conséquence, il fust fort aisé quant à elle, qui ne voyoit que par les yeux de la marquise d'Ancre; mais impossible quant aux ministres, qui, en prévoyant d'abord les inconvénients, le traverserent tousjours autant qu'ils peurent.

Cependant M. le grand ne s'endormoit pas; car ayant esté de bonne heure averty de ce qui se traitoit contre luy, il avoit recours à tous ses amis, et leur demandoit assistance contre une persécution sy injuste, et principalement à messieurs de Guise et d'Espernon, comme les plus puissants, et les plus obligés à le protéger, estant, ainsy que j'ay desja dit, parent fort proche de M. d'Espernon, et par consequent de madame de Guise sa niece: ce qui luy réussist mieux qu'on n'auroit pensé; car M. de Guise, qui n'estoit pas en réputation d'estre fort bon amy, se surmontant ceste fois là luy-mesme, en parla sy souvent et sy fortement à la Reine et aux

ministres, aussy bien que M. d'Espernon, qu'ils connurent qu'il estoit impossible de perdre M. le grand, sans les perdre tous deux aussy.

Ce n'estoit pas cela qui embarrassoit le plus la Reine, mais les obstacles que les ministres y apportoient. N'estant pas accoustumée à rien faire de sa teste, elle ne sçavoit comment les gagner, et ils luy donnoient bien plus de peine. De sorte qu'elle se fust infailliblement relaschée, sy la marquise d'Ancre, animée par le baron de Lux, qui ne s'y croyant pas moins interessé pour son honneur que pour sa fortune, puisqu'il l'avoit entrepris, ne la quittoit point, et luy disoit incessamment que c'estoit un coup de partie dont toute celle de son mary et d'elle despendoit, n'eust fait de tels efforts que ceux du party de M. le grand le sçachant, et voyant les choses à l'extremité, se résolurent d'y apporter un extreme remede, qui fust de se défaire du baron de Lux, sur qui toute ceste machine tournoit, et après la mort duquel on ne doutoit point qu'elle ne fust aisement destruite. Toute la difficulté estoit de sçavoir comment et par qui, parceque M. de Termes, frere de M. le grand, prétendoit que cela ne regardoit que luy; et de fait, l'ayant trouvé chez M. d'Espernon, où il ne laissoit pas d'aller, ils se dirent des paroles sy aygres, qu'ils se fussent ensuite battus, sans le grand soin qu'on prist de les en empescher, personne n'ayant jugé que ce deust estre luy, pour n'embarrasser pas davantage M. le grand, sur qui cela fust retombé.

De sorte qu'après y avoir bien pensé, on en donna la commission au chevalier de Guise (1), le plus jeune

(1) *Au chevalier de Guise :* François-Alexandre-Pâris de Lorraine, chevalier de Guise, né posthume en 1589, tué d'un éclat de canon en 1614.

des quatre freres, et qui avoit le moins à perdre; et pour la maniere de le trouver dans la rue et luy faire mettre l'espée à la main, prenant pour prétexte qu'il s'estoit vanté d'avoir sceu le dessein de tuer M. de Guise son pere (1). En vertu de quoy l'ayant rencontré devant la barriere des Sergents de la rue Saint-Honoré, comme il retournoit du Louvre à son logis pour disner, monté sur un bidet et en housse, il luy cria, quand il s'en vist assés près, qu'il mist l'espée à la main; et tirant au mesme temps la sienne, luy en donna dans le cœur. Il n'en mourust pas néanmoins sur la place, parceque son pourpoint estant boutonné et le serrant fort, la playe, à ce qu'on disoit, demeura fermée, et sans que les esprits se peussent dissiper, jusques à ce qu'estant porté dans une maison voisine et mis sur un lict, aussytost que le chirurgien qui vint pour le panser l'eust déboutonné, il expira.

Il estoit neveu de cest archevesque de Lyon sy fameux dans la Ligue (2), auprès duquel ayant fait son appren-

(1) *De tuer M. de Guise son pere :* Il fut tué aux Etats de Blois en 1588. Un poëte du temps a dit que le chevalier de Guise,

Poussé d'un vif ressentiment,
Avoit fait passer vaillamment,
Au fil d'une juste cholere,
Celui-là qui s'estoit vanté
D'avoir peu (chere vanité!)
Empescher la mort de son pere.

(2) *Si fameux dans la Ligue :* Edme de Malain, baron de Lux, lieutenant du Roi en Bourgogne, étoit neveu de Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, fougueux ligueur, qui mourut vers 1599, sans avoir pu se consoler de l'avénement de Henri IV. Le baron de Lux étoit, en 1588, gouverneur de la citadelle de Châlons-sur-Saône. Il obtint de Henri III la grâce de son oncle, qui avoit été arrêté avec le cardinal de Guise. (*Voyez* l'Histoire universelle du président de Thou, liv. XCIII, t. 10, p. 480 de la traduction imprimée en 1734.)

tissage, il le passa de beaucoup en dexterité à s'insinuer, à persuader tout ce qu'il vouloit, et à estre fertile en expedients; de sorte que ne pouvant vivre que dans les intrigues, où il se sentoit sy propre, il avoit esté despuis la Ligue des plus avant dans celle du mareschal de Biron, qui ne faisoit guere de choses sans luy, et il en sortist heureusement: mais dans celle-cy il eschoua (1).

Sa mort n'estant pas seulement considérée comme un assassinat, ayant esté tué devant qu'il eust l'espée à la main, mais comme un attentat fait contre l'autorité de la Reine, de qui on le sçavoit particulier serviteur, la toucha aussy de telle sorte, qu'oubliant toutes autres considérations, elle se résolust de s'en ressentir à quelque prix que ce fust, le marquis d'Ancre et M. le prince l'en sollicitant, celuy-là de peur de l'exemple, et M. le prince prenant la justice pour couverture, mais en effet afin que la Reine s'y opiniastrant, et poussant messieurs de Guise jusques au bout, elle les perdist, et tombast par force entre ses mains.

Mais M. de Guise ny tous ses amis ne s'en estonnoient pas beaucoup; et agissant comme des gens qui ne craignoient rien, disoient hautement que le chevalier de Guise n'avoit fait que son devoir, en se defaisant d'un homme qui se vantoit d'avoir trempé à la mort de son pere; et qu'on ne devoit non plus trouver à redire qu'il se fust battu, qu'à Montabene et à une infinité d'autres qui l'avoient fait despuis la régence, sans qu'on en eust parlé. Et madame de Guise (2), qui d'ailleurs estoit fort complaisante à la Reine, ne pouvant

(1) *Il eschoua :* Il eut sa grâce à cause de ses révélations. (*Voyez* la Chronologie septennaire, fol. 321, v°.) — (2) *Madame de Guise :* Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, mariée en 1570, mourut en 1633.

souffrir tout ce qu'on disoit de son fils, en vint aux grosses paroles avec elle, et s'emporta tellement que la marquise de Guercheville, qui la pensoit retenir, l'avertissant de prendre garde à ce qu'elle disoit, et que la Reine estoit sa maistresse aussy bien que des autres, la mettant en plus de furie que devant, elle luy respondit une chose qui fust fort remarquée comme sentant la Ligue : qu'elle n'avoit point d'autre maistresse que la vierge Marie.

Or ce Montabene dont ils parloient estoit un homme auquel, pour le retirer de Flandre et du service des Espagnols, où il avoit, ce me semble, une compagnie de gens de pied, le roy Henry-le-Grand avoit donné une pension; après quoy, estant tousjours demeuré à la cour, il avoit despuis la mort du Roy tué en duel un des ordinaires, nommé Prety (1), lequel, suivant l'édit, fust pendu par les pieds. Mais Montabene s'estant sauvé, il eust enfin sa grace, par le moyen du marquis d'Ancre, qui, voulant avoir des gens auprès de luy auxquels il se peüst fier, creust n'en pouvoir trouver de meilleur, ny qui luy deust estre plus assuré, que celuy-là, à qui il redonnoit quasy la vie. Et ce fut par là que ce grand édit contre les duels, qui avoit tousjours esté sy bien observé, fust rompu, et l'usage d'auparavant repris, plusieurs personnes s'estant despuis battues sans qu'on en fist de poursuite.

Enfin la Reine se monstroit sy opiniastre dans son ressentiment, qu'elle n'avoit pas seulement rompu avec messieurs de Guise et d'Espernon, mais avec les ministres mesmes, qu'elle croyoit trop pour eux; le marquis d'Ancre se servant de l'occasion pour luy faire

(1) *Prety :* l'un des gentilshommes ordinaires du Roi.

faire ce dernier pas, parcequ'il pensoit trouver mieux son compte avec M. le prince et les siens, qui ne chercheroient qu'à luy faire faire ses affaires pourveu qu'ils fissent aussy les leurs, qu'avec les ministres, qui vouloient tenir les choses dans l'ordre.

Mais comme ceux-là ne vouloient estre bien avec elle que pour en profiter, et promptement, de peur qu'elle ne changeast, ils firent aussy dès l'abord des demandes sy importantes, comme entre autres le château Trompette pour M. le prince, que se reconnoissant, elle se raccommoda enfin avec ses véritables serviteurs, nonobstant toutes les oppositions du marquis d'Ancre, qui demeura encore fort long-temps après de l'autre party.

Cependant le baron de Lux ayant laissé un fils plein de cœur et de desir que la mort de son pere fust vengée, il en sollicitoit continuellement la Reine; mais voyant qu'on ne faisoit que luy en donner des espérances, et craignant sans doute qu'à la fin on n'en fist rien, il résolut de la faire luy-mesme, sans s'en remettre à d'autres; et ayant, à ceste fin, fait appeler le chevalier de Guise par l'escuyer de son pere, qu'il prist pour son second, ils firent un des plus rudes combats qui se soit jamais veu, s'estant tellement acharnés l'un contre l'autre, qu'ils ne se quitterent point que le baron de Lux, succedant au malheur de son pere, ne tombast mort sur la place. Le chevalier de Guise eust bien quelques coups, mais sy heureusement qu'ils ne faisoient que l'esgratigner : après quoy il fust séparer les seconds, et retirer le chevalier de Grignan (1) qui

(1) *Le chevalier de Grignan :* Jean-Louis-Adhémar de Monteil, chevalier de Malte, commandeur de La Bastie, en Quercy. Il étoit fils du comte de Grignan, lieutenant général du gouvernement de Pro-

luy en servoit, lequel n'ayant pas eu la mesme fortune que luy, estoit fort blessé (1).

Ce combat, qu'on croyoit au commencement devoir empirer les affaires du chevalier de Guise, les finist tout d'un coup, et mesme celle de M. le grand, à leur contentement; car, soit qu'estant d'un merveilleux esclat, et ne s'y pouvant trouver à redire, il fist perdre la mémoire de ce qu'il y avoit d'odieux dans l'autre, et renouvelast en quelque sorte la bonne volonté qu'on avoit auparavant pour messieurs de Guise, ou bien qu'il eust donné tant de terreur qu'il n'y eust personne qui ne craignist de s'attirer un tel homme sur les bras; tant y a qu'on vist en un instant les affaires prendre toute une autre face, et qu'au lieu de parler de le proscrire comme un criminel, on ne fist plus que

vence, mort en 1590, dont l'arrière-petit-fils, célèbre par son alliance avec la famille de Sévigné, fut aussi revêtu de cette charge.

(1) On lit dans un ouvrage du temps des détails curieux sur ce duel; ils peignent les mœurs, et ne paroîtront pas déplacés ici :

« Le baron de Lux n'avoit qu'un fils, fort jeune et fort beau gentilhomme, lequel, outré de la mort de son pere, envoya quatre semaines après porter par Du Riol le cartel suivant au chevalier de Guise : « Monseigneur, nul ne peut estre plus fidelle tesmoin du juste « subject de ma douleur que vous : c'est pourquoy, monseigneur, je « vous supplie très humblement de pardonner à mon ressentiment. « Je vous convie par ce billet de me faire tant d'honneur que je me « puisse voir l'espée à la main avec vous, pour tirer la raison de la « mort de mon pere. L'estime que je fais de vostre courage me fait es« perer que vous ne mettrez en avant vostre qualité, pour éviter ce à « quoy vostre honneur vous oblige. Ce gentilhomme vous amenera au « lieu où je suis avec un bon cheval et deux espées, desquelles vous « aurez le choix. Si vous ne l'avez agréable, je m'en iray partout où « vous me commanderez. »

« Le chevalier de Guise estoit encore au lict, lorsque Du Riol lui apporta le cartel : l'ayant lu, il se leva aussitost, et Du Riol mesme l'ayda à s'habiller. Puis faisant appeller le chevalier de Grignan, il le

le louer comme un Mars. De sorte que la Reine, qui s'estoit, comme j'ai desja dit, en quelque sorte reconnue, tesmoigna publiquement qu'elle luy pardonnoit.

Mais elle n'en fust pas quitte pour cela; car ne se faisant point en ce temps là de raccommodements qu'il n'en coustast quelque chose, il fallust, pour appaiser M. de Guise et le regagner tout-à-fait, luy donner une grosse somme d'argent; et la lieutenance de roy de Provence, vacante par la mort du comte de Carces, à laquelle M. de Guise avoit tousjours empesché qu'on ne pourveust, au chevalier de Guise. M. d'Espernon en usa plus généreusement, n'ayant rien voulu.

Quant à M. du Maine, jugeant bien qu'après cela il ne pourroit rien avoir de considérable par le moyen du marquis d'Ancre (sans quoy il ne vouloit pas demeu-

pria de l'accompagner; et ainsi ils partirent, sans qu'aucun de l'hostel de Guise le sceust. Tous trois sortent à cheval hors la porte Saint-Antoine. Du Riol conduit les deux chevaliers là où estoit le baron de Lux. Après que le chevalier de Guise et le baron eurent esté visités par leurs seconds, et leurs pourpoints ostez, tous quatre à cheval ayant pris du champ autant qu'ils aviserent leur estre besoing, s'esbranlerent au pas, l'espée à la main. A la premiere passe, le baron blessa le chevalier; mais à la troisieme le chevalier perça le baron de part en part, qui, tombant de dessus son cheval, n'eut plus d'autre besoin que de soigner au salut de son ame. A quoy le chevalier l'ayant exhorté, il courust vistement vers les deux seconds; car le chevalier de Grignan avoit ja receu deux grands coups d'espée de Du Riol, qui le menoit fort mal. Du Riol n'estant blessé, se voyant près d'avoir affaire à deux, le baron estant par terre et proche de la mort, songea à sa retraite, gagna Charenton, et puis la Bourgongne. Le chevalier de Guise, qui s'estoit si heureusement demeslé d'un si sanglant combat, où il avoit receu trois blessures, ayant laissé mort son ennemi sur la place, retourna à l'hostel de Guise, où il fut visité des braves de la cour. Plusieurs vers furent faits sur ce combat sous les noms de Pâris et de Lucidor, pour ce que le chevalier de Guise se nommoit Pâris. » (*Mercure françois*, t. 3, p. 32.)

rer dans le party de la Reine, où il luy eust fallu nécessairement estre inférieur à M. de Guise, auquel, bien que cadet de sa maison, il ne se vouloit point soumettre), il se résolust de prendre celuy de M. le prince, où il estoit fort desiré, et sçavoit bien que, luy excepté, il n'auroit point de supérieur.

Si le dessein du marquis d'Ancre sur la Bourgongne eschoua de la sorte, il n'en fust pas de mesme de celuy de la citadelle d'Amiens; car, bien que M. de Traigny, qui avoit du commencement montré grande envie d'en prendre les cent mille escus qu'on luy offroit, s'en fust desdit, emporté, ce disoit-on, par sa femme, qui, craignant d'estre envoyée à une maison de campagne (car on ne les tenoit gueres ailleurs en ce temps-là sans quelque raison particuliere), s'y estoit fortement opposée, et n'y avoit jamais voulu consentir, la fortune le luy donna, et pour rien, M. de Traigny estant mort bientost après d'une fievre chaude (1).

Il eust aussy la lieutenance de roy de Picardie, demeurée, ce me semble, vacante despuis la mort de M. de Blin, et mist pour commander sous luy, dans la ville et la citadelle, M. de Riberpré (2), lieutenant dans le régiment des Gardes, des plus estimés qu'il y eust, et qui avoit esté de ses amis devant sa faveur. Ce bonheur ne luy porta pas néanmoins à la fin tout l'avantage qu'on s'estoit imaginé; car il l'exposa à de nouvelles envies, plusieurs personnes ne pouvant souf-

(1) *Mort bientost après d'une fievre chaude :* M. de Pontchartrain dit que M. de Traigny mourut le 18 juin 1611. (*Voyez* ses Mémoires, t. 16, p. 456, deuxième série de cette Collect.) — (2) *M. de Riberpré :* Le marquis de Riberpré étoit de la maison de Moy. Son fils a été gouverneur du château de Ham.

frir une sy grande fortune à un estranger, ny qu'il fust maistre d'une place de ceste conséquence, et sy frontiere de Flandre; joint qu'il ne peust jamais s'accommoder avec M. de Longueville, auquel peu de temps après le comte de Saint-Paul son oncle remist le gouvernement de Picardie, comme ne l'ayant eu que pour le luy garder jusques à ce qu'il fust en âge d'y servir, et fust fort hay des peuples, gens grossiers, et mal propres pour vivre avec les estrangers; de sorte qu'on tira de là une partie des subjects qu'on prist despuis de parler contre luy, et qui firent enfin la guerre civile.

La pluspart de ceux de la noblesse qui s'attacherent à luy s'en trouverent fort bien, en ayant tiré de grandes récompenses, comme M. de La Boissiere la charge de gouvernante de Madame (1) pour sa mere; M. d'Hocquincourt (2), celle de premier maistre d'hostel de la Reine qui devoit venir; M. d'Ouassy, de capitaine des gardes de M. d'Anjou; et autres.

Pendant ce temps là la Reine, qui passoit, selon la coutume, le printemps à Fontainebeleau, receust une nouvelle qui la toucha sensiblement : qui fust que M. de Savoye voyant que le duc François de Mantoue, mort peu auparavant, n'avoit laissé qu'une fille dont, comme grand-pere (car la duchesse de Mantoue estoit sa fille), il prétendoit la tutelle, estoit entré avec une armée dans le Montferrat, pour l'avoir de gré ou de force, espérant de s'en pouvoir rendre maistre, et de Casal mesme, qui en est la capitale, devant qu'il

(1) *De Madame :* Elisabeth de France, mariée en 1615 à Philippe IV, roi d'Espagne. — (2) *M. d'Hocquincourt :* Georges de Monchi, seigneur d'Hocquincourt, gouverneur de Peronne, premier maître d'hôtel de la Reine, grand prevôt, etc., père du maréchal d'Hocquincourt.

peust estre secouru; la tranquillité où on vivoit despuis sy long-temps en Italie ayant fait négliger aux ducs précédents de tenir leurs places aussy bien garnies de toutes choses qu'il estoit nécessaire pour soutenir un siege.

Mais d'autant que M. de Savoye ne s'arresta pas enfin à la tutelle seule, et qu'il voulust faire valoir beaucoup de vieilles prétentions qu'il avoit sur le Montferrat, dont le duc Ferdinand de Mantoue s'estoit mis en possession aussytost que son frere fust mort, j'ay pensé, parceque leurs différents ont causé la pluspart des guerres qui se sont faites despuis ce temps là en Italie, devoir dire quelque chose des raisons sur lesquelles l'un et l'autre se fondoient.

François, duc de Mantoue, fils aisné du duc Vincent et de la sœur de la Reine (1), n'ayant point laissé d'autres enfants de l'infante Marguerite, fille aisnée de M. de Savoye (car il faisoit ainsy nommer toutes ses filles, parcequ'il les avoit eues d'une infante d'Espagne), qu'une seule fille; le cardinal Ferdinand, son second frere, prétendist devoir heriter du Montferrat aussy bien que du duché de Mantoue, qui est un fief purement masculin, le Montferrat n'estant, ce prétendoit-il, aux filles qu'au défaut d'hoirs masles de toute la race, ainsy qu'il s'estoit veu en Marguerite Paléologue, fille de N. Paléologue, excluse par George son oncle. C'est pourquoy il s'en mist en possession, comme j'ay desja dit, dès que son frere fust mort.

D'autre part, M. de Savoye, à qui le droit de bienséance touchoit pour le moins autant que l'interest de sa petite-fille (car il n'y a point d'Estat au monde plus

(1) *La sœur de la Reine:* Eléonore de Médicis, née en 1566.

e pour un autre que le Montferrat le seroit
Piémont, à cause des grandes enclaves qu'il
u'il va en quelques endroits jusques à peu de
Turin), se résolust de se servir du nom de sa
le (les droits de laquelle il disoit estre obligé
rver) pour se rendre maistre du pays, et faire
près les grandes pretentions qu'il y avoit et
loit faire revivre, encore que Charles, duc de
son grand-pere, en eust esté débouté par l'em-
harles-Quint, qui jugea en faveur de Margue-
ologue, femme du duc de Mantoue, nonob-
e ce duc Charles fust son beau-frere, et qu'il
té le party du roy François premier pour suivre

rétentions de M. de Savoye se réduisoient à
efs : le premier regardoit tout le Montferrat,
e la ligne masculine des Paléologues estant
l'année 15.., que George Paléologue mourust,
oit que Charles, duc de Savoye, bien qu'il ne
u que d'une fille, devoit estre préferé à Mar-
venue d'un fils; la loy des fiefs masculins es-
e, et y ayant de plus, ce disoit-il, le contrat de
d'Edmont, comte de Savoye, avec Violante,
Théodore, marquis de Montferrat, fait en l'an-
0, par lequel il avoit esté particulierement sti-
'au défaut d'hoirs masles issus de Théodore,
nts de Violante succederoient à tous ses Estats.
nd estoit sur les terres situées deçà le Po et le
, parceque relevant, à ce qu'il disoit, du Pié-
t plusieurs marquis en ayant reconnu ses pré-
rs, il maintenoit qu'elles luy estoient dévolues
mps de Marguerite, ne pouvant pas aller à des

filles puisque le fief dominant n'y alloit pas. Le troisieme et le plus raisonnable estoit pour le mariage de Blanche, fille de Guillaume, marquis de Montferrat, mariée à Charles, duc de Savoye, qui estoit de quatre-vingt mille ducats, lesquels, pour n'avoir point esté payés, il faisoit monter, à cause des interests, à plus de sept cents mille : ce que la tutelle de sa petite-fille luy auroit donné grand moyen de faire valoir. C'est pourquoy il assembla le plus de troupes qu'il peust pour s'en mettre en possession, de gré ou de force.

Et parcequ'il craignoit que les Espagnols, à cause des choses passées, ne luy fussent contraires, s'il ne les surprenoit et n'avoit fait devant qu'ils l'en peussent empescher, il usa de telle diligence qu'il fust dans le Montferrat avec plus de six mille hommes de pied et mille chevaux, quasy devant que le gouverneur de Milan le soupçonnast d'y vouloir aller; et tirant droit à Casal, l'eust sans doute emporté, n'y ayant que fort peu de gens de guerre dedans, sy le duc de Nevers, de la maison de Mantoue, ne se fust par hasard trouvé sur ce temps là en Italie, où il estoit allé pour se resjouir avec M. de Mantoue de sa nouvelle succession. Car ayant sceu, comme il passoit dans l'Estat de Genes, le mauvais estat de la place, il s'y jetta avec tous ceux de sa maison et quelque peu d'autres, tant François qu'Italiens, qui se trouverent avec luy devant que l'armée de M. de Savoye y peust arriver : ce qui obligea le comte de Saint-George, qui la commandoit, de tourner vers Nice-de-la-Paille, où il pensoit ne trouver personne.

Ces nouvelles ayant, comme j'ay desja dit, esté portées à la cour, la troublerent merveilleusement, non

pour ne sçavoir quel party prendre, car les prétentions de M. de Savoye y estoient considérées comme chimériques et sans fondement, et M. de Mantoue comme neveu de la Reine, qui s'estoit tousjours monstré fort partial pour la France, et qui avoit le droit de son costé; mais parceque l'intention des Espagnols, ausquels on ne croyoit pas en ce temps là que rien peust résister en Italie, n'estant pas connue, on ne sçavoit comment s'y gouverner, plusieurs (et de ceux mesme les plus attachés à la Reine) croyant dangereux de se déclarer, d'autant, ce disoient-ils, que sy les Espagnols, fondés sur l'âge du Roy et la foiblesse du gouvernement, s'estoient accordés avec M. de Savoye pour séparer entre eux le Montferrat, comme il y avoit apparence, il seroit sans doute impossible de l'empescher; et que de l'entreprendre mesme seroit s'exposer à une honte certaine, et s'attirer, sans apparence d'aucun fruit, l'inimitié du roy d'Espagne, avec qui on avoit jugé sy nécessaire de faire alliance. Mais d'autres disoient au contraire que la chose estoit de telle conséquence, qu'il y auroit plus de honte à la laisser faire sans s'y opposer, qu'à n'y réussir pas quand on l'entreprendroit; et que ce seroit mesme de quoy en faire venir l'envie aux Espagnols, quand ils ne l'auroient pas, s'ils voyoient une telle foiblesse en France que tout y fist peur. Qu'on devoit estre assuré que, quelque alliance qu'il y eust, ils ne nous aymeroient jamais; mais que leur haine ne pourroit nuire qu'en tant qu'on les craindroit sy fort qu'on leur laisseroit faire tout ce qu'ils voudroient, tenant pour indubitable que s'ils voyoient que le Roy voulust tout de bon secourir M. de Mantoue de toutes ses forces, qu'ils auroient tant de

peur de rappeller les François en Italie, et de leur donner occasion d'y renouveller leurs anciennes intelligences, qu'ils abandonneroient plustost toutes sortes de prétentions que de s'en mettre en hazard. Et enfin que la déclaration du Roy pouvant donner hardiesse au Pape, aux Vénitiens et au grand duc d'en faire de mesme, il ne seroit peut-estre pas sy aisé aux Espagnols d'y réussir qu'on se l'imaginoit; qu'il falloit donc leur en faire parler, et les y exciter par les grands préparatifs qu'ils verroient faire pour cela.

Cest avis, qui, par toutes sortes de raisons, estoit le meilleur, se trouvant aussy le plus conforme aux sentiments de la Reine, qui aimoit véritablement M. de Mantoue et ne pouvoit souffrir qu'on luy manquast au besoin, fust suivy, et la résolution prise de se déclarer tout-à-l'heure, et de presser le Pape et les autres princes d'Italie d'en faire de mesme, comme estant une cause commune, et qui ne les regardoit pas moins que M. de Mantoue. Et afin de tesmoigner que les effets suivroient de près les paroles, le chevalier de Guise, lieutenant de roy en Provence, et le marquis de La Valette, colonel de l'infanterie, qui s'y offroient, furent envoyés en Provence pour lever le plus de gens qu'il se pourroit, et les mener par mer dans l'Estat de Genes, et de là dans le Montferrat, en attendant qu'avec une armée toute entiere on y allast par où il seroit jugé le plus à propos.

Ceste résolution, prise sy hautement, ne fust pas moins glorieuse à la Reine que le voyage de Julliers; et sy elle n'y courust pas plus de fortune, tout le monde ayant enfin esté contre M. de Savoye, les Vénitiens et le grand duc sans attendre nouvelle de nulle

u'il leur plairoit; car M. de Mantoue ayant
npossible, veu l'estat des affaires d'Italie, de
ouir paisiblement de ses Estats s'il ne prenoit
ion d'Espagne comme tous ses prédécesseurs
ait, envoya la demander, et du consentement
ne mesme, aussytost que son frere fust mort.
t parceque les Espagnols sont naturellement
tout ce qu'ils font, ou bien, comme quelques
creu, que sçachant les prétentions de M. de
s vouloient voir ce qu'il feroit, afin, s'il en ve-
force ouverte, ou d'y prendre part, partageant
ec luy, ou de demander à entrer dans les places
deffendre et y mettre le pied, dont ils ne se-
s après aisement sortis; tant y a qu'ils ne la
t point (disant tousjours néanmoins que c'es-
intention) qu'après avoir sceu que la France
oit mesler, s'en estant tellement alarmés qu'ils
à l'heure mesme deslivrer les expéditions, et
y d'Espagne escrivist au marquis de La Hino-
verneur de Milan, de le faire sçavoir à M. de
le le porter à sortir volontairement du Mont-

Or, comme j'entrois en ce temps là dans l'âge de commencer à porter les armes, et qu'on croyoit que ceste guerre pourroit estre de durée, j'eus permission de la Reine d'y aller; et ayant passé par les Suisses et le mont Saint-Gothart, j'arrivay justement à Milan comme le gouverneur estoit sur son despart pour aller à l'armée. Je fus, je confesse, surpris de voir sa suite comme celle d'un grand roy, et qu'il cherchast tellement ses commodités, qu'il y eust de deux milles en deux milles des charrettes pour porter de l'eau et arroser les chemins par où il passeroit, de peur de la poussiere, cela ne se pratiquant point en France pour le Roy mesme.

Aussytost qu'il fust à l'armée, qu'il trouva campée sur les frontieres du Montferrat, il la fist avancer à la veue de celle de M. de Savoye, qui estoit encore devant Nice; le secours que M. de Nevers y avoit fait entrer l'ayant fait durer jusques là.

C'est une chose incroyable que le crédit que les ministres d'Espagne avoient lors en Italie; car les secours de France n'y estant pas attendus comme ils pourroient estre aujourd'huy, tout le monde plioit au moindre signe qu'ils faisoient; et il faut donner cest honneur au duc de Savoye Charles-Emmanuel, d'avoir esté le premier à secouer le joug de ceste servitude : mais ce ne fust que quelque temps après; car pour lors, aussytost qu'il sceust les ordres d'Espagne, il s'y accommoda, et fist bien, ayant, comme j'ay desja dit, tout le monde contre luy.

Les conditions du traité furent telles que M. de Mantoue pouvoit desirer, M. de Savoye ayant promis de se retirer à l'heure mesme en Piémont, de restituer dans six jours tout ce qu'il avoit pris, et puis de désarmer.

Il effectua les deux premiers articles sans difficulté; mais quant au desarmement, il differa tant qu'il peust, prétendant de pouvoir gagner le roy d'Espagne, ayant diverses fois envoyé à Madrid pour cela, mais inutilement, les Espagnols ne voulant point en ce temps là de guerre en Italie; dont bien en prist aux Italiens, car les divisions qui arriverent aussytost après en France leur eussent bien donné moyen d'y faire leurs affaires; et ayant laissé passer ceste occasion, comme ils avoient fait celle de la Ligue, ils ne l'ont voulu que quand il n'en estoit plus temps.

La paix estant faicte, j'allay à Mantoue trouver le duc, que j'avois veu en France. Le comte de La Suze et M. de Montglat (1), venus là comme nous sur le bruit de la guerre, y furent aussy; on nous logea tous au palais, chacun dans un appartement : ce qui se pouvoit faire aisément, estant sy grand qu'il ressemble plus à une ville qu'à une maison. L'abondance que nous y vismes, tant de pierreries, cristaux et peintures, que de meubles très magnifiques, et pour toutes les saisons, ne se sçauroient non plus représenter que le bonheur dont le prince et ses subjects jouissoient; car n'ayant point eu de guerre despuis un temps immémorial, les impositions n'y estoient point excessives, et la justice s'y observoit sy bien qu'on y voyoit un amour réciproque des uns envers les autres qui ne se trouvoit point ailleurs. Mais c'en fust là la fin, ayant quasy tousjours eu despuis la guerre, Mantoue mesme ayant esté prise et pillée.

(1) *M. de Montglat :* François de Paul de Clermont, marquis de Montglat, auteur de Mémoires historiques qui font partie de la deuxième série, t. 49 et suiv.

Un peu après que je fus arrivé à Mantoue, le duc alla voir le prince N..... de Médicis, qui estoit à cinq ou six milles de là, avec quatre mille hommes de pied du grand duc fort lestes, et qui eussent bien peu rendre de bons services sy on en eust eu besoin; mais la paix estant faite, ils s'en retournerent.

M. de Mantoue licencia aussy tout ce qu'il avoit levé; de sorte que M. de Nevers luy estant inutile, s'en alla à Rome pour faire agréer au pape Paul v, qui regnoit alors, un certain ordre de chevalerie qu'il prétendoit establir dans toute la chrestienté, pour faire la guerre au Turc. Sur quoy le Pape luy ayant donné de très bonnes paroles, il n'y demeura que huict jours, entrant et sortant dans le mois de juillet, nonobstant les grandes chaleurs et le mauvais air, afin de se trouver à une diete qui se devoit tenir à Ratisbonne, pour y parler de la mesme affaire, et la faire approuver dans l'Empire.

Je fus à Rome avec luy, et au retour jusques à Florence. En le quittant, parcequ'il s'en alloit droit à Trente et que je voulois voir Venise, il me pria de dire à M. de Léon, ambassadeur du Roy, ce qu'il avoit fait avec le Pape, et de sçavoir de luy s'il n'y devoit pas repasser pour en parler à la république : ce qu'ayant fait, M. de Léon me respondit que non, et que bien loin de l'approuver et de luy estre favorable, il ne l'auroit pas sy tost proposé dans le sénat, qu'ils le manderoient à Constantinople pour s'en descharger, et faire voir qu'ils n'y avoient point de part, tant ils craignoient de se mettre mal avec les Turcs.

Ayant demeuré quatre jours seulement à Venise, je pris le chemin d'Allemagne, et fis telle diligence que

j'arrivay à Inspruck aussytost que M. de Nevers. Messieurs de La Suze et de Montglat s'y rendirent aussy au mesme temps; et nous embarquant tous sur la riviere d'Inn qui y passe, nous allasmes par eau jusques à Passau, où ceste riviere entre dans le Danube; et de là par terre à Ratisbonne. Or nous y allions tous trois, en espérance qu'on y résoudroit la guerre contre le Turc, parceque, favorisant les rebelles de Transilvanie, il leur avoit aidé à desposer le prince Batory, allié de l'Empereur, et à mettre Betléem Gabor en sa place : ce qui estoit de grande importance pour l'Empereur, à cause du royaume de Hongrie.

Mais les Allemands n'y voulurent jamais entendre, ny luy accorder les secours accoutumés quand on a la guerre contre les Turcs, non pas tant parceque la chose estoit eslongnée d'eux, et ne leur touchoit pas assez pour s'en entremettre, comme parceque les protestants soupçonnoient qu'il avoit d'autres desseins, et que, songeant plus à s'armer contre eux que contre les Turcs, *il ne* vouloit avoir leurs hommes ou leur argent que pour leur faire après la guerre à leurs despens; de sorte qu'il fust obligé de souffrir ce qu'il ne pouvoit pas empescher.

Nous vismes l'ouverture de la diete, l'Empereur ayant fait garder des places fort commodes pour M. de Nevers et pour tous les François. Il estoit au bout de la salle, sur un trosne eslevé de quelques marches. Les électeurs de Mayence et de Coulongne sont à ses costés, un peu plus bas, mais dans des chaises; les trois électeurs séculiers au dessous d'eux; et quant à celuy de Treves, il a la sienne vis-à-vis de l'Empereur. Les autres princes, les comtes, les barons et les deputés des

villes impériales y ont aussy séance. Les électeurs ecclesiastiques y estoient présents, mais les autres n'y avoient que des deputés. Quand ils travaillent aux affaires, ils s'assemblent séparement, chacun avec ceux de son ordre; mais les électeurs sont ceux qui ont plus de pouvoir, et qui reglent tout.

Lorsque les princes alloient par la ville, ils estoient seuls dans leurs carosses; et tous ceux de leur suite, de quelque qualité qu'ils fussent, marchoient à pied devant eux; et sy on disoit que les généraux d'armée, et mesme les mareschaux de camp, en faisoient faire autant à tous les colonels et autres officiers inférieurs, quand ils commandoient l'armée : ce qui ne se pratique, ce me semble, que là, les Allemands estant les plus glorieuses gens du monde.

L'empereur Matthias, qui regnoit alors, estoit un fort bon prince gouverné par l'archevesque de Vienne, nommé depuis le cardinal Glesel (1). Il ne despendoit pas tant des Espagnols que ses successeurs ont fait, à cause qu'ayant de grands Estats et estant fort bien estably, il n'avoit pas les mesmes besoins d'eux que ceux qui sont venus après luy, qui n'ont subsisté devant que de parvenir à l'Empire, ny depuis, que par les secours qu'ils en ont tiré.

Quelques uns disoient que c'estoit encore parceque depuis que Maximilien, son pere, eust empesché Philippe II d'estre éleu roy des Romains quand Charles-Quint quitta l'Empire à son frere Ferdinand, ces deux branches avoient tousjours esté aucunement divisées; et que cela s'estoit encore accreu à l'égard de Matthias

(1) *Le cardinal Glesel :* Melchior Klessel, évêque de Vienne en Autriche, fut promu au cardinalat en 1615.

par le voyage qu'il fist en Flandres au commencement de la révolte, les Espagnols ayant creu qu'il s'en vouloit rendre maistre, et la garder pour luy.

M. de Nevers ayant demeuré quelques jours à Ratisbonne, et veu qu'il n'y gagneroit rien, s'en retourna en France, où il estoit impatiemment attendu par ses amis pour les desseins qui esclaterent l'année suivante. Quant à moy, ne pouvant pas aller en Austriche ny en Bohesme, à cause de la peste qui y estoit fort grande, je fus à Nuremberg, Augsbourg, Ulm, Ath, Strasbourg et Heidelberg, demeure de l'électeur palatin.

C'estoit alors la plus belle cour d'Allemagne après celle de Vienne, parcequ'estant, comme premier électeur, chef de la ligue protestante, qui estoit en ce temps là en sa plus grande réputation, tous les princes, leurs alliés, et le Roy entre autres, y tenoient des résidents, et diverses personnes de toutes qualités y alloient souvent pour leurs affaires particulieres; joint qu'il avoit un peu auparavant espousé la princesse d'Angleterre (1), qui le relevoit encore fort. De sorte qu'on peust dire assurément qu'aucun de ses prédécesseurs n'avoit esté sy honoré ny sy consideré que luy. Or il n'avoit pas encore dix-huit ans, qui est l'âge porté par les loix pour sortir de tutelle : c'est pourquoy le duc des Deux-Ponts, son oncle et son tuteur, ou, comme ils l'apellent, *administrateur*, estoit celuy qui gouvernoit et faisoit toutes choses comme s'il eust esté électeur, marchant mesme devant l'électeur quand ils se trouvoient ensemble, les loix luy donnant ce privilege tant que la tutelle dure.

(1) *La princesse d'Angleterre* : Elisabeth Stuart, fille de Jacques I, mariée à Frédéric V, électeur palatin, le 14 février 1613.

Aussytost que je fus arrivé, l'administrateur et l'électeur envoyerent, selon la coutume (1), me visiter et me prier d'aller souper avec eux, comme je fis. La princesse d'Angleterre avoit la préseance, et on ne parloit partout où elle estoit que françois, parcequ'elle n'entendoit point l'allemand. Après souper je les suivis dans la chambre de la princesse, où je demeuray quelque temps à leur conter des nouvelles de France, dont ils aimoient fort à entendre parler. Despuis cela je ne les revis plus, estant allés le lendemain à une de ces grandes chasses qui se font en Allemagne, et où ils devoient demeurer sept ou huit jours. Ce n'est pas que le résident de France ne me dist que j'y pourrois aller sy je voulois, et que j'y serois fort bien receu; mais j'aimay mieux continuer mon voyage.

Le chasteau d'Heidelberg est fort grand et fort logeable; mais la ville est petite, sur la riviere de Necker, en un des plus beaux et des meilleurs pays du monde. Le climat est presque comme celuy de Paris. C'est dans ce chasteau où estoit ceste belle bibliotheque qui a esté despuis portée à Rome, et ce muid de vin sy célebre parmy les Allemands, auprès duquel il y avoit un degré de dix ou douze marches pour monter dessus. D'Heidelberg j'allay à Francfort, où la foire se tenoit. Elle n'est pas comme celle de Saint-Germain, le principal débit qui s'y fait estant de marchandises en gros; de sorte que dans le lieu où on les vend en détail il ne s'y voit rien de fort considérable, ny pour la qualité ny pour la quantité, estant en effet bien plus propre pour

(1) *Selon la coutume :* C'étoit encore l'usage de cette cour en 1657. (*Voyez* les Mémoires de Coulanges, page 16; Paris, Blaise, 1820, in-8°.)

des marchands que pour d'autres gens. Je m'y embarquay sur le Mein, qui entre à quelques lieues de là dans le Rhin, pour aller en Hollande et puis en Angleterre, n'estant retourné en France qu'au printemps de l'année 1614.

Sur la fin de l'année 1613, le marquis d'Ancre voyant M. du Maine l'avoir abandonné; qu'il ne se pouvoit fier à M. de Guise ny à M. d'Espernon, à cause de M. le grand; que M. le prince et tous ceux de sa cabale n'aimant point la Reine, ne pouvoient pas l'aimer, et que le peuple commençoit à déclamer fort contre luy, se résolust de s'allier à quelqu'un qui ne peust donner jalousie à personne, et qui estant agreable à tous les peuples, le peust restablir en quelque bonne opinion parmy eux; et n'en trouvant point de plus propre pour cela que M. de Villeroy, qui n'avoit autre intérest que celuy de l'Estat, il accorda sa fille avec le marquis de Villeroy (1) son petit-fils : mais parcequ'ils estoient tous deux fort jeunes, le mariage fust remis à un autre temps, pendant quoy la fille mourust, qui fust un grand malheur pour le marquis d'Ancre, et qui causa vrayscmblablement tout celuy qui luy arriva depuis; car sy ce mariage se fust achevé, il n'eust jamais entrepris de changer tout le gouvernement, comme il fist à la fin, et d'où vint la principale cause de sa ruine.

En faveur du traité de mariage, le marquis de Courtenvaux, qui avoit espousé la sœur du marquis de Villeroy (2), eust la survivance de M. de Souvré son pere

(1) *Le marquis de Villeroy :* Nicolas de Neuville, depuis duc de Villeroy, gouverneur de Louis XIV, et maréchal de France. — (2) *La sœur du marquis de Villeroy :* Catherine de Neuville, dame de Paci,

pour la charge de premier gentilhomme de la chambre, qu'on ne luy avoit point voulu donner, afin qu'elle peust estre supprimée à sa mort, comme on l'avoit promis, quand il l'eust, à messieurs le grand et de Bouillon, pour ne multiplier pas ces charges, et qu'il n'y en eust tousjours que deux. A quoy le marquis d'Ancre avoit encore, depuis qu'il fust entré en la place de M. de Bouillon, employé tout son crédit : mais pour lors il s'en désista; et madame d'Alincourt (1) eust la promesse d'estre dame d'honneur de la nouvelle Reine.

Environ ce temps là le fils du duc de Neubourg, qui estoit protestant, espousa la sœur du duc de Baviere, qui estoit catholique : ce qui commença à mettre la division entre le marquis de Brandebourg et luy, qu'on y a veu depuis.

Il arriva aussy, sur la fin de ceste mesme année, que madame de Puysieux (2), petite-fille de M. de Villeroy et belle-fille de M. le chancelier, mourust; après quoy tout le monde pensoit que l'union establie entre eux par le mariage de M. de Puysieux et d'elle se pourroit rompre, M. le prince et les siens faisant tout ce qu'ils pouvoient pour cela. Mais ils furent sy sages, qu'il n'y parust aucun changement; M. de Puysieux, qui avoit la survivance de M. de Villeroy dans la charge de secretaire d'Estat, ayant tousjours vescu avec luy comme auparavant. Ce fust encore alors que la Reine fist commencer le palais du Luxembourg.

depuis dame d'atours d'Anne d'Autriche, mariée au mois de mai 1610 à Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux.

(1) *Madame d'Alincourt :* Marguerite de Mandela, femme de Charles de Neuville, marquis d'Alincourt, mère de la marquise de Courtenvaux. — (2) *Madame de Puysieux :* Madeleine de Neuville-Villeroy, première femme de Pierre Brulart, marquis de Sillery et de Puisieux.

[1614] Jusques là tout avoit heureusement succedé à la Reine; car M. le comte estoit mort au mesme temps qu'il pensoit à faire la guerre. Les huguenots n'avoient fait nulle entreprise qui n'eust esté aisement arrestée; et quant à M. le prince, il estoit demeuré fort soumis, soit à cause que l'argent de la Bastille luy estant assez liberalement desparty aussy bien qu'à tous ses amis, il s'en fust contenté, ou qu'il craignist que s'il en usoit autrement en demeurant dans la cour on le mettroit en prison, et que s'il en partoit, le Roy, ayant dequoy faire facilement des armées, pourroit aller sy promptement après luy que n'ayant pas le temps de se mettre en deffence, et toutes les villes qui vouloient la paix estant contre luy, il seroit forcé de sortir du royaume. Ce qu'ayant une fois esprouvé, il sçavoit ce que c'estoit, et n'y vouloit plus retourner.

Mais quand il vist la Bastille presque vidée, et que, par les mauvais menages dont on usoit quasy en toutes choses, les revenus ordinaires ne suffisant pas, il faudroit avoir recours aux moyens extraordinaires, qui, estant quasy tousjours à la charge du peuple, recevoient en tout temps de la difficulté, et pouvoient causer du trouble; joint qu'on commençoit à se lasser du gouvernement de la Reine, à cause du pouvoir qu'elle donnoit à la marquise d'Ancre et à son mary, qui augmentoit tous les jours : il creust que comme il n'avoit plus guere à espérer en demeurant auprès du Roy, il n'auroit pas aussy beaucoup à craindre en s'en eslongnant. A quoy il estoit fort poussé par M. de Bouillon, qui ayant veu ce qu'avoit autrefois fait M. d'Alençon (1)

(1) *M. d'Alençon* : François, duc d'Alençon, le quatrième fils de Henri II.

en sortant de la cour, et les grands avantages que luy et les siens en avoient tirés, ne luy en promettoit rien de moins favorable. De sorte que réveillant par ce moyen là ceste naturelle inclination des François pour les choses nouvelles et mesmes pour les guerres civiles, qui ne s'estoient veues il y avoit long-temps, il porta enfin M. le prince et les siens à tout ce qu'il voulust; et on ne voyoit rien, sur la fin de l'année 1613 et le commencement de 1614, qui ne présageast les désordres qui suivirent incontinent après, M. le prince faisant tous les jours des assemblées secretes avec ceux qui le pouvoient servir tant dans la ville que dans le parlement, demandant à la Reine pour luy ou pour ses amis des choses qu'il sçavoit bien qu'on ne luy accorderoit pas, et ne cherchant enfin qu'à se faire des pretextes bons ou mauvais pour sortir de la cour, et avoir de quoy se plaindre et remplir un manifeste; la Reine cependant, ny tous ceux du conseil, comme s'ils eussent dormy, ne pensant point à l'empescher, ny à y apporter aucun remede.

Or toutes choses estant, ce leur sembloit, assés bien disposées, M. le prince prist congé du Roy et de la Reine pour aller passer quelques jours dans sa maison de Châteauroux, et messieurs de Nevers et du Maine dans leurs gouvernements, sans tesmoigner aucune mauvaise satisfaction : mais ils en avoient laissé la charge à M. de Bouillon, lequel demeurant après eux à Paris, fust voir M. le chancelier, et luy dire que le principal subject de leur voyage estoit pour le mauvais gouvernement qu'ils voyoient dans l'Estat, dont le mal croissoit tous les jours; de telle sorte que s'il n'y estoit bientost remedié, il se rendroit incurable. Que le rang

que M. le prince y tenoit l'obligeant d'y prendre garde, il s'estoit résolu de le representer à la Reine; et que pour cest effect il s'assembleroit dans peu de temps avec tous ceux qui auroient la mesme affection que luy pour le bien du royaume, sans armes et seulement avec leur train, pour oster tout soupçon qu'ils eussent d'autres pensées, et que de là ils envoyeroient leurs remonstrances. Ce qui ayant esté à l'heure mesme rapporté à la Reine par M. le chancelier, il fust résolu qu'on arresteroit M. de Bouillon, tant parcequ'on le croyoit autheur de ce dessein, que parcequ'il estoit seul capable de le conduire. Mais il y avoit préveu, estant sorty de Paris dès qu'il eust quitté M. le chancelier, et allant sy viste que ceux qu'on envoya après virent bientost que ce seroit temps perdu.

M. de Longueville, quoyque la Reine luy eust tesmoigné beaucoup de bonne volonté, et qu'elle le contenteroit pour les ordres qui se donneroient pour la Picardie, à quoy on ne travailleroit point sans l'y appeler, ne laissa pas de partir au mesme temps que M. de Bouillon; de sorte qu'il n'y eust que M. de Vendosme, lequel estoit revenu dans le Louvre, où il logeoit, prendre quelque chose dont il avoit besoin, qui peust estre arresté. On le laissa néanmoins dans sa chambre, en la garde d'un exempt.

Aussytost que cela fust fait, le Roy escrivist (1) à tous les parlements, aux gouverneurs de provinces et de places, et aux villes principales, pour les avertir de ce qui se passoit, et leur faire voir le peu de subject

(1) *Le Roy escrivist :* Ce fut la Reine mère qui adressa cette lettre aux diverses autorités du royaume. Elle est rapportée dans le Mercure françois, t. 3, p. 218.

qu'avoit M. le prince et tous ceux qui le suivoient de se plaindre du gouvernement, puisque les affaires du dehors s'estoient aussy heureusement conduites qu'on eust peu souhaiter; et pour le dedans, que les impositions, nonobstant les grandes despences ausquelles on avoit esté obligé, s'estoient plustost diminuées qu'augmentées; que les édits de pacification avoient esté bien entretenus, tous les ordres maintenus dans leurs priviléges, et qu'il ne s'estoit pris aucune résolution importante dont luy premierement, et puis tous les autres grands du royaume qui s'estoient trouvés à la cour, n'eussent eu connoissance; joint que luy et tous les siens avoient receu tant de biens et d'honneurs depuis la mort du Roy, qu'ils devoient bien plustost remercier que se plaindre. Que toutefois la Reine, pour estre mieux instruite de ce qu'il auroit à dire, s'estoit résolue d'envoyer devers luy le duc de Ventadour (1) son beau-frere, et M. de Boissise, un des plus anciens du conseil; lesquels seroient chargés de le convier de revenir à la cour, pour y tenir le rang qui luy estoit deu, ainsy qu'il l'avoit promis en partant. Mais que pour montrer encore davantage la sincérité de ses actions, et le grand desir qu'elle avoit qu'on peust remédier à tout ce qui en avoit besoin, les Estats généraux seroient convoqués pour estre assemblés aussytost que le Roy seroit majeur; ordonnant cependant à toutes les villes de se bien tenir sur leurs gardes. Ces lettres estoient du troisieme fevrier 1614.

Sur ces entrefaictes, le mareschal de Fervaques mou-

(1) *Le duc de Ventadour :* Anne de Lévi, duc de Ventadour, avoit épousé en 1593 Marguerite de Montmorency, sœur consanguine de la princesse de Condé.

rust, et le marquis d'Ancre fust fait mareschal de France en sa place : ce qui donna de nouveaux subjects de parler à M. le prince, et beaucoup de desgoust aux mieux intentionnés, qui croyoient que, pour une chose aussy extraordinaire que de faire un mareschal de France qui n'eust jamais esté à l'armée, c'estoit mal prendre son temps, que celuy où il y avoit tant de gens qui ne se plaignoient de rien davantage que de son trop grand crédit. Mais les favoris passent par dessus tout; et il n'y a ny coustumes, ny raisons qui soient considérées quand il y va de leur interest.

Anciennement, ceux qu'on honoroit de ceste dignité se faisoient présenter au parlement par un avocat, qui disoit dans une audience tout ce qui estoit de plus considérable en eux et en leurs prédécesseurs; mais cela fust lors aboly, le marquis d'Ancre n'ayant pas de quoy faire parler de luy et des siens devant une compagnie telle que celle qui se trouvoit ordinairement dans la grand'chambre en ces occasions là, et ceux qui l'ont esté depuis n'ayant pas pensé à le faire restablir. Le prétexte qu'il prist au commencement pour s'en dispenser fust qu'il estoit obligé d'aller promptement à Amiens pour rompre une entreprise que M. de Longueville avoit sur la citadelle, et en retirer M. de Riberpré, dont il n'estoit pas content; et ensuite qu'il estoit honteux aux maréchaux de France qui n'y avoient point de place d'y aller, et pour s'en retourner après sans monter en haut, comme font les pairs.

Quant à M. de Riberpré, il luy fist donner, pour le tirer plus honnestement d'Amiens, la permission de récompenser le gouvernement de Corbie, qu'avoit M. de Plinville. Les gens d'armes et les chevaux-légers

du Roy, qui n'estoient point en quartier, furent ensuite mandés, et les compagnies du regiment des Gardes mises à deux cents hommes, tout se préparant à la guerre.

Cependant M. le prince estoit à Châteauroux; mais il en partist aussytost qu'il sceust que les deputés l'alloient trouver : de telle sorte que ne l'ayant point rencontré, ny mesme peu avoir de ses nouvelles, ils s'en retournerent à Paris pour prendre de nouveaux ordres. Or ce qui le faisoit ainsy fuir devant eux n'estoit pas seulement qu'il ne voulust point les voir que tous les principaux de son party n'y fussent, mais qu'il craignoit que cela ne rompist l'entreprise qu'il avoit sur la citadelle de Mézieres, laquelle leur estoit tout-à-fait nécessaire pour avoir une retraite et un lieu où les secours estrangers peussent aisement venir, pour sauver toutes les terres que M. de Nevers avoit de ce costé là : dont ils pourroient tirer de grands secours, et n'avoir rien entre Sedan et Soissons, qui estoit à M. du Maine, qui ne despendist d'eux; car ils estoient assurés de La Fere et de Laon, qui estoient à M. de Vendosme et au marquis de Cœuvres. De sorte que marchant fort diligemment, il y arriva bientost après avec messieurs de Longueville, de Nevers, du Maine et de Luxembourg (1), qui l'avoient joint par le chemin.

Le marquis de La Viéville (2), gouverneur de la ville et de la citadelle (*de Mézieres*), n'y estoit pas, et n'y tenoit ordinairement que fort peu de gens, commandés par un

(1) *De Luxembourg :* Henri de Luxembourg, duc de Piney, prince de Tingry, venoit de succéder à François de Luxembourg son père, mort en 1613. — (2) *Le marquis de La Viéville :* Charles, depuis duc de La Vieuville, deux fois surintendant des finances, mourut en 1653.

lieutenant et un vieux sergent, ausquels il se fioit fort. Or ces deux hommes voyant arriver M. de Nevers avec une telle compagnie, et qu'ils ne pouvoient pas l'empescher d'entrer dans la ville, à cause qu'estant à luy, le peuple, qu'il avoit tousjours bien traicté, l'aimoit, et luy vouloit ouvrir les portes; ils se résolurent de luy refuser au moins celle de la citadelle : mais pour ne luy en faire pas l'affront tout entier, de l'en advertir, afin qu'il ne s'y présentast pas. Mais M. de Nevers, qui connoissoit la place et sçavoit qu'il y avoit faute de tout, ne s'en estonnant pas, leur respondit qu'ils estoient obligés de le laisser entrer toutes les fois qu'il voudroit, comme gouverneur de la province; et que s'ils y manquoient, et attendoient d'y estre forcés, qu'il les feroit tous pendre. Ce qui y fist naistre une grande division; car la pluspart des soldats craignant la corde, vouloient qu'on se rendist; et les officiers, qu'on attendist le secours qu'ils assuroient qu'on leur envoyeroit devant qu'ils peussent estre forcés. Mais les soldats enfin l'emporterent; car voyant mettre en batterie quatre canons venus de Sedan, et la place très foible du costé de la ville, ils contraignirent les officiers de se rendre : dont M. de Nevers, comme s'il eust pris une place sur les ennemis du Roy, donna aussytost avis à la Reine, l'assurant qu'il la garderoit pour le service du Roy et le sien (1).

Or M. de La Viéville n'en fust pas quitte pour la perte seule de sa place, car il fust encore blasmé de tous les costés, les uns le condamnant d'avoir abandonné M. de Nevers nonobstant les grandes obligations

(1) *Pour le service du Roy et le sien :* Voyez dans le *Mercure françois*, t. 3, p. 123, la lettre presque ironique du duc de Nevers.

qu'il avoit à sa maison (car il est certain que son pere n'avoit eu l'ordre du Saint-Esprit et le gouvernement de Mézieres qu'à la recommandation de M. de Nevers le pere); et les autres, parceque ce n'estoit pas assés pour le Roy qu'il fust demeuré dans son devoir, s'il ne luy conservoit la place qui luy avoit esté confiée, la tenant sy bien pourveue d'hommes et de munitions qu'elle se peust deffendre : devant bien juger, dès qu'il vist M. de Nevers mal à la cour, et du mesme party que M. de Bouillon, qu'elle les incommoderoit trop pour n'estre pas la premiere attaquée. A quoy il respondoit qu'ayant plusieurs fois demandé permission d'y aller, on ne l'avoit point voulu, de peur d'aigrir les affaires. De sorte enfin que, soit par sa faute ou par celle des autres, la place se perdist, et le Roy et le royaume en receurent des maux infinis, ayant esté la source de tous ceux qui arriverent despuis. Mais comme on n'estoit pas en ce temps là fort sévere, il n'en fut pas plus mal à la cour.

Une reddition sy prompte et sy inespérée ayant fort troublé la Reine et tout le conseil, on y envoya aussy tost M. de Praslin pour essayer de faire remettre la place entre les mains d'un lieutenant des gardes, en attendant que Leurs Majestés y peussent aller pour y mettre quelqu'un dont tout le monde peust estre content. Mais M. de Nevers, qui ne l'avoit pas prise pour la quitter sy facilement, le refusa, disant que c'estoit sa maison, et qu'elle n'avoit esté donnée à M. de La Viéville, non plus qu'à son pere, qu'à la recommandation de feu son pere et de luy, et en intention qu'ils la garderoient pour eux, comme leur appartenant.

A quoy ne se voyant point d'autre remede que la

force, le colonel Galatis fust envoyé pour lever six mille Suisses. On fist faire des recrues à tous les vieux regiments; et ceux de Rambure et de Vaubécourt, qu'on avoit licentiés au retour de Julliers, furent remis sur pied, et ont tousjours depuis esté entretenus, la Reine croyant que quand tout cela seroit prest et ensemble, on le feroit bien obéir. Mais comme on avoit fait une premiere faute de les avoir laissé cabaler tout l'hiver dans Paris, et à la veue du Roy et de toute la France, sans y mettre aucun empeschement en les arrestant, ou faisant de telles levées qu'elles leur eussent osté toute envie de faire la guerre; on en fist une seconde de n'aller pas droit à M. le prince, aussytost qu'on le sceust party de Châteauroux et avoir pris le chemin de Champagne; personne ne doutant que sy la Reine eust, comme quelques uns le vouloient, mené le Roy droit à Mézieres, ou en quelque autre lieu qu'il eust esté, avec le regiment des Gardes et les Suisses, qui faisoient plus de trois mille hommes, et les deux compagnies de cavalerie de la garde, et celles de messieurs de Vendosme et de Verneuil qui estoient tousjours entretenus, et que leurs lieutenants, messieurs d'Heure, Lopes et La Boulaye, tenoient dans le devoir, qui faisoient plus de cinq cents chevaux, sans les gardes du corps et la cour, il n'auroit osé l'attendre, n'ayant encore aucunes troupes sur pied; et eust infailliblement esté contraint de s'accommoder à telles conditions qu'on auroit voulu, ou de sortir du royaume. Mais Dieu, qui en avoit autrement ordonné, ne permist pas que cest advis fust suivy.

Cependant M. le prince faisoit faire des levées, et les hastoit autant qu'il pouvoit. Et afin que tout le monde fust informé des raisons qui l'avoient obligé à

sortir de la cour, il envoya un gentilhomme à la Reine, avec une lettre en forme de manifeste (1), dans laquelle il mist toutes choses, sans regarder sy elles estoient veritables ou non, pourveu qu'elles fussent propres pour la descrier et ceux qui la conseilloient, et rendre son gouvernement odieux; concluant par demander la liberté de M. de Vendosme, le rappel du chevalier de Vendosme (2) qu'on avoit envoyé à Malte, le retardement des mariages, et les Estats generaux libres; et leur promettant d'y assister, et de contribuer de tout son pouvoir à ce qui seroit du service du Roy et à la conservation de son autorité et de celle de la Reine mesme. Il escrivist aussy au prince de Conty et à tous les ducs et officiers de la couronne, aux gouverneurs de provinces, et à tous les parlements, joignant à leurs lettres une copie de celle de la Reine.

Aussytost que le parlement de Paris eust receu la sienne, il l'envoya à la Reine par deux conseillers, et toute fermée; ausquels, après qu'elle leur en eust tesmoigné son agrement, elle commanda de la porter à M. le chancelier, pour l'ouvrir et luy en faire le rapport. Il n'y fust trouvé qu'une simple lettre de M. le prince, par laquelle il se remettoit à celle de la Reine, dont il envoyoit, comme j'ay desja dit, des copies à tout le monde. Le prince de Conty et tous les autres donnerent aussy les leurs, et sans estre ouvertes.

Or ce que M. le prince demandoit (le retour du chevalier de Vendosme) n'estoit pas tant par affection

(1) *En forme de manifeste :* Voyez cette pièce dans le *Mercure françois*, t. 3, p. 224. — (2) *Du chevalier de Vendosme :* Alexandre, légitimé de France, chevalier de Vendôme, grand prieur de France, et général des galères, mourut en 1629.

qu'il eust pour luy, ny mesme pour obliger M. de Vendosme, comme pensant faire un grand mal à la Reine, laquelle l'avoit quelque temps auparavant fait aller à Malte sous prétexte des services et de la résidence que tous les chevaliers doivent à la religion, mais en effet parcequ'elle le trouvoit trop bien avec le Roy, et qu'elle craignoit que cela ne continuast l'exemple de messieurs de Guise, ayant appris combien il estoit dangereux de laisser prendre de l'autorité à de telles gens, qui, ne voyant rien au dessus d'eux que la souveraineté, pensent plus à se faire des chemins pour y parvenir, qu'à servir le Roy et demeurer dans l'ordre; et dont on avoit encore plus de peur, à cause de l'esprit de M. de Vendosme qui estoit desja fort connu, mais non pas celuy du chevalier, qui n'estoit pas moins dangereux.

Au reste la Reine, craignant que la lettre de M. le prince ne fist quelque impression dans les esprits, respondit à chaque article, justifiant sa conduite, et ceux dont elle se servoit, de toutes les plaintes qu'il en faisoit, et disant en particulier, pour les mariages d'Espagne et la rupture de celuy de Savoye dont il se plaignoit, qu'elle n'avoit rien arresté avec les Espagnols que le feu Roy (ainsy que tout le monde sçavoit) n'eust fait quand don Pedre de Tolede vint à Fontainebeleau, si ce dernier eust demandé à les faire doubles comme ils se faisoient alors; et qu'elle n'avoit préferé celuy là à celuy de Savoye que par son avis et celuy de feu M. le comte. Qu'il n'y avoit guere d'apparence que ce fust pour surprendre les huguenots; car il s'attachoit fort à cela afin de les mettre de son costé, puisque les édits de pacification n'avoient jamais esté mieux entretenus, non plus que les alliances des protestants;

et qu'elle pensoit encore à faire le mariage d'Angleterre, comme M. de Bouillon le sçavoit bien, en ayant esté le principal entremetteur; le priant enfin de prendre garde que ceux qui le faisoient tant appuyer sur l'assemblée des Estats seurs et libres n'eussent plus d'envie de former sur cela des difficultés pour l'empescher de s'y trouver, que d'en faire tirer tout le fruit qu'on en pouvoit espérer. Ceste lettre fut imprimée, et envoyée partout (1).

Mais afin de mettre entierement le bon droit de son costé, et qu'on ne luy peust pas reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui se pouvoit pour arrester ce désordre dans son commencement, elle envoya M. de Thou (2), qui estoit fort agréable à M. le prince, pour le disposer à un accommodement, auquel il promist d'aller à Soissons, et d'escouter là tout ce qu'on luy voudroit dire.

Cependant M. de Vendosme, qu'on avoit tousjours laissé dans sa chambre du Louvre, se sauva : ce qui arriva parceque l'exempt qui le gardoit n'avoit pas veu, lorsqu'il visita sa garderobe, une porte qui, pour avoir esté longtemps auparavant condamnée, estoit couverte d'une tapisserie et de quelques hardes, et ne paroissoit point du tout; de sorte que n'y en croyant point d'autre que celle de la chambre, il l'y laissoit entrer tout seul quand il en avoit besoin. Ce que ses valets de chambre voyant, ils la firent ouvrir de nuit par un serrurier; et y estant allé le matin comme il avoit accoustumé, il sortist par là; et passant la porte du Louvre sans estre connu, prist un cheval qui l'atten-

(1) *Voyez* le Mercure françois, t. 3, p. 233. — (2) *M. de Thou* : Le président de Thou étoit alors directeur des finances.

doit dans la cour des cuisines, et par des chemins destournés se retira en Bretagne. Ensuite de quoy l'exempt, après avoir quelque temps attendu, voyant qu'il ne revenoit point, entra dans la garde robe; et ne l'y trouvant pas, en fust promptement avertir la Reine, laquelle envoya aussytost M. de Montbazon à Nantes, dont il estoit gouverneur; et un commandement dans la province de ne le point reconnoistre, et de se tenir sur ses gardes.

M. de Vendosme arrivant à Ancenis, qui estoit à luy, sceut que M. de Montbazon, qui avoit pris la poste et le droit chemin, estoit desja passé, et qu'ayant donné l'alarme partout, il ne luy seroit pas seur d'aller plus avant sans estre bien accompagné. C'est pourquoy, croyant y pouvoir demeurer quelque temps en seureté parceque c'est une ville fermée, il se resolust d'y attendre ses amis, qui l'y vinrent bientost trouver, et en assés bon nombre.

Cependant il escrivist à la Reine tous les subjects de plainte qu'il avoit (1), et s'en alla, dès qu'il se vist assés fort pour se mettre en campagne, droit à Blavet, qui avoit esté rasé quand les Espagnols le rendirent, en intention de le fortifier; et en effet il y fit quelque peu de chose, quoyque le mareschal de Brissac, lieutenant de roy, et le parlement de Bretagne, essayassent de l'en empescher.

En ce mesme temps le connestable de Montmorency mourust en sa maison de La Grange, proche de Pezenas. Sa vie avoit esté meslée d'une infinité de bonnes et de mauvaises aventures; car estant jeune, le roy Henry second l'aima fort, et il s'acquist une grande reputa-

(1) *Voyez* le Mercure françois, t. 3, p. 253.

tion de valeur et de capacité dans toutes les guerres où il se trouva, et particulierement à la bataille de Dreux, où voyant le connestable son pere, qui commandoit l'armée du Roy, deffait et pris, il chargea sy rudement l'escadron où estoit le prince de Condé, que l'ayant rompu, il le prist aussy prisonnier. Sur la fin du regne de Charles IX, et durant celuy de Henry troisieme, messieurs de Guise, qui avoient tousjours esté ennemis de sa maison, et s'en estoient encore plus ouvertement declarés despuis la mort du connestable, le firent tant persécuter, aussy bien que le duc de Montmorency son frere aisné, que pour se garantir il s'allia des huguenots, et fust contraint de leur donner de grands avantages dans le Languedoc, comme entre autres la ville de Montpellier. Mais les choses s'estant changées par l'avenement du roy Henry-le-Grand à la couronne, qui l'avoit tousjours aymé, il fust enfin fait connestable.

Il est certain qu'il estoit plus honoré et respecté qu'homme de France, excepté les princes du sang; et que le roy Henry-le-Grand le consideroit sy fort, que se couvrant devant luy, comme faisoit son pere, qui estoit aussy connestable, devant tous les roys sous lesquels il avoit vescu, il ne voulust jamais l'en empescher, quoyque la coutume en fust passée, mesme pour les princes du sang, tant il avoit peur de le fascher; et il est vray aussy qu'il ne le faisoit pas quand quelqu'un de ces princes là, ou autres grands comme luy, y estoient. Il parvint jusques à une extreme vieillesse, ayant plus de quatre-vingt-quatre ans quand il mourust; et laissa de sa premiere femme, de la maison de La Marck, mesdames d'Angoulesme et de Ventadour; et de la seconde, de celle de Portes, madame la princesse et

M. de Montmorency. Sa charge de connestable fust supprimée; mais M. de Montmorency avoit la survivance du gouvernement de Languedoc.

Ensuite de l'arresté fait par M. de Thou avec M. le prince, M. de Ventadour et messieurs de Thou, Jeannin, de Boissise et de Bullion allerent le trouver à Soissons. Ses demandes furent du commencement fort grandes, voulant tout ce que portoit son manifestè; mais enfin il se réduisist à la convocation des Estats généraux, le retardement des mariages, le gouvernement d'Amboise pour luy, celuy de Mezieres pour M. de Nevers, quelque argent pour ses amis, et le licentiement des troupes nouvellement levées.

Sur quoy il se fist plusieurs allées et venues, se contestant principalement sur Amboise et sur Mezieres; ceux du conseil, qui sçavoient les anciennes maximes et les suivoient, ne voulant point qu'on donnast de places fortes pendant la minorité aux princes du sang, ny mesme aux grands, de peur qu'ils n'en abusassent. On ne vouloit point non plus promettre le retardement des mariages, parceque M. le prince y avoit consenty et ne le demandoit que pour complaire aux huguenots et les attacher à luy, et discrediter le Roy parmy les estrangers: ce qui pouvoit estre de dangereuse conséquence.

De sorte que la négociation tirant de longue, toutes les nouvelles levées eurent le temps d'arriver, et de se trouver au rendez-vous. Ce fust lors que les mesmes, qui avoient du commencement conseillé de suivre M. le prince, vouloient encore qu'on menast le Roy à ce rendez-vous, pour aller après à Sainte-Menehoud en oster le gouverneur, qui estoit à M. de Nevers, et de

là à Rhetel, bien assurés que ces deux places ne tiendroient point : la premiere, parceque le peuple estoit pour le Roy, et que le chasteau ne valoit rien du costé de la ville; et la seconde, parcequ'elle estoit en plusieurs lieux sans fortifications. Après quoy M. le prince voyant le Roy sy proche de luy, et que n'ayant encore que deux ou trois mille hommes tout au plus, mal armés et mal aguerris, il n'oseroit pas se mettre en campagne, il n'auroit point d'autre party à prendre que de s'enfermer dans quelque place, sortir du royaume, ou aller en Poitou mendier l'assistance des huguenots: ce qui luy seroit quasy egalement désavantageux, n'ayant point de ville en sa disposition qui ne peust estre bientost prise, et ne devant rien attendre des estrangers, non plus que des huguenots, qui avoient montré jusques là ne demander que la paix. Joint que quand ils auroient esté en autre disposition devant qu'on les eust peu faire assembler (car ils ne se seroient jamais déclarés sans cela), ses partisans, n'ayant pas de quoy deffendre leurs places, auroient bien mieux aimé s'accommoder que de les perdre; de sorte qu'il seroit demeuré tout seul, et entre les mains des huguenots : ce qu'on sçavoit bien qu'il ne vouloit pas.

Mais les plus timides (dont on disoit le chancelier de Sillery estre le chef, comme M. de Villeroy et le president Jeannin de ceux qui donnoient les conseils hardis) s'y opposant encore; pendant qu'on consultoit sy on le feroit ou non, M. le prince voyant les Suisses arrivés, et craignant que tous ces traités ne fussent que pour l'amuser, et le prendre au despourveu dans Soissons, en partist, y laissant messieurs du Maine et de Bouillon avec tout ce qu'il avoit de gens de guerre, et

prist le chemin de Vitry, dont il pensoit se pouvoir saisir.

Or il luy eust esté fort aisé, sy le regiment de Vaubécourt n'y fust arrivé un jour plus tost que luy : ce qui le fist aller à Sainte-Menehoud, où M. de Nevers se trouva aussy, avec quelque peu d'infanterie qu'il avoit assemblée despuis que M. le prince estoit allé à Soissons. Le peuple, qui estoit bien intentionné, vouloit obéir aux ordres du Roy, et ne le point recevoir : mais n'ayant point de chef, ny d'esperance d'estre secourus, et le gouverneur, assisté de quelques habitants qui despendoient de M. de Nevers à cause qu'il en avoit le domaine, leur faisant peur du pillage, ils luy ouvrirent enfin les portes.

Ceste prise, quoyque de petite conséquence, rendist néanmoins M. le prince beaucoup plus fier; mais la Reine ne s'estonna ny ne fleschist pas pour cela. De sorte que toute esperance d'accommodement estant quasy perdue, on proposa de mettre l'armée en campagne, et de la donner à M. de Guise. Mais comme sy toutes choses eussent conspiré pour sauver M. le prince (car il n'estoit point encore en estat de se deffendre), on n'eust pas plustost entendu nommer M. de Guise, que diverses personnes avertirent la Reine qu'on en murmuroit fort dans la cour et dans la ville; plusieurs, et des plus zelés au service du Roy, le croyant dangereux, et que ce seroit un moyen pour luy faire reprendre les mesmes avantages que ses prédécesseurs avoient eu dans les regnes passés, et relever une faction quasy assoupie, et qui avoit failly à ruiner le royaume et despouiller la race royale. De sorte que la Reine n'osant pas aussy faire d'autre général, de peur de l'of-

fenser, il fallust qu'elle perdist encore une occasion de ruiner tous les desseins de M. le prince, qui ne se peust pas après retrouver, et qu'elle essayast de rengager le traité, envoyant de Vignier, maistre des requestes, qui despendoit fort de luy, pour sçavoir sa derniere résolution, qui rapporta que sy on vouloit que les deputés allassent à Rhetel, que M. le prince s'y trouveroit. A quoy ne s'estant point fait de difficulté, on leur en envoya l'ordre. Mais devant qu'ils y fussent arrivés, il demanda que ce fust à Sainte-Menehoud : ce qu'on accorda aussy.

Les deputés estant arrivés, la négociation recommença avec plus de chaleur qu'auparavant du costé de la Reine, à cause de la peine où elle se trouvoit par les differents avis qu'on luy donnoit, et les obstacles qu'elle rencontroit à tout ce qui se devoit faire, joint qu'elle ne sçavoit à qui donner l'armée; et de celuy de M. le prince, parceque toutes choses luy manquoient, et qu'il ne voyoit point d'où il luy pouvoit venir du secours. De sorte que s'estant trouvé des temperaments aux choses les plus difficiles, le traité fut enfin conclu aux conditions suivantes :

Que les Estats généraux seroient assemblés dans la ville de Sens, en la maniere accoutumée, le vingt-cinquieme du mois d'aoust, et qu'ils y pourroient faire avec liberté toutes les propositions et remonstrances qu'ils jugeroient raisonnables et nécessaires pour le service du Roy, afin qu'avec l'avis des princes du sang et des grands du royaume on peust réformer les desordres qui s'estoient introduits dans l'Estat despuis la mort du Roy, et y donner un bon reglement; que les mariages d'Espagne ne se feroient qu'après en avoir eu

l'avis des Estats et des plus grands du royaume; que la citadelle de Mezieres seroit demantelée; que le fort de Blavet seroit démoly, sans qu'il y peust rester aucune garnison; que le chasteau d'Amboise seroit donné à M. le prince, jusques à la tenue des Estats; que M. de Vendosme seroit remis dans son gouvernement, et que le fonds accordé par les Estats de Bretagne pour ses gardes luy seroit conservé; que la garnison que le feu Roy avoit promise pour Beslisle et pour Machecoul y seroit continuée durant quatre ans; qu'on payeroit cent hommes d'extraordinaire dans Mezieres, et deux cents dans Soissons, jusques après la tenue des Estats; que le Roy donneroit cent cinquante mille escus à M. le prince pour estre despartis à ceux qui l'avoient suivy; qu'ils seroient tous remis dans leurs biens et dans leurs charges; qu'on donneroit la survivance du gouvernement de Champagne au fils aisné de M. de Nevers; que les troupes nouvellement levées seroient licenciées douze jours après la signature du traité; avec quelques autres choses de moindre importance. Fait à Sainte-Menehoud le 15 de mai 1614 (1).

Voilà l'issue qu'eust le premier mouvement de M. le prince, qui se termina plus tost qu'on n'avoit pensé, parcequ'outre les raisons que j'en ai desja dites, luy et ceux qui le conseilloient creurent parvenir plus aisement à leurs fins, qui estoient principalement d'oster toute autorité à la Reine par le moyen des Estats généraux plus tost que par la guerre; mais que quand cela leur manqueroit, ils la pourroient après cela recom-

(1) Le traité de Sainte-Menehould est imprimé dans le Mercure françois, t. 3, p. 297.

mencer avec bien plus d'avantage, estant mieux fournis d'argent; car ils estoient bien résolus de ne partir pas une autre fois de Paris sans prendre tout celuy qu'ils trouveroient à emprunter, fortifiés de deux places fort considérables, la citadelle de Mezieres devant, par un article secret, demeurer à M. de Nevers sans estre rasée, et ayant fait voir la seureté qu'il y avoit de s'engager avec eux, par où ils espéroient de pouvoir persuader aux huguenots de le faire.

M. d'Escures avoit, peu de temps auparavant, par commandement de la Reine, acheté le gouvernement d'Amboise de M. de Gast, en qui on ne se fioit pas, et qui fust bien aise d'en tirer cent mille escus; mais il eust ordre de le remettre entre les mains de M. le prince, et son argent luy fust rendu.

Aussytost que le traité eust esté signé, M. de Longueville et M. du Maine furent trouver la Reine, qui les receut à la mode de France, c'est-à-dire fort bien, et comme s'ils n'eussent jamais rien fait contre le Roy ny contre elle. M. le prince alla à Vallery, et messieurs de Nevers et de Bouillon à Mezieres et à Sedan, protestant tous aux deputés, devant que de partir, qu'ils n'avoient point d'autre interest que celuy de l'Estat, et ne demandoient que d'y voir un bon ordre, et la paix bien establie.

Les lettres pour la convocation des Estats ayant esté scellées et envoyées de toutes parts, on eust avis que les assemblées particulieres pour la nomination des deputés ne pouvoient pas estre faites au vingt-cinquieme d'aoust : c'est pourquoy l'ouverture en fust remise au dixieme septembre; et il fust publié, selon les formes

accoutumées, que tous ceux qui auroient des plaintes à faire les apportassent aux baillages, afin d'en charger les cahiers (1).

Toutes les choses pour l'execution du traité ayant ensuite esté expediées, M. le duc d'Anjou (2) et la petite Madame furent baptisés. La cérimonie s'en fist dans le Louvre par le cardinal de Bonsy, grand aumosnier de la Reine. La reine Marguerite fust marraine de Monsieur, et le cardinal de Joyeuse parrain. Elle le nomma Gaston-Jean-Baptiste; Gaston, parceque le feu Roy avoit souvent tesmoigné le desirer, en memoire de quelques uns de ses predecesseurs de la maison de Foix, et encore de ce grand et valeureux Gaston de Foix qui mourust à Ravenne (3); et Jean-Baptiste, parceque c'est le patron de Florence. La petite Madame fust tenue par Madame, sa sœur aisnée, et par le cardinal de La Rochefoucauld; et eust nom Henriette-Marie (4).

(1) *Afin d'en charger les cahiers :* On lit dans le Mercure françois (t. 3, p. 304) l'ordonnance du prevôt des marchands de Paris, du 27 juin 1614, par laquelle il fait savoir « à tous bourgeois et marchands, maistres et gardes des corps, communautés des marchandises, jurez des arts et mestiers, et toutes autres personnes de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, manans et habitans de ceste ville et faubourgs, qu'ils ayent à apporter et envoyer en toute liberté par chacun jour, en l'hostel de ladite ville, les plaintes, doleances et remonstrances que bon leur semblera; lesquelles ils pourront mettre ez mains desdits prevost des marchands et eschevins...., ou icelles mettre dans un coffre qui pour cest effect sera mis en l'hostel d'icelle ville, au grand bureau, ouvert en forme de tronc; pour après estre fait ouverture du coffre....., et dresser un cahier desdites plaintes, doleances et remonstrances. » — (2) *M. le duc d'Anjou :* Gaston-Jean-Baptiste de France, depuis duc d'Orléans. — (3) *Qui mourust à Ravenne :* Gaston de Foix, duc de Nemours, tué en poursuivant l'ennemi après avoir gagné la bataille de Ravennes, le jour de Pâques 11 avril 1512. — (4) *Henriette-Marie :* Elle épousa, le 11 mai 1625, l'infortuné Charles 1, roi d'Angleterre.

Environ ce temps (1), le chevalier de Guise estant en un chasteau près d'Arles, nommé les Baux, un canon qu'il faisoit esprouver et auquel il voulust mettre le feu ayant crevé, un des esclats luy rompist la cuisse, dont il mourust aussytost après. Ce fut une mort bien malheureuse pour un homme d'une sy grande reputation, mais attribuée par beaucoup de gens à un jugement de Dieu, pour le sang des deux barons de Lux qu'il avoit respandu, et principalement du pere, auquel il ne donna pas le loisir de mettre l'espée à la main.

De tous les partisans de M. le prince, il n'y eust que M. de Vendosme qui ne voulust point accepter le traité, fondé sur ce qu'estant eslongné, on ne pourroit pas, ce luy sembloit, aller à luy pour l'y forcer, et qu'on auroit sy grand peur de ce qu'il faisoit faire à Blavet, qu'on luy donneroit tout ce qu'il voudroit pour l'en sortir; ou peut-estre, comme quelques uns ont pensé, qu'il songeoit à gagner temps, pour se trouver encore armé quand les Estats se tiendroient, et en tirer de grands avantages en cas que la guerre recommençast, ou que l'autorité de la Reine fust diminuée, comme beaucoup de gens le croyoient. Surquoy on luy envoya le marquis de Cœuvres, son oncle; mais il n'en rapporta que des plaintes, comme s'il eust pretendu qu'on devoit de nouveau examiner ses interests, et faire un traité particulier avec luy. Ce que la Reine ne voulant pas souffrir, elle chercha d'y remedier par des voyes ausquelles il ne s'attendoit pas (2).

Cependant il arriva un grand désordre à Poitiers, causé par les diverses cabales qui s'y faisoient pour

(1) *Environ ce temps :* le premier juin 1614. — (2) *Voyez* le Mercure françois, t. 3, p. 313.

l'élection du maire dont le temps s'approchoit, et que tant les serviteurs du Roy que ceux de M. le prince vouloient avoir pour eux, à cause de la grande autorité qu'il a parmy le peuple, et qu'il en peust quasy disposer à sa volonté.

Or le grand interest que M. le prince y avoit venoit de ce que, méditant dès lors de reprendre les armes sy, par la tenue des Estats, le gouvernement n'estoit changé et l'autorité de la Reine rabaissée, il en auroit tiré deux forts grands avantages : le premier, d'avoir une ville de ceste qualité, et sy voisine des huguenots, qui se déclarast pour luy, cela pouvant servir d'exemple à d'autres; et le second, qu'estant sur le chemin de Bordeaux, où il falloit aller pour faire les mariages, la Reine seroit réduite, quand elle n'y pourroit pas passer, ou à les différer, ou, prenant des chemins destournés, les faire avec beaucoup plus de difficulté et moins de réputation.

C'est pourquoy la chose luy estant de ceste consequence, et craignant que le party du Roy, porté par tous les gens de bien, et en particulier par l'evesque de la maison de La Rocheposay, qui y avoit beaucoup de crédit, ne prévalust, sy ses amis n'estoient puissamment assistés; il se résolust de s'y trouver quand le temps escherroit, et d'y envoyer cependant un de ses gentilshommes nommé Latrie, pour donner courage à ses partisans, et l'avertir de ce qu'il devroit faire à Amboise, qui n'en est pas bien eslongné, et dont il alloit prendre possession, luy donnant des lettres pour le corps de ville et pour quelques particuliers, où il se plaignoit extremement de l'evesque, et essayoit de le décrediter. Mais il en arriva tout autrement; car le mal

retomba sur Latrie, qu'on creust luy avoir rendu ces mauvais offices. De sorte qu'ayant esté rencontré par quelques habitants qui sortoient de garde, ils l'eussent infailliblement tué, sans la maison du maire, qu'il trouva fort à propos pour se sauver (1).

M. le prince, qui estoit desja à Amboise quand il eut ceste nouvelle, croyant, puisque les choses estoient à ceste extremité, qu'il falloit se déclarer ouvertement, ou n'y rien prétendre, s'y en alla; et bien que Latrie, qu'il rencontra par le chemin, luy dist la peine qu'il avoit eue à sortir, et que le peuple estant souslevé et barricadé, il n'y seroit point receu, il voulust néanmoins en prendre le hasard, et s'avança jusques auprès de la porte, laquelle luy fust refusée, comme Latrie luy avoit prédit, ayant mesme esté tiré quelques coups sur un de ses gens qui s'estoit trop approché. C'est pourquoy ne voyant nulle apparence que les choses peussent changer, et craignant, s'il y demeuroit davantage, d'y perdre le temps et la réputation, il se retira, envoyant à la Reine se plaindre du mauvais traitement qu'on luy avoit fait, et luy en demander justice, puisque par le traité il luy estoit permis d'aller partout où il luy plairoit, en accusant principalement l'evesque, et rejettant tout sur luy.

Ensuite de cela, le duc de Rouanès, gouverneur de Poitiers, et du party de M. le prince quoyque sans estre declaré, y arriva; lequel pensant restablir les affaires, ordonna de poser les armes et de rompre les barricades. Mais comme on y travailloit, l'avis estant venu que M. le prince, qui vouloit voir ce que la présence de

(1) *Voyez* les Mémoires de Pontchartrain, t. 17, p. 44, deuxième série de cette Collection.

ıc pourroit produire, estoit retourné; le peuple en
tellement alarmé, craignant que quand les barri-
s n'y seroient plus, et qu'on n'y penseroit pas, on
e fist entrer, qu'estant aussytost refaictes, et les
es redoublées, le duc de Rouanès auroit esté mesme
maltraité, s'il ne se fust retiré dans l'evesché, où
aire luy fist dire qu'encore qu'il fust gouverneur
ı ville, la Reine ayant néanmoins chargé l'evesque
y d'en prendre soin et d'en respondre, il luy falloit
ıouvelles lettres du Roy pour y estre reconnu et
'; et qu'en attendant il feroit mieux de s'en aller,
me il fist, laissant ceux de la ville en de grandes
ehensions, voyant M. le prince autour d'eux, avec
ıcoup de noblesse qui l'estoit venu voir.
outes ces nouvelles ayant esté portées à la Reine,
ne vouloit point de querelle, elle envoya M. du
ne pour assurer M. le prince de sa bonne volonté,
u'elle feroit exécuter ponctuellement ce qui luy avoit
promis, offrant mesme de faire venir l'evesque et
ıaire pour rendre compte de ce qu'ils avoient fait.
s ce n'estoit pas ce que cherchoit M. le prince; c'est
rquoy il y respondit fort froidement : de sorte que
le Vendosme d'un autre costé, tesmoignant aussy
ouvertement qu'il ne désarmeroit point sy on ne
ıit un nouveau traité avec luy, par lequel sa condi-
fust amendée et ses intérests plus considerés, la
ıe fust conseillée (et s'y resolust) d'aller sur les
ε, et d'y mener le Roy, pour y donner ordre. Ils
irent donc le 5 juillet, et prirent le chemin d'Or-
s, où, parceque le Roy n'y avoit point encore esté,
uy fist une entrée, comme dans toutes les autres
s où il fust despuis.

Estant à Blois, la Reine receut des lettres de M. du Maine, qui portoient que M. le prince estoit fort satisfait de ce qu'il luy avoit dit de sa part; qu'il ne demandoit rien davantage; et qu'appréhendant mesme que son sejour en Poitou peust donner de l'ombrage, il s'estoit résolu de congédier tout ce qui estoit auprès de luy, et de retourner à Châteauroux. Ce qui fust un effet du voyage, et fort avantageux, estant bien certain que tant que le Roy seroit demeuré à Paris, M. le prince n'auroit point quitté le Poitou; et qu'encore qu'il ne fust point entré à Poitiers (car cela luy eust esté impossible), les serviteurs du Roy ayant tout-à-fait pris le dessus, il n'auroit pas laissé d'en bien profiter, tant il y avoit de factieux dans La Rochelle et dans toutes les autres villes huguenotes, ausquelles sa présence redoubloit le courage, et donnoit une nouvelle hardiesse d'y prescher la rebellion. Mais un partement sy prompt comme celuy du Roy, et devant qu'ils fussent bien préparés, les estonna sy fort, que M. le prince fust obligé de se retirer.

Et quant à M. de Vendosme, il manda peu de jours après qu'il avoit remis Blavet entre les mains du marquis de Cœuvres pour estre démoly, et qu'il alloit desarmer : de sorte que tout se préparoit pour rendre le voyage heureux, et donner bien de la gloire à ceux qui l'avoient conseillé.

Aussytost que toutes ces nouvelles furent sceues, il se trouva assez de gens qui eussent esté d'avis de s'en retourner, sy on les eust voulu escouter; disant que tout le fruit qu'on pouvoit attendre du voyage estoit desja arrivé, et qu'on ne pourroit pas aller plus avant sans mettre la santé du Roy en hasard, le menant en

des pays plus chauds que ceux qu'il avoit accoutumé, et au cœur de l'esté. Mais la Reine, devenue sage par l'expérience, ne voulust pas retomber dans les fautes passées, et suivist tousjours son chemin.

Lorsqu'on fust à Tours, l'evesque, le maire, et quelques uns des principaux habitants de Poitiers, allerent trouver le Roy pour rendre compte de ce qu'ils avoient fait. Ils y furent receus selon la grandeur de leurs services, et sur l'heure mesme renvoyés, pour ne laisser pas longtemps ceste grande ville sans gouvernail.

Or toutes choses se faisoient ainsy en ce temps là, et parceque tous les ministres estant de la nourriture du feu Roy, ils employoient le temps aux affaires, et non pas à leurs plaisirs. Le Roy partist aussy peu de jours après, et séjourna à Poitiers jusques à ce que l'élection d'un maire tel qu'il le falloit eust esté faite. Ce fust en ce temps là que le comte de La Rochefoucault acheta la lieutenance de roy de Poitou, que M. le prince avoit fait donner à M. de Rochefort son favory, après la mort du marquis de Noirmoustier (1).

Le Roy, continuant sa marche, arriva à Angers, où il eust nouvelles de la mort du prince de Conty. Il en prist le deuil de noir, le violet n'estant que pour les souverains (2). Il estoit fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, tué à la bataille de Jarnac; et de Madelaine de Roye sa premiere femme. Il avoit en premieres noces espousé la veuve du comte de Montafié, mere de la comtesse de Soissons; et en secondes, mademoiselle

(1) *De Noirmoustier:* Louis de La Trémouille, marquis de Noirmoutier, lieutenant de roi du haut et bas Poitou, étoit mort à l'âge de vingt-sept ans, le 4 septembre 1613. — (2) *Pour les souverains :* Les rois de France, depuis long-temps, ne portent plus le deuil qu'en violet.

de Guise. Il ne laissa point d'enfants ny de l'une ny de l'autre (1).

Ce qui avoit mené le Roy jusques là, et l'avoit fait résoudre d'aller à Nantes, estoit qu'encores que M. de Vendosme eust quitté Blavet, il n'avoit pourtant point désarmé tout-à-fait : de sorte que sy on s'en fust retourné, il se trouvoit en estat de pouvoir recommencer. Mais quand il sceust le Roy si près de luy, et qu'il vist tous ceux de la province, qui luy avoient promis assistance croyant qu'il n'iroit point, près de l'abandonner, il craignist que M. le prince n'en fist de mesme, s'il differoit plus longtemps d'accepter le traité de Sainte-Menehoud; et en envoya demander des lettres, qui luy furent aussytost accordées (2).

Le Roy estant à Nantes, y tint les Estats de Bretagne, où plusieurs demandes luy furent faites. Toutes celles qui regardoient les interests generaux de la province furent accordées, comme entre autres le rasement de diverses places, et particulierement de Blavet, que M. de Vendosme avoit laissé sans le faire desmolir. Mais pour le chastiment de ceux qui l'avoient suivy, et dont les troupes avoient fait de grands excès, on s'en remit au traité de Sainte-Menehoud, au prejudice duquel on ne voulut rien faire. Après quoy la Reine voyant toutes choses en bon estat, et l'hiver s'approcher, elle se résolust au retour, prenant son chemin par le Verger, maison du prince de Guemené, et par Duretal, où le Roy, la Reine et toute la cour furent magnifiquement traités par le comte de Schomberg. De

(1) *Ny de l'une ny de l'autre :* Il eut de sa seconde femme une fille, qui ne vécut que peu de jours. — (2) *Voyez* le Mercure françois, t. 3, p. 326.

Duretal, on alla à La Flesche, pour voir le college de jésuites que le roy Henry-le-Grand y avoit fondé (dans sa maison, car La Flesche estoit de son domaine devant qu'il fust roy), et pour faire prier Dieu pour luy, son cœur y ayant esté porté après sa mort, ainsy qu'il l'avoit ordonné quand le college fust basty.

Après y avoir séjourné un jour, le Roy fust au Mans, à Chartres, et enfin à Paris, où il arriva le 16 septembre 1614, faisant son entrée par la porte Saint-Antoine (1). Il y fust receu par plus de six mille hommes en armes; et il alla ensuite à Nostre-Dame, et puis au Louvre. M. le prince s'y rendist aussy quelques jours après, pour assister à l'acte de la majorité, qui eschéoit le 5 septembre.

Pendant ce voyage, la statue du roy Henry-le-Grand, posée sur un cheval de bronze, faite à Florence et envoyée par le grand duc Cosme II, fust mise sur le Pont-Neuf, au lieu où elle est encore aujourd'huy (2).

Environ ce mesme temps, le duc de Neubourg se fist catholique; et la mauvaise intelligence commencée, dès l'heure de son mariage, entre le marquis de Brandebourg et luy pour le partage de la succession de Cleves, esclata lors de telle sorte, qu'ils en vinrent aux

(1) *Par la porte Saint-Antoine :* C'est une erreur; Louis XIII revint par la route d'Orléans, et fit son entrée par la porte Saint-Jacques. (*Voyez* le Mercure françois, t. 3, p. 337.) — (2) *Elle est encore aujourd'huy :* Cette statue, donnée au Roi par Cosme de Médicis, grand duc de Toscane, fut placée sur le Pont-Neuf le 23 août 1614. Image du bon Henri, elle fut pendant près de deux siècles l'objet de la vénération des peuples. Elle a disparu dans le torrent de la révolution, comme la plupart de nos monumens historiques; mais au retour des Bourbons, la France s'est empressée de relever cette statue, qui portera jusqu'à nos derniers neveux le témoignage de notre amour pour le meilleur des rois.

armes. Surquoy les Espagnols et les Hollandois pris la protection, ceux là du duc de Neubo ceux cy du marquis de Brandebourg, ils se sai sous ce prétexte des principales villes du pays telle reserve toutefois que, chacun n'allant pas autres estoient desja, il n'y eust point de ruptu de sang respandu. Les Espagnols eurent pour leu Wesel, et les Hollandois Rées et Emmerick.

M. de Savoye, le plus ambitieux prince du r et le plus inquiet, voulant recommencer à faire ses pretentions sur le Montferrat, le marquis de bouillet y fust envoyé pour essayer d'appaiser c ferents.

Le Roy ayant treize ans accomplis dès le ving tieme de septembre, et pouvant, selon la loy e dans le royaume, estre déclaré majeur, il alla a lement le 2 octobre suivant, pour en faire véri déclaration selon les formes accoutumées. Il y fu compagné de M. le prince et de M. le comte, de de Guise, d'Elbeuf, d'Espernon, de Ventadour Monbazon, comme pairs; et des mareschaux Chastre, de Laverdin, de Bois-Dauphin et d'An du marquis de Rosny, grand-maistre de l'arti comme officiers de la couronne, qui y ont séa Roy y estant, et non autrement.

Les cardinaux de Sourdis, Du Perron, de La F foucault et Bonsy, qui n'y en ont point non plu le Roy, y furent aussy, et s'assirent, par un ord près, sur le banc des pairs ecclesiastiques, et place; car ne leur voulant pas céder en ce lieu l derniers ne s'y trouverent point, se plaignant gr ment du tort qu'on leur faisoit (comme en ef

rois ont bien accoustumé quand ils y vont) d'y donner séance à des gens qui n'y en ont point, ainsy que j'ay dit des officiers de la couronne; mais non pas au préjudice de ceux qui en ont le droit, comme les pairs, en les faisant marcher devant eux; les princes du sang ne les précédant là qu'en vertu d'une déclaration faite (1) aux premiers Estats de Blois, qu'ils seroient de là en avant sensés pairs nés, et qu'ils précéderoient tout le monde dans le parlement, aussy bien qu'ailleurs.

Le Roy estoit en son lict de justice, la Reine à sa main droite, une place vide entre deux; les pairs au dessous d'elle, les cardinaux à la gauche, et tout le parlement dans les sieges d'en bas, ainsy qu'il est accoustumé. La Reine dit qu'elle remercioit Dieu d'avoir peu eslever le Roy jusques à sa majorité, et maintenir la paix dans le royaume; qu'elle luy en remettoit le gouvernement, conviant tout le monde à luy rendre obéissance.

Le Roy l'ayant ensuite remerciée, et priée de continuer en l'administration de ses affaires, le chancelier, le premier president et l'avocat du Roy parlerent; puis M. le chancelier ayant recueilly les voix, la déclaration fust vérifiée, dans laquelle il estoit particulierement porté que l'édit de Nantes seroit observé, et celuy contre les duels renouvelé (2).

Les Estats généraux promis par le traité de Sainte-Menehoud furent enfin assemblés à Paris, et non à Sens comme on l'avoit pretendu, tant pour la commodité de la cour que pour celle des deputés; et l'ou-

(1) *D'une déclaration faite :* En 1576. (*Voyez* l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France, du président Hénault.)— (2) *Voyez* le Mercure françois, t. 3, p. 397 et suivantes.

verture s'en fist le 10 d'octobre 1614. Les principales matieres qui s'y agiterent furent la révocation du droit annuel, la publication du concile de Trente, le renouvellement de l'edit des duels, la recherche des financiers, le reglement des finances, les mariages d'Espagne, et l'article du tiers-Estat pour la seureté de la vie des roys.

Or, bien qu'il y eust de grandes contestations sur chacun de ces points, n'y ayant presque rien, quelque juste qu'il soit, qui ne reçoive de la contradiction, les plus sages se laissant souvent emporter aux interests particuliers; celuy néanmoins qui fist le plus de bruit fust l'article du tiers-Estat, parceque ne tendant, à ce que disoient ses auteurs, qu'à rendre l'autorité royale plus affermie, la faisant par ce moyen indépendante de tout autre que de Dieu, et qu'à assurer la personne et la vie des roys, qui sembloient estre attaquées par quelques livres faits sur ce subject, et qu'on croyoit avoir causé la mort des deux derniers, ils s'y attachoient sy fort qu'ils traitoient tous les contredisants d'ennemis des roys et de l'Estat.

L'article portoit que, pour arrester le cours de la pernicieuse doctrine qui s'estoit despuis quelque temps introduite contre les roys et les puissances souveraines establies de Dieu, par des esprits séditieux qui ne demandoient qu'à les troubler et subvertir, le Roy seroit supplié de faire arrester dans l'assemblée des Estats, par une loy fondamentale du royaume, et qui seroit inviolable et notoire à tous, que comme il est reconnu souverain dans ses Estats, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a aussy personne en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun

droit sur son royaume pour en pouvoir priver les personnes sacrées de nos roys, ny dispenser ou absoudre leurs subjects de la fidelité et obéissance qu'ils leur doivent, pour quelque cause ou pretexte que ce soit (1).

Que tous ses subjects, de quelque qualité et condition qu'ils soient, tiendroient ceste loy pour sainte, véritable, et conforme à la parole de Dieu, sans distinction équivoque ou limitation quelconque; laquelle seroit jurée et signée par tous les deputés des Estats, et doresnavant par tous les officiers et bénéficiers, devant que d'estre receus en leurs offices et bénéfices; ordonner à tous prédicateurs, précepteurs et régens d'enseigner et publier que l'opinion contraire, mesme celle qu'il est loisible de tuer et desposer les roys, se soulever et rebeller contre eux, secouer le joug de leur domination, pour quelque cause que ce soit, est impie, detestable, contre la vérité et l'establissement de l'Estat de la France, qui ne despend immediatement que de Dieu; que tous les livres qui enseignent telle fausse et perverse doctrine seront tenus pour seditieux et damnables; tous estrangers qui les escriront ou publie-

(1) *Pour quelque cause ou pretexte que ce soit :* L'article proposé n'étoit que le principe d'éternelle vérité que l'autorité spirituelle n'a aucun droit sur la puissance temporelle des rois. Il est pénible de penser que cette maxime ait pu être combattue par ce même clergé de France qui, éclairé plus tard par le génie de Bossuet, rendit à cette doctrine un hommage solennel dans le premier article de la déclaration de 1682. Il est bon de rapprocher les expressions du grand évêque de Meaux de celles qu'employoit alors le tiers-Etat : *Reges ergò et principes, in temporalibus, nulli ecclesiasticæ potestati Dei ordinatione subjici, neque auctoritate clavium Ecclesiæ, directè vel indirectè deponi, aut illorum subditos eximi à fide atqueobedientiâ, ac prestito fidelitatis sacramento solvi posse; eamque sententiam publicæ tranquillitati necessariam, nec minùs Ecclesiæ quàm imperio utilem, ut verbo Dei, patrum traditioni, et sanctorum exemplis consonam, omninò retinendam.*

ront, pour ennemis jurés de la couronne; tous subjects du Roy qui y adhéreront, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, pour rebelles, infracteurs des loix fondamentales du royaume, et criminels de lese-majesté au premier chef; et que s'il se trouve aucun livre ou discours escrit par des estrangers ecclesiastiques, contenant des propositions contraires à ladite loy directement ou indirectement, que les ecclesiastiques des mesmes ordres establis en France seront obligés d'y respondre, de les impliquer et contredire incessamment sans ambiguité ny equivoque, sur peine d'estre punis des peines portées cy dessus, comme fauteurs des ennemis de l'Estat; et que le present article seroit leu par chacun an, tant aux cours souveraines qu'aux baillages et senechaussées du royaume, à l'ouverture des audiences, pour estre gardé et observé avec toute rigueur.

D'un autre costé, ceux du clergé s'opposoient non pas à ce qui regardoit la conservation de la personne des roys, ny à leur souveraineté temporelle, qu'ils protestoient de vouloir assurer aussy bien que ceux du tiers-Estat, et par de meilleurs moyens, mais à ceste absolue independance; disant entre autres choses que les roys pouvoient estre subjects à l'excommunication comme tous les autres hommes, et qu'eux-mesmes l'avoient tousjours tenu ainsy, n'ayant jamais demandé d'estre exempts que de celles que les evesques, leurs subjects, entreprenoient quelquefois de jetter contre eux, comme ils en apportoient plusieurs exemples. Et que d'ailleurs ce n'estoit point à ceux du tiers-Estat d'en connoistre ny d'en ordonner; que cela produiroit infailliblement un schisme, et au lieu d'assurer la

vie des roys et l'Estat, les mettroit en plus grand danger que devant, pour les guerres et autres malheurs qu'il pourroit produire. Sur quoy diverses choses furent dites de part et d'autre, et principalement par le cardinal Du Perron, qui alla trouver pour cela ceux du tiers-Estat dans leur chambre, auquel le president Miron respondit; et despuis encore par le mesme cardinal et M. de Créquy dans le conseil, et en presence du Roy et de la Reine.

M. le prince favorisoit ouvertement l'article, soit pour se montrer plus zélé pour les interests du Roy que la Reine et le conseil, qu'il prévoyoit bien ne devoir pas prendre tout-à-fait ce party-là, ou pour se rendre plus agréable aux huguenots, qui, voyant que cela choquoit le Pape, diminuoit son autorité et pourroit mettre de la division entre le Roy et luy, le deffendoient avec grande chaleur.

[1615] Et il sembloit que le parlement l'approuvast aussy, ayant sur l'heure mesme donné un arrest confirmatif de plusieurs autres donnés anciennement sur ceste matiere, par lequel il estoit déclaré que le Roy ne reconnoist aucun supérieur au temporel de son royaume, sinon Dieu seul; et que nulle autre puissance n'a droit ny pouvoir de dispenser ses subjets du serment de fidelité, et de l'obéissance qu'ils luy doivent, ny la suspendre; le priver ou disposer de son royaume, attenter ou faire attenter par autorité publique ou privée sur la personne sacrée de nos roys (1).

(1) *Sur la personne sacrée de nos roys :* Il est beau de voir le parlement de Paris, au moment où des hommes prévenus ou égarés compromettoient l'autorité royale dans les Etats généraux, consacrer de nouveau, par arrêt du 2 janvier 1615, le principe sur lequel repose la stabilité et la dignité de la couronne de France.

Ce qui obligea enfin le clergé, pour ne sembler pas abandonner entierement l'interest des roys et du royaume, à dresser un autre article, selon les formes, à ce qu'ils disoient, de tout temps pratiquées dans l'Eglise, et conforme aux décrets du concile de Constance, receu en France, lequel contenoit : Que les detestables parricides commis ès personnes sacrées de nos roys ayant fait connoistre par expérience, et au grand malheur de la France, que les loix et les peines temporelles n'estoient pas suffisantes pour en destourner les damnables meurtriers, qui, conduits et séduits par les artifices du diable, ont présumé, en commettant telles abominations, d'éviter les peines eternelles : les prélats et ecclesiastiques ausquels Dieu a commis le soin et la conduite des ames et des consciences des peuples, tant comme pasteurs que comme fideles subjects du Roy, ont estimé estre de leur devoir et autorité pastorale, pour arrester et destourner ceste abominable fureur, rebellion et parricide du cœur et de la pensée de tous ceux qui veulent obéir à la voix du Saint-Esprit, prononcée par l'oracle infaillible de l'Eglise universelle, et éviter la damnation éternelle préparée à ceux qui y contreviennent, de renouveller et faire publier le décret de la quinzieme session du concile de Constance, tenu il y a près de deux cents ans, par lequel décret tous ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, voudroient maintenir qu'il soit permis d'attenter à la personne sacrée des roys, mesme de ceux qu'on prétend estre tyrans, estoient déclarés abominables, hérétiques, et condamnés aux peines éternelles. Suppliant très humblement les mesmes prélats Sa Majesté d'avoir ceste publication agréable, comme estant propre pour lier et obliger les con-

sciences, et les destourner de toutes telles exécrables imaginations, et d'escrire à nostre Saint Pere la publication et renouvellement dudit saint décret, comme ses prédécesseurs l'ont fait; prétendant lesdits prélats que c'estoit le meilleur remede qu'on y pouvoit aporter, et qu'il suffisoit.

La Reine et ceux du conseil eurent grand desplaisir de voir ceste question agitée en un temps sy mal propre pour cela, et où le Roy, bien que majeur, n'avoit pas encore assez d'autorité pour en décider, et faire prendre à tous les esprits le party qu'il voudroit. C'est pourquoy il fust résolu, pour ne condamner pas une chose sy fort à l'avantage des roys, et ne mécontenter pas aussy les ecclésiastiques, qu'ils voyoient portés de bonne volonté, de faire qu'on n'en parlast plus dans les Estat, et d'évoquer pour cest effet la chose au conseil du Roy, imposant silence tant aux Estats qu'au parlement pour tout ce qui concerneroit ceste matiere.

Mais les ecclésiastiques, non plus que ceux du tiers-Estat, n'estant pas satisfaits de cet expédient, furent diverses fois chez la Reine et chez M. le chancelier, pour leur en parler et s'en plaindre; jusqu'à ce que leur ayant esté fait connoistre que la prudence ne permettoit pas qu'on en usast autrement, ny qu'il se fist aucune déclaration dans les conjonctures présentes, ils s'appaiserent. La noblesse se trouva presque tousjours unie avec le clergé sur tous les points qui se proposerent.

Ensuite de cela, la Reine voyant le peu de fruit qu'on pouvoit tirer de ceste assemblée, et qu'il seroit à craindre, sy on la laissoit davantage durer, que quelques esprits séditieux, qui s'y trouvoient, n'y fissent des propositions plus difficiles à esluder, et mesme que

celles de M. le prince contre le gouvernement n'y fussent escoutées, elle ne pensa plus qu'aux moyens de la faire promptement finir. A quoy du commencement elle trouva bien de la résistance, la pluspart des deputés demandant que leurs cahiers fussent auparavant respondus, afin de porter quelque contentement dans les provinces. Mais cela ne se pouvant pas, de peur de la conséquence, on les assura seulement qu'on y satisferoit bientost, la Reine leur donnant cependant parole d'oster la *paulette*, d'empescher la vénalité des offices, de faire une chambre de justice contre les financiers, de retrancher les pensions et toutes les despences superflues, et d'achever les mariages d'Espagne, que tous les ordres avoient conjointement demandés; nonobstant tout ce que firent M. le prince et les siens pour l'empescher, comme estant nécessaires pour maintenir la paix (1).

De sorte qu'ils s'en allerent sans avoir de rien servy au Roy ny au royaume, comme on avoit pensé; mais seulement à la Reine, contre qui ils avoient esté assemblés, qui demeura bien plus autorisée qu'auparavant, puisque c'estoit du consentement des Estats, et qu'ils ne luy avoient rien retranché; car mesme tout ce qui leur avoit esté promis, excepté les mariages, n'eust aucun effet, non pas, à dire le vray, faute de bonne volonté, mais parceque le parlement et toutes les autres compagnies s'opposerent à la révocation de la paulette (2), le temps pour lequel on leur avoit donnée n'es-

(1) On trouve des détails curieux sur les Etats généraux de 1614 dans le *Mercure françois*, t. 3, p. 416. — (2) *A la révocation de la paulette :* Les parlemens avoient blâmé l'établissement de ce droit, qui consacroit la vénalité des offices (*voyez* plus haut la note de la p. 99);

tant pas encore expiré, et que les troubles qui arriverent bientost après empescherent d'y toucher quand il fust arrivé, aussy bien qu'à tout le reste.

M. le prince voyant qu'il n'avoit peu porter les Estats à ce qu'il vouloit, et que personne n'ayant esté d'advis de toucher au gouvernement, le Roy estant majeur, il n'estoit pas apparent qu'il le fist de luy mesme, tant il se montroit soumis à la Reine, il ne pensa plus qu'à renouveller ses pratiques, et à se mettre en estat de pouvoir au printemps recommencer la guerre : ce qui ne luy fut pas sy malaisé qu'on auroit pensé, la grande prosperité ayant tellement aveuglé la Reine que, ne gardant presque plus de mesure à rien, elle commença lors à diminuer l'authorité des anciens ministres, qui avoient tant travaillé pour maintenir la sienne, et à donner trop de pouvoir au maréchal d'Ancre, lequel ne se conduisant ny avec moderation, ny à la mode de France, estant de très difficile accès, et ne faisant que jouer (ce qui ne s'estoit point encore veu dans ceux qui gouvernoient les affaires), faisoit chaque jour beaucoup de mécontents, et principalement dans le parlement, dont M. le prince avoit grand besoin pour mettre les peuples de son costé.

A quoy il faut encore ajouter une chose qui luy servist beaucoup dans ceste compagnie, qui est que le prix excessif des offices empeschant, comme j'ay desja dit ailleurs, de regarder autant qu'on faisoit autrefois aux bonnes mœurs, les plus sages estant souvent ceux qui ont le moins d'argent, il se trouva lors dans le parle-

nais, comme l'a dit le président de Thou, « ils baissèrent le ton peu à peu, à mesure que ces charges devinrent plus lucratives. » (*Histoire universelle* de de Thou, t. 14, p. 326.)

ment tant de gens de son humeur, et aussy desbauchés que luy, qu'estant outre cela ravis de se voir recherchés par un prince du sang, ils s'oublierent aisement de leur devoir pour se porter à tout ce qu'il voulust. De sorte qu'on peust dire assurement que sy ce ne furent pas eux qui firent la guerre, au moins la causerent-ils par toutes leurs assemblées et leurs remonstrances, sans lesquelles M. le prince ne l'eust jamais osé entreprendre.

Or il se conduisoit dans ce commencement le plus adroitement qu'il pouvoit, ostant toutes les apparences, et se rendant sy complaisant en ce qu'il pensoit estre agreable à la Reine, qu'il fist mesme un ballet qui fut dansé devant elle (1), où on ne chantoit que ses louanges. Mais comme quand les corps sont mal disposés, les meilleures viandes leur deviennent nuisibles, aussy ce ballet trouvant les esprits desja fort aliénés, au lieu de les réunir les eslongna encore davantage.

Car M. le prince n'ayant pris aucun homme de la cour, mais seulement des conseillers, ou autres personnes qui le suivoient ordinairement, on s'en moqua; et la Reine mesme dit à messieurs de La Rochefoucault, de Termes et de Courtenvaux, qui en firent un au mesme temps (2), et qui s'excusoient de ce qu'il n'avoit pas esté trop beau, n'ayant pas assez d'argent pour y faire plus de despence; qu'elle se plaisoit tousjours fort

(1) *Dansé devant elle :* Le ballet de M. le prince de Condé avoit douze entrées; il fut dansé le 22 février 1615. On trouve dans les œuvres de Maynard (Paris, 1646, in-4°, page 309) des vers adressés à la Reine au nom du Soleil, qui furent chantés dans cette occasion. — (2) *Au mesme temps :* Le ballet des *mi-partis*, dansé le premier mars par le duc de Retz et d'autres seigneurs de la cour. (Recherches sur les Théâtres, par de Beauchamps, t. 3, p. 69.)

à voir ce qui estoit fait par des gens de qualité comme eux, et qu'il avoit une grace à quoy les autres ne pouvoient arriver. Ce qui ayant esté rapporté à M. le prince, il le fist aussytost sçavoir à tous les conseillers, qui prenant cela pour eux, s'en piquerent de telle sorte, qu'ils résolurent de s'en venger à quelque prix que ce fust. Ceux qui servirent le plus M. le prince dans le parlement furent le président Le Jay (1) et M. Le Coigneux (2), qui n'estoit encore que conseiller, mais qui avoit grand crédit parmy la jeunesse.

Dans ce mesme temps les mareschaux de La Chastre et de Laverdin estant morts, leurs places furent remplies de messieurs de Souvré, gouverneur du Roy, et de Roquelaure, lieutenant de roy en Guienne, qui avoit esté fort favorisé du roy Henry-le-Grand.

La reine Marguerite mourust aussy sur la fin du mois de mars (3); et en elle finist la branche de Valois. Dieu luy avoit donné de très grands avantages; car elle ne surpassa pas plus toutes les autres princesses de son temps par la hauteur de sa naissance, estant descendue de tant de roys, que par sa beauté et la grandeur de son esprit. Mais ne s'estant pas tousjours servie de l'un et de l'autre comme elle devoit, elle répara enfin toutes ses fautes passées, consentant librement au démariage du roy Henri-le-Grand et d'elle, afin qu'il peust avoir une femme qui luy donnast des enfants (car elle n'en avoit jamais eu, et n'estoit plus en âge d'en avoir);

(1) *Le president Le Jay:* Nicolas Le Jay, baron de Tilly, alors président aux enquêtes, devint en 1630 président à mortier, et premier président du parlement de Paris. — (2) *M. Le Coigneux:* Jacques Le Coigneux, depuis président à mortier au parlement de Paris. C'est le père de Bachaumont, si connu par le Voyage qu'il fit avec Chapelle. — (3) *Sur la fin du mois de mars:* le 27 mars 1615.

et faisant despuis M. le Dauphin son héritier, par une donation entre vifs, pour luy continuer, en tant que besoin seroit, tous les droits qu'elle avoit sur plusieurs Estats de l'Europe, et qui luy appartenoient comme héritiere du roy Henry III, son frere, qu'elle seule avoit survescu. Elle a laissé des Mémoires (1) d'une partie de sa vie, qui ont eu une grande approbation.

Au reste, parceque dans les cahiers des Estats l'article du réglement des finances portoit que toutes les garnisons establies dans des places pour seureté des choses promises par le traité de Sainte-Menehoud seroient ostées, et les places mesmes rendues purement et sans recompense, puisque tout avoit esté executé de bonne foy; M. le prince voyant que cela le regardoit principalement, se résolust aussy, pour tenir sa parole et complaire aux Estats, qui en tesmoignoient un grand desir, de remettre le chasteau d'Amboise entre les mains du Roy. Il fust donné à M. de Luynes : mais d'autant que je n'ay parlé jusques icy que de son premier establissement auprès du Roy, je diray maintenant quelque chose de ce qui luy arriva despuis, et comme il eust ce gouvernement.

Après donc que les oiseaux du cabinet luy eurent esté donnés, ainsy que j'ay desja dit, le Roy le trouva encore sy propre pour tous ses autres plaisirs, qu'il n'y employoit quasy que luy, et il n'y avoit rien de bien fait que ce qu'il faisoit. De sorte que comme on vist qu'à mesure que le Roy croissoit, ceste affection croissoit aussy, on commença à penser que, sy on le laissoit faire, il pourroit devenir favory ; et M. de Sou-

(1) *Des Mémoires :* Ils font partie de cette Collection, première série, tome 37.

ré, qui prétendant ceste place pour M. de Courtenaux, pour qui le Roy monstroit quelque inclination, e l'avoit approché que pour en exclure d'autres qu'il pprehendoit davantage, sans s'imaginer qu'il peust ller sy avant, parcequ'il ne luy croyoit pas grand esrit, et qu'il estoit d'un âge fort disproportionné, se oyant trompé, se résolust de l'empescher, en rompant s accès sy libres qu'il avoit auprès du Roy, et essayant 'en donner soupçon à la Reine.

Mais l'inclination du Roy y résistant, et le mareshal d'Ancre, qui le croyoit meilleur pour luy que M. de Courtenvaux, qui sembloit en passe pour cela, 'apuyant fortement, il se conserva malgré M. de Souré tous les avantages qu'il avoit, c'est-à-dire les enrées, sans qu'il fust besoin de demander pour luy à M. de Souvré, comme pour tous les autres; et la liberté de parler au Roy toutes les fois qu'il vouloit.

Or ce fust Sauveterre, premier valet de garde-robe du Roy, et huissier du cabinet de la Reine, qui luy aida principalement à se maintenir en cest estat; car estant fort son amy, et parlant librement à la Reine, il luy insinuoit continuellement que c'estoit un homme modéré, et qui connoissoit sy bien les avantages d'estre despendant d'elle, et les périls où il se mettroit s'il s'en séparoit, qu'il n'en falloit rien appréhender; et il faisoit aussy les mesmes diligences auprès du mareschal et de la mareschale d'Ancre.

De sorte qu'en estant bien persuadés, ils contribuerent plustost à augmenter sa faveur qu'à la ruiner, omme ils avoient fait celle du chevalier de Vendosme; t luy faisant faire de temps en temps quelques gratiications pour luy donner moyen de subsister, ils se ré-

solurent enfin de luy donner le chasteau d'Amboise quand M. le prince le rendist, comme Sauveterre disoit que le Roy le vouloit, pourveu qu'il le tesmoignast et en priast la Reine.

Mais ce fust là la difficulté, non pas tant faute d'affection (car il luy eust dès lors donné toutes choses, s'il eust peu, comme il fist despuis), que parcequ'estant naturellement timide, on l'avoit encore accoutumé à ne se mesler de rien. Et il ne l'eust en effet jamais demandé, sy Sauveterre, qui sçavoit l'intention de tous les deux, et qu'il ne feroit point de desplaisir au mareschal d'Ancre, trouvant le Roy et la Reine tout seuls, n'eust eu la hardiesse d'en faire la proposition, et donné courage au Roy d'achever. Ce qu'il fist de sy bonne grace que la Reine en fust satisfaite, et luy accorda à l'heure mesme. M. de Luynes mist dedans son frere de Cadenet.

Les amis de M. le prince se croyant assés forts dans le parlement pour se déclarer, proposerent dans les enquestes de demander l'assemblée des chambres. A quoy la pluspart ayant consenty, ils envoyerent à la grand'chambre, où le président Fayet portant la parole, dit que le Roy leur ayant promis de ne respondre point les cahiers des Estats sans leur communiquer et sceu ce qu'ils auroient à y dire, il estoit nécessaire, puisqu'on ne leur en parloit pas, de s'assembler pour aviser comme ils se devroient gouverner en ceste rencontre, et ce qu'il faudroit faire.

Ce n'estoit pas qu'ils creussent qu'on les eust respondus, mais parcequ'il leur falloit un prétexte pour demander ceste assemblée, et qu'ils n'en trouvoient point de plus plausible que celuy là, ny qui peust estre

que de cela, et de sçavoir sy on desputeroit vers
pour luy faire des remonstrances, ou sy on les
it toutes prestes pour les présenter quand il
u parlement, où on disoit qu'il devoit bientost
ur quelques édits.
uoy, après de grandes contestations, ils prirent
n tiers party, pire que les deux autres : qui fust
us le bon plaisir du Roy, tous les princes, pairs
es, ayant séance au parlement, seroient man-
s'y trouver, pour, en présence de M. le chan-
et les chambres assemblées, aviser aux proposi-
n'on feroit pour le service du Roy, le soulagement
ple, et le bien de son Estat; et il y en eust ar-
28 mars 1615.
e nouvelle ayant esté portée au Louvre, le con-
st à l'heure mesme assemblé, qui, jugeant la
l'aussy grande importance qu'elle l'estoit en ef-
r sy le parlement avoit ce droit, et qu'il peust,
les fois qu'il se feroit quelque chose qui ne luy
t pas, assembler les plus grands du royaume
corriger, il seroit au dessus du Roy), il con-
u'il y falloit promptement remédier; et pour

le subject de l'arrest qui avoit esté donné, et dont Leurs Majestés se tenoient fort offensées, ceste convocation des principales personnes du royaume sans la participation du Roy ne leur apartenant point, et ne pouvant estre soufferte; que toutes fois, devant que de rien résoudre et d'en tesmoigner leur juste ressentiment, ils avoient voulu apprendre d'eux, qui estoient particulierement leurs officiers, comme la chose s'estoit passée.

A quoy M. Servin, avocat du Roy, respondant, il essaya de justifier autant qu'il peust l'intention du parlement. Mais le Roy, après avoir de nouveau pris l'avis de ceux de son conseil, leur fist dire par M. le chancelier qu'il se tenoit fort offensé de ce qui s'estoit passé, parceque l'autorité que les roys leur avoient donnée n'estoit que pour rendre la justice à leurs subjects, et qu'ils ne devoient pas s'assembler pour déliberer sur d'autres matieres sans luy avoir parlé, et eu sa permission; que le Roy, quoyque jeune, estoit majeur, et n'avoit pas moins de puissance que ses prédécesseurs; qu'encore qu'ils eussent tesmoigné vouloir que luy chancelier y fust, cela ne les excusoit point, ne pouvant pas s'assembler avec luy ny sans luy sans permission : c'est pourquoy Sa Majesté vouloit que les registres luy fussent apportés, pour en lever l'arrest et en oster la mémoire; faisant cependant très expresses deffenses à la cour de passer outre, et leur commandant d'en porter l'ordre de sa part.

Les gens du Roy firent du commencement grande difficulté de se charger de ces commissions, alléguant plusieurs raisons pour s'en deffendre. Mais n'ayant pas esté trouvées valables, ils y furent contraints, et en

irent leur rapport au parlement, qui tesmoigna aus-
ytost de vouloir obéir, les chargeant de l'aller dire
u Roy, et l'assurer de son obéissance et fidelité. Ce
u'ayant fait, le Roy montra d'en estre fort content;
t prenant l'arrest qu'ils avoient apporté, leur dit qu'il
e verroit, et feroit plus amplement entendre sa volonté
au parlement.

La chose s'estant passée de la sorte, il y avoit toute
pparence de la croire terminée; mais cela n'estant
rrivé que parceque ceux des enquestes ne s'estoient
as bien entendus, ils résolurent, dès qu'ils furent hors
le la grand'chambre et eurent parlé ensemble, de le
éparer en quelque façon que ce fust. Et s'estant di-
erses fois assemblés de nuit, tant avec M. le prince
ue sans luy, ils envoyerent enfin des desputés à la
rand'chambre, pour dire que le Roy leur ayant pro-
nis de leur faire sçavoir ses volontés, et ne le faisant
oint, il estoit nécessaire de voir s'il ne falloit pas les
lemander. De quoy le Roy estant averty, il commanda
que les présidents du parlement et des enquestes, avec-
ues quelques uns des conseillers de toutes les cham-
res, le vinssent trouver, ausquels il dit que puisqu'ils
ouloient sçavoir sa volonté, M. le chancelier la leur
iroit; qui fust en substance : Que le Roy se sentoit
ort offensé qu'ils eussent voulu assembler, luy estant
najeur, les princes, pairs et autres ayant séance au
arlement, sans sa permission (chose sans exemple, et
u'aucun parlement n'avoit jamais faite); que leur
pouvoir estoit limité; et que comme ils ne connois-
oient point de ce qui estoit attribué à la chambre
des comptes ny à la cour des aydes, aussy ne pou-
voient-ils se mesler des affaires d'Estat, dont les roys

s'estoient de tout temps réservé la connoissance et la direction toute entiere; qu'ils devoient s'estre souvenus, pour en faire de mesme, de ce que fist autrefois le premier président de La Vacquerie (car le duc d'Orléans l'ayant voulu porter à de semblables entreprises, il luy respondit que la cour estoit instituée par le Roy pour administrer justice, et que ceux de la cour n'avoient point d'administration de guerre, de finance, ny du fait et gouvernement du Roy, ni de grands princes; et que messieurs de la cour de parlement estoient gens clercs et lettrés pour entendre et vaquer au fait de justice; que s'il plaisoit au Roy leur commander plus avant, la cour luy obeiroit; mais que, sans le bon plaisir et commandement du Roy, cela ne se devoit faire); de ce que les roys Louis XII et François premier avoient dit sur de bien moindres subjects; et de ce qui arriva du temps de Charles IX, lorsqu'on voulut contester son autorité.

Que le parlement de Paris, qui estoit le premier, devoit servir de regle aux autres, et n'employer le pouvoir qu'il avoit et qu'il tenoit des roys que pour faire valoir leur autorité au lieu de la desprimer, comme ils essayoient de faire, luy estant présent; dont, encore qu'il fust fort offensé, ayant néanmoins sceu que cela ne s'estoit pas passé tout d'une voix, et que c'estoit que les jeunes l'avoient emporté sur les plus vieux et les plus sages, il ne vouloit pas aussy s'en prendre à tous, priant ceux qui avoient bien fait de continuer, et de s'assurer qu'il s'en souviendroit. Et enfin qu'ils ne pensassent pas s'excuser sur ce qu'ils remettoient tout *sous son bon plaisir*, parcequ'on sçavoit bien comme la chose s'estoit faite, et que ceste clause n'y

avoit esté ajoustée qu'après, et pour adoucir le reste: c'est pourquoy ils n'en estoient pas moins coupables que sy elle n'y eust point esté; leur faisant expresses deffenses de l'exécuter, ny d'en déliberer davantage.

A quoy le premier président respondit qu'ils avoient un extreme desplaisir de ce qu'après avoir sy fidellement servy le roy Henry-le-Grand et tous ses prédécesseurs, leurs actions fussent sy mal interpretées; qu'ils n'avoient aucune charge, estant venus par son commandement, et sans estre avertis de ce qu'on leur diroit; mais qu'ils en feroient leur rapport, suppliant cependant Sa Majesté de prendre en bonne part l'arrest qui avoit esté donné, et de croire qu'il s'estoit fait par l'opinion commune de toute la compagnie, et plustost par un excès de bonne et droite intention, que pour entreprendre sur son autorité.

Le premier président estant retourné et ayant fait son rapport, on s'en estonna sy peu, qu'il fust à l'heure mesme ordonné que, sans s'arrester à ce qu'avoit dit M. le chancelier, on suivroit la premiere résolution, et que deux de chaque chambre des enquestes, avec quelques uns de la grand'chambre et les présidents, mettroient par escrit les remonstrances qu'il faudroit faire. Sur quoy ils furent de nouveau mandés pour leur en réiterer les deffenses; et le Roy mesme leur dit que s'ils continuoient, il s'en souviendroit.

Mais encore que le premier président, qui se conduisoit fort bien, comme tous les autres présidents aussy, excepté le président Le Jay, ne pouvant faire son rapport à cause des festes de Pasques, eust gagné quasy quinze jours après, et que cependant on eust fait tout ce qui se pouvoit pour empescher qu'ils ne s'as-

semblassent; les plus jeunes néanmoins, animés par M. le prince, de qui ils despendoient entierement, et appuyés du président Le Jay et de quelques uns des anciens conseillers, lesquels, ignorants des affaires du monde et y allant à la bonne foy, demeurerent sy fermes à vouloir achever ce qu'ils avoient commencé, croyant qu'on ne cherchoit que le bien public, qu'ils résolurent, dans la premiere assemblée qui se fist, que chacun donneroit au plustost ses memoires, afin que les remonstrances fussent promptement dressées, lesquelles estant faites furent leues et approuvées; et l'on envoya à M. le chancelier le supplier de demander audience pour les presenter au Roy.

Sur cela, le conseil fust du commencement fort partagé; car beaucoup de gens inclinoient à la refuser. Mais M. le chancelier, qui penchoit souvent vers les opinions les plus modérées, le fist plus que jamais en ceste occasion, soutenant qu'il les falloit laisser venir, et qu'ayant jetté ce venin et contenté leur passion, il y en auroit beaucoup qui reviendroient, les contestations servant plus à aigrir les esprits qu'à les ramener. A quoy la Reine ayant enfin consenty, tout le reste suivist, et on leur donna jour au vingt-deuxieme de mai, auquel ils furent receus dans la chambre du conseil.

Le Roy et la Reine avoient auprès d'eux les ducs de Vendosme, de Guise, de Nevers, de Montmorency et d'Espernon, M. le chancelier, les mareschaux d'Ancre et de Souvré, M. de Villeroy et le président Jeannin. Le parlement estant entré, le premier président, après avoir en peu de paroles essayé de justifier ce qu'ils faisoient, présenta les remonstrances, suppliant qu'elles fussent leues en présence de Leurs Majestés. Ce que le

Roy ayant permis, M. de Loménie, secretaire d'Estat, les prist, et les leust tout haut (*).

Ces remonstrances tendoient premierement à prouver que le parlement s'estoit plusieurs fois meslé des affaires d'Estat, dont les roys et le royaume s'estoient bien trouvés, et en avoient tiré de grands avantages, en donnant pour exemples les assemblées faites du temps des roys Jean et Charles v, et les remonstrances faites au roy Louis xi. Ce qui ne faisoit pourtant rien pour eux, parceque c'estoit du consentement de ces roys là, et non pas après leurs deffenses.

De là ils passoient aux désordres qui se commettoient dans le gouvernement, et qui avoient donné subject à l'arrest du 28 mars, n'ayant, ce disoient-ils, demandé la convocation des plus grands du royaume que parcequ'il y avoit apparence que quand ils les auroient reconnus avec eux, ils pourroient les representer au Roy avec plus d'efficace; et que cela ne luy donneroit point de jalousie, puisque tout estoit remis à son bon plaisir. Ensuite ils s'estendoient sur les remedes qu'on y pourroit apporter, qu'ils divisoient en plusieurs articles, mais sans rien particulariser; protestant enfin qu'en cas que, par le pouvoir de ceux qui y estoient interessés, leurs remonstrances ne servissent de rien, ils seroient obligés, pour la descharge de leurs consciences, de les nommer, et de faire voir au public plus manifestement leur mauvaise conduite, afin qu'il y peust estre quelque jour remedié.

(*) *Les leust tout haut :* Le Roy commanda au jeune comte de Brienne, fils de M. de Loménie, de lire ces remontrances. (*Voyez* le Mercure françois, t. 4, p. 53; et les Mémoires de Brienne sous l'année 1615, t. 35, deuxième série de cette Collection.)

A quoy M. le chancelier, qui prist le premier la parole, respondit fort amplement, justifiant tout ce qui s'estoit fait despuis la mort du Roy, et montrant que le gouvernement avoit esté sy heureux pendant la minorité, qu'au lieu de s'en plaindre il en falloit louer Dieu et remercier la Reine, qui par sa grande prudence avoit destourné tous les maux dont on avoit esté diverses fois menacé. Que le Roy estant majeur, personne n'avoit droit de luy prescrire de quelles gens il se serviroit, ny quels conseils il devroit prendre; et enfin que Sa Majesté feroit voir leurs remonstrances, pour y respondre encore plus particulierement.

Le president Jeannin parla aussy, et montra, sur ce qu'ils disoient des finances, combien ils estoient mal informés, puisqu'on n'avoit touché à l'argent de la Bastille que pour contenter M. le prince et les siens, appaiser les derniers troubles, et faire le voyage de Nantes. Qu'au reste ils ne se devoient point persuader que ceux dont le Roy se servoit dans son conseil eussent aprehension qu'on examinast leur conduite, parceque ce seroit leur plus grand avantage; et qu'il n'y avoit guere d'apparence qu'eux, qui n'estoient point destinés pour cela et n'y avoient jamais travaillé, leur en peussent faire leçon, demandant qu'ils nommassent ceux de qui ils entendoient parler, parceque, s'ils estoient du conseil du Roy, il n'y en avoit pas un qui ne fust prest de respondre de ses actions.

Quand le président Jeannin eust achevé, tous les autres, en presence mesme de ceux du parlement, condamnerent leur procédure, déclarerent que le Roy seul avoit droit et pouvoir de convoquer les pairs; que

l ils seroient appelés par d'autres, ils n'iroient
; et assurerent de leur fidelité.

lendemain, il fust donné un arrest au conseil,
nt que celuy du parlement du vingt-huitieme
, et leurs remonstrances, seroient ostées des re-
s, et qu'à cet effet on les apporteroit à Sa Ma-
le Roy se reservant de faire droit sur les choses
n auroient besoin, et de renvoyer au parlement
es édits qui se feroient sur les cahiers des Estats,
les vérifier ou y faire des remonstrances, promet-
le les recevoir favorablement, et y faire réflexion.
s gens du Roy ayant esté mandés pour entendre
ture de cest arrest et le porter au parlement, s'en
ndirent encore, disant qu'il y alloit mesme de l'in-
du Roy que les choses désagréables se donnassent
tres, afin de ne les pas décrediter; mais on vou-
nonobstant cela, qu'ils le portassent. Surquoy les
bres furent assemblées, mais avec un succès bien
ent des autres fois : ce qui verifia la prediction de
chancelier; car les gens du Roy ayant fait leur
rt, la pluspart des voix, comme sy tout ce qui
t fait jusques là ne fust point venu d'eux, allerent
tenter le Roy par toutes sortes de respects et de
ctions; et les presidents, avec quelques conseil-
urent à l'heure mesme desputés pour cela.

is le Roy voulant, quelques raisons qu'on luy
dire au contraire, que l'arrest du conseil fust en-
ré, l'on s'assembla plusieurs fois sans rien con-
, les amis de M. le prince ayant repris courage,
t toutes sortes d'efforts pour l'empescher. En-
utefois, après plusieurs contestations et divers
es faits de part et d'autre, il fust resolu qu'on

donneroit un arrest au parlement portant que les présidents avec quelques conseillers iroient trouver le Roy, pour luy tesmoigner, et à la Reine aussy, le desplaisir qu'ils avoient de leur mécontentement; protester qu'ils n'avoient jamais entendu toucher à leurs personnes ny à leurs actions, non plus qu'à tout ce qui s'estoit fait pendant la regence, n'ayant esté poussés à faire leurs remonstrances d'aucune mauvaise intention, ny pour entreprendre sur leur autorité, mais seulement de zele pour leur service; espérant que quand ils les voudroient examiner, ils le trouveroient veritable. Cest arrest fust du 28 juin, lequel ayant esté prononcé, rendist tout le monde content : le parlement, parcequ'il n'avoit point esté obligé à se desdire, et le Roy parcequ'il ne s'assembleroit plus.

On disoit alors que ce changement sy prompt et sy grand n'estoit pas plus venu des soins qu'on prist de regagner les esprits et de les ramener dans leur devoir, que de ce que n'y ayant point eu de ces sortes d'assemblées pendant le regne de Henry-le-Grand ny depuis, la pluspart de ceux du parlement n'en avoient point veu, et n'ayant pas grande connoissance des affaires du monde, s'estoient laissé emporter à ces beaux pretextes de réforme et de bien public, croyant fermement qu'on ne pensoit qu'à cela, et que ce leur seroit un grand honneur sy par leur moyen tous les abus qui se commettoient estoient corrigés, et le peuple soulagé. Mais quand ils virent qu'il ne se faisoit rien que par cabale, et pour des fins particulieres ausquelles le public n'avoit point de part, et que sy la guerre s'en ensuivoit, comme il y avoit bien de l'apparence, tout le blasme en tomberoit sur eux et sur leurs assemblées,

qu'on en estimeroit la principale cause, ils changerent d'opinion, et, ne cherchant qu'à en sortir honnestement, se réunirent avec le premier président aussytost que les remonstrances eurent esté leues devant le Roy, et luy aiderent à faire donner le dernier arrest, qui mist fin au désordre.

Et il sembloit aussy qu'ils avoient fait fort sagement, se tirant d'une affaire où ils n'eussent pas enfin trouvé leur compte; car ne pouvant continuer sans rompre avec le Roy, et se joindre à M. le prince pour entrer dans tous ses desseins, mesme celuy de faire la guerre, qu'on voyoit bien qu'il vouloit : de quelque costé que la fortune eust tourné, ils s'en seroient mal trouvés, estant certain que M. le prince n'auroit pas à la fin moins cherché que le Roy à rabaisser leur autorité, et que plus elle luy auroit esté utile, plus auroit-il eu raison de la vouloir desprimer, de peur qu'ils ne changeassent, et ne luy gardassent pas plus de fidelité qu'au Roy.

De pouvoir aussy luy disputer le commandement ou le partager, il n'y avoit nulle apparence, non seulement pour l'aversion naturelle que ceux de la noblesse, entre les mains de qui sont les principales forces de l'Estat, ont pour ceux de la justice, et qu'ils voudroient, s'il y avoit lieu, eux-mesmes gouverner, et non pas s'en remettre à d'autres; mais parceque les peuples des grosses villes ne voudroient, non plus qu'eux, sortir de l'obéissance du Roy pour entrer dans celle du parlement, ainsy qu'il s'estoit veu dans les temps des ducs de Bourgogne, des Anglois et de la Ligue, où les parlements avoient eu peu ou point de crédit. Et en effet, un corps où le merite ny la capacité ne fait point en-

trer, mais l'argent, et où les voix estant comptées et non pas pesées, les jeunes, qui font ordinairement le plus grand nombre, le peuvent quasy tousjours emporter, n'est pas bien propre pour gouverner un Estat, où les plus experimentés et les mieux choisis ne sont pas trop bons, leur prétention de representer les Estats-généraux estant sans fondement ny apparence, puisqu'ils ne sont pas éleus comme eux de toutes les provinces (1).

La mauvaise intelligence arrivée entre M. de Longueville et le mareschal d'Ancre, dès qu'ils furent tous deux en Picardie, y ayant fait naistre deux partis, M. de Longueville avoit du sien tout le peuple et le commun de la noblesse; et le mareschal d'Ancre, les gouverneurs des places et les prétendants à la cour. Or M. de Longueville, qui estoit pour M. le prince et se vouloit rendre utile à son party, considérant combien la citadelle d'Amiens importunoit ceux de la ville, essayoit de les porter à l'attaquer, ou du moins à se retrancher contre elle, esperant que quand ils auroient fait ceste desmarche, les autres villes, qui n'aimoient pas non plus le mareschal, y prenant exemple, se desclareroient aussy contre luy, et qu'avec Corbie et le Castelet, dont ils estoient assurés, ils donneroient tant d'affaires au Roy dans la Picardie, qu'il seroit forcé de quitter toute autre chose pour y aller, comme y ayant plus d'interest à cause du voisinage de Paris; pendant quoy M. le prince, passant en Poitou pour faire déclarer les huguenots, rendroit le chemin de Bordeaux sy malaisé, que le Roy n'y pourroit pas aller.

(1) On lit le détail de ce qui se passa au parlement de Paris à cette occasion, dans le tome 4 du Mercure françois. Les remontrances y sont insérées.

Mais le mareschal d'Ancre (comme dans tous les partis il y a tousjours quelques faux freres) en ayant esté averty, pour tenir le peuple mieux en bride fist abattre quelques maisons proches d'un canal qui est entre la citadelle et la ville, qui pouvoient la couvrir et empescher que le canon ne l'incommodast, et mettre en mesme temps des chaisnes au pont qui est sur ce canal, afin d'en estre le maistre, et de le pouvoir lever et baisser quand il luy plairoit. Ce qui donna une telle appréhension à tous les habitans, qu'on ne voulust entreprendre quelque chose de nouveau contre eux que M. de Longueville creust son temps arrivé, et que ceux de la citadelle n'osant pas tirer sur luy sans un ordre de la cour, il pourroit, devant qu'il fust venu, prendre le pont, et engageant le peuple à le garder, luy faire faire la declaration qu'il prétendoit.

Il s'en alla donc un matin aux Celestins, qui sont proches du pont, comme pour y entendre la messe; où estant, accompagné de beaucoup de noblesse, il y fist encore venir la compagnie de gens de pied de Lierville, qui y estoit de tout temps en garnison; et puis envoya de ses gardes avec des serruriers pour rompre les chaisnes du pont et le mettre en l'estat d'auparavant, ainsy qu'ils eussent fait, sans un gentilhomme du mareschal d'Ancre, nommé Du Tiers, qui s'estant par hasard rencontré sur ce temps là dans l'esplanade, se mist en devoir de l'empescher; et luy estant aussytost venu du secours de la citadelle, les chassa, et en demeura le maistre. Ce que les plus sages, qui estoient avec M. de Longueville, ayant veu, et que quand il iroit avec toute sa compagnie et reprendroit le pont, il ne le pourroit pas garder, à cause du canon

de la citadelle, qui voyoit dessus; ils allerent trouver Hautecloque, lieutenant du mareschal d'Ancre, pour chercher quelque temperamment, et en tirer M. de Longueville avec honneur. Mais il fust impossible, Du Tiers ayant refusé toutes sortes de partis, et voulant que les choses demeurassent en l'estat qu'elles estoient. Ce qui ayant fort refroidy le peuple, contraignit M. de Longueville à se retirer, et partir d'Amiens dès le lendemain, de peur de recevoir un plus grand affront s'il y demeuroit davantage. L'action de Du Tiers fust fort louée dans la cour, et recompensée quelque temps après de la cornette des chevaux-légers de la Reine.

Aussytost que M. le prince eust appris ce qui s'estoit passé à Amiens, il se resolust, craignant qu'on ne s'en prist à luy, et que le Roy estant majeur on ne fist plus de difficulté de l'arrester, de sortir de Paris; et faisant semblant d'aller à Saint-Maur, comme il luy estoit assez ordinaire, il fust dès le lendemain à Clermont, qui estoit aussy à luy, afin de pouvoir dire et faire de là tout ce qui luy plairoit, sans crainte de la prison. Tous les autres de son party, et qui estoient à la cour, en partirent aussy au mesme temps, et sans prendre congé du Roy.

Le desplaisir que donna le partement de M. le prince à tous ceux qui aimoient veritablement le bien du Roy et du royaume ne se peust quasy exprimer; car ils croyoient qu'on alloit entrer dans une guerre d'autant plus dangereuse, que les huguenots, qui avoient eu permission de s'assembler, le temps en estant escheu, ne feroient nulle difficulté de s'en mesler, et de s'unir avec luy pour tous ses interests, puisqu'il prenoit aussy les leurs, et vouloit en toutes façons empescher les

mariages, dont ils avoient tant d'apprehension. Ce que la Reine et ceux du conseil voyoient bien, mais sans y pouvoir remedier, parcequ'outre que personne ne doutoit que le retardement du voyage du Roy, que M. le prince demandoit sy instamment, n'estant qu'un pretexte, ne le feroit pas revenir, la réputation du Roy y estoit trop engagée, le roy d'Espagne s'estant desja mis en chemin pour amener l'Infante sur la frontiere.

C'est pourquoy la Reine voulant faire partir le Roy à quelque prix que ce fust, elle fist, pour s'y bien préparer, expédier des commissions pour lever trois armées : l'une qui suivroit le Roy; l'autre, qui seroit la plus considerable, pour s'opposer à M. le prince en quelque part qu'il allast; et l'autre pour demeurer en Picardie et bloquer Corbie, ou venir à Paris s'il en estoit besoin.

Mais, pour mettre le plus qu'il se pourroit M. le prince dans son tort, M. de Villeroy fust envoyé l'avertir de ce qui avoit esté résolu, le prier d'accompagner le Roy; et, s'il le refusoit, d'en dire les causes, l'assurant qu'on les osteroit s'il estoit possible. A quoy il respondit qu'il ne pouvoit pas retourner tant qu'on parleroit du voyage, et qu'on ne donneroit point de satisfaction au parlement sur ses remonstrances, ny à luy ny à ses amis dans leurs justes pretentions. Ce qui s'entendoit principalement pour luy d'estre fait chef du conseil des parties et des finances; et pour ses amis, de donner à M. de Bouillon, qui estoit premier mareschal de France, la direction du taillon tant qu'il n'y auroit point de connestable, afin qu'estant maistres de la justice et de l'argent, tout le monde despendist

d'eux, et qu'il ne restast quasy nul pouvoir au Roy ny à la Reine.

Ce fust sur ce temps là que la compagnie de gendarmes de la Reine, qu'on n'avoit licentiée que pour en oster, comme j'ay desja dit, M. de Sully et tous les autres officiers qui estoient huguenots, fust remise sur pied. M. de Praslin en eust la lieutenance; et messieurs de Fossés, de Bourbonne et de Masargue, frere du colonel d'Ornane, la sous-lieutenance, l'enseigne et le guidon.

M. de Villeroy ayant apporté la responce de M. le prince, y retourna plusieurs fois depuis, mais toujours inutilement; M. le prince, qui ne cherchoit qu'à retarder le partement du Roy pour donner temps à ses amis de faire des levées, et voir à quoy les huguenots se porteroient, proposant à chaque voyage de nouvelles difficultés : et trouvant enfin Clermont mal propre pour cela à cause du voisinage de Paris, il se retira à Coucy, qui en est plus eslongné, prenant pour pretexte qu'on le vouloit enfermer dans Clermont qui n'est point fortifié, et le prendre devant qu'il peust estre secouru.

Ce qui fist résoudre la Reine, pour ne perdre plus de temps en négociations, à luy faire escrire encore une fois pour sçavoir sa derniere résolution, et l'assurer de nouveau que s'il vouloit estre du voyage, on feroit tout ce que raisonnablement on pourroit pour le contenter; sinon, qu'on ne laisseroit pas de partir. Ce fust M. de Pontchartrain, secretaire d'Estat, qui eust ceste commission.

Mais cela ne servist qu'à luy donner de nouveaux subjects de crier, et de dire que puisqu'on vouloit tout

erdre, faisant partir le Roy devant qu'il eust mis or-
re à ses affaires, il ne luy seroit pas au moins repro-
hé d'y avoir contribué ny consenty; se plaignant au
este du mareschal d'Ancre et de Dolé (1), que ce der-
ier avoit, quelque temps auparavant, tiré du barreau
car il estoit avocat) pour en faire son principal con-
dent; du chancelier, et du commandeur de Sillery
on frere, et de M. de Bullion; lesquels il disoit estre
auses, par leurs mauvais conseils, de tous les désor-
res où on alloit entrer, et ceux dont le parlement
voit entendu parler dans ses remonstrances. A quoy il
oustoit encore la mort de Prouville, arrivée sur ce
mps là.

Or ce Prouville estoit sergent major d'Amiens, qui
voit longtemps suivy le maréchal d'Ancre; mais voyant
u'il n'en pouvoit rien tirer, il s'estoit rangé du party
e M. de Longueville. De sorte qu'un soldat italien, de
pt ou huit qu'il y avoit dans la citadelle, ayant battu
valet d'un habitant, quoyque sy legerement qu'il
en garda pas seulement le logis, quelques habitans
éanmoins, qui en haine du mareschal en vouloient à
ute la nation, l'ayant fait prendre, comme il estoit
rt aisé, ne se gardant point, il fust dès le lendemain
ndu, sans que Prouville s'y interessast, bien que cela
st de sa charge, ny fist aucune diligence pour le
uver. Despuis, trois autres soldats aussy italiens s'en
tant voulu venger sur un habitant qu'ils trouverent
ns l'esplanade, et le maltraiter, ceux de la ville, bien
u'il se fust sauvé, ne laisserent d'en faire informer,

1) *Et de Dolé :* Louis Dolé, avocat, d'abord procureur général de la
ne, puis conseiller d'Etat et intendant des finances, étoit la créa-
e du maréchal d'Ancre. Il mourut en 1616.

et on travailloit à leur procès, Prouville le souffrant encore comme de celuy qui avoit esté pendu.

De sorte que le bruit commun, parmy tous les soldats de la citadelle, estant qu'il participoit à tout ce qui se faisoit contre eux; dès que les trois Italiens qu'on avoit du commencement envoyés à Paris pour appaiser la rumeur en furent revenus, ils se resolurent, croyant peut-estre ne faire pas de desplaisir au mareschal d'Ancre, de s'en venger; et l'ayant veu dans la citadelle, où il estoit allé trouver un secretaire du mareschal pour s'excuser de sa conduite en ces deux occasions, ils l'attendirent dans l'esplanade, et l'assassinerent devant qu'il fust rentré dans la ville, se retirant après dans la citadelle, et de là en Flandre. Dont M. de Longueville, qui estoit lors à Coucy avec M. le prince, ayant eu avis, il y courust aussytost pour esmouvoir le peuple, et l'obliger à en prendre quelque ressentiment. Mais M. de Nerestan, qui y fust par ordre du Roy, y arrivant le premier, les sceust sy bien menager, que M. de Longueville connust bientost qu'il n'y gagneroit rien; et craignant mesme enfin de n'y estre pas en seureté, il se retira à Corbie (1).

Cependant le Roy escrivist au parlement toutes les diligences qu'il avoit faites pour obliger M. le prince à revenir auprès de luy, et à l'accompagner dans son voyage; mais que l'ayant refusé, il ne pouvoit pas douter de ses mauvaises intentions. C'est pourquoy ayant résolu, nonobstant cela, de s'en aller, il leur commandoit de tenir la main à ce que chacun demeurast dans son devoir pendant son absence, faisant punir les con-

(1) *Voyez*, sur l'assassinat de Prouville, le Mercure françois, tome 4, page 148.

trevenants. Il manda aussy la mesme chose à tous les autres parlements, et aux gouverneurs de provinces et de places.

A quoy M. le prince respondit par un manifeste qu'il fist porter au Roy par un des siens, nommé Marcongnet, et dont il envoya partout des copies, et principalement à l'assemblée des huguenots tenue à Grenoble et aux Rochellois, les conviant de s'unir avec luy pour empescher les mariages. Mais l'assemblée, qui ne faisoit que commencer, estant fort divisée, et ceux de La Rochelle ne voulant pas se déclarer sans elle, cela ne fist pas encore l'effet qu'il prétendoit.

La Reine voyant toutes les actions de M. le prince ne tendre qu'à la guerre, et que rien ne l'en avoit peu destourner, fist l'estat des armées, donnant le commandement de celle qui devoit suivre le Roy à M. de Guise, avec le régiment des Gardes, les gendarmes et les chevaux-légers du Roy, avec quelques troupes qui se levoient en Guyenne; et messieurs de Montigny et de Saint-Geran pour mareschaux de camp.

Le mareschal d'Ancre avoit, du commencement, demandé le commandement de celle qui s'opposeroit à M. le prince; mais ses propres amis considerant que, n'ayant jamais veu de guerre, il seroit un subject mal proportionné à M. de Bouillon, estimé l'un des meilleurs capitaines de son temps, et qu'estant fort hay des peuples, il seroit à craindre que cela les portast plustost à estre contre le Roy que l'amitié qu'ils avoient pour M. le prince, firent tant qu'il s'en désista, pourveu qu'on la donnast à un mareschal de France plus ancien que luy, pour en exclure M. de Praslin qu'il n'aimoit pas, et auquel tout le monde la destinoit, pour

la grande confiance qu'on avoit en luy. On la donna donc au mareschal de Bois-Dauphin (1), et M. de Praslin fust seul mareschal de camp.

Il y eust dans ceste armée les Suisses de la garde, commandés par M. de Bassompierre, fait peu auparavant leur colonel général, par la démission de M. de Rohan; les régiments de Picardie, Piemont, Navarre, Champagne, Bourg, Lespinasse, Rambure, Vaubecourt, Boniface et La Meilleraye. La cavalerie estoit composée des gendarmes de la Reine et de Monsieur, commandés par messieurs de Fossés et de Marillac, sous-lieutenants, et de ceux de M. de Bois-Dauphin; des chevaux-légers du Roy, pendant qu'il n'estoit que dauphin, qu'on avoit tousjours entretenus à cause de M. de Contenant qui les commandoit; et de ceux de messieurs de Vendosme, chevalier de Vendosme et de Verneuil, dont messieurs d'Heure, de Lopes et de La Boulaye estoient lieutenants; et des compagnies de messieurs de Vitry, Sablé, Nangis, Bussy-d'Amboise, Montglat, Zamet et Marolles (2); de nouvelles levées avec quatre compagnies de carabins, dont M. de Gié estoit mestre-de-camp; tout cela faisant plus de dix mille hommes de pied françois, deux mille Suisses, et environ quinze cents chevaux.

(1) *De Bois-Dauphin :* Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, maréchal de France, mourut en 1629. — (2) *Et Marolles :* Claude de Marolles s'étoit rendu célèbre par de beaux faits d'armes, et particulièrement par un combat singulier contre Marivaut, le jour même de la mort de Henri III. (*Voyez* le Journal de L'Estoile, t. 46, p. 8, de cette série.) L'abbé de Marolles, son fils, parle de l'affaire de Bonny dans ses Mémoires; Claude y avoit un commandement dans l'armée du Roi, tandis que son fils aîné, page de M. de Mayenne, suivoit le parti des princes. (*Voyez* les Mémoires de Marolles, édit. de 1755, t. 1, p. 48.)

Le mareschal d'Ancre eust celle de Picardie, où, hors le régiment de Nerestan, tout estoit de nouvelles troupes, entre lesquelles le régiment de Portes fust le plus considéré, ayant en douze compagnies plus de douze cents hommes fort lestes, qu'il avoit levés en Normandie, quoyqu'il fust de Languedoc, par le moyen de sa sœur, abbesse de Caen, qui engagea plusieurs personnes riches et de qualité à y prendre des compagnies.

Les choses estant en cest estat, le Roy partist de Paris le dix-septieme d'aoust 1615, et fust accompagné assés loin hors de la ville par messieurs de Vendosme, de Nevers, mareschal d'Ancre, et autres personnes de qualité, qui estoient à Paris. M. de Vendosme s'en alla après cela faire des levées pour le Roy. M. de Nevers se retira à Nevers, n'ayant point esté contre le Roy ceste année là, à cause de madame de Nevers, à qui on donna la commission de conduire Madame et d'amener la Reine; et le mareschal d'Ancre fust en Picardie. Madame ne partist pas avec le Roy, devant, selon la coutume, estre accompagnée du corps de ville et de quelques compagnies de bourgeois, environ une lieue. Elle estoit dans une litiere de velours cramoisy, toute en broderie d'or; les pages et les muletiers qui la menoient vestus de mesme : mais après que ceux qui l'accompagnoient s'en furent allés, elle monta en carosse, et joignist le Roy à la couchée.

Le president Le Jay avoit tesmoigné tout l'hiver une telle partialité pour M. le prince, qu'on ne jugea pas à propos de le laisser à Paris pendant l'absence du Roy. C'est pourquoy on envoya à son logis, le mesme matin qu'on partist, un exempt avec des gardes, lequel luy ayant dit que le Roy vouloit parler à luy, le fist

monter dans un carosse à six chevaux, et le mena à Amboise. Sa femme fust à l'heure mesme au Louvre; mais n'y trouvant personne, elle eust recours au parlement, afin qu'il y prist interest et demandast son retour, comme il fist par une desputation fort solemnelle d'un president et de quelques conseillers, qui alleguerent leurs privileges, et beaucoup d'autres raisons ausquelles on ne respondit rien, sinon que le Roy s'en vouloit servir ailleurs; ayant cependant esté dit en particulier aux desputés qu'ils s'en pouvoient retourner, et que pour chose du monde on ne le mettroit en liberté tant qu'on seroit hors de Paris, à cause de ce qu'il avoit fait pendant l'hiver. Ce qu'ayant rapporté à leur compagnie, il y en eust peu qui ne le trouvassent juste; de sorte qu'ils en demeurerent là.

Le soin de Paris pendant l'absence du Roy fut laissé à M. de Liancourt, qui en estoit gouverneur; au premier president, et au president Miron, prevost des marchands. Monsieur logea à l'Arsenal, parcequ'il y a plus d'air qu'au Louvre; et l'on fist garde aux portes.

Quand M. le prince vist que tous ses artifices pour arrester le Roy avoient esté inutiles, il craignist que, s'il differoit davantage à aller en Poitou, les mariages ne se fissent, et que ce pretexte luy manquant, les huguenots, sans lesquels il sçavoit bien ne pouvoir pas subsister, fissent plus de difficulté de prendre son party. C'est pourquoy il hasta tellement ses levées, qu'elles furent plustost prestes que celles du Roy.

Mais quand elles furent à Noyon, où estoit leur rendez-vous général, il ne s'y trouva que quatre à cinq mille hommes de pied, et environ trois mille chevaux, que bons que mauvais; car il y en avoit plus de la

moitié de carabins. De sorte que se voyant, avec sy peu de forces, tant de chemin à faire et de rivieres à passer devant que d'estre en Poitou, où il falloit aller ou périr, on y trouvoit sy peu d'apparence, devant une armée aussy grande que seroit celle du Roy, que sy c'eust esté à recommencer, il est très certain que ny luy ny aucun de ses amis ne l'auroit entrepris : mais y estant engagés, et obligés par nécessité d'en prendre le hasard, ils se résolurent d'aller, esperant que la grande capacité de M. de Bouillon y pourroit suppléer; et afin que pendant leur voyage Clermont, qui pouvoit fort incommoder Paris et interrompre son commerce avec Amiens, ne se trouvast pas despourveu, ils y allerent pour y mettre garnison.

Or, le mesme jour qu'ils y arriverent, les recrues du régiment de Picardie, commandées par les capitaines Hames et Bonneuil, devoient coucher à Bresle, qui n'en est qu'à deux ou trois lieues : ce dont M. le prince ayant esté averty, messieurs de Longueville et du Maine y allerent, avec une partie de leur cavalerie; mais les autres aussy, sur l'avis qu'ils eurent que M. le prince venoit à Clermont, ayant passé outre, pour gagner le pont d'Herme et se couvrir du Thérain, qui n'est guéable qu'en peu d'endroits, ils se fussent assurement sauvés, sans les défilés qu'ils trouverent, qui les arresterent sy longtemps qu'ayant enfin esté attrapés, ils furent défaits, et tous les officiers pris avec le bagage (1). Ensuite de quoy M. le prince laissa M. d'Haraucourt, gouverneur du Castelet, dans Clermont, et retourna passer la riviere d'Oise à Noyon, et celle d'Aisne à Soissons.

(1) *Pris avec le bagage :* Ce fait se passa le 17 septembre 1615.

Quant à l'armée du Roy, elle se trouva estant ensemble sy forte et sy bonne, que sy on s'en fust servy, comme on le pouvoit, M. le prince ne s'en seroit pas sauvé; mais deux choses principalement la rendirent comme inutile. La premiere, qu'au lieu de la donner à un homme vigilant et actif, qui allast chercher les ennemis jusques chez eux (comme il faut faire dans le commencement des guerres civiles, où il n'y a ordinairement que de nouvelles troupes, et des gens qui, n'ayant pas accoutumé d'estre contre le Roy, s'estonnent dès qu'ils l'entendent nommer), pour ne leur donner pas loisir de se reconnoistre et de s'assurer, on prist M. de Bois-Dauphin, qui avoit bien esté autrefois, à ce qu'on disoit, fort brave, mais non pas jamais, à ce que je crois, grand capitaine, et qui, abattu par l'âge et par les maladies, estoit tout-à-fait mal propre pour cest employ. Et la seconde, de luy avoir trop expressement commandé de ne rien hasarder, estant certain que sans cela il ne se seroit pas peu empescher de combattre à Bonny (1) et ailleurs, où tout le monde jugeoit qu'il le pouvoit faire seurement.

Les troupes du Roy avoient eu leur rendés-vous à Creil; mais, sur l'avis qu'on eust que M. le prince estoit à Soissons, on les fist venir à Dampmartin pour couvrir Paris, et empescher les rumeurs qui s'y pourroient faire s'il s'en approchoit. Ce fust dès là où M. de Bouillon montra qu'il en sçavoit plus que M. de Bois-Dauphin; car voyant ceste apprehension, il luy en donna tousjours des alarmes, jusques à ce qu'il se fust mis entre luy et Chasteau-Thierry, dont il avoit besoin

(1) *A Bonny :* Petite ville sur la Loire, à cinq lieues au-dessus de Gien.

pour passer la riviere de Marne et aller en Poitou, où il avoit bien plus affaire qu'à Paris.

C'est une assés mauvaise place, et où, ne prévoyant pas qu'elle deust estre attaquée, on n'avoit rien envoyé; de sorte qu'il ne s'y trouva que cinquante mortepayes et les habitants, lesquels furent sy estonnés de voir quatre meschantes pieces qu'on mettoit en batterie (car il n'y en avoit pas plus que cela), que, craignant le pillage, ils forcerent le vicomte d'Auchy, leur gouverneur, de se rendre devant que M. de Fossés, qui s'y en alloit avec les gendarmes de la Reine et deux cents chevaux-légers, y peust arriver. M. le prince prist ensuite Espernay, aussy sur la Marne, pour donner quelque rafraischissement à son armée.

L'exemple de Chasteau-Thierry faisant peur pour les villes de la riviere de Seine, M. de Fossés fust envoyé avec cinquante mestres de la compagnie de la Reine et le régiment de Navarre, pour garder Corbeil, Melun, Montereau et Nogent, et se jetter où il en seroit besoin.

Arrivant à Montereau, il sceust que le baron de Caulay, qui avoit levé un régiment pour M. le prince, l'attendoit à Villebleuvin, retranché dans l'église et dans une maison qui commandoit sur la porte, pour le joindre quand il passeroit. De sorte que, de peur qu'il ne deslogeast quand il le sçauroit sy proche, il s'y en alla à l'heure mesme. La maison fust forcée, et la porte de l'église rompue avec un pétard fait d'une aiguiere d'estain. Tout ce qui estoit dedans fust pris ou tué, excepté le mestre de camp, qui se sauva; et on n'y perdist que d'Age, escuyer du Roy et premier gendarme de la Reine, qui avoit fait le petard, et cinq ou six soldats du régiment de Navarre.

Cependant M. le prince estant allé à Fere-champenoise, M. de Bois-Dauphin fust à Sezanne pour couvrir la riviere de Seine, où il eust avis que M. du Maine, avec plus de cinq cents chevaux des meilleurs de l'armée, avoit eu son quartier en un bourg nommé, ce me semble, Saint-Saturnin, séparé de tout le reste par un grand marais (1) qui ne se passoit que sur une fort longue chaussée. Or, s'y voyant en péril, il vouloit qu'on fist promptement repaistre, pour aller après chercher un logement plus assuré. Mais la pluspart de ses gens estant volontaires, qui n'obéissent pas comme des troupes réglées, eurent tant de peur, s'ils quittoient celuy-là, de n'en trouver point d'autre, tous les villages de derriere eux estans pris, qu'il ne leur peust jamais persuader, promettant seulement d'en partir à la pointe du jour; et s'ils estoient attaqués (ce qu'ils croyoient pourtant difficile, à cause du peu de temps qu'ils y seroient), de payer de leurs personnes, comme en effet ils y eussent esté obligez sy le dessein qu'on avoit fait de les enlever eust esté bien exécuté. Car M. de Bois-Dauphin y ayant envoyé M. de Praslin avec quatre mille hommes de pied et sept ou huit cents chevaux, ils ne s'en seroient pas sauvés, sans que, dès que leurs gardes avancées leur eurent donné l'alarme, ils monterent tous à cheval et se mirent à la teste de leur quartier pour périr honorablement, comme ils l'avoient promis. Ce qui fist que plusieurs voyant ceste hardiesse, soupçonnerent qu'il y avoit plus de gens qu'on ne l'avoit dit, et que peut-estre toute l'armée ou la plus grande partie y estoit. Et parcequ'on ne pouvoit pas bien aisement s'en esclaircir, n'estant pas encore jour,

(1) *Un grand marais :* Le marais de Saint-Gon, près de Pleurs.

et qu'un des principaux de ceux qui marchoient à la teste (1), et qui estoit dans le cœur pour M. le prince, assura de s'en estre approché de fort près, et de l'avoir veue; M. de Praslin eust sy grand peur de hasarder quelque chose contre les ordres exprès qu'on avoit du Roy, qu'il se retira, nonobstant tout ce que luy peurent dire M. de Contenant et quelques autres de la cavalerie legere, qui, s'estant aussy fort avancés, maintenoient qu'il n'y avoit que fort peu de gens. Dont enfin M. de Praslin ayant sceu la verité, et comme il avoit esté trompé, faillit à se désesperer (2).

Il ne faut point douter que la défaite de ces gens-là auroit finy la guerre; car estant la fleur de toute l'armée, et quasy les seuls sur qui on se pouvoit reposer en un combat, M. le prince n'auroit osé après cela ny entreprendre d'aller en Poitou, ny tenir en quelque lieu que c'eust esté contre l'armée du Roy; et il eust esté bientost contraint, ou de sortir du royaume, ou de subir la loy qu'on luy auroit voulu donner.

Celuy qui assura d'avoir veu que toute l'armée de M. le prince y estoit n'en fust pas plus mal à la cour, tant il est vray qu'en France on ne sçait ny punir ny récompenser; ce qui est, ce semble, une des plus grandes fautes qui se commettent dans le gouvernement, et la cause principale des désordres qui y arrivent sy souvent.

Or, ce qui faisoit que les troupes se trouvoient quel-

(1) *A la teste:* Un gentilhomme nommé La Saye, capitaine des carabins. (*Voyez* les Mémoires de Bassompierre, t. 20, p. 66, deuxième série de cette Collection.) — (2) Bassompierre raconte avec beaucoup de détails l'escarmouche de Saint-Saturnin, à laquelle il prit part sous les ordres de M. de Praslin. (*Voyez* ses Mémoires au tome cité, p. 63.)

quefois sy eslongnées les unes des autres qu'elles en estoient en grand peril, venoit de la maniere dont on les logeoit en ce temps là quand les armées marchoient par la campagne; car ne se parlant point de camper, de peur que tout ne se fust desbandé, on prenoit le meilleur logement pour mettre le général, les autres principaux officiers, le canon et les vivres, avec quelques compagnies de gendarmes, et un régiment ou deux tout au plus pour les garder. Tout le reste alloit dans les villages d'alentour plus ou moins eslongnés, selon qu'on les trouvoit, et pressé selon qu'on estoit loin ou proche des ennemis; mais ordinairement tous les gendarmes le plus près du quartier général, et le plus à couvert qu'il se pouvoit, car ils n'aimoient pas à faire de grandes gardes, ny à monter souvent à cheval sans besoin : l'infanterie, deux ou trois régiments ensemble; et la cavalerie légere, en deux ou trois quartiers tout au moins. Et comme il falloit dans l'armée de M. le prince principalement, où ils n'avoient pas des cartes sy exactes que dans l'armée du Roy, que pour faire la distribution des quartiers ils s'en rapportassent à des paysans, qui les trompoient souvent, par ignorance ou de propos deliberé; aussy pouvoit-on facilement tomber dans l'inconvénient où se trouva lors M. du Maine, M. de Bouillon n'ayant pas esté averty du grand marais qui estoit entre le quartier qu'il luy donnoit et le reste de l'armée. Que sy la cavalerie avoit l'alarme, elle devoit à l'heure mesme monter à cheval, et se rendre au quartier général; et sy l'infanterie, pour estre attaquée ou trop proche des ennemis, n'y pouvoit pas aller, on l'alloit querir, ayant ordre de se barricader sy bien qu'elle peust attendre du secours.

indres choses la faisoient monter à cheval,
oit aussy travaillée que sy elle eust campé;
valiers n'eussent eu qu'un cheval, comme
temps-cy, il n'y en auroit pas eu pour un

rdre que je vis tenir dans l'une et dans l'autre
dant toute ceste campagne (car je commen-
porter les armes), et comme en usoient in-
ent tous ces grands personnages qui vivoient
les huguenots et de la Ligue, ceux qui com-
de tous les deux costés ayant fait leur ap-
sous eux : ce qui ne se pratiqueroit pas
y, sans qu'on vist bientost enlever tous les

que M. de Bois-Dauphin estoit à Sezanne,
illon, qui vouloit aller à Mery pour y passer
eSeine, ayant esté averty qu'il trouveroit sur
une grande chaussée qu'il pourroit difficile-
r, sy on le suivoit, sans perdre une partie de
fist sur le soir avancer mille ou douze cents
sques à Pleurs, qui n'est qu'à deux lieues de

qui donna une sy grande alarme à M. de Bois-Dauphin, qu'il manda à toute l'armée de venir à Sezanne.

Mais comme, après qu'il fust jour, on les envoya reconnoistre, M. de Contenant, qui s'avança le plus et fist quelques prisonniers, apprist qu'ils n'estoient venus à Pleurs que pour couvrir leur marche et le passage de ceste chaussée, et qu'ayant appris que toutes les autres troupes l'avoient passée, ils s'en alloient fort viste, afin d'en faire de mesme devant qu'on peust estre à eux. On eust bien quelque envie d'aller après; mais voyant enfin qu'ils avoient plus de deux lieues d'avance, et qu'on n'y seroit pas assez à temps, on les laissa aller.

M. le prince ayant mis ce défilé entre luy et l'armée du Roy, passa sans difficulté la riviere d'Aube, et prist ensuite Mery, qui n'auroit pas peu se deffendre à moins que de toute l'armée. De sorte qu'on commença à craindre pour la ville de Sens, dans laquelle le voisinage de Valery luy avoit donné beaucoup de partisans. C'est pourquoy M. de Fossés, revenu depuis deux jours à l'armée, y fust envoyé avec les mesmes gens qu'il avoit desja eus, pour s'en assurer; et j'y fus avec luy, comme j'avois fait sur la riviere de Seine.

Quand on sceust qu'il arrivoit, il se fist une assemblée de ville pour voir ce qu'il faudroit faire, où il passa tout d'une voix (les serviteurs du Roy n'ayant osé se déclarer) de ne le point recevoir, mesme dans les faubourgs, esperant que M. le prince y seroit plus tost que M. de Bois-Dauphin, et qu'ils le pourroient faire entrer. Mais M. de Fossés, qui alla parler à eux à la porte, où ils le firent demeurer depuis midy jusques au soir, leur fist tant donner d'avis que l'armée du Roy y seroit le lendemain, que n'ayant point aussy

de nouvelles de M. le prince, ils eurent peur, et consentirent enfin qu'il logeast au faubourg d'Yonne, avec promesse de le recevoir en cas de besoin dans la ville.

M. de Fossés prist ce logement, afin de pouvoir faire repaistre seulement; car estant bien assuré qu'ils aideroient plustost à le défaire qu'à le sauver, il demeura toute la nuict sous les armes, faisant battre l'estrade, et sollicitant tellement M. de Bois-Dauphin de se haster, comme le seul moyen de sauver une ville de sy grande importance, qu'il y fust en effet le lendemain, et un jour devant que M. le prince, qui avoit plus de chemin à faire, y peust arriver. Ce qui mist le peuple en grand trouble, y en ayant de sy passionnés qu'ils ne vouloient pas qu'on luy ouvrist les portes; et ne le pouvant enfin empescher, un d'entre eux, comme M. de Praslin, qui estoit lieutenant de roy en ceste partie de la Champagne, y entroit pour parler aux magistrats et donner ordre pour la reception de l'armée, fust assés hardy pour monter sur la porte, où, coupant la corde de la herse, elle seroit infailliblement tombée sur sa teste, sans qu'un autre qui s'en aperceust l'arresta avec sa hallebarde.

M. le prince se voyant prévenu, tourna aussytost à gauche pour passer la riviere d'Yonne plus haut; et M. de Bois-Dauphin ayant demeuré deux jours à Sens, et mis la ville en seureté(1), s'en alla à Joigny, où il eust avis que les troupes de M. de Luxembourg estoient à une lieue et demye de là, dans un bourg nommé Chanlay, eslongné de plus de deux lieues de tous les autres

(1) *La ville en seureté :* Le maréchal fit prêter aux habitans, le 20 octobre 1615, un nouveau serment de fidélité, dont la formule a été insérée dans le Mercure françois, t. 4, p. 257.

quartiers de M. le prince; non que M. de Bouillon l'eust donné, mais parceque la pluspart de ces gens-là estant, comme ceux de M. du Maine, sans obéissance, ils l'avoient pris de leur propre autorité, le sçachant meilleur que celuy qu'ils avoient eu; aimant mieux tout hazarder que de voir leurs chevaux et eux dans un mauvais logement.

L'avis donc en ayant esté donné, M. de Praslin y alla, sans s'arrester à Joigny, avec toute l'avant-garde et quatre petites pieces de campagne, pour essayer de réparer la faute de Saint-Saturnin : mais ny le nombre ny la qualité des gens ne rendoient pas la chose pareille. Ils furent sy surpris, croyant, ce dirent-ils depuis, l'armée encore à Sens, qu'ils n'eurent autre loisir que de fermer les portes et d'envoyer à M. de Luxembourg, lequel estant allé un peu auparavant voir M. le prince, fist tout ce qu'il peust pour y mener du secours.

Mais quand toutes les troupes auroient esté logées ensemble, elles n'y seroient pas arrivées assés à temps, ceux de Chanlay, qui se trouverent avec de simples murailles, n'ayant pensé, dès qu'ils virent l'artillerie preste à tirer, qu'à se rendre; comme aussy M. de Bois-Dauphin, qui enfin y estoit venu, qu'à les avoir en quelque sorte que ce fust, tant il eust peur qu'une grande poussiere, faite par un troupeau de moutons qui fuyoient dans une maison de gentilhomme proche de là, ne fust M. le prince. De sorte qu'on les laissa aller avec chacun un bidet, qui estoit trop pour des gens qui se sçavoient sy mal garder. Ils trouverent leur armée desja ensemble, et preste à marcher pour les secourir; de sorte que s'ils eussent peu l'attendre, il se seroit vray-

semblablement donné un grand combat, car toute l'armée du Roy y estoit venue, et n'eust pas peu se retirer. Cest eschec, quoyque petit, donna néanmoins une grande joye à M. de Bois-Dauphin, croyant avoir réparé les fautes passées; mais il ne fust pas longtemps sans en faire encore de nouvelles, et de bien autre conséquence.

Quant à M. de Bouillon, il en fust peu touché; car n'ayant autre pensée que de mener M. le prince en Poitou, il ne comptoit pour rien tout ce qui ne l'en empeschoit pas. C'est pourquoy, sans songer à en prendre revanche, ny s'arrester à quoy que ce fust, il alla diligemment à Bonny, où il croyoit trouver des gués propres pour passer la riviere de Loire. Il y arriva donc le seizieme (1) d'octobre; et le mesme jour M. de Bois-Dauphin fust à Aussoy-sur-Treize, qui n'en est qu'à deux ou trois lieues, les carabins ayant eu leur quartier à Ousson-sur-Loire.

Ils n'y furent pas plus tost arrivés qu'ils virent de la cavalerie qui faisoit mine de les vouloir investir, et prendre revanche de Chanlay : dont se trouvant fort estonnés (car il est vray qu'ils n'eussent pas peu faire grande résistance, n'y ayant que de mechantes murailles, et les portes se pouvant à peine fermer), ils en avertirent à l'heure mesme M. de Bois-Dauphin, et que M. le prince estoit à Bonny pour y passer la riviere.

Surquoy le conseil estant assemblé, on manda à M. de Gié, mestre de camp des carabins, que s'il ne se pouvoit retirer, qu'il se deffendist, parcequ'on seroit

(1) *Le seizieme :* Erreur; l'armée des princes arriva le 28 octobre à Bonny. (*Voyez* le Mercure françois, t. 4, p. 261; et les Mémoires de Bassompierre.)

bientost à luy, et on envoya en mesme temps à toutes les troupes pour les faire venir; mais il n'en estoit point de besoin, au moins pour la cavalerie, les carabins ayant donné l'alarme sy chaude partout, qu'elle estoit desja en chemin quand ils receurent l'ordre de se rendre au quartier du Roy, ayant oublié de dire que celuy du général se nomme tousjours ainsy.

Après que tout fust arrivé, M. de Bois-Dauphin eust avis que ceux qu'on avoit veus devant Ousson n'estant que des gens envoyés aux nouvelles s'estoient retirés, et que tous leurs quartiers estoient sy eslongnés les uns des autres, qu'il pourroit enlever celuy qui luy plairoit devant qu'il peust estre secouru; de sorte qu'il se résolust de partir dès qu'il seroit jour, et d'aller à celui de M. le prince mesme.

Ayant passé Ousson, on vist une garde de cavalerie sur le bord d'un grand ravin, qui se retira dès que l'armée parust; laquelle marchoit en bataille et avec tant d'ordre, que les troupes reprenoient d'elles mesmes leurs places quand on avoit passé quelque defilé; de sorte qu'on fust bien plustost devant Bonny que M. de Bouillon ne pensoit; et il ne s'est jamais veu une plus belle armée pour ce qu'elle contenoit, ny qui eust plus d'envie de combattre.

La garde des ennemis les ayant avertis qu'on alloit droit à eux, M. de Bouillon se trouva fort surpris et embarassé; car n'ayant prétendu passer la riviere que la nuit suivante, et ne croyant pas que contre les ordres du Roy on se deust mettre en hasard de combattre, il avoit permis à ceux de la cavalerie de demeurer toute la journée dans leurs quartiers, pour se reposer et faire le plus de provisions qu'ils pourroient; de sorte

qu'il n'avoit avec luy que la seule infanterie, qui estoit petite et mauvaise.

Toutefois ne voyant point de salut qu'en montrant de se vouloir deffendre, il fist avertir la cavallerie de venir à luy le plus diligemment qu'elle pourroit, et se mist cependant avec l'infanterie à l'entrée d'une petite plaine qui est devant Bonny, logeant son canon en lieu sy avantageux, et faisant faire sy bonne mine, et tant de bruit de tous costés par les tambours et trompettes qu'il avoit, qu'il sembloit que veritablement toute l'armée y fust.

Or M. de Bois-Dauphin, qui n'y estoit allé que sur les assurances qu'il avoit eues, tant à Aussoy que par les chemins, que la cavallerie n'y pouvant pas estre sy tost que luy, l'infanterie toute seule n'oseroit l'attendre, fust bien estonné quand il vist qu'au lieu de cela il sembloit qu'on voulust aller à luy, leur canon ayant mesme tiré aussytost qu'on l'eust apperceu.

C'est pourquoy ayant assemblé le conseil et representé les ordres qu'il avoit, quoyque M. de Vaubécourt, qui avoit veu l'ennemi de près, assurast qu'il n'y avoit que fort peu de gens, et que M. de Bouillon ne cherchoit qu'à se sauver par la bonne mine, comme on le verroit clairement sy on se saisissoit d'un bois qui estoit à main gauche, et de quelques maisons qu'il y avoit à la droite; M. de Bois-Dauphin voulust en demeurer là, et perdist la plus belle occasion de rendre un très grand service au Roy qui se pouvoit jamais rencontrer; car cela eust finy la guerre (1).

Quand M. de Bouillon le vist arresté en sy beau

(1) *Voyez* les Mémoires de Bassompierre, t. 20, p. 81, deuxième série de cette Collection.

chemin, il ne douta point que ce ne fust sa marche et son canon qui l'avoient estonné; et en augurant bien du reste de la journée, aussytost que par l'arrivée de quelque cavallerie il ne craignist plus que, la plaine demeurant trop descouverte, M. de Bois-Dauphin reconnust sa faute et la voulust réparer, il fist prendre les maisons et le bois, et attaquer en mesme temps une escarmouche fort chaude, qui dura jusques à ce que la nuit s'approchant, il la fit cesser pour se préparer à passer la riviere, jugeant bien, par ce qu'il avoit veu, qu'il n'en seroit pas empesché.

Sur quoy M. de Bois-Dauphin, comme s'il eust esté bien heureux d'en estre quitte à sy bon marché, et qu'on ne luy demandast rien, voulust aussy se retirer, et aller loger à Ousson. Je fus tout ce jour là avec M. de Marolles, qui commandoit la cavalerie légere de l'aisle gauche, et je vis tout ce que je viens de dire des ennemis, et combien il eust esté aisé de les défaire, mesme despuis l'arrivée de leur cavallerie, et qu'ils eurent pris le bois et les maisons, tant il y paroissoit peu de gens. Mais M. de Bois-Dauphin ne le voulust jamais croire; et pour achever comme il avoit commencé, s'en allant, ainsy que j'ay desja dit, à Ousson, il renvoya toute la cavallerie dans les mesmes quartiers d'où elle estoit partie, nonobstant que M. de Fossés et beaucoup d'autres officiers luy représentassent qu'ils ne pourroient point revenir assés à temps. sy M. le prince vouloit passer la nuit la riviere ou se retirer, et qu'ils offrissent de camper, leur disant qu'il avoit plus de soin d'eux que cela, et que ce seroit trop les fatiguer sy, après avoir esté toute la journée à cheval, ils passoient encore la nuit à descouvert; et qu'assu-

rément M. le prince ne deslogeroit point de Bonny qu'il n'en fust averty, et n'eust le temps de les faire venir. Ce qu'aparemment il ne faisoit que pour n'estre pas obligé de combattre, voyant bien que tout le monde murmuroit de ce qu'il ne l'avoit pas voulu faire ce jour là.

Cependant M. de Bouillon ayant appris qu'il y avoit à Neufvy un gué beaucoup plus large et moins profond qu'à Bonny, y envoya, aussytost que l'armée du Roy se fust retirée, l'artillerie et le bagage avec ordre de passer le plus diligemment qu'ils pourroient; et les suivant quelques heures après, laissa seulement à Bonny des feux en plusieurs endroits et une garde avancée, pour faire croire qu'il y estoit tousjours, et qui ne se retira que quand on alla à eux.

Ils passerent donc la nuit du 17 au 18 d'octobre sans que M. de Bois-Dauphin en fust averty, que sy tard que la cavallerie, quelque diligence qu'elle fist, ne peust arriver assés à temps que pour voir passer le dernier escadron et la garde, qui estoit demeurée à Bonny.

Ils avoient fait quelques petits retranchements de l'autre costé de la riviere, et une batterie de quatre pieces, pour empescher qu'on ne les suivist; mais il n'en fust point besoin, car dès qu'on les vist de-là l'eau on ne pensa qu'à retourner à Ousson, et à regarder par quel chemin on iroit en Poitou, sans se mettre en hasard de les rencontrer, ny de trouver des pays ruinés, ainsy qu'on feroit, ce disoit-on, sy on se mettoit à leur queue. Ce qui estoit entasser faute sur faute; car leur armée estant affoiblie des troupes de M. de Luxembourg, qui ne peurent pas suivre, faute d'équipages et de force gens qui, craignant de passer l'hiver hors

de chez eux, se desbanderent, et qu'on disoit monter à plus de huit cents chevaux et douze cents hommes de pied, ils se seroient bientost trouvés, sy on les eust suivis, en de telles nécessités de toutes choses, le Berry ny tous les autres pays par où ils passerent n'estant pas abondants comme ceux de deçà la riviere, et ayant toutes les villes contre eux, qu'on les auroit assurément défaits sans les combattre, devant qu'ils eussent esté en Poitou.

Or, par le chemin qu'on prist, on ne leur donna pas seulement le moyen de se refaire (ce qui estoit fort important), mais encore celuy d'arriver les premiers en Poitou, et avec tant de réputation, que La Rochelle ny toutes les autres villes huguenotes ne firent plus de difficulté de se déclarer pour eux.

De peur néanmoins que tout le Berry ne demeurast à leur discretion, on envoya à M. de La Chastre, qui en estoit gouverneur, deux cents chevaux-légers et le régiment de Boniface, commandés par M. de Vitry, avec lesquels, et ce qu'il peust assembler du pays, il mist sy bon ordre à ses affaires, qu'il sauva Aubigny et quelques autres petites villes où M. le prince avoit intelligence; et il le contraignist d'en partir, sans avoir rien pris qu'il peust garder.

Quant à M. de Bois-Dauphin, il alla à Chasteauneuf, à Pattay et à Blois pour y passer la riviere de Loire, ne l'ayant pas voulu faire à Gien, où il y a un pont, parceque c'estoit trop près des ennemis, et M. d'Escures empeschant que ce ne fust à Gergeau, ny à Orléans d'où il estoit, parcequ'il craignoit de ruiner le pays d'alentour et de s'y décrediter; de sorte que c'estoit à qui feroit le pis, ce destour ayant allongé le chemin de six

ou sept journées pour le moins, et beaucoup aidé à tous les avantages que j'ay dit qu'eust M. le prince.

On pourroit, ce semble, voyant tous ces manquements, douter de la fidélité de M. de Bois-Dauphin, et croire que, s'entendant avec M. le prince, il le vouloit favoriser, mesme aux despens de son propre honneur : mais il n'y avoit certainement que faute de connoissance qui luy faisoit tout apprehender, et qu'il se persuadoit que, veu les ordres qu'il avoit de ne rien hasarder, il n'estoit obligé qu'à conserver l'armée pour la mener toute entiere joindre celle du Roy, sans que M. le prince eust eu aucun avantage sur luy, ny rien pris de consideration. En quoy il estoit peut-estre fortifié par d'autres (1) qui n'avoient pas plus d'envye de combattre que luy. Et quant à tous ceux qui connoissoient bien ce qu'il falloit faire, voyant les ordres du Roy, et qu'on les vouloit rendre garants de tout, ils aimoient mieux, après en avoir dit leur opinion, laisser aller les choses comme elles pouvoient, que de s'en charger, veu l'incertitude des événements, desquels personne ne peust respondre. Joint qu'en ce temps là on n'estoit pas sy scrupuleux qu'on pourroit l'estre aujourd'huy pour les choses de ceste nature, la pluspart de ceux qui servoient dans ceste armée estant venus au monde pendant le regne de Henry III, l'avoient sy souvent veu forcé à faire des traictés désavantageux, par l'ignorance de ceux qui commandoient ses armées, ou pour leur interest, sans qu'il leur en prist mal, qu'ils croyoient que ce seroit encore de mesme, comme ce

(1) *Par d'autres :* M. de Fontenay avoit d'abord écrit *par M. d'Escures*. Il a ensuite effacé ce nom, par ménagement sans doute pour une famille.

fust en effet; par où on peust voir combien il est dangereux de souffrir de mauvais exemples.

Et ce qui me fait parler sy assurement à la descharge de M. de Bois-Dauphin quant à la fidélité, c'est que messieurs de Praslin et de Bassompierre, qui avoient les premieres charges après luy, estoient sy fort de mes amis, que je ne partois point d'avec eux; car mesme ils me faisoient entrer dans le conseil, où je me tenois debout derriere leur siege; M. de Praslin disant qu'il avoit esté traité comme cela dans l'armée que M. du Maine commandoit en Guienne en l'année 15.., et que c'estoit la coutume d'en favoriser tousjours quelqu'un de la sorte. Ces messieurs, dis-je, à qui j'entendois parler de toutes choses, eussent peu malaisement le soupçonner, que je ne m'en fusse apperceu. Mais certainement ny eux ny autres ne le firent jamais, et n'y remarquerent autre crime que le peu de capacité, et qu'il n'estoit nullement propre pour cest employ, ainsy qu'on le disoit dès qu'il luy fust donné; dont le Roy et le royaume receurent des dommages infinis par la longueur de ceste guerre, et par celle qui se fist despuis, qui n'en fust qu'une suite. C'est pourquoy les princes doivent bien regarder à qui ils donnent leurs armées, et que ce ne soit pas par faveur ny autre consideration, les meilleurs n'y estant pas trop bons.

Aussytost que le Roy fust arrivé à Poitiers, Madame eust la petite vérole, dont elle fust fort mal. Mais la jeunesse et le bon secours l'ayant enfin sauvée, et mesme sans qu'il luy en restast autre chose que des rougeurs, elle se trouva au bout d'un mois en estat de marcher. Pendant quoy ceux de l'assemblée de Grenoble, à qui la déclaration de M. le prince avoit enflé le cœur, en-

voyerent des deputés à la cour, qui, selon leur coutume, demanderent tout ce qui avoit esté refusé aux autres assemblées, et de plus l'exécution de l'article du tiers-Estat, la recherche de la mort de Henry-le-Grand, dont ils montroient soupçonner les principaux serviteurs du Roy, qu'ils n'aimoient pas; d'oster aux ecclésiastiques du conseil toute connoissance de leurs affaires, et qu'elle fust réservée aux seuls princes du sang et aux officiers de la couronne non suspects; et enfin que les remonstrances du parlement et les demandes de M. le prince fussent considérées; faisant principalement instance sur ce dernier point, parce-qu'il leur promettoit que, pourveu qu'ils se déclarassent pour luy, il ne s'accorderoit jamais avec le Roy sans leur consentement, ny qu'ils n'eussent esté satisfaits sur toutes leurs demandes.

Ce qui hasta le Roy d'envoyer une déclaration au parlement contre M. le prince et autres, prétendant d'empescher par là force gens de prendre son party, et principalement les peuples, qui ne voyant pas sy loing que les autres, s'arrestent ordinairement à de semblables formalités. Mais ceste déclaration ne fust pas vérifiée sans opposition, les amis de M. le prince alléguant sa qualité, et qu'il suffiroit de luy deffendre de prendre les armes, de luy ordonner d'aller trouver le Roy, et autres choses qui, n'allant pas jusques au fonds, n'eussent fait que favoriser sa rebellion, luy donner moyen de la continuer, et laisser un mauvais exemple pour tous ceux de ceste condition, comme s'ils eussent peu se révolter tant qu'ils eussent voulu, sans qu'on leur osast toucher. Sy le president Le Jay eust esté à leur teste, ils eussent donné plus de peine; mais n'ayant personne

de ce poids là, il leur fallust enfin céder, et la déclaration fust vérifiée.

Cela n'empescha pas néanmoins que l'assemblée de Grenoble, qui se rendoit de jour en jour plus hardie par les bonnes nouvelles qui luy venoient de M. le prince, n'envoyast diverses fois des lettres fort pressantes à ses deputés pour le Roy et pour la Reine; et que voyant enfin qu'elles ne produisoient rien, et qu'on ne s'en estonnoit pas, elle ne songeast à se déclarer ouvertement. Mais parceque ce leur auroit esté un grand avantage d'avoir M. d'Esdiguieres de leur costé, elle essaya de luy en faire approuver le dessein, luy envoyant toutes les lettres que le Roy leur avoit escrites, pour luy faire voir que, ne parlant qu'en termes généraux et sans rien particulariser, il n'en falloit pas espérer davantage que par le passé. Ils envoyerent aussy celles de M. le prince, par lesquelles il les avertissoit de prendre garde à eux, et leur offroit toutes choses; l'avis de plusieurs de ceux de leur religion, qui leur conseilloient de ne perdre pas une conjoncture sy avantageuse; et enfin ils luy firent dire que la plus grande partie de l'assemblée inclinoit à ne se point séparer, comme quand on fit l'édit de Nantes, qu'on ne leur eust donné une entiere satisfaction; surquoy pourtant ils n'avoient voulu prendre aucune résolution sans avoir son avis.

M. d'Esdiguieres ne voulant pas faire sa responce aux deputés, alla le lendemain dans l'assemblée, où il leur représenta ce qu'ils devoient au Roy, et ce qu'ils en pouvoient esperer en demeurant dans l'obeissance; la grande différence du temps auquel se fist l'édit de Nantes et celuy auquel ils estoient, puisque n'ayant

alors qu'une treve, ils pouvoient avec raison demeurer assemblés jusqu'à ce que par un traité ils eussent mis leurs vies et leurs consciences en seureté. Mais qu'à present il falloit rompre un édit dont ils s'estoient contentés, et entrer sans subject, puisqu'il estoit bien observé, dans une manifeste rebellion, dans laquelle ils ne seroient pas suivis de tous ceux qu'ils pensoient, parceque n'estant pas une guerre de religion comme les précédentes, tous ceux qui aimeroient le repos pouvant demeurer chez eux en seureté, toutes les églises de delà la riviere de Loire, et beaucoup des autres, ne voudroient pas sans nécessité exposer leurs biens et leurs familles à une ruine évidente. Qu'ils devoient considérer ce que diroient les estrangers, voyant que ne se tenant pas contents de la liberté de conscience, qu'ils avoient tousjours pris pour subject de leurs armes, ils cherchoient maintenant, pour satisfaire à l'ambition de quelques particuliers, à se prévaloir de la jeunesse du Roy pour recommencer la guerre et ruiner leur patrie, laquelle arrestant seule les desseins de la maison d'Austriche, et empeschant les Espagnols de se rendre maistres du monde, attireroit la haine publique contre eux. Que tout ce qu'ils feroient n'empescheroit point les mariages qui leur desplaisoient sy fort, le Roy estant trop avancé, et personne ne luy pouvant disputer le passage; qu'ils devoient s'assurer que M. le prince, nonobstant toutes ses promesses, ne montroit de s'y opposer qu'afin de les faire déclarer, et d'obtenir en vertu de leur déclaration des conditions plus avantageuses; et qu'ils ne pouvoient changer le lieu de l'assemblée, car il sçavoit que c'estoit le principal dessein de ceux qui vouloient

la guerre, pour estre plus en liberté, sans en avertir les provinces et avoir leur consentement; avec beaucoup d'autres choses fort considérables, mais qui ne produisirent néanmoins aucun effet, tant ils estoient persuadés que la guerre leur seroit avantageuse, ayant M. le prince pour eux, qui leur promettoit de ne se point accorder qu'on ne les eust contentés. Et d'autant qu'ils connurent bien par le discours de M. d'Esdiguieres qu'ils ne le gagneroient pas, et qu'en ce cas leur demeure à Grenoble, où il avoit toute autorité, leur seroit fort incommode, ils se résolurent d'en sortir et d'aller à Nismes, refusant mesme Montpellier, que le Roy, sçachant cela, leur fist offrir, jugeant bien que M. de Châtillon, qui en estoit gouverneur, ne leur seroit pas plus favorable que M. d'Esdiguieres, et craignant d'estre contrôlés par la chambre des comptes et par la cour des aides.

Pendant le séjour du Roy à Poitiers, M. de Candale, qui avoit tousjours sur le cœur que son second frere luy eust esté préféré par M. d'Espernon dans la survivance de ses principales charges, voulust enfin s'en venger; et croyant ne le pouvoir mieux faire qu'en se déclarant contre le Roy et traversant son voyage, qu'il avoit tousjours conseillé, il se résolust de se saisir du chasteau d'Angoulesme, lequel estant fort bon et sur le chemin de Bordeaux, auroit sans doute bien incommodé sy on l'eust eu contraire. Il y alla donc, et y donna rendés-vous au marquis d'Issideuil et à plusieurs autres de ses amis, espérant que M. de Coulombiers, qui y commandoit sous M. d'Espernon et sous luy, parce que, comme j'ay desja dit, il en avoit la survivance, l'y

laisseroit entrer avec tout ce qui le voudroit suivre, et que trouvant la garnison foible et sans soupçon, il s'en rendroit aisement le maistre.

Mais M. d'Espernon en estant entré en quelque doubte, manda audit sieur de Coulombiers de luy fermer la porte, et de l'arrester mesme s'il pouvoit; dont M. de Candale ayant esté adverty, et peut-estre par M. de Coulombiers mesme, qui ne vouloit pas se trouver entre le pere et le fils, il sortist de la ville, et se retira en Guyenne avec M. de Rohan, où il ne fust pas plus tost arrivé, que gagné par madame de Rohan, une des plus belles dames de ce temps là, il se fist huguenot.

Quand Madame fust en estat de marcher, la cour alla à Bordeaux, où se firent les noces du prince d'Espagne et d'elle, comme pareillement et au mesme jour celles du Roy et de l'Infante dans Burgos, les ducs de Guise et de Lerme ayant eu pour cest effet des procurations du Roy et du prince d'Espagne; après quoy Madame partist, accompagnée de madame de Nevers et de M. de Guise, qui commandoit son escorte.

Elle prist le chemin des Landes, passa partout sans difficulté, quoyque M. le prince eust fait de grandes diligences pour obliger les huguenots du pays de prendre les armes et de s'opposer à son passage; M. de Castelnau, gouverneur du Mont-de-Marsan, une de leurs places de seureté, luy ayant mesme ouvert les portes et rendu toutes sortes de respects. L'Infante partist au mesme temps de Burgos; mais comme le roy d'Espagne n'avoit rien dans son estat qui le retinst, et qu'il l'aimoit tendrement, il la conduisit jusques à Fontarabie.

Madame estant arrivée à Saint-Jean-de-Luz, en par-

tist le neuvieme de novembre, disna à ....., et incontinent après alla dans une maison faite exprès sur le bord de l'eau, pour y estre à couvert jusqu'à ce qu'il fallust passer; pendant quoy la Reine fist la mesme chose, estant allée de Fontarabie disner à Iron, et de là dans la maison qui estoit aussy de son costé; des commissaires envoyés de part et d'autre ayant fait faire les choses toutes semblables.

Après que ces princesses eurent esté quelque peu dans ces maisons, elles en partirent tout d'un temps pour s'embarquer sur des bateaux destinés pour cela; et ayant abordé à un autre qui estoit au milieu de la riviere, où il y avoit une espece de galerie couverte, elles y entrerent, et s'avancerent d'un pas tousjours esgal, jusqu'à ce qu'elles fussent au milieu, d'où après s'estre fait quelques petits compliments elles passerent, la Reine du costé de France, et Madame de celuy d'Espagne, sans tesmoigner aucun regret pour tout ce qu'elles quittoient, le desir de grandeur estant sy naturel dans tous les esprits, qu'il se trouva mesme dans des personnes de leur âge.

La Reine fust suivie de la comtesse de La Torre sa dame d'honneur, de la comtesse de Castre, de la seignore Louise Osorio, pour estre sa dame d'atour; des segnores Isabelle d'Arragon et Catherine de Mendosse, ses filles d'honneur; et de sa premiere femme de chambre.

Madame eust la comtesse Lannoy, qui avoit esté sa gouvernante, pour dame d'honneur; madame d'Aplincourt, mademoiselle de La Capelle, pour tenir la place de dame d'atour; sa sœur et mademoiselle d'Aplincourt pour filles d'honneur; et sa nourrice pour premiere

femme de chambre. Le marquis de Senecey fust ambassadeur en Espagne, et le duc de Montaleon vint en France.

Quelques jours après le partement de Madame, le Roy, qui aimoit tousjours de plus en plus M. de Luynes, et qui pour luy donner un titre avoit depuis peu créé une charge de premier ordinaire, l'envoya pour se trouver à l'entrée du royaume quand la Reine y arriveroit, et luy donnant la bien-venue, luy porter une lettre de sa part; mais comme il n'avoit pas esté résolu du premier coup que ce seroit luy qui iroit, la Reine mere ne voulant point du commencement qu'il eust une commission d'un sy grand esclat, il la trouva desja à Bayonne. La lettre, selon qu'elle fust lors imprimée, portoit :

« Madame, ne pouvant, selon mon desir, me trouver auprès de vous à vostre entrée dans mon royaume, pour vous mettre en possession du pouvoir que j'y ay, comme de mon entiere affection à vous aymer et servir, j'envoye devers vous Luynes, l'un de mes plus confidents serviteurs, pour en mon nom vous saluer, et vous dire que vous estes attendue de moi avec impatience, pour vous offrir moy-mesme l'un et l'autre. Je vous prie doncques le recevoir favorablement, et le croire de ce qu'il vous dira de la part, madame, de vostre plus cher ami et serviteur,

« LOUYS. » (1)

La Reine receut et traita fort bien M. de Luynes; car le Roy son pere se laissant gouverner par le duc de Lerme, elle estoit accoustumée à voir des favoris, et sçavoit comme il falloit vivre avec eux. Elle le renvoya

(1) *Voyez* le Mercure françois, t. 4, p. 331.

le lendemain avec ceste response, aussy imprimée en ce temps là :

« *Señor, mucho me he holgado con Luynes, con las buenas nuevas que me ha dado de la salud de V. M. Yo ruego por ella, y muy deseosa de llegar donde pueda servir à mi madre. Y asi me doy mucha priesa à caminar por la soledad que me haze, y bezar à V. M. la mano à quien Dios guarde, como deseo. Beza las manos à V. M.*

« ANA. » (1)

La Reine partist de Bayonne en mesme temps que M. de Luynes, et marcha le plus viste qu'il se peust. Les huguenots s'estoient vantés d'empescher son passage; et M. de Favas, l'un des plus zelés qu'il y eust, ayant assemblé beaucoup de gens pour cela dans Castel-jaloux, dont il estoit gouverneur, sortist en effet pour se mettre sur son chemin; mais M. de Guise ayant fait aller toute sa cavallerie droit à luy, il en eust tant de peur qu'il tourna visage avec toute sa compagnie, et rentrant dans la ville ne parust plus despuis; de sorte que la Reine ayant passé, et fait tout le reste du chemin fort paisiblement, arriva enfin à Bordeaux, où elle fust receue avec une joie incroyable, tant de la cour que du peuple.

Le jour de son arrivée, le Roy la voulant voir sans estre connu, comme il se fait presque tousjours, alla à Castres, par où elle devoit passer; et se mettant à la fenestre d'une chambre basse, M. d'Espernon fust luy faire la reverence devant ceste fenestre, afin que son carrosse s'arrestant, le Roy eust plus de temps pour la

(1) *Voyez* le Mercure françois, t. 1, p. 333.

bien considérer; après quoy il retourna chez luy, où elle devoit descendre.

La Reine mere s'y estoit aussy rendue un peu auparavant, et se tenoit au bout de la salle sur un théâtre et sous un dais; mais quand la Reine fust près d'entrer, elle alla la recevoir à la porte, où, après l'avoir saluée et baisée, elle luy tesmoigna la joye qu'elle avoit de la voir, et la mena, en prenant sa main droite, sous ce dais, où s'estant assises elles demeurerent quelque temps ensemble, et puis se leverent pour aller à la chambre du Roy, qui joignoit la salle.

Le Roy fust au devant d'elles jusques à la porte de sa chambre; et ayant salué et baisé la Reine, il les mena toutes deux s'asseoir sous un dais, luy au milieu et les Reines à ses costés; après quoy il conduisist la Reine dans son appartement, qui estoit à l'autre bout de la salle.

Le vingt-cinquieme novembre, le Roy et la Reine furent dans l'église cathédrale en grande cérimonie pour y recevoir la benediction; et ayant esté, au sortir de là, souper ensemble (car cela se fist fort tard), ils allerent après se coucher; mais le Roy sortist du lict aussytost qu'il y fust entré, n'ayant pas esté jugé à propos de l'y laisser davantage, n'ayant gueres plus de quatorze ans.

Peu de temps après l'arrivée du Roy à Bordeaux, le comte de Saint-Paul, qui avoit au commencement favorisé le party de M. le prince, s'y rendist: la comtesse de Saint-Paul sa femme, fort sage et fort catholique, ne le pouvant souffrir contre le Roy, ny pour un party favorable aux huguenots, l'estoit allé trouver en sa maison de Caumont, où elle fist sy bien qu'elle le ramena dans son devoir, nonobstant tous les enga-

gements qu'il avoit pris avec M. de Longueville son neveu : ce qui troubla fort tous les desseins des huguenots de Guyenne, Caumont estant sur la Garonne, et au milieu de toutes leurs places.

Le long séjour fait à Poitiers, à cause de la maladie de Madame, fust ce qui en dernier lieu sauva M. le prince; car sy le Roy eust tousjours marché, la Reine seroit arrivée à Bordeaux un mois plustost qu'elle ne fist, c'est-à-dire sur la fin d'octobre, au lieu de celle de novembre; de sorte que M. de Guise luy estant après cela inutile, il auroit peu aller joindre M. de Bois-Dauphin devant que M. le prince fust entré en Poitou; et le contraignant de combattre contre une armée une fois plus forte que la sienne, ou de s'en retourner d'où il estoit venu, quelque party qu'il eust pris luy auroit esté vraysemblablement fort désavantageux. Mais Dieu en ayant autrement ordonné, il passa les rivieres de Creuse et de Vienne, et acheva son voyage sans trouver nulle opposition. Par les chemins il receust un secours de cinq cents reistres que M. de Bouillon avoit fait lever, lesquels furent fort heureux en leur passage; car le marquis de Renel estant allé pour les surprendre auprès de Vitry avec trois ou quatre compagnies de carabins, et ce qu'il avoit peu assembler de noblesse du pays, ils l'avoient defaict et tué.

Entrant en Poitou, il y trouva M. de La Trimouille avec tous ses amis et les desputés de l'assemblée, avec lesquels il traita, et s'obligea entre autres choses, comme il l'avoit tousjours offert, de ne poser point les armes que d'un commun consentement, et qu'ils n'eussent esté satisfaits sur toutes leurs demandes. Ce traité fust signé à Sansay le vingt-septieme novembre.

Aussytost que ceux de l'assemblée en eurent esté avertis, ils escrivirent dans toutes les provinces pour y faire prendre les armes; mais tout ce qui est de deçà la riviere de Loire demeurant dans le devoir, comme l'avoit prédit M. d'Esdiguieres, ils ne furent obéis que dans le Languedoc, la Guyenne et le Poitou; encore s'en fallust-il Montpellier et Aigues-Mortes pour le Languedoc, M. de Châtillon, qui en estoit gouverneur, l'ayant refusé, aussy bien que messieurs de Parabel et de La Rochebaucourt à Niort et à Chastelleraud en Poitou.

Ceste assemblée envoya aussy un pouvoir à M. de Rohan pour commander en Guyenne, ou il se gouverna sy au gré de toutes les villes et de la noblesse, qu'il en devint bien plus considéré dans tout le party, et se fist un degré pour monter où on l'a veu despuis, et à quoy il avoit de tout temps aspiré. Dès qu'il eust ce pouvoir, il alla d'un costé et M. de Candale de l'autre pour lever des troupes; mais, bien que le Roy n'y eust personne pour luy faire teste, toutes les villes catholiques se garderent sy bien, qu'ils ne firent autre chose, devant que les nouvelles de la treve arrivassent, que de piller un peu de pays.

Cependant M. de Bois-Dauphin ayant passé la riviere de Loire à Blois, la Creuse à La Haye en Touraine, et la Vienne à Chastelleraud (car, bien que ce fust une place de seureté, M. de La Rochebaucourt luy en ouvrist les portes, et donna passage à toute l'armée tant dans la ville que sur le pont), il alla ensuite à Poitiers et enfin à Barbésieux, où il trouva l'armée du Roy. M. de Guyse, qui la commandoit, demeura seul général, M. de Bois-Dauphin lieutenant général, et mes-

sieurs de Praslin, de Montigny et de Saint-Geran, mareschaux de camp. M. de Crequy y faisoit sa charge de mestre de camp des gardes.

Peu de temps après l'union de ces deux armées, le prince de Joinville y arriva avec plus de trois cents chevaux levés en Auvergne, dont il estoit gouverneur; les comtes de La Rochefoucaut et de Schomberg, lieutenants de roy en Poitou et en Limosin, avec plus de deux cents chacun, tirés de ces provinces là; et le marquis de Beuvron, plus de cent qu'il avoit amenés de la basse Normandie; tout cela de noblesse la mieux montée et armée qu'on aist jamais veu.

Or comme M. de Guyse, dès qu'il arriva, se sentist beaucoup plus fort que M. le prince, aussy l'alla-t-il chercher jusques dans ses logements, et le contraignist de se retirer à l'abri des villes huguenotes, lesquelles en receurent bientost tant d'incommodités, par les désordres que faisoient toutes ses troupes et principalement les Allemands, que ne le pouvant souffrir, elles l'auroient sans doute abandonné sy la chose eust duré plus longtemps, et qu'il ne se fust point fait de treve; et c'est pourquoy aussy M. le prince y consentist sy facilement.

Du costé de Picardie on n'estoit pas demeuré tout à fait inutile; car le mareschal d'Ancre, avec cinq ou six mille hommes de pied qu'il avoit levés, se conduisant par le conseil de M. de Nerestan, qui luy servoit de mareschal de camp et qui en estoit fort capable, avoit bloqué Corbie et pris Clermont : ce qui ayant rendu tout le reste de la province paisible, et le chemin de Paris à Amiens assuré, il creust avoir fait chose sy agréable aux Parisiens, qu'il s'y en alla pour en re-

cevoir des remerciements. Mais la haine estoit trop grande pour se changer sy facilement; de sorte qu'il fust contraint de retourner bien viste à Amiens.

M. de Guyse partant de Barbésieux, avoit envoyé M. de Fossés à la cour pour rendre compte de l'estat de l'armée et des desseins qu'il avoit, et assurer entre autres choses qu'on pourroit, sans rien hasarder, ramener le Roy. En vertu de quoy il partist de Bordeaux le 17 décembre; et prenant le chemin de Ligourne et de La Rochefoucaut, arriva à Poitiers à la fin de l'année.

On y trouva le grand prieur de Vendosme, lequel, sur les instances faites par M. le prince à Sainte-Menehoud, avoit eu permission de revenir de Malte; mais comme il n'en estoit party que vers la Saint-Jean, et qu'il avoit esté à Rome pour rendre l'obedience au pape Paul v, il ne peust arriver qu'en ce temps là. Il trouva les choses fort changées; car il croyoit quand il partist devoir estre favory, et ne se vist pas alors plus considéré que tout le reste de la cour, M. de Luynes ayant pris sa place, et s'y estant sy bien ancré qu'il ne luy peust pas oster.

M. de Nevers s'estant, comme j'ai desja dit, retiré à Nevers dès qu'il vist le Roy hors de Paris, il y demeura sans se mesler de rien, jusques à ce que sçachant la Reine arrivée à Bordeaux et M. le prince en Poitou, il en partist pour travailler à la paix, croyant le temps en estre venu, et qu'il ne s'en trouveroit jamais de meilleur, puisque tous les deux partis ayant chacun obtenu une partie, et mesme la principale, de ce qu'ils pretendoient, comme pour la Reine mere l'accomplissement des mariages, et pour M. le prince d'avoir mené son armée en Poitou, et fait declarer les hugue-

nots pour luy, elle ne leur pourroit estre que très honorable. Il arriva à Bordeaux un peu devant que le Roy n'en partist, et en parla à la Reine mere; mais quoyqu'elle en eust une extreme envie, aussy bien que le mareschal d'Ancre, qui ne pouvoit sans cela se rendre tout-à-fait maistre des affaires, comme il pretendoit, elle ne voulust pas néanmoins, suivant l'avis des vieux ministres, pour conserver quelque réputation, luy en rien tesmoigner qu'elle ne fust à Poitiers; esperant qu'avant cela les choses iroient de telle sorte, M. de Guyse estant maistre de la campagne, qu'elle le pourroit faire avec plus de dignité.

Aussytost qu'elle y fust, voyant M. le prince retiré sous les places des huguenots, elle luy permist de l'aller trouver, de l'assurer de sa bonne volonté; qu'elle seroit ravie qu'il voulust revenir à la cour, et qu'elle feroit tout ce qui se pourroit pour l'y obliger. Elle consentist aussy qu'il y menast l'ambassadeur d'Angleterre, bien qu'on n'eust jamais souffert que les estrangers prissent part dans tout ce qui se traitoit entre le Roy et ses subjects; mais parceque le roy de la Grand'Bretagne, qui aimoit la paix, avoit tant tesmoigné d'improuver tout ce que faisoient et M. le prince et les huguenots, on pensa que son ambassadeur y agiroit de bonne foy, et que ne pouvant pas estre tiré à conséquence sy on ne vouloit, il pourroit estre d'un merveilleux avantage qu'ils sceussent par sa bouche qu'ils ne devoient rien attendre de ce costé là, comme il arriva.

Ils trouverent M. le prince à Saint-Jean-d'Angely, et dans l'embarras que j'ay dit, à cause du désordre de ses gens, et des plaintes que de toutes parts on luy en

faisoit; de sorte qu'il avoit sy envie d'en sortir qu'il les receust très bien, et les assura d'abord qu'il ne demandoit pas mieux que de s'accommoder: ce qui sans perte de temps ayant esté rapporté à la Reine mere, elle renvoya aussytost M. de Nevers, et avec luy messieurs de Brissac et de Villeroy, pour entrer en matiere, et sçavoir précisément ses intentions.

Ils le trouverent à Fontenay-le-Comte, où ils luy parlerent diverses fois: mais voyant qu'il fuyoit la conclusion, ils jugerent bien que c'estoit pour attendre des nouvelles de l'assemblée, laquelle, ne pouvant pas demeurer à Grenoble après sa déclaration, s'en estoit allée à Nismes, et sans quoy il n'osoit pas traiter. C'est pourquoy, pour luy en donner le temps, et que rien cependant ne peust alterer les bonnes dispositions où on estoit de toutes parts, ils luy proposerent une treve dont il se contenta, et elle fust faite pour durer jusques au premier mars 1616.

Le mareschal d'Ancre et sa femme desirant il y avoit longtemps, pour mieux disposer de toutes choses à leur volonté, de changer le conseil du Roy et d'eslongner d'auprès de la Reine quelques personnes qui ne leur estoient pas confidentes, ils creurent le pouvoir faire dès qu'ils virent les mariages achevés et l'autorité de la Reine mere, à ce qu'il leur sembloit, par là tout-à-fait affermie, ne craignant point que la paix en peust estre retardée, parceque M. le prince les haïssoit aussy: mais pour le faire insensiblement et avec le moins d'esclat qu'il se pourroit, ils y allerent par degrés, commençant par les plus petits, et reservant les autres pour la fin, et quand tout y seroit disposé.

Le premier à qui ils s'adresserent fust Sauveterre,

lequel, quoyque dans une condition fort basse (car il n'estoit, comme j'ay desja dit, que premier valet de garderobe du Roy et huissier du cabinet de la Reine mere), ne laissoit pas d'estre un de ceux qui les incommodoit le plus, à cause du grand accès qu'il avoit auprès d'elle, et qu'ayant l'esprit fort hardy, il luy parloit librement de toutes choses, et en estoit escouté.

Le moyen fust de représenter à la Reine qu'il estoit plus à M. de Luynes qu'à elle, que c'estoit par ses conseils qu'il se gouvernoit, et qu'elle ne le pourroit jamais oster d'auprès du Roy, comme elle en avoit envie, tant que Sauveterre y seroit; et pour le Roy, qu'il avoit parlé sy indiscretement à la Reine, qu'elle ne le pouvoit plus souffrir.

Or, quoyque M. de Luynes, voyant que cela le regardoit plus que Sauveterre, eust bien voulu l'empescher, et qu'il y auroit peut-estre réussy (car il estoit desja assés bien avec le Roy pour luy faire faire tout ce qu'il eust voulu), il n'osa pas néanmoins le hasarder, tant il eust peur qu'il ne tinst pas ferme, et que son foible estant connu, on ne le chassast luy-mesme. C'est pourquoy il se teust, et ne fist semblant de rien. Cela arriva un peu devant qu'on partist de Bordeaux.

Estant à Poitiers, ils firent chasser le commandeur de Sillery, frere de M. le chancelier. Ils luy en vouloient il y avoit longtemps, parcequ'estant tousjours auprès de la Reine (car de son premier escuyer il avoit esté fait son chevalier d'honneur), et assez clairvoyant, ils entreprenoient peu de choses qu'il ne descouvrist et n'en avertist M. le chancelier, qui rompoit souvent leurs mesures; joint qu'ils n'auroient peut-estre pas peu chasser M. le chancelier luy-mesme, comme ils avoient

résolu, tant qu'il y eust esté. C'est pourquoy ils s'en voulurent vistement défaire.

La Reine mere y auroit peut-estre résisté, l'aimant assés, sy on ne luy eust point fait entendre qu'estant de ceux contre qui M. le prince s'estoit le plus déclaré, ayant juré qu'il ne retourneroit point à la cour tant qu'ils y seroient, elle ne pourroit le conserver et avoir la paix, qu'elle desiroit sy fort; et que le chassant à ceste heure là, il luy seroit bien moins honteux que de le faire après, et par force.

Ce qui rendist au commandeur sa disgrace plus fascheuse fust la difficulté de la retraite; car estant longue, et ayant pour ennemis tous ceux du party de M. le prince et beaucoup de ceux du party du Roy, comme entre autres M. de Courtenvaux, gouverneur de Touraine, par où il falloit passer, elle luy auroit sans doute esté fort perilleuse, sy M. de Fossés, qui ayant esté son amy dans sa faveur, ne voulant pas l'abandonner dans sa mauvaise fortune et lorsqu'il n'avoit plus besoin de luy, par une générosité non commune en ce temps-cy, n'eust esté, avec vingt maistres de la compagnie de gendarmes de la Reine mere, sans craindre ce qu'elle en diroit, le prendre auprès de Poitiers, et le mener à Paris. Ce qu'elle eust aussy sy désagréable, qu'estant allé despuis à Tours pour s'en excuser, elle ne le voulust pas voir, et luy fist dire de se retirer en sa maison.

Sur la fin de l'année il se fist un grand changement dans Corbie; car encore que M. de Riberpré, qui en estoi gouverneur, eust fort fidellement et utilement servy son party, sa déclaration ayant séparé les forces du Roy et empesché qu'il n'en tombast davantage sur es bras de M. le prince (sans quoy il n'auroit jamais

peu passer en Poitou), M. de Longueville ne laissa pas de s'en vouloir rendre maistre; et n'ayant peu le faire luy-mesme, à cause des difficultés qu'il trouva au passage comme il vouloit y aller, il en donna la commission à M. d'Helincourt, qui y estoit en garnison avec son régiment, et à un vieux soldat de Hollande, nommé Le Heaume, que M. de Bouillon y avoit fait sergent major; lesquels profitant de la bonté de M. de Riberpré, qui y ayant receu tous les amis de M. de Longueville, comme la seule retraite qu'ils eussent en ce pays là, n'y estoit pas le plus fort, le mirent dehors, disant qu'il avoit intelligence avec le mareschal d'Ancre. Depuis cela Helincourt en chassa aussy Le Heaume; de sorte que la place demeura sans contredit en la puissance de M. de Longueville.

[1616] Le 21 de janvier, le Roy partist de Poitiers pour aller à Tours; et le froid fut sy excessif qu'il mourust beaucoup de gens de sa suite, comme aussy des armées, dans lesquelles, outre cela, la grande quantité de vins bourrus (1) qu'il y eust ceste année là avoient engendré tant de maladies, qu'il est très certain que sy la guerre eust continué il eust fallu faire de tous les costés de nouvelles levées.

La résolution de traiter ayant esté prise, il restoit de sçavoir le lieu où on s'assembleroit. M. le prince eust bien voulu une des places despendantes de luy, et s'y opiniastra tant qu'il peust, croyant que ce luy seroit plus de réputation et de seureté, car il s'y vouloit trouver : mais ayant enfin esté contraint de céder, on choi-

(1) *De vins bourrus :* Vin qu'on a jeté dans de l'eau froide pour l'empêcher de fermenter. Il est doux, et a encore toute sa lie. (*Dict. de Trévoux.*)

sist Loudun, fort commode pour les logements, et non suspecte aux deux partis, estant une des villes de seureté des huguenots, et le gouverneur, nommé Armagnac, premier valet de chambre du Roy.

La cour estant demeurée à Tours pour n'en estre pas eslongnée, M. le comte et madame la comtesse s'y rendirent peu de jours après. M. le prince les avoit priés d'assister au traité pour flatter madame la comtesse, et l'obligeant par là à prendre ouvertement son party, faire voir que toute la maison royale estoit dans de mesmes sentiments. Mais la Reine mere la payant de meilleure monnoye, luy fist offrir de l'y envoyer de la part du Roy avec M. le comte. Ce qu'ayant mieux aymé que d'y estre particuliere, elle s'y conduisit fort bien.

Le jour que M. le comte arriva à Tours, la Reine mere estant logée dans la maison de La Bourdaisiere, et tenant le conseil dans une grande chambre, il y fust luy faire la réverence : mais comme il se retiroit, le plancher, ne pouvant porter le grand monde qui estoit dessus, fondit sous eux; de sorte que M. le comte et quasy tous les autres tomberent en bas. Il ne se fist pourtant point de mal; mais messieurs de Villeroy, de Bassompierre(1), de Nangis et de Rostaing furent légerement blessés; et M. d'Espernon, le marquis de Villaine et M. de Refuge, conseiller d'Estat, un peu davantage : ils en garderent quelque temps le lict.

M. de Guyse se trouvant par hasard dans une croisée, s'y prist, et y demeura suspendu jusques à ce qu'on l'en vinst retirer; et la Reine mere fust sy heureuse

(1) *De Bassompierre :* Voyez ses Mémoires, t. 20, p. 97, deuxième série de cette Collection.

qu'il resta assés de plancher sous elle, car elle estoit apuyée contre la muraille pour la soutenir, et empescher qu'elle ne tombast. Elle ne laissa pas d'avoir grand peur; mais estant enfin revenue à elle, et voyant tous ceux qui estoient dans les ruines, elle tesmoigna beaucoup d'apprehension pour M. de Bassompierre, sans parler de M. d'Espernon ny de M. de Villeroy : ce dont ils prirent tous deux mauvais augure; de sorte que M. d'Espernon, aussytost qu'il fust guary, se retira à Angoulesme.

Dès que le lieu de l'assemblée eust esté résolu, M. le prince y alla avec tout ce qui estoit auprès de luy; et il escrivist à tous les autres de son party de s'y rendre, et mesmes jusques aux femmes. Cependant la conduite de M. de Vendosme tenoit tout le monde en suspens; car ayant levé un grand nombre de troupes avec des commissions du Roy, et, comme il le publioit, pour son service, on voyoit pourtant qu'il biaisoit et essayoit de temporiser, pour prendre mieux son party : ce que le Roy ne voulant pas endurer, et sur les plaintes mesmes que ceux d'Anjou et du Maine faisoient du désordre de ses troupes, estant contraint d'y donner ordre, on luy manda de les envoyer à l'armée, ou de les licentier. Surquoy il se trouva bien empesché; car ne voulant ny l'un ny l'autre, ny mesme se déclarer, il ne sçavoit ce qu'il devoit faire. Enfin il prist le party d'aller en Bretagne, croyant y trouver toutes les places sy despourveues, n'ayant point eu méfiance de luy, qu'il pourroit se saisir de quelqu'une; et sy le Roy le trouvoit mauvais, il se diroit du party de M. le prince.

Mais personne n'y fust trompé; car dès qu'il eust fait difficulté d'obéir, on l'escrivist partout, et en

Bretagne particulierement, afin qu'on se tinst sur ses gardes, et qu'on ne le receust nulle part; et pour essayer de l'embarrasser davantage et l'estonner, on luy envoya un héraut, qui luy fist commandement de désarmer. Le héraut se trouva à Chantocé, maison du comte de Vertus, sur les frontieres d'Anjou, du costé de la Bretagne, où estant entré dans sa chambre, vestu d'une cotte d'armes, et luy parlant en presence de tout le monde et selon les formes anciennes, il luy dit : « A « toy, César de Vendosme, je te commande de par le « Roy, mon souverain seigneur et le tien, et à tous tes « adhérants, que tu ayes à poser les armes que tu as « prises, licencier les troupes que tu as levées, et le « venir trouver, et à tous ceux qui t'assistent de se re- « tirer en leurs maisons; à faute de quoy je te déclare, « et eux aussy, criminels de leze-majesté, et que serés, « comme tels, poursuivis par force d'armes. » Or, encore que ceste harangue l'eust fort surpris et mis en grande colere, cela ne s'estant pratiqué il y avoit longtemps, il y respondit néanmoins fort doucement qu'il estoit très humble serviteur du Roy, et qu'il parleroit à ceux qui estoient avec luy, et feroit sa response, qui fust, parcequ'ils luy promirent tous, nonobstant ceste déclaration, de ne le point abandonner, qu'ayant pris les armes pour venger la mort du feu Roy, il s'estoit joint pour cela avec M. le prince, et qu'il y emploiroit son bien, sa vie et tous ses amis. Ce qui empescha qu'on ne passast outre, pour ne point troubler la négociation de Loudun.

Le 10 de février, on commença de s'assembler à Loudun, et il y eust, de la part du Roy, M. le comte et madame la comtesse, messieurs de Nevers, de Bris-

sac, de Villeroy, de Thou et de Vic; et de l'autre costé, M. le prince, mesme madame sa mere et madame de Longueville, messieurs de Longueville, du Maine, de Luxembourg et de Bouillon, les desputés de l'assemblée de Nismes transférée par permission du Roy à La Rochelle, et enfin tous les principaux de leur party, comme messieurs de Vendosme, de Rohan, de La Trimouille, de Sully, de Candale et autres, à mesure qu'ils arrivoient. L'ambassadeur d'Angleterre n'assistoit pas aux conférences, mais il estoit sur le lieu, pour y servir, en cas de besoin, de médiateur.

Beaucoup de gens n'approuverent pas que des femmes fussent assises, et eussent voix dans une assemblée telle que celle là; mais il fallust bien le souffrir, pour les obliger à vouloir la paix, et y contribuer autant qu'elles avoient fait pour la guerre : ce qui n'arrive point aux autres pays, où les femmes estant plus particulieres, et nourries seulement dans les choses de leur metier, elles ne peuvent pas prendre tant de connoissance, comme icy, des affaires publiques. Ce dont il semble qu'on ne se trouve pas plus mal, car estant ordinairement ambitieuses et vaines, et ne se trouvant pas assez considerées tant que les choses demeurent dans l'ordre, elles font le plus souvent tout ce qu'elles peuvent pour les troubler.

Dans la premiere conférence, M. le prince, qui estoit fort éloquent et parloit bien en public, fist un grand discours pour la justification de ses armes, et puis donna un cahier de ses demandes et de celles de ses amis, entre lesquelles il s'en trouva qui arresterent sy longtemps, qu'il fallust par deux fois prolonger la treve; comme principalement que l'article du tiers-

Estat fust receu, et que la surséance donnée sur les arrests du parlement pour la seureté de la vie des roys fust levée, M. le prince disant que son honneur y estoit engagé. A quoy on prist enfin ces tempéraments: Que quand on respondroit les cahiers des Estats-généraux, il seroit pourveu à l'article du tiers-Estat, avec l'avis des princes du sang et des grands du royaume, et que la surséance des arrests du parlement seroit levée, mais à condition que ce qui restoit à y faire demeureroit en l'estat qu'il estoit.

Tous les autres articles ayant esté ensuite réglés sans rien donner aux huguenots, comme ils s'y estoient attendus, ny à nul autre qu'à M. le prince, qui eust le gouvernement du Berry, avec la tour de Bourges et le chasteau de Chinon, au lieu de la Guyenne, où il n'avoit nulles places, et quinze cent mille livres pour faire ce qu'il luy plairoit; on croyoit toutes choses achevées, et qu'on n'avoit plus qu'à signer, quand M. le prince demanda de nouveau que la citadelle d'Amiens fust rasée, et qu'il peust signer, quand il seroit à la cour, les arrests du conseil des parties et des finances, comme fait le chancelier : ce qui mist les desputés en grand'peine, croyant que comme c'estoit une chose qui regardoit particulierement la Reine mere et la pourroit sensiblement toucher, qu'ils y trouveroient bien de la difficulté.

Enfin néanmoins, après bien des disputes, M. de Villeroy voyant M. le prince s'y opiniastrer sy fort que rien ne se pourroit achever sans cela, il se chargea d'en aller faire la proposition à la Reine, pour avoir son consentement; mais comme elle expliquoit sinistrement tout ce qui venoit de luy, tant on luy en avoit

donné de mauvaises impressions, elle le receust fort mal, aussy bien que sa proposition, qu'elle auroit infailliblement rejettée, comme honteuse et préjudiciable à l'autorité du Roy et à la sienne, s'il n'eust fortement soutenu qu'il luy seroit au contraire très avantageux qu'on vist que pour avoir la paix, sy desirée de tout le monde, elle abandonnoit ses propres interests, pouvant donner beaucoup d'autres choses au mareschal d'Ancre plus grandes que celles là. Et puis s'approchant plus près d'elle, il luy dist tout bas que, pour signer les arrests du conseil, il ne croyoit pas non plus qu'elle deust faire difficulté de donner la plume à un homme dont elle tiendroit la main quand il luy plairoit. Ce qu'ayant bien compris, elle luy permist de s'en retourner et de conclure comme on fist, ayant esté promis pour la citadelle que trois jours après que le Roy auroit signé le traité, il se déclareroit sy elle seroit rasée, ou mise entre les mains d'un homme non suspect à M. de Longueville.

Le mareschal d'Ancre n'y apporta nul empeschement, donnant librement et la citadelle et la lieutenance de roy de Picardie à M. de Montbazon, choisy par le Roy pour cela, du consentement de M. de Longueville, sans autre récompense que celle de la lieutenance de roy de la haute Normandie, qu'avoit M. de Montbazon, avec la promesse du chasteau de Caen, parce qu'il pensoit à des choses plus grandes, et jugeoit bien que quand il auroit changé tout le conseil du Roy, comme il prétendoit le faire après la paix, et qu'il l'auroit remply de ses créatures, il seroit maistre de tout.

Ce que M. le prince n'ignoroit pas; mais il n'avoit garde de s'y opposer, croyant y trouver aussy son

compte, tant parcequ'il se vengeroit des vieux ministres, ne pouvant oublier ce qu'ils avoient fait contre luy pendant la régence et depuis, que parcequ'il espéroit avoir meilleur marché des nouveaux, qui de longtemps, quels qu'ils fussent, n'en sçauroient autant que les autres, et n'auroient la mesme autorité.

La conclusion du traité ayant esté sceue, le Roy partist de Tours pour aller à Blois, où, sans différer davantage, on demanda les sceaux à M. le chancelier. Il s'y estoit attendu dès qu'il vist chasser le commandeur de Sillery son frere, et il en receust le coup constamment, et en homme qui sçavoit aussy bien porter la mauvaise fortune que la bonne. Il ne voulust pas les donner à celuy qu'on y envoya; mais il les porta luy-mesme au Roy; et prenant congé de luy et de la Reine avec un visage fort gai, il se retira à Marine (1).

Quelques jours après le Roy alla à Paris, et trouva hors de la porte plus de douze mille hommes en armes, et une telle affluence de peuple par les rues, tant la joie de le revoir fust grande, qu'il avoit de la peine à passer. M. Du Vair (2), à qui on vouloit donner les sceaux, y estoit desja arrivé. On ne pouvoit pas faire une élection plus au gré de tout le monde, pour la haute réputation qu'il s'estoit acquise en Provence, dont il estoit premier president; mais il ne respondit pas entierement à ce qu'on en avoit attendu, non pour la justice et avoir les mains nettes (car en cela nul autre homme

(1) *A Marine :* Suivant le Mercure françois, il se retira dans sa maison de Berny près de Paris. (*Voyez* t. 4, 2e part., p. 79.) — (2) *M. Du Vair :* Guillaume Du Vair, nommé garde des sceaux le 16 mai 1616, mourut en 1621. (*Voyez*, dans le 43e volume des Mémoires de Niceron, une Notice curieuse sur ce magistrat, par Michault de Dijon.)

ne l'a jamais surpassé), mais pour le gouvernement de l'Estat; tant il y a de difference entre les provinces et la cour, les affaires générales et le jugement des procès.

Sur ce temps là M. le prince tomba malade, et fust mesme en quelque péril; mais le Roy, pour montrer comme il y procédoit de bonne foy, voulust que sans attendre son entiere guérison, ny la verification de l'édit, on commençast à l'exécuter; et pour cela il fist mettre le president Le Jay, le marquis de Bonnivet et autres en liberté. Il traita du gouvernement de Berry et de la tour de Bourges avec M. de La Chastre, qui en eust cent mille escus et une charge de mareschal de France; et avec M. de La Curée, du chasteau de Chinon, moyennant cent mille francs. Il envoya le mareschal d'Ancre en Normandie, et M. de Montbazon à Amiens; il se conduisit enfin de telle sorte en toutes choses, que messieurs du Maine et de Bouillon en prirent confiance, et retournerent à la cour.

M. le prince y alla aussy dès qu'il fust guery; et comme il entendoit aussy bien les affaires du conseil que s'il n'eust jamais fait d'autre metier, il s'y rendist en peu de temps sy puissant, que tout le monde estoit forcé d'aller à luy; de sorte qu'on le voyoit souvent entrer dans le Louvre et en sortir avec une plus grande suite que le Roy. Ce que la Reine mere supportoit mal volontiers; mais il falloit avoir patience, et un meilleur prétexte que celuy-là pour le faire arrester.

M. de Montmorency, qui estoit fort bien avec le mareschal d'Ancre, pour n'avoir jamais abandonné le service du Roy, nonobstant ce qu'il estoit à M. le prince, faisant il y avoit longtemps de grandes instances pour la liberté du comte d'Auvergne son beau-frere, mis

dans la Bastille par le roy Henry-le-Grand, les renouvela alors de telle sorte, luy representant le besoin qu'il avoit de se faire des amis, et qu'il n'en pourroit trouver de plus assuré que celuy-là, qui n'avoit engagement avec personne, et dont il luy respondroit, que le mareschal y consentist enfin, et d'autant plus volontiers qu'il estoit ravy, n'estant pas content de M. de Guyse, de trouver un homme propre à luy donner jalousie, et qu'en une necessité on luy peust opposer. Or, comme il avoit beaucoup d'esprit et estoit fort né pour la cour, il y prist bientost tant de crédit, le mareschal n'y gardant nulle mesure, que M. de Guyse en eust tout de bon de l'ombrage; mais qui au lieu de le ramener, comme on s'y attendoit, ne servist qu'à l'irriter davantage, et le faire jetter tout-à-fait dans le party de M. le prince. On rendist au comte d'Auvergne la charge de colonel de la cavalerie legere, que M. de Nevers avoit eue pendant sa prison; mais pour le gouvernement d'Auvergne, il demeura au prince de Joinville, de peur d'aigrir par trop M. de Guyse.

M. le prince estant revenu à Paris, tous ceux de son party qui n'y avoient point esté y retournerent aussy, et furent sy bien traités tant du Roy que de la Reine mere, qu'on pensoit qu'ils s'en devroient contenter. Mais comme l'ambition n'a point de bornes, toutes les graces qu'ils recevoient ne servoient que d'aiguillon pour leur en faire desirer davantage; et cela alla sy avant, que plusieurs personnes ont creu qu'ils vouloient mesme que M. le prince pensast à se faire roy, et qu'il y estoit encore poussé par le milord Hay, depuis appelé le comte de Carlisle, qui estant venu sur ce temps là à Paris pour se conjouir avec le Roy de

son mariage, et parler de celuy de Madame, aujourd'huy duchesse de Savoye, avec le prince de Galles, n'en dist rien, et ne fist que chercher à troubler la cour, promettant de grandes assistances de l'Angleterre. Et il est vray qu'il estoit en sy bonne intelligence avec M. le prince, qu'on ne le trouvoit jamais sans quelqu'un de ses amis, et que dans les festins qu'ils luy firent, qui estoient les plus somptueux qu'on eust encore veus, tous les plats se relevant huit fois, ils disoient, peut-estre dans la chaleur du vin, ce mot de *barre-à-bas* qui fist tant de bruit, tout le monde l'expliquant d'une façon fort criminelle, qui estoit d'oster la barre qui sert de briseure aux armes de Bourbon pour les porter pleines : ce qui n'appartient qu'aux roys (1).

Quoy qu'il en soit, il leur en prist fort mal; car M. le prince ayant esté à peu de temps de là mis en prison, ils se trouverent engagés dans une guerre où, n'estant assistés de personne (car le roy de la Grande-Bretagne, qui estoit pacifique, ayant plustost souffert qu'approuvé la conduite de son ambassadeur, ne les secourust point), il fallust un miracle pour les en tirer. Mais, devant que d'entrer plus avant dans ceste matiere, il faut dire quelque chose de M. de Luynes et du mareschal d'Ancre, et comme ils entrerent dans ceste mauvaise intelligence, qui causa despuis un sy grand esclat.

Un peu après qu'on eust donné le gouvernement d'Amboise à M. de Luynes, le mareschal d'Ancre voyant sa faveur s'accroistre plus qu'il n'avoit pensé, en prist de

(1) On a donné de ce mot une explication innocente. (*Voyez* la Note sur les Mémoires de Bassompierre, t. 20, p. 108, deuxième série de cette Collection.)

tels soupçons, que se trouvant un jour auprès de la Reine avec sa femme, il luy representa la chose comme il la croyoit, et le besoin qu'il y avoit d'y remédier promptement. Sur quoy, après diverses réflexions, ils résolurent enfin de faire tout ce qu'ils pourroient pour persuader au Roy de l'eslongner; mais que s'il y résistoit, la Reine le feroit de puissance absolue, croyant qu'elle avoit encore assez de pouvoir sur luy pour cela, et qu'ils le luy feroient bientost oublier par tous les divertissements qu'ils luy feroient donner par d'autres, qui en seroient aussy capables que luy. Mais comme ils achevoient la conversation, ils virent Sauveterre à la porte; et craignant, parcequ'ils avoient parlé un peu haut, qu'il ne les eust entendus, ils voulurent, pour l'obliger au secret, luy en faire confidence.

La Reine luy dist donc tout franchement l'appréhension qu'elle avoit, et comme, au chemin que M. de Luynes faisoit, il estoit impossible qu'il demeurast dans la modération qu'elle s'estoit imaginée, et ne pensast à la despouiller bientost de son autorité pour s'en revestir : ce qu'elle ne pourroit pas empescher sy elle ne le prevenoit et ne luy en ostoit les moyens, en l'eslongnant d'auprès du Roy, comme elle avoit résolu. C'est pourquoy il falloit qu'il luy persuadast de s'en retirer de luy-mesme et sans attendre d'y estre forcé, parceque cela l'obligeroit à luy continuer les biens qu'elle luy avoit desja faits, et à luy en faire mesme de nouveaux: ce qui n'arriveroit pas, s'il s'opiniastroit à demeurer contre son gré. De quoy Sauveterre estant fort surpris (car il n'avoit rien entendu de ce qu'ils disoient), il voulust l'excuser, comme il avoit accoutumé; mais la Reine ne luy en donna pas le loisir, répliquant fort ai-

grement qu'elle sçavoit tout ce qu'il pouvoit dire là dessus, et qu'il n'estoit plus de saison, les choses estant venues à tel point qu'on voyoit bien qu'il falloit nécessairement que Luynes ou elle s'en allassent. A quoy il respondit qu'il estoit bien plus raisonnable que ce fust luy; mais qu'elle en avoit donc un autre tout prest et dont elle seroit plus assurée pour mettre en sa place, parcequ'autrement elle n'y trouveroit pas son compte, et empireroit ses affaires plustost que de les amender, estant très certain que puisque le Roy avoit desja par deux fois tesmoigné qu'il auroit un favory, qu'il continueroit, et que comme M. de Luynes avoit succédé au grand prieur de Vendosme, un autre succéderoit à M. de Luynes; avec ceste difference toutefois que le Roy estant plus grand, il le choisiroit sans qu'elle y eust part, et que sy le sort tomboit sur le marquis de Courtenvaux, ou sur quelqu'un des petits chasseurs qu'il avoit auprès de luy, il ne vivroit pas avec elle comme M. de Luynes, qui avoit l'esprit moderé, et luy estoit redevable de tout ce qu'il avoit. A quoy ne sçachant que respondre, parcequ'en effet cela estoit fort apparent, et que la Reine ny le mareschal d'Ancre n'y avoient point pensé, ils examinerent à l'heure mesme et devant luy tous ceux qui pouvoient vraysemblablement y pretendre, et jusques à un garçon de la chambre nommé Haran, à qui le Roy faisoit fort bonne chere. Mais ils furent sy empeschés dans le choix, trouvant des inconvénients partout, qu'ils creurent enfin meilleur d'avoir patience, et de ne rien faire qu'ils n'en eussent trouvé un à leur gré, ordonnant cependant à Sauveterre de tenir le cas secret : ce qui fust un coup fort important pour M. de Luynes, le temps luy ayant

donné moyen de prendre de plus fortes racines dans l'esprit du Roy qu'il n'en avoit alors, et au Roy mesme de se fortifier plus qu'il n'estoit.

Despuis cela le voyage de Bordeaux se fist, pendant lequel M. de Luynes eust un peu de repos, à cause de la guerre, et de l'absence du mareschal d'Ancre; joint que Sauveterre y aidoit beaucoup par les soins qu'il en prenoit : mais quand on l'eust chassé, et qu'il n'y eust plus personne pour rabattre les coups, les choses changerent bientost, et vinrent à une rupture quasy manifeste, la jalousie du mareschal s'augmentant de telle sorte, à mesure que la faveur de M. de Luynes croissoit, que, n'osant plus penser à le chasser, il ne luy restoit point, ce sembloit, d'autre moyen pour s'en défaire que de le faire tuer.

C'est ce dont M. de Luynes eust une grande peur quand on fust à Paris, croyant que ce seroit par les rues, quand il sortiroit du coucher du Roy; à quoy il ne voyoit point d'autre remede que de loger dans le Louvre : mais parcequ'en ce temps là il falloit une charge pour y avoir une chambre, et que n'en ayant point il estoit bien certain qu'on ne romproit pas la regle pour luy, cela luy auroit esté tout-à-fait impossible sans la capitainerie du Louvre, qu'il pria M. de Fontenay de luy vendre, comme il fist, pensant qu'il se pourroit un jour souvenir de ce service, et le luy rendre; mais néanmoins il ne le fist pas, et l'oublia, comme beaucoup d'autres choses.

Or, soit que le mareschal d'Ancre, n'estant pas encore bien résolu de ce qu'il feroit, creust que ce seroit trop tost se déclarer sy on luy refusoit une chose en apparence de sy petite consideration, ou bien que, n'y

pensant point du tout, il luy fust indifferent en quel lieu il logeast; tant y a qu'il eust permission de l'acheter, dont toutefois il ne se tint pas sy obligé, quoyqu'il vist par là sa vie en seureté, que touché de l'apprehension qu'il avoit eue, de laquelle ne pouvant revenir, on a creu qu'il se résolust dès lors, pour n'y plus retomber, de prévenir le mareschal et de s'en défaire, jettant les yeux, pour luy aider à cela, sur M. de Vitry (1), qui, n'ayant point de liaison particuliere avec le mareschal, y pouvoit estre très propre à cause de sa charge.

Mais parcequ'ils avoient vescu jusques là fort indifferemment, il pria M. de Fontenay, qu'il sçavoit estre de ses amis, de le disposer à estre aussy des siens, comme il fist fort aisement, M. de Vitry en ayant esté ravy, et s'estant tous deux donné parole devant luy de se servir mutuellement envers et contre tous. Il ne luy parla pas néanmoins de ses desseins que longtemps après, et quand il l'eust bien esprouvé; car cela se fist quasy en arrivant à Paris.

Ce qui dans la suite du temps leur donna beaucoup de peine, ce fust M. de Blainville, qui, ayant droit par sa charge d'estre tousjours auprès du Roy, voyoit sy clair qu'on ne pouvoit quasy rien faire dont il ne s'apperceust, et n'en avertist aussytost le mareschal d'Ancre; de sorte que s'ils eussent tant soit peu montré leur bonne intelligence, il en auroit assurement pris et donné assés de jalousie pour rendre la chose plus difficile qu'elle ne fust.

(1) *M. de Vitry:* Nicolas de L'Hôpital, marquis et depuis duc de Vitry, maréchal de France en 1617, mourut en 1640. Il étoit alors capitaine des gardes.

Il estoit cadet de sa maison, et pauvre; mais madame de Souvré, de qui il estoit parent, luy ayant fait avoir pour rien (parcequ'elle l'aimoit fort, et que les charges ne se vendoient pas alors sy communement ny sy grand prix qu'elles font aujourd'huy) le guidon des gendarmes du Roy quand M. de Courtenvaux, devenant gouverneur de Touraine, le quitta (ces charges estant estimées alors incompatibles), il espousa ensuite la veufve d'un president de Rouen, nommé Canonville; et devenant par là assés accommodé, il se mist bientost en grande consideration dans le monde.

Quand l'autorité de M. de Souvré vint à diminuer, ne se trouvant pas mesme sy bien avec luy qu'il avoit esté, il chercha l'appuy du mareschal d'Ancre, qui, estant bien informé de ses bonnes qualités, en fust fort aise; et afin qu'il le peust mieux servir, luy fist donner un brevet des affaires du Roy, qui estoit lors une chose en usage, et qui faisoit avoir toutes les entrées, sans qu'il fust besoin de demander. Le comte de Gramont et M. de Termes en avoient eu du temps de Henry-le-Grand, comme le comte de La Rocheguyon, le commandeur de Souvré et luy, de celuy du feu Roy; mais M. de Souvré n'estant pas satisfait qu'il l'eust ainsy abandonné quand il pensoit n'en avoir plus de besoin, se résolust de s'en venger; et le voyant un jour monter dans le carrosse du Roy sans qu'il luy dist, ainsy qu'il avoit accoutumé, il le fist descendre; dont s'estant plaint au mareschal d'Ancre, M. de Souvré fust contraint de se raccommoder avec luy, et de le laisser jouir de tous les avantages qu'il avoit eus jusques là.

Le mareschal d'Ancre l'ayant donc mis en cest es-

tat, il le servoit fort fidellement et fort bien; et sy, quand M. de Luynes commença à faire peur, il en eust esté creu, le mareschal s'en seroit vraysemblablement mieux trouvé, car il auroit ou ruiné tout-à-fait ou gagné celuy-cy; et de la sorte dont il en usa, ne se portant ny à l'un ny à l'autre, et luy faisant tous les jours donner quelques nouvelles mortifications par la Reine mere, sans luy oster les moyens de s'en ressentir, ils le forcerent quasy à faire ce qu'il fist.

Cependant, pour continuer à remplir le conseil de gens nouveaux comme on avoit commencé, le mareschal d'Ancre mist M. Mangot, auquel il avoit peu auparavant fait donner la charge de premier president de Bordeaux, en la place de secretaire d'Estat de M. de Puisieux, qui s'en estoit allé avec son pere, se doubtant bien qu'il obligeroit par là M. de Villeroy, qui faisoit la charge tout seul, de se retirer sans qu'on le luy dist, comme il arriva; et il y fist peu de temps après entrer M. de Luçon (1), quand M. Du Vair ayant esté disgracié, on donna les sceaux à M. Mangot. Or M. de Luçon n'y fust pas longtemps sans faire connoistre les grands talents qu'il avoit, et se rendre sy nécessaire à la Reine mere et au mareschal d'Ancre, qu'ils ne pouvoient rien faire sans luy.

Les affaires estant en cest estat, la Reine mere, bien embarrassée de M. de Luynes et de M. le prince, et ce dernier avec une telle autorité dans la cour que cela ne pouvoit presque pas durer davantage sans qu'il en devinst tout-à-fait le maistre, son impatience aussy bien

(1) *M. de Luçon :* depuis cardinal de Richelieu. Il fut à cette époque nommé secrétaire d'Etat. (*Voyez* ses Mémoires, tom. 21 *bis*, p. 365, deuxième série de cette Collection.)

que celle de ses amis renversa tout ce qu'ils avoient édifié, et les mist plus bas que jamais.

Car M. de Longueville estant, par le traité de Loudun, rentré dans son gouvernement, et le mareschal d'Ancre sorty d'Amiens, Peronne luy estoit demeurée, quoyqu'il n'y fust pas moins hay que dans Amiens, ne s'en estant point parlé à Loudun, parce, comme il est bien vraysemblable, qu'on creust que ce seroit pousser les choses trop loin de le tirer encore de là, Dieu l'ayant ainsy permis pour en faire la pierre de scandale.

Mais quelques uns des principaux habitants ne le pouvant souffrir, et voulant en estre deslivrés aussy bien que les autres, allerent trouver M. de Longueville pour luy offrir de luy mettre la ville entre les mains, l'assurant qu'il n'auroit qu'à s'y presenter, le chasteau ne pouvant pas l'en empescher, n'estant ny fortifié ny muny, et n'ayant point de porte de derriere. Ce que M. de Longueville, qui ne cherchoit qu'à avoir le plus de places qu'il pourroit dans son gouvernement qui despendissent purement de luy, accepta volontiers; et en ayant eu le consentement de M. le prince, qui ne cherchoit aussy qu'à fortifier son party, il se resolust d'y aller. M. de Favolles, lieutenant du mareschal d'Ancre, commandoit alors dans la ville et dans le chasteau avec la garnison ordinaire, et une compagnie de gens de pied de cent cinquante hommes, qu'avoit M. de Rames. Or, pour eschauffer l'esprit de ce peuple et le rendre plus porté à la révolte, on fist courir le bruit que le mareschal d'Ancre y envoyoit tout ce qui estoit sorty d'Amiens, afin de se rendre maistre de la ville et de la donner au pillage; dont le petit peuple estant fort

alarmé, le maire et l'avocat du Roy, qui estoient néanmoins les principaux auteurs du désordre, leur conseillerent, pour faire bonne mine, de desputer vers le mareschal pour l'en destourner.

Mais quoyque les deputés rapportassent qu'il estoit fort eslongné de cela, et ne vouloit que les maintenir dans le service du Roy et dans tous leurs privileges, sans autre garnison que celle qui avoit accoutumé d'y estre; sy est-ce qu'on leur fist donner tant d'avis au contraire, disant que c'estoit des Italiens et puis des Flamands qui iroient pour les mettre entre les mains de l'archiduc, que le peuple estant en de perpetuels soupçons et tousjours sous les armes, il fust fort aisé, le chevalier Conchine, frere du mareschal, y estant allé sur ce bruit avec M. de Migneux et leurs gens, seulement pour essayer de les détromper, de leur faire fermer la porte aussy bien qu'à M. de Favolles, qui sortist imprudemment pour parler à eux quand il voulust rentrer; et de la faire ouvrir à M. de Longueville, qui arriva un peu après.

Aussitost qu'il fust dedans, il ne regarda qu'aux moyens d'avoir le chasteau; mais parcequ'il luy eust esté difficile par la force ou par la famine, M. de Rames, quoyque mal pourveu de toutes choses, pouvant bien attendre qu'on le secourust, il fist menacer les soldats que s'ils tenoient plus longtemps contre luy, qui estoit gouverneur de la province, il les feroit tous pendre; mais que s'ils luy ouvroient les portes, ils seroient payés de quatre mois qui leur estoient deus. A quoy ils se resolurent aussytost, malgré M. de Rames et les autres officiers; et ils le firent entrer.

Dès que la nouvelle de ce qui se passoit à Peronne

eust esté apportée au Roy, et que M. de Longueville y devoit aller, on luy envoya M. Mangot pour luy commander de se tenir à Abbeville, et deffendre aux habitants de le recevoir : mais il le trouva desja entré; et craignant qu'à la veue d'un homme du Roy qui porteroit ses ordres (car il se doutoit bien qu'il en viendroit quelqu'un), le peuple ne vinst à changer, il avoit ordonné de ne laisser entrer personne, de quelque part que ce fust; de sorte qu'on le fist attendre à la porte, jusques à ce que le chasteau eust esté rendu.

Ensuite de quoy estant mené à M. de Longueville, il ne respondit rien au commandement qu'il luy faisoit de se retirer, et de laisser Peronne en l'estat qu'elle avoit tousjours esté, sinon qu'il n'avoit prétendu que chastier ceux du chasteau qui refusoient de le reconnoître; et que cela ne regardoit qu'une querelle particuliere d'entre le mareschal d'Ancre et luy, dans laquelle il espéroit que Sa Majesté ne prendroit point de part, comme il l'en avoit envoyé supplier. Pour les habitants, ils dirent qu'ils estoient très humbles serviteurs du Roy, et ne s'eslongneroient jamais de leur devoir, n'ayant rien fait à quoy les mauvais traitements qu'ils recevoient de la garnison ne les eussent contraints. M. de Longueville, pour complaire au peuple, mist M. de Bernieules dans le chasteau.

Au mesme temps que M. Mangot fust envoyé à M. de Longueville, on fist partir le régiment des Gardes, les Suisses, les gendarmes et les chevaux-légers du Roy, et l'on envoya M. de Richelieu (1), mestre de camp du régiment de Piémont, pour tirer tout ce qu'il pourroit

(1) *M. de Richelieu :* Henri Du Plessis, seigneur de Richelieu, frère aîné du cardinal, tué en duel par le marquis de Thémines en 1619.

des garnisons de Picardie, et les joindre aux autres troupes, afin que sy M. de Longueville n'obéissoit pas, comme il y avoit bien de l'apparence, on eust de quoy attaquer la ville et faire un exemple tant de luy que des habitants, ne s'y prévoyant pas beaucoup de difficultés à cause du chasteau, qu'on ne croyoit pas devoir estre sy tost rendu.

Le commandement de toutes ces troupes fust donné au comte d'Auvergne : grand changement à la vérité, et fort surprenant, qu'un homme qui avoit esté sy longtemps prisonnier, et pour crime de leze-majesté, se vist en moins de quinze jours libre, et général d'armée. Mais c'est ainsy qu'en usent les favoris, qui songent plus à leurs interests qu'à la réputation de leurs maistres.

Quand on sceust à la cour la reddition du chasteau de Peronne et la response de M. de Longueville et des habitants, on jugea bien qu'il falloit changer de conduite, et que cela ne s'estant peu faire sans la participation de M. le prince, c'estoit à luy qu'il s'en falloit prendre, de peur que sy on le souffroit il n'en demeurast pas là, et ne fist plus de mal dans la paix que dans la guerre. C'est pourquoy la Reine mere, se ressouvenant aussy de ce que luy avoit autrefois dit M. de Villeroy, elle se resolust de le faire arrester, le temps en estant venu, et le subject plus que suffisant. Mais comme elle en parloit avec messieurs Mangot, de Luçon et Barbin, principaux confidents du mareschal d'Ancre, et desquels seuls alors elle prenoit conseil, on luy vint dire que M. le prince s'en estoit allé à Vallery : ce qui les mist en grand trouble, croyant que c'estoit de peur qu'on ne s'en prist à luy, et que

conscience le condamnant, on ne le revist plus. Mais sceust bientost qu'il ne vouloit que laisser passer les miers mouvements, pour revenir après offrir son remise pour l'accommodement, s'imaginant qu'il oit en ce temps là mieux receu qu'à l'abord, où la ine seroit trop en colere.

Plusieurs des siens pourtant, y croyant du péril, ne aloient point qu'il retournast : mais, soit qu'il y fust iré par le plaisir qu'il prenoit au conseil, pour le- el il avoit un génie tout particulier, ou plus vray- mblablement parcequ'estant assuré de M. de Guyse de la plus grande partie de la cour, à qui le mares- al d'Ancre estoit devenu insupportable, il ne crai- oit rien, Dieu l'ayant ainsy permis pour sauver la ance, qui couroit à sa ruine; tant y a que tout ce i'on luy dist ne le peust arrester ny l'empescher, and il fust de retour, de vivre comme auparavant. a Reine mere aussy de son costé, pour le mieux as- urer, le receut fort bien, luy parla fort doucement e ce qui s'estoit fait à Peronne, et suivant son avis envoya M. de Bouillon pour l'accommoder; mais il 'en rapporta rien, sinon que pour y mettre la paix il lloit que le Roy permist aux habitants de luy nom- er trois hommes pour leur commander, desquels il choisiroit un; ou qu'il donnast le gouvernement à . de Bernieules.

Aucun de ces partis n'ayant contenté la Reine, on ntinua à faire des allées et venues en apparence pour ercher d'autres expédients, mais en effet afin d'avoir mps de se préparer pour prendre M. le prince : en oy il y eust du commencement de la difficulté, tant ur le choix des personnes qu'on y emploiroit que

pour le temps et le lieu; enfin on convint que ce seroit en ceste sorte.

La Reine mere ne se pouvant pas fier au comte de Tresmes (1), capitaine des gardes et en quartier, parceque sa femme, de la maison de Luxembourg, estoit trop proche parente de madame la princesse, ny aux autres capitaines des gardes non plus, pour divers respects, elle jetta les yeux sur M. de Thémines (2), qui se trouva lors heureusement pour luy à la cour, auquel elle sçavoit que le roy Henry-le-Grand se fioit extremement; et sur M. d'Elbene, lieutenant de la compagnie de chevaux-légers de Monsieur, de race florentine, et peu aimé de M. le prince; leur ordonnant de se trouver au Louvre le matin du premier septembre, avec chacun dix ou douze hommes dont ils peussent respondre, et qu'entrant les uns après les autres, ils attendissent, dans une chambre derriere la sienne, que M. le prince, en sortant du conseil, vint pour la voir comme il avoit accoutumé.

M. de Fossés, qu'elle avoit fait revenir auprès d'elle expressement pour cela, eust charge de se tenir en mesme temps dans la cour avec de ses gardes, pour faire fermer les portes dès qu'il seroit entré, et l'arrester en cas qu'il voulust sortir sans la voir; et messieurs de Crequy et de Bassompierre, qui commandoient les Gardes françoises et suisses, ausquels néanmoins elle ne le dist qu'après que M. le prince fust arrivé,

(1) *Au comte de Tresmes :* René Potier, comte et depuis duc de Tresmes, avoit épousé Marie de Luxembourg, fille du duc de Piney. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-onze ans, en 1670. — (2) *M. de Thémines :* Pons de Lauzières de Thémines, de Cardaillac, marquis de Thémines, maréchal de France, mourut en 1627.

allerent dehors pour faire prendre les armes aux corps de garde, comme sy on les eust voulu relever, et se tenir, M. de Crequy à la porte de devant, et M. de Bassompierre à celle de derriere, pour prendre garde à ce qui s'y passeroit, et l'arrester, sy par hasard il sortoit sans qu'on l'eust fait.

Sur les dix heures du matin, M. le prince estant venu et entré au conseil, le Roy descendist chez la Reine mere, qui logeoit alors aux entresols, son appartement d'en bas n'estant pas achevé d'accommoder; d'où il envoya un des ordinaires pour dire à M. le prince quand il sortiroit du conseil, s'il tesmoignoit ne vouloir point monter chez la Reine, comme il avoit accoutumé, qu'il y estoit, et le prioit d'y venir. Mais il n'en fust point besoin; car nonobstant que le baron de Thianges, qui estoit là pour ses affaires particulieres, prenant soupçon d'avoir veu fermer les portes, luy dist, comme il sortoit, qu'il prist garde à luy, et qu'on le vouloit arrester, il ne laissa pas d'y aller, accompagné du garde des sceaux, du mareschal de Brissac, et du president Jeannin.

Aussytost que le Roy le vist, il luy dist qu'il s'en alloit à la chasse, et s'il ne vouloit pas estre de la partie; de quoy s'estant excusé, il luy dist qu'il s'en alloit donc faire venir la Reine sa mere. Et en mesme temps qu'il sortoit, M. de Thémines, qui n'attendoit que cela, entra, accompagné de ses deux fils et de quelques uns de ses amis; et s'approchant de M. le prince, luy dist que le Roy ayant esté averty qu'il escoutoit plusieurs choses contre son service, et qu'on luy faisoit faire des desseins prejudiciables à l'Estat, luy avoit commandé de s'assurer de sa personne. Dont M. le prince estant

fort surpris, il luy fist plusieurs questions comme s'il ne le connoissoit pas, s'il ne sçavoit pas bien sa qualité, et enfin s'il ne pourroit point parler à la Reine, protestant de n'avoir rien fait contre le Roy ny contre elle depuis le traité de Loudun. A quoy M. de Thémines ne respondant pas, mais le pressant seulement de descendre dans l'appartement d'en bas (car on avoit préparé là une chambre pour le tenir, en attendant qu'on le peust mener à la Bastille), il apprehendoit tellement que ce ne fust pour le tuer, qu'il ne s'y pouvoit résoudre, regardant de tous costés pour voir sy personne ne le voudroit secourir, et arrestant particulierement sa veue sur M. de Saint-Geran (qu'on avoit fait venir, aussy bien que M. de La Curée, pour se servir des gendarmes et des chevaux-légers en cas qu'il en fust besoin), comme s'il eust creu qu'il le devoit faire; estant vray que, bien qu'il fust officier sy principal de la maison du Roy, il n'avoit pas laissé de l'escouter, et de luy promettre beaucoup de choses. Mais il ne fit pas semblant de le voir.

De sorte que toute espérance de secours luy estant ostée, et M. de Thémines le pressant fort, et l'ayant assuré qu'il n'auroit point de mal, il se résolust enfin d'aller. Mais sa peur se renouvela bien dès qu'il fust sorty; car trouvant M. d'Elbene et tous ses gens avec chacun un pistolet à la main, il ne douta plus de sa mort, dont toutefois il revint enfin, M. d'Elbene l'ayant aussy assuré qu'on ne feroit que le bien garder.

M. le prince estant arresté, on envoya pour en faire autant à messieurs de Vendosme, du Maine et de Bouillon, comme il seroit en effet arrivé sy on y eust esté dès que M. le prince fust entré dans le Louvre; mais

les deux premiers ayant esté promptement avertis de ce qui s'estoit passé, avoient tout sur l'heure pris le chemin, M. de Vendosme de La Fere, et M. du Maine de Charenton, pour le dire à M. de Bouillon, qui estoit au presche, et s'en aller ensemble à Soissons, où ils furent un peu après suivis du president Le Jay.

Un gentilhomme de condition, qui estoit au Louvre avec M. le prince, le sçachant pris, et croyant qu'on en feroit autant à tous les siens, en eust sy grand'peur, qu'estant sorty il courust, sans qu'on allast après luy, vers les Thuileries, d'où se jettant tout à cheval dans la riviere, il passa à nage de l'autre costé.

Madame la princesse la mere ayant sceu ce qui s'estoit fait, alla par les rues pour esmouvoir le peuple; mais voyant que personne ne branloit, elle retourna à l'hostel de Condé, où plusieurs des amis de M. le prince l'estant venu trouver et luy offrir leurs services, elle les pria d'aller avec M. du Maine et les autres, et de faire comme eux.

De sorte qu'il ne seroit arrivé aucun scandale nulle part, sans que des valets de ces gens là estant allés au logis du mareschal d'Ancre, qui est assés près de l'hostel de Condé (1), quelques uns du petit peuple y furent aussy, lesquels n'y ayant trouvé qu'un suisse, y entrerent et la pillerent : ce qui auroit peu avoir d'autres suites, M. de Liancourt, gouverneur de Paris, et le

(1) *Assés près de l'hostel de Condé :* L'hôtel du maréchal d'Ancre étoit situé rue de Tournon. Le duc de Nivernois l'ayant fait reconstruire dans le dernier siècle, il a depuis porté son nom. Il sert aujourd'hui de caserne à un corps de gendarmerie. (*Voyez* les Recherches sur Paris, par Jaillot, *quartier du Luxembourg*, t. 5, p. 98.)

lieutenant civil n'y ayant peu rien faire, sans que deux compagnies du régiment des Gardes, qui y allerent, chasserent tous ces gens là.

Quoyque M. de Guyse n'eust pas moins failly que les autres, et qu'on en fust bien averty, sy est-ce qu'ayant esté consideré que la réputation qu'il s'estoit acquise, pour estre demeuré jusques là dans son devoir, estoit telle que ce qu'il feroit seroit plustost attribué aux désordres du gouvernement qu'il n'auroit peu souffrir, qu'à légereté ou mauvaise intention, mesmement messieurs le chancelier et de Villeroy n'y estant plus, et qu'on ne devoit point douter que son exemple ne fust tout autrement suivy que celuy de gens qui n'avoient jamais fait que troubler l'Estat, on conseilla à la Reine mere de faire tout ce qu'elle pourroit pour le retenir; et de fait elle y employa, outre mesdames de Guyse et la princesse de Conty, messieurs de Praslin et de Chavalon, qui avoient quelque crédit sur son esprit, lui offrant d'oublier toutes choses, et de le considerer plus qu'il n'avoit jamais esté. Mais il n'osa s'y fier, à cause du mareschal d'Ancre, et il partist sur le soir de l'hostel de Guyse; car n'ayant pas pris l'espouvante comme les autres, il y avoit passé toute l'après-disnée, et il s'en alla à Soissons avec le prince de Joinville son frere.

Or il faut avouer que les ressentiments du mareschal d'Ancre contre M. de Guyse n'auroient pas esté [illegible] desraisonnables; car il le sçavoit avoir escouté toutes les propositions faites contre luy, mesme celle de le tuer, et que sy M. le prince et les siens en eussent eu autant d'envie qu'ils en faisoient semblant, c'en eust dès lors esté fait : mais comme ce n'estoit pas leur dessein, et qu'ils cherchoient plustost à perpetuer les [illegible]

dres qu'à les finir, ils n'avoient garde de s'oster un prétexte, et ne parloient de s'en défaire comme M. de ıyse eust bien voulu, que pour l'engager sous ceste ›érance-là dans plusieurs autres choses qu'il ne vou- t pas, prétendant que quand ils luy auroient fait faire rtaines desmarches, il ne s'en pourroit plus desdire. De sorte qu'apportant tous les jours de nouvelles fficultés aux moyens qu'on proposoit pour le tuer, ils fférerent tant que le mareschal en fust averty et eust oyen d'y remédier, et de les mener sy loing que sy autres qu'eux ne s'en fussent meslés, ils y auroient tous ccombé; apprenant, à ceux qui veulent s'attaquer aux voris, qu'on ne peust jamais les pousser à demy sans perdre au lieu d'eux. Le cardinal de Guyse, qui es- it à la chasse à son abbaye de Chailly, s'en alla de là Soissons trouver ses freres.

Le Roy voulant récompenser M. de Thémines des ngs services qu'il avoit rendus pendant la Ligue, et › celuy en particulier qu'il venoit de luy rendre, le t mareschal de France. Le roy Henry-le-Grand, qui prodiguoit pas ceste dignité comme on a fait des- is, afin que le mérite n'obligeast pas moins au res- t que la dignité mesme, l'en avoit longtemps aupa- ınt jugé digne, et le comptoit tousjours entre ceux le seroient un jour. C'est pourquoy cela fust fort ›uvé. Mais ce ne fust pas la seule récompense qu'il car on luy donna encore la charge de capitaine des s de la Reine mere et de premier escuyer de Mon- vacantes par la mort de messieurs de La Châtai- e et de Monglat, pour le marquis de Thémines (1)

marquis de Thémines : Il fut tué au siége de Montauban, le ›re 1621.

et Lauzieres (1), ses enfants; et cent mille escus, au lieu du gouvernement de Calais qu'on luy avoit fait espérer.

M. de Montigny, après beaucoup de bruit et de menaces, fust aussy mareschal de France; car, bien qu'il n'y en eust point alors de meilleurs que luy pour commander les armées, il est très certain que le mareschal d'Ancre, qui ne vouloit que le moins qu'il pouvoit de gens de ceste sorte dans les grandes charges, croyant ne s'en pouvoir pas sy bien aider que des autres, l'auroit traité comme messieurs de Praslin et de Saint-Geran, qui eurent beau alléguer leurs services et toutes les promesses qu'ils en avoient eues, sy on n'eust point appréhendé qu'il allast brouiller en Berry d'où il estoit, et où il avoit grand crédit.

Quelque temps après, le gouvernement luy en ayant esté donné, il y alla, prist la tour de Bourges, et réduisist toute la province dans l'obéissance. Le mareschal de Souvré prist aussy Chinon, où M. de Rochefort, favory de M. le prince, s'estoit retiré; et M. d'Elbene en eust le gouvernement.

Ce fust en ce mesme temps, toutes choses se disposant de nouveau à la guerre, que tous les mestres de camp des vieux régiments se trouvant trop vieux pour y servir, s'en voulurent défaire. Cela commença par le régiment de Piémont, que M. de Richelieu, qui se voyoit aussy en estat de penser à des choses plus grandes, bailla à M. de Fontenay. Ce fust par une grande faveur qu'il y fust receu, n'ayant pas encore vingt et un ans, et n'en estant jamais entré de sy jeunes dans de

(1) *Lauzieres :* tué devant Montheur, le 11 décembre 1621. Il laissa un fils qui fut tué au siége de Mardick en 1646, sans avoir été marié.

semblables charges. Bien peu après, M. Zamet, le marquis de Thémines et le comte de Maurevel, mais qui estoient beaucoup plus âgés, achetterent aussy les régiments de Picardie, de Navarre et de Champagne, de messieurs de Biron, de Bresse et de La Guesle.

Le comte d'Auvergne ayant esté jugé moins nécessaire autour de Peronne que de Soissons, où devoit estre le fort de la guerre, tous les amis de M. le prince s'y estant retirés, on le fist aller à Meaux avec toutes les gardes du Roy; et il envoya M. de Fontenay à Crespy en Valois, avec vingt-deux compagnies de tous les vieux régiments que M. de Richelieu avoit tirées des garnisons de Picardie.

Cependant le Roy alla au parlement, où la déclaration sur la prise de M. le prince et contre tous ceux qui s'estoient retirés de la cour fust vérifiée. Il estoit accompagné des ducs de Montmorency, d'Uzès, de Retz, de Rohan et de Sully, et des mareschaux de Brissac, de Souvré, de Thémines, et autres personnes de grande qualité. M. de Candale, comme premier gentilhomme de la chambre, y tenoit la place de grand chambellan.

Ceste déclaration portoit, entre autres choses, que le Roy avoit accordé à M. le prince et à ceux qui l'avoient suivy, par le traité de Loudun, tout ce qu'ils luy avoient demandé; nonobstant quoy, ne cherchant qu'à troubler l'Estat, ils avoient fait depuis leur retour à Paris diverses assemblées de nuit à Saint-Martin-des-Champs et à l'hostel de Condé, essayé de gagner des principaux de la ville et mesmes des curés, pris Peronne, fait dessein de se saisir de sa personne et de celle de la Reine sa mere, pour se cantonner après dans

toutes les provinces; pretendu faire reprendre les erres de l'arrest du vingt-huitieme mars, par lequel il estoit ordonné que tous ceux qui avoient séance au parlement s'y trouveroient, pour pourvoir au gouvernement de l'Estat et le luy oster; usé dans toutes leurs réjouissances du mot de *barre-à-bas*, pour dénoter qu'il falloit oster la barre de ses armes et les porter pleines, ce qui n'appartient qu'aux roys; fait des levées de gens de guerre sans permission, et enfin contrevenu en tout au traité de Loudun, comme ils avoient fait auparavant à celuy de Sainte-Menehoud; concluant qu'il pardonneroit à tous ceux qui reviendroient dans quinze jours, et déclaroit les autres criminels de leze-majesté.

La négociation commencée avec M. de Guyse devant qu'il partist de Paris ayant esté continuée, depuis qu'il fust à Soissons, par messieurs de Chanvalon et de Boissise, qu'on y envoya exprès, et par mesdames de Guyse et de Conty, qui ne pouvoient souffrir son eslongnement ny le voir contre le Roy; il estoit aussy sy mal propre pour la sorte de vie qu'il falloit mener là, ayant un genie tout contraire, et bon principalement pour la cour, qu'il s'y ennuya incontinent, aussy bien que le prince de Joinville; et ils se résolurent tous deux au retour. Mais afin qu'on ne dist pas qu'il eust tout-à-fait abandonné le party, et sauver au moins les apparences, il fist devant que partir une espece de traité qui, empeschant pour quelque temps tous actes d'hostilité, donna moyen aux uns et aux autres de se mieux préparer à la guerre.

M. de Longueville en fist un particulier, par lequel, renonçant tout-à-fait à M. le prince et promettant de servir le Roy, il eust le gouvernement de Ham, et l'a-

vantage (M. de Blerancourt ayant en mesme temps acheté celuy de Peronne) d'avoir à-la-fin mis tout-à-fait le mareschal d'Ancre hors de la Picardie.

Au reste, il faut avouer que le temps que M. de Guyse demeura à Soissons fust le plus glorieux qu'un homme pouvoit avoir : car il estoit esgalement recherché de tous les deux partis, et ce qu'il feroit estoit jugé de telle importance, que comme la Reine mere et le mareschal d'Ancre mesme luy offroient d'oublier toutes choses, et de le traiter mieux qu'il n'avoit encore esté, se soumettant de luy en donner, outre la parole du Roy, telles cautions qu'il voudroit; les autres aussy, quoyqu'il y en eust plusieurs parmy eux qui hors de là ne luy auroient rien cedé, s'offroient néanmoins de luy laisser le commandement de l'armée. Mais la cour estant son element, il ayma mieux y retourner.

Environ la fin du mois d'octobre, le Roy eust une espece d'apoplexie qui luy fist perdre toute connoissance, serrant sy fort les dents qu'il fallust des ferrements pour les ouvrir, et luy faire prendre des remedes; tellement qu'on le creust en fort grand danger : mais estant enfin revenu, et n'ayant presque point eu de fievre, il fust bientost parfaitement guéry.

Le peu qu'il demeura dans l'extreme péril ne donna pas loisir à la Reine mere de penser à celuy où elle estoit, n'y ayant point de doute que s'il eust fallu faire une nouvelle régence, elle estoit sy universellement haye à cause du mareschal d'Ancre, qu'elle n'y auroit eu aucune part, ou du moins avec une autorité sy bornée, qu'elle n'eust peu rien faire d'elle-mesme.

Encore que M. de Nevers n'eust point pris les armes, et ne se fust apparemment meslé d'aucune chose

contraire au service du Roy pendant l'année 1615, il est pourtant certain qu'il avoit le cœur pour M. le prince, et que s'estant fort attaché à luy despuis son retour, il n'y avoit point renoncé après sa prison, donnant tous les jours quelques nouveaux subjects de soupçon, par les intelligences qu'il entretenoit avec messieurs de Vendosme et du Maine, et les voyages qu'il faisoit à Sedan. C'est pourquoy, craignant que les dissimulations dont on avoit usé jusques là ne luy servissent pour entreprendre sur quelqu'une des villes de son gouvernement, et particulierement sur Reims ou Châlons, qui estoient le plus à sa bienséance, on jugea nécessaire de mander partout qu'on luy fermast les portes, comme il fust fait à Châlons par le comte de Tresmes, qui en estoit gouverneur; et quelques jours après à Reims à madame de Nevers, quoyqu'elle ne voulust, à ce qu'elle disoit, qu'y passer pour aller faire ses couches à Nevers.

Mais le marquis de La Viéville, qui y commandoit comme lieutenant de roy, estant bien averty que quand elle y seroit elle feroit semblant de se trouver mal, pour avoir subject d'y demeurer et faciliter par sa présence la reception de M. de Nevers, qui devoit aussytost après y aller; il ne la laissa point entrer, et la contraignist de coucher dans une méchante hostelerie du faubourg, d'où voyant toutes ses mesures rompues, elle partist le lendemain pour continuer son voyage. M. de Nevers fist de grandes plaintes de l'un et de l'autre à la cour; mais le masque estant levé, on n'y eust nul esgard.

Cependant M. Du Vair, qui ne se conduisoit pas au gré du mareschal d'Ancre, fust renvoyé chez luy; M. Mangot eust les sceaux, et M. de Luçon la com-

ssion de secrétaire d'Estat. Et afin qu'il ne restast
n du vieux levain, on osta le president Jeannin des
ances, pour en donner la direction à Barbin, sous
titre de contrôleur général.

Ce fust aussy en ce mesme temps que ceux que M. de
émines avoit mis auprès de M. le prince en furent
és, Du Thiers entrant en leur place avec douze che-
ux-légers de la Reine mere, afin que le mareschal
ncre en fust tout-à-fait le maistre.

Ensuite de ce qui s'estoit passé à Chaslons et à
ims, on voulust s'assurer de Sainte-Menehoud,
nt le peuple estoit bien intentionné; mais le gouver-
ur, nommé Bouconvile, qui estoit domestique de
. de Nevers, y ayant fait entrer une garnison despen-
nte de luy, la chose pouvoit, ce sembloit, recevoir
elque difficulté. Il ne s'y en trouva pas néanmoins
nt qu'on se l'estoit imaginé; car M. de Praslin, qui
mmandoit lors en Champagne, y arrivant avec tout
qu'il avoit de cavalerie et d'infanterie, quand Bou-
nvile s'y attendoit le moins, il fust sy estonné, qu'au
n de penser à se rendre maistre des habitants, qui
ntroient vouloir ouvrir les portes, il ne songea qu'à
retirer dans le chasteau avec toute sa garnison. Or
ne valoit rien contre la ville, et estoit mal muny;
is aussy M. de Praslin n'avoit pas de quoy l'atta-
r de force : de sorte qu'il eust esté bien empesché
y faire, sy messieurs de Fossés et d'Elbene, qui y
rerent pour le sommer, n'eussent sy bien harangué,
ant peur aux soldats de la corde, et à madame de
convile de la perte de tout ce qu'elle avoit dans le
steau, et de ce qui luy pourroit mesme arriver s'il es-
pris de force, que Bouconvile fust enfin contraint de

ayant fait le traité d'Ast, on y croyoit toutes
appaisées; mais les grands roys, pour y conserve
que marque de supériorité, ayant accoutumé d'
les princes inférieurs à désarmer les premiers,
dre de Tolede, successeur du marquis de La H
au gouvernement de Milan, ayant trouvé à son
toutes les troupes du roy d'Espagne encore su
non seulement ne les licencia pas, comme il
obligé, mais y en ajoutoit tous les jours de no
supposant que le temps de désarmer n'ayant po
prescrit, il pouvoit attendre tant qu'il luy plair
voulant en aucune façon considérer que le trai
toit expressement que quand M. de Savoye aur
armé, le gouverneur de Milan disposeroit en tel
de son armée, que ny par le temps ny par le
M. de Savoye ny nul autre prince n'en pourroi
dre jalousie. Ce que M. de Savoye ayant fait d
fois représenter à don Pedre, et n'en pouvan
raison, il somma enfin le Roy, celuy de la Gran
tagne et les Venitiens, que, comme garants du
ils eussent à le faire désarmer de gré ou de forc

prendre tous seuls : de sorte qu'il auroit sans doute esté abandonné, sy M. d'Esdiguieres, en vertu du mesme traité qui portoit qu'en cas que les Espagnols ne l'exécutassent pas de bonne foy il pourroit estre secouru de tous les gouverneurs voisins de ses Estats, sans en attendre des ordres de leurs maistres, n'eust entrepris de l'assister. Il alla donc à Turin ; et en estant aussytost retourné, il fist sy diligemment de telles levées sur son seul crédit (car le Roy luy manda diverses fois de n'en rien faire), qu'estant jointes à celles que M. de Savoye fist faire en Languedoc, elles arriverent assés à temps pour oster toute espérance aux Espagnols de se rendre maistres du Piémont, comme ils avoient prétendu, et pour les obliger d'escouter les propositions de paix faites par le cardinal Ludovisio et M. de Bethune, envoyés expressement pour cela.

Cependant M. de Luynes estoit fort en peine de ce qu'il feroit ; car se voyant fort mal avec le mareschal d'Ancre, et sy bien avec le Roy que toute l'autorité qu'il auroit tomberoit infailliblement entre ses mains, il brusloit d'envie de luy en faire prendre ; mais quand il venoit à regarder comment, et qu'il falloit pour cela se défaire du mareschal d'Ancre et séparer le Roy de la Reine sa mere, la grandeur de l'entreprise et les hasards qu'il y auroit à courir l'estonnoient tellement qu'il ne pouvoit s'y résoudre.

De sorte qu'ayant passé tout l'automne dans ces incertitudes, il n'en seroit peut-estre jamais sorty, sans que, comme il n'y a point de gens plus propres pour conseiller les choses hazardeuses que ceux qui ne vont point au péril, ou qui n'ayant rien à perdre ne peuvent avoir pis que ce qu'ils ont, ayant pris pour ses prin-

cipaux confidents Déageant (1), Marsillac et Tronçon, personnes jusques là inconnues dans la cour, mais qui avoient du cœur et de l'ambition, ils luy esleverent tellement le courage, et l'assurerent sy bien contre tout ce qui luy faisoit peur, qu'il obligea enfin le Roy de leur dire, et ensuite à M. de Vitry, non qu'on tuast le mareschal d'Ancre (car assurement il ne le fist point), mais qu'ils pensassent aux moyens de l'arrester, leur promettant toute protection, quoy qu'il peust arriver.

Mais la chose n'estoit pas sans difficulté, car le mareschal venoit rarement à Paris; et quand il y estoit il ne sortoit point de son logis, qui joignoit le Louvre (2), que bien accompagné, et pour aller chez la Reine mere ou à sa maison de la rue de Tournon, n'allant jamais chez le Roy ny en nulle autre part; de sorte qu'estant besoin de beaucoup de gens pour le prendre, ou dans son logis, ou quand il iroit par la ville, et malaisé de les assembler sans qu'on le sceust et qu'il n'en fust averty, ils creurent que ce ne pourroit estre seurement qu'en entrant dans le Louvre, et lorsque M. de Vitry seroit en quartier; qu'il falloit donc attendre jusques là, quoyque ce ne deust estre qu'au mois d'avril, afin qu'on ne peust rien soupçonner quand on le verroit dans la cour avec beaucoup de gens après luy, cela estant assez ordinaire aux capitaines des gardes.

(1) *Déageant :* Guiscard Déageant, commis de Barbin, contrôleur général des finances, fut aussi secrétaire d'Arnauld d'Andilly, qui le donna au duc de Luynes. Il a laissé des Mémoires, publiés par son petit-fils en 1668. Il les composa en prison par l'ordre du cardinal de Richelieu, et ils furent le prix de sa liberté. — (2) *Qui joignoit le Louvre:* Le maréchal d'Ancre, capitaine ou gouverneur du Louvre, occupoit les bâtimens du Garde-Meuble, qui étoient situés le long du quai, à l'endroit où est aujourd'hui la place de la Colonnade.

Et bien qu'un sy long retardement pouvoit y apporter beaucoup de nouveaux obstacles et l'empescher, il y avoit, ce semble, principalement celuy-là que quelques uns de ceux qui le sçavoient estoient de telle condition, qu'une fortune mediocre, mais presente et assurée, comme celle qu'ils auroient faite en le disant au mareschal d'Ancre ou à la Reine mere, leur pouvoit estre plus considérable qu'une plus grande, incertaine et eslongnée : et toutefois le secret y fust sy bien gardé, que tout reussist au temps et en la maniere preméditée, le mareschal d'Ancre demeurant, pendant que cela se tramoit, sy enivré de sa bonne fortune, qu'il ne songeoit ny à gagner M. de Luynes ny à le perdre, mais seulement à se bien establir en Normandie, ou à jouer aux dés, qui estoit son principal divertissement ; comme le Roy aussy, pour ne luy point donner de soupçon, ne s'informoit d'aucunes affaires, et ne faisoit qu'aller à la chasse ou danser des ballets, comme il avoit accoutumé.

[1617] L'année 1617 commença par deux déclarations : l'une contre M. de Nevers, et l'autre contre messieurs de Vendosme, du Maine, de Bouillon, marquis de Cœuvres, president Le Jay et leurs adherents, et par un voyage que fist le comte d'Auvergne avec un petit corps d'armée au Perche et au pays du Maine, où il sembloit que quelques gens se vouloient soulever.

Il commença par Verneuil, où, dès le mois de novembre de l'année 1616, on avoit envoyé le regiment de Piémont en garnison, avec ordre toutefois, quoyqu'on ne se fiast pas en M. de Medavy (1), qui en estoit

(1) *M. de Medavy :* Pierre Rouxel, baron de Medavy, comte de

gouverneur, de ne rien entreprendre contre une grosse tour où il tenoit quelques mortes-payes; mais quand il y fust arrivé il les en sortist, et mist des gens du Roy en leur place. De Verneuil il alla au Mans, et en fist raser le chasteau, pour les soupçons que le marquis de Lavardin, qui en estoit gouverneur aussy bien que de la province, et qui avoit espousé une niece de M. du Maine, donnoit de luy. Il laissa garnison dans La Ferté-Bernard, Senonches, La Ferté-au-Vidame, et autres petits chasteaux appartenants à messieurs de Nevers et du Maine, ou à ceux de leur party; et voyant que messieurs de Lavardin, vidame de Chartres et de La Loupe ayant quitté le pays, il n'y avoit plus rien à craindre, il retourna à Paris au commencement du mois de mars, pour assister aux résolutions qui se prendroient pour la prochaine campagne.

Or, M. du Maine ny tous ceux de ce party là ne pouvant avoir des forces suffisantes pour tenir la campagne, s'estoient résolus de les enfermer toutes dans leurs places pour les deffendre, avec quelque connoissance, à ce qu'on a dit depuis, de la mauvaise satisfaction que le Roy avoit du mareschal d'Ancre, et pour voir ce qu'elle produiroit.

Mais, du costé du Roy, la Reine mere ayant esté conseillée, pour n'avoir pas tous les jours à recommencer, de mettre tant de gens sur pied que tout d'un coup elle peust finir partout, elle fist faire trois armées. M. de Guyse eust celle qui devoit aller en Champagne contre M. de Nevers : le mareschal de Thémines en estoit lieutenant général; M. de Praslin, seul mareschal

Grancey, gouverneur de la ville et du château de Verneuil, mourut le 31 décembre 1617. C'est le père du maréchal de Grancey.

le camp. M. de Bassompierre y fust avec les Suisses de a garde; et messieurs de Zamet, Thémines, Maurel, Rambures, Vaubécourt et d'Escry, avec leurs réiments : ce dernier estoit de nouvelle levée. La cavarie pouvoit estre de mille chevaux ou environ, entre esquels estoit la compagnie de M. de Guise, commanlée par le marquis de Nesle; celle de M. de Vendosme, ue son lieutenant avoit, selon sa coutume, maintenu lans le service; et celles du grand prieur de Vendosme t de M. de Verneuil.

L'armée qu'on destinoit pour attaquer Soissons fust lonnée au comte d'Auvergne, qui eust messieurs de aint-Geran et de Saint-Luc pour mareschaux de camp; lix compagnies du régiment des Gardes, de deux cents hommes chacune; dix de celuy de Piémont, de cent; et eux de Saucourt (1), du Plessis-Praslin, de La Rinville t du Menillet, aussy de dix compagnies, chacun de nouvelles levées; les gendarmes et les chevaux-légers de la garde du Roy; la colonelle des chevaux-légers, commandée par M. de Valançay; et les compagnies de Gamaches, Sourdis, d'Effiat et autres. M. de Rohan y faisoit la charge de colonel, et M. de La Rochefoucault celle de mestre de camp.

A quoy se joignirent toutes les troupes que le mareschal d'Ancre avoit fait lever, composées de trois mille hommes de pied et de mille chevaux liégeois, dont le marquis de Mauny estoit général; deux mille hommes de pied françois, les gendarmes du mareschal, et es chevaux-légers du Roy, qu'avoit M. de Contenant, ui estoit mareschal de camp, et commandoit le tout

(1) *De Saucourt :* pour *Soyecourt.* Ce nom est ainsi altéré dans presque tous les ouvrages du dix-septième siècle.

comme un corps séparé, et qui ne reconnoissoit que le comte d'Auvergne et luy. Le mareschal de Montigny eust la troisieme armée, et ordre d'assiéger Nevers. Messieurs de Bourg, Lespinasse et de Richelieu estoient mareschaux de camp; et il y avoit les regiments de Bourg, Nerestan et autres, avec un fort bon corps de cavalerie.

Toutes choses estant ainsy disposées, et les troupes prestes d'arriver au rendez-vous, les officiers généraux y allerent aussy. Celuy du comte d'Auvergne estant à Crespy, il envoya M. de Rohan avec toute la cavalerie légere à Villiers-Cotterets. Or M. du Maine, qui avoit le cœur grand et vouloit faire parler de luy, ayant sceu, par le moyen de quelques paysans qui le favorisoient presque tous, le logement de Villiers-Cotterets, et qu'on n'y faisoit autre garde que d'un petit corps posé à moitié chemin de la forest, et qui ne mettoit des gardes qu'à l'entrée du bois, sans envoyer des partis au delà, ne se figurant pas qu'on osast aller à eux de sy loin; voyant qu'il pourroit passer toute la forest sans qu'ils en eussent l'alarme, ne douta point de les pouvoir enlever.

Il y alla donc avec environ trois cents chevaux, cinquante de ses gardes, et trois cents hommes de pied qu'il laissa à la sortie du bois pour assurer sa retraite; et poussant un peu devant la pointe du jour les vedettes et le corps de garde, qui n'avoient eu avis de sa marche que quand il sortist du bois, il les suivist de si près avec toute sa cavalerie, qu'il entra quasy aussytost qu'eux dans le quartier, où ayant trouvé tout le monde dans le logis et endormy, il en demeura quelque temps le maistre: mais voyant qu'il ne pourroit pas sy bien

empescher le ralliement qu'il ne luy tombast enfin sur les bras plus de gens qu'il n'en avoit, le quartier estant de plus de huit cents chevaux, il se résolust, après avoir pris ou tué tout ce qu'il peust rencontrer, de se retirer comme il fist, et sans perte, quoyque M. de Rohan allast après luy à cause de l'infanterie, qui estant, comme j'ay desja dit, demeurée sur le bord de la forest, l'arresta tout court.

Ceste action fust bien glorieuse pour M. du Maine, estant besoin d'une grande hardiesse pour aller attaquer un quartier trois fois plus fort qu'il n'estoit, logé à la teste d'une armée, et ayant huit ou neuf lieues de retraite; mais on n'en receust pas grand dommage, ne s'estant trouvé que cent ou six vingts chevaux à dire quand on fist la reveue; de sorte qu'il n'y parust quasy pas.

Le comte d'Auvergne voyant la faute de la cavallerie, et comme elle se sçavoit mal garder, y envoya aussytost M. de Fontenay avec le régiment de Piémont; et deux jours après M. de Rohan s'en alla à Saint-Jean-d'Angely sans dire adieu, à cause, à ce que quelques uns disoient, de l'affront qu'il venoit de recevoir, dont il ne se pouvoit consoler; et les autres, parcequ'on luy avoit mandé que sy la guerre continuoit, les Rochelois prendroient les armes, et qu'il ne vouloit pas estre en lieu d'où il ne les peust aller trouver quand il luy plairoit.

Lorsque tout ce que le comte d'Auvergne devoit avoir fust arrivé, il alla à Pierrefonts, que les troupes du mareschal d'Ancre assiégerent et prirent en trois jours. C'estoit une grosse masse de pierres qui avoit eu de la réputation pendant la Ligue pour avoir esté deux

fois mal attaquée, et dont la garnison faisoit contribuer jusques aux portes de Paris, despuis que le Roy y fust entré. Mais pour lors une batterie de quatre pieces l'esbranla de telle sorte, en deux jours qu'elle tira, que pour peu qu'elle eust duré davantage elle seroit tombée. Ce que ceux de dedans voyant, ils se rendirent. Aussytost après il fust desmoly (1).

Pierrefonts pris, on alla à Soissons, où M. du Maine, qui sçavoit bien que les habitants se rendroient dès qu'il en seroit party, se voulust enfermer, quelque peril qu'il y vist, pour ne survivre pas, s'il ne le pouvoit sauver, à sa mauvaise fortune. Or comme la réputation de la place et celle de M. du Maine faisoient tenir l'entreprise pour fort difficile, aussy croyoit-on qu'après sa prise rien ne résisteroit. C'est pourquoy le comte d'Auvergne eust ordre d'y aller sy diligemment, qu'il n'eust pas loisir de s'y fortifier davantage.

Lorsqu'on en fust à une journée, le comte d'Auvergne prist quatre mille hommes de pied et plus de mille chevaux pour l'aller reconnoistre; et les ayant mis en bataille sur la montagne, il descendit en bas avec les gens d'armes du mareschal d'Ancre et cinq ou six cents chevaux liégeois, pour voir les choses de plus près. Mais M. du Maine estant au mesme temps sorty avec cavallerie et infanterie pour l'empescher d'approcher, les Liégeois, qui eurent commandement d'aller à luy et de le charger, ayant trouvé sur leur chemin un petit chasteau qui est au milieu de la plaine, s'y arrestèrent pour le piller. De sorte que M. du Maine, marchant droit au comte d'Auvergne, l'eust fort incom-

(1) *Il fust desmoly :* Il existe encore quelques ruines du château de Pierrefonts.

nodé, sans que les gens d'armes du mareschal d'Ancre, ommandés par messieurs de Nesmond, Maillot et le hevalier de Jars, firent ferme, et que M. du Maine, 'oyant aussy force gens qui commençoient à descendre le la montagne, se retira sous le canon de la ville.

Au retour de là il fust résolu que les troupes du nareschal d'Ancre, qui avoient tousjours le choix, deneureroient du costé de Paris, et que le comte d'Auvergne avec le reste de l'armée passeroit la riviere l'Aisne et logeroit à Crouy, les Gardes à Saint-Esienne, Piemont à Saint-Marc, Saucourt et le Plessis Praslin à ....., et La Rinville et Le Menillet à Paumy.

La cavallerie fust logée à ....., proche de Crouy et le Paumy; et, rendue sage par l'expérience, faisoit sy onne garde qu'il eust esté malaisé de la surprendre. Ensuite dequoy La Rinville et Le Menillet, qui avoient a principale voix dans le conseil pour la réputation u'ils s'estoient acquis en Hollande, opiniastrerent sy ort qu'il falloit faire une circonvallation du costé du omte d'Auvergne, que l'attaque s'en estant par là reardée de plusieurs jours, il arriva que le siege finist omme il ne faisoit que commencer.

Quant aux gens du mareschal d'Ancre, ils croyoient e devoir rien craindre, parcequ'ils estoient du costé le Paris, et couverts par la riviere; aussy ne firent-ils ucun retranchement, et se logerent, afin d'estre plus leur aise, dans des quartiers sy séparés, qu'ils se ouvoient difficilement secourir. Ce que M. du Maine oyant, il se résolust d'attaquer le régiment de Bussy-Lameth, logé le plus près de luy, dans un village ommé Presles. Il sortist donc pour cela sur le midy, vec mille ou douze cents hommes de pied, deux cents

chevaux et deux canons; et mettant sa cavallerie du costé de Maupas, qui en est assés proche, et où logeoit un petit régiment de Liegeois, son canon n'eust pas sy tost tiré quelques volées contre les barricades, qu'il fist donner; et les emportant sans difficulté, il prist M. de Bussy et tous les officiers prisonniers, et bruslа le quartier.

Au mesme temps que cela se faisoit, le comte d'Auvergne passoit la riviere d'Aisne avec messieurs de Saint-Geran, de Saint-Luc, de Contenant et de Fontenay, pour voir les Celestins, qui est une assez grande maison, et où il falloit nécessairement loger quelqu'un; mais M. de Contenant entendant tirer le canon, soupçonna aussytost ce que ce pouvoit estre, les logements ne s'estant pas faits ainsy de son bon gré : de sorte qu'il fist retourner le bac, et montant à cheval, y alla en toute diligence. Il ne peust toutefois y arriver, le chemin estant fort long, qu'après la chose faite. Ceste disgrace le mortifia fort, aussy bien que ceux qu'il commandoit; lesquels se fondant sur le crédit du mareschal d'Ancre, estoient devant cela insupportables à tout le monde, et ne vouloient faire que ce qui leur plaisoit.

Pendant que les choses se passoient ainsy à Soissons, le mareschal de Montigny assiégeoit Nevers, où madame de Nevers estoit enfermée pour obliger les bourgeois et les soldats à se deffendre; et M. de Guyse ayant pris Richecourt, Rosoy, Château-Portien et Retel, s'estoit avancé sur la Meuse pour s'opposer au passage de douze cents reistres que M. de Bouillon faisoit venir, et pour joindre quatre mille lansquenets que M. de Schomberg amenoit, pour faire après cela le siege de Mézieres; pendant quoy M. de Bassompierre

et quelques autres de ceste armée là furent à Soissons pour voir ce qui s'y faisoit (1).

Or, dès que la circonvallation y fust achevée, et l'artillerie et les munitions venues, on se résolust de faire les approches. Sur quoy les officiers du régiment des Gardes voyant que le quartier de Saint-Marc, où logeoit le régiment de Piémont, estoit plus beau et plus avancé que le leur, ils en eurent jalousie, et demanderent d'y avoir part : ce que le comte d'Auvergne leur ayant accordé, ils prétendoient y envoyer cinq compagnies de deux cents hommes chacune, afin de partager le quartier, les dix qu'il y avoit du régiment de Piémont n'estant que de cent hommes. Mais la paix les empescha d'y aller.

Le 25 d'avril, une batterie de douze pieces ayant tiré tout le jour, M. de Fontenay eust commandement, parceque les gardes n'estoient pas encore arrivés à Saint-Marc, d'ouvrir la tranchée; et un travail d'environ deux cents pas estoit desja bien avancé, sans que les ennemis eussent fait autre chose que de tirer quelques coups, quand sur le minuit un homme vint à la pointe du bastion de Saint-Vast qu'on vouloit attaquer, qui cria plusieurs fois : « Messieurs, retirés-vous! la « guerre est finie, le mareschal d'Ancre vostre maistre « est mort; le Roy nostre maistre l'a fait tuer. »

De quoy M. de Fontenay, qui pensoit plus à faire avancer son travail qu'à toute autre chose, et croyant aussy que c'estoit une moquerie, ne fist pas grand cas; mais M. Arnauld (2), mestre de camp des carabins,

(1) *Voyez* les Mémoires de Bassompierre, t. 20, p. 145, deuxième série de cette Collection. — (2) *M. Arnauld :* Pierre de La Motte-Arnauld, mestre de camp général des carabins de France, oncle d'Ar-

qui estoit auprès de luy, et auquel cela importoit beaucoup parcequ'il estoit fort bien avec le mareschal, n'en fust pas de mesme, et s'en esmeut de telle sorte qu'il ne s'en pouvoit remettre. Néanmoins, comme on demeura après cela plus de deux heures sans en avoir d'autres nouvelles, et que ceux de dedans mesme firent une petite sortie, il commençoit à se rassurer, croyant qu'il n'en estoit rien, et qu'ils ne l'avoient dit que pour se moquer et faire moins tenir sur ses gardes, quand le comte d'Auvergne arriva à la queue de la tranchée, et y fist venir M. de Fontenay, auquel il dit qu'il estoit vray, et que le Roy luy avoit mandé de lever le siege, et de tenir toutes les troupes en des quartiers eslongnés de Soissons, jusques à nouvel ordre. M. du Maine en avoit esté le premier averty, parcequ'un de ses gens, s'estant par hasard trouvé sur ce temps là à Paris, en partist à l'heure mesme, et fust à toute bride pour luy en donner la bonne nouvelle.

Tant que l'hiver dura, le mareschal d'Ancre fist divers voyages en Normandie, où il avoit enfin eu le chasteau de Caen, comme on luy avoit promis en donnant la citadelle d'Amiens; et il faisoit fortifier Quillebeuf. De sorte qu'il ne fust point à Paris despuis que M. de Vitry fust en quartier, jusques au vingt-troisieme d'avril, qu'il y arriva. Le 24, messieurs de Luynes et de Vitry, pour ne point perdre de temps, assemblerent messieurs Du Hallier (1) et de Persan,

nauld d'Andilly. (*Voyez* les Mémoires de ce dernier, t. 33, p. 326, deuxième série de cette Collection.)

(1) *Du Hallier :* François de L'Hôpital, comte de Rosnay, seigneur de Hallier et de Beine, frère de M. de Vitry. Il fut fait maréchal de France en 1643, sous le nom de maréchal de L'Hôpital, et il mourut en 1660.

avec Guichaumont, Sarde, Galebeau et autres dont ils avoient résolu de se servir, et leur ordonnerent de se trouver le lendemain au matin dans la chambre de M. de Vitry, avec chacun un pistolet caché sous le manteau. A quoy n'ayant pas manqué, M. de Vitry les envoya dans la cour, pour y demeurer jusques à ce que le mareschal d'Ancre vinst attendre dans la chambre de sa femme que la Reine mere fust éveillée, ainsy qu'il avoit accoutumé; faisant en mesme temps tenir un des gardes du Roy à la porte du Louvre pour voir quand il sortiroit de chez luy, et luy venir dire à celle du grand cabinet du Roy, où il seroit.

Sur les dix heures le garde estant venu, M. de Vitry s'en alla; et prenant en passant tous ceux qui l'attendoient dans la cour, fist telle diligence qu'il trouva encore le mareschal sur le pont. Mais comme il estoit fort emporté, il seroit passé sans le voir, sy M. Du Hallier, qui marchoit après luy, ne luy eust dit : « Mon « frere, voilà M. le mareschal. » Sur quoy se tournant, et demandant : « Où est-il? » Guichaumont respondit, et dit : « Tenés, le voilà; » et tirant son pistolet, luy donna le premier coup. Quelques autres tirerent aussy; mais on a tousjours creu que c'estoit Guichaumont qui l'avoit tué, estant tombé dès qu'il l'eust frappé.

De plus de trente gentilshommes qui l'accompagnoient, aucun d'eux ne mist l'espée à la main que Saint-George, qui a esté despuis capitaine des gardes du cardinal de Richelieu. Mais voyant que tous les autres l'abandonnoient et ne songeoient qu'à se sauver, il se retira enfin comme eux. Lorsqu'ils furent tous sortis, M. de Vitry fist fermer la porte; et ayant fait

mettre le corps dans une petite chambre proche du corps de garde, il alla trouver le Roy.

Le bruit des coups avoit mis M. de Luynes en de grandes inquiétudes, dont enfin le colonel d'Ornane, qui prenoit garde comme cela se passeroit, pour en donner le premier avis, le tira, estant venu dire au Roy : « Sire, à ceste heure vous estes roy; car le ma-« reschal d'Ancre est mort. » Se souvenant sans doute de ce que le roy Henry III avoit dit à la Reine sa mere après la mort de M. de Guyse, et en faisant fort mal à propos la comparaison, le mareschal d'Ancre n'estant, ny en sa personne ny en ses desseins, comparable à M. de Guyse.

Bientost après il en arriva d'autres qui en firent une relation plus particuliere, et dirent que M. de Vitry ne se trouvant pas en estat de le pouvoir arrester, à cause qu'il estoit fort accompagné et se fust peu deffendre, il avoit esté contraint de le tuer; surquoy M. de Luynes et tous ceux qui estoient présents ayant commencé à parler, il n'y eust sorte d'artifice dont ils n'usassent pour faire que le Roy approuvast ce qui s'estoit fait. De sorte qu'il n'est pas estrange sy à son âge, et au peu d'experience et de connoissance qu'il avoit, il se laissa emporter à tout ce qu'on luy dit, et ne se souvint point qu'il ne vouloit pas qu'on le tuast, croyant qu'il ne s'estoit pas peu faire autrement.

Il donna à l'heure mesme la despouille du mareschal, tant de ses biens que de ses charges, à M. de Luynes, excepté le chasteau de Caen, qui fust rendu au grand prieur de Vendosme, la récompense n'en ayant esté donnée qu'à M. de Bellefons, son lieutenant. Mais

parceque la porte du cabinet des oiseaux, où estoit le Roy, ne s'estoit encore ouverte qu'à fort peu de personnes, et que toute la cour estoit pleine de gens qui demandoient à le voir, il descendist dans la grande salle, et se montrant par une fenestre, les remercia de leur bonne volonté.

Ce fust sur ce temps là que M. de Vitry, rentrant dans la cour, s'avança jusques sous ceste fenestre l'espée à la main, criant au Roy qu'il n'avoit plus qu'à se resjouir, puisqu'il estoit le maistre; et s'en alla ensuite chez la Reine mere pour désarmer ses gardes, et en mettre de ceux du Roy en leur place.

Le mareschal d'Ancre mort, il fallust penser à la Reine mere; et d'autant que M. de Luynes, pour faire dans ce commencement quelque chose de spécieux et qui luy donnast bon bruit, avoit résolu de rappeler les vieux ministres, et M. Du Vair mesme pour luy rendre les sceaux, il envoya tout-à-l'heure chez messieurs de Villeroy et président Jeannin, lesquels, pour estre tombés plus doucement que les autres, n'estoient point sortis de Paris, afin d'avoir leur avis, et de pouvoir rejetter sur eux tout ce qui se feroit contre elle, ne doutant point qu'en ayant esté sy maltraités après tous les services qu'ils luy avoient rendus, ils n'entrassent dans tous ses sentiments, et ne voulussent aussy bien que luy la tenir eslongnée et sans crédit, ainsy qu'il arriva, ayant tous deux approuvé qu'on l'envoyast à Blois, et que cependant personne de suspect ne la vist, ny mesme le Roy, que pour luy dire adieu, et sans entrer en matiere.

On manda aussy au mesme temps à M. Mangot de

rapporter les sceaux; à M. de Luçon, de demeurer dans son logis; et on donna des gardes à la mareschale d'Ancre, à son fils, et à Barbin.

Cependant la Reine, qu'on n'avoit osé éveiller quand il en eust esté besoin pour empescher ce qui s'alloit faire, le fust pour apprendre ce qui s'estoit fait; que ses portes estoient tellement gardées qu'on ne pouvoit quasy entrer pour les choses nécessaires à son service, et que tous ses gardes avoient esté désarmés : sur quoy se trouvant seule et sans secours, elle fust bien empeschée. Néanmoins, faisant de nécessité vertu, elle se montra fort constante; et sans rien rabattre de sa gravité ordinaire, respondit au colonel d'Ornane, qui luy alla dire le résultat du conseil, et qu'il falloit aller à Blois : Qu'elle estoit bien faschée de n'avoir sceu plustost que le mareschal d'Ancre ne plaisoit pas au Roy, parce qu'elle se seroit volontiers portée à tout ce qu'il auroit voulu, sans qu'il eust esté besoin de répandre du sang, ny de faire aucune violence; que du reste rien ne la touchoit que d'estre privée de voir le Roy, protestant que pourveu qu'on ne luy ostast point ceste consolation, elle se soumettroit de bon cœur à tout le reste; mais qu'elle ne se résoudroit jamais à le quitter.

Quelque temps auparavant elle avoit esté avertie de la mauvaise volonté du Roy pour le mareschal d'Ancre, et qu'elle y devoit prendre garde. A quoy trouvant de l'apparence, à cause de la grande affection qu'il avoit pour M. de Luynes, et de la maniere dont le mareschal vivoit avec luy, ne le voyant jamais, elle en parla au mareschal, et luy dist qu'ayant assés de biens et d'honneurs, il falloit qu'il pensast à se retirer; et que s'il attendoit d'y estre forcé, il ne luy seroit ny sy seur ny

sy honneste : mais il s'en mocqua, l'assurant qu'il connoissoit assés bien le Roy pour n'en estre pas en peine. Ce dont M. de Luynes ayant esté aussytost averty, il fust conseillé (craignant qu'elle n'en parlast au Roy pour en sçavoir la vérité, et qu'en luy promettant de l'oster, et de l'envoyer hors de France s'il en estoit besoin, elle ne le contentast, et, demeurant bien avec luy, l'empeschast d'avoir toute l'autorité qu'il espéroit, et ne rompist ses mesures) de luy faire donner le mesme avis par un autre, et de luy dire de plus qu'on en pourroit descouvrir davantage, et l'en avertir, pourveu qu'elle eust patience, et ne fist point d'esclat. Un de ceux mesme qui estoient de ce conseil et que je ne veux pas nommer, ayant quelque accès auprès d'elle, en prist la commission, et s'en acquitta sy bien qu'elle le creust, et n'en parla point.

Mais elle en pouvoit vraysemblablement avoir un autre avis bien plus exprès que celuy-là, et assés à temps encore pour y remédier, sy ses femmes de chambre l'eussent permis : qui fust que plus de deux heures devant que le mareschal d'Ancre sortist de son logis, un inconnu, et qu'on n'a point reveu despuis, leur demanda de le faire parler à la Reine pour une affaire qui pressoit, et qui luy importoit extremement. A quoy elles respondirent qu'elle dormoit, et que s'il vouloit attendre ou revenir sur les unze (1), qu'elle pourroit estre éveillée; qu'on le feroit entrer. Mais luy répliquant qu'il ne seroit plus temps, et qu'elles s'en repentiroient, il eust pour toute response qu'elles n'oseroient l'éveiller, cela leur estant expressement deffendu; craignant sans doute que sy elle ne dormoit pas assés, elle eust mauvais

(1) *Les unze :* Expression italienne, pour *onze heures.*

visage et parust moins belle, estant assés ordinaire aux dames de sacrifier toutes choses pour leur beauté.

Les feux de joye qui se firent par toute la ville, aussytost que la nuit fust venue, montrant que l'aversion du peuple contre le mareschal d'Ancre n'estoit pas morte avec luy, et qu'il pouvoit y avoir du désordre sy on l'enterroit publiquement, furent cause qu'on attendist bien avant dans la nuit, afin qu'on ne le vist point, et que personne ne sceust où on l'auroit mis.

Mais le lendemain, après que le Roy, que M. de Luynes fist aller à la messe aux Grands-Augustins pour se montrer et voir la joye que tout le monde tesmoignoit, fust revenu, quelqu'un ayant descouvert qu'il estoit dans l'eglise Saint-Germain (1), et sous les orgues, fust l'y chercher; et il s'y assembla en moins de rien tant de gens, que, les chanoines n'en estant pas les maistres, ils le deterrerent, et le traisnerent par tous les quartiers de la ville; et s'arrestant enfin devant son logis du faubourg Saint-Germain, y firent un grand feu, et le mirent dedans pour estre bruslé : mais parceque cela n'alloit pas assés viste à leur gré, ils le retirerent, et le traisnant encore par les rues, le jetterent enfin dans la riviere, au bout du Pont-Neuf.

Voilà quelle fust la fin du mareschal d'Ancre, lequel d'une condition fort basse estoit monté aux plus grands honneurs de l'Estat, et s'y seroit conservé, et dans tous les biens qu'il avoit acquis, s'il se fust moderé, et n'eust pas voulu gouverner tout seul. Car, outre que despuis qu'il commença à s'attribuer toute l'autorité on ne vist que du désordre, la réputation des vieux ministres, qu'enfin il chassa, estoit telle, que

(1) *L'église Saint-Germain :* Saint-Germain-l'Auxerrois.

ste sy grande haine que quelques uns luy portoient sja devint après quasy universelle; d'où M. de Luynes a principalement le prétexte de ses desseins contre y, et la hardiesse de les exécuter.

Beaucoup de gens le blasmerent, non d'avoir osté marcschal d'Ancre pour se mettre en sa place et vouir gouverner, puisqu'il le pouvoit (ce qui est assez aturel), mais de la maniere qu'il le fist, trouvant fort redire qu'il eust fait commencer un jeune prince par espandre du sang, et toucher en quelque sorte à l'honeur de sa mere; estant très certain que cela fist dire les choses lesquelles, quoyque très fausses, furent pourtant creues de la pluspart de ceux qui ne la connoissoient point. Et ils demandoient pourquoy il ne l'avoit pas mis entre les mains de la justice pour luy faire son procès par les formes, n'y voyant aucun péril ny du costé du peuple, dont il estoit mortellement hay, ny du parlement, qui l'auroit bien plus facilement condamné que sa femme, ny du Roy, qui s'estoit montré jusques là trop ferme pour changer, ny enfin de la Reine mere, qu'il pouvoit tenir eslongnée aussy bien qu'il fist, et qui outre cela n'avoit pas un esprit propre regagner sy tost le Roy. Mais luy, qui regardoit plus ses interests particuliers qu'à ceux de son maistre, mme font tous les favoris, ne voulant rien hazarder, ist la voye la plus courte pour s'en deslivrer tout un coup, et la plus désobligeante pour la Reine mere, in que le Roy, croyant qu'elle ne luy pardonneroit mais, se portast de luy-mesme à s'en séparer, et à la nir eslongnée.

Plusieurs personnes ont dit, et avec grande appance, que sy son entreprise eust manqué ce jour là,

bien qu'elle n'eust pas esté descouverte, qu'il estoit résolu de mener le Roy à Amboise, et qu'il y avoit des chevaux tous prests pour cela dans la cour des cuisines, ne pouvant plus vivre dans les inquiétudes où il estoit. Mais il s'en est fort deffendu, et avec raison, n'estant pas chose à avouer, et d'autant plus honteuse que l'evenement a montré qu'il n'eust pas esté necessaire, pouvant tout entreprendre contre le mareschal d'Ancre et contre la Reine, à cause de luy, à Paris comme ailleurs; et qu'en se déclarant son ennemy, tous endroits luy estoient également seurs.

Sy la mort du mareschal d'Ancre donna beaucoup de joye à toute la France, on n'en eust pas moins de retour de messieurs le chancelier Villeroy et le president Jeannin, chacun croyant que, se reprenant l'ancienne maniere de gouverner, on suivroit les vieilles maximes, personne ne s'imaginant que M. de Luynes, quelque crédit qu'il eust auprès du Roy, en voulut tellement abuser que de se charger tout seul d'un fardeau aussy pesant que le gouvernement d'un Estat, et ayant mesme l'exemple du mareschal d'Ancre, qui venoit d'y eschouer. Mais on vist bientost le contraire: car, bien qu'il n'eust jamais entendu parler d'affaires, ny veu autre chose que des chiens et des oiseaux, d'où il avoit tiré tout son avancement, ne connoissant ny le dedans ny le dehors du royaume, il en prist néanmoins le gouvernail avec autant de hardiesse que s'il n'eust jamais fait d'autre métier, traitant avec les ambassadeurs, escoutant les grands et les petits, et rien ne se faisant que par ses ordres. Et ne faut pas s'imaginer qu'il l'entreprist sur l'assurance d'estre aidé des vieux ministres, et qu'ils en auroient toute la direction et luy

l'honneur; car Modene et Déageant, ses principaux confidents, et qui n'en sçavoient pas plus que luy, estoient ceux avec qui il prenoit les résolutions, les autres luy servant plustost de couverture que de guide.

Or ce Déageant estoit un secretaire du Roy (1), qui ne manquoit pas d'esprit, et qui avoit eu la principale part dans tout ce qui s'estoit fait contre le mareschal d'Ancre, et Modene (2) un gentilhomme de Dauphiné, parent de M. de Luynes, et qui avoit esté longtemps domestique de M. d'Esdiguieres; tous deux, aussy bien que M. de Luynes, sans experience ny connoissance des affaires publiques. Regardez ce qu'on en devoit attendre! Et cependant Dieu permist, afin que toute la gloire luy en fust donnée, et parcequ'il partageoit aussy sans doute l'innocence du Roy, que plusieurs choses qu'ils firent, tant en France qu'en Allemagne, fort mal à propos, ce sembloit, et contre toute raison, n'ont pas laissé de bien réussir, et d'estre sy à l'avantage du Roy qu'elles ont servy de principal acheminement à tout ce qui s'est fait despuis de plus considérable.

Quant au Roy, il n'avoit aucun vice, non pas mesme ceux ausquels les jeunes gens sont les plus subjects, estant sy réglé en toutes ses actions qu'outre qu'il prioit Dieu soir et matin, et alloit tous les jours à la messe, il en entendoit mesme les festes et dimanches une grande,

(1) *Secrétaire du Roy :* Guiscard Déageant fut reçu secrétaire du Roi le 25 décembre 1610, et il résigna cette charge le 16 août 1634. (*Voyez* l'Histoire chronologique de la chancellerie de France, par Tessereau, t. 1, p. 311 et 385.) — (2) *Modene :* Esprit de Raymond de Morinoiron, depuis comte de Modène. Il accompagna en 1647 le duc de Guise dans son expédition aventureuse de Naples, et il en a laissé une relation, qui est devenue rare. Il n'étoit point du Dauphiné, mais du comtat d'Avignon.

et vespres, et oyoit le sermon toutes les fois qu'il s'en disoit. Après quoy il donnoit à ses affaires tout le temps qu'il falloit; de telle sorte qu'on l'a souvent veu revenir de la chasse, qui estoit son plus grand divertissement, sy l'heure qu'il avoit prise pour le conseil arrivoit devant qu'elle fust achevée; traitant celuy-cy comme le principal, et l'autre comme l'accessoire; voulant tousjours, quelque jeune qu'il fust, que les affaires allassent bien, et n'y ayant rien de plus capable de maintenir ou de ruiner un homme dans son esprit, sinon que ses conseils eussent de bons ou de mauvais événements, ainsy qu'il se verra cy-après.

Outre cela, il fit dès le commencement de petites compagnies de gens de pied de tous les jeunes gens qui l'approchoient, ausquels il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et les mettoit quelquefois dans des forts faits exprès, ou les menoit à la campagne pour y combattre les uns contre les autres, et apprendre ce qui se fait dans les sieges et dans les batailles; prenant un tel plaisir de parler de la guerre et de s'en faire instruire, qu'il se rendist enfin très propre pour les grandes choses ausquelles Dieu le destinoit. De sorte qu'on ne le peust veritablement blasmer que d'avoir laissé prendre trop d'autorité à ses favoris; mais comme il en a tousjours eu des moins mauvais, aussy ce défaut a-t-il esté plus supportable en luy qu'en tous les autres princes que j'ay veus.

Dès que M. du Maine eust appris la mort du mareschal d'Ancre, il envoya assurer le Roy de son obéissance, et s'en alla le trouver aussytost qu'il eust veu le comte d'Auvergne entre la ville et les quartiers de l'armée. M. de Longueville, qui selon sa promesse

orsqu'il eust le chasteau de Ham, estoit demeuré sans e mesler de rien, y arriva quasy au mesme temps; et ientost après il espousa mademoiselle de Soissons, œur aisnée de M. le comte.

Despuis que le colonel d'Ornane eust dit à la Reine nere qu'il falloit aller à Blois, et qu'il eust apporté a response et la résistance qu'elle y faisoit, il y reourna plusieurs fois pour essayer de l'y disposer; mais e fust tousjours en vain, tant elle y avoit d'aversion. Enfin pourtant M. de Luynes luy en ayant parlé, elle 'y résolust, croyant par ceste déférence l'adoucir, et l'obliger à rendre son exil plus court et plus supportable.

Ayant donc pris jour de partir au quatrieme de may, et le Roy luy estant allé dire adieu, et luy donner de grandes espérances que leur séparation ne seroit pas longue, elle s'empescha bien de pleurer tant qu'il luy parla; mais quand en prenant congé il vint à la baiser, il n'y eust plus moyen de s'en empescher, et elle fondist quasy toute en larmes; de sorte que de peur que cela ne le touchast trop, on l'emmena promptement.

M. de La Curée fust commandé de l'accompagner jusques à Blois, et de luy faire rendre partout l'honneur qui luy estoit deu. Messieurs de Vendosme, de Nevers et du Maine arriverent bien à Paris devant qu'elle en partist; mais ils ne la virent point. Ils furent receus du Roy et de M. de Luynes comme s'ils n'eussent jamais fait la guerre.

La coutume de tous les favoris estant de ne vouloir auprès de leurs maistres personne qui leur puisse donner ombrage, M. de Luynes osta le pere Cotton, confesseur du Roy, lequel despuis le restablissement des

jésuistes l'avoit tousjours esté de Henry-le-Grand et de luy, et l'estoit aussy de la Reine mere, et creu fort despendant d'elle; et il mist en sa place le pere Arnoux, aussy jésuiste, et qui avoit acquis une grande réputation parmy les prédicateurs de ceste année là.

Or, ce bon pere voyant M. de Luynes fort touché de l'estat auquel Dieu l'avoit mis, et des obligations qu'il luy avoit, l'exhaussa encore de telle sorte dans ses ressentiments, qu'il luy fist faire vœu de travailler à la ruine des huguenots tout autant qu'il pourroit, et jusques à leur faire la guerre s'il en trouvoit l'occasion; de quoy il se servist bien despuis pour faire résoudre celle qui leur fust faite.

M. de Breves(1), gouverneur de Monsieur; d'Heurle, premier valet de chambre du Roy; sa nourrice, premiere femme de chambre de la Reine, et tous ceux qu'on croyoit avoir quelque attachement à la Reine mere ou au mareschal d'Ancre, furent aussy congédiés; et il n'y eust que M. de Blinville qui s'en sauva, soit parceque M. de Luynes ayant eu, par la mort du mareschal d'Ancre, la lieutenance de roy de Normandie, et craignant dans ce commencement plus qu'il ne devoit, il eust peur de désobliger le president de Bernieres et quelques autres du parlement de Rouen, ses intimes amis, et qui respondoient de luy; ou bien que,

(1) *M. de Breves :* François Savary, seigneur de Brèves, marquis de Maulevrier, etc., avoit été nommé à la charge de gouverneur de Monsieur en juillet 1615. On a de lui un Discours sur la remise qu'il fit au Roi de la personne de monseigneur le duc d'Orléans, que l'abondance des matériaux n'a pas permis d'insérer dans cette collection de Mémoires, quoiqu'il en eût été très-digne. Feu M. Petitot en a fait usage dans sa Notice sur Gaston, duc d'Orléans, t. 31, p. 6, deuxième série. (*Voyez* les Mémoires de l'abbé d'Artigny, t. 4, p. 345.)

çachant homme de grand esprit et fort propre pour
:our, il creust qu'il luy seroit nécessaire : tant y a
:, le distinguant de tous les autres, il le fist demeu-
, et, oubliant tout le passé, le favorisa enfin davan-
e que n'avoit fait le mareschal d'Ancre.

Et ce qui est plus à remarquer, c'est qu'au mesme
ıps qu'il traita sy bien celuy-là, qu'il avoit tousjours
;ardé comme un de ses plus grands ennemis, il ou-
a tous ses anciens amis : je ne diray pas Giles, de
:tz, La Chainée et autres, qu'il considera fort peu,
ıis Sauveterre, auquel il devoit presque toute sa for-
ıe; s'estant contenté de le faire revenir et rentrer
ns sa charge, et ne luy ayant pas fait donner celle
premier valet de chambre, qu'on osta à d'Heurle,
i estoit de sa portée, et qu'eust Galebeau, simple
let de chambre, et qui n'avoit servy qu'à la mort du
ıreschal d'Ancre, comme plusieurs autres.

Quant au comte Du Lude, n'osant pas sans doute
y manquer tout-à-fait parceque cela auroit fait trop
bruit (personne quasy n'ignorant qu'après sa sortie
page de la chambre il l'avoit retiré chez luy, où il
toit longtemps demeuré comme domestique, et son
:re de Brantes page et puis escuyer), il luy fist don-
r le gouvernement de Monsieur, qu'on osta à M. de
eves, et despuis ne fist plus rien pour luy : car pour
brevet de duc, il ne le faut point compter, l'ayant
ndu inutile en ne le faisant pas passer avec luy
ımme il luy avoit promis. Tant il est vray que les hon-
:urs changent les mœurs, sy ce n'est qu'on veuille
re que les hommes estant nécessités pour les acqué-
r de jouer divers personnages, ils ne changent pas
nt quand ils y sont parvenus, comme ils rentrent

sacrifia à la vengeance publique, et pour apprendre aux estrangers à ne se mesler pas sy librement du gouvernement de l'Estat; joint que M. de Luynes en fist faire la sollicitation par deux personnes de grande qualité, dont l'un estant mort aussytost après, et l'autre ayant esté à l'extremité, beaucoup de gens l'attribuerent à une punition de ceste mort qu'ils avoient sy injustement procurée. Et j'ay veu des principaux du parlement condamner de telle sorte ce qu'on y avoit fait, qu'ils en apprehendoient quelque grand chastiment de Dieu sur toute la compagnie.

La mareschale fust fort surprise quand elle entendist prononcer son arrest, ne s'estant attendue à autre chose qu'à perdre tout son bien et estre renvoyée à Florence; et dist, pensant se sauver, qu'elle estoit grosse. Mais le contraire s'estant bientost vérifié, elle se résolust à la mort; et voyant dans la Greve, comme elle passoit, un gentilhomme du commandeur de Sillery qu'elle connoissoit, elle le pria de luy dire, et à M. le chancelier, qu'elle leur demandoit pardon de tout le mal qu'elle leur avoit fait, desclarant encore sur l'eschafaut que plusieurs choses qu'elle avoit dites contre eux n'estoient point véritables; et puis se recommandant à Dieu, elle mourust fort constamment.

En conséquence de cest arrest, le Roy prétendist pour quatre ou cinq cent mille livres de *lieux de monti*(1) que le mareschal avoit achetés à Rome, faisant voir comme c'estoit de son argent qu'ils avoient esté payés : mais le Pape les pretendant aussy, on se contenta enfin qu'ils fussent employés à la fabrique de Saint-Pierre.

(1) *Lieux de monti* : On lit ainsi au manuscrit autographe.

Peu de jours après la mort du mareschal d'Ancre, un appelé Du Travail, qui connoissoit mal la cour et les divers ressorts qu'on y fait jouer, croyant que c'estoit tousjours de mesme, et qu'il flatteroit encore la passion de M. de Luynes s'il luy parloit contre la Reine mere, luy fist des propositions sy extravagantes sur son subject, qu'il le fist arrester et mener à la Conciergerie, où ayant esté confronté à M. de Luynes et à M. de Bressieux, premier escuyer de la Reine mere (car on dit qu'il jouoit les deux et luy offroit de la servir), il fust enfin condamné à estre rompu, et puis bruslé; M. de Luynes n'ayant pas voulu perdre l'occasion de s'en faire de l'honneur, monstrant qu'il ne vouloit non plus qu'on dist ny fist rien contre elle que sy elle eust esté presente, et estant peut-estre aussy bien aise de se defaire sous ce pretexte d'un homme qui portoit tousjours une espée sous sa soutane, et qui estoit fort propre pour faire un meschant coup. On disoit qu'il avoit esté premierement huguenot, puis capucin, et enfin moine defroqué, et d'une vie fort scandaleuse (1).

Le Roy voyant tout le monde disposé à rentrer dans le devoir, envoya une déclaration au parlement portant abolition de toutes les choses passées, qui y fust verifiée; après quoy ceux qui s'estoient assemblés à La Rochelle à dessein, sy la guerre continuoit, de la faire aussy de leur costé, et d'y engager le reste du party, se retirerent chez eux.

Quoyque la Reine mere fust allée à Blois avec un extreme regret, sy est-ce que plusieurs gens ont creu que sy M. de Luynes l'eust traitée doucement, et entre-

(1) *Voyez* le Mercure françois, t. 4, troisième partie, p. 217.

tenue d'esperance de la faire bientost revenir à la cour, menant mesme une fois le Roy la voir, qu'estant accoutumée au repos, elle ne seroit jamais entrée dans toutes les intrigues où elle se jetta enfin, et s'accommodant tout de bon avec luy, ne luy auroit donné nulle peine. Mais parcequ'il ne s'imaginoit peut-estre pas qu'elle luy peust pardonner, ou qu'il craignoit qu'en l'approchant du Roy elle le pourroit regagner, et reprendre par la force du sang la place qu'elle avoit perdue, bien qu'estant d'une humeur altiere et qui ne sçavoit point flatter, elle en fust tout-à-fait incapable; croyant enfin du danger où il n'y en avoit point, ainsy qu'il le reconneust bien despuis, il la traita aussy mal à Blois qu'à Paris; car il mist M. de Roissy auprès d'elle pour veiller sur ses actions, logea des compagnies de cavalerie aux villages voisins, et envoya encore de temps en temps d'autres gens pour l'observer et luy rapporter tout ce qu'elle faisoit et disoit, la forçant quasy, par toutes ces persécutions, à chercher d'en sortir à quelque prix que ce fust.

Cependant, comme sy cela ne luy eust tenu lieu de rien, il ne laissa pas de s'engager dans une autre affaire fort importante, attaquant les huguenots dans une chose véritablement juste, mais qu'ils avoient toujours monstré leur estre extremement sensible, et qui pouvant causer une guerre contre eux, ainsy qu'elle fist à la fin, nul homme sage n'eust jamais conseillée, pendant que la maison royale estoit divisée, et la paix encore peu affermie dans l'Estat.

L'édit de Nantes ayant donné pouvoir, tant aux catholiques qu'aux huguenots, de rentrer partout dans leurs biens, les ecclesiastiques de Bearn demanderent

ussytost les leurs; mais il s'y trouva plus de difficulté u'en tous les autres lieux, et qu'à La Rochelle mesme, ù ils leur furent tous rendus sans difficulté, parceque a religion catholique en ayant esté bannie en l'anée 1569, et tous les biens de l'Eglise donnés par la eine Jeanne d'Albret aux ministres, colleges et hôpiaux des huguenots, c'estoit le seul revenu qu'ils euent; et bien que le roy Henry-le-Grand, pour les désintéresser, offrist de leur en donner autant qu'ils en uitteroient sur son domaine de Bearn, et s'il ne suffisoit pas, sur celuy des provinces voisines, ils le refuerent, disant qu'il ne leur seroit ny sy commode ny sy eur d'aller chercher bien loin, et demander à des offiiers du Roy ce qu'ils avoient à leur porte et pouvoient enir entre leurs mains. A quoy ils furent encore fort xcités par M. de La Force, gouverneur du pays, et ar les principaux de la noblesse, qui, estant tous de eur religion, craignoient que quand les evesques, qui ivoient séance dans les Estats, y seroient retournés, t qu'il y auroit des prestres dans toutes paroisses, le euple, qui eust naturellement esté plustost catholique ue huguenot, ne le devinst, et qu'avec le temps leur eligion aussy bien que leur autorité n'allast en décalence. De sorte qu'ils firent résoudre par les Estats u'on s'opposeroit à ceste restitution, et qu'on s'adreseroit premierement au Roy pour le supplier de laisser s choses en l'estat qu'elles estoient; mais que s'il le efusoit, on en escriroit à toutes les églises de France, our les engager et avoir leur protection.

Ce qui fust cause que le Roy, qui ne faisant que sorr des troubles appréhendoit d'y rentrer, et qui penoit par le temps les rendre plus traitables, se contenta

pour lors de remettre les evesques de Lescar et d'Oleron, qui sont les seuls qu'il y aist dans le Bearn, dans leurs sieges, et quelques curés dans les principaux lieux, sans leur donner que des pensions pour les faire subsister, ny permettre aux évesques d'entrer dans les Estats. Mais comme après cela les catholiques se trouvoient en plusieurs lieux sans exercice de leur religion, et qu'il leur estoit insupportable de voir les hérétiques posseder leurs biens et en triompher, ils ne cesserent de poursuivre leur restablissement entier dans les années suivantes, dans lesquelles le Roy, qui vouloit quasy en toutes choses aller par degrés, se contenta de faire restituer ce qui appartenoit aux evesques de Tarbes, Aires, et autres ecclesiastiques estrangers, par des lettres patentes vérifiées à Pau, et exécutées sans contredit; de sorte qu'il est bien apparent qu'il eust fait rendre le reste avec la mesme facilité, s'il eust vescu un peu davantage qu'il ne fist.

Après sa mort la Reine régente en ayant esté fort solicitée, on luy conseilla d'attendre la majorité, où l'autorité du Roy pourroit estre mieux establie : mais ne s'estant peu alors, non plus que dans les Estats généraux tenus immédiatement après, à cause des troubles, ny dans l'année 1616, les choses n'estant pas plus calmes; aussytost que les ecclésiastiques virent, par la mort du mareschal d'Ancre, tout le monde rentré dans le devoir, ils creurent leur temps estre venu, et présenterent une requeste qui fust appuyée de l'assemblée du clergé, qui se tenoit lors à Paris, qui en fist son fait propre, et du pere Arnoux, qui pressa sy violemment M. de Luynes de commencer par là à accomplir le vœu qu'il avoit fait, qu'il fust ordonné

que la chose seroit veue dans le conseil, pour y estre réglée.

Or M. de La Force estoit lors à Paris, son fils de Montpouillan (1), que le Roy aimoit mieux que tout autre, excepté M. de Luynes, l'y ayant fait venir pour estre fait mareschal de France, prétendant que M. de Luynes luy en avoit donné parole, et que par son crédit il l'emporteroit. Mais M. de Luynes n'en demeuroit pas d'accord; et ne voulant ny faire donner cest honneur à un huguenot, ny contribuer à ce qui autoriseroit davantage dans le monde M. de Montpouillan, ajouta au refus de la mareschaussée ceste seconde mortification de faire rapporter l'affaire de Bearn en présence de M. de La Force mesme, et la résoudre nonobstant toutes les oppositions qu'il y fist, y ayant eu, après que la requeste, présentée par les deputés des huguenots résidents auprès du Roy, eust esté veue, arrest du 25 juin 1617, portant le restablissement entier de l'exercice de la religion catholique dans tout le Bearn, et des ecclesiastiques dans tous leurs biens; et que les ministres et autres intéressés prendroient leur remplacement sur le domaine du Roy, tant de Bearn que des lieux voisins, sans autre reserve que l'entrée des évesques dans le conseil et les Estats du pays, qui fust remise à une autre fois, pour ne les pousser pas tout d'un coup jusques au bout; le Roy escrivant en mesme temps en Bearn qu'on deputast pour voir procéder au remplacement de ce qui seroit osté.

M. de La Force, qui estoit desja fort piqué du refus

(1) *De Montpouillan :* Jean de Caumont, seigneur de Montpouillan, troisième fils du maréchal de La Force, fut pendant quelque temps l'un des favoris de Louis XIII. Il périt au siége de Tonneins en 1622.

de la mareschaussée, ne l'ayant pas esté moins de cest arrest, qu'il creust avoir esté principalement donné contre luy et pour le descréditer en Bearn, manda à l'heure mesme à tous ses amis de s'y opposer, comme il fust fait, les Estats ayant esté extraordinairement assemblés, et M. de Lescun, conseiller à Pau, deputé, ainsy qu'il avoit esté d'autres fois, pour aller trouver le Roy, et luy faire des remonstrances.

Estant arrivé, M. de La Force le présenta, et toute sa harangue ne tendist qu'à obtenir permission que la desputation que le Roy avoit commandée peust estre faite dans une assemblée d'Estats, et en présence des deputés des églises du haut Languedoc et de la haute Guyenne, afin d'avoir leurs avis sur les choses qu'on leur voudroit donner, qui estoient scituées dans leur pays; croyant qu'il suffiroit, parcequ'estant assurés d'eux ils ne doutoient point d'attirer par leur moyen ceux des autres provinces dans leurs sentiments, et qu'on seroit plus retenu à la cour quand on sçauroit tout le corps s'y interesser. Mais ce dessein estant ainsi à voir, il fust ordonné que, sans avoir égard à tout ce qu'ils pourroient dire, l'arrest du restablissement seroit exécuté, et l'édit du remplacement envoyé à Bordeaux et à Toulouze, pour y estre vérifié.

Aussytost que M. de Lescun sceut que l'édit avoit esté scellé et qu'on le devoit envoyer, il l'escrivist en Bearn où les Estats estant de nouveau assemblés, ils donnerent un arrest portant que la main-levée des biens des ecclesiastiques préjudiciant formellement aux libertés du pays, on s'opposeroit à qui que ce fust qui viendroit pour la faire exécuter; et que pour tout ce qui seroit nécessaire à l'avenir pour cela, on suivroit l'ordre desja

stably pour s'opposer à l'union du pays avec la France. Après quoy M. de La Force retourna en Bearn, bien résolu de maintenir cest arrest, et d'empescher l'exécution de la main-levée, quoyqu'en prenant congé du Roy il l'assurast fort du contraire.

Or M. de Luynes voulant remédier à plusieurs autres choses qui en avoient besoin, et que la foiblesse du gouvernement precedent ou les guerres avoient fait endurer, il commença par un renouvellement de l'édit des duels, qui fust sy séverement exécuté sur messieurs de Nevet et de Quinçay, qui se battirent un peu après, que celuy-là ayant esté tué fust pendu par les pieds, et celuy-cy contraint, de peur qu'on ne luy coupast la teste, de sortir du royaume. Il fist aussy deffendre l'or et l'argent, le passement de Milan, et toutes les autres choses qui ne servoient que pour le luxe. Et M. de Guémadeuc, homme fort qualifié en Bretagne, estant convaincu de plusieurs crimes, eust la teste tranchée. On l'avoit au commencement obligé de remettre Fougeres, dont il estoit gouverneur, entre les mains d'un exempt des gardes, et de venir à la cour pour se justifier; mais il n'y fust pas plustost arrivé, que craignant qu'on ne l'arrestast, il s'y en retourna, et surprenant l'exempt s'en rendist de nouveau le maistre. Ce qui obligea le Roy, de peur qu'il ne mist les huguenots dedans (car ceste place leur eust esté fort propre), d'y envoyer diligemment M. de Vendosme et M. de Vitry, avec quelques troupes; lesquels le trouvant mal pourveu de toutes choses, le prirent et l'amenerent à Paris, où il fust exécuté (1).

Quelque temps après on fist aussy mourir, mais pour

(1) *Voyez* le Mercure françois, t. 5, p. 91 et suivantes.

une cause bien plus extraordinaire, M. de Genié, des ordinaires du Roy; car portant impatiemment qu'on ne fist rien pour luy à la cour, il prist un fort mauvais moyen pour y obliger, accusant M. de Vendosme de vouloir entreprendre sur la personne du Roy; qu'il luy avoit parlé pour cela, et que ce seroit à la collation du baptesme de son fils, dont le Roy devoit estre parrain; se persuadant que M. de Luynes, à qui il le dist, seroit obligé, sans examiner la chose davantage, ny en avoir plus de preuves, de luy donner autant de récompense que s'il eust sauvé la vie au Roy. Mais il en arriva tout autrement; car M. de Luynes ne croyant point la chose vraysemblable, soupçonna bien plustost Genié de l'avoir inventée, que M. de Vendosme de le vouloir faire, n'en ayant aucun subject. C'est pourquoy il luy respondit que sy son avis se trouvoit veritable, il en seroit assurement fort bien récompensé; mais parcequ'il le falloit verifier, et que M. de Vendosme estoit de telle qualité qu'il y falloit garder quelques mesures, qu'il en parleroit à ceux du conseil du Roy, et luy diroit leur avis, se résolvant néanmoins jusques à ce qu'il en fust bien esclaircy, pour ne rien hasarder en une chose de telle conséquence, d'empescher le Roy d'aller au baptesme.

Cela toutefois ne dura pas longtemps; car M. de Vendosme l'estant venu trouver aussytost après pour luy en demander le jour, et voyant qu'il luy respondoit froidement, et le remettoit sans luy en dire la raison, il le pressa sy fort qu'à la fin il luy avoua; surquoy pour montrer comme il estoit innocent, il luy offrit d'aller à l'heure mesme en telle prison qu'il voudroit, et d'y demeurer jusques à ce qu'il se fust justifié. Mais

. de Luynes, ny le Roy quand il le sceust, ne l'ayant s voulu, et s'assurant tout-à-fait qu'il n'en estoit rien, voyerent au contraire prendre Genié, lequel, à ce 'on disoit alors, se trouva sy esperdu qu'il confessa it dès qu'il eust esté arresté, et quasy sans qu'on luy mandast; de sorte qu'il fust condamné à avoir la te tranchée(1).

M. de Luynes voyant tout luy avoir sy bien réussy, qu'il se trouvoit desja avec tant de biens que sa posité ne pourroit plus estre que très grande, se résost de se marier. On creust du commencement qu'il pouseroit mademoiselle de Vendosme (2); et le Roy, ssy bien que messieurs de Vendosme ses freres, l'eusnt bien voulu : mais luy, redoutant leur esprit et urs trop grandes prétentions, en fist aussytost cesser bruit; et ayant considéré toutes celles qui estoient rs à marier (car il n'y en avoit aucune qui l'eust fusé), il choisist enfin mademoiselle de Montbaon (3), laquelle estoit d'une grande maison, d'âge proortionné, fort belle, et avoit des biens suffisamment. ais parcequ'il ne vouloit pas qu'elle se tinst debout vant la Reine, pendant que tant d'autres de moindre issance qu'elle seroient assises, et qu'il n'avoit enre rien de prest pour estre duc et pair, il prist l'exdient de luy faire donner le tabouret devant que de

(1) On trouve des détails curieux sur cet homme dans les Mémoires Dégeant; il y est appelé *Gignier*. Bassompierre le nomme *Geniès;* l. de Fontenay, *Genié*. — (2) *Mademoiselle de Vendosme :* Catherinemriette de Vendôme, légitimée de France, mariée en 1619 au duc lbœuf, mourut en 1663. — (3) *Mademoiselle de Montbazon :* Marie Rohan, fille aînée du duc de Montbazon, après la mort du duc de nes son premier mari se remaria en 1622 au duc de Chevreuse, at aussi célèbre par son esprit et sa beauté que par ses intrigues.

l'espouser, comme l'avoient desja les filles de l'autre branche de Rohan, pour luy faire continuer après qu'elle seroit mariée, ainsy qu'il se pratique pour les bastardes de France, qui ne perdent jamais leur rang ny les privileges qu'elles ont, qui que ce soit qu'elles espousent. Ce que personne n'osa contredire.

Aussytost après on fist venir la comtesse de Rochefort (1), belle-fille de M. de Montbazon, pour s'asseoir aussy; mais le marquis de Marigny, frere de M. de Montbazon, n'eust point les entrées dans le Louvre, ny sa femme le tabouret, quand depuis il se maria (2), ceste grace ayant esté bornée aux descendants de M. de Montbazon.

C'avoit esté encore en faveur d'un autre mariage que celles de l'autre branche de Rohan l'avoient eu; car le roy Henry-le-Grand, pour tenir le duc des Deux-Ponts, de la maison Palatine, et qui estoit fort considéré en Allemagne, tout-à-fait dans ses interests, luy voulant faire espouser mademoiselle Catherine de Rohan, sœur ainsnée de M. de Rohan, et qui estoit sa parente bien proche, estant sortie d'une fille de Navarre, il ne peust jamais l'y obliger, les Allemands ne se despariant pas volontiers, jusques à ce que, pour montrer qu'elle estoit princesse, il luy eust fait donner le tabouret (3). Il est vray que M. de Rohan l'avoit

(1) *La comtesse de Rochefort :* Anne de Rohan, princesse de Guemené, mariée en 1617 à Louis de Rohan, comte de Rochefort, de vivant de son père. — (2) *Il se maria :* Alexandre de Rohan, marquis de Marigny, épousa Lucile Tarneau, fille d'un président au parlement de Bordeaux. Il mourut sans postérité. — (3) Catherine de Rohan épousa, le 28 août 1604, Jean de Bavière, duc des Deux-Ponts. Elle étoit petite-fille d'Isabelle d'Albret, vicomtesse de Rohan, grande-tante de Henri IV.

tousjours prétendu, et disoit qu'il luy appartenoit mieux qu'aux filles de Savoye, de Lorraine et autres, puisqu'il estoit prince du sang de Navarre, et le plus proche heritier de ceste couronne, sa grand'mere et le bisayeul du Roy (1) estant enfants de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, roy et reine de Navarre; et qu'ils auroient certainement esté traités comme tels du temps des autres roys, sans la religion, qui les avoit tousjours tenus eslongnés, et mal à la cour. Mais quelques-uns respondoient à cela qu'en ces sortes de choses la descente par les femmes n'est pas considerée comme celle par les hommes, parceque cela iroit à l'infiny; et que le Roy mesme, qui les aimoit tant, en estoit sy bien persuadé, qu'il ne leur donna que le tabouret, sans tous les autres attributs des princes (2).

Cependant la guerre s'estoit tousjours faite dans le Piémont; et don Pedre de Tolede voyant M. d'Esdiguieres retourné en Dauphiné pour y passer l'hiver, fist tous les préparatifs nécessaires pour le prevenir l'année d'après, et se rendre maistre des places frontieres du Milanois devant que M. de Savoye fust en

(1) *Sa grand'mere et le bisayeul du Roy :* Isabelle d'Albret, aïeule du duc de Rohan, et Henri II d'Albret, roi de Navarre, bisaïeul de Louis XIII, étoient enfans de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, roi et reine de Navarre. — (2) Ce passage a donné lieu à des controverses. Le père Griffet, dans son Traité des preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire (Liége, 1769, p. 397), a prétendu que les dames de la maison de Rohan jouissoient des honneurs du tabouret avant l'année 1617. Un anonyme l'a réfuté dans le Mémoire sur les rangs et honneurs de la cour; et l'abbé Georgel a combattu ce dernier ouvrage en 1771. Nous ne faisons qu'indiquer cette discussion, qui est d'un intérêt particulier à l'illustre maison de Rohan. Nous ferons seulement observer que l'autorité du marquis de Fontenay est ici fort considérable, parce qu'il parle en témoin oculaire, et qu'il se montre partout très-instruit des usages et de l'étiquette de la cour de France.

estat de les secourir, et enfin mesme de tout le Piemont, sy les troubles de France continuoient; toutes les consultes que le roy d'Espagne avoit eues sur ce subject le pressant de ne perdre pas l'occasion qui s'en offroit, rien ne luy estant sy nécessaire pour la seureté de ses Estats d'Italie. Mais le Roy en connoissant aussy la consequence, voulust, dès que le mareschal d'Ancre fust mort, qu'on y peusast sérieusement, et que sy M. d'Esdiguieres y avoit esté l'année precedente de sa propre authorité, il y allast en celle-cy par ses ordres, et pour commander les troupes qu'il y enverroit, destinant pour cela la pluspart de l'armée du Nivernois et les quatre mille Allemands que M. de Schomberg amenoit : ce qui faisoit en tout quinze cents chevaux et dix mille hommes de pied.

M. de Thermes y servoit de mareschal de camp; messieurs de Rohan, de Candale, d'Arpajon, de Lauzieres et autres y allerent volontaires; et enfin le comte d'Auvergne, en considération de M. de Savoye qu'il aimoit extremement, y fust faire sa charge de colonel de la cavallerie légere.

Quelque diligence qu'on fist, on ne peust néanmoins y estre que don Pedre n'eust desja assiégé et pris Verceil, qui se rendist faute de poudres, et logé tous ses gens aux environs d'Ast, pour l'attaquer aussytost qu'ils se seroient un peu reposés. Mais M. d'Esdiguieres estant arrivé sur ce temps là, s'approcha sy près de luy, avec l'armée du Roy jointe à celle de M. de Savoye, qu'il ne luy fust plus possible de rien entreprendre. De quoy ne s'estant pas encore contenté, il luy enleva, et à sa veue, les quartiers de Felissan et de None, où il y avoit plus de mille hommes dans

hacun, et deux ou trois autres de moindre considé-ation, sans qu'il osast se mettre en devoir de les se-ourir, de peur d'estre forcé de combattre. De sorte u'il luy fist perdre l'envye de continuer la guerre, ugeant bien que sy elle duroit davantage il pourroit appeler les François en Italie : ce que le conseil d'Es-agne de ce temps là affectoit tellement d'éviter, que omme il avoit forcé M. de Savoye de donner au roy lenry-le-Grand beaucoup plus que ne valoit le mar-uisat de Saluces, afin qu'il ne retournast point en ses nains, aussy se résolust-il alors, voyant le Roy tout isposé d'y faire passer toutes ses forces, d'escouter es propositions d'accommodement faites par le car-inal Ludovisio et M. de Béthune, envoyés expresse-ment pour cela.

Ensuite de quoy la chose fust traitée sy chaudement ant en Piémont qu'à Paris, que le traité fust enfin onclu, aux conditions qu'en consideration de Sa Ma-esté Très Chretienne, don Pedre désarmeroit aussytost ue M. de Savoye auroit désarmé, et restitueroit sans ucun delay tout ce qui auroit esté occupé sur M. de avoye et sur les siens despuis le traité d'Ast. Mais, uelques soins qu'on prist de le faire executer promp-ement, on y apporta de part et d'autre tant de lon-ueurs et de difficultés, qu'il ne se fist que l'année sui-ante.

Madame la princesse ayant plusieurs fois demandé e s'enfermer avec M. le prince, la permission luy en ust enfin donnée; et pour les mettre en lieu de meil-eur air, on les mena de la Bastille au bois de Vin-ennes, où quelque temps après elle accoucha avant erme d'un fils qui n'eust point de vie.

Quoyque la pluspart des personnes principales fussent venues trouver le Roy aussytost après la mort du mareschal d'Ancre, M. d'Espernon, craignant vraysemblablement d'estre plus maltraité de près que de loin, s'en estoit tousjours excusé sur son âge et ses maladies; mais enfin voyant qu'on en murmuroit, et que le Roy ayant tesmoigné le desirer, ses raisons pourroient n'estre pas tousjours bien receues, il se résolust de faire comme les autres. Or l'autorité qu'il avoit dans l'infanterie estoit sy grande, et qui ne procedoit pas de sa faveur comme autrefois, mais de son esprit, qu'ayant fait avertir du jour qu'il arriveroit, non seulement les mestres de camp et les officiers, tant du régiment des Gardes que de tous les autres qui estoient à Paris, furent au devant de luy jusques à Estampes, mais une infinité d'autres venus expressement pour cela des garnisons de Picardie et de Champagne, aucun capitaine n'y ayant manqué sans grand subjet, et sans luy en faire faire des excuses.

Après que tout le monde l'eust salué, il parla au marquis de Thémines, au comte de Maurevel et à M. Zamet (et celuy là principalement parcequ'il avoit espousé sa niece), leur reprochant tout haut que depuis la paix faite (car il les en avoit dispensés pendant la guerre) ils ne l'estoient point allé trouver pour prester le serment de leurs charges de mestre de camp, ainsy qu'ils y estoient obligés, parlant aux uns et aux autres avec autant de hauteur qu'eust peu faire le Roy: ce qu'ils souffrirent néanmoins fort patiemment, et sans rien dire que de grandes excuses. M. de Fontenay estoit allé en Saintonge, et avoit fait serment entre ses mains aussytost qu'il eust le régiment de Piémont.

Le lendemain au matin il monta à cheval, afin que personne ne le quittast; et sa compagnie s'estant grossie auprès de Paris de plusieurs de ses amis qui furent aussy au devant de luy, il alla, suivy de plus de cinq cents chevaux, descendre chez le Roy, qui le receust fort bien; après quoy il fust chez M. de Luynes, et y retourna despuis beaucoup d'autres fois: mais comme il estoit difficile à contenter, et que M. de Luynes estoit accoutumé à voir tout le monde fléchir devant luy, l'intelligence n'y fust jamais trop bonne, et ils se brouillerent enfin tout-à-fait.

M. de Luynes continuant dans son dessein de réforme, et croyant mal aisé de le faire sans blesser beaucoup de personnes considérables qui estoient accoutumées au désordre, fust conseillé, pour en rejetter la haine sur d'autres que sur luy, d'assembler des notables, par l'avis desquels on pourroit régler tout ce qui en auroit besoin; et parcequ'il avoit aussy grande envye de prendre possession de sa lieutenance de roy de Normandie, il voulust que l'assemblée s'en fist à Rouen, afin que le Roy ayant subject d'y aller, il ne fust pas contraint de s'eslongner de luy, pour peu que ce fust.

De ces notables il y en eust unze pour le clergé, tous archevesques ou evesques; treize pour la noblesse, à sçavoir messieurs de Ragny, de Palaiseau et de Dandelot, chevaliers de l'ordre; de Beuvron, de Montpeat, de La Meilleraye, de Souliers, d'Ambres et de Vaillac, catholiques; Du Plessis-Mornay, de Merge, le La Noue et de La Rochebaucourt, huguenots. Et pour les officiers, le premier president, le second, et le procureur général du parlement de Paris; tous les premiers presidents et les procureurs généraux des

autres parlements, les premiers presidents et les procureurs généraux des chambres des comptes et des cours des aides de Paris et de Rouen, avec le lieutenant civil et le prevost des marchands de Paris. Monsieur, frere du Roi, fust president de l'assemblée, et eust pour adjoints les cardinaux Du Perron et de La Rochefoucaut, le duc de Montbazon et le mareschal de Brissac.

Quand on voulust faire l'ouverture de l'assemblée, il s'y trouva de grandes difficultés pour la scéance; car ceux de la noblesse prétendoient la seconde place, disant que personne ne s'estoit jamais mis entre eux et le clergé; et ne considerant pas en ce lieu là les officiers comme quand les parlements sont en corps, rejettoient toute sorte d'égalité, et vouloient qu'ils fussent assis les derniers, comme représentant le tiers-Estat.

Les officiers au contraire soutenoient que ce n'estoit point une assemblée d'Estats, dans lesquelles ils ne se trouvoient point, mais une convocation des principales personnes du royaume, mandées par le Roy pour luy donner avis sur les propositions qu'il vouloit faire; et que partant ils y devoient tenir le mesme rang qu'ils faisoient en tous les autres lieux, où ils précédoient la noblesse sans difficulté, comme ayant juridiction sur elle. Qu'on ne pouvoit point les réputer du tiers-Estat, leur profession estant noble, et plusieurs d'entre eux bien gentilshommes, et d'anciennes maisons; et enfin que s'il falloit parler d'Estats, tout le monde sçavoit bien qu'ils les representoient, et tenoient la place et du clergé et de la noblesse.

A quoy on respondoit que quoyqu'il soit vray que les gens de robe ayent esté depuis assés longtemps fort

considerés en France, qu'on leur ait donné de grands avantages, et qu'il aist mesme esté bon de le faire afin que la justice en fust mieux rendue, et que les juges, ne craignant personne, peussent traiter tout le monde plus également, et donner sans crainte à chacun ce qui luy appartient; il paroissoit bien néanmoins qu'on n'avoit pas entendu les rendre les premiers de l'Estat, et faire que leur profession précédast celle de l'espée, puisque le chancelier, qui en est le chef, marche après le connestable; que quand les roys vont au parlement, tous les officiers se mettent aux sieges d'en bas, et les pairs, avec ceux que le Roy y mene pour les representer, aux sieges d'en haut; et que le Roy n'escrit point *mon cousin* au chancelier, comme il fait aux officiers de la couronne, mais seulement *M. le chancelier;* et aux parlements, *nos amés et féaux les gens, etc.;* que les roys qui se sont deschargés sur les officiers de l'administration de la justice, et ont gardé pour eux celle des armes, n'auroient pas pris la moindre part; qu'ils ne pouvoient tirer aucun avantage de préséance pour la juridiction qu'ils alléguoient, parceque sy cela avoit lieu, ils devroient précéder les princes du sang et les roys mesme, qu'ils jugent aussy bien que la noblesse; ny de ce qu'ils disoient représenter les Estats généraux, car quand cela seroit vray (ce dont on ne demeuroit pourtant pas d'accord), les représentants n'égalent jamais les représentés, ainsy qu'il se voit en toutes choses; et qu'enfin ceux de la robe mesme estoient sy bien persuadés du désavantage de leur profession, qu'i n'y en avoit pas un qui ne voulust plustost estre descendu d'un mareschal de France que d'un chancelier, et ne s'en tinst plus honoré.

Mais nonobstant toutes ces raisons, et plusieurs autres encore que je laisse pour ceux qui voudront traiter l'affaire au fonds, ceux des parlements menaçant de s'en aller sy on ne leur donnoit contentement, M. de Luynes, qui estoit foible, en eust tant de peur, et qu'il n'y allast de son honneur sy ceste assemblée se rompoit sans rien faire, cela n'estant jamais arrivé, qu'il obligea les uns et les autres de se contenter de ce tempéramment : que la noblesse seroit assise aux deux costés du Roy, ou de ceux qui présideroient quand il n'y seroit pas, sur des bancs courbes, et comme en demy cercle; et au-dessous d'elle les ecclesiastiques à droite, et les officiers à gauche; et que pour opiner on s'adresseroit premierement à ceux à qui la matiere toucheroit le plus, comme au clergé pour les matieres ecclesiastiques, à la noblesse pour ce qui regardoit les armes, aux officiers des parlements pour la justice, et à ceux de la chambre des comptes et de la cour des aides pour les finances : après quoy les presidents feroient parler ceux qu'ils jugeroient le plus propre pour les choses dont il s'agiroit. De quoy ceux de la noblesse creurent se pouvoir contenter, se voyant les plus près du Roy, et qu'on mettoit une espece d'égalité entre eux et le clergé, aussy bien que des officiers avec eux; et que tous ceux qui devoient présider avec Monsieur estoient du clergé ou de leur ordre; et les officiers parcequ'ils estoient vis-à-vis de ceux du clergé, et comme dans la place qui appartenoit à la noblesse.

Afin néanmoins que rien de cela ne peust tirer à conséquence dans les Estats généraux, et que les officiers ne pensassent pas y establir par là un quatrieme ordre, ceux de la noblesse voulurent une déclaration

du Roy portant qu'il n'entendoit, par ce qui se faisoit alors, préjudicier ny rien altérer à ce qui s'estoit tousjours pratiqué dans les Estats généraux, où il reconnoissoit la seconde place, sans difficulté ny temperamment quelconque, appartenir à la noblesse, à l'exclusion de tous autres, et luy vouloir conserver, leur en ayant pour ceste occasion seulement donné une la plus proche de sa personne, comme très honorable et très avantageuse pour eux.

Quand on fust prest de faire l'ouverture, il s'y trouva une nouvelle difficulté, ceux qui portent la qualité de princes prétendant que les ducs devoient estre séparés d'eux comme eux l'estoient des princes du sang, qui avoient leur banc à part; mais ils furent condamnés, et il n'y en eust qu'un. Le Roy, la Reine et toute la cour y assisterent à l'ordinaire; après quoy les notables s'assemblerent diverses fois pour déliberer sur les choses qu'on leur envoya, et firent un cahier de leurs avis.

Peu de temps après l'arrivée du Roy à Rouen, M. de Villeroy y tomba malade, et mourust. Il avoit esté dès sa grande jeunesse secrétaire d'Estat, par la démission de M. de L'Aubespine son beau-pere, où il se rendist sy agréable au roy Charles IX qu'il l'exerça tant qu'il vescut avec une espece de faveur, ne partant point d'auprès de luy, et estant tout-à-fait dans sa confidence.

Ce fust alors seulement, et en sa considération, à ce qu'on dit, que les secrétaires d'Estat commencerent à signer pour le Roy en toutes sortes d'expéditions; les roys precedents ayant accoutumé de signer eux-mesmes. Mais le roy Charles, qui estoit impatient et emporté dans ses plaisirs, plaignant le temps qu'il y employoit,

en donna le pouvoir à M. de Villeroy, disant qu'il n'y auroit pas plus de danger qu'il les signast que de les faire, puisqu'il s'en remettoit tout-à-fait à luy, et ne les lisoit pas. Ensuite de quoy tous les autres secrétaires d'Estat firent le mesme, et s'est tousjours fait depuis, les roys y ayant trouvé un grand soulagement, et n'en estant arrivé aucun mal.

Après la mort du roy Charles, Henry III, qui n'avoit pas la mesme affection pour luy, ne laissa pas de s'en servir à cause de sa grande capacité, jusques à ce qu'ayant esté fort maltraité par M. d'Espernon en un différent qu'ils eurent ensemble, et n'en ayant peu tirer raison à cause de la faveur où il estoit, le Roy creut que cela l'avoit fait pencher du costé de M. de Guyse, et luy osta enfin sa charge aussy bien qu'à tous les autres qu'il en soupçonna : ce qui l'obligea à se retirer à sa maison.

Henry III estant mort et Henry-le-Grand parvenu à la couronne, ne pouvant, se disoit-il, servir un prince hérétique, il prist ouvertement le party de la Ligue, dans lequel estant fort bien traité par M. du Maine, qui prenoit son conseil sur toutes les principales affaires, il se conduisist néanmoins sy adroitement, que le rendant satisfait, le Roy ne luy en voulust point de mal, et ne perdist pas la bonne opinion qu'il en avoit. De sorte que quand après sa conversion il voulust rentrer dans son devoir, il en fust fort aise; et M. de Revol mourant sur ce temps là, il luy rendist sa charge avec tous les avantages qui se pouvoient, luy donnant un fort grand crédit auprès de luy, ainsy que fist la Reine mere pendant sa régence.

Il avoit naturellement un fort bel esprit et un grand

sens commun; à quoy ayant ajouté de longues expériences tant pour le dedans que pour le dehors du royaume, il s'estoit rendu un des premiers hommes de son siecle. Dans la conduite de ses affaires particulieres il estoit fort moderé; mais dans ce qui regardoit le public, personne n'eust jamais plus de rigueur ny de hardiesse, toutes les résolutions fortes qui se prirent dans le conseil despuis la mort de Henry-le-Grand venant quasy tousjours de luy, et s'opposant autant qu'il pouvoit à tout ce qu'il voyoit faire contre les formes.

Il aimoit grandement les gens de vertu, et se plaisoit à les avancer: tesmoin les cardinaux d'Ossat et de Marquemont, de la fortune desquels il fust le principal auteur, le chancelier de Sillery, qu'il tira du parlement pour l'ambassade de Suisse, par où il commença à se faire connoistre, et plusieurs autres; et il n'estoit outre cela nullement intéressé, n'ayant point laissé d'autres biens que ceux qu'il avoit eus de ses peres à son fils. A quoy Dieu a donné une telle benediction, que les maisons de quelques uns de ceux de son temps, qui en ont usé autrement, estant desja abattues ou bien esbranlées, la sienne ne s'est pas seulement maintenue, mais fort eslevée.

Je sçay bien qu'il fust accusé par ses ennemis de favoriser les Espagnols, et de s'entendre mesme avec eux, tant à cause qu'il avoit esté de la Ligue que parcequ'un de ses commis, nommé Lhoste, s'estant laissé corrompre en un voyage qu'il fist en Espagne, il n'apporta pas, ce disoient-ils, tous les soins et la diligence qu'il devoit pour le faire arrester. Mais le Roy, qui voyoit assés clair, le justifia avantageusement de ceste calomnie, tant en luy rendant sa charge quand il quitta

la Ligue, qu'en luy continuant sa confidence après que Lhoste en s'enfuyant se fust neyé (1).

Je crois bien, à la verité, qu'il n'auroit pas conseillé de rompre avec eux tant qu'on s'en seroit peu defendre, non par affection ou intelligence, mais parce qu'estant venu au monde pendant leur plus grande prosperité, et ayant veu que quand Henry-le-Grand leur déclara la guerre il perdist en moins de deux ans Cambray et les principalles villes de Picardie, il n'auroit pas aisement imaginé que dans un autre regne, et qui sembloit plus foible, on y peust mieux réussir. Ce que sans doute le chancelier de Sillery et le president Jeannin, qui estoient de très grands hommes, et qu'on n'accusoit pas d'estre *espagnols*, n'eussent pas fait non plus que luy, car c'estoit l'esprit de ce temps là; la gloire en estant réservée au cardinal de Richelieu, qui fust mesme seul à le conseiller en celuy-cy.

L'empereur Matthias se voyant sans enfants, aussy bien que ses freres les archiducs Albert et Maximilien, et qu'estant desja fort âgés ils se contentoient de leurs fortunes, l'un ayant la Flandre et l'autre le Tirol, se resolust, les Espagnols le voulant ainsy et l'en pressant extraordinairement, d'adopter et de prendre pour son successeur aux royaumes de Bohesme et de Hongrie l'archiduc Ferdinand son cousin-germain, et son plus proche heritier après ses freres; de peur que s'il ne le faisoit pas durant sa vie, il s'y trouvast plus de difficulté après sa mort, à cause des protestants, qui y estoient en grand nombre; et que, privé de ces deux couronnes, il ne peust pas parvenir à l'Empire, ou s'y

(1) *Se fust neyé :* Ceci arriva au mois de mai 1604. (*Voyez* la Chronologie septennaire de Cayet, f° 464, édit. de 1605.)

maintenir avec la dignité et l'authorité accoutumée à ceux de sa maison. C'est pourquoy ayant fait assembler les Estats de Bohesme à Prague, après qu'il leur en eust fait la proposition il fust tout d'une voix esleu pour régner après l'Empereur, à condition de ne se mesler d'aucune chose pendant sa vie, et de confirmer tous les privileges du pays. L'élection du royaume de Hongrie fust remise à l'année suivante.

A la fin du mois de décembre, les notables presenterent au Roy leurs avis sur toutes les matieres qu'on leur avoit envoyées. Ils contenoient beaucoup de belles et de bonnes choses, et qui eussent esté grandement profitables au Roy et au royaume sy on les eust exécutées; mais il ne s'en fist rien du tout, non pas mesme à l'égard de la paulette, quoyque par un arrest du conseil, relatif à ce qui avoit esté promis aux Estats et à l'avis des notables, il eust esté ordonné qu'elle seroit révoquée; les interessés ayant fait de telles diligences pour l'empescher, qu'une chose aussy nécessaire que celle là, et demandée par tout le reste de la France, demeura comme toutes les autres sans effet. Mais comment aussy verroit-on oster les désordres d'un lieu où il y a un favory qui ne subsiste que par le desordre, et qui en est luy-mesme le plus grand de tous?

[1618] Ceste assemblée finie, le Roy retourna à Paris, et y arriva au commencement de l'année 1618, où, pour faire part de ses divertissements au public, il dansa un ballet, et en fist faire un autre par la Reine; lesquels, en magnificence et rareté des inventions (1), surpasserent de beaucoup tout ce qui s'estoit fait jusques là.

(1) Le Roi dansa le grand ballet, le jeudi gras 22 février 1618. On y

Dans le mois de mars (1), le feu prist aux voustes de la grande salle du Palais, qui n'estoient que de bois, et les brusla entierement, aussy bien que les planchers de quelqu'une des chambres; et sans le grand ordre qu'on y apporta, rien ne s'en fust sauvé.

Le Pape ne pouvant refuser au roy d'Espagne, qui l'en pressoit extremement, de faire le duc de Lerme cardinal, et ne voulant pas favoriser les Espagnols plus que les François, voulust donner le chapeau à M. de Marquemont (2); mais ne l'ayant pas osé prendre sans la permission du Roy, il le fist avertir d'en nommer un. M. de Luynes s'estoit engagé avec M. d'Espernon, quand il arriva, pour l'archevesque de Toulouse son troisiesme fils; mais à cause de leur mauvaise intelligence il changea, et fist choisir l'evesque de Paris, qui prist le nom de cardinal de Retz, et incontinent après fust fait du conseil.

Don Pedre de Tolede voulant faire de ce dernier traité comme de celuy d'Ast, et le duc de Montaleon, ambassadeur d'Espagne auprès du Roy, protestant néanmoins du contraire, et que c'estoit par la faute de M. de Savoye qu'il ne s'exécutoit point; M. de Luynes,

voyoit le sieur Marais entrer sur un petit cheval *artificiel*. Le ballet de la Reine fut dansé par cette princesse le dimanche suivant 27 février; et le mardi gras, Louis XIII dansa un petit ballet dont il avoit composé un air. (*Voyez* les Recherches sur les théâtres, par de Beauchamps, t. 3, p. 77). Le Roi aimoit la musique; il composoit même des chants d'Eglise; et placé au lutrin, à l'exemple du roi Robert, il en dirigeoit lui-même l'exécution. (*Voyez* le Mercure françois, t. 14, p. 619.)

(1) *Le mois de mars:* Le 7 mars 1618. (*Voyez* dans le Mercure françois, t. 5, deuxième partie, p. 18, les détails de cet événement.) — (2) *M. de Marquemont:* Denis-Simon de Marquemont, archevêque de Lyon en 1612, étoit alors ambassadeur à Rome. Il fut fait cardinal en 1626, mais il mourut dans la même année.

our en estre esclaircy, y fist envoyer M. de Modene, n qui il se fioit fort. Par où les Espagnols se voyant éduicts à rompre ou à exécuter, ils choisirent le der-ier, et satisfirent à tout ce qu'ils avoient promis.

Ce fust alors qu'on commença à parler du mariage e madame Chretienne, seconde sœur du Roy, avec e prince de Piémont. On n'auroit peu le faire guere lustost à cause de son âge, et aussy que quand les ma-iages de France et d'Espagne se firent, les Espagnols, ui connoissoient l'humeur inquiete de M. de Savoye, t ce qu'il pourroit faire en Italie avec l'assistance lu Roy, ne luy voulant pas donner leur seconde fille, u'ils gardoient pour l'Allemagne, ne penserent qu'à uy oster celle de France; faisant représenter à la Reine ombien il importoit, pour maintenir la paix entre les deux couronnes, qu'il demeurast tousjours neutre, et sans se lier à l'une plus qu'à l'autre. A quoy la Reine, qui ne songeoit pas tant à faire du mal comme à n'en point recevoir, consentist facilement, et leur en donna, à ce qu'ils disoient, des paroles fort expresses. Mais comme les conventions qui ne sont point escrites, et se pourroient mesme supposer, n'obligent tout au plus que ceux qui les font, M. de Luynes n'y eust nul es-gard : ce qui arrive souvent en France, à ceux qui en-trent nouvellement en pouvoir, de ne suivre pas le train des autres, et qui ne fust pas mauvais ceste fois là, estant très à propos de gagner M. de Savoye; mais dont il est dangereux de faire coutume, estant très certain que ce qui a le plus contribué à la grandeur des roys d'Espagne, et à les mettre en ceste haute ré-putation où on les a veus sy longtemps, c'a esté d'al-ler tousjours à un mesme but sans que rien les en fist

relascher, pouvant bien changer de conseillers, mais non pas de conseils.

Aussytost que M. de La Force fust arrivé en Bearn, il ne laissa pas, nonobstant toutes les deffenses du Roy et ses promesses, de faire tout ce qu'il peust pour empescher l'exécution de l'édit; et s'estant pour cela assuré de tous ceux de Bearn de sa religion, d'en parler encore aux Gascons, qu'il porta sy aisement à tout ce qu'il voulust, qu'ils se résolurent de s'assembler à Castel-Jaloux, et d'y appeler tous ceux des autres provinces, pour essayer d'en faire une cause commune.

Beaucoup de gens de toutes conditions y allerent; mais le parlement de Bordeaux ayant en mesme temps décreté contre eux, comme contre des perturbateurs du repos public et infracteurs des édits, les magistrats de la ville les firent sortir, et on ne voulust point les recevoir en nulle autre part de la Guienne, non pas mesme à Tonneins, qui estoit à M. de La Force; de sorte qu'une grande partie estant retournés chez eux, le reste se retira en Bearn, où tout leur fust permis.

Ils s'assemblerent donc à Orthès, et de là ils escrivirent aux desputés généraux pour demander au Roy une response favorable aux requestes qui luy avoient esté presentées par ceux de Bearn, ou permission de tenir une assemblée générale des églises de France, dans laquelle leurs interests peussent estre examinés, et leurs raisons entendues; mandant en mesme temps par toute la France ce qu'ils avoient fait, et l'estat auquel ils se trouvoient, afin d'exciter tout le party à se joindre à eux, et à ne les pas abandonner. Mais on ne laissa pas d'envoyer M. Regnard, maistre des requestes, pour faire exécuter les arrests du conseil;

lequel estant arrivé à Pau et en poursuivant l'enregistrement, fust sy maltraité par des gens inconnus (M. de La Force ny ceux du parlement n'en faisant aucune justice ny recherche), que crainte de pis il s'en alla à Dax, qui est de la Guienne, pour y attendre les ordres du Roy. Mais diverses rencontres en ayant fait ralentir la poursuite, elle ne se recommença qu'en l'année 1620.

Surquoy est à remarquer l'esprit des huguenots de ce temps là, et les desseins qu'ils avoient, tout ce que faisoient ceux de Bearn leur estant sans doute inspiré par les François, lesquels, non contents de la liberte de conscience pour laquelle seule leurs peres avoient combattu, et qui ne leur estoit point empeschée, s'opposoient incessamment à tout ce que le Roy vouloit, comme entre autres à l'union du Bearn avec la France, au restablissement entier de la religion et des biens des ecclesiastiques en ce pays-là, quoyque ce fust chose portée par l'édit, et voulant que leurs églises fussent unies, bien que le Roy ne le voulust pas, tendant visiblement par toutes leurs actions à l'indépendance, pour former à la fin, ainsy que j'ai dit ailleurs, une république.

On pourroit estre estonné pourquoy il n'est fait dans tout cela aucune mention de M. de Rohan, veu le grand interest qu'il y avoit, le restablissement de la religion catholique en Bearn devant infailliblement produire son union avec la France, par où il perdoit son droit de succession à cest Estat. Mais c'est que comme il sçavoit que tout ce que feroient et M. de La Force et les Bearnois ne serviroit de rien sy tout le party ne s'en mesloit, et qu'il en doutoit, ayant veu jusques là les pacifiques l'emporter, il ne vouloit pas

perdre mal à propos les belles espérances que M. de Luynes luy donnoit depuis qu'il estoit entré dans son alliance, ne craignant point que s'il en arrivoit autrement, et que tout ce party se déclarast, il n'y peust tousjours trouver sa place, n'y ayant personne parmy eux qui luy peust rien disputer, puisque messieurs de Bouillon et de Lesdiguieres n'estoient point, à cause de leur âge, en estat de le faire.

En ce mesme temps on fist mourir un nommé Durand (1), qui faisoit tous les ballets du Roy, et deux Italiens qui avoient esté domestiques du mareschal d'Ancre, pour quelques escrits faits à la louange de la Reine mere, et contre le gouvernement present.

M. de Bournonville, frere de M. de Persan, et qui luy aidoit à garder M. le prince, ayant esté accusé d'avoir laissé donner des lettres à Barbin, M. de Luynes, qui n'eust pas plustost donné la garde de M. le prince à M. de Vitry qu'il s'aperceust de sa faute et s'en repentit, ne cherchant qu'un pretexte pour la luy oster, prist celuy-là; et faisant arrester M. de Persan, comme

(1) *Un nommé Durand :* Les dictionnaires biographiques ne parlent de ce poëte que pour relever l'erreur de l'abbé d'Artigny, qui dans ses Mémoires de littérature (t. 6, p. 329) l'a confondu avec Gilles Durant, sieur de La Bergerie, l'ami de Bonnefons, et l'imitateur de sa Psycharis. Le malheureux poëte qui termina ses jours sur l'échafaud s'appeloit Marie Durand ; il avoit été contrôleur général des guerres, et il composoit les ballets du Roi. (*Voyez* les Recherches sur les théâtres, par Beauchamps, t. 3, p. 70, 76 et 77.) Il fut accusé d'avoir composé une diatribe contre Luynes, intitulée *Ripozographie*, que les deux frères Siti de Florence avoient ou traduite ou copiée; tous les trois furent condamnés à mort par arrêt du grand conseil du 16 juillet 1617, et exécutés le même jour. Durand et l'un des frères Siti furent rompus, et le second des frères Siti fut pendu; il avoit seulement été le copiste. (*Voyez* le Mercure françois, t. 5, p. 268; et les Mémoires de Richelieu, t. 21 *bis*, p. 504, deuxième série de cette Collection.)

il estoit venu à Paris pour ses affaires particulieres, le mist hors du bois de Vincennes, aussy bien que son frere et tout ce qui en despendoit; dont M. de Vitry fust fort piqué, et tesmoigna un grand ressentiment; mais estant une chose sans remede, il fallust qu'il prist patience.

M. de Cadenet, frere de M. de Luynes, entra en la place de M. de Persan, et M. Du Vernet, son beau-frere, en celle de M. de Bournonville. Ce fust alors que le régiment du mareschal d'Ancre, qu'avoit eu M. de Cadenet, vint au bois de Vincennes pour garder M. le prince; et luy ayant esté donné un drapeau blanc, il fust nommé *le régiment de Normandie.*

M. de Luynes n'estant pas satisfait de sa lieutenance de roy, et voulant un gouvernement en chef et des places plus considerables que celles qu'il avoit, prist pour pretexte qu'on estoit pressé de pourvoir à celuy de Guienne, dont M. le prince avoit donné sa demission quand il eust celuy de Berry; et ne le voulant pas pour luy à cause de l'eslongnement, et qu'il demandoit de la résidence, il le fist donner à M. du Maine, et le chasteau Trompette aussy, quoyqu'on n'eust accoustumé d'y mettre que des gens d'une fidélité esprouvée, et pour ne servir pas moins de bride aux gouverneurs qu'au peuple : mais quand les favoris ont interest à quelque chose, ils passent par dessus toutes considérations.

Le prétexte fust qu'il falloit nécessairement en ce pays-là un homme de grande condition et d'autorité, pour tenir la noblesse et le peuple également dans le devoir, et qu'il n'y avoit personne en France qui le peust mieux faire que luy, ayant toutes les qualités re-

quises; mais on vist bientost le contraire, et qu'il estoit plus propre pour les en retirer, et les porter dans la rebellion. M. de Luynes prist pour luy le gouvernement de l'Isle de France, avec celuy de Soissons, Chauny et Coucy, que M. du Maine quittoit; et il acheta aussytost après celuy de La Fere, de M. de Vendosme. Et quant au colonel d'Ornane, auquel le roy Henry-le-Grand avoit donné le chasteau Trompette après la mort du mareschal d'Ornane son pere, comme à un homme en qui il se fioit, il eust pour récompense la lieutenance de roy de Normandie, avec le Pont-de-l'Arche; ensuite de quoy M. de Luynes, qui se rendoit tous les jours plus hardy, mena le Roy en son nouveau gouvernement, et luy fist faire la visite de toutes ses places, sans y chercher de prétexte. Il fust aussy à Nostre-Dame de Liesse (1).

Après le retour du Roy à Paris, le cardinal de Savoye y arriva pour achever le traité du mariage de Madame et du prince de Piémont.

En ceste année Barnevelt, l'homme le plus considéré de toute la Hollande après le prince Maurice, fust arresté prisonnier. Il s'estoit fait chef tant des arminiens (2), dont la nouvelle opinion avoit fort partagé les esprits et mis de la division dans les principalles villes du pays, que de tous ceux encore qui, n'estant pas contents de la trop grande autorité du prince Maurice, cherchoient à la rabaisser : ce qui estoit le veritable moyen pour rentrer bientost sous la domination des Espagnols. C'est pourquoy, voyant le péril où

(1) *Notre-Dame de Liesse :* Auprès de Laon. — (2) *Des arminiens :* sectateurs de Jacques Arminius, qui cherchoit à adoucir les principes sévères de Calvin sur la grâce et sur la prédestination.

il alloit tomber et l'Estat aussy, s'il n'y estoit promptement remedié, il prist une résolution, très dangereuse à la vérité, mais nécessaire et digne de luy, qui fust d'aller partout où il y avoit des magistrats de ceste opinion, et les deposant, en mettre d'autres en la place. Après quoy il fist prendre prisonnier Barnevelt. Son procès ne fust pas néanmoins aisé à faire, tant il trouva de partisans, non seulement dans son pays, mais encore dehors, et (ce qui est plus estrange) dans la France mesme, quoyque tous ses desseins luy eussent peu estre à la fin fort préjudiciables, le Roy ayant employé pour luy tout son crédit et ses offices, comme s'il eust esté payé des Espagnols pour faire leurs affaires (1). Enfin pourtant il mourut en l'année 1619 (2), et le propre jour où M. Du Maurier, qui estoit, quoyque huguenot et ambassadeur de France, un de ceux qui le favorisoient le plus, le zele de leur religion s'estant tout-à-fait changé en faction, avoit fait une harangue aux Estats en sa faveur; le prince Maurice ayant eu peur que s'il donnoit à ses ennemis le temps de se reconnoistre, ils ne tirassent trop d'avantage de la déclaration de la France, et qu'il ne fust plus en son pouvoir de s'en défaire.

Il n'en tesmoigna néanmoins aucun ressentiment contre le Roy, fondé sans doute sur l'exemple du prince d'Orange son pere, lequel, dans l'assemblée qui se fist

(1) On est surpris qu'un homme tel que le marquis de Fontenay blâme Louis XIII, ou ses conseils, d'avoir tâché de prévenir la consommation de cet assassinat judiciaire. Barnevelt, Grotius, et d'autres hommes célèbres qui défendoient en Hollande la cause d'une sage tolérance, furent les victimes d'un fanatisme aveugle, devenu l'instrument de la politique de la maison d'Orange. — (2) *En l'année* 1619 : le 13 mai 1619.

après que M. d'Alençon s'en fust allé, à cause de l'entreprise d'Anvers, laquelle s'estoit néanmoins faite principalement contre luy et pour rabaisser son autorité, pour sçavoir ce qu'ils devoient faire et entre les bras de qui se jetter, conseilla de rappeler le mesme M. d'Alençon, et de luy donner de nouveau tout ce qu'il avoit desja eu; dont tout le monde se montrast surpris et estonné, il dit n'avoir point d'autres avis à donner, et que c'estoit le seul qu'on devoit prendre, l'Angleterre et l'Allemagne pouvant bien les secourir, mais que la France seule pouvoit les sauver. Et de fait, M. d'Alençon y seroit infailliblement retourné, sy les deputés qu'on luy envoya pour l'en prier ne l'eussent point trouvé au lict de la mort.

L'Empereur et ses freres ayant fait en la diete de Hongrie les mesmes déclarations qu'en celle de Bohesme, l'archiduc Ferdinand y fust receu à semblables conditions; mais nonobstant toutes ces graces, et que le cardinal Glesel, favory de l'Empereur, en eust esté le principal instrument, parcequ'il vouloit, comme de raison, que l'autorité demeurast tousjours à l'Empereur, et qu'il ne dépendoit pas assez des Espagnols, ils conspirerent sa ruine avec le nouveau roy, l'archiduc Maximilien, et les principaux de la cour, qui n'aiment jamais les favoris. De sorte qu'aussytost qu'ils furent revenus à Vienne, le roy de Hongrie et l'archiduc l'arresterent prisonnier, et en porterent eux-mesmes la nouvelle à l'Empereur, s'en excusant sur ce qu'il abusoit de son crédit, et qu'il vouloit tenir les princes de la maison d'Austriche divisés et mal ensemble. Ce dont l'Empereur fust fort mal satisfait, et se fust vengé s'il eust peu; mais voyant les plus grands de sa cour

avoir trempé, et qu'il ne sçauroit à qui se fier, il prist patience : ce qui fust peut-estre un châtiment de Dieu, pour le mauvais tour qu'il avoit joué à l'empereur Rodolphe son frere aîné, en l'année 1607, luy ostant par force la Hongrie et l'Austriche (1). Ceste prison fust suivie de quelques désordres dans la Bohesme, qui augmenterent beaucoup après la mort de l'Empereur, et causerent enfin tous ceux qu'on a veus despuis ce temps là en Allemagne.

Le mariage de Madame, qui avoit esté arresté en l'année derniere, s'acheva au commencement de celle-cy, le prince de Piémont estant venu pour cela à Paris. Le jour de son arrivée, le Roy alla à la chasse du costé de Villejuif, par où il devoit passer, quasy comme s'il eust esté au devant de luy, ainsy qu'il se pratique pour tous les ducs souverains; et quand il fust vis-à-vis du lieu où le Roy estoit, il quitta son chemin pour l'aller trouver, mettant pied à terre d'aussy loin qu'il le vist; comme fist aussy le Roy lorsqu'il fust bien près de luy. La reception fust la meilleure qui se pouvoit; et quand ils eurent fait leurs compliments, ils remonterent à cheval pour aller au Louvre et chez la Reine. Ensuite de quoy M. de Luynes le conduisist dans son appartement pour se reposer, et recevoir les visites de M. le comte, du prince de Vaudemont, aujourd'huy le duc Charles de Lorraine, qui estoit nourry auprès du Roy, et de toute la cour.

Il avoit esté arresté, devant qu'il vinst, qu'il pour-

(1) L'archiduc Mathias s'étant fait élire roi de Hongrie en 1607 par les seigneurs hongrois, l'empereur Rodolphe fut forcé de ratifier cette élection en 1608. Trois ans après, en 1611, Mathias força encore son frère de lui abandonner la Bohême. (*Voyez* l'Art de vérifier les dates.)

roit aller chez le Roy toutes les fois qu'il voudroit, et sans le demander, et qu'il se couvriroit; que M. le comte et luy se traiteroient également dans leurs visites, mais qu'ils ne se trouveroient point ensemble en lieu tiers, afin qu'il ne fust précédé de personne, et qu'il donneroit la main chez luy à tous les princes : ce dont il ne se faut pas estonner, car j'ay veu M. de Savoye, son pere, la donner chez luy à M. de Longueville en l'année 1629.

Les nopces se firent dans le Louvre, sans aucune cérémonie; mais quelques jours après le Roy et la Reine danserent des ballets, et il se fist encore despuis diverses assemblées, où les hommes aussy bien que les femmes estant fort parés, il vist toute la beauté et la magnificence de la cour.

M. d'Elbœuf espousa aussy en ce mesme temps mademoiselle de Vendosme, et M. de La Trimouille la fille aisnée de M. de Bouillon; mais toutes ces resjouissances furent bientost troublées par les nouvelles qu'on eust que la Reine mere, après beaucoup de patience dans tous les mauvais traitements qu'on luy faisoit, estoit enfin allée à Angoulesme.

Les plus sages d'entre les amis de M. de Luynes jugeant impossible, veu la maniere dont il la traitoit, qu'il n'en arrivast un jour quelque chose de fascheux, luy avoient conseillé, aussytost qu'ils virent sa faveur sy bien establie, qu'il ne devoit rien appréhender de la faire venir auprès du Roy, comme le lieu où elle seroit le moins à craindre; mais soit qu'il eust peur, ainsy que j'ay desja dit, que sy elle en approchoit elle le regagnast, ou parceque, comme on dit, que *qui offense hait*, il la haïssoit en effet, et prenoit plaisir à la tourmenter; et

estant peut-estre encore entretenu en cest esprit par tous ceux qui avoient contribué à la mort du mareschal d'Ancre, qui ne vouloient rien mettre au hasard; tant y a qu'on ne le luy peust jamais persuader.

Or elle n'estoit pas seulement maltraitée en ce qu'elle n'estoit point auprès du Roy, qu'on tenoit M. de Roissy à Blois, et deux compagnies de chevaux-légers dans les villages voisins, pour garder le dedans et les dehors, et qu'il y alloit très souvent d'autres gens pour l'espier et sçavoir ce qu'elle faisoit et disoit, mais encore parceque nulle personne de la cour n'osoit la voir, ny mesme passer par Blois quand leur chemin s'y adonnoit; madame de Guyse la douairiere, qui par son humeur, et par l'attachement que M. de Guyse avoit pris avec M. de Luynes, devoit estre hors de tout soupçon, et ne demandoit aussy à y aller que pour la bienséance, à cause qu'elle avoit esté sy longtemps auprès d'elle tant durant la vie de Henry-le-Grand que despuis, ayant esté plus d'un an à en obtenir la permission : de sorte qu'on ne luy pouvoit pas faire pis sans la tenir prisonniere.

[1619] Cela dura jusques au commencement de l'année 1619, où les mécontentements de M. d'Espernon qui commencerent à esclater, et le temps de l'assemblée des huguenots qui approchoit, plustost que toute autre chose, obligerent M. de Luynes de se radoucir et de changer de conduite, envoyant le pere Arnoux pour dire à la Reine que le Roy iroit la voir aussytost après Pasques, et la rameneroit avec luy à Fontainebelcau, pourveu qu'elle voulust promettre et jurer qu'elle ne demanderoit point de demeurer tousjours à la cour, ne parleroit d'aucunes affaires, et pardonneroit à M. de Luynes tout ce qu'il avoit fait contre elle, tant à

la mort du mareschal d'Ancre que despuis, présupposant qu'il pourroit juger par là en quelle disposition elle seroit, ne croyant pas qu'elle voulust faire un faux serment.

Mais elle ne fist difficulté de rien, et à ce qu'on disoit par le conseil du pere Suffren (1) son confesseur, jésuiste comme le pere Arnoux, mais d'opinion bien differente; de peur que le refus ne donnast de l'ombrage, et la faisant resserrer, ne l'empeschast de faire ce qu'elle avoit résolu. Sur quoy toutefois M. de Luynes se reposant, rappela M. de Roissy et les chevaux-légers; et parcequ'elle tesmoigna avoir envie d'aller à Nostre-Dame-des-Ardilleres, il luy envoya une lettre du Roy pour estre receue partout, la laissant sur sa foy justement au temps qu'il estoit le plus nécessaire de la garder.

Cependant, pour se mettre en liberté comme elle prétendoit, il ne suffisoit pas qu'elle le voulust, ny beaucoup de petits particuliers aussy; mais il falloit un homme qui osast l'aller prendre où elle estoit, et qui peust après cela luy donner une retraite assurée: ce qui n'estoit pas aisé à trouver, et qui ne se rencontra enfin qu'en M. d'Espernon, qui ne le fist que parceque ne s'estant peu accorder avec M. de Luynes quand il arriva à la cour, ainsy que j'ay desja dit, il en receust encore despuis plusieurs mauvais traitements, tant pour ce qui regardoit l'archevesque de Toulouse son fils,

(1) *Du pere Suffren :* Jean Suffren, jésuite, confesseur de Marie de Médicis, la suivit dans son exil. Le cardinal de Richelieu avoit engagé la Reine à l'appeler auprès d'elle à Blois; il parle de lui, dans ses Mémoires, comme d'un « personnage de grande piété et de simplicité, « éloigné de menées et d'artifices. » (Mémoires de Richelieu, t. 21 *bis*, p. 463, de cette série.)

qui ne fust point fait cardinal comme on le luy avoit promis, ses gouvernements où on ne luy donnoit nulle satisfaction, et sa charge de colonel que le Roy vouloit dès lors réduire au point où elle est aujourd'huy, que parcequ'ayant eu dispute avec le garde des sceaux Du Vair pour la préséance, M. de Luynes se déclara tout ouvertement contre luy : dont il se tint sy offensé, qu'ayant aussy eu avis qu'on le vouloit prendre prisonnier, il s'en alla dès le lendemain en sa maison de Fontenay en Brie, et peu de jours après à Metz, sans prendre congé du Roy, ny en rien mander qu'il n'y fust arrivé.

Ceste dispute avec le garde des sceaux arriva premierement dans le conseil des parties, où M. d'Espernon estoit allé pour ses affaires particulieres, et fust telle que le conseil s'en rompist, mais avec bien plus d'esclat encore le jour de Pasques, en présence du Roy, dans l'église de Saint-Germain; car y estant allé avec messieurs de Montmorency, d'Uzès, de Retz et de Montbazon, et voyant le garde des sceaux assis le plus près du Roy, il l'en osta de force, et le contraignist de se mettre au dessous d'eux, ou de s'en aller, comme il fist.

Celuy qui disposa M. d'Espernon à ceste entreprise fust M. de Ruccelaï, lequel s'estant retiré après la mort du mareschal d'Ancre en son abbaye de Signy près de Maubert-Fontaine, en Champagne, ne pensoit qu'à rendre quelque service à la Reine mere, et particulierement pour sa liberté, qu'il desiroit passionnement. Et comme il ne jugeoit personne plus propre pour y contribuer que M. de Bouillon, tant pour la réputation où il estoit, et sa place de Sedan où il luy pourroit donner retraite, que pour le crédit qu'il avoit parmy

les huguenots, dont on pourroit estre obligé de se servir; en un voyage qu'il fist à Blois, inconnu, le proposa-t-il à la Reine, et eust d'elle la permission de luy en parler, et de luy promettre tout ce qui seroit à propos pour cela. Ce qu'ayant fait, quoyqu'avec beaucoup de peine, parcequ'il fallust y aller de nuit et tout seul, de peur d'estre descouvert, M. de Bouillon s'en excusa, disant qu'estant vieux, mal sain, et assés bien avec le Roy, il vouloit jouir de la grace qu'il luy avoit faite après la mort du mareschal d'Ancre, et achever ses jours en repos; mais qu'il y avoit M. d'Espernon nouvellement venu à Metz, fort mal satisfait de M. de Luynes, lequel ayant beaucoup de santé, et de grands establissements dans le royaume, y seroit bien plus propre que luy.

Or M. de Ruccelaï l'eust à l'heure mesme mandé à la Reine pour en avoir sa permission, sans que, haïssant mortellement le marquis de Rouillac, qui lüy avoit quelque temps auparavant donné des coups de baston dans la foire Saint-Germain (parcequ'ayant esté chassé de chez une dame qu'il aimoit, il croyoit que c'estoit luy qui l'avoit fait faire), il en vouloit mesme mal à tout ce qui luy touchoit, comme M. d'Espernon qui estoit son oncle, et ne pouvoit se résoudre de le voir ny de traiter avec luy; joint qu'il pensoit que ceste mesme considération l'empescheroit de se fier en luy.

Enfin pourtant la gloire qu'il en esperoit, et la passion de servir la Reine mere, l'emportant par dessus tous ces ressentiments, il se résolust de luy en escrire pour le luy faire trouver bon, et avoir une lettre de créance; à quoy la Reine ayant promptement satisfait, il envoya la lettre, pour ne se commettre pas du

premier coup, par un secrétaire du mareschal d'Ancre, nommé Vincentio (1), qui s'estoit retiré auprès de luy, homme d'esprit, et en qui on se pouvoit fier; et l'adressa à M. Du Plessis, principal confident de M. d'Espernon, et qu'il sçavoit aimer la Reine. Vincentio ayant parlé à M. Du Plessis, M. d'Espernon fist grande difficulté de le voir, à cause qu'il estoit Italien. Néanmoins y ayant enfin consenty, il luy donna la lettre de la Reine, et luy dist sa commission, n'essayant pas seulement à le persuader par la compassion de l'estat auquel elle se trouvoit, et la gloire que ce luy seroit de l'en avoir deslivrée, mais de la justifier de tous les mauvais traitements qu'il en avoit receus au retour de Bordeaux, qui se devoient plustost attribuer aux personnes dont elle se servoit alors qu'à elle, qui l'avoit tousjours grandement estimé, et qui luy estoit fort obligée de sa conduite pendant sa régence; et autres choses propres à l'esmouvoir.

A quoy M. d'Espernon respondit fort respectueusement, mais comme un homme sage et qui ne vouloit pas s'engager mal à propos, disant qu'il falloit premierement sçavoir de qui la Reine se pourroit assurer d'estre assistée, n'estant pas une chose à entreprendre tout seul; et d'où elle tireroit de l'argent pour lever des troupes et faire la guerre s'il en estoit besoin, comme il y avoit bien de l'apparence.

Ceste response estant rapportée à M. de Ruccelaï, bien qu'elle ne le satisfist pas entierement, ne le rebuta pas aussy, croyant que c'estoit quelque chose d'estre entré en matiere avec un homme aussy reservé que celuy-là. C'est pourquoy il l'escrivist à la Reine,

(1) *Nommé Vincentio :* Vincentio Ludovici.

et sceust d'elle qu'elle attendoit toutes choses de messieurs de Montmorency, de Rohan, de Saint-Luc et autres qu'elle avoit obligés, et qui n'estoient pas contents de M. de Luynes. Et quant à de l'argent, qu'elle esperoit en pouvoir trouver une assés grande somme par le moyen de ses amis et sur son crédit, et une autre sur ses pierreries, qui estoient de très grande valeur, et qu'elle engageroit; joint qu'il s'en pourroit encore tirer des lieux qui se déclareroient pour elle. Ce qui ayant esté rapporté à M. d'Espernon, le satisfist assés, croyant que messieurs de Montmorency et de Rohan pourroient faire de telles diversions en Guienne et en Languedoc, que M. de Luynes se trouveroit bien empesché, ayant tout d'un coup tant d'ennemis sur les bras.

C'est pourquoy M. de Ruccelaï, voyant les choses en estat de se pouvoir conclure, apprehenda sy fort qu'un autre n'en eust la gloire, que, surmontant toutes ses aversions et ses craintes, il se résolust d'aller luy-mesme à Metz pour les achever: mais cela faillist à les rompre : car M. d'Espernon voyant venir un nouvel entremetteur, Italien aussy bien que l'autre, et qui, n'ayant aucun subject de l'aimer, pourroit bien vouloir faire sa fortune à ses despens, en prist un tel ombrage qu'il fust tout prest de s'en desdire, et l'eust peut-estre fait, sans le grand desir qu'il avoit de se venger du mespris de M. de Luynes, et qu'il voyoit aussy que M. de Ruccelaï en sçavoit desja assés pour luy faire tout le mal qu'il pouvoit craindre s'il en vouloit abuser.

De sorte que, sans s'arrester à aucune chose, il le fist enfin venir chez luy, et l'y tint quelques jours enfermé, pour parler à loisir de tout ce qu'il faudroit

faire; et puis le renvoya à la Reine pour luy dire et l'assurer que pourveu qu'elle peust sortir du chasteau de Blois, et passer seulement le pont qui est sur la riviere de Loire, qu'il se trouveroit de l'autre costé avec telle compagnie, que malgré les chevaux-légers (car ils y estoient encore alors) et tout ce qui s'y pourroit opposer, il la meneroit à Angoulesme, et partout où il luy seroit nécessaire d'aller.

Ce que la Reine ayant fait voir à M. de Ruccelaï estre très facile, il ne fust plus question que du temps, pour lequel estant besoin de retourner à Metz, ce fust où il se trouva de la difficulté; car M. de Ruccelaï craignant que l'attente n'y fist naistre des obstacles, pressoit; et M. d'Espernon ne voulust jamais, quelques raisons qu'on luy peust alléguer, que ce fust devant le mois de fevrier de l'année suivante.

Et parcequ'en attendant on pouvoit avoir besoin de retourner plus d'une fois à Blois et à Metz, et que M. de Ruccelaï pourroit estre reconnu quand ce ne seroit qu'à son langage, M. de Chanteloube fust substitué en sa place pour faire les voyages; et Dieu permist que tout ainsy que l'entreprise faite contre le mareschal d'Ancre, par laquelle la Reine perdist sa liberté, ne fust point descouverte, encore que cela deust estre quasy impossible, veu les gens qui s'en mesloient, qu'on ne sceust jamais rien aussy de celle cy, par laquelle elle la devoit recouvrer; bien que par le long temps que la négociation dura, et les diverses allées et venues qu'il fallust faire, il n'y eust point d'apparence qu'elle deust réussir, n'estant besoin d'autre chose pour la rompre, sinon que messieurs de Ruccelaï ou de Chanteloube eussent esté veus une fois seulement sur le

chemin de Blois à Metz par quelqu'un qui l'eust esté dire à M. de Luynes, ou enfin d'un simple soupçon.

Mais ny l'un ny l'autre n'arriva; car M. de Luynes ne sceust rien qui l'obligeast à y regarder de plus près que de coutume, messieurs de Ruccelaï et de Chanteloube s'estant sy bien desguisés qu'il n'y eust jamais qu'un maistre d'hostellerie d'auprès de Blois qui en imagina quelque chose : mais comme il sçavoit les mauvais traitements qu'on faisoit à la Reine, et en avoit pitié, bien loin d'en donner avis, il leur souhaitoit bon voyage, et comme s'il eust esté de la partie, aidoit à les cacher.

Longtemps devant que M. d'Espernon voulust partir de Metz, il envoya à la cour pour en avoir permission, et en fist diverses fois des instances fort pressantes; mais encore que M. de Luynes ne le soupçonnast d'aucune intelligence avec la Reine mere, sy est-ce que craignant peut-estre que quand il se verroit plus proche d'elle l'envie ne luy en vinst, et ne voyant aucun lieu où il luy peust donner moins de peine qu'à Metz, il fist tout ce qu'il peust pour l'y retenir, luy faisant commander par le Roy d'y demeurer, prenant pour pretexte les guerres d'Allemagne, et que sa presence estoit tout-à-fait nécessaire sur la frontiere tant qu'elles dureroient.

Mais voyant la presse qu'il en faisoit, et craignant enfin qu'il ne s'en allast de Metz comme de Paris, il voulust, pour s'oster toute sorte d'ombrage de ce qu'il pourroit faire estant à Angoulesme, prévenir la Reine mere et descouvrir ses sentiments, envoyant M. Du Fargy pour luy dire que le Roy iroit à Blois au premier jour, et la rameneroit avec luy; et luy faisant de

part des protestations de service fort expresses, l'as-
rer qu'elle seroit traitée à l'avenir comme elle pourroit
sirer, luy recommandant particulierement de bien
server tant ses paroles que son visage, et de tous
ux qui l'approchoient, pour voir s'il n'y auroit rien
: changé.

Mais pas un de ses gens ne sçavoit encore rien de
s desseins; et pour elle, comme elle avoit desja juré
ns scrupule, aussy joua-t-elle encore ceste fois là sy
en, qu'il en revinst persuadé qu'elle attendoit impa-
emment le Roy, et ne demandoit pour estre bien avec
l. de Luynes qu'à oublier toutes choses. Et cependant
inq ou six jours après on sceust qu'elle estoit partie.

Le temps que M. d'Espernon avoit pris pour partir
e Metz s'approchant, il envoya l'archevesque de Tou-
use à Angoulesme, sous le prétexte de luy faire trou-
er de l'argent, dont il disoit avoir grand besoin, n'es-
nt point payé de ses appointements; mais en effet
our assembler ses amis, et venir au devant de luy
sques à un lieu qui s'appelle Confolens, sur la riviere
e Vienne, où il devoit trouver des nouvelles de la
eine mere.

Ensuite de quoy, laissant M. de La Valette à Metz
our y commander, il en partist le vingt-deuxieme jan-
er 1619, menant avec luy M. de Ruccelaï et cent ou
c vingts chevaux, tant de ses gardes que d'autres,
enant son chemin par auprès de Dijon pour gagner
haut des rivieres, et les pouvoir guéyer s'il en es-
t besoin. Ce fust de là d'où on eust les premieres
ouvelles de sa marche; car Fouquerolles, enseigne de
. le grand (1) dans le chasteau de Dijon, qui alla le

(1) *M. le grand :* le duc de Bellegarde, grand écuyer.

voir, luy manda aussytost; et luy le dist à M. de Luynes.

Despuis cela, continuant son chemin, il fust passer la riviere de Loire auprès de Rouanne, et celle d'Allier au pont de Vichy, où, se voyant sy avancé qu'on ne pourroit plus traverser son voyage, il escrivist au Roy pour s'en excuser, et d'estre party contre son commandement, assurant qu'il ne servoit plus de rien à Metz, parceque les affaires d'Allemagne s'accommodoient, et que s'il y avoit lieu dans le royaume où son service luy peust estre nécessaire, c'estoit celuy où il alloit, à cause des huguenots. Après quoy il entra dans le Limosin, et arriva enfin à Confolens, où M. de Toulouse estoit desja, avec plus de deux cents de ses amis; mais il n'y trouva point de nouvelles de la Reine mere comme il s'y attendoit.

On a dit que ce fust parcequ'un jeune homme dont M. de Ruccelaï s'estoit tousjours servy pour porter ses lettres ayant esté chargé de celles dont il avertissoit la Reine de leur partement, se doutant, par le grand soin qu'il prist de luy recommander la diligence, qu'elles devoient estre plus importantes que toutes les autres qu'il avoit eues, creust mieux faire son compte en les donnant à M. de Luynes qu'à la Reine. Mais parcequ'il vouloit auparavant avoir de l'argent, et que M. de Luynes, qui avoit esté trompé par d'autres, craignit que ce n'en fust encore de mesme, ne se pressa point d'en donner ny de le voir; pendant qu'il le faisoit entendre, un des gens de M. Du Buisson, conseiller au parlement, qui avoit le secret de la Reine mere dans Paris, le rencontra par hasard dans les rues, et l'en avertist son maistre, lequel ne doutant point de la trahison, puisqu'il n'estoit point allé chez luy comme

avoit accoutumé, fist une telle perquisition qu'il trouva enfin son logis; et luy ayant hardiment fait demander son paquet au nom de M. de Luynes, et donner au mesme temps cinq cents escus, le retira, et le fist tenir à la Reine; mais il n'arriva que comme elle estoit sur le point de partir.

Or, bien que M. d'Espernon n'eust point de nouvelles, il estoit trop engagé pour s'en desdire : c'est pourquoy il ne laissa pas d'aller à Loches, et d'envoyer au mesme temps M. Du Plessis à la Reine mere pour l'avertir de son arrivée, et sçavoir ce qu'elle vouloit faire; pendant quoy elle n'estoit pas sans inquiétude de n'avoir point de lettres, et de ne sçavoir rien de ce qui se passoit. Mais enfin M. Du Plessis estant arrivé, et luy ayant dit comme M. d'Espernon estoit à Loches, et tout sy bien disposé qu'elle pourroit s'en aller quand il luy plairoit, elle se résolust de le faire dès la nuit mesme.

Ce fust alors seulement qu'elle s'en descouvrist au comte de Brennes son premier escuyer, à La Masure et Merçay, exempts de ses gardes, et à la segnore Caterine, sa premiere femme de chambre, ausquels seuls elle se confia, commandant au comte de Brennes de se trouver devant cinq heures du matin à la porte de sa chambre, et que son carosse avec six chevaux fust au mesme temps au delà du pont; et pour les autres, elle les retint auprès d'elle pour faire ses paquets et serrer ses pierreries.

Avec ces trois hommes donc et une seule femme de chambre, elle partist le vingt-deuxieme fevrier à six heures du matin, sortant par la fenestre d'une salle qui respond sur la terrasse, de laquelle, parcequ'il y

avoit un endroit de la muraille qui estoit tombé, on pouvoit facilement descendre en bas, et aller au pont, sans passer par la porte du chasteau ny par la ville. Ce qu'elle fist en s'asséiant, et se laissant glisser sur la terre qui estoit esboulée; après quoy elle fust sur le pont, où elle rencontra deux hommes qui passoient desja, dont l'un, à ce qu'elle-mesme disoit, la voyant menée par deux autres à une heure sy indue, en fist un fort mauvais jugement; mais l'autre, plus spirituel, la reconnust, et jugeant bien qu'elle se sauvoit, luy souhaita bon voyage (1).

Au bout du pont elle trouva son carosse, et y montant avec ce qui l'accompagnoit, alla à Montrichard, où M. de Toulouse, ne se voyant pas obligé d'aller plus avant, s'estoit arresté pour s'assurer du passage de la riviere du Cher. M. d'Espernon fust au devant d'elle jusques à une lieue de Loches, et elle y sejourna deux jours pour se reposer et escrire au Roy.

Cependant, comme on n'attendoit rien moins que cela à la cour, le Roy ayant passé le carnaval à Paris, estoit allé à Saint-Germain avec le prince de Piémont pour luy faire voir la maison et le mener à la chasse, qu'il aimoit extremement; mais il n'y fust guere sans apprendre ce qui s'estoit fait, qui troubla et estonna tellement M. de Luynes qu'il ne sçavoit que dire ny que faire, craignant que puisqu'il avoit ignoré une chose de ceste conséquence, et dont la négociation de-

(1) On trouve les plus grands détails sur l'évasion de Marie de Médicis dans l'Histoire de la vie du duc d'Espernon, par Girard. Cet écrivain a puisé à de bonnes sources, et il est bon à consulter quand il ne parle pas directement du seigneur dont il estoit le panégyriste à gages.

voit avoir esté sy difficile à cause de l'eslongnement, il ne s'en fust fait beaucoup d'autres qu'il ne sceust pas encore, et principalement avec les huguenots, qu'il apprehendoit plus que tout le reste.

Surquoy ayant besoin de conseil, il manda à l'heure mesme M. le chancelier et le president Jeannin, qui, n'estant pas apprentifs en telles affaires, ne s'en estonnerent pas tant que luy, jugeant bien que la Reine n'auroit osé communiquer son dessein qu'à fort peu de personnes, de peur qu'il ne fust descouvert, et que la cabale ne pouvoit estre sy bien faite qu'il ne s'y peust remédier en y travaillant promptement.

Avec cest avis, et les assurances de service que tout ce qui estoit à Saint-Germain et à Paris luy furent donner, la pluspart mesme, pour mieux tesmoigner leur bonne volonté, demandant à faire des troupes, il commença à se remettre, et n'espargnant ny le bon visage ny les belles parolles, ramena dès le lendemain le Roy à Paris, d'où on escrivist tant aux parlements, gouverneurs de provinces et de places fortes, qu'à toutes les personnes de considération, pour les tenir dans le devoir; envoyant mesme vers les plus suspects, comme messieurs de Montmorency, de Rohan et de Saint-Luc, des gens pour traiter avec eux, et essayer de les rendre contents.

Et afin de pouvoir aller promptement avec une armée partout où le mal se pourroit former, l'on fist mettre toutes les compagnies de cavallerie entretenues à cent maistres, et on en fist plusieurs nouvelles. Celles du régiment des Gardes, qui durant la paix n'estoient que de cent hommes, et des autres régiments entretenus de trente-cinq, à deux cent et à cent; et l'on en-

voya des commissions à M. du Maine pour lever en Guienne dix mille hommes de pied et deux mille chevaux : ce qui, avec les Suisses, les compagnies de cavallerie de la garde du Roy et les gens d'armes de Monsieur, pouvoit bien faire trente mille hommes de pied et six mille chevaux, dont on en destina huit mille pour demeurer autour de Metz, sous la charge de M. de Nevers; et le reste pour estre avec le Roy, et aller où il seroit nécessaire.

Sur ce mesme temps il vint des lettres de la Reine mere pour le Roi et pour le prince de Piémont. Dans celle du Roy, elle prenoit pour pretexte de sa sortie le désordre qu'elle voyoit dans les affaires, et le desir qu'elle avoit eu d'estre en lieu d'où elle peust l'en avertir avec liberté; sans quoy elle protestoit qu'elle auroit souffert patiemment tous les mauvais traitements qu'on luy faisoit à Blois. Et dans celle du prince de Piémont elle le conjuroit, par l'interest qu'il devoit maintenant prendre à la France, de vouloir joindre ses prieres aux siennes afin que le Roy pensast à ses affaires, et remediast à tout ce qui en avoit besoin; elle mettoit au commencement : *Mon fils*. M. d'Espernon avoit aussy escrit au Roy par ceste mesme voye, s'excusant de ce qu'il avoit fait sur les commandements de la Reine, ausquels il n'avoit pas osé désobéir, et protestant toute fidelité.

Le Roy et le prince de Piémont firent responce à la Reine; et le Roy, après plusieurs justifications de ce qu'il avoit fait despuis qu'elle estoit à Blois, et force menaces pour M. d'Espernon, luy manda qu'il envoyoit M. de Bethune pour luy dire plus particulierement ses intentions. Quant à M. d'Espernon, pour davantage

montrer son indignation et son mespris, il ne luy escrivist point (1).

Au reste, M. de Luynes s'estoit enfin tout-à-fait rassuré, ayant sceu, par ceux qu'il avoit envoyés dans les provinces, qu'on n'y parloit que du service du Roy, que les levées se faisoient partout fort facilement, et que du costé de la Reine mere, hormis à Metz, où le peuple fust désarmé par M. de La Valette, tout luy avoit manqué (car M. de Montmorency, dont la femme estoit fille de don Virginio Ursin son cousin-germain, et qu'elle avoit tant favorisé pendant sa regence, s'estoit laissé gagner par le marquis de Portes son oncle, qui le gouvernoit, et M. de Saint-Luc, quoyqu'il eust esté à Angoulesme et qu'il se fust monstré des plus eschauffés, avoit changé dès que M. de Comminges, qu'on luy envoya exprès, l'eust assuré de la survivance du gouvernement de Brouage pour le comte d'Estelan son fils aisné); que M. d'Espernon estant allé en Limosin, dont il estoit gouverneur, aussy bien que de Saintonge et d'Angoumois, s'en estoit revenu sans le pouvoir faire déclarer, le comte de Schomberg, lieutenant de roy, ayant mesme pris à sa veue l'abbaye d'Uzerche, où il tenoit une garnison; que plusieurs des huguenots l'avoient absolument refusé, et que les moins scrupuleux vouloient une assemblée; et enfin que la pluspart de ceux à qui la Reine mere avoit donné de l'argent pour faire des troupes, ou n'en avoient point amené, ou de sy foibles qu'on n'en pouvoit faire aucun estat: de sorte qu'estant ainsy abandonnée de ceux en qui elle

(1) Les lettres de la Reine, les réponses qui y furent faites, ainsi que les lettres du duc d'Epernon, se trouvent dans le Mercure françois, t. 5, année 1619.

avoit mis sa plus grande esperance, et nuls autres ne se déclarant pour elle, on ne luy voyoit point de ressource.

Mais soit que, s'assurant sur la qualité de mere, elle creust impossible que le Roy se portast à faire tirer le canon sur elle, ou qu'estant en lieu très fort et bien pourveu elle esperast d'y pouvoir attendre le secours des huguenots, qui pour leur propre interest, et de peur que, les voyant désarmés et hors d'estat de luy résister, on ne tournast enfin les armes contre eux, ne la laisseroient pas opprimer; tant y a qu'elle ne montroit nulle crainte, et que rien ne luy donnoit de la peine que les divisions de sa cour, qu'elle ne pouvoit appaiser.

Car ayant, aussytost qu'elle fust arrivée à Angoulesme, donné la conduite de toutes ses affaires à M. de Ruccelaï, M. d'Espernon, qui pensoit, à cause du grand service qu'il venoit de rendre, que ceste place ne regardoit que luy, ne la pouvoit souffrir à un autre; et prenant occasion de le descrier sur plusieurs fautes que, pour estre estranger et ne connoistre ny la France ny les François, il luy voyoit faire, il rompist enfin tout-à-fait avec luy, sur l'avis qu'il eust qu'il conseilloit à la Reine de se saisir du chasteau d'Angoulesme où elle logeoit, afin, ce disoit-il, qu'il despendist d'elle et non pas elle de luy. Et bien que la Reine fist tout ce qu'elle peust pour l'en justifier, il lui fust pourtant impossible, leur haine allant sy avant qu'elle passa jusques à leurs amis, et causa tant de désordre parmy eux, qu'il n'y avoit que Dieu qui y peust remedier; comme il fist à la fin, et (ce qui est de plus merveilleux) par M. de Luynes mesme.

Or cela arriva parcequ'ayant, après la mort du mareschal d'Ancre, relégué en Avignon M. de Luçon, et avec luy messieurs de Richelieu et du Pont de Courlay ses frere et beau-frere, M. de Luçon n'y alla point comme un homme qui eust envye d'en sortir à quelque prix que ce fust, ainsy que font ordinairement tous les exilés; mais seulement en sa maniere, c'est-à-dire par le Roi et avec ses bonnes graces. De sorte que, pour lever tous les ombrages que l'engagement qu'il avoit eu avec la Reine mere pouvoit donner, il prist un logis à part, et ne pratiquoit que des gens d'estude ou de piété, fuyant toutes autres compagnies, jusques à celle de ses freres mesme, qu'il ne voyoit que rarement et en public : et quand ils s'en plaignoient (car ils ne pouvoient s'accoutumer à cela, n'en connoissant pas la fin), il s'en moquoit comme de gens, ce disoit-il, qui n'avoient pas la veue plus longue que le nés; faisant au reste assurer M. de Luynes, toutes les fois qu'il pouvoit, de ses bonnes intentions, et qu'il ne songeroit jamais à sortir du lieu où il l'avoit mis, sy luy-mesme ne l'en tiroit, et pour son service.

Ce qui, ayant duré près de deux ans, réussist enfin comme il avoit prétendu; car M. de Luynes, qui n'avoit pas, non plus que les autres, la veue trop longue, estant bien averty de sa conduite par les amis qu'il avoit en Avignon, s'y fia de telle sorte qu'aussytost qu'il sceust la Reine mere à Angoulesme et entre les mains de messieurs d'Espernon et de Ruccelaï, qu'il tenoit pour ses plus grands ennemis, il ne songea qu'à y envoyer M. de Luçon, comme un homme capable de ruiner le crédit de l'un et de l'autre, et duquel il se pouvoit assurer.

Et encore que, s'en estant ouvert à ses plus confi-

dents et aux ministres mesme, ils essayassent de l'en destourner, prévoyant bien ce qui en arriveroit, et qu'il n'en auroit pas sy bon marché que des autres, il s'y opiniastra néanmoins sy fort, qu'après avoir pris de luy, comme il est bien vraysemblable, toutes les seuretés qu'il peust, il le fist partir. Et M. de Luçon fust sy heureux, que tout ce qu'on avoit fait contre luy auprès de M. de Luynes ayant retardé de quelques jours son voyage, le fist justement arriver quand les choses estoient à la derniere extremité, la Reine ne sçachant plus que faire ny entre les bras de qui se jetter, craignant également de despendre de M. d'Espernon, à cause de son humeur fiere et mal propre pour vivre avec les dames, et de M. de Ruccelaï dont elle connoissoit les defauts, et qu'il n'estoit pas bon pour gouverner, comme en effet un estranger, quel qu'il soit, ne le peut jamais estre. De sorte qu'elle receust M. de Luçon comme un envoyé du ciel, luy donna dès le premier jour tout pouvoir dans ses affaires, et n'eust plus de confiance qu'en luy (1).

Estant donc entré de ceste sorte auprès de la Reine mere, il avoit l'esprit sy eslevé par dessus tout ce qu'il y trouva, que rien ne luy fist obstacle; et prenant une conduite toute contraire à celle de M. de Ruccelaï, parcequ'il connoissoit ses forces, et s'y fioit assés pour n'avoir jalousie de personne, il faisoit sy bien traitter M. d'Espernon, qu'encore qu'il luy ostast toute espérance de crédit auprès de la Reine, et qu'à un homme de son humeur, dont la principalle passion est de do-

(1) On peut lire, dans les Mémoires du cardinal de Richelieu, les détails qu'il donne sur son arrivée à Angoulême. (*Voyez*, dans la seconde série de cette Collection, le tome 21 *bis*, p. 533 et suivantes.)

ner, c'estoit luy faire un mal que nul autre bien ne uvoit réparer, il n'osoit toutefois s'en plaindre, et oit contraint de prendre patience, de peur que tout monde, qui, ne s'arrestant qu'aux apparences sans petrer plus avant, croyoit qu'il avoit de quoy se conter, ne fust contre luy. Que s'il prist tant d'avantage r ceux du party de la Reine mere, il n'en fist pas ins sur ceux du party du Roy; car il sceut sy adroiment leur donner soupçon de ce qu'il traitoit avec huguenots et en divers endroits du royaume, qu'enre que l'armée du Roy estant preste à marcher, et lle de M. du Maine quasy aux portes d'Angoulesme, en vraysemblablement ne leur eust peu resister, M. de uynes néanmoins n'osa suivre sa pointe, et perdist occasion de ruiner la Reine mere et tous ses ennemis, risant un traité aussy desavantageux pour le Roy que il eust perdu une bataille, ou que toute la France eust sté souslevée.

Car, en laissant rentrer tout le monde dans ses arges, il fist voir de la seureté à se mettre contre le oy, et qu'on ne hasarderoit rien (ce qu'il devoit sur utes choses éviter); et en donnant à la Reine mere, a lieu de la Normandie, où elle ne pouvoit jamais oir de crédit à cause du voisinage de Paris, le gouernement d'Anjou avec les chasteaux d'Angers, du ont-de-Cé et de Chinon, de pauvre et desnuée qu'elle toit, et sur les bras d'autruy, il la rendist maistresse un grand pays eslongné du Roy et voisin des huenots; par où elle devint sy considérable, que, sans e assistance toute particuliere de Dieu, elle eust bien it du mal à la France.

Je sçay bien que quelques uns, pour l'excuser d'une

telle faute et couvrir sa foiblesse, ont dit qu'il y avoit esté contraint parceque M. du Maine commençoit dès lors à traiter avec la Reine mere, et qu'il se fust déclaré pour elle pour peu que la chose eust davantage duré. Mais cela ne peust estre, son armée estant presque toute de gens plus despendants du Roy que de luy, joint qu'il vint passer l'hiver à Paris, et y fust fort bien receu : ce qui ne seroit pas arrivé, s'il eust eu dès lors quelque engagement avec elle, ou qu'on l'en eust seulement soupçonné.

Je ne veux pas oublier de dire que, pour avoir le gouvernement d'Anjou du mareschal de Bois-Dauphin, il fallust luy donner cent mille escus; cent mille francs au marquis de La Varenne pour le château d'Angers, à M. de Bonnevaux et à ....., pour le Pont-de-Cé et pour Chinon .....; le Roy payant ainsy de son argent les moyens de luy faire du mal.

Mais pour revenir à M. de Luçon, sa grande fortune fust bientost traversée d'un cruel desplaisir, et le plus grand, ce semble, qu'il pouvoit recevoir; car la Reine mere luy ayant laissé la disposition de toutes ces places, et luy ne les destinant que pour ses parents et amis, tous les autres en furent fort scandalisés, et principalement les marquis de Mony et de Thémines, qui demandoient le château d'Angers, et crioient qu'il leur estoit deu, celuy-cy à cause qu'il avoit refusé, pour aller trouver la Reine mere, toutes les offres que M. de Luynes luy avoit fait faire, et quitté son pere mesme, qui estoit demeuré auprès du Roy; et celuy là, par l'attachement qu'il avoit tousjours eu au mareschal d'Ancre, et le hasard auquel il s'estoit mis, en l'allant servir, de perdre sa charge de premier escuier de la

Reine. Mais M. de Luçon, qui sçavoit que qui seroit maistre des places le seroit aussy de la fortune de la Reine mere, et qui ne vouloit pas despendre d'autruy; sans s'arrester à tout ce qu'ils disoient, fist donner Angers à M. de Richelieu, le Pont-de-Cé au vicomte de Bétancourt, et Chinon à M. de Chanteloube: de quoy M. de Ruccelaï, et pour son interest particulier (cela luy ostant toute espérance de retour), et pour celuy du marquis de Mony son amy intime, se sentit sy offensé, que, suivant le style de son pays, il ne songea plus qu'à se venger, et à montrer que s'il avoit esté bon pour servir la Reine quand elle en avoit eu besoin, il ne le seroit peut-estre pas moins pour la desservir quand elle pensoit n'en avoir plus affaire; se retirant à Poitiers avec le marquis de Mony, et envoyant de là à M. de Luynes pour avoir la permission d'aller trouver le Roy, qui leur fust aussitost accordée, sur l'espérance d'apprendre de M. de Ruccelaï tous les secrets de la Reine mere, et les intelligences qu'elle avoit dedans et dehors le royaume.

Quant au marquis de Thémines, ne pouvant pas sy facilement quitter, à cause de sa charge de capitaine des gardes, il tesmoignoit partout son mecontentement; et bien que ce qu'il disoit ne fust qu'en termes généraux, et sans spécifier personne en particulier, M. de Richelieu toutefois, croyant y pouvoir estre interessé, voulust essayer de s'en tirer adroitement, envoyant un de ses amis nommé de Roches pour luy dire qu'ayant sceu la maniere dont il parloit de ce que la Reine avoit fait touchant ses places, il ne croyoit pas qu'il le dist pour luy, ny qu'il l'y voulust comprendre, ayant tousjours esté son serviteur. Ce que le marquis de

n'eust dit qu'il en estoit bien aise, parcequ'
M. de Richelieu n'auroit pas peu s'empes
avoir du ressentiment. Surquoy le marquis
mines, qui estoit très délicat en semblables
et ne vouloit point d'esclaircissement, luy
aussytost qu'il l'entendoit bien, et sçavoit,
Gascongne, comme il en falloit user : c'est po
vouloit qu'il le menast à l'heure mesme où est
Richelieu. Ce que M. de Roches n'ayant peu
ils allerent hors de la ville, où il avoit vo
pour monstrer qu'il s'estoit effectivement mis
d'estre satisfait ; mais ils furent arrestés par
gens qui par hasard se trouverent dans leur
et aussytost après accordés.

Despuis cela il se parla sy diversement de ce
toit passé, que M. de Richelieu n'en estant pas
alla à la messe aux Capucins, et manda au ma
Thémines de s'y trouver. Ce qu'ayant fait, il
encore empeschés; mais enfin s'estant rencon
mirent l'espée à la main, et du second coup
tirerent, M. de Richelieu en receust un dans
dont il tomba sy près d'expirer qu'à peine

meurer auprès de la Reine, se retira en sa maison Estissac près d'Agen, luy gardant néanmoins tant de pect, qu'il y demeura sans aller à la cour jusques à qu'elle y eust esté.

Sy la mort de M. de Richelieu toucha vivement M. de çon, il est aisé à juger; car outre la maniere, qui estoit sy malheureuse, et qu'il n'avoit que luy pour ntinuer son nom, il le trouva bien à dire dans l'estat il estoit avec la Reine mere, et aux grandes affaires l'il avoit sur les bras: mais ce n'estoit encore rien au ix de ce que ce fust despuis quand il gouverna toute France, et que n'ayant aucun de ses parents propres our le seconder comme eust peu faire ce frere, qui estoit très capable, il fust la pluspart du temps bligé de passer par des mains estrangeres, et souvent eu assurées.

Le traité ayant esté ratifié de part et d'autre, M. de uynes fust conseillé, pour retenir par les apparences une bonne réconciliation les factieux dans le devoir, amuser les peuples, qui commençoient à murmurer ceste mauvaise intelligence, de faire proposer à la eine mere une entreveue, l'assurant qu'elle y recevoit toute satisfaction; à quoy elle, pour ne montrer as aussy qu'elle voulust entretenir le trouble, ayant senty, la ville de Tours fust choisie pour cela. Il s'y ncontra néanmoins, quand ce vinst à l'effectuer, elque difficulté, à cause de M. de Ruccelaï et du arquis de Mony, qu'elle ne vouloit ny voir ny souffrir où elle seroit; mais le Roy y resistant, et elle nnoissant enfin qu'elle n'estoit pas bien fondée, s'en sista, pourveu qu'ils ne se présentassent point devant elle.

Quand le Roy fust arrivé à Tours, le prince de Piémont, qui n'avoit point encore veu la Reine mere depuis son mariage, l'alla trouver à Angoulesme; et ce fust luy qui mist la derniere main à tout ce qu'il fallust ajuster pour l'entreveue. Elle le receust très bien, et l'appelant son fils, le baisa: ce qui fust fort remarqué, non pour le nom de fils, parceque le roy d'Espagne Philippe II avoit ainsy appelé le duc de Savoye son pere quand il fust espouser l'infante Catherine; mais parceque nonobstant que la coutume de France fust que les reines baisassent mesme tous les officiers de la couronne, et que la reine Louise (1), qui vivoit encore quand elle arriva, le pratiquast ainsy, elle n'avoit pas seulement voulu baiser les princes du sang, le Roy, à ce qu'on dit, n'en estant pas fasché, mais s'en excusant sur elle, et elle sur la coutume de son pays, qui ne permet pas de baiser personne. Pour ce coup néanmoins elle s'en relascha, prenant pour prétexte la qualité de mere; mais (et ce que tout le monde creust) parceque, pensant dès lors à recommencer la guerre, elle cherchoit à le gagner par une telle gratification.

Le Roy ayant eu avis que la Reine estoit preste à partir d'Angoulesme, envoya M. de Brantès, frere de M. de Luynes, pour luy tesmoigner l'impatience qu'il avoit de la voir, et l'assurer de nouveau d'une bonne reception. M. le grand alla au devant d'elle jusques à Châtelleraud, et M. de Montbazon l'attendit en sa maison de Cousieres, où elle vint coucher. Ce fust là où elle vist pour la premiere fois M. de Luynes depuis sa sortie de la cour. Il demeura fort longtemps

(1) *La reine Louise :* Louise de Lorraine (Vaudemont), femme de Henri III, morte en 1601.

enfermé avec elle; et lorsqu'il monta à cheval, elle luy dist un second adieu par une fenestre de sa chambre, d'où elle ne se retira point qu'il ne fust party, faisant comme sy tout le passé eust esté oublié.

Le lendemain, le Roy et la Reine la furent recevoir à deux lieues de Tours, où ils se firent de grandes caresses; la Reine mere flattant le Roy sur sa bonne mine et sa belle taille, et qu'il se monstroit un homme fait; et le Roy luy disant qu'il ne la trouvoit point du tout changée. Le Roy et la Reine monterent seuls dans son carosse, et la menerent à son logis.

Pendant qu'elle fust à la cour, ils la virent tous les jours; messieurs de Luynes et de Luçon se visiterent aussy fort souvent, et M. le grand, comme amy commun, fist tout ce qu'il peust pour les accommoder et en oster la défiance, disant mesme à M. de Luçon que s'il vouloit la Reine pourroit aller à Paris; et entrant dans son interest particulier, luy faisoit voir que ce seroit un meilleur chemin pour tout ce qu'il pourroit prétendre (car desja on soupçonnoit qu'il vouloit gouverner, et qu'on n'auroit point de repos que cela ne fust), que de la tenir tousjours eslongnée. Mais, soit qu'il connust l'aversion de la Reine mere encore trop grande pour luy en faire la proposition, ou plustost qu'aveuglé de son bonheur, et pensant avoir reconnu le foible de M. de Luynes, il voulust le pousser jusques au bout, croyant que contre un ennemy tel que celuy-là rien ne luy seroit impossible; tant y a que s'en estant excusé, ceste entreveue ne produisist autre chose que de les faire séparer plus mal qu'ils n'y estoient venus, ne pensant qu'à se préparer l'un contre l'autre.

La Reine mere, après avoir esté huit ou dix jours

avec le Roy, s'en alla à Chinon attendre que l'entrée qu'on luy préparoit à Angers fust prestes; et le Roy alla à Compiegne, parceque la peste estoit à Paris.

Pendant qu'on fust à Tours, M. de Luynes voulant que son frere de Cadenet fust mareschal de France, et ne l'osant pas faire sans que messieurs de Praslin et de Saint-Geran, qui en avoient eu mille promesses, le fussent aussy, il en fist prester le serment à eux deux premierement, et quelques jours après à M. de Cadenet.

Sur ce temps là le terme accoutumé pour l'assemblée des huguenots estant escheu, le Roy leur permit de la tenir à Loudun, d'où, bientost après leur arrivée, ils envoyerent leur cahier général, par lequel ils demandoient principalement qu'on révoquast l'édit de main-levée des biens des ecclésiastiques de Bearn; que le gouvernement de Leitoure fust osté à M. de Fontrailles, qui s'estoit fait catholique, et donné à un huguenot; et que N....., conseiller au parlement de Paris, ayant pareillement changé de religion, un autre fust mis en sa place, afin que le nombre de six, porté par l'édit, fust tousjours complet.

Or, pourcequ'on ne vouloit point révoquer la main-levée ny remettre un huguenot dans Leitoure, et que le parlement ne vouloit point souffrir de nouvelle création, ny qu'on forçast un conseiller de se défaire de sa charge pour s'estre fait catholique, sans quoy on ne les pouvoit contenter; on leur manda de se séparer ainsy qu'il estoit accoutumé, et qu'après on respondroit leurs cahiers en la maniere la plus favorable qu'il se pourroit, dans l'esperance que par le temps on pourroit gagner quelque chose sur eux. Mais eux s'en doutoient bien, et craignant, à ce qu'ils disoient, d'estre en

abusés, comme ils avoient esté d'autres fois sous semblables promesses, ne s'y voulurent pas fier, et demeurerent assemblés jusques à l'année suivante.

La Reine mere ayant quitté, par le traité d'Angoulesme, le gouvernement de Normandie, c'est ce qui avoit autant que toute autre chose, à ce qu'on disoit, porté M. de Luynes à faire un accommodement sy désavantageux, afin que le donnant à M. de Longueville avec la permission de recompenser celuy de Dieppe, qu'il achetta cent mille escus de M. de Villars-Houdan, il luy laissast celuy de Picardie et le chasteau de Ham.

Et parcequ'il vouloit encore pour luy la citadelle d'Amiens, et la lieutenance de roy de Picardie pour le mareschal de Cadenet, il donna à M. de Montbazon, qui les avoit, le gouvernement de l'Isle de France, et celuy de Noyon, Chauny et Coucy. De sorte qu'il se vist en un jour où le mareschal d'Ancre n'avoit peu arriver pendant tout son crédit, et le mieux estably qui eust jamais esté en Picardie. Mais il estoit sy insatiable de gouvernements, que cela ne le contentant pas, il achetta encore Boulongne de M. d'Espernon, et Calais de M. d'Arquien. Et je crois que s'il eust vescu davantage qu'il ne fist, et qu'il fust tousjours demeuré en faveur, il eust voulu avoir toutes les places de France.

Au reste, il semble que ceste liberté de vendre et d'acheter toutes sortes de charges, qui s'est rendue sy commune depuis la mort de Henry-le-Grand, est un des plus grands désordres qu'il y aist dans l'Estat, et qui a autant besoin de reformation, particulierement pour les gouvernements, soit à cause du grand argent que les favoris y font employer, qui a desja monté à des sommes immenses, et capables d'en conquérir au-

tant d'autres sur les ennemis; soit parceque nos roys laissant faire à ceux qui les gouvernent tout ce qui leur plaist, ils peuvent par ce moyen là avoir tant de places tout d'un coup, que, s'ils en vouloient abuser et se joindre aux ennemis, ils pourroient faire plus de mal en un jour, que par toute autre voye que ce fust en plusieurs années. Et il ne faut pas dire que cela ne sçauroit arriver, n'y ayant point d'ame assés ingrate pour cela, et pour faire une telle trahison, puisque nous avons veu M. de Saint-Mars, au plus fort de sa faveur, sous le seul prétexte de la haine qu'il avoit pour le cardinal de Richelieu, faire un traité avec les Espagnols, par lequel devant se déclarer pour eux, on ne peut pas douter qu'il n'y eust aussy porté toutes les places qu'il auroit eues.

Le peu de bon succès qu'avoit eu l'entreveue de Tours faisant bien juger que la Reine mere pensoit à recommencer la guerre, et n'en pouvant pas estre empeschée en tenant des troupes dans les provinces voisines de l'Anjou, qui en eust esté un moyen infaillible, tant parceque le Roy avoit promis, par le traité d'Angoulesme, de n'en avoir qu'autant qu'il estoit accoutumé pour sa garde et pour celle des villes frontières, que parceque les huguenots qui estoient lors assemblés en eussent peu avoir jalousie, et prendre sur cela pour texte de s'armer (ce qu'on appréhendoit bien plus que la Reine mere, ny tout ce qu'elle pourroit faire avec eux); M. de Luynes fust conseillé de se fortifier de amis, et principalement d'un comme M. le prince, lequel, par sa qualité de premier prince du sang, et par son grand esprit, pourroit servir de contrepoids à tout ce que la Reine mere voudroit entreprendre.

Il escouta donc, dès qu'il fust hors de Tours, toutes les propositions qui luy furent faites sur cela par M. de Montmorency et par le comte d'Auvergne; lesquels s'estant acquis beaucoup de crédit auprès de luy par leur bonne conduite dans ces derniers mouvements, sceurent sy bien luy representer la seureté qu'il y pourroit prendre, et qu'outre qu'ils en respondroient, la princesse d'Orange sa sœur, nouvellement devenue veufve, espousant le mareschal de Cadenet comme elle le promettoit, luy en serviroit encore de caution, qu'en estant tout-à-fait persuadé, il y disposa le Roy, et partist, dès qu'il fust arrivé à Compiegne, pour l'aller prendre au bois de Vincennes et le mener à Chantilly, où le Roy se devoit trouver.

La reception fust aussy bonne qu'il se pouvoit; car le Roy luy ayant fait de très grandes caresses, luy commanda de le suivre à Compiegne, où il s'en retourna dès le lendemain, et le fist après cela entrer dans tous les conseils. Quant au mariage de la princesse d'Orange, il ne se peust faire, estant morte comme elle venoit à Paris pour l'accomplir (1).

M. de Luynes s'estant rendu plus hardy par la protection qu'il auroit de M. le prince dans le parlement, se résolust de se faire faire duc et pair. Il ne s'en estoit point receu, despuis la mort de Henry-le-Grand, que l'amiral d'Anville, à qui il en avoit donné des lettres un peu devant que de mourir; et il sembloit qu'on voulust continuer à n'en point recevoir, de peur de rendre

(1) *Comme elle venoit à Paris pour l'accomplir :* Eléonore de Bourbon-Condé, sœur de M. le prince, avoit épousé le prince d'Orange en 1606; elle le perdit au mois de février 1618, et elle mourut elle-même au château de Muret le 20 janvier 1619.

ceste grande dignité trop communé. Mais M. le prince estant allé pour cela au parlement, personne n'osa s'y opposer que le rapporteur de M. d'Esdiguieres, lequel ayant représenté que ses lettres estoient bien plus anciennes que celles de M. de Luynes, demanda qu'elles fussent aussy receues, comme on fist; M. de Créquy, qui y estoit nommé, ayant sy bien fait sa brigue, que M. le prince, qui n'aimoit ny M. d'Esdiguieres ny luy, ne le peust pas empescher.

Ce que le comte Du Lude, qui estoit lors au Lude avec Monsieur, ayant sceu, et que M. de Luynes, nonobstant toutes ses promesses, l'avoit oublié, il en eut un extresme desplaisir; et parceque, sur ce temps même, il tomba malade et mourust, on creust que cela en avoit esté cause. Le colonel d'Ornane eust la charge de gouverneur de Monsieur; et son fils aisné, la lieutenance de roy d'Auvergne.

La peste ayant du tout cessé à Paris, et le Roy estant retourné, le comte de Furstemberg y arriva de la part de l'Empereur. Le subject de son voyage estoit que ceux de Bohesme ayant deposé l'Empereur, et choisi leu au mesme temps, pour mettre la ligue protestante de leur costé, l'eslecteur palatin, qui en estoit le chef pour leur roy, il avoit esté couronné à Prague: ce qui donnoit de telles appréhensions à l'Empereur et au roy d'Espagne, craignant que cela n'eust d'autres suites, qu'ils avoient recours à tout le monde, et au Roy principalement, comme le plus capable de leur faire du bien et du mal; essayant de le persuader par la crainte du mauvais exemple, ayant aussy des huguenots dans son Estat, et parceque dans toutes les guerres qu'ils avoient eues avec ses prédécesseurs ils n'avoient

esté secourus que des princes de la maison Palatine; de sorte que leur grandeur luy devoit estre fort suspecte.

Cela fust receu dans la cour fort diversement : car les uns, croyant que ce seroit un moyen fort assuré pour ruiner aisement les huguenots de France que de commencer par ceux d'Allemagne et leur oster cest appuy, et que la religion catholique seroit en extresme danger sy on abandonnoit l'Empereur, vouloient qu'on ne considerast que cela. Mais les autres disoient que les mesmes raisons qui avoient obligé François premier, Henry II et Henry-le-Grand de s'allier avec les protestants et de les secourir dans leurs besoins, subsistoient encore, les Espagnols n'ayant pas changé de dessein, et l'empereur Ferdinand n'estant pas moins dans leurs interets que ses prédécesseurs, et que Charles-Quint mesme. Que quand l'entreprise du palatin réussiroit, ce ne pourroit estre tout au plus que dans des pays fort eslongnés de la France, et qui, appartenant à la maison d'Austriche, l'affoibliroient d'autant, qui estoit tout ce qu'on pouvoit desirer; le Roy n'ayant point d'autres véritables ennemis, et avec lesquels on ne se pourroit jamais accommoder que ceux là. Qu'il ne falloit pas craindre que le palatin osast après cela penser à assujettir toute l'Allemagne, ny toucher à la religion, parcequ'au premier tous les Allemands en général s'y opposeroient, les protestants n'y ayant pas moins d'interest que les catholiques; et au second le roy d'Espagne et tant d'autres, qu'il luy seroit impossible d'y réussir, et qu'on ne devoit pas aussy apprehender qu'il se meslast des affaires des huguenots, pourveu qu'on ne touchast point à leur religion, n'y

ayant point d'exemples que ses prédécesseurs l'eussent fait. Mais qu'il n'en seroit pas de mesme de l'Empereur s'il avoit le dessus, parceque, despouillant indubitablement le palatin et tous ses associés, comme il pourroit faire avec justice, il n'y auroit plus rien qui le peust empescher de se rendre maistre de toute l'Allemagne; après quoy, sy les Espagnols ne voudroient point s'oster l'obstacle que la France faisoit à leur grandeur, ou sy, ne cherchant que la gloire de Dieu et l'avantage de la religion, ils aimeroient mieux se reposer, et voir le Roy, en ruinant les huguenots, devenir maistre absolu de son Estat, et plus capable qu'il n'estoit de s'opposer à eux, et de rompre mieux tous leurs desseins qu'il n'avoit fait par le passé, qu'ils le laissoient à juger à toute personne desinteressée.

Tous les alliés, qui avoient grand subject d'appuyer ceste opinion, le faisoient aussy fortement : mais ce fust sans fruit, car le mareschal de Cadenet, qui ayant besoin des Espagnols les vouloit gagner, fist tant, que M. de Luynes préféra son interest à toute autre chose; le Roy, pour contenter le public par de belles apparences, ayant respondu au comte de Furstemberg qu'il estoit bien fasché des troubles arrivés en Bohesme; qu'estant allié des deux partis, il vouloit essayer d'y mettre la paix; et qu'il enverroit des ambassadeurs expressement pour cela. Mais M. de Luynes assura en particulier les Espagnols et luy qu'ils seroient chargés de favoriser l'Empereur en tout ce qui se pourroit; dont ils furent fort contents, n'en ayant pas tant esperé.

Or, le besoin que le mareschal de Cadenet avoit des Espagnols venoit de ce que voulant espouser mademoiselle de Pequigny, la plus riche fille qu'il y eust lors en

France, il ne le pouvoit faire sans eux, parceque le vidame d'Amiens son pere, qui l'avoit refusée au duc de Fronsac de la maison de Longueville, et à luy, pour la donner à M. de Canaples, second fils de M. de Créquy, et qui devoit hériter des biens de la maison de Créquy, se voyant prest de mourir sans le pouvoir effectuer, s'avisa (pour oster moyen à sa femme, qu'il sçavoit n'estre pas dans ses sentiments, d'en disposer autrement qu'il ne vouloit, et au comte de Lanoy son neveu, qu'elle aimoit fort, de la donner à quelque favory pour en faire sa fortune) de la mettre auprès de l'Infante, sous la promesse qu'elle luy fist de la garder jusques à ce qu'elle peust estre mariée à quelque gentilhomme françois de grande maison, et qui eust des biens suffisamment; et non à autre, pour quelque raison que ce fust, excluant particulierement les princes et les favoris.

De sorte que pour l'avoir il falloit parler à l'Infante, et pour la gagner gagner les Espagnols, afin qu'ils y employassent leur crédit, comme ils firent après le voyage du comte de Furstemberg, luy representant fortement l'interest de la religion et celui de l'Empereur, et qu'elle n'estoit pas obligée de tenir sa parole, puisque la mere, la fille ny tous les plus proches parents ne le vouloient pas; madame la vidame ayant esté gagnée par la charge de dame d'honneur de la Reine, qu'on luy fist esperer, et que pourtant elle n'eust pas; mademoiselle de Pequigny par la duché, dont on l'assura, qu'elle eust aussy; le comte de Lanoy, par le gouvernement de Montreuil, qu'on osta à M. de Migneux, soupçonné d'estre serviteur de la Reine mere, pour luy donner; et M. de Châtillon, neveu du vidame, par beaucoup de petites graces qu'il receust. Tellement que

M. d'Effiat ayant esté trouver l'Infante de la part de M. de Luynes, il obtint qu'elle la rendroit à sa mere, qui alla la prendre à Bruxelles pour la mener à Paris, où elle fust mariée aussytost après.

Mais pour revenir à M. de Luynes, et à la résolution qu'il prist de favoriser l'Empereur contre les protestants, quoyqu'il soit fort estrange qu'en une affaire de sy grand poids il ait osé prendre de son chef, et sans autres garants que le pouvoir que le Roy luy donnoit d'user de toutes choses à sa volonté, une conduite sy contraire à toutes les anciennes maximes establies comme des loix fondamentales, et qu'on ne puisse pas l'excuser sur ce qu'il a despuis bien réussy, les protestants ayant esté par ce moyen là sy affoiblis qu'ils n'ont peu aider les huguenots quand on les a voulu attaquer, cela ne pouvant estre préveu de luy ny de quelque autre que ce fust; sy est-ce qu'on ne s'en doit point estonner, parceque c'est la coutume de tous les favoris de préférer souvent leurs moindres intérests aux plus grands qu'ayent leurs maistres, tant les princes qui se laissent gouverner sont subjects à estre mal servis de ceux mesmes qu'ils ayment le plus.

[1620] L'année 1620 commença par une création de chevaliers du Saint-Esprit. La cérémonie s'en fist aux Grands-Augustins, ainsy qu'il est accoutumé quand c'est à Paris. M. de Luynes l'avoit fort desirée, afin de l'estre et de se faire des amis; mais quand ce vint à l'effectuer, et qu'il vist que n'y ayant que soixante-quatre places vides, il s'estoit donné plus de cent cinquante brevets, tant durant la régence que despuis, il n'eust pas la force de les choisir, tant il craignist d'offenser ceux qu'il rebuteroit; et s'ostant le moyen d'obliger ceux

seroient, en laissa le pouvoir au chapitre, com-
les anciens chevaliers, et (ce qu'on a trouvé fort
ge, ne s'estant jamais fait) des officiers, qui y
t voix délibérative, à la reserve de quatre seu-
t qu'il recommanda, sçavoir : M. de Blainville,
e de la garde-robe, et le marquis de Mony, pre-
scuyer de la Reine pour la cour ; et messieurs de
s et de Rambure, gouverneurs de La Capelle
Dourlens, pour son gouvernement de Picardie ;
à il tomba dans un autre inconvénient pire que
qu'il avoit voulu éviter, desobligeant par ceste
ence ceux mesmes qui le furent.
fust en ceste occasion où, pour accorder les eccle-
ues et les chevaliers, entre lesquels il se trouvoit
nt des contestations, comme il s'estoit veu au sa-
Roy, on ordonna que les ecclésiastiques seroient
devant vespres, et les autres après, et que les
es qui ne seroient point du sang iroient selon l'an-
eté de leur nomination, et non de leurs duchés,
ie les statuts le portent : ce qui empescha M. de
ueville de l'estre, ne voulant pas céder à M. de
e, nommé devant luy, mais plus nouveau duc.
parceque beaucoup de gens, et particulierement
Montmorency, ne pouvoient souffrir que ces mes-
rinces peussent estre faits à vingt-cinq ans, et qu'il
llust trente-cinq pour les gentilshommes, le Roy
une dispense du Pape pour les faire à tel âge qu'il
oit. Il y en avoit qui disoient que s'il y falloit
er quelque chose, ce devoit bien plustost estre
les réduire tous à trente-cinq ans, afin que les
venant plus souvent à vaquer, plus de monde y
avoir part.

Tous les nouveaux chevaliers consentirent aussy en faveur de M. de Luynes, qui les en pria, que le comte de Rochefort son beau-frere, quoyque nommé des derniers, fust néanmoins receu le premier après les ducs; mais le marquis de Marigny, son oncle, n'eust point d'autre rang que celuy de sa nomination.

Ceux de l'assemblée de Loudun ne s'estant point voulu séparer, pour tous les commandements qu'ils en avoient receu, le Roy, ennuyé d'une sy longue désobéissance, envoya au parlement une déclaration contre eux, qui y fust vérifiée. Mais M. d'Esdiguieres, qui estoit lors à Paris, desirant, comme il avoit tousjours fait, que le Roy demeurant le maistre, la paix fust entretenue, et M. de Châtillon, qui estoit de mesme sentiment, se joignant avec luy, ils arresterent enfin avec M. le prince et M. de Luynes, desputés par le Roy à cest effet, que dans six mois le Roy feroit recevoir au parlement un conseiller huguenot; qu'il en mettroit un de la mesme religion dans Leitoure; qu'il donneroit le brevet pour la continuation de places de seureté, ainsy qu'il estoit accoutumé : et quant à la main-levée des biens des ecclésiastiques de Bearn, qu'un mois après les six expirés il entendroit les remonstrances qu'on luy voudroit faire sur ce subject. Ce qui ayant esté à l'heure mesme mandé à Loudun, il ne s'y fist point d'autre difficulté, sinon qu'ils le vouloient avoir par escrit, avec permission de se rassembler en cas d'inexecution. Mais M. de Luynes leur en ayant enfin donné sa parole, ils s'en contenterent, et eslisant leurs deputés s'en allerent. M. de Favas fust choisy pour demeurer auprès du Roy.

Ce different terminé, on vivoit à la cour comme

s'il n'y eust plus eu rien à craindre, M. de Luynes ne pensant qu'à aller à la chasse et à danser des ballets; et cependant on luy tailloit bien de la besongne, et la plus dangereuse qu'il eust encore eue : car M. de Luçon, qui ne s'endormoit pas comme luy, traitoit de tous costés, et principalement avec madame la comtesse, afin que, suivant ceste maxime de tout temps observée par ceux qui ont voulu faire des factions dans l'Estat, qu'il faut un prince du sang pour autoriser leurs desseins, et se rendre plus considérables envers les peuples (M. de Guyse mesme ayant voulu avoir le cardinal de Bourbon), il peust aussy avoir M. le comte. Et bien que la Reine mere eust une qualité sy grande qu'elle pouvoit, ce sembloit, suppléer suffisamment à cela, M. de Luçon néanmoins, pour n'obmettre rien, ne s'en voulust pas contenter.

Or il n'eust pas grand'peine à persuader madame la comtesse, parceque son inclination la portoit tout-à-fait à la révolte; et sy elle n'estoit pas ouvertement entrée dans toutes les précédentes, c'estoit plustost pour la grande jeunesse de M. le comte que faute de bonne volonté : mais alors qu'elle le voyoit approcher de seize ans, elle n'y manqua pas, prétendant aussy par là le mettre dans une considération où elle sçavoit bien qu'il ne pourroit jamais arriver en servant le Roy, à cause de M. le prince, qui luy seroit tousjours préféré.

Elle y engagea aussy M. du Maine et le grand prieur de Vendosme, qui faisoient tout ce qu'elle vouloit, parceque celuy là desirant passionnement de l'espouser, et celuy-cy une de ses filles qui est morte depuis sans estre mariée; encore, comme il y a bien paru, qu'elle ne voulust ny l'un ny l'autre, elle ne leur en ostoit pas

néanmoins l'espérance, pour avoir des gens comme eux tout-à-fait à sa disposition. Messieurs de Vendosme et de Longueville furent aussy de la partie, quoyqu'ayant tousjours esté aussy bien que les autres fort bien traités du Roy et de M. de Luynes, ils n'eussent aucune raison apparente de le faire, sy ce n'est que ceux, à ce qu'on dit, qui ont une fois tasté de la révolte y trouvent de tels charmes, qu'ils ne se sçauroient empescher d'y retourner.

Les premiers soupçons qu'on en eust donnerent autant d'alarme à M. de Luynes qu'il en devoit avoir pour une chose de ceste conséquence, et à laquelle il ne s'estoit point préparé; car se representant alors tout ce qu'on ne luy avoit peu faire comprendre lors du traité d'Angoulesme, il ne doutoit point que sy la Reine, sans places et quasy sans amis, avoit peu se mettre en l'estat qu'elle estoit, qu'elle ne peust faire bien davantage avec ce qu'il luy avoit donné, et l'assistance de tant de personnes puissantes qui montroient se vouloir déclarer pour elle, et particulierement de M. du Maine, plus redouté que tous les autres à cause de son extreme valeur, et de l'humeur des Gascons, naturellement amis de la nouveauté.

Mais il n'eust pourtant pas la force d'y remédier comme il pouvoit et devoit, leur donnant contentement dans les choses dont ils se plaignoient, ou les faisant arrester; et il prist un moyen qui, luy ayant desja esté inutile, pouvoit alors moins réussir, les choses estant en plus mauvais estat. Ce fust donc d'envoyer M. de Montbazon à Angers demander une seconde entrevue, présupposant que sy la Reine venoit, il gagneroit M. de Luçon par les grandes offres qu'il luy feroit,

ou qu'en faisant prendre jalousie aux autres, ils pourroient traiter sans luy : ce qu'il auroit bien mieux aymé, afin de s'en pouvoir venger; et que sy elle ne venoit point, il feroit au moins voir que c'estoit elle qui vouloit la guerre, et qu'elle en auroit tout le blasme, et la haine des peuples.

Mais elle ayant du commencement respondu douteusement, ne voulant pas encore se déclarer, il fist pour l'y contraindre partir le Roy, comme s'il eust esté au devant d'elle; sur quoy elle, sans s'arrester à tout ce qu'on en pourroit dire ny penser, manda ouvertement, par une lettre qu'on receust à Orléans, qu'elle n'y pouvoit pas aller.

Ce coup ayant manqué, le Roy retourna à Fontainebeleau, où peu de jours après il sceust que messieurs de Longueville, de Vendosme et du Maine s'en estoient allés dans leurs gouvernements. M. du Maine escrivist au Roy que c'estoit pour empescher qu'on n'entreprist sur sa personne, comme il estoit averty qu'on vouloit faire, et protestant au reste toute fidelité.

Cependant M. de Luynes estant pressé par les Espagnols de leur tenir parole comme eux avoient fait, il fist envoyer en Allemagne le comte d'Auvergne, nommé alors le duc d'Angoulesme (le Roy luy ayant donné ceste duché après la mort de madame d'Angoulesme sa tante, arrivée peu auparavant), et messieurs de Béthune et de Préaux, tous trois les plus considérables qu'on eust peu choisir pour une semblable occasion.

Estant donc partis au mois de may, et allés à Ulm où les protestants estoient assemblés, le duc de Baviere, général de la Ligue catholique, y envoya aussy des des-

putés, avec lesquels il se fist un traité par l'entremise des ambassadeurs de France, sans parler du Roy ny du royaume de Bohesme, par lequel tous actes d'hostilité estant deffendus entre les catholiques et les protestants, ils devoient tous retirer leurs armées qui s'estoient approchées d'Ulm, et l'Allemagne demeurer en paix; l'autorité du Roy, et le grand desir qu'il tesmoigna pour cest accommodement, ayant obligé les protestants d'y consentir.

Or l'Empereur en tira de grands avantages; car les protestants, qui, demeurant unis, auroient peu obliger le duc de Baviere à demeurer en Allemagne, et luy résister, quelque secours qu'il eust eu, ayant esté par le moyen de ce traité divisés, et la pluspart, pour jouir du repos qu'il leur donnoit, s'estant retirés en leurs maisons, le reste se trouva trop foible pour deffendre le Palatinat contre le marquis Spinola, qui l'attaqua bientost après avec une armée de Flandre, et laissa le duc de Baviere en liberté d'aller en la haute Austriche aussy révoltée, qu'il réduisist en peu de temps; et de passer delà en Bohesme, où se joignant au comte de Buquoy, général de l'Empereur, les affaires du Palatin allerent tousjours despuis déclinant, et furent enfin entierement ruinées par la bataille de Prague, qu'il perdist.

Mais ce ne fust pas en cela seulement que parust la partialité des ambassadeurs de France, et qu'ils s'acquitterent de la promesse que M. de Luynes avoit faite; car au sortir d'Ulm estant allés à Vienne, sans vouloir voir le Palatin, comme il les en envoya prier, ils furent en Hongrie trouver Betleem Gabor, où ils ménagerent une conférence entre luy et les deputés

de l'Empereur, qui causa celle qui se fist quelque temps après, dans laquelle tous les differents de ce prince et des Estats de Hongrie, qui le reconnoissoient, furent terminés, et l'Empereur encore laissé libre de ce costé là. Ce qui rendist la France sy suspecte aux protestants, qu'on a eu bien de la peine à y restablir la confiance quand il en a esté besoin, disant qu'on leur manqueroit encore, comme alors on avoit esté cause de leur ruine, et du salut de la maison d'Austriche.

Environ ce temps là il se fist une chose qui a depuis eu des suites fort importantes pour l'interest que de divers costés on y a pris, qui fust que les Valtolins, qui sont tous catholiques, ennuyés de vivre sous les Grisons, la pluspart calvinistes, dont ils disoient recevoir journellement mille vexations, et fomentés aussy par les Espagnols qui y trouvoient leur compte, entreprirent de se mettre en liberté, se saisissant de tous les lieux forts de leurs pays, en chassant les garnisons et tuant tous les officiers; après quoy les Grisons ayant diverses fois essayé d'y rentrer, ils en furent tousjours repoussés. Le Roy se déclara pour les Grisons, tant parcequ'ils estoient ses alliés, que parcequ'il importoit à toute la chrestienté qu'un passage qui joint l'Italie à l'Allemagne ne demeurast pas à la disposition des Espagnols, qui ne cherchoient qu'à opprimer tout le monde; et eux, à la sollicitation de qui cela s'estoit fait, couvrant à leur ordinaire tous leurs desseins du manteau de la religion, ils prirent le party des Valtolins, et y engagerent le Pape.

Lorsque M. du Maine et les autres furent partis, M. le prince, qui en prévoyoit bien la conséquence, vouloit qu'à l'heure mesme on suivist M. du Maine

comme le plus dangereux, assurant que sy on ne luy donnoit pas loisir de se reconnoistre, et que le Roy parust en Guienne, on le contraindroit, n'ayant point de places fortes pour se retirer, à en sortir, qui seroit la moitié de la besongne faite. Mais M. de Luynes, qui pensoit que M. le prince ne demandoit que le trouble pour se rendre plus considéré, ou qui apprehendoit que le Roy, qui commençoit dès-lors à s'appliquer aux choses de la guerre, et y réussissoit fort bien, voyant que ny luy ny ses freres n'y estoient pas sy propres qu'à faire voler des oiseaux, ne les mesprisast; prenant pour son excuse qu'il ne vouloit point faire armer le fils contre la mere sans y estre forcé, ayma mieux esprouver encore une fois les voyes de la douceur, envoyant M. de Blainville, en la capacité duquel il se fioit fort, pour offrir, à ce qu'on disoit, quasy la carte blanche, pourveu qu'on le laissast en paix.

M. de Blainville estant arrivé à Angers, y fust fort bien receu de la Reine et de M. de Luçon, et trouva, quand ce vint à parler d'affaires, toutes les apparences sy bonnes, qu'encore qu'on l'arrestast souvent sur des difficultés affectées et des prétextes recherchés, M. de Luçon ayant besoin de gagner temps, c'estoit avec tant d'art, que M. de Blainville ne laissa pas de s'assurer que l'accommodement se feroit, et (ce qui estoit de pis) de le sy bien persuader à M. de Luynes, que s'endormant là dessus il ne pourveust à rien, et fust bien surpris quand, au lieu d'en apprendre la conclusion comme il s'y attendoit, il vist, par le partement de M. le comte, que tout devoit estre rompu, comme il estoit en effet. Car M. du Maine, sur qui la Reine mere faisoit son principal fondement, ayant escrit qu'il estoit

prest de faire ses levées quand on voudroit, elle le manda à madame la comtesse, afin que M. le comte et elle la vinssent trouver; et elle rompist toute négociation avec M. de Blainville aussytost qu'elle les sceust partis.

Surquoy M. de Luynes fist une seconde faute; car ne pouvant pas aller bien viste, et n'ayant point d'autre retraite par les chemins que le chasteau de Dreux, qui n'eust pas duré deux jours devant le régiment des Gardes seul, il luy eust esté fort aisé, en les faisant suivre de bonne heure, de les attraper, et de les ramener à Paris : ce qui eust fort décredité le party. Mais Dieu ne le permist pas, non plus que beaucoup d'autres choses qui se devoient faire, afin que le Roy qu'il vouloit protéger, et tout le monde, peust mieux connoistre que tous les bons succès de ceste guerre et tous les avantages qu'on en tireroit ne viendroient que de luy, et que toute la gloire luy en seroit deue.

Le jour de devant que M. le comte partist, M. de Luynes envoya au grand prieur de Vendosme le brevet de deux fort bonnes abbayes qui avoient vaqué, pensant l'assurer par là au service du Roy. Mais quoyqu'il le prist, il ne laissa pas de s'en aller, s'excusant sur ce qu'il n'eust pas peu les refuser sans descouvrir son dessein, et ne les renvoya pas après estre party ny depuis, quand il se vist en lieu de seureté : ce qui fut condamné de tout le monde. Mais ceux qui manquent à leur premier devoir peuvent bien aussy manquer à tout le reste, et, comme on dit des femmes, n'avoir plus honte de rien.

Ce fust en ce temps là que M. le grand et le mareschal de Brissac furent receus ducs et pairs de France.

Celuy-cy, en ayant eu la promesse dès le temps de Henry-le-Grand, en avoit despuis eu des lettres qui se trouvoient bien plus anciennes que celles de M. le grand; de sorte qu'estant outre cela mareschal de France, qui précede le grand escuyer, il prétendoit passer le premier : mais le Roy, à la priere de M. de Luynes, voulant que ce fust M. le grand, M. de Brissac fust contraint de céder, de peur que ne le faisant pas comme quelques uns le luy conseilloient, il ne l'eust point esté, et que ceste occasion passée, il ne s'en trouvast pas d'autre pour mettre cest honneur dans sa maison, luy estant vieux, et son fils peu capable de l'obtenir quand il n'y seroit plus. M. le grand se fist après cela nommer le duc de Bellegarde.

Le bonheur de M. de Luynes ne diminuant point, il fist le mariage de M. de Brantès, son plus jeune frere, avec l'heritiere de Luxembourg, cela s'estant encore ajouté à sa bonne fortune, qu'après avoir trouvé un tel party que mademoiselle de Pequigny pour M. de Cadenet, il en eust un encore plus grand pour celuy-cy; car outre la maison de Luxembourg et les biens, la duché et pairie passant aux filles, et estant des plus anciennes, il en tint le rang dès qu'il fust marié. M. le prince, qui estoit un des plus proches parents, à cause de madame la princesse, fust celuy qui fist le mariage, se contentant de la seconde fille pour le comte de La Voute son neveu (1).

Ce fust aussy en ce mesme temps qu'il fist le mariage

(1) *La Voute son neveu :* Henri de Lévis, comte de La Voute, duc de Ventadour après son père, épousa Marie-Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry. Il étoit neveu du prince de Condé par sa mère Marguerite de Montmorency, sœur de madame la princesse.

e mademoiselle de Combalet, sa niece, avec M. de anaples, second fils de M. de Créquy, afin de s'asrer de M. d'Esdiguieres, et le mettre tout-à-fait dans s interests. Il luy donna cent mille escus, avec la surivance de mestre de camp du régiment des Gardes : t parceque M. de Créquy, qui avoit eu un brevet pendant la regence pour estre mareschal de France après mort de M. d'Esdiguieres, craignoit d'avoir trop à ttendre, il eust lors la promesse de l'estre à la premiere lace vacante. Or il faut sçavoir que les cent mille esus qu'eust mademoiselle de Combalet ne furent pas le l'argent de M. de Luynes, mais de celuy du Roy, a coutume de marier les parentes des favoris aux despens du Roy s'estant lors introduite, et continuée avec tant d'excès par ceux qui l'ont suivy, que cela crie vengeance.

M. le comte estant party, et la guerre ne se pouvant plus éviter, M. de Luynes, fait sage par l'experience, defera beaucoup plus qu'il n'avoit fait jusques là aux vis de M. le prince, suivant lesquels il envoya à Angers messieurs de Montbazon et de Bellegarde, l'archevesque de Sens et le président Jeannin, tous fort considérables et agréables à la Reine mere, pour tousjours tesmoigner qu'il pensoit à l'accommodement. Mais fin de l'y pouvoir contraindre sy elle ne le vouloit as, il donna au mesme temps les ordres nécessaires our avoir de grandes armées, et se résolust au voyage e Normandie pour s'en assurer, et ne laisser rien erriere qui peust incommoder Paris, en cas qu'on fust bligé de s'en eslongner.

Le Roy partist donc le 7 juillet pour aller à Rouen, trouva à Pontoise les deputés de Caen, sur ce que

le grand prieur, qui en avoit le gouvernement, estant allé à Angers, et que Prudent, son lieutenant, faisoit entrer le plus de gens qu'il pouvoit dans le chasteau, ceux de la ville qui vouloient demeurer dans leur devoir avoient pensé se devoir garder, et envoyer en mesme temps en avertir le Roy, et l'assurer de leur fidelité. Les desputés furent fort bien receus, et en mesme temps renvoyés; et le marquis de Mony et M. Arnauld avec eux, pour entretenir le peuple dans ceste bonne disposition, et les porter s'il se pouvoit à assiéger le chasteau.

Mais ils y trouverent les choses fort changées : car les habitants voyant que Prudent, qui avoit interest de ne se pas sy tost déclarer, afin de donner loisir à la Reine mere de faire une armée et de le pouvoir secourir, souffroit ceste garde, laissoit prendre les clefs des portes, et mesme faire toutes les autres fonctions qui luy apartenoient à un conseil qu'ils avoient estably dans la ville, sans rompre avec eux ny s'en formaliser; eux aussy s'estoient resolus de ne rompre point avec luy, et de demeurer en cest estat jusques à ce qu'ils vissent quel train les affaires prendroient, faisant en mesme temps, afin de n'avoir personne qui les en empeschast, sortir M. de Bellefonds, qui y avoit autrefois commandé sous le grand prieur, mais qui y estoit allé avec des lettres du Roy pour les porter à attaquer le château, et leur en ouvrir les moyens; et le comte de Torigny, lieutenant de roy du pays, parcequ'il estoit cousin germain de M. de Longueville, et creu de son party. De sorte que quand le marquis de Mony et M. Arnauld y arriverent avec les desputés, tout ce qu'ils peurent obtenir fust d'estre receus dans la ville

ans oser parler de rien, jusques à ce qu'on sceust le oy dans Rouen, et qu'en attendant qu'il y peust aller l y envoyoit le mareschal de Praslin avec M. de Cré- uy, et partie du régiment des Gardes; car les habitants irent alors tout ce qu'on voulust, et refuserent le pas- age dans leur ville au grand prieur, qui, estant venu ur ce temps là à Falaise, demandoit à y passer pour ller au château. Il est bien vray qu'il y eust peu en- rer sans eux s'il eust voulu, y ayant une porte de der- iere; mais il pretendit par là descouvrir leurs senti- nents, et quand il sceust tout le peuple contre luy il 'osa y aller, de peur d'y estre enfermé, et de n'en pou- oir pas sortir quand il luy plairoit. C'est pourquoy il 'en retourna à Angers.

Despuis que les desputés de Caen furent partis, le oy, continuant son voyage, apprist par les chemins ue M. de Longueville, qui estoit tousjours demeuré à uen, avoit assemblé ses amis pour sçavoir s'ils pour- ent faire armer le peuple, et luy en refuser l'entrée; ais que trouvant les plus hardis fort estonnés du seul ruit de sa marche, il avoit bien jugé que ce seroit ncore pis quand ils le verroient à leurs portes, et qu'il estoit retiré à Dieppe. De sorte que le colonel d'Or- ne, lieutenant de roy, y estoit aussytost après entré, t ayant trouvé tout le peuple dans une parfaite obéis- nce, s'estoit saisy du Vieux Palais, où commandoit de ut temps M. de Boquemare, partisan de M. de Lon- eville, mais qui, ne l'ayant pas jugé tenable contre Roy, l'avoit abandonné.

Le Roy y estant arrivé fist à l'heure mesme, comme ay desja dit, partir le mareschal de Praslin et M. de réquy pour investir le chasteau de Caen; le lende-

main, il fust au parlement faire enregistrer l'interdiction de M. de Longueville, du président de Bourtroude, de Saint-Aubin son fils, lieutenant civil, et autres; puis ayant employé encore deux jours au réglement des affaires, il s'en alla à Caen, laissant M. d'Elbœuf pour commander dans la province et à l'armée qui seroit autour de Dieppe, et le mareschal de La Chastre sous luy.

Le mareschal de Praslin et M. de Créquy ayant trouvé à Caen les choses en l'estat que j'ay dit cy devant, laisserent la garde de la ville aux habitants, et logeant les troupes au dehors, commencerent à faire les approches et ouvrir les tranchées, y travaillant avec tant de diligence que quand le Roy y arriva ils perçoient desja le fossé. Aussytost qu'il y fust, il envoya sommer Prudent, lequel feignant de croire qu'il n'y estoit pas, respondit qu'il gardoit la place pour le service du Roy, et qu'il ne la rendroit jamais qu'à celuy qui la luy avoit confiée; mais le heraut ayant crié fort haut en sortant que le Roy donneroit dix mille escus à celuy qui luy apporteroit la teste de Prudent, et que tous les autres seroient pendus, ils en prirent telle espouvante qu'ils forcerent Parisot, qui commandoit sous Prudent, de faire sortir un homme pour sçavoir au vray sy le Roy y estoit, et l'ayant sceu, d'envoyer un tambour pour luy dire qu'ils estoient prests, sans faire de capitulation, de luy ouvrir les portes, et de recevoir telles gens qu'il commanderoit.

Ce que le Roy eust sy agréable, qu'en leur faveur il fist la grace entiere, pardonnant mesme à Prudent, comme ils l'en supplierent. Deux compagnies du régiment des Gardes en ayant ensuite pris possession, le

Roy y entra, donna trois mille escus à Pariset, et plusieurs montres (1) aux soldats, et le gouvernement au marquis de Mony.

Une reddition sy prompte estonna tellement toute la basse Normandie, que messieurs de Matignon, de Beuvron et autres, qui ne s'estoient point declarés, attendant de voir de quel costé la chance tourneroit, furent aussytost trouver le Roy, et toutes les villes luy envoyerent des desputés.

Il en auroit bien peu faire autant à Dieppe s'il eust voulu, parceque ceux de la ville luy auroient sans doute ouvert les portes, et que M. de Longueville, non plus que le grand prieur, ne se seroit pas enfermé dans le château. Mais des choses plus pressantes l'apeloient ailleurs; car il estoit averty que M. du Maine faisoit de sy grandes levées en Guyenne, qu'elles passeroient vingt mille hommes; de sorte que s'il luy eust donné temps de joindre la Reine mere, il auroit esté fort empesché, les troupes qu'il avoit tirées de Champagne et de Picardie ne se trouvant pas en l'estat qu'on avoit espéré, parceque M. de La Valette ayant mandé à tous les officiers de l'infanterie qui despendoient de M. d'Espernon de l'aller trouver, il y en estoit allé un très grand nombre, et aucuns mesme avec des compagnies toutes entieres. Je sçay bien que du régiment de Piémont seul il y en alla quatre capitaines avec leurs compagnies, et dix-huit, que lieutenants, qu'enseignes: ce qui apporta un tel desordre parmy les recreues qui se faisoient, que toute l'infanterie en fust notablement affoiblie; d'où le Roy prist pour la derniere fois ré-

(1) *Montres :* Ce mot est synonyme de solde; une *montre* étoit un mois de solde. (*Dictionn. de Trévoux.*)

solution de retrancher le pouvoir du colonel de l'infanterie, et de ne souffrir plus qu'il nommast aux compagnies des régiments entretenus, ny qu'il en donnast les lieutenances et les enseignes, comme il faisoit auparavant, et pour lesquelles il a fallu despuis des lettres de cachet pour y estre receu.

Tout l'ordre qui se pouvoit ayant esté mis à Caen et dans la basse Normandie, le Roy en partist pour aller à Angers; mais, pour marcher avec plus de diligence et moins d'incommodité, il sépara ses troupes en deux, en donnant une partie à M. de Créquy pour aller par Alençon, et luy avec l'autre prenant le chemin de Lisieux et de Mortagne, lequel, encore qu'il fust le plus long, se trouvoit néanmoins le meilleur, à cause qu'il marchoit entre M. de Créquy et M. de Bassompierre qui amenoit l'armée de Champagne, composée de tous les vieux régiments et de toutes les vieilles compagnies de cavallerie, avec quelques unes de nouvelles levées.

Or on estoit en grand doute d'Alençon, le gouverneur, nommé, ce me semble, Boutemorin, qui despendoit entierement de la Reine mere, ayant forcé les habitants d'y recevoir M. de Blin, qui levoit des troupes pour elle. Mais eux, qui ne l'avoient fait que parceque tous leurs voisins estant de son party, ils ne voyoient personne qui en cas de besoin les peust secourir, perdant toute crainte quand ils sceurent M. de Créquy s'approcher, se declarerent ouvertement pour le Roy, et contraignirent le gouverneur et M. de Blin de se retirer, et de leur abandonner le chasteau.

Cependant la Reine mere ayant sceu la prise de Caen, estoit partie d'Angers, avec six ou sept mille hommes

lle avoit enfin et avec beaucoup de peine amassés,
r aller au Mans, croyant que, comme c'estoit une
e foible et mal pourveue, elle y entreroit faci-
nt, et qu'en y mettant une bonne garnison on y
rroit arrester le Roy assés de temps pour donner
r à M. du Maine d'arriver. Mais quand elle fust à
Fleche, elle sceust ce qu'avoit fait Alençon, et que,
lque diligence qu'elle fist, M. de Créquy seroit au
s aussytost qu'elle; de sorte que, craignant de
op engager, elle s'en retourna à Angers, laissant
ement quelques gens dans La Fleche pour la gar-
, et le grand prieur de Vendosme avec toute la ca-
lerie pour battre la campagne, et la faire subsister
d'Angers le plus qu'il se pourroit.
Sur ce temps là M. de Créquy, qui avoit marché
t viste, estoit arrivé au Mans, où, ayant ordre d'at-
dre le Roy, il logea toutes ses troupes dans les vil-
s voisins, et particulierement à Pont-Lieve, où il
t les carabins de M. Arnauld; de quoy le grand
r ayant esté aussytost adverty, il creust qu'en y
t promptement, et sans leur donner loisir de se
fier, il les pourroit enlever : mais il les trouva sur
rmes, et sy bien barricadés, qu'après avoir esté re-
sé de tous les costés où il fist donner, il se retira,
eur que M. de Créquy, qui n'estoit pas loin, en
t averty, ne luy tombast sur les bras. Il laissa
eurs morts sur la place, et M. de Beauregard-
mprose y fust fort blessé.
u seul bruit de la marche du Roy, toutes les petites
es qui estoient sur son chemin, et Vendosme mesme,
qu'assés élongnée, se rendirent; comme pareille-
t M. de Bassompierre prist en passant Dreux et La

Ferté-Bernard. De sorte que le Roy le voyant arrivé, et tout ce qu'il laisseroit derriere dans l'obéissance, il partit du Mans le quatrieme d'aoust, et alla dans la plaine de La Suse pour y faire la reveue de son armée, et luy donner une montre.

Ce fust en ceste occasion où il régla pour tousjours les differents qui estoient despuis sy longtemps entre les régiments de Piémont, de Champagne et de Navarre, et qui en diverses occasions avoient failly à causer beaucoup de mal, chacun d'eux prétendant devoir aller le premier, et s'attachant plus à emporter cest avantage sur les autres qu'à combattre les ennemis. Les raisons qu'ils alléguoient pour soustenir leurs prétentions estoient : pour le régiment de Piémont, qu'estant le premier régiment de l'infanterie de delà les monts (1), comme Picardie l'estoit de celle de deçà, et ayant tousjours esté du pair avec luy pendant qu'il y avoit eu deux colonels, l'union des deux charges en la personne de M. d'Espernon, et de toute l'infanterie en un mesme corps, ne pouvoit pas luy faire perdre un rang qui luy appartenoit, et qu'il avoit sy longtemps conservé; et que sy, quand le roy Henry-le-Grand le fist venir de Provence pour servir auprès de luy, il céda à Picardie, et n'eust pas l'alternative avec lui comme il se devoit, ce fust parceque le baron de Biron en estant lors mestre de camp, le mareschal de Biron son frere, qui commandoit l'armée et y avoit tout pouvoir, l'y contraignit : ce qui ne pouvoit pas empescher qu'il ne précédast tous les autres. Champagne disoit

(1) *De delà les monts :* Le régiment de Piémont étoit un reste, ou plutôt un souvenir, des bandes françaises du Piémont, si célèbres dans notre histoire. (*Voyez* Brantôme, t. 4, p. 492, édit. de Foucault.)

qu'il avoit accoutumé de marcher après Picardie, et que rien ne s'estoit jamais mis entre deux; et Navarre, qu'ayant été le régiment des Gardes du roy Henry-le-Grand pendant qu'il n'estoit que roy de Navarre, il eust précédé Picardie mesme, si l'autorité du mareschal de Biron ne l'en eust empesché; de sorte qu'il devoit au moins marcher après luy. Mais le Roy, sans avoir égard à toutes ces raisons, ordonna qu'à l'avenir ils rouleroient, et que de six mois en six mois ils auroient la préférence les uns sur les autres, selon qu'alors le sort le donneroit, les ayant fait tirer pour cela en sa présence, et devant que l'armée se mist en bataille.

Le Roy ayant trouvé son armée plus belle et plus forte qu'il n'avoit espéré, alla de La Suse à La Fleche, où on ne lui fist aucune résistance, la garnison en estant partie devant qu'il y arrivast.

Cependant le trouble estoit fort grand dans Angers, car ils voyoient leurs mesures manquer de tous costés: Caen et Alençon s'estant rendus bien plus tost qu'on ne pensoit, M. du Maine, au secours duquel ils se fioient principalement, ne pouvoir pas sy tost venir; et tout ce qu'ils avoient peu faire de leur part ne montant, comme j'ay desja dit, qu'à six ou sept mille hommes assés mauvais, n'estre pas suffisant pour s'opposer à l'armée du Roy, plus forte et plus aguerrie.

C'est pourquoi M. de Luçon, pour gagner temps et donner moyen à ses secours d'arriver, fist aller devers le Roy, dès que la Reine fust de retour à Angers, l'archevesque de Sens, l'un des desputés qui estoient auprès d'elle, et le pere de Berulle, en qui il se fioit fort, pour dire qu'elle estoit preste de traiter pour elle et pour tous ceux de son party, pourveu qu'elle eust le

temps de les en avertir, et qu'en attendant le Roy s'avançast pas davantage. Mais cela ne luy ayant réus[illegible] le Roy ne les voulant pas seulement esco[illegible] et s[illegible]vant pressé, M. de Luçon les fist retour[illegible] et M. de Bellegarde avec eux, à cause du crédit q[illegible] avoit avec M. de Luynes, pour dire que la Reine off[illegible] de traiter sans rien attendre, et de signer mesm[illegible] traité aux conditions qu'on avoit autrefois propos[illegible] qui estoient qu'on désarmeroit, que chacun rentre[illegible] dans ses charges; et autres choses accoutumées en s[illegible] blables cas.

A quoy M. de Luynes eust volontiers consenty, [illegible] la guerre luy faisoit de peur, si ceux auxquels l'ac[illegible] modement déplaisoit, et M. le prince particulieremen[illegible] n'eussent dist qu'il en falloit au moins excepter l[illegible] ficiers d'infanterie qui avoient abandonné leurs [illegible] pour aller trouver M. de La Valette, protestant q[illegible] leur défection demeuroit impunie, on verroit l[illegible] tume de quitter le service s'introduire parmy les [illegible] pes, et le Roy ne pouvoir plus s'assurer s'il aur[illegible] armée ou non : ce qui seroit de la derniere conséq[illegible]

Ceste difficulté ayant esté approuvée du R[illegible] mandée à Angers, la Reine tint ferme, et vo[illegible] chose générale. De sorte que toute negociatio[illegible] esté dès lors rompue, si les desputés, voyant le g[illegible] besoin qu'on avoit de tous costés de la paix, ne [illegible] fussent résolus de demeurer à la cour pour faire [illegible] nouveaux efforts auprès de M. de Luynes, pendant que ceux qui estoient restés à Angers en feroient a[illegible] auprès de M. de Luçon, afin que l'un ou l'autre se relâchant de quelque chose, on y peust trouver quelque temperamment.

Or, le besoin qu'on en avoit du costé de la Reine mere venoit de ce que sans cela elle estoit nécessitée ou de se voir assiegée dans Angers (à quoy elle avoit lors la derniere répugnance), ou s'en allant, d'y laisser ant de gens pour le garder, et empescher que le peuple, ui ne demandoit qu'à se rendre, n'ouvrist les portes Roy, qu'il ne lui resteroit quasy rien pour demeurer près d'elle. De sorte que, soit qu'elle allast à Angou- me ou autre part, elle y seroit fort peu considérée, à la merci de M. d'Espernon ou de M. du Maine: que M. de Luçon ne vouloit pas, craignant qu'à fin ils ne s'accommodassent à ses despens.

Le Roy aussy avoit grand intérest de faire la paix, parceque si le siege d'Angers, defendu par une armée, et qu'on pouvoit bientost secourir, estoit jugé impos- sible, il ne devoit pas moins appréhender de voir la Reine lors de là, et entre les mains de gens dont on connoissoit l'esprit et les desseins, ou mesme dans celles des huguenots, telle chose pouvant arriver que M. de Luçon n'en seroit pas le maistre, et ne le pourroit pas empescher. C'est pourquoi quand M. de Luynes vist qu'elle s'opiniastroit sy fort à ce restablissement qu'on ne pouvoit rien faire sans cela, il y disposa le Roy, et, malgré toutes les oppositions qu'on y faisoit, fist partir les desputés pour en porter la nouvelle; de sorte qu'il n'y eust personne qui ne creust la paix faite.

Mais, soit que ce fust par hasard, ou, comme quel- ques uns disoient, par l'artifice de M. le prince, qui retarda tant qu'il peust ceste résolution; tant y a que les desputés n'estant point partis qu'on ne fust arrivé au Verger, qui est à quatre lieues d'Angers, ils ne peurent ce jour là y entrer, et furent contraints d'at-

tendre au lendemain, auquel estant allés chez M. de Luçon, et puis avec luy chez la Reine, ils eurent beau crier que la chose pressoit, et que le Roy, qui devoit partir dès la pointe du jour pour aller au Pont-de-Cé, ne leur avoit donné que jusques à midy pour ne le point attaquer (de sorte que s'ils arrivoient plus tard, ils n'assuroient de rien), les femmes de chambre, ny M. de Luçon mesme, n'oserent jamais l'esveiller. Et ainsi pour la seconde fois cela lui cousta cher; car les desputés n'ayant pu parler à elle que sur les onze heures du matin, ny se rendre auprès du Roy qu'après midy, ils trouverent les retranchemens emportés, et tout ce qu'ils avoient fait inutile, les choses ayant changé de face.

Le Roy estant donc party du Verger au temps qu'il avoit dit, il arriva à dix heures avec toute l'armée à la veue du Pont-de-Cé, où, encore que quelques uns se présentassent à M. de Luynes, dans un grand conseil qui fust tenu, le péril où il se mettroit de rompre ce traité qu'il avoit tant desiré, sy, sans attendre le retour des desputés, le Roy s'avançoit davantage, et qu'il ne pourroit peut-estre pas empescher, quand il seroit plus proche des ennemis, qu'il n'arrivast quelque chose qui l'engageast malgré lui à combattre (de sorte qu'outre que cela seroit contre ses interests, qu'il pensoit mieux trouver dans la paix que dans la guerre, il iroit encore de sa réputation, tout le monde croyant qu'il se seroit laissé abuser); ils ne peurent néanmoins empescher que, suivant l'avis de M. le prince, on n'allast au Pont-de-Cé de la mesme sorte que si on eust voulu l'attaquer, afin, ce disoit-il, de faire forcer les retranchements, sy la responce de la Reine

oit pas telle qu'on se promettoit, et sy elle l'estoit, rer que la paix se seroit faite l'espée à la main, et ne si le Roy l'avoit donnée.

ce fust la seule espérance de ceste petite vanité lonna dans les yeux de M. de Luynes, et le fist sy ient consentir à n'attendre point les desputés, ne urant point, quoy qu'on luy peust dire, qu'il peust forcé de combattre quand il ne le voudroit pas.

Dieu, qui vouloit faire tirer de ceste action des tages pour sa gloire qui ne se devoient pas raiblement esperer, permist que les choses se pasnt tout d'une autre façon qu'il n'avoit imaginé.

ɔrès donc que la résolution de s'approcher davan du Pont-de-Cé eust esté prise, et de l'attaquer sy esputés n'apportoient pas contentement, le Roy ist pour cela M. de Canaples (1), avec le régiment ardes, les Suisses commandés par leur colonel (2), s régiments de Picardie et de Champagne par amet et le comte de Maurevel; et pour la cavalil prist ses chevaux-légers et ceux de Monsieur, nandés par messieurs de Contenant et d'Elbene; les ɔagnies de messieurs de Vendosme, grand prieur, ɜ Verneuil, par messieurs d'Heure, de Lopes et a Boulaye, et les carabins de M. Arnauld : le tout nt environ sept mille hommes de pied et sept ou cents chevaux. Le régiment de Champagne fust ur là préféré à celuy de Navarre, quoyque ce fust son semestre, à cause qu'il n'avoit point le marde Thémines son mestre de camp, et que M. de

M. *de Canaples :* Charles, sire de Créqui et de Canaples, mestre mp du régiment des Gardes en 1604, fut fait maréchal de e en 1621. — (2) *Leur colonel :* M. de Bassompierre.

Créquy, duquel le comte de Maurevel estoit beau-frere, luy fist faire ce passe-droit.

Le Roy, M. le prince, M. de Luynes, toute la cour, et plus de douze cents chevaux composés des gendarmes et des chevaux-légers de la garde, et de plusieurs autres compagnies de cavallerie, marchoient un peu derriere, et comme en un gros de réserve; et les régiments de Navarre et de Piémont, avec tout le reste de la cavallerie et de l'infanterie, firent teste du costé d'Angers, où il estoit resté trois ou quatre mille hommes (le surplus des troupes de la Reine estant au Pont de Cé), qui eussent peu prendre par derriere et fort incommoder les assaillants, s'il n'y eust esté pourveu. Le mareschal de Praslin commandoit les troupes qui devoient faire l'attaque; et sous luy messieurs de Treuil, de Créquy, de Nerestan et de Bassompierre, marechaux de camp. Mais comme on se reposoit principalement sur messieurs de Créquy et de Nerestan à cause de leur experience et capacité, M. de Créquy demeura à la teste de l'infanterie, pour la mettre en bataille et la faire marcher quand il en seroit temps; et M. de Nerestan alla avec de la cavallerie pour reconnoistre les retranchements.

Il trouva celle des ennemis dehors, qui montroient l'en vouloir empescher; mais n'ayant peu soutenir la charge qu'il leur fist, il s'en approcha enfin d'assés pr pour voir qu'il y avoit du désordre parmy eux, et qu leurs bataillons branloient, et s'esclaircissoient si fo qu'il seroit aisé, en les prenant sur ce temps là, de les emporter. De sorte qu'en ayant aussytost averty M. de Luynes, et que, pourveu qu'on se depeschast, il re pondoit de la victoire; le Roy, fortifié par M. le princ

ulust absolument qu'on y allast; et M. de Luynes, ns l'espérance de la gloire et des avantages qu'il en :evroit, le temps aussy qu'il avoit donné estant plus e passé, s'y laissa aller, quelque résolution qu'il eust ise au contraire. Tellement que M. de Praslin ayant ordre de faire marcher les troupes que M. de Cré- y, comme s'il eust preveu ce qui devoit arriver, oit desja mises en bataille, et fait avancer jusques à portée du canon des retranchements, elles y allerent ec tant de joye qu'elles furent bientost aux mains ec les ennemis.

Or le trouble que M. de Nerestan avoit veu dans les ranchements venoit de M. de Retz, qui en retiroit troupes parceque M. de Marillac luy ayant esté pré- é pour le commandement du Pont-de-Cé, la Reine r avoit encore refusé, quand les desputés furent nus pour luy faire signer le traité, de leur parler quelque augmentation de garnison qu'il prétendoit ır ses places de Bellisle et de Machecoul, disant qu'il voit parlé trop tard, et qu'elle ne le pourroit faire hasarder de rompre ce qui luy avoit tant coûté à nir; ce qu'elle ne vouloit pas : dont il se tint tel- nt offensé, que, luy reprochant qu'il avoit tout é pour la suivre (car il est vray que M. de Luynes voit fait offrir de très bonnes conditions, par le al de Retz son oncle, pour le faire demeurer du Roy), il protesta de renoncer à elle et à ité, et de ne la servir jamais, partant d'Angers elle l'eust signé, et allant au Pont-de-Cé, où il plus de douze cents hommes qu'il y avoit, et na en Bretagne. Et d'autant que les desputés oient le traité n'allerent pas sy viste que luy,

il arriva beaucoup plus tost aux retranchements qu'eux auprès du Roy, et en retirant ses gens s'en alla sans vouloir demeurer, quelque priere qu'on luy en fist, ny encore qu'il vist l'armée du Roy sy proche; tant il estoit en colere, et persuadé qu'ayant veu signer le traité la paix estoit faite, et qu'on ne pouvoit pas combattre.

Ceste action fust fort blasmée, non seulement de la Reine mere, qui n'en parloit jamais que comme d'une trahison, mais encore de la pluspart du monde, qui, n'en sçachant pas le particulier, en jugeoit selon les apparences. Mais quand il se fust passé quelque temps, et qu'on le vist sans récompense, ceux qui en jugerent sainement et sans passion creurent bien qu'il ne l'auroit pas fait de concert avec M. de Luynes, pour ne rien avoir; et que s'il luy eust promis quelque chose, il n'auroit pas manqué de luy donner, en la consideration où le cardinal de Retz estoit auprès de luy. De sorte qu'il falloit necessairement qu'il eust esté trompé, croyant, comme je viens de dire, la paix faite; et que quand il vist qu'elle ne l'estoit pas et qu'on combattoit, il n'osa retourner, estant desja trop loin, et n'y pouvant arriver que trop tard.

L'ordre d'attaquer ayant esté donné, l'infanterie, qui estoit en bataille sur une mesme ligne, commença à marcher, et le canon à tirer. Mais M. de Créquy voyant quelques gens, derriere des fossés et des hayes qui estoient sur le bord de la riviere et hors des retranchements, qui le pourroient incommoder, y envoya les enfants perdus du régiment de Champagne, qui les firent desloger; après quoy, reprenant leur premiere place, ils allerent avec les autres droit aux retranchements.

Le combat n'y fust pas grand : car, soit que ceux qui les gardoient fussent estonnés d'avoir veu M. de Retz les abandonner, ou de la vigueur avec quoy on alla à eux; tant y a que, faisant simplement leur descharge sur les enfants perdus, ils s'enfuirent dès qu'ils les virent approcher, et qu'il n'y eust que le comte de Saint-Aignan (1) qui fist de la résistance, chargeant si rudement les gardes quand ils furent à demy passés, qu'il les eust peut-estre fait retourner, sans que voyant de tous les autres costés entrer des bataillons et mesme de la cavallerie par des ouvertures qu'elle avoit trouvées, il craignist d'estre enfermé, et se voulust retirer par une rue du faubourg qui mene à la campagne. Ce fust en cest endroit où le combat fust fort opiniastre; car s'estant mis à la queue avec quelques autres pour donner temps à ceux de devant de passer, il tint fort longtemps ferme à l'entrée de la rue, et jusques à ce que son cheval ayant esté tué sous luy, il fust pris prisonnier.

Le régiment de Picardie ayant passé les retranchements, trouva des barricades à une autre rue du faubourg qui n'estoient pas encore abandonnées; lesquelles M. de Nerestan ayant fait attaquer, elles furent emportées avec la mesme facilité que le reste : mais il y receust un coup de mousquet qui luy rompist la cuisse, et M. Du Marais (2), fils de madame de Sully, qui faisoit la charge d'aide de camp, en eust un dans le

(1) *Le comte de Saint-Aignan :* Honorat de Beauvillier, comte de Saint-Aignan, mestre de camp de la cavalerie légère, mourut le 22 février 1622. — (2) *M. Du Marais :* Philippe Hurault, seigneur du Marais, fils de François Hurault et de Rachel de Cochefilez. Celle-ci étant devenue veuve en 1590, se remaria à Maximilien de Béthune, depuis duc de Sully.

corps; dont ils moururent tous deux quelque temps après.

Cependant ceux du régiment des Gardes suivirent de telle sorte les fuyards, qu'il y en eust quelques uns qui passerent le pont avec eux, et furent sur le fossé du chasteau, tuant ou prenant tout ce qu'ils rencontroient : et ils se fussent à la fin eux-mesmes perdus, sy de leurs officiers ne les eussent ramenés à couvert, où se barricadant ils attendirent le secours que M. de Créquy leur envoya par eau, n'ayant osé le faire passer sur le pont, qui estoit enfilé.

Dans ce mesme temps Du Tiers, cornette des chevaux-légers de la Reine mere, venant d'Angers avec vingt de ses compagnons, se voulust jetter dans le chasteau; mais comme il falloit traverser toute l'armée pour passer à un gué qu'il sçavoit, il ne le peust faire sans estre reconnu, et tout ce qui le suivoit pris ou tué. Quant à luy, ayant despuis esté trouvé parmy les morts et porté dans un logis, il fust sy bien pansé par des chirurgiens que le Roy luy envoya, qu'il n'en mourust pas.

Sur le soir toute l'armée vint camper dans la prairie, et on travailla toute la nuit à mettre en batterie au bout du pont deux pieces qu'on y avoit trouvées, et qu'on tourna devers le chasteau; lesquelles tirant dès le matin, obligerent le vicomte de Betancourt qui y commandoit, et voyoit sa perte inévitable s'il attendoit qu'on eust fait breche, à capituler et sortir avec armes et bagages, mais la mesche esteinte, et sans drapeaux.

La Reine perdist dans ceste occasion plus de sept ou huit cents hommes qui y furent tués, et quantité de faits prisonniers, entre lesquels estoient le comte de

Saint-Aignan, le marquis de La Fosseliere, et autres: mais du costé du Roy il n'y en mourust que fort peu; tellement que la joye eust esté complete, sans la perte de M. de Nerestan. C'estoit un fort bon capitaine, qui avoit veu toutes les guerres de la Ligue, et qui ayant eu une grande part dans ceste action, auroit esté fait aussytost après mareschal de France. Le Roy le fust voir, et en tesmoigna un extreme regret. Son fils luy succéda en la charge de grand-maistre de Saint-Lazare.

Quand M. de Luçon vist que le combat luy avoit sy mal réussy, quoyqu'il connust bien qu'ayant encore plus de cinq mille hommes dans Angers (car tous les restes du Pont-de-Cé s'y estoient retirés) il pouvoit aisement donner temps aux secours qu'il attendoit de venir, et que joint avec eux il seroit plus fort que le Roy: sy est-ce que considérant que les choses ne s'estant pas passées dans ce commencement comme il avoit espéré, la continuation de la guerre seroit plus propre pour ceux qui auroient les armes à la main que pour la Reine mere, estant presque impossible qu'à la longue ils n'empiétassent toute l'autorité, et ne la contraignissent de despendre d'eux (joint qu'on pourroit mesme craindre que sy quelqu'un, estonné de ce mauvais succès, se portoit, pour faire mieux ses affaires, à traiter séparement, tout le reste ne le suivist, comme il arrive souvent dans les partis composés de plusieurs testes, et qui ont des interests differents); et s'il y mesloit quelque chose du sien particulier, qu'il luy seroit peut-estre aussy meilleur, ainsy que M. de Bellegarde luy avoit dit à Tours, que la Reine mere peust approcher le Roy et ne le quitter plus, que d'en estre tousjours eslongnée; il se résolust de traiter promptement

et pour tout le party en général, afin d'empescher les traités particuliers, qui ne luy eussent pas tourné à compte; et pour y obliger M. de Luynes, de luy accorder tout ce qu'il voudroit.

Or pour y parvenir il n'avoit besoin que de le vouloir, car M. de Luynes estant las de la guerre et content de sa victoire, avoit aussy une très grande envye de s'accommoder; de sorte que, renvoyant à la Reine tous les prisonniers de sa maison et tous les drapeaux où estoient ses armes, il luy fist dire qu'il avoit beaucoup de regret de la voir engagée dans un sy mauvais party; qu'il souhaitoit passionnement qu'elle en voulust sortir, et se tenir auprès du Roy, l'assurant qu'elle y recevroit tout l'honneur qui luy estoit deu.

Ce qui, donnant un beau prétexte à M. de Luçon de faire ce qu'il avoit desja projetté, l'obligea, pour n'en perdre pas l'occasion, d'envoyer aussytost demander un passeport pour le cardinal de Sourdis[1] et pour luy, et d'obtenir de la Reine de pouvoir offrir la carte blanche : tellement qu'estant arrivé, le traité fust aussytost conclu, tout semblable à celuy qui avoit esté fait devant le combat, excepté de ne remettre point ceux aux charges desquels il avoit desja esté pourveu, comme le comte de Saint-Aignan et tous les officiers d'infanterie qui avoient quitté son service, et de ne pas désarmer, afin de pouvoir aller donner ordre aux affaires de Bearn; le Roy n'ayant voulu tirer que ces seuls avantages de sa victoire, et de voir la Reine sa mere revenir auprès de luy.

Mais parceque l'union des favoris pouvoit rendre la paix beaucoup plus assurée, on y résolust aussy le ma-

(1) *Le cardinal de Sourdis :* archevêque de Bordeaux.

gade M. de Combalet, neveu de M. de Luynes, avec demoiselle Du Pont-de-Courlay, niece de M. de çon, pour estre fait quand on seroit de retour à ris. M. de La Curée eust la charge de mestre de mp de la cavallerie légere, qu'avoit le comte de int-Aignan (1).

Dès que le traité eust esté signé, la Reine mere l'enya à tous ceux de son party, lesquels n'y trouvant n de ce qu'ils avoient espéré, en furent fort mal safaits, et M. du Maine particulierement, qui, ayant e très grande armée et preste à partir, ne pretendoit s que le Roy en deust estre quitte à sy bon marché. Il llust neanmoins qu'il l'acceptast aussy bien que les aes, parceque n'ayant ny le parlement ny les plus grandes lles pour luy, il auroit peu difficilement continuer la erre, le pretexte de la Reine mere luy manquant.

Il est vray qu'il ne s'en devoit prendre qu'à luy; car l eust voulu envoyer cinq ou six mille hommes des emiers levés, comme il en avoit esté plusieurs fois ié, le Pont-de-Cé n'auroit couru aucune fortune; et il n'auroit pas laissé après cela d'avoir encore assés gens pour aller joindre ceux qu'il auroit envoyés, et nner la loy à tout le monde, comme vraysemblablent il pretendoit. Mais on ne peust jamais le luy perader, tant parceque ne croyant pas que le Roy deust er sy viste, il pensoit tousjours y pouvoir estre assés emps, et qu'arrivant avec toutes ses troupes il feroit as aisement tout ce qu'il s'estoit proposé que s'il les

(1) Peu s'en fallut que l'on ne fît le procès au comte de Saint-Aign; il ne dut la vie qu'aux représentations de Bassompierre et de de Créqui, qui l'avoient fait prisonnier. (*Voyez* les Mémoires de Bassompierre, t. 20, p. 200, deuxième série de cette Collection.)

eust séparées, que parcequ'enflé de ceste vanité d'avoir peu lever plus de vingt mille hommes sur son seul crédit (ce qu'aucun autre n'avoit jamais fait, ceux que M. d'Acier mena au prince de Condé, au commencement des troisiemes troubles, n'estant que des gens ramassés de toutes parts pour fuir la persecution qu'on leur faisoit, et dont la plus part ne se connoissoient pas), il vouloit se voir à leur teste, et s'y montrer dans son gouvernement, pour donner terreur à tous ceux qui ne seroient pas ses amis, et les empescher de rien faire contre luy pendant son absence.

En ce mesme temps le Roy voulant finir avec les huguenots en leur tenant parole, envoya M. le prince à Paris pour disposer le parlement, où il avoit grand crédit, à les satisfaire sur le subject du conseiller; et il nomma M. de Blainville, frere aisné du maistre de la garde-robe, et qui estoit huguenot, pour le gouvernement de Leitoure, prétendant qu'après cela ils seroient aussy obligés de le contenter pour l'affaire de Béarn, laquelle il vouloit finir comme elle avoit été résolue, et aller pour cest effet à Bordeaux, et jusques en Bearn s'il en estoit besoin. Mais il voulust auparavant voir la Reine sa mere, et luy donna rendés-vous à Brissac, qui n'est pas loin d'Angers.

Il fust donc l'y attendre, et l'y receust avec tous les témoignages de respect et d'amitié qui se pouvoient; car il alla bien loin au devant d'elle, mist pied à terre dès qu'il la vist, et dans les trois jours qu'il y demeura ne la quitta quasy point. M. de Luynes et M. de Luçon se virent aussy fort souvent, et se monstrerent bien satisfaits l'un de l'autre; de sorte que tout le monde en augura une paix de longue durée.

De Brissac, le Roy alla à Poitiers, jusques où la ine mere le conduisit; et M. du Maine le vint trou- r, aymant mieux le faire de bonne volonté que mme s'il y eust esté forcé. Ensuite de quoy la Reine n alla à Tours et à Fontainebeleau, pour n'entrer int à Paris sans le Roy; et luy prist le chemin de rdeaux.

Arrivant à Aunay, il y trouva M. d'Espernon qui luy t de grandes excuses de ce qu'il avoit fait, avec force otestations de n'y retourner jamais; et les deputés s La Rochelle vinrent à Saint-Jean-d'Angely pour surer de leur obéissance.

Or, parcequ'on n'estoit qu'à dix lieues de La Ro- lle, et qu'il n'y avoit point de ville en ce temps là i fist plus de bruit, cela donna envye à beaucoup de s d'y aller, mais entre autres à messieurs de Créquy, La Rochefoucaut, de Bassompierre, de Villeroy et Fontenay. De quoy le maire ayant esté averty et voulant traiter d'une autre façon que tout le reste, use de messieurs de Créquy et de La Rochefoucaut, ls consideroient l'un comme gendre de M. d'Esdi- ere, et l'autre comme un des plus grands seigneurs pays, et descendu de gens qui s'estoient autrefois t signalés dans leur party, il les vint attendre à porte des Congnes avec quelques uns du corps de le.

Aussytost qu'ils furent entrés, il leur fist voir tout qui se peust des fortifications. Le soir venu, il les na chez M. de Créquy, où il avoit fait préparer un t grand souper; et quand il se fallust retirer, il y t des bourgeois qui conduisirent tous les autres s des logis qu'il avoit fait choisir tout auprès, non

pas tant sans doute pour n'avoir pas loin à aller, pour les pouvoir garder plus facilement; car ils des sentinelles devant chaque porte, et un c garde au milieu, qui n'en partist point qu'avec sy il se fist encore toute la nuit des patrouilles, s'ils eussent apprehendé qu'une vingtaine d'l qu'il y avoit tout au plus dans ceste compag entrepris sur leur ville (1). Mais ce n'estoit pas occasions là seulement qu'ils montroient leur défiance, et se donnoient une infinité de peine soins; car ils veilloient incessamment sur eux-m les principaux et le menu peuple n'estant pres mais d'accord. De sorte qu'ils n'avoient non repos, durant la plus grande paix, que s'ils esté en une guerre ouverte; ceste liberté, qu'i tendoient avoir plus grande que toutes les autre du royaume, n'estant assurement qu'imaginair

Le Roy estant allé de Saint-Jean à Blaye, M beterre (2), qui en estoit gouverneur, ne trouva sonne qui le protegeast pour avoir voulu de neutre et sans prendre party, en fust osté, et s vernement donné à M. de Brantès. Il est vra pour l'empescher de crier, il fust fait mares France, et eust encore de l'argent, qui estoit payer autant qu'il valoit. Mais M. de Luynes en quelque façon que ce fust, avoir ceste place,

(1) Bassompierre dit quelques mots de ce voyage de La (*Voyez* ses Mémoires, t. 20, p. 205, deuxième série de cette — (2) *M. d'Aubeterre :* François d'Esparbez, vicomte d'A baron de La Serre, mort en 1628. Il avoit épousé Hippol chard, petite-nièce de Brantôme. (*Voyez* notre Notice sur B à la tête de ses Œuvres, t. 1, p. 52.)

une clef de la Guienne, et qui pouvoit tenir M. du Maine en bride.

De Blaye on alla à Bordeaux, où M. du Maine suivist, et fist non seulement sa charge de gouverneur, mais encore celle de grand chambellan, vivant en toutes choses de la mesme maniere qu'auparavant, et comme s'il n'eust jamais pris les armes contre le Roy : ce qui est ordinaire en France, et une politique toute particuliere qui ne se pourroit point excuser (ceste grande liberté qu'on y prend d'offenser les roys et de se révolter contre eux ne venant sans doute que de la grande facilité de pardonner, et de ce qu'on ne craint point d'en estre après plus maltraité), sy l'on n'avoit veu qu'elle peust quelquefois estre bonne, les divers traités faits avec les huguenots les ayant fait demeurer dans la subjection, pendant que les rigueurs exercées sur les Flamands par le roy d'Espagne, et sa maxime de ne point pardonner, luy ont fait perdre une bonne partie des Pays-Bas. Mais comme il est certain que la conduite de nos roys fust bonne dans des soulevements tels que ceux des huguenots ou de la Ligue, ausquels la conscience engageoit, et la France se trouvoit toute partagée, aussy faut-il avouer qu'elle est fort mauvaise quand elle passe en coutume, et qu'on ne met difference en rien; n'y ayant point de doute que sy l'on y gardoit quelque mesure, et qu'on fist au moins apprehender de ne pouvoir de longtemps revenir à la cour ou avoir des emplois, qui sont des choses que les François desirent ardemment, qu'ils seroient plus retenus à se jetter dans des partis où ils n'entrent le plus souvent que pour de fort legers interests, et plustost parcequ'ils l'ont veu faire à d'autres et qu'ils

croyent que cela est beau, que pour subject qu'ils en ayent.

Dès que l'on fust à Bordeaux, l'on commença à parler de l'affaire de Bearn; et parceque M. de Luynes eust bien voulu l'accommoder à l'amiable, afin d'en tirer toute la gloire, sans se mettre au hasard d'une nouvelle guerre, il envoya trouver M. de La Force, pour luy offrir toutes les meilleures conditions qu'il se pouvoit; et il est certain qu'il n'eust sceu rien desirer pour la seureté du remplacement qu'il ne l'eust eu, s'il eust voulu tout de bon y entendre. Mais comme il ne cherchoit qu'à prolonger pour gagner temps, et l'hiver qui estoit fort proche, s'imaginant que le Roy voudroit retourner à Paris, et que dans l'impatience qu'il en auroit M. de Luynes, qui ne voudroit ny luy contredire, ny le quitter, seroit forcé de se relascher; joint qu'il avoit tousjours monstré ne demander que la paix, et craindre fort les huguenots; et enfin se fondant sur la foiblesse d'un homme, laquelle estant veritable faisoit aussy qu'il ne pouvoit résister à M. le prince, au parti Arnoux et autres qui vouloient la guerre, il se mécompta tout-à-fait, et donna ouverture à tout ce qui se fist despuis contre les huguenots de France mesme, et au coup le plus dangereux qu'ils eussent encore receu.

Or, pour parvenir à son but, il alla à Bordeaux, où il s'assembla diverses fois avec M. de Luynes et les ministres; après quoy, comme sy toutes choses eussent esté accommodées, il retourna en Bearn, promettant de faire verifier la main-levée aussytost qu'il y seroit arrivé : mais au lieu de cela il n'envoya que des remises, et en rejettant la faute sur les ministres, et sur

uelques gentilshommes qui alloient, ce disoit-il, de us costés menaçant ceux qui parleroient d'obéir au oy. Il assura que deux conseillers du parlement de au iroient informer M. de Luynes plus amplement de utes choses, et luy dire ce qui s'y pouvoit faire.

Ces conseillers, ayant esté quelque temps attendus, rriverent enfin, mais sans apporter rien de nouveau, isant qu'il n'avoit pas esté au pouvoir de M. de La orce de surmonter tous les obstacles qu'il avoit trou-és; ce que néanmoins il espéroit faire, pourveu qu'on ust patience. Mais le Roy, ennuyé de tant de lon-ueurs et de remises, craignant qu'on ne luy en fist ous les jours de nouvelles pour luy faire perdre le mps, se résolust d'y aller luy-mesme pour y donner rdre, puisque M. de La Force disoit ne l'avoir peu faire. e dont M. de La Force ayant eu avis, il alla au devant luy jusques à Grenade pour l'en dissuader, luy re-ésentant les incommodités du chemin, la pauvreté pays, et que l'édit se verifieroit infailliblement sans il se donnast ceste peine (1); mais le Roy n'y ayant ul égard, il retourna à Pau pour luy faire préparer n entrée.

Le Roy y estant arrivé avec la seule cavallerie et anterie de sa garde, M. de Praslin ayant mené le ste de l'armée à La Bastide et à Saint-Justin d'Arma-ac, frontiere du Bearn, pour n'y entrer point sans oin, il y fist assembler les Estats, et ordonner le tablissement entier des ecclésiastiques dans tous leurs ens et leurs priviléges, l'exercice de la religion ca-

(1) Un arrêt de vérification de l'édit y fut même apporté au Roi, il n'en continua pas moins son voyage. (*Voyez* le Mercure françois, G, an. 1620, f° 350.)

tholique partout où il n'estoit point, et l'union du pays et de la Navarre avec la France (1). Après quoy, suivant sa pointe, il alla à Navarreins, la seule forteresse qu'il y eust, dont le gouverneur nommé M. de Sales, vers qui on avoit envoyé son frere, capitaine au régiment de Navarre, pour luy offrir une bonne récompense, ouvrist les portes, et remist la place entre les mains du Roy. Le gouvernement en fust donné à M. de Poyanne, gouverneur de Dax, et catholique. On dit qu'il ne s'y trouva personne qui le fust qu'une pauvre femme, laquelle estant née devant l'année 1569 que la religion s'y changea, vescut jusques alors que le restablissement s'en fist, et mourust bientost après.

L'ordre nécessaire pour tenir le pays en repos y ayant esté donné, le Roy retourna à Paris, bien glorieux d'avoir en sy peu de temps dissipé le party de la Reine mere, qui faisoit tant de peur; de l'avoir menée auprès de luy, et d'avoir achevé l'affaire de Bearn, à laquelle son honneur ne l'obligeoit pas moins que sa conscience, mais qui fust une estincelle qui produisist l'année d'après un grand feu. Car le Roy ne fust pas plus tost hors de la Guienne, que les huguenots, autant animés par M. de La Force, qui, outre l'interest de sa religion, dont il estoit fort zelé, craignoit de perdre le crédit dans son gouvernement, que par les ministres qui perdoient un de leurs principaux establissements, et où ils se trouvoient tout-à-fait les maistres, commencerent à s'esmouvoir, et à disposer les esprits à une nouvelle assemblée, sous le prétexte

(1) *Avec la France :* Le Roi réunit alors les conseils de basse Navarre et du Béarn en un parlement, qui prit le nom de parlement de Pau. (Mercure françois, t. 6, an. 1620, f° 350.)

qu'on n'avoit pas attendu que les sept mois qu'on leur avoit promis pour ouïr leurs remonstrances fussent passés.

Pour arrester ces mouvements dans leur commencement, le Roy envoya une déclaration au parlement, portant deffenses à toutes personnes de faire des assemblées sans sa permission, laquelle fust vérifiée; mais cela n'empescha pas qu'il ne s'en fist en divers lieux, où celle de La Rochelle fust résolue, comme le lieu le plus propre pour n'estre obligés qu'à ce qu'ils voudroient. Il se fist aussy quelques désordres à Montauban et en beaucoup d'autres lieux contre les catholiques, tant ils se montroient de tous costés animés, et ne respirer que la guerre.

Les deputés de plusieurs provinces estant arrivés à La Rochelle, firent esclore dès l'abord la mauvaise volonté qu'ils couvoient il y avoit long-temps; car n'y estant allé que les plus factieux, ceux qui ne vouloient point le trouble voyant qu'ils ne le pourroient pas empescher s'en estant excusés, au mesme temps qu'ils parlerent de desputer vers le Roy pour faire leurs plaintes, et demander l'execution de tout ce qui leur avoit esté promis par M. le prince et par M. de Luynes et confirmé par le Roy, ils se préparerent à faire des levées de gens de guerre. Et l'entremise de M. de Lesdiguieres, qui fist tout ce qu'il peust pour arrester ceste fureur, n'y servist non plus que tous les voyages faits tant par M. de Favas, deputé général, que par d'autres, ne voulant point entendre que le septieme mois, qui avoit esté pris pour ouir leurs remonstrances, n'estoit que sur la crainte qu'on ne peust pas sy tost qu'on auroit voulu disposer M. de Fontrailles à sortir

de Leitoure; et que l'édit de Nantes donnant pouvoir à tout le monde, tant d'une que d'autre religion, de rentrer dans ses biens avec toute l'autorité et les avantages qui leur appartenoient, la main-levée des biens des ecclésiastiques ne leur faisoit nul tort, ne portant que cela. Et quant aux autres changements faits en Bearn, ils ne contrarioient pas plus à l'édit, puisque Navarreins n'estoit pas place de seureté, et qu'il n'y estoit point parlé de l'union du Bearn avec la France, comme ne préjudiciant en rien à la liberté de conscience, pour laquelle seule l'édit se faisoit.

Il y en a eu qui se sont imaginés que, sur l'opinion qu'ils avoient que M. de Luynes ne vouloit point la guerre, et que luy en faisant peur ils auroient tout ce qu'ils voudroient, ils s'estoient peu à peu engagés plus avant qu'au commencement ils n'avoient prétendu, et de telle sorte qu'enfin ils ne s'en peurent desdire. Mais, par toutes sortes d'apparences, c'estoit un dessein de longtemps prémédité par plusieurs des principaux d'entre eux, dont M. de Rohan estoit le chef et le directeur; voulant que l'édit fust exécuté de tous points en leur faveur, et non pas en celle des catholiques, pour les decrediter et le Roy mesme, gagner toujours quelque avantage sur luy, et, s'affranchissant petit à petit de la subjection, pouvoir à la fin former une république publique comme en Hollande. A quoy M. de Rohan, qui prétendoit y tenir la mesme place du prince d'Orange, les ministres et les desputés des villes, comme bien mieux trouvé leur compte que le reste des grands seigneurs et toute la noblesse; mais beaucoup d'entre eux ne laisserent pas néanmoins de s'y laisser aller.

Ce fust, ce me semble, un peu après le retour de

Roy à Paris que mademoiselle de Bourbon, fille de M. le prince, fust accordée avec le prince de Joinville, fils aisné de M. de Guyse; et M. de Joyeuse, qui estoit le second, avec mademoiselle de Luynes; M. de Luynes ayant pensé tenir par ces alliances M. le prince et M. de Guyse plus attachés à ses interets. Mais comme ils n'estoient pas en âge de se marier, et qu'il arriva depuis de grands changements tant en M. de Luynes qui mourust, qu'en M. de Guyse qui fust contraint de sortir de France, ny l'un ny l'autre de ces mariages ne s'acheverent.

Or, quelque envye que M. de Luynes eust de la paix, il luy estoit pourtant presque impossible de l'avoir; car, outre la grande opiniastreté des huguenots pour ceux de Bearn, et que leur assemblée, qui n'estoit, comme j'ay desja dit, composée que de tout ce qu'il y avoit de plus factieux parmy eux, ne demandoit que la guerre, il se trouvoit encore que tous ceux en qui M. de Luynes avoit le plus de confiance la vouloient aussy : M. le prince, parcequ'il n'estoit pas assez consideré dans la paix; M. de Guyse, pour ne perdre point ceste réputation que ses predecesseurs avoient eue de persécuteurs perpétuels des hérétiques; et quant au cardinal de Retz et à M. de Schomberg, qui estoient du conseil, parcequ'ils croyoient, comme en effet il estoit veritable, que l'audace de ceste assemblée de La Rochelle estoit montée sy haut qu'elle ne se pouvoit réprimer que par la force, et que tous autres moyens s'y trouveroient inutiles. A quoy le pere Arnoux ajoutoit encore, quand il en parloit à M. de Luynes, la reconnoissance qu'il devoit des graces que Dieu venoit tout fraischement de luy faire, et son vœu, dont il ne pouvoit, ce disoit-il,

estre dispensé par qui que ce fust, puisqu'il trouvoit une sy légitime occasion de s'en acquiter, et que ce seroit une ingratitude sy grande qu'elle luy attireroit peut-estre à la fin des châtiments égaux aux bienfaits; ce qui ne l'embarrassoit pas peu. Mais ce qui y contribuoit le plus estoit le Roy : car ayant dès sa jeunesse fait ses petites compagnies de gens de pied que j'ay desja dit, et ausquelles il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et toutes les autres factions de guerre qu'il pouvoit; ces choses, qui ne sembloient alors que des bagatelles et des jeux d'enfants, se trouverent enfin très importantes, l'ayant sy bien accoutumé à entendre parler de la guerre, et à en faire son principal divertissement, que dès que son sang commença à bouillonner, il voulust passer des représentations aux veritez et des discours aux effets, ainsy qu'il s'estoit desja veu au Pont-de-Cé.

Tout l'hiver néanmoins ne produisist autre chose que des escritures publiées de part et d'autre, et ces voyages faits à La Rochelle par M. de Favas, qui eut peu mieux que tout autre, s'il y eust agy de bonne foy, porter les esprits à l'accommodement; mais sy ses interests l'obligeoient à le desirer, tirant comme deputé beaucoup d'argent du Roy, et se trouvant en grande considération dans la cour, son humeur naturelle (ayant tousjours esté des plus eschauffés dans le party) et ses anciennes liaisons avec les plus séditieux l'emportoient de telle sorte, que tout le monde a creu qu'il servist plustost à les aigrir qu'à les ramener.

Tellement que M. de Luynes voyant les choses en cest estat, et que le Roy seroit forcé d'aller bientost à Tours pour estre plus près de La Rochelle, il vou-

lust auparavant voir les places qu'il avoit nouvellement eues en Picardie, et y mena le Roy.

[1621] Estant à Calais, on envoya un ambassadeur en Angleterre, tant pour satisfaire à la coutume, se pratiquant ainsy toutes les fois que les roys s'en approchent sy près, que pour menager le roy de la Grand'Bretagne, et l'empescher de prendre part dans tout ce qu'on avoit à desmesler avec les huguenots, où il pouvoit faire une grande figure s'il eust voulu y entrer; luy faisant voir comme ils n'avoient aucuns subjects de se plaindre, les edicts estant fort bien entretenus, et n'ayant pas moins de liberté pour leurs biens et pour leurs consciences que les catholiques mesmes; de sorte qu'il paroissoit clairement qu'ils ne tendoient qu'à se soustraire de son obéissance.

M. de Chaulnes fust choisy pour faire ce voyage, où, comme frere du favory, il mena une grande compagnie. Il y fust fort bien receu, et en rapporta de très bonnes paroles, ce Roy-là (1) n'ayant jamais voulu favoriser aucuns rebelles contre le Roy, bien que plusieurs de son pays qui le desiroient l'en pressassent fort, et luy en fissent voir toutes les conséquences.

Ensuite de quoy M. de Luynes voyant qu'il alloit avoir la guerre, et que sa faveur estoit si grande qu'elle luy pouvoit faire obtenir tout ce qu'il voudroit, il se résolust, pour estre le premier dans l'armée aussy bien que dans la cour, de se faire faire connestable. La seule difficulté qui s'y rencontroit venoit de M. d'Esdiguieres, qui estoit en estat d'y pretendre, tant pour sa grande réputation dans les armes et son inviolable fidelité, que parcequ'il falloit le tenir content à cause

(1) *Ce Roy-là :* Jacques premier.

du Dauphiné, qui estoit tout entre ses mains, et pour montrer qu'on ne vouloit pas faire une guerre de religion : mais comme il estoit bon serviteur du Roy, et d'humeur accommodante, il se contenta de la charge de mareschal-de-camp général, qu'on luy donna.

L'ambition qu'eust M. de Luynes de s'eslever à ceste sy haute dignité sans en avoir les qualités requises, ne s'estant jamais fait de connestable qui n'eust point esté à la guerre, et sans estre en réputation de grand capitaine, ne fust pas seulement condamnée de tout le monde, mais luy eust encore vraysemblablement couté fort cher, s'il eust vescu plus longtemps qu'il ne fist ; car l'affection du Roy, qui avoit esté jusques là fort entiere, se trouva bientost après entamée, parce-qu'estant arrivé à l'armée, ou il n'alloit pas partout où il devoit, ou quand il le faisoit et qu'il y vouloit or donner quelque chose, c'estoit de sy mauvaise grace que le Roy, qui n'estoit pas de mesme, et le sçavoit admirablement bien faire, ne pouvoit s'empescher d'en rire et de s'en moquer avec quelques uns, qui prirent de là occasion de luy parler de beaucoup de choses qu'on n'avoit encore osé luy dire (1).

M. le prince aida fort à luy en faire prendre la résolution, M. de Luynes n'osant quasy s'en déclarer, quelque envye qu'il en eust, jusques à ce qu'il vist que non seulement M. le prince ne le désapprouvoit pas, mais qu'il l'en pressoit; ce dont tout le monde s'estonna, tant on le trouvoit hors de propos. Mais il me dist l'au-

(1) On trouve de grands détails sur les dispositions secrètes du Roi à l'égard du connétable, dans les Mémoires de Bassompierre (t. 20, p. 348 et suiv., deuxième série de cette Collection.) Louis XIII, dans son dépit contre le connétable, l'appeloit *le roy Luynes*.

née d'après, comme il alloit commander l'armée en Guienne, que c'estoit parcequ'enyvré de son bonheur, M. de Luynes vivoit fort mal avec tous ses amis, et que luy en particulier avoit de grands subjects de s'en plaindre; mais que tenant de luy sa liberté, il n'avoit pas voulu s'en ressentir autrement qu'en l'eslevant sy haut qu'il luy fallust enfin tomber, ces sortes de faveurs, aussy bien que toutes les autres choses que la fortune donne, ne pouvant pas longtemps demeurer en un mesme estat, et tombant quasy tousjours dès qu'elles ne sçauroient plus monter.

Cependant M. de La Force se conduisoit de telle sorte en Bearn, y faisant venir des troupes estrangères, fortifiant de petits chasteaux, et tesmoignant en toutes rencontres qu'il ne cherchoit qu'à restablir les affaires en l'estat d'auparavant, que le Roy fust obligé de luy mander de désarmer et de s'absenter du pays, jusques à ce que les choses y fussent plus assurées, et tous les subjects de jalousie passés; à quoy n'ayant pas voulu obéir, et demandant, pour gagner temps, de pouvoir faire entendre ses raisons au Roy, qu'il fondoit principalement sur les entreprises de M. de Poyanne, qui avoit armé sans sa permission, M. d'Espernon y fust envoyé pour l'en chasser. Ce qu'ayant fait fort aisement, le gouvernement luy fust osté, et donné au mareschal de Thémines; sa charge de capitaine des gardes au marquis de Mosny; et M. de Montpouillau, son fils, forcé de se retirer de la cour.

Le Roy ayant fait une grande provision d'argent pour le payement de ses armées, et mis tout l'ordre nécessaire à Paris, en partist le 5 d'avril; et s'estant arresté quelques jours à Fontainebeleau et à Blois, ar-

riva à Tours sur la fin du mois. Il avoit, quelque peu auparavant, envoyé une déclaration au parlement en faveur de tous ses subjects de la religion prétendue réformée, qui demeureroient dans l'obéissance; dont il tira de grands avantages, car tous ceux de deça la riviere de Loire, qui virent par là leurs consciences et leurs biens en seureté, ne voulant point quitter leurs maisons, ceux de Guienne et de Languedoc se trouverent sy foibles, qu'au lieu de pouvoir mettre des armées en campagne comme ils avoient fait autrefois, ils n'eurent pas seulement de quoy garnir toutes leurs places.

Or le Roy, qui avoit laissé, quand il revint de Bearn, une partie de ses troupes en Guienne et en Poitou, ayant esté averty que ceux de l'assemblée de La Rochelle, parmy plusieurs projects qu'ils faisoient, pretendoient principalement fournir sy bien Saint-Jean-d'Angely de toutes choses qu'il pourroit servir de bouclier à La Rochelle, et fermer de ce costé là l'entrée dans le pays d'Aunis, manda à M. d'Auriac, mareschal de camp qui commandoit les troupes de Poitou, de les tirer des garnisons, et de s'approcher de Saint-Jean pour observer tout ce qui s'y feroit, et de luy en donner avis, sans ordre toutefois de rompre. Ce que M. d'Auriac ayant fait, il alla loger à Saint-Julien-du-Sault, qui n'en est qu'à un quart de lieue, et où il y a un pont sur la riviere de Boutonne; et s'estant fortifié, tant à la teste du pont qu'à toutes les autres avenues, M. de Rohan vint dès le lendemain au matin, avec quarante ou cinquante chevaux, sur une petite eminence qui est assés proche du pont, faisant faire force fanfares à ses trompettes et des caracolles à

sa cavallerie, comme sy elle eust demandé à tirer quelques coups de pistolets; à quoy n'ayant point esté respondu, il s'en retourna.

M. d'Auriac, piqué de ceste bravade, et voulant tout du moins luy rendre la pareille, fist sortir à deux jours de là toutes ses troupes, et les mist en bataille à la veue de Saint-Jean. Or cinq compagnies du régiment de Piémont, avec quelques autres de celuy de Normandie, qui ne faisoient qu'un bataillon, parceque le reste de ces régiments estoit en Guienne, s'estant trouvées à la gauche et vis à vis du faubourg de Mata, où ceux de Saint-Jean avoient fait une barricade qu'ils gardoient avec beaucoup de monde, il vint envye au marquis de Fontenay, qui, comme mestre de camp du régiment de Piémont, commandoit ce bataillon, et à tous les capitaines, sans en avoir l'ordre ny l'envoyer demander, mais comme par une inspiration, d'aller à ceste barricade, et d'en chasser les ennemis. Et partant au mesme temps sans davantage se consulter, ceux de la ville ne les virent pas plus tost marcher vers eux, qu'ils tirerent quelques coups de canon, dont un entre autres tua le cheval du marquis de Fontenay, comme il venoit de descendre se voyant près de la barricade, de laquelle ne s'estant fait qu'une simple descharge, elle fust emportée sans difficulté. Mais ayant passé outre, et suivy les ennemis de sy près que s'ils n'eussent diligemment fermé la porte de la ville on y seroit entré avec eux, ils furent contraints, pour se mettre à couvert, de se loger dans une maison ruinée, où, s'estant fortifié le mieux qu'il se peust, le marquis de Fontenay envoya demander des munitions à M. d'Auriac, et luy dire le lieu où il es-

toit, et les avantages qui s'en pourroient tirer : mais luy, qui estoit en colere de ce qui c'estoit fait (car n'ayant point d'ordre de la cour de rompre, il craignoit que cela n'y fust mal receu), au lieu de luy faire porter des munitions, luy manda de se retirer tout-à-l'heure. C'est ce qui se trouvoit assés difficile de jour, la rue estant enfilée, et les autres passages descouverts de tous costés. Enfin toutefois M. de Fontenay ne pouvant pas demeurer là contre l'ordre, il prist par dans un jardin où il pouvoit estre le moins veu ; et s'estant mis à la queue avec trois ou quatre officiers pour faire teste en cas que les ennemis voulussent sortir, il gagna une maison où ils furent à couvert, sans autre perte que de cinq ou six soldats. Un capitaine du régiment de Normandie y receut une mousquetade qui luy perça la cuisse, comme il estoit à demy entré dans la maison. Voilà comment se fist la déclaration de la guerre du costé du Roy.

Le Roy en receust la nouvelle comme d'une chose qu'il falloit aussy bien faire, pour les divers attentats que les huguenots faisoient tous les jours en beaucoup d'autres lieux ; ayant mesme esté obligé d'aller à Saumur et de s'en assurer, sur l'avis qu'il avoit eu qu'on y devoit envoyer force gens, et que M. Duplessis-Mornay ne les pourroit peut-estre pas empescher d'y entrer, et de se rendre maistres du château, ayant un ordre de l'assemblée pour sa garnison, qui estoit toute huguenote ; après quoy ils en feroient une place d'armes capable de recevoir tous ceux qui iroient des provinces de deçà la riviere de Loire, et d'y arrester si longtemps le Roy, que ceux de Guienne et de Languedoc auroient loisir de fortifier leurs places, dont la plus grande partie

uvoit en fort mauvais estat. Quelques uns ont creu
avoit seulement apprehendé qu'ils le fissent,
it les grands avantages qu'ils en eussent tiré :
quoy qu'il en soit, le Roy y alla ; et M. Duplessis
nt pas osé luy en refuser les portes, en fust re-
et le comte de Sault, petit-fils de M. d'Esdiguie-
t encore huguenot, mis en sa place.
qui s'estoit fait à Saint-Jean, quoyque peu con-
ible, obligea néanmoins le Roy d'y envoyer le ma-
al de Brissac pour commander l'armée, et donna
elle émulation à beaucoup de gens de la cour,
vinrent à Saint-Julien ; mais comme il n'y avoit
e guere de troupes, on ne peust pas empescher
secours de cinq ou six cents hommes, que ceux
ssemblée de La Rochelle y envoyerent, n'y en-
la nuit ; et il ne s'y fist autre chose, mesme des-
l'arrivée du mareschal de Brissac, sinon de des-
er un canal de la riviere qui faisoit moudre les
ins de Saint-Jean, où M. de Chalais fust dange-
ment blessé d'une mousquetade dans le ventre,
er après reconnoistre le faubourg d'Aunis pour y
un logement, où M. d'Elbœuf receust un coup
ousquet qui passa entre les deux os de sa jambe
les rompre.
de Rohan voyant cela, et aymant mieux aller en
uedoc et en la haute Guienne, dont l'assemblée
voit donné la charge, que de s'enfermer dans
-Jean et d'y estre assiegé, en partist sur ce mesme
, y laissant toutes ses troupes, et M. de Soubise
y commander.
u de jours après on eust advis que M. du Maine
sceu ce qui s'estoit fait à Saint-Jean, et que les

huguenots avoient pris Caumont sur la riviere de Garonne, les en avoit chassés, et se disposoit à assiéger Nerac. De sorte que la guerre s'estant ainsy déclarée de toutes parts, le Roy envoya M. d'Esdiguieres à Saint-Jean pour y commander l'armée : ce qui en fist partir le mareschal de Brissac, qui, comme plus ancien mareschal de France, ne vouloit pas luy obéir, quoyqu'il fust mareschal-de-camp général. Le Roy suivist bientost après, et y arriva le jour que M. d'Esdiguieres avoit fait attaquer le faubourg de Taillebourg pour y faire un logement.

Ceux de Saint-Jean s'y estoient fortifiés dans un portail qui finissoit autrefois le faubourg, et devant lequel il y avoit un fossé rompant le pont, et n'y laissant qu'une planche pour y passer, et par deux barricades faites l'une ensuite de l'autre dans la rue, que la courtine de la ville deffendoit; mais ils abandonnerent le portail aussytost que, s'estant tiré deux volées de canon, ils en virent la porte rompue, et les barricades à mesure qu'on y alla; mettant le feu en se retirant à de la paille préparée pour cest effet dans quelques maisons, dont tout le faubourg fust bruslé.

Le comte de Maurevel et le marquis de Fontenay, maistre-de-camp des regiments de Piemont et de Champagne, firent l'attaque, et emporterent le portail et toutes les barricades. Le comte de Maurevel y fust tué (1); M. de Chevreuse, le cardinal de Guyse, qui vouloit quitter le cardinalat, et se faire chevalier de

(1) *Le comte de Maurevel y fust tué :* Claude-François de La Baume, comte de Montrevel, tué à Saint-Jean-d'Angely le 31 mai 1621. M. de Fontenay a continuellement altéré son nom, l'usage étant alors d'écrire les noms comme on étoit dans l'habitude de les prononcer.

Malte ; le marquis de Thémines, messieurs de Bressieux, de Chaudebonne, et quantité d'autres volontaires, y furent aussy, et y firent merveille, tout le monde y estant en pourpoint. Le jeune comte de Maurevel (1) eust la charge de son pere.

Le Roy allant à Saint-Jean, tous les gouverneurs des places huguenotes de Poitou où il fust luy ouvrirent les portes, et les autres se déclarerent pour luy; et d'autant que l'assemblée de La Rochelle avoit donné le commandement de la basse Guienne à M. de La Force, auquel M. de Boisse-Pardaillan ne vouloit pas obéir, il se declara en ce mesme temps pour le Roy, comme fist aussy M. de Castelnau, gouverneur du Mont-de-Marsan, et quelques autres.

Dès le lendemain que le Roy fust arrivé, le siege fust commencé; l'on fist deux attaques, l'une entre le faubourg de Mata et celuy d'Auny, commandée par les mareschaux de Praslin et de Saint-Geran, avec les régiments des Gardes, de Navarre et autres, et messieurs de Créquy, de Saint-Luc et le marquis de Thémines pour mareschaux de camp; et l'autre au faubourg de Saint-Eutrope, que le mareschal de Chaulnes commandoit avec les regiments de Piémont, Champagne, Normandie et Rambure, et messieurs de Termes et de La Rochefoucaut pour mareschaux de camp. L'on envoya sommer M. de Soubise par un héraut; mais cela ne servist de rien.

Il se trouva lors à l'armée une sy grande quantité de volontaires, qu'on en estoit fort empesché; car autant qu'ils pourroient estre bons pour un jour de ba-

(1) *Le jeune comte de Maurevel :* Il n'avoit encore que dix-sept ans. L'un de ses fils a été maréchal de France.

taille, ou mesme pour une guerre de campagne, ils sont tout-à-fait incommodes dans les sieges, où les choses se conduisant d'autre façon, un sy grand nombre de gens qui voudroient tousjours estre les premiers partout embarrassent la pluspart du temps plus qu'ils ne servent, et se font souvent tuer et tuer les autres fort mal à propos. Le jour que se fist l'attaque du faubourg Saint-Eutrope, il en vint plus de huit cents qui la vouloient faire, et l'oster à M. de Fontenay et au régiment de Piémont, qui en avoient la charge; et sans M. d'Esdiguieres, qui leur fust commander de la part du Roy de s'en retourner, je crois qu'ils ne l'eussent pas fait, tant ils s'y opiniastroient.

Sur ce temps là M. de Bassompierre revint de son ambassade extraordinaire d'Espagne. Il y estoit allé à cause de la révolte des Valtolins, supportés par le roy d'Espagne, contre les Grisons alliés du Roy; et il avoit fait un traité pour cela. Mais comme le roy d'Espagne mourust devant qu'il en fust party, les grands changements qui arriverent après dans sa cour, et toutes les affaires que le Roy eust, en empescherent l'exécution. Il servist de mareschal de camp dans l'attaque des gardes.

Les assiégés ne disputerent point du tout leurs dehors, et ne firent que peu de sorties, et encore très-foibles. De sorte que du costé des gardes on fist les approches et l'ouverture mesme du fossé, sans autre empeschement que de force mousquetades tirées, dont M. de La Valette, le comte de Palluau, premier maistre d'hostel du Roy, et autres, furent blessés, et M. de Carbon tué.

Il ne se rencontra pas plus de difficulté à celuy de

Saint-Eutrope; car on estoit au pied d'un dehors où il n'y avoit point de fossé, quand ils parlerent de se rendre : en quoy ils ne laisserent de faire grand plaisir à tout le monde, car l'ignorance de ce temps là pour l'attaque des places estoit telle, que les gardes ayant un fossé fort profond à passer, et les autres à monter sur le dehors, derriere lequel il y avoit aussy un fossé, pour peu qu'ils eussent esté deffendus, on en eust eu pour longtemps. Il est bien vray qu'on auroit peu estre fort aidé par un ingénieur italien nommé Gamurin, lequel ayant servy en Flandre sous le marquis Spinola, et veu la maniere dont il attaquoit les places, sçavoit assurement quelque chose; mais comme il parloit peu, et mauvais françois, et que tous les autres estoient contre luy, et particulierement le baron de Chaban, qui faisoit grand bruit, il en estoit tellement troublé, et M. le connestable aussy, qu'on n'en tiroit pas tout l'avantage qui se pouvoit.

Lorsque ceux de l'attaque de Saint-Eutrope furent à quelque cent pas du dehors où ils vouloient aller, Gamurin voyant l'envye qu'ils avoient d'y estre attachés, les en fist plus approcher en une nuit qu'on n'eust fait par les voies ordinaires en trois ou quatre, y allant tout droit avec des gabions rangés de telle sorte qu'il y en avoit tousjours un qui couvroit ceux qui passoient: dont les assiegés furent le matin fort estonnés, et sortirent aussytost pour les renverser ou brusler. Mais comme on avoit fait un bon corps de garde au bout, on les repoussa aisement; de sorte qu'ils se réduisirent, jugeant bien qu'ils n'avoient pas peu estre tout remplis en sy peu de temps, à tirer sy souvent dessus qu'il fist fort dangereux d'y passer tant que le jour dura,

y entra la veille de la Saint Jean, comme sy
pas voulu que la feste de ce grand saint se
core ceste année là sans y estre célébrée, ai
le fust fort solemnellement, le Roy et toute
ayant assisté.

Ceste place, que les huguenots tenoient q
imprenable à cause de la longue résistance
après la bataille de Moncontour (1) à l'arr
rieuse, et à tout le reste des forces de la F
le roy Charles y mena, ayant esté sy tost pri
une telle espouvante à toutes les autres,
La Rochelle, Clerac et Montauban, il n'y e
une qui creust pouvoir résister. Et ce qui a
encore leur estonnement et les mettoit quasy
poir, c'est que n'ayant subsisté dans les gu
cédentes que par les secours qu'ils tiroien
ceux de deçà la riviere de Loire, soit d'Alle
d'Angleterre, ils ne voyoient lors aucun lie
peussent rien esperer; car comme quand Dieu
les choses réussissent d'une façon il fait que
pour cela, il se trouva aussy que, ne se fais

lemagne estoient plus en estat de demander assistance que d'en donner, et que le roy de la Grand'Bretagne estoit tellement ennemy de la guerre, mais principalement de celle faite par des révoltés, qu'il avoit abandonné le comte palatin son gendre. Mais ce qui est encore plus à admirer, et qui fait voir combien Dieu a voulu favoriser les desseins du Roy, c'est que les protestants sont tousjours demeurés en cest estat jusques à ce qu'il ait eu achevé avec les huguenots, et ne se sont point relevés que quand il en a eu besoin pour empescher que la maison d'Austriche, par l'assujettissement entier de l'Allemagne, ne peust pretendre à celuy de tout le reste du monde.

Les deux Reines avoient suivy le Roy jusques à Saint-Jean, la Reine mere demeurant à Mata et la Reine à Brisambourg; mais celle-cy ne le quitta point durant tout le voyage, et la Reine mere alla l'attendre à Paris. Le cardinal de Guyse mourust sur ce temps là de maladie, et tous ses bénéfices furent donnés à un des enfants de M. de Guyse.

Le Roy ayant laissé une garnison dans Saint-Jean pour en faire démolir les fortifications, alla à Pont, place tenue aussy par les huguenots, qui ouvrist les portes, comme firent Castillon, Bergerac et Sainte-Foy, sur la riviere de Dordogne; Tonneins, Monheur et autres, sur la Garonne. De sorte qu'il n'y eust que Clerac qui fist le contraire, et se voulust deffendre; mais huit jours en virent la fin, s'estant rendu à composition. M. de Termes fust tué aux approches; en quoy le Roy fist une grande perte, estant un de ceux de l'armée le plus capable de servir (1).

(1) César-Auguste de Saint-Lary, baron de Termes, grand écuyer

Il en avoit eu la nuit de devant quelque preasentiment; car, bien que la mode de ce temps là fust d'aller partout sans armes, et que luy-mesme l'eust tousjours fait, il vouloit néanmoins ce jour là s'armer, et demanda le matin au marquis de Fontenay, comme s'il eust esté honteux de l'estre tout seul, s'il ne s'armeroit point, disant qu'il ne falloit pas se faire tuer pour un homme qui n'en sçauroit aucun gré, entendant parler du connestable de Luynes; surquoy luy, qui jugea bien que c'estoit qu'il avoit envye de le faire, luy ayant respondu qu'ouy, il commanda aussytost à un de ses valets de chambre de porter ses armes à la teste du régiment des Gardes, où il devoit servir, et de l'y attendre; et comme on ne sçauroit éviter sa mort quand l'heure en est venue, cest ordre qu'il donna fust vrayseinblablement cause de la sienne, l'ayant empesché d'avoir ses armes, qui estoient bonnes et à l'espreuve, quand il en eust besoin. Car M. d'Esdigueres s'estant arresté en un certain lieu, en attendant que toutes les troupes qui venoient de loin fussent arrivées, et s'y trouvant incommodé par des mousquetaires sortis de Clerac, qui, à la faveur d'un petit ruisseau et de quelques arbres, tiroient sur luy, il envoya les chasser par M. de Brissac, qui passoit par là avec sa compagnie du régiment des Gardes pour aller à son rendés-vous; lequel voulant demeurer quand le marquis de Fontenay et le régiment de Piémont qui devoient faire ceste attaque furent venus, et M. d'Esdigueres lui ayant permis, et d'aller conjointement avec eux à une barricade faite sur une petite eminence qui

de France par la démission du duc de Bellegarde son frère aîné, fut tué au siége de Clérac le 22 juillet 1621.

bouchoit le chemin de Clerac, M. de Termes, qui se trouva sur ce mesme temps auprès de M. d'Esdiguieres, ne voulust pas, quoyqu'il n'eust point d'armes, quitter ceste compagnie, qui estoit de celles qu'il devoit commander; et se mettant à sa teste, prist par dans le chemin, comme le régiment de Piémont par le dehors. De sorte que tout ce qui fust tiré de ceste barricade portant sur luy et sur ceux qu'il menoit, parceque toutes les canonnieres s'y adressoient, il receust une mousquetade au travers du corps, dont il mourust le lendemain: ce qui ne seroit pas arrivé s'il eust esté armé comme il en avoit eu envye. Un lieutenant du régiment des Gardes, un sergent et quantité de soldats furent aussy tués avec luy.

La ville de Clerac estant, du costé qu'on y alloit, quasy toute environnée d'une petite colline dont le haut est hors de la portée du canon, cela donnoit une telle facilité d'en voir faire les approches en seureté, que le Roy y fust, la Reine avec toutes ses dames, tous ceux du conseil, et presque tout le reste de la cour.

Il arriva un fort grand désordre quand la garnison en sortist; car toute l'armée n'ayant point esté mise en bataille, ainsy qu'il se doit tousjours faire en semblables occasions pour tenir chacun dans le devoir, il s'en desbanda un grand nombre qui l'allerent attendre sur leur chemin, et la pillerent, sans que ceux qui avoient esté ordonnés pour les voir sortir le peussent empescher, n'ayant point de troupes avec eux; de quoy M. le connestable fust fort blasmé: mais la chose estant faite, il n'y avoit point de remede.

Clerac pris, on y laissa des gens pour en faire raser

Roy passast en Languedoc, où toutes les villes
mal fortifiées, il ne trouveroit nulle résistance;
Montauban demeurant après cela tout seul et sa
cours, tomberoit infailliblement de luy-mesme d
que l'hiver fust passé. Mais les autres luy conseil
d'aller droit à Montauban, se fondant sur l'est
ment des habitants, les intelligences qu'on y av
que les clefs de toutes les autres villes estant dans
là, ce seroit espargner bien du temps et de la pe
Roy et à l'armée; joint qu'il ne seroit peut-estre
aisé qu'on s'imaginoit de reduire Montpellier, N
et autres grosses villes du Languedoc, qui pou
tirer beaucoup de gens des Cevennes.

Cest avis fust enfin suivy par M. le connestable
quoyqu'il fust apparemment le plus mauvais, pu
se fondoit en partie sur des intelligences dont l'é
ment est ordinairement fort incertain, comme en
celles-là manquerent, il n'eust pas néanmoins lai
réussir, sy M. le connestable, aveuglé par tant d
reux succès, et cherchant peut-estre aussy à me
quelque chose, ne considerant pas que dans la g
le meilleur menage se trouve tousiours dans ce

quer pour aller par mer à Bordeaux, et de là, en remontant la Garonne et le Tarn, à Montauban; car avec cela on eust peu faire deux quartiers plus qu'on ne fist qui eussent infailliblement empesché le secours d'y entrer, qui fust ce qui le sauva.

Le Roy en y allant passa par Moissac, où il laissa la Reine, et arriva à Piquequos, où il logea pendant tout le siege, le dix-septieme d'aoust. M. du Maine, qui avoit pris Nérac, Castel-Jaloux et autres petites places, l'y vint trouver, et il fust résolu qu'on feroit trois attaques; la premiere auprès du grand chemin qui va à Montauban, et qui est assés près de la riviere et la laisse à main droite, qui s'appelleroit l'attaque du connestable. On y mist les régiments des Gardes, de Piémont, de Normandie et de Chappes. M. de Bassompierre y estoit au commencement seul mareschal de camp (1), mais on luy donna despuis pour adjoint Pompée Frangipani, italien; le mareschal de Praslin y commandoit. M. d'Esdiguieres eust la seconde, et sous luy M. de Chevreuse, le mareschal de Saint-Geran et M. de Schomberg, surintendant des finances, qui faisoit la charge de grand-maistre de l'artillerie. Il y avoit les régiments de Picardie, Champagne, Navarre et autres; et pour mareschaux de camp, messieurs de Marillac, Zamet et le marquis de Thémines. Ceste attaque se fist en un lieu appelé, ce me semble, le Moustier, et tout proche d'un grand penchant, entre lequel et le fossé il n'y a qu'un chemin fort estroit. L'attaque de Ville-Bourbon, qui estoit la troisieme, fust donnée à M. du Maine, et pour troupes, toutes celles de son

(1) Bassompierre arriva devant Montauban le 21 août. (*Voyez* ses Mémoires, t. 20, p. 276, deuxième série de cette Collection.)

armée, que le mareschal de Thémines commandoit sous luy avec messieurs ..... Or il faut noter qu'on fist deux ponts sur la riviere pour faciliter la communication des quartiers; mais que nonobstant cela ils estoient sy eslongnés les uns des autres qu'ils ne se pouvoient point secourir, y ayant particulierement, depuis l'attaque du connestable jusques à celle de M. d'Esdiguieres, mesme par le plus court, pour plus d'une heure de chemin.

Aussytost après qu'on fust arrivé à Montauban, on sceust que les intelligences avoient esté descouvertes, et que M. d'Orval, qui y servoit de gouverneur, en avoit fait pendre les auteurs : de sorte qu'il ne fallust plus rien attendre que par la force, et dont on ne désespera pas, car on y sçavoit peu de gens de guerre. Les approches se firent de tous les costés fort bravement, rechassant les ennemis derriere les retranchements; mais despuis il se fist de telles fautes que les assiégés en prirent courage, et les troupes du Roy s'en refroidirent sy fort qu'elles ne firent plus rien de bon. Et premierement en l'attaque du connestable; car, bien que plusieurs personnes eussent conseillé d'emporter de vive force un ouvrage à cornes, fait pour couvrir le peu de fortifications qui estoient de ce costé là, on y voulust aller par tranchées; à quoy on demeura sy longtemps qu'ils eurent loisir non seulement d'achever leur corne, qui n'estoit pas encore tout-à-fait en défense, mais de faire derriere tant d'autres travaux qu'il eust fallu un siecle pour les prendre. Quand on voulust monter sur ceste corne, on fist une mine, laquelle fust fort grande, et trop. Or, comme elle renversa beaucoup de terres du costé de la ville, aussy fist-elle sur

les tranchées (1); de sorte qu'on fust bien empesché à réparer ce qu'elle avoit gasté, et à se faire un chemin pour aller dans l'ouverture qu'elle avoit faicte. Ce que les ennemis voyant, et qu'ils n'avoient rien à craindre par-là, ils sortirent des deux costés avec tous leurs meilleurs hommes, et eussent assurement enlevé toute la tranchée, où il y avoit ce jour là cinq compagnies du régiment des Gardes et celuy de Chappes, et encloué le canon, sy le reste des gardes qui les devoient relever n'eust desja esté à la queue de la tranchée, avec quoy ils furent repoussés.

Ce fust en ce temps là que M. de Toiras (2), qui a depuis esté mareschal de France, commença à se faire connoistre par autre chose que par la chasse, en quoy il estoit fort entendu; car ne se contentant pas de la seule fonction que sa compagnie au régiment des Gardes luy donnoit, il demanda la charge de payer les travailleurs, et y apportant une subjection fort grande, moutra aussy, donnant ses avis sur tout ce qui se faisoit, qu'il avoit de très grands talents pour la guerre.

Quant à M. du Maine, son impatience luy fist donner deux assauts devant que les choses fussent en estat de cela, desquels ayant esté repoussé avec perte d'une infinité de gens, comme entre autres du marquis de Thémines qui y estoit allé à cause de son pere, de M. de La Frette et autres, tant volontaires qu'officiers,

(1) Bassompierre faillit être écrasé par l'effet du jeu de cette mine. (*Voyez* ses Mémoires, t. 20, p. 297, deuxième série de cette Collect.)

(2) *M. de Toiras :* Jean de Saint-Bonnet, de Caylar, seigneur de Toiras, fut d'abord lieutenant, puis capitaine, de la volerie du Roi. Il fut fait maréchal de France en 1630. On peut consulter, sur les progrès de sa fortune, les Mémoires du cardinal de Richelieu, t. 23, p. 465, deuxième série de cette Collection.

ses troupes en demeurerent tellement descouragées et estonnées, qu'elles estoient tousjours prestes à fuir sur le moindre bruit que faisoient les ennemis, croyant qu'ils alloient sortir; et sans le grand soin que les officiers prenoient de l'empescher, cela seroit sans doute arrivé.

Il ne survescust guere à ces deux disgraces; car M. de Guyse, venu de nouveau à l'armée, l'estant allé voir, il le mena sy avant dans son travail, qu'estant tout à descouvert, il receust un coup dans la teste dont il tomba mort sur la place. M. de Chevreuse eust sa charge de grand chambellan, mais on ne pourveust point à son gouvernement. Quelques uns ont dit qu'il avoit esté jusques là, prétendant y faire tuer M. de Guyse, pour qui il avoit une jalousie extreme; et que voyant qu'on ne tiroit point, il parla enfin sy haut qu'il en fist aviser les ennemis; mais le coup porta plus tost sur luy que sur M. de Guyse, ainsy qu'il arrive souvent à ceux qui veulent faire tuer les autres.

Le costé de M. d'Esdiguieres fust conduit fort régulierement et fort diligemment jusques sur le bord du fossé; mais s'y estant trouvé, quand on vint à regarder dedans, deux coffres, les conducteurs du travail, qui, n'en ayant vraysemblablement jamais veu d'autres, ignoroient les moyens de s'en deffendre, en eurent tant de peur qu'ils se résolurent de les laisser, et de tirer une ligne tout le long de la contrescarpe à main gauche, sous le prétexte de s'attacher après cela à un bastion, sur lequel estant montés on eust sans doute esté dans la ville, et non pas par celuy qu'on quittoit, qui n'estoit qu'un dehors. Mais ils y trouverent une difficulté bien plus grande que celle des coffres; car

les assiégés ayant laissé faire ceste tranchée sans s'y opposer, et mesme quand on fust au bout un fort capable de tenir près de deux cents hommes, aussytost qu'ils les virent dedans ils firent sauter une mine qu'ils avoient faite pendant cela par dessous le fossé et environ au milieu de la tranchée, sans qu'on s'en fust aperceu, qui fist une telle ouverture que ne s'y pouvant plus passer, ny par le costé, à cause que c'estoit un penchant fort long et fort droit, il fallust que ceux du fort se rendissent le lendemain, n'ayant ny munitions ny vivres.

A tous ces défauts il s'ajouta une autre chose, sans laquelle on a tousjours creu, ainsy que j'ay desja dit, que la ville n'auroit pas laissé d'estre prise, le peu de gens qu'il y avoit ne pouvant pas davantage résister à l'extraordinaire fatigue qu'on leur donnoit, qui fust du secours qui y entra; car M. de Rohan voyant qu'il y alloit du tout, ayant assemblé tout ce qu'il peust de gens, qui monterent bien à quatorze ou quinze cents hommes, les envoya à Saint-Antonin (qu'on n'avoit pas voulu prendre quand on arriva, de peur qu'en s'y arrestant l'estonnement où estoient ceux de Montauban ne se passast) sous la conduite d'un nommé Beaufort, lequel, ayant fait plusieurs fois mine de vouloir passer sans le faire, rendit ceux qui commandoient la cavallerie qu'on avoit envoyée au devant sy négligents, que non seulement ils ne l'empescherent pas d'aller, mais qu'ils ne donnerent aucun avis de sa marche qu'il ne fust desja fort avancé.

M. le connestable les avoit fait attendre sur le lieu, par où ils passerent sept nuits de suite, par plus de deux mille hommes pris dans son quartier; mais n'ayant

pas continué la huitieme, pour les laisser repaiser, on ne peust y estre quand on y alla, quelque diligence qu'on fist, qu'il n'en fust desja entré plus de sept ou huit cents, le reste demeurant ou tué ou pris, avec Beaufort qui les conduisoit.

Cela changea tout-à-fait la face des affaires; car au lieu que Montauban estoit prest de se rendre, il fallut bientost après penser à lever le siege, l'air estant devenu tellement contagieux qu'il tomboit tous les jours une infinité de malades; et je vis un régiment envoyé par ceux de Toulouse, où il y avoit bien mille hommes, n'en avoir pas trois cents à quelques jours de là, tout le reste estant mort ou tombé malade : de sorte que sy on eust trop attendu, on auroit peut-estre eu de la peine à retirer le canon.

Pendant le siege, madame la princesse accoucha d'un fils (1) (ce dont on fist de grandes resjouissances dans l'armée); et M. le prince prist en ce mesme temps Sancerre, qui avoit autrefois soutenu un sy long siege avec quelques autres petites villes dans le Berry, et echangea Montrond, qui estoit à M. de Sully et bien fortifié, contre quelques unes de ses terres de Picardie; comme pareillement le comte de Saint-Paul prist Gergeau, M. de Vendosme Vendosme, et toutes les places huguenotes de Bretagne, et M. de Montgommery rendist Pontorson en Normandie : de sorte que les huguenots se virent par là despouillés de tout ce qu'ils avoient, hors La Rochelle, et ce qu'ils tenoient en la haute Guyenne et en Languedoc.

Dès que M. le connestable vist que ses intelligences

(1) *D'un fils :* Ce fils fut le grand Condé, né à Paris le 8 septembre 1621.

dans Montauban avoient manqué, et que le siege n'alloit pas comme il le desiroit, il fist nouer une conférence avec M. de Rohan, dans laquelle il est bien vraysemblable qu'il l'eust aisément porté à recevoir les mesmes conditions dont il se contenta l'année d'après devant Montpellier, pouvant bien plustost se fier à luy, qui estoit son allié, qu'à ceux avec qui il traita l'année d'après : mais il est certain que ceux de Montauban ne le voulurent pas.

Environ ce temps là on eust avis que le marquis de Mirambeau, fils aisné de M. de Boisse, et M. de Théobon son gendre, s'estoient révoltés dans Monheur et dans Sainte-Foy. M. de Boisse estoit gouverneur de l'un et de l'autre, et les y avoit laissés pour y commander pendant qu'il estoit venu à Montauban, où en se rendant catholique il devoit estre fait mareschal de France, et avoir la lieutenance de roy de Guyenne, dont le mareschal de Roquelaure, qui estoit fort vieux, ne demandoit qu'à se défaire; mais la révolte de ces deux places l'obligea de s'en aller pour y donner remede devant que cela peust estre exécuté. Il entra dans Monheur, et en chassa sans difficulté son fils et tous ceux de sa faction, et en eust infailliblement fait autant dans Sainte-Foy s'il eust peu y arriver; mais comme il y alloit, et disnoit dans une hostellerie à Gensac, un nommé Savignac l'y fust trouver avec plus de vingt mousquetaires, et le tua. Quelques uns ont creu que c'estoit un chastiment de Dieu pour sept hommes qu'il avoit tués en duel en sept fois qu'il s'estoit battu, ne pardonnant jamais à ceux sur qui il avoit avantage. Par sa mort, Sainte-Foix demeura dans la rebellion, et Monheur y retourna, le marquis de Mirambeau y

Toulouse, où le pere Arnoux son confesseur
gracié. Il s'estoit despuis quelque temps for
contre M. le connestable, tant parcequ'il cr
le Roy ne l'aimoit plus, que parcequ'il le vo
porté à la paix, que ce bon pere ne vouloit
s'estoit pour cela joint avec M. de Puisieux
qui ne l'aimoient pas aussy. Mais, quelque
satisfaction que le Roy en eust tesmoignée, e
plaisir qu'il eust pris d'entendre parler cont
ne luy refusa pourtant pas d'oster le pere
quand il l'en supplia, soit qu'il ne fust pas en
résolu de rompre tout-à-fait avec le connes
qu'il ne le voulust pas faire pendant le voyag
Luynes ne parla point contre M. de Puisieux
haïssoit pourtant pas moins que le confesse
vraysemblablement parceque ne pouvant pa
le pere après avoir osté le fils, il n'en vouloit
à deux fois, et attendoit d'estre à Paris pour
tous deux ensemble.

La nouvelle de la mort du mareschal de B
tant arrivée, le Roy envoya les provisions de
de France à M. de Créquy, suivant la prom

mareschal de Praslin avec toute l'armée investir Monheur, qu'on voulust prendre devant que de la mettre en garnison, afin que la riviere de Garonne et la communication par eau de Toulouse à Bordeaux demeurast tousjours libre; et n'ayant esté que cinq ou six jours à Toulouse, il s'y en alla aussy.

Il n'y fust pas plustost arrivé que M. le connestable y tomba malade de la maladie dont peu de jours après il mourust. Il avoit pris un medecin de Languedoc, nommé Ranchin (1), qui avoit esté au connestable de Montmorency, en qui il se fioit extremement, qui, le traictant à la mode de son pays, ne le fist point saigner, quoyqu'il eust une fievre tres violente, et qu'estant fort gras et mangeant beaucoup il eust assurement grande abondance de sang, et bien besoin de l'estre. Les medecins du Roy eurent beau le dire, ils n'en furent pas creus.

Ce qui surprist merveilleusement, et fist bien connoistre ce que c'est que du monde et sa vanité, fust que cest homme sy grand et sy puissant se trouva neanmoins tellement abandonné et mesprisé, tant dans sa maladie qu'après sa mort, que pendant deux jours qu'il fust à l'agonie, à peine y avoit-il un de ses gens qui voulust demeurer dans sa chambre, les portes en estant tousjours ouvertes, et y entrant qui vouloit, comme sy c'eust esté le moindre des hommes; et quand on porta son corps pour estre enterré, je crois, à sa duché de Luynes, au lieu de prestres qui priassent pour luy, j'y vis de ses valets jouer au piquet sur son cercueil, pendant qu'ils faisoient repaistre leurs chevaux (2).

(1) *Nommé Ranchin :* François Ranchin, médecin célèbre de la Faculté de Montpellier. Il mourut en 1641. — (2) Le connétable de Luynes

Il avoit un esprit fort mediocre, et il
plus propre pour les affaires que pour la gu
moins il gouverna l'un et l'autre tant qu'il
une puissance absolue, et eust cest avant
son temps les huguenots commencerent à
grande partie de leurs forces, et toute leur
Ce qu'il avoit de meilleur estoit qu'il ai
faire garder les vieilles coutumes, et qu'il ne
rien de son temps à ceste ancienne manie
des roys avec leurs subjects, par lesquelles
soient plustost leurs peres que leurs maistr
les traictoient bonnement, et prenoient so
faire du bien, ou de leur faire souffrir
quand ils ne le faisoient pas. C'est ce que
fait les deux favoris qui l'ont suivy, sous qu
modes ayant esté changées, on a veu toutes
tousjours de pis en pis.

Les gens qui estoient dans Monheur n'a
de vivres ny de munitions, et leur estant
d'y en faire venir, ils se rendirent devant
sur le fossé, sans autre mauvais accident
compagnie de gendarmes du connestable, qu

rent de dehors, et qui se retirerent sans pouvoir estre attrapés; et du marquis de Thémines, second fils du mareschal, lequel avoit eu le régiment de Navarre après la mort de son frere, et y receust, estant de garde, un coup dans la cheville du pied, dont il mourust quelques jours après à Bordeaux.

Toute l'armée demeura en garnison dans la Guienne, le mareschal de Saint-Geran devant commander les troupes qui demeuroient autour de Montauban, et M. d'Elbœuf celles qu'on laissa auprès de Sainte-Foy.

Le Roy estant arrivé à Bordeaux, il fist un garde des sceaux; car bien que M. Du Vair fust mort pendant le siege de Clerac, on n'y avoit pourtant point pourveu, le connestable de Luynes les ayant pris et gardés jusques à sa mort, tenant le sceau aux jours ordinaires, quoyqu'il n'eust aucune connoissance de ces sortes d'affaires, et fust contraint de s'en rapporter aux audienciers et aux secretaires du Roy; de sorte qu'il fust connestable et garde des sceaux tout ensemble, ce qui ne s'estoit jamais veu.

M. de Vic (1) fust celuy à qui on les donna. Il avoit pour recommandation ses longs services rendus au conseil, estant des plus anciens, et en Suisse, où il avoit esté ambassadeur; ce qui faisoit beaucoup auprès du Roy, qui se plaisoit à récompenser les vieux serviteurs. M. de Luxembourg, qui aussy bien que M. de Chaulnes eust quelque crédit jusques à ce qu'on fust arrivé à Paris, y aida aussy. On tient que le Roy avança ceste nomination à cause du chancelier de

(1) *M. de Vic :* Meric de Vic, conseiller d'Etat, et intendant de la justice en Guyenne, fut fait garde des sceaux le 24 décembre 1621; il les garda jusqu'à sa mort, arrivée le 2 septembre 1622.

qui croyoient que dans les grands Estats le
ment d'un seul est tousjours le meilleur, et
les roys ne sont pas assés forts pour gouv
mesmes, il vaut mieux qu'ils en laissent la
celuy qu'ils en jugent le plus capable, qu'à
se plaignant des longueurs qu'on apportoi
dition des moindres choses; qu'on ne sçavoi
dresser pour tout ce qu'on vouloit deman
estoient tellement divisés, qu'il suffisoit d'
avec un pour estre mal avec les autres; qu'
soient souvent aux meilleurs avis, par jalo
gloire et de l'avantage qui en reviendroit à
les donnoient; et autres inconvenients qui
vent presque éviter dans les compagnies qui
de chef assés autorisé pour les régler et les
le devoir.

La premiere chose de remarque qu'ils
de pourvoir aux places qu'avoit M. le co
sur quoy ne s'estant peu accorder, chacun
pour ses amis, ils tascherent enfin de s'en
neur, les donnant à des personnes indépe
de merite. Mais hors de M. d'Aumont, qui

que l'âge en avoit alors rendu tout-à-fait incapable, comme aussy l'en osta-t-on peu de temps après; et celuy de M. de Chaulnes pour la citadelle d'Amiens, car il avoit sy peu servy et receu tant d'autres grâces, qu'il sembloit tout-à-fait hors de propos qu'il eust encore celle-là. Quelques uns disoient qu'il en avoit donné vingt mille escus à M. le prince.

M. de Théobon ayant receu, despuis sa révolte, M. de La Force et toute sa famille dans Sainte-Foy, fust encore sy mal avisé que de devenir amoureux de la marquise de La Force, laquelle, bien qu'elle s'en mocquast, ne le luy tesmoigna pourtant pas, mais en usant comme une habile femme, s'en servist pour gagner un tel crédit sur la garnison, qu'elle en rendist à la fin M. de La Force le maistre; dont n'estant pas encore content, il envoya M. de Montpouillan, son fils, à Tonneins, qui estoit en partie à luy, qui le fist révolter.

M. de La Chesnaye, des ordinaires du Roy et huguenot, à qui le connestable de Luynes avoit fait donner le gouvernement de Royan, n'estant pas assés esveillé pour le temps et le lieu où il estoit, ceux de La Rochelle desirant ardemment ceste place, qui est sur l'entrée de la Garonne dans la mer, et pouvoit fort incommoder Bordeaux, y laissa sy souvent entrer M. de Saint-Surin, qu'enfin il la surprist, et l'en chassa. Le marquis de Lusignan fist aussy dans ce mesme temps une entreprise sur Clerac, qui luy réussist.

Tout cela sembloit de mauvais préparatifs pour l'année 1622; mais un autre encore parust bien plus dangereux: car M. de Soubise partant de La Rochelle avec plus de trois mille hommes, tant de cavallerie que d'in-

fanterie, s'estoit allé loger en un certain lieu de Poitou nommé Rie, lequel est couvert d'un costé par un marais qui ne se passe que sur une fort longue chaussée, et par les autres de la mer, et de deux petites rivieres où elle monte et descend deux fois le jour; de sorte que sy on luy eust donné loisir de s'y fortifier, il auroit peu aisement le rendre quasy imprenable. Ce qui obligea le Roy à se haster de partir, pour y pouvoir arriver devant qu'il l'eust fait.

Un peu auparavant qu'il s'en allast, le duc de Chevreuse et messieurs de Liancourt, de Blainville, Zamet et de Fontenay estant allés faire pasque à Nostre-Dame de Liesse, trouverent à leur retour, comme ils arrivoient à Soissons, un gentilhomme que la connestable de Luynes envoyoit à M. de Chevreuse, pour luy dire que le Roy ayant pris quelque ombrage du crédit que mademoiselle de Verneuil et elle avoient auprès de la Reine, leur avoit fait commandement de se retirer (1). A quoy il ne se voyoit point d'autre remede que de faire dire au Roy qu'il la vouloit espouser, ainsy qu'il l'en avoit despuis peu assurée, personne ne doutant que cest ordre ne se changeast en sa considération; mais qu'il le falloit faire promptement, parcequ'il ne leur avoit esté donné que trois jours pour demesnager, et que sy elles estoient sorties du Louvre la chose se repareroit plus difficilement.

M. de Chevreuse s'estant bien informé de toutes les

(1) La Reine, en courant dans la grande salle du Louvre avec la connétable de Luynes et mademoiselle de Verneuil, fit une chute qui lui causa une fausse couche. Louis XIII lui envoya dire qu'il ne voulait pas que ces deux dames restassent auprès d'elle, leur ordonnant en même temps de sortir du Louvre. (Mémoires de Bassompierre, t. 20, p. 376, deuxième série de cette Collection.)

particularités du fait, et n'y trouvant rien davantage, le vint aussytost dire à tous les autres; et comme ils estoient fort de ses amis, leur demanda conseil : à quoy ils respondirent qu'ils n'estoient point d'avis qu'il le fist, parceque sy sa consideration n'estoit pas assés forte pour y remédier, la disgrace retomberoit infailliblement sur luy, et sans qu'il s'en peust plaindre, puisque de luy-mesme il y seroit entré. Joint qu'il devoit bien ce respect au Roy pour tant de bons traitements qu'il en avoit receus par le passé, et tout fraischement par la charge de grand chambellan qu'il luy avoit donnée, de ne se marier pas à une personne qu'il tesmoignoit luy estre désagréable. Ce qu'il monstra d'approuver, et les en remercia fort; mais l'estant allé voir aussytost qu'il fust à Paris, la connestable le gagna de telle sorte qu'il fist à l'heure mesme dire au Roy tout ce qu'elle voulust. Quelques autres luy en parlérent aussy, qui luy firent un grand cas de conscience s'il les empeschoit de se marier, disant que sy c'estoit qu'il voulust absolument l'oster, il le pourroit faire après que le mariage seroit achevé, et s'il vouloit menager M. de Chevreuse, en descousant au lieu de rompre; de sorte que luy, qui estoit bon et avoit la conscience tendre, se laissa persuader : et comme dans ces sortes d'accidents le temps est un grand remede, la chose s'estant par ce moyen là differée, ne se fist à la fin point du tout, ny pour elle ny pour mademoiselle de Verneuil (1).

(1) Il nous semble que le marquis de Fontenay est le seul contemporain qui ait raconté cette anecdote. Elle peint parfaitement le caractère d'intrigue de la duchesse de Chevreuse. Le père Griffet, qui avoit les Mémoires de Fontenay sous les yeux, n'en parle point dans son Histoire de Louis XIII.

Ensuite de cela le Roy partist de Paris (1); et s'estant embarqué à Orléans, il alla par eau avec toutes les troupes qu'il menoit jusques à Nantes, d'où il tourna tout court vers Rie : ce dont M. de Soubise fust fort estonné, ne se voyant pas encore en estat de s'y pouvoir deffendre; de sorte qu'il laissa passer la chaussée sans y mettre aucun empeschement. Après quoy le Roy fist camper l'armée sur une de ces petites rivieres que j'ay dites, et se logea à la teste de ses gardes, de ses gens d'armes et de ses chevaux-légers, où, ayant eu sur le minuit une alarme fort chaude, il monta à cheval, et, comme très brave qu'il estoit, se prépara au combat, donnant tous les ordres nécessaires pour cela; mais il se trouva enfin que ce n'estoit qu'une troupe de vaches qui avoient voulu passer l'eau. On croyoit que le passage de ceste riviere seroit deffendu par M. de Soubise, qui estoit logé à ....., qui n'en est qu'à un quart de lieue : il pouvoit, à ce qu'il sembloit, le faire fort aisement, à cause qu'elle ne se guaye qu'en basse marée, et qu'il y a de l'eau jusques à la ceinture et bien de la vase aux deux bords; mais luy, craignant que s'il y estoit forcé la retraite ne fust difficile, fist pendant la nuit embarquer toute son infanterie, et au mesme temps se retira par terre à La Rochelle avec la cavallerie.

Mais comme, dans toutes les rivieres de ces quartiers là, les vaisseaux n'y peuvent entrer ny sortir chargés que dans les hautes marées, et que ce n'en estoit pas le temps, on trouva aussy tous ceux de ceste infanterie eschoués. De sorte que tout ce qui estoit dessus, et qui

(1) Le Roi n'apprit qu'après son départ l'événement arrivé à Anne d'Autriche. Il lui écrivit de Toury sur la route d'Orléans.

nontoit à plus de deux mille hommes, fust pris, et nvoyé aux galeres. M. de La Motte Saint-Surin, qui ıvoit un régiment, ne s'estant pas voulu embarquer :omme les autres, fust pris à composition dans une église où il s'estoit retranché.

Il faut avouer que M. le prince rendist alors un très grand service; car ce fust luy qui fist faire ceste extresme diligence, laquelle ayant empesché que ce poste sy important ne fust fortifié, causa aussy la ruine de toute ceste infanterie de M. de Soubise, qui mist un tel estonnement dans toute la basse Guienne, voyant que le Roy leur alloit tomber sur les bras sans qu'ils eussent de quoy résister, que, désespérant de se pouvoir sauver, ils ne songerent qu'à se raccommoder avec luy.

Le Roy estant allé de Rie à Royan, l'assiegea avec apparence d'un prompt et bon succès, y ayant fort peu de gens dedans. Et parceque Tonneins, assiegé par M. d'Elbœuf, soit par la faute de ceux qui l'attaquoient ou par le manquement des choses nécessaires à un siege, tenoit encore, il y envoya M. le prince avec de l'argent et des munitions; dont M. d'Elbœuf, qui voyant les assiegés à l'extrémité, ne les vouloit recevoir qu'à discretion, ayant esté averty, il leur donna aussytost telle composition qu'ils voulurent, afin que l'honneur de la prise ne luy fust point osté. M. de Montpouillan y receust un coup dans la teste, dont il mourust peu de temps après.

Quand M. le prince passa à Bordeaux, il y trouva deux vaisseaux hollandois, qu'on croyoit ne s'y estre arrestés que pour attendre des gens qui vouloient se jetter dans Royan. C'est pourquoy il leur envoya dire qu'il en avoit besoin pour porter des munitions et du

canon à l'armée, et qu'ils seroient desinteressés de tout, selon la pratique ordinaire : mais ils ne le voulurent point; et quoyqu'on tirast plusieurs fois sur eux tous les canons du chasteau Trompette, à cause que n'y ayant rien sur la riviere d'où on peust tirer à fleur d'eau, mais seulement de dessus les bastions, qui ne leur faisoient pas grand mal, on ne peust les forcer d'obéir, mais de s'en aller.

La nouvelle de la reddition de Tonneins ayant esté apportée, M. le prince envoya ordre à toutes les troupes de venir à Sainte-Foy, et il alla ce pendant à La Réole. Ce fust dans ce voyage où il me dist ce qui l'avoit obligé à desirer que M. de Luynes fust connestable (1); et de plus, comme je luy disois qu'on s'estonnoit de luy voir poursuivre les huguenots avec tant de chaleur, que c'estoit parceque la couronne estant enfin venue au roy Henry-le-Grand, qui s'en estoit veu bien plus eslongné que luy, il ne vouloit pas, sy ce bonheur arrivoit jamais à luy ou à quelqu'un des siens, qu'il luy peust estre reproché de ne les avoir pas ruinés quand il auroit peu; comme au roy Henry III, qui ne le voulust pas faire après la bataille de Montcontour (2), dont il se repentist bien après. Mais il ne disoit pas tout; car il est certain que plusieurs de ces faiseurs d'horoscopes luy avoient prédit qu'elle viendroit à luy-mesme, et qu'il n'en estoit pas sans espérance, voyant le Roy n'avoir point d'enfants, et Monsieur n'estre point marié.

Ceux de Royan furent sy fort pressés, qu'encore qu'un logement qu'on avoit voulu faire dans le pan d'un bastion n'eust pas réussy, et qu'il s'y fust perdu

(1) *Voyez* plus haut, pag. 502. — (2) *Après la bataille de Montcontour*: en 1569. Henri III n'étoit encore que duc d'Anjou.

beaucoup de gens de condition, et entre autres M. d'Humieres, premier gentilhomme de la chambre, qui mourust quelques jours après du coup qu'il y avoit receu, M. de Vasse et autres; sy est-ce que, n'esperant point de secours, et craignant de ne pas pouvoir soutenir les attaques qu'ils voyoient qu'on alloit faire, ils demanderent à capituler : ce qui leur fust accordé pour aller diligemment à Sainte-Foy. M. d'Espernon eust la principale direction de ce siege, comme se faisant dans la Saincto nge, dont, comme j'ay desja dit, il estoit gouverneur.

En partant de Royan, le Roy envoya M. le comte avec une petite armée pour faire le degast autour de La Rochelle, et la bloquer du costé de la terre, pendant que M. de Guise feroit le mesme de celuy de la mer. Le mareschal de Vitry en estoit lieutenant général, et M. de Senectaire mareschal de camp. Ce fust en ce temps là qu'on fist le fort Louis, dans lequel M. le comte ayant mis le régiment de Champagne, M. Arnauld, qui en estoit mestre-de-camp, fist travailler avec tant de diligence qu'il se trouva en defense devant que l'armée fust obligée d'entrer en garnison. Il en eust despuis le gouvernement.

Aussytost que le Roy fust arrivé devant Sainte-Foy, il y envoya M. de La Ville-aux-Clercs (1), secretaire d'Estat, et amy particulier de M. de La Force, pour l'engager à luy en ouvrir les portes. Mais pour luy faire voir qu'il y pourroit estre contraint, il disposa au mesme temps toutes choses comme s'il eust voulu l'assiéger, envoyant le régiment de Piémont se loger de

(1) *M. de La Ville-aux-Clercs :* Antoine de Loménie, seigneur de La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Etat depuis 1606 jusqu'à sa mort, arrivée en 1638. Henri IV l'appeloit *l'homme de bien.*

l'autre costé de la riviere, pour la tenir tout-à-fait bloquée. Ceux de la ville gardoient une maison sur le bord de la riviere, laquelle il fallust prendre, où le marquis de Fontenay receust trois coups de mousquet, deux dans le bras, dont il fust légerement blessé, et un qui luy coupa son baudrier.

M. de La Force se voyant ainsy enfermé de toutes parts, creust trouver mieux son compte à traiter qu'à se défendre. C'est pourquoy M. de La Ville-aux-Clercs revint, et apporta que sy le Roy vouloit faire M. de La Force mareschal de France, comme il en avoit eu la promesse du temps du feu Roy, luy donner recompense du gouvernement de Bearn et de sa charge de capitaine des gardes qu'on luy avoit ostée, et pardonner la rebellion tant à M. de Théobon qu'aux habitants et à la garnison, qu'il rendroit la place : ce qui sembloit exorbitant, veu les choses passées, mais qui luy fust pourtant accordé, pour ne trouver rien qui arrestast, et qui donnast plus de loisir aux villes de Languedoc de se fortifier.

Mais parceque M. de Chastillon estoit tousjours demeuré dans le devoir, et qu'ayant esté à cause de cela chassé de Montpellier, il y avoit maintenu Aiguesmortes, on ne voulust pas laisser ce mauvais exemple à l'avenir de l'oublier, pendant que ceux qui n'avoient pas fait comme luy seroient eslevés aux premiers honneurs. C'est pourquoy on luy envoya aussy des provisions de mareschal de France.

Le Roy ayant laissé une garnison dans Sainte-Foy, et envoyé M. de Vendosme à Clerac pour en retirer le marquis de Lusignan qui le devoit rendre, arriva enfin à Negrepelisse, qui, ayant voulu souffrir le canon,

t emporté d'assaut, pillé et brûlé (1). Après quoy il
a à Saint-Antonin, où les habitants ayant fait des
vrages à corne, pensoient les garder aussy long-
ips qu'avoient fait ceux de Montauban; mais ayant
é attaqués en plein jour et emportés, ils furent en-
contraints de se rendre à discrétion, dont il y en
t quelques uns des plus mutins de pendus.

Ces deux exemples ayant fait peur, il y eust peu de
ites villes en ces quartiers-là qui ne se rendissent;
sorte que le Roy laissant M. de Vendosme avec une
née pour réduire celles qui ne le feroient pas, alla
bas Languedoc, où, trouvant les chaleurs exces-
es, il s'arresta quelque temps à Bésiers pour les lais-
passer.

Environ ce temps là, le général des galeres arriva
c dix galeres dans la riviere de Bordeaux : on pré-
doit qu'elles pourroient demeurer dans le canal qui
entre la terre ferme et les isles de Rhé et d'Oleron,
troubler ce grand commerce qui se faisoit par mer
ns La Rochelle; mais on conneust bientost qu'elles
r estoient pas propres, ceste mer estant trop rude
ur ces sortes de vaisseaux. Le roy d'Espagne en en-
ya autrefois en Flandre, qui y périrent toutes.

Il y avoit alors trois caballes dans la cour, qui la
oient fort divisée : de M. le prince, du cardinal de
tz, et de M. de Schomberg et de M. de Puysieux,
s laquelle entroit M. de Bassompierre, qui avoit fort
eille du Roy. Elles furent longtemps presque éga-
ent favorisées; mais despuis la mort du cardinal

1) Les habitans furent passés au fil de l'épée. (*Voyez* les Mémoires
Pontis, t. 31, p. 348, deuxième série de cette Collection; *voyez*
i les Mémoires de Puységur, t. 1, p. 16, édit. de 1690.)

de Retz, arrivée à Bésiers, la chose changea; car, bien que M. de Schomberg se fust, pour s'appuier, rangé du costé de M. le prince, comme on ne pouvoit pas agir de concert avec luy en toutes choses, et qu'il n'espargnoit personne quand elles n'alloient pas à son gré, parlant autant contre amis que contre ennemis, cela n'empescha pas, quand les payements de l'armée n'arrivoient pas sy à point nommé qu'on eust voulu, et que les gens de guerre crioient, qu'on ne dist au Roy, et qu'il ne l'escoutast, qu'il n'entendoit pas les finances et n'y estoit pas propre, laissant tout prendre aux financiers; de sorte que son crédit alla peu à peu diminuant, comme celuy de M. de Puysieux s'augmenta.

C'est ce qui parust clairement quand, après la mort du garde des sceaux de Vic, il fallust pourvoir à sa charge; car la chose ayant esté quelque temps contestée, M. de Caumartin (1), porté par M. de Puysieux et M. de Bassompierre, l'emporta à la fin par dessus M. d'Aligre, que M. le prince et M. de Schomberg vouloient.

Les révoltes arrivées l'année précédente en Guienne, et la grande opiniastreté des villes de Languedoc, faisant craindre pour le Dauphiné, non qu'on doutast de M. d'Esdiguieres, qui en tenoit la pluspart des places fortes, mais de ses lieutenants, qui, estant tous huguenots, voudroient peut-estre après sa mort en demeurer les maistres, et les conserver pour ceux de leur religion plustost que de reconnoistre les enfants de M. de Créquy, qui en avoient la survivance et estoient catho-

(1) *M. de Caumartin :* Louis Lefèvre, seigneur de Caumartin, nommé garde des sceaux le 23 septembre 1622, ne garda que peu de temps cette charge, étant mort le 22 janvier 1623.

liques, fust cause qu'on pensa aux moyens d'y remédier. Or la mort du connestable de Luynes en avoit donné un qui sembloit fort faisable, M. d'Esdiguieres pouvant estre porté à changer de religion pour avoir la premiere dignité du royaume, et qui met le plus haut qu'on puisse monter. C'est pourquoy le Roy, partant de Paris, envoya le mareschal de Créquy en Dauphiné pour y travailler; à quoy il ne pouvoit pas manquer, pour le grand eslevement qui en viendroit à sa maison, et que toutes ses places luy seroient bien plus assurées, estant entre les mains de catholiques, que de huguenots.

Mais M. d'Esdiguieres, qui ne précipitoit jamais rien, fust longtemps à estre persuadé, ayant de la peine à se résoudre, et à surmonter deux choses où il trouvoit de la difficulté, non pour la conscience (car la pluspart des anciens huguenots tenoient qu'on se pouvoit sauver dans toutes les religions où on croyoit en Jesus-Christ, et n'ont changé d'opinion que sur ce que les catholiques n'en faisant pas de mesme, et disant que hors de l'Eglise il n'y avoit point de salut, ils les ont enfin voulu imiter), mais pour luy-mesme, ayant honte de quitter sur la fin de sa vie une religion où il avoit sy longtemps vescu; et pour les autres, croyant qu'ils y trouveroient fort à redire.

Enfin toutefois il en fust tellement sollicité par M. de Créquy et par plusieurs autres catholiques de ses amis, que sa conscience aussy n'y répugnant pas, il s'y résolust, et fist son abjuration dans la grande église de Grenoble en la maniere la plus esclatante qu'il se peust, et avec une joye tout-à-fait extraordinaire tant du clergé et du parlement, qui y fust en corps, que de la noblesse et du peuple, dont la plus grande part est catholique.

se faire catholique, et l'en pressoit fort. A q
respondoit autre chose, sinon que ce seroit
seroit pape; ce qui escheust comme il l'avoi
ce cardinal l'ayant esté après la mort de Paul
quelque temps auparavant.

L'armée s'estant un peu reposée, et les gra
leurs commençant à diminuer, il fallust pe
places qu'on attaqueroit les premieres; car
trouvoit point en ce pays là qui ne refusassen
Enfin M. de Montmorency attaqua et pris
liargues, et l'armée du Roy Lunel, qui dura
ne devoit, parceque quand le canon eust es
batterie, le parc de l'artillerie s'en trouva sy p
tourbillon de vent porta la flamme dans les po
y mist le feu; de sorte qu'on fust quelques jou
commoder ce qu'il avoit gasté. La compagnie d
du régiment de Piémont, qui y estoit en gard
dist plus de vingt hommes, qui furent tout-à-
lés; et le reste, avec le lieutenant nommé Vi
ne peust servir de toute la campagne.

De Lunel on fust à Sommieres, qui fist m
vouloir mieux deffendre, ayant fait de fo

força les barricades, et contraignist ceux qui les deffendoient de se retirer au chasteau. Il estoit assés difficile d'en faire les approches, parceque c'est un pays sy plein de pierres, qu'on ne pouvoit qu'avec bien du temps et de la peine y faire des tranchées : ce qui obligea, pour abréger, de se servir d'un grand nombre de barriques qui se trouvoient sur le lieu, pour les remplir de terre et s'en couvrir. Or les charrettes qui portoient ces barriques faisoient un sy grand bruit, que ceux du chasteau croyant que c'estoit le canon qu'on y menoit (ce qu'ils n'avoient pas pensé qu'on peust faire sy tost, à cause de la difficulté des chemins), s'en estonnerent sy fort, voyant bien que leurs dehors, dans lesquels il y avoit plus de pierres que de terre, ne seroient pas seurs contre cela, qu'ils les abandonnerent, et se retirerent dans le chasteau devant qu'il fust jour. Ce qu'un petit garçon des leurs, qui creust gagner quelque chose, comme il fist aussy, s'il en donnoit le premier avis, vinst dire à l'heure mesme au marquis de Fontenay, qui estoit de garde avec le régiment de Piémont, lequel ne le pouvoit croire, parcequ'on en estoit encore assés loin; mais ce garçon l'assura sy fort, qu'il y envoya un sergent avec quelques mousquetaires, par lequel en ayant sceu la vérité, il y alla avec toute la garde, et s'y logea. Les assiégés firent encore bonne mine tout le jour, et tirerent fort; mais ils capitulerent le lendemain.

Ceste prise ayant rendu libres tous les environs de Montpellier, on se résolust de l'assiéger ; mais comme la grandeur de la place et la quantité de gens qu'il y avoit dedans y faisoit prévoir de la difficulté, l'armée s'estant mesme fort affoiblie dans tous ces petits sieges,

M. de Vendosme eust ordre d'amener diligemment toutes les troupes qu'on luy avoit données, lesquelles n'ayant peu prendre Briteste à cause du secours qui y estoit entré, se trouvoient inutiles; et on donna des commissions à diverses personnes pour lever des régiments.

M. le connestable estant venu sur ce temps là pour remercier le Roy, prist possession de sa charge quand on fust reconnoistre la ville, M. d'Espernon, le mareschal de Praslin, et tous les autres principaux officiers de l'armée, l'y ayant accompagné, non sans un grand regret de M. d'Espernon, qui avoit tousjours aspiré à la charge de connestable, et ne pouvoit souffrir qu'un autre luy eust esté preferé. Mais enfin on le contenta par le gouvernement de Guienne qu'on luy donna, auquel il n'avoit point esté pourveu despuis la mort de M. du Maine, et qu'il desiroit ardemment, comme un des plus beaux de France, et où estoit quasy tout son bien.

M. de Schomberg eust aussy quelques jours après, pour le consoler de la marechaussée qu'on promist alors à M. de Bassompierre plustost qu'à luy, mais qu'il n'eust néanmoins qu'après le siége, le gouvernement d'Angoumois et de Limosin, que M. d'Espernon quitta, et qu'on osta à M. de Candale, qui en avoit la survivance; le Roy n'y ayant point eu d'égard non plus qu'à celle de Saintonge qu'il avoit aussy, et dont le gouvernement fust donné au mareschal de Praslin.

M. d'Esdiguieres n'ayant pas quitté avec sa religion ses inclinations pour entretenir la paix dans le royaume, en avoit fait faire quelques propositions de part et d'autre pendant qu'il estoit en Dauphiné, et il les renouvella

depuis qu'il fust à la cour : mais l'affaire n'estoit pas encore meure, car ceux de Montpellier ne craignoient pas assés d'estre pris pour souffrir que le Roy y entrast le plus fort, et y laissast une garnison ; et luy ne vouloit aucun traité qu'avec ceste condition. De sorte que M. le connestable s'en retourna à Grenoble sans y avoir rien avancé, pour ne donner pas plus longtemps ce desplaisir à M. le prince de voir, luy present, l'armée commandée par un autre ; après quoy le siege fust commencé.

Pendant cela le comte de Mansfeld estant venu du Palatinat en Alsace, et n'y pouvant demeurer en seureté non plus que dans tout le reste de l'Allemagne, M. de Bouillon envoya le trouver pour luy persuader d'entrer en France, luy en faisant voir la facilité, le Roy n'ayant personne sur la frontiere, et estant trop esloigné et trop engagé dans le Languedoc pour y pouvoir venir ; joint qu'il seroit secouru de tous les huguenots de deçà la riviere de Loire, qui ne demandoient qu'une occasion de pouvoir prendre les armes. C'estoit de quoy tenter un homme qui se trouvoit chargé de beaucoup de gens, sans voir d'autre lieu où les pouvoir faire subsister, estant de tous costés environné d'ennemis, l'archiduc Leopold et Tilly le suivant, et Gonçalès de Cordoua estant dans le Luxembourg avec force troupes, pour l'empescher d'y entrer. Mais son inclination y résistoit, ayant bien plus d'envie, quelque hasard qu'il y vist, de passer en Hollande pour secourir Bergues assiegée par les Espagnols qu'il n'aimoit point, que de faire la guerre au Roy à qui il ne vouloit point de mal, et pour favoriser les huguenots, avec qui il n'avoit rien de commun, estant luthérien. Enfin tou-

Roy. Réunissons M. le chancelier, qui avoi
cipale direction des affaires, voyant que d'att
ordres seroit perdre l'occasion de l'empesc
trer, et que s'il estoit une fois au milieu du
il y trouveroit tant de quoy subsister qu'il se
cile de l'en chasser, fist résoudre la Reine à
de son autorité pour lever promptement u
capable de luy faire teste : à quoy tout le
porta avec tant de zele, tous ceux qui pouvo
des levées de cavallerie et d'infanterie ayant
commissions, qu'ils mirent en très peu de te
de troupes sur pied qu'on n'eust osé esperer
aida bien à M. de Nevers, qui s'estoit avanc
frontiere, à persuader Mansfeld de suivre pl
premieres inclinations que les mauvais conse
luy donnoit, luy faisant voir la difficulté de
de sorte qu'il s'en alla enfin au secours de B

Cependant toute l'armée estant arrivée deva
pellier, l'avoit bloqué de tous costés; de sorte
approches s'en estant faictes, il se trouva un p
teau appelé Saint-Denis, où les ennemis s'est
tranchés pour couvrir le peu de fortificatio

nt l'incommodité qu'ils en recevroient, ayant envie
reprendre, le firent reconnoistre par un sergent
isé en tambour, qui alla pour demander quelques
morts; lequel M. de Valançay, mareschal de
, qui commandoit le poste, ayant fait desbander
montrer qu'il ne craignoit rien, la garde luy sem-
y mauvaise et le travail sy peu avancé, qu'il fist
une sortie dès qu'il fust retourné, dans laquelle
leux régiments furent fort maltraités, et eussent
entierement défaicts, sans que la nouvelle en es-
venue aux quartiers du Roy, M. de Montmorency
ta à l'heure mesme à cheval, et fust suivy de tout
u'il y avoit de volontaires, qui arrestant les enne-
donnerent moyen aux fuyards de se sauver, et à
tres régimens de venir au secours.

I. de Montmorency y fust un peu blessé, et eust
pris ou tué, sans qu'un gentilhomme de la ville,
mé Argencourt, qui le reconnust, luy dist qu'il se
ast promptement, ne faisant pas là bon pour luy;
il estoit suivy de beaucoup de gens dont il sçavoit
qu'il n'auroit pas esté espargné. Le duc de Fron-
les marquis de Beuvron et de Canillac, messieurs
loctot, favory de M. le prince, de Combalet, neveu
connestable de Luynes, et plusieurs autres, y furent

l se fist despuis cela diverses attaques et sorties, les
emis se deffendant fort bien, tant par les armes que
les grands travaux que faisoit faire Argencourt,
estoit un des plus grands remueurs de terre et des
s entendus aux fortifications de son temps. Mais
nme ils ne pouvoient estre secourus de nulle part,
se sauver comme Montauban par la foiblesse de

l'armée, n'y ayant point de maladies, les levées qu'on avoit fait faire arrivant tous les jours, et toutes celles destinées contre le Mansfeld, qui estoit allé en Flandre, y pouvant venir; ceux par qui M. le connestable faisoit négocier le représenterent sy bien à M. de Rohan, et qu'il trouveroit mieux son compte traitant devant la prise de Montpellier qu'après, qu'à la fin il s'y résolust; comme le Roy aussy, qui jugea meilleur de finir promptement une chose de ceste consequence que, sous l'espérance de quelque peu plus d'avantage, s'en remettre aux événements incertains de la guerre. C'est pourquoy M. le connestable eust ordre de revenir à l'armée pour y mettre la derniere main.

Ce ne fust pas toutefois sans de grandes oppositions de la part de M. le prince, qui affectoit particulierement de se monstrer contraire aux huguenots, parceque la Reine, qui continuoit à n'avoir point d'enfants, faisant croistre ses espérances, il s'imaginoit, comme l'avoit esprouvé Henry-le-Grand, qu'il ne pourroit jamais estre roy bien paisible et bien absolu sans estre estimé bon catholique, et qu'il luy estoit mesme plus nécessaire de le tesmoigner qu'à un autre, à cause de ses peres; et c'estoit aussy en vue de cela qu'il monstroit d'aimer plus les jésuistes que tous les autres religieux, les tenant les plus autorisés parmy les catholiques. Mais voyant enfin qu'il ne pourroit pas l'empescher, il se resolust, pour monstrer qu'il n'y participoit point, d'aller à Nostre-Dame de Lorette, où longtemps auparavant il avoit fait un vœu (1); et puis à Rome,

(1) *Un vœu :* Il offrit en *ex-voto*, à Notre-Dame de Lorette, un modèle de la prison de la Bastille, en argent ciselé. (*Voyez* les Mémoires de Coulanges, page 17; Paris, Blaise, 1820, in-8°.)

où le Pape, qui estoit aussy fort mal satisfait de ce traité, le receust très bien. Estant ensuite de cela allé à Naples, qu'il voulust voir avant que de revenir, le viceroy le regardant comme estant de la maison de la reine d'Espagne, offrist de luy faire rendre tout l'honneur qui luy estoit deu : mais craignant qu'en France on ne l'approuvast pas, et mesme les embarras où il se seroit peu trouver sur le plus ou le moins, il n'y voulust estre qu'inconnu ; le viceroy néanmoins l'ayant tousjours fait accompagner par quelqu'un, afin qu'il fust traité partout comme il se devoit (1).

Son absence donna grand moyen aux ennemis de M. de Saint-Chomberg de continuer leurs mauvais offices ; joint que s'estant employé une partie de l'argent destiné pour l'armée aux levées faites pour aller contre Mansfeld, il n'en vint pas tant qu'on eust voulu ; dont toute la faute se rejettant sur luy, il n'y pouvoit pas respondre, estant sur ce temps là tombé malade.

Le traité ne fust qu'une confirmation de l'édit de Nantes, à la réserve des villes de seureté qu'on avoit prises, et qu'on ne rendist point; qu'il demeureroit une garnison dans Montpellier pour en démolir les fortifications et les murailles; que les consuls y seroient à l'avenir nommés à la volonté du Roy, le premier tousjours catholique, et le second huguenot, et ainsy des autres; et que toutes les nouvelles fortifications faites par les huguenots, en quelque lieu que ce fust, seroient aussy rasées.

M. de Rohan eust quelque argent en récompense des gouvernements de Poitou et de Saint-Jean-d'An-

(1) On a publié, en 1634, la relation du voyage du prince de Condé en Italie ; c'est un itinéraire absolument dépourvu d'intérêt.

gely, qui ne luy furent point rendus; après quoy il vint trouver le Roy, et se mettant à genoux luy demanda pardon d'avoir porté les armes contre luy, comme fist aussy M. de Calonges, qu'il avoit fait gouverneur de Montpellier au lieu du mareschal de Châtillon, avec des deputés de la ville et du bas Languedoc, au nom de toutes les églises de France et de Béarn.

Le Roy entra dans Montpellier le dix-huitieme d'octobre, à cheval, suivy de toute la cour et de principaux officiers de l'armée, et y demeura cinq ou six jours pour y régler toutes les affaires. Il réduisit, devant que d'en partir, toutes les compagnies de cavallerie qu'on avoit accoutumé d'entretenir aux plus grands du royaume, à quinze, lesquelles il donna à divers particuliers qui avoient bien servy, et dont il se tenoit plus assuré; cassa tous les régiments nouvellement levés; et y laissant les régiments de Picardie et de Normandie en garnison, et M. de Valançay pour y commander, il s'en alla à Lyon, où les Reines l'attendoient.

Quelques jours auparavant il avoit eu nouvelle comme M. de Guyse, qui commandoit l'armée navale, avoit combattu celle des Rochellois, et l'auroit entierement défaite sans le voisinage de La Rochelle, où quelques vaisseaux se sauverent, et la nuit, qui l'empescha de suivre les autres. Un vaisseau à feu mist le sien en sy grand hasard d'estre bruslé, que tout le monde le croyoit perdu; mais enfin il s'en défit, et demeurant maistre du champ de bataille, il y passa toute la nuit.

Ensuite de quoy ayant receu les nouvelles de la paix, il envoya l'armée en Bretagne, où elle devoit estre li-

ntiée; et M. le comte se retira pareillement de devant
Rochelle, mais sans raser le fort Louis, où M. Ar-
uld, avec le régiment de Champagne dont il estoit
stre-de-camp, demeura en garnison, le Roy pré-
ndant que, n'en ayant point esté parlé dans le traité,
pouvoit le conserver; et les Rochellois, que l'édit de
ntes ayant esté confirmé pour toutes les choses aus-
elles il n'estoit point particulierement dérogé, ils de-
ient estre remis en l'estat d'auparavant la guerre,
le fort rasé, puisqu'il n'estoit point dit qu'il demeu-
roit; et s'y opiniastrerent sy fort qu'ils reprirent
fin les armes en l'année 1625, pour forcer le Roy
le faire.

De Montpellier, le Roy alla à Arles, à Aix et à Mar-
lle, pour se faire voir dans ces grandes villes où il
avoit point encore esté; et fust ensuite en Avignon,
il receust les mesmes honneurs que dans les autres,
y ayant esté fait une entrée, les mareschaux des logis
rquant ses logis partout, et la justice, tant qu'il y
meura, se tenant en son nom. Le vice-legat luy of-
st toutes choses de la part du Pape.

M. de Savoye y vint trouver le Roy, et y fist des
opositions d'une ligue entre le Roy, la république
Venise et luy, pour la restitution de la Valtoline,
luy aider en quelques prétentions qu'il avoit sur l'Es-
: de Genes; mais elle ne se fist qu'après l'arrivée à
ris.

Le Roy, ayant eu la nouvelle de la promotion de
. de Luçon au cardinalat, en envoya donner avis à
Reine mere, qui en eust une grande joye. Il ne s'es-
it pas tant fié aux promesses de la cour, ny aux soins
commandeur de Sillery, qui estoit ambassadeur,

qu'il n'y eust fait envoyer par la Reine l'evesque d'Aire pour y veiller.

Le Roy estant allé d'Avignon à Lyon, y trouva les Reines, qui l'y attendoient; la Reine y estant venue de Paris, et la Reine mere de Pougues, où elle avoit pris des eaux. M. de La Vieuville, qui avoit eu commandement d'amener trois mille hommes de troupes levées pour s'opposer à Mansfeld (le surplus ayant esté licentié aussytost qu'on le vist entré en Flandre), les ayant laissées auprès de Lyon, fust trouver le Roy un peu plus loin, où, voyant qu'on n'estoit pas content de M. de Schomberg, et qu'il estoit mal avec M. de Puysieux, il commença à prétendre à la surintendance, parlant tout ouvertement contre luy, et représentant une sy grande nécessité dans les affaires du Roy, que toute l'année 1623 ayant esté mangée, il estoit, ce disoit-il, sans argent, et sans moyen d'en trouver, le credit estant perdu par les changements faits aux assignations données pour les avances, et faisant enfin les choses en bien pire estat qu'elles ne se sont trouvées à la fin de la derniere guerre, quoyqu'on ait mangé depuis ce temps là plusieurs centaines de millions de livres de deniers extraordinaires, et qu'on ait encore trouvé de quoy vivre; tant on estoit alors peu accoutumé à surcharger le peuple, et à prendre sur les particuliers en quelque façon que ce fust.

Ce n'est pas qu'on doive absolument condamner tout ce qui s'est fait en ces derniers temps; car il est certain que sy on avoit esté aussy retenu qu'alors, on eust assurement esté la proye des Espagnols, qui ne le sont point du tout, je dis dans l'Espagne mesme, où ils poussent les choses à l'extremité quand il en est besoin;

ais bien le mauvais ménage des surintendants et es favoris, qui ont tellement abusé de leur pouvoir u'on a esté contraint de faire beaucoup de levées dont n se fust bien passé.

Ceux qui vouloient servir M. de La Viéville ajous-ient qu'il estoit le seul capable de faire trouver de uoy vivre et de remettre les affaires en bon estat, par-eque M. de Beaumarchais, trésorier de l'épargne et on beau-pere, luy aideroit de sa bourse et de son cré-it, estant estimé le plus riche homme de ce temps là, t luy donneroit encore bien des connoissances qu'un utre ne pourroit pas avoir; mais il ne luy auroit servy e rien, sy M. de Seneçay, qui mourust quelques jours près d'une blessure receue à....., eust vescu, le Roy yant jetté les yeux sur luy aussitost qu'il pensa à oster I. de Schomberg.

Or, bien qu'il eust eu envye de le faire dès qu'il se vist ans Montpellier, la mort du connestable de Luynes, temps, et M. de Puysieux qui pensoit y trouver son ompte par l'appuy qu'il en pourroit avoir contre M. le rince, ayant fait revenir dans l'esprit du Roy quel-ue partie de ceste affection et réverence filiale qu'il voit autrefois eue pour la Reine sa mere, firent qu'il oulust attendre d'estre à Lyon pour ne faire point ans elle une chose de ceste consequence, et en avoir on avis; à quoy elle n'avoit garde de contredire, con-derant M. de Schomberg comme une créature de I. de Luynes, et en qui par consequent elle se pouvoit oins fier qu'en tout autre; de sorte qu'elle n'y changea ien, sinon d'attendre qu'on fust à Paris.

Le prince de Piémont et Madame se rendirent à yon quasy aussytost que le Roy, et y furent très bien

receus, particulierement Madame, qu'il aimoit fort, et qui a aussy tousjours eu une telle passion pour luy, qu'elle ne s'en est point démentie, quoy qu'il soit arrivé; ce que n'ont pas fait ses autres sœurs. L'evesque de Geneve, son grand aumosnier, y vint avec elle; et estant quelques jours après tombé malade, y mourut aussy saintement qu'il avoit vescu (1). M. de La Valette y espousa mademoiselle de Verneuil.

[1623] Le Roy partant de Lyon vint à grandes journées à Malesherbes près de Fontainebeleau, où il se plaisoit extremement, pour la chasse qui y est fort belle; et il y demeura jusques à ce que les Reines, qui marchoient plus lentement, peussent arriver, pour entrer ensemble à Paris, comme ils firent le dixieme de janvier 1623, une infinité de gens en armes et sans armes ayant esté au devant de luy hors de la ville; ensuite de quoy il alla à Nostre-Dame, et puis au Louvre.

Peu de jours après son arrivée, le garde des sceaux de Caumartin estant mort, on demeura quelque temps sans sçavoir qui luy succéderoit, M. de Puysieux faisant tous ses efforts pour les faire rendre à son pere, disant que luy ayant esté osté sans raison et par la passion du mareschal d'Ancre, le Roy luy devoit cette justice : ce que néanmoins il ne vouloit point, tant on luy avoit autrefois fait de mauvais offices sur ce subject. Enfin pourtant il se laissa vaincre, sur l'assurance qu'on luy donna qu'il demanderoit bientost après d'en estre deschargé.

M. de Beaumarchais ayant supplié d'estre dispensé de faire les avances accoutumées par les trésoriers de

(1) *Aussy saintement qu'il avoit vescu :* Saint François de Sales mourut à Lyon le 28 décembre 1622.

argne, le Roy s'estoit sy bien laissé persuader que
son secours il n'auroit pas de quoy vivre, n'ayant
creu de tout ce que luy avoit dit M. de Schom-
; contre ceste prétendue nécessité et les autres
es dont il estoit accusé, que pour l'y obliger il
uta ce qu'il avoit résolu à Lyon, envoyant M. de
mberg chez luy, et donnant sa charge à M. de La
ille, qui fist dès l'abord de tels changements sans
nction de ce qui avoit servy ou non, qu'il mist une
ité de gens contre luy, qui depuis le luy rendirent
. Et quant à M. de Schomberg, il en sortist avec
réputation peu ordinaire aux surintendants, de
re contenté de ses simples appointements.

a ligue proposée par M. de Savoye en Avignon
faite en ce temps là; dont le marquis de Mirabel,
assadeur d'Espagne, ayant esté averty, il offrist de
rt du roy d'Espagne l'exécution du traité de Ma-
; et quant à ce qui seroit de l'exercice de la reli-
catholique, qu'il s'en remettroit au Pape : ce que
oy accepta; de sorte que ceste affaire demeura en-
pour quelque temps assoupie.

out l'hiver se passa en réjouissances, le Roy et la
e ayant donné chacun un ballet (1); pendant quoy
rince de Galles, accompagné du duc de Bouquin-
, favory du Roy son pere, et qui alloit en Espagne
prétention d'y espouser l'Infante, s'estant trouvé
ris, il vist le ballet du Roy. Mais comme il ne vou-

Chacun un ballet : Le sujet du ballet du Roi étoit les Bacchanales; il fut dansé au Louvre le 26 février 1624. Le ballet de la Reine intitulé *les Festes de Junon la nopciere.* Il fut dansé le 5 mars. (Voyez les Recherches sur les théâtres, par de Beauchamps, tom. 3, pag. 83 et 84.)

loit pas estre connu, et que luy et les siens, de peur de cela, prirent des noms dont on n'avoit jamais ouy parler, ils eussent esté mal placés, sans que M. de Préaux, qui avoit esté sous-gouverneur du Roy, trouva le duc de Bouquinguan, qui faisoit le maistre, de sy bonne mine, qu'il prist soin de les faire mettre en lieu d'où ils peurent voir toutes choses commodement, et Madame en particulier, que le prince remarqua sy bien qu'il s'en souvint quand il en fust temps (1). Il partit dès le lendemain, et fist telle diligence que ceux qu'on envoya après, dès qu'on sceust que c'estoit luy, pour luy faire rendre toutes sortes d'honneurs, ne peurent jamais l'attraper.

Ce voyage s'estant fait sans aucune assurance d'y pouvoir réussir, fust fort condamné; quelques uns l'attribuerent à la vanité du roy d'Espagne et du comte d'Olivarès, lesquels, bien qu'ils ne voulussent pas le mariage, vouloient néanmoins en avoir l'honneur, faisant voir à tout le monde qu'il n'avoit tenu qu'à eux, puisque le prince estoit allé luy-mesme les en prier. Mais d'autres assuroient qu'ils n'y avoient nulle part, et qu'il venoit du propre mouvement du roy de la Grand'Bretagne, lequel avoit tousjours desiré une des deux filles de France ou d'Espagne, ces grandes alliances manquant à sa maison : et ayant lors plus en teste celle-cy pour la hauteur où il voyoit les Espagnols, et l'esperance de pouvoir restablir le palatin son gendre sans en venir à une rupture, creust pouvoir faire faire, en l'y envoyant, tous les petits incidents que de jour

(1) Le prince de Galles arriva à Paris le 5 mars 1623 ; il assista *incognito* au diner du Roi, et vit le soir danser le ballet de la Reine. (*Voyez* le Mercure françois, t. 9, p. 472.)

eur on y faisoit trouver pour en retarder la con-
ion; et qu'on n'oseroit pas le renvoyer sans l'avoir
ié, ny sans rendre après cela le Palatinat, comme
uy faisoit espérer.

ue sy quelque Espagnol y avoit trempé, c'estoit le
te de Gondemar, leur ambassadeur à Londres, le-
l, quoyqu'il eust esté plustost envoyé pour en entre-
r la négociation que pour la conclure, afin que pen-
t qu'elle dureroit le roy de la Grand'Bretagne ne
nast point de secours au palatin, qu'ils vouloient
pouiller, s'y estoit toutefois tellement affectionné,
ne voyant point d'autre moyen de le faire réussir,
vraysemblablement d'avis qu'il y allast. Mais rien
es y pouvoit obliger, leur intention ayant tousjours
de la donner au fils de l'Empereur (1), auquel ils
soient trouver mieux leur compte. Ce que ce pau-
Roy ne connust point, se laissant tellement abuser
ce comte de Gondemar, qui luy disoit, à la prise
haque place du Palatinat, que plus il y en auroit
ce luy seroit d'honneur, puisqu'avec deux doigts
apier il les feroit toutes rendre, que sous ceste es-
nce il laissa tout prendre, sy ce n'est, comme quel-
autres ont voulu, qu'ayant mieux aymé le voir
lre que d'avoir la guerre, il fust bien aise d'avoir
rétexte pour s'en exempter, et luy servir d'excuse.
e prince de Galles estant arrivé à Madrid, alla
endre chez l'ambassadeur d'Angleterre, auquel il
lire qu'il y avoit des gentilshommes anglois qui de-
doient à luy parler; sur quoy il respondit qu'on les
entrer : mais ayant dit, parcequ'ils sceurent qu'il

Au fils de l'Empereur: L'infante Marie-Anne épousa en effet l'em-
r Ferdinand III.

jouoit et qu'il y avoit beaucoup de gens avec luy, qu'ils vouloient le voir en particulier, il leur manda qu'ils eussent donc patience qu'il eust achevé son jeu. A quoy ayant finalement respondu que c'estoit pour des choses de telle importance qu'elles ne souffroient point de retardement, il y alla, et ne fust pas peu estonné quand il vist que c'estoit le prince. Un de ceux qui jouoit avec l'ambassadeur me l'a conté ainsy, assurant qu'il n'en avoit eu nulle connoissance, ny les Espagnols aussy.

L'ambassadeur estant à l'heure mesme allé chez le comte d'Olivarès pour l'en avertir, il n'en fust pas moins surpris que faché, jugeant bien que cela le forceroit à une déclaration qu'il eust bien voulu ne faire pas encore. Mais n'y voyant point de remede, il le fist dire au roy d'Espagne, avec lequel il résolust qu'on luy feroit tous les honneurs possibles, et que du reste on s'en demesleroit le mieux qu'on pourroit. De sorte que le comte d'Olivarès alla aussytost le prendre chez l'ambassadeur pour le mener au palais, où il fust toujours logé, le Roy le faisant mesme marcher devant luy quand il venoit dans son appartement.

Après les premiers compliments, lesquels on fit longtemps durer, ayant esté visité de tous les grands et de tous ceux des conseils, on commença à parler d'affaires, où les Espagnols employerent toute leur adresse pour endormir les Anglois, et leur faire croire que, nonobstant toutes leurs longueurs et leurs difficultés, ils ne laissoient pas de vouloir le mariage, et le feroient enfin; chassant mesme de Madrid, pour les mieux tromper, tous ceux qui parloient contre, et jusques à des prédicateurs, bien qu'ils ne l'eussent fait que par leur ordre.

Le prince ne vist que deux ou trois fois l'Infante, encore de sy loin et avec tant de reserve, qu'il ne pst jamais luy rien dire que tout le monde ne l'enndist; dont n'estant pas satisfait, et voyant d'un autosté que rien ne s'avançoit, il commença à entrer soupçon qu'on ne vouloit que l'amuser; de sorte le duc de Bouquinguan en eust de sy grosses paes avec le comte d'Olivarès, qu'il luy dit qu'il se vout battre contre luy; dont le comte sè moqua.

Mais le prince escrivist au Roy son pere l'estat auel il se trouvoit, le suppliant de luy envoyer promptment des vaisseaux pour le porter en Angleterre sans passer par la France; lesquels estant arrivés à la rogne, il prist congé du Roy, de la Reine et de l'Inte, et fust accompagné jusques dans ses vaisseaux r plusieurs des principaux de la cour, et par des ofiers de la maison du Roy, qui le défrayerent tant l fust sur la terre.

Le roy d'Espagne ne s'opposa point à son parteut, estant bien aise de s'en voir deschargé; mais r ne le laisser pas aller tout-à-fait mécontent, et yer de l'amuser encore par de belles paroles, il luy nist que trois mois après son arrivée à Londres on nvoyeroit l'Infante, ce temps là estant nécessaire réduire tous ceux qui s'opposoient à son mariage; il tesmoigna se vouloir payer, tant il avoit peur ne le laissast pas retourner. Mais dès qu'il fust dres, il rompist toute négociation, et il ne s'en plus (1).

le Candale voyant M. de Schomberg disgracié,

(1) *s'en parla plus :* Il paroîtroit cependant que l'Espagne aupposée à faire ce mariage, et qu'elle n'y renonça qu'à cause

où M. de Candale les attendoit sans que per
aperceust; mais ils n'eurent pas plustost mi
la main, que M. de Pontgibauld tua Saint-
alla séparer les autres, qui se retirerent ch
eux.

M. le chancelier se fiant par trop en sa g
pacité, et à la préférence que son âge et s
services sembloient luy devoir donner sur t
estoit en France, ne s'estoit pas mis en pe
pescher que M. de La Viéville, d'un esprit
prenant, et plus à craindre que M. de Schomb
trast dans les finances : mais il ne tarda gu
repentir; car ayant bientost après gagné gra
auprès du Roy par les assurances qu'il luy d
remettre les finances en aussy bon estat qu'ell
jamais esté, il ne songea plus qu'à se défaire
chancelier et de M. de Puysieux, qui ser
barriere à son ambition, et en présence d
n'osoit pas faire tout ce qu'il vouloit. De so
servant de l'envye que le Roy avoit tousjour
M. le chancelier rendist les sceaux, et de la

:, il le descrédita tout-à-fait, aussy bien que M. de sieux, lequel prévoyant longtemps auparavant cest ge, eust bien voulu qu'il les eust quittés dès qu'ils eurent esté donnés; mais il ne le peust obtenir, la ıcipale autorité d'un chancelier venant du sceau.

La premiere marque de leur défaveur fust dans le érend qui survint entre madame de Chevreuse et onnestable de Montmorency, pour leur charge de ntendante de la maison de la Reine et de dame nneur; madame la connestable disant qu'elle n'a- t pris la sienne qu'à condition qu'il n'y auroit point surintendante, et que comme c'estoit une injustice ıt elle n'avoit peu se deffendre à cause de la grande eur du connestable de Luynes, elle demandoit que loy luy en fist raison. A quoy madame de Chevreuse pondoit qu'ayant esté pourveue de sa charge dans formes ordinaires, elle n'en pouvoit pas estre dessédée, cela estant sans exemple. Néanmoins, comme Roy, qui n'avoit jamais beaucoup aimé madame Chevreuse, se montroit assés indifferent, et disoit loir entendre les raisons des parties pour faire ice, M. de Chevreuse se laissa aller à mettre la rge de sa femme en compromis, et donna ses pa- s à M. de Châteauneuf, commis pour s'instruire l'affaire et la rapporter devant le Roy, sur l'assu- ce que M. de Puysieux luy donna qu'il ne luy seroit ıt fait de tort. Mais il en arriva tout autrement, lame de Chevreuse ayant esté despossédée, et ma- ıe la connestable maintenue. Il est vray qu'elle fust mpensée de la charge de premier gentilhomme de hambre qu'avoit le connestable de Luynes, à la- lle il n'avoit point esté pourveu, et qui fust don-

née à M. de Chevreuse. Ensuite de quoy le marquis de Portes ayant mieux aimé que madame la connestable, dont il estoit héritier, quittast aussy la sienne pour une pareille récompense, esperant de l'avoir, ou, la faisant vendre, d'en profiter, fist tant envers M. de Montmorency, sur qui il avoit tout pouvoir, et qui estoit principalement considéré dans ceste affaire, madame la connestable estant sa belle-mere, qu'il prist celle qu'avoit eue M. d'Humieres, que le Roy voulut bien luy donner, pour mettre auprès de la Reine la comtesse de Lannoy, qui estoit plus à son gré.

M. le chancelier ayant veu par ce jugement, et par plusieurs autres marques, le mauvais estat de ses affaires, pensa y remedier en rendant les sceaux; mais il estoit trop tard, car le Roy estoit tellement prévenu par M. de La Viéville et par la Reine mere mesme, dont le pouvoir s'augmentoit tous les jours (le cardinal de Richelieu, qui la gouvernoit, ne voulant pas dans le conseil une teste pareille à celle de M. le chancelier, de peur qu'il ne luy fist plus d'obstacles que M. de La Viéville pour y entrer, ou pour y prendre toute l'autorité qu'il y a eue despuis), que cela estoit irrémediable. De sorte que M. de Puisieux et luy eurent ordre de se retirer en une de leurs maisons de campagne, comme un an auparavant ils y avoient fait envoyer M. de Schomberg, Dieu n'ayant pas permis qu'ils fussent plus longtemps sans en recevoir la rétribution. Les sceaux furent donnés à M. d'Aligre.

[1624] Pendant le carnaval, le milord Riche, depuis nommé le comte de Holland, vint à Paris pour sonder sy l'on voudroit entendre au mariage de Madame et du prince de Galles; le peu de considération

voient eu les Espagnols de toutes ces grandes ices ayant tout-à-fait porté le Roy son pere et luy allier avec la France, où il pouvoit trouver les nes grandeurs, et peut-estre du secours pour le ablissement du palatin, qu'ils voyoient bien que les agnols ne feroient jamais de bonne volonté : ce qui très bien receu, non seulement parceque la Reine e le desiroit pour ne voir pas ceste fille-là moins bien agée que les autres, mais encore pour diviser les lois d'avec les Espagnols, dont l'union avoit fait : de peur (1).

e Roy estant allé au commencement du printemps ompiegne, la Reine mere voyant le conseil du Roy affoibly par le départ de M. le chancelier, et les ires se multiplier, creust ne pouvoir pas trouver neilleure occasion pour y faire entrer le cardinal de helieu, employant pour cela toute son industrie et e de tous ceux qui despendoient d'elle, et qui avoient lque crédit auprès du Roy; dont néanmoins il se ntroit sy eslongné, que le voyant, bien peu aupa- ant qu'il y fust admis, passer dans la cour du chas- ı, il dit tout bas au mareschal de Praslin, qui estoit rès de luy : « Voilà un homme qui voudroit bien tre de mon conseil; mais je ne m'y puis résoudre, rès tout ce qu'il a fait contre moy. » Ce que le ma- hal de Praslin redist à l'heure mesme au mareschal Bassompierre et à moy.

Téanmoins, quand il vist toutes les choses qui luy ient tomber sur les bras, tant pour la restitution de

(1) Le prince de Galles, devenu roi d'Angleterre sous le nom de les premier, épousa madame Henriette-Marie de France le 11 1625.

la Valtoline, à quoy sa réputation l'engageoit, que pour le mariage d'Angleterre, où il se trouvoit bien des difficultés à cause de la religion, et pour les différents qu'il avoit avec M. de Lorraine, qui à l'exemple de ses prédécesseurs faisoit tous les jours quelque nouvelle entreprise sur les terres de la protection du Roy, en quoy le roy d'Espagne et l'Empereur pouvoient tremper, il ne creust pas M. de La Viéville, ainsy que tant de gens luy disoient, assés fort pour luy donner tous les secours dont il auroit besoin, et il se résolust de complaire à la Reine sa mere, se persuadant qu'il pourroit luy estre aussy utile comme il luy avoit autrefois fait de mal. De sorte qu'il l'y fist entrer le quatrieme de may 1624, jour véritablement très heureux pour le Roy et le royaume, veu les grands services qu'il a rendus.

Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que M. de La Viéville, ignorant l'estat auquel il estoit avec le Roy, et combien son crédit estoit diminué, y consentit librement, soit par la connoissance de sa propre foiblesse, ou par une trop grande présomption de son bon esprit; croyant pouvoir tousjours tenir le dessus, en quoy il fust bien trompé : car dès que le Roy l'eut connu, il luy donna la conduite de toutes ses affaires. Et luy, prenant tout ce qu'il y avoit eu de bon dans tous les gouvernements précédents, et non pas leurs foiblesses, porta à la fin l'autorité du Roy plus haut qu'elle n'avoit jamais esté tant dedans que dehors le royaume, ayant en trés peu de temps réduit les huguenots et eteint leur faction, abaissé l'autorité des grands, dissipé tous les mouvements esmeus par la Reine mere et par Monsieur, secouru et maintenu les alliés en Italie et en

Allemagne contre l'Empereur et le roy d'Espagne, et fait enfin, contre l'avis de tout le monde, déclarer la guerre aux Espagnols mesmes, sur lesquels on a eu de sy grands avantages que leur impuissance a paru clairement, et ce que peust la France quand elle est bien gouvernée.

Mais comme tant et de sy grandes choses, et particulierement tout ce qu'il luy fallust faire pour ajuster des interests aussy differents que ceux des alliés du Roy (lesquels vouloient bien l'abaissement de la maison d'Austriche, mais non pas la trop grande eslevation de la France, et pour laquelle néanmoins il les a souvent fait travailler contre leur propre inclination), ne se sçauroient bien dire que par celuy mesme qui les a imaginées, je ne parleray aussy que de ce qui en est venu à ma connoissance dans tous les emplois dont j'ai été chargé.

Ici se termine la première partie des Mémoires de Fontenay-Mareuil. La seconde se compose des morceaux détachés, mais elle ne contient malheureusement pas tout ce que l'auteur avoit promis dans le cours de ce volume.

MÉMOIRES DE MESSIRE DU VAL,

MARQUIS DE FONTENAY-MAREUIL.

NOTICE sur Fontenay-Mareuil et sur ses Mémoires.

MÉMOIRES. — Première partie.

FIN DU CINQUANTIÈME VOLUME.

MÉMOIRES

DE

MESSIRE DU VAL,

MARQUIS DE FONTENAY-MAREUIL.

Cet ouvrage fait partie de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, que publie le Libraire J. L. F. Foucault, rue de Sorbonne, n° 9. Il n'en a été tiré, pour être vendus séparément, qu'un très-petit nombre d'exemplaires. On peut se procurer à l'adresse ci-dessus le Prospectus général de cette grande entreprise, confiée aux soins de messieurs A. M. Petitot et L. J. N. Monmerqué.

DE L'IMPRIMERIE DE RIGNOUX.

MÉMOIRES

DE

[ESSIRE DU VAL,

MARQUIS DE FONTENAY-MAREUIL,

MARECHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROY,
CONSEILLER D'ETAT,

AMBASSADEUR EN ANGLETERRE EN 1626,
ET DEUX FOIS A ROME EN 1641 ET EN 1647;

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR L. J. N. MONMERQUÉ.

TOME SECOND.

PARIS,

)UCAULT, LIBRAIRE, RUE DE SORBONNE, N° 9.

1826.

BIBLIOTHECA BODLEIANA

MÉMOIRES

DE

FONTENAY-MAREUIL.

SECONDE PARTIE.

GOCIATION DU MARIAGE DE MONSIEUR AVEC MADEMOISELLE DE MONTPENSIER.

E roy Henry-le-Grand voyant M. de Montpensier ıst de mourir, et qu'il n'avoit qu'une fille de madame femme, héritiere de la maison de Joyeuse, il jugea e ce seroit un party fort sortable pour M. le duc Orléans son second fils, les grands biens s'y rencon-ant avec la grande qualité: mais afin de luy en faire er tout l'avantage qu'il se pourroit, il voulust, quoy-'ils ne fussent pas en âge de se marier, que le con-act de mariage se fist du vivant de M. de Montpensier, quel, en consideration de l'honneur que sa fille et luy cevroient d'une sy haute alliance, stipula qu'en cas ıe mademoiselle de Montpensier survescust M. d'Or-ans, et qu'elle en eust des enfants, qu'elle ne pour-it disposer que de la moitié de ses biens, l'autre oitié demeurant propre à ses enfants; et que sy elle ouroit la premiere et sans enfants, il y en auroit le ers pour M. d'Orléans, sans que ses héritiers y peus-nt rien prétendre. Peu de temps après ce contract,

qui fust du 14 janvier 1608, M. de Montpensier mourust; le Roy en 1610; et M. d'Orléans sur la fin de 1611 (1).

Or, encore que les biens de mademoiselle de Montpensier fussent aucunement diminués par le mariage de madame sa mere avec M. de Guise, la reine Marie de Médicis, alors régente, et tous ceux du conseil, crurent néanmoins qu'il y en auroit encore assez, et que M. le duc d'Anjou s'en devroit contenter. C'est pourquoy elle déclara que les choses commencées avec M. d'Orléans se continueroient avec luy, et qu'il entreroit en sa place. A quoy ceux qui, craignant la trop grande eslevation de messieurs de Guise, ne les vouloient point voir dans l'alliance d'un prince qui pourroit estre roy, ni M. le comte mesme, qui, outre cela, la prétendoit pour M. d'Anguien son fils, ne s'opposerent pas, croyant qu'il seroit assés à temps quand on les verroit en âge de se marier.

[1625] Les choses demeurerent en cest estat jusques à l'année 1625, où la Reine mere voyant Monsieur avoir dix-sept ans, et désesperant que la Reine peust jamais avoir des enfants, elle voulust, pour ne laisser pas aller la couronne hors de sa maison, achever le mariage de mademoiselle de Montpensier. Mais on vist à l'heure mesme s'eslever contre cela diverses personnes, toutes fort considérables, et qui avoient chacune en leur particulier grand interest de l'empescher : la Reine, craignant que sy il y avoit une madame d'Anjou qui eust des enfants, elle n'en ayant point, elle

(1) *Sur la fin de* 1611 : Le duc d'Orléans, né en 1607, ne fut pas nommé. Il mourut le 17 novembre 1611. (*Voyez* le père Anselme, t. 1, p. 146)

fust mesprisée, ou peut-estre renvoyée comme stérile, ainsy qu'il y en avoit des exemples; madame la princesse (car M. le prince ne venoit point en ce temps là à la cour), parceque cela ruineroit toutes ses espérances; M. le comte, parcequ'il la vouloit pour luy; tous les ennemis de la maison de Guise, entre lesquels le grand prieur de Vandosme se faisoit le plus remarquer, de peur qu'ils n'en tirassent trop d'avantage; et enfin le colonel d'Ornane, qui le pouvoit mieux que tout autre, estant gouverneur de Monsieur, parceque se trouvant maistre absolu de son esprit, il craignoit tout mariage, mais en particulier celuy de mademoiselle de Montpensier, qui, estant une fille toute faite, seroit conseillée par madame de Guise, et pourroit gagner Monsieur et le deposseder.

Toutes ces personnes, divisées entre elles pour toute autre chose, s'accordoient fort bien en celle-là, faisant chacune de leur costé tout ce qu'elles pouvoient; et comme la jalousie du Roy estoit le plus seur moyen pour l'empescher, aussy essayoient-elles de luy en donner, luy faisant continuellement représenter les grands désavantages que ce luy seroit sy, n'ayant point d'enfants, M. d'Anjou en avoit.

Or bien que la Reine mere, le souhaitant passionnement, ne se rebutast pas pour cela, tout despendant néanmoins du cardinal de Richelieu qui la gouvernoit et le Roy aussy, il s'y portoit du commencement avec tant de froideur, soit qu'il craignist que le Roy en prist ombrage, ou bien que n'aimant pas M. de Guise, ainsy qu'il s'est veu despuis, il ne voulust pas son aggrandissement, que madame de Guise ne sçavoit qu'en penser.

Mais enfin la Reine mere l'en pressa sy fort, que voyant aussy que tout ce qu'on faisoit auprès du Roy, pour venir peut-estre de personnes peu agréables (car il est certain qu'il n'estoit gueres satisfait de la Reine, ny de tous les autres qui s'en mesloient), luy en donnoit plustost envie que de l'en desgouter, le cardinal luy en parla un jour tout ouvertement, et luy représenta tout le bien et le mal qui en pourroient arriver, afin d'en sçavoir precisement sa volonté. A quoy le Roy, qui estoit bon et qui vouloit contenter la Reine sa mere, ayant respondu qu'il seroit fort aise qu'il se fist, et qu'il y pouvoit travailler hardiment, il ne pensa plus qu'aux moyens de le faire reussir; et, mesprisant toutes les autres oppositions comme frivoles, et n'y pouvant rien, il s'arresta seulement à celle du colonel d'Ornane, qui tenoit la volonté de Monsieur entre ses mains.

Il voulut donc sçavoir son intention; mais il l'en trouva fort eslongné, tant pour les raisons que j'ay desja dites, que parceque le Roy luy avoit tesmoigné l'année précédente à Saint-Germain, sur quelques assemblées qui se faisoient les soirs chez madame la princesse de Conty, où Monsieur et mademoiselle de Montpensier se trouvoient, qu'il ne l'avoit pas agréable, et qu'il luy feroit plaisir de les rompre; et que la Reine, mesdames de Chevreuse et de La Valette d'un costé, et madame la princesse de l'autre, avoient pris tant de soin de luy faire bonne chere et de le flatter, qu'elles l'avoient tout-à-fait gagné.

Je vis, un jour que le colonel d'Ornane gardoit le lict pour un petit ressentiment de colique qu'il avoit eu, toutes ces dames, excepté la Reine, autour de luy, et luy parler de telle sorte que, s'il n'eust esté vieux et

le plus laid homme du monde, il eust semblé qu'elles avoient de la bonne volonté pour luy, et pensoient à le séduire : ce qui charmoit tellement ce bon homme, qu'il ne leur pouvoit rien refuser.

Le cardinal de Richelieu, qui estoit bien informé de toutes ces intrigues, croyant impossible de les rompre sans perdre le colonel d'Ornane, ou sans faire quelque chose pour luy de si considérable qu'il en peust estre gagné, estima ceste voye devoir estre tentée la premiere, comme la plus honneste et la plus seure; et qu'il n'en falloit venir à l'autre qu'à l'extremité. C'est pourquoy il conseilla au Roy de le faire mareschal de France; dont il presta le serment au commencement de l'année 1626, avec tant de démonstrations de joye et de ressentiment, qu'on ne se seroit jamais imaginé qu'il eust peu après cela manquer à tout ce qu'on desireroit de luy.

Mais soit que sa femme (1), qu'il aimoit extrémement et qui y estoit fort contraire, croyant que Monsieur ne la considereroit plus, s'y opposast continuellement, ou bien qu'aveuglé de sa bonne fortune, il pensast n'avoir rien à craindre, et pouvoir faire tout ce qui luy plairoit; tant y a qu'il ne se souvint pas longtemps de la grace qu'il avoit receue, et que, quoy qu'on luy peust dire, on n'en peust rien obtenir. De sorte qu'on eust dès lors envie de le faire arrester; mais comme cela pouvoit avoir des suites dangereuses à cause de Monsieur,

(1) *Sa femme :* Marie de Raymond, comtesse de Montlaur, veuve de Philippe d'Agoult. Elle se faisoit appeler *marquise de Montlaur*, avant que le colonel d'Ornano, son mari, fût maréchal de France. Arnauld d'Andilly dit qu'elle avoit de l'esprit, du courage, et plus d'ambition qu'il n'en avoit jamais vu à aucune femme. (Mémoires d'Arnauld d'Andilly, t. 34, p. 8, deuxième série de cette Collection

qu'on jugeoit bien qui en seroit fort touché, on estima plus à propos de differer un peu, pour voir s'il ne changeroit point; ou du moins pour y estre sy bien préparé qu'on en peust sortir avec honneur. Il ne s'en parla donc plus pendant tout le reste de l'hiver.

Au commencement du printemps, comme on estoit à Fontainebeleau, la Reine mere ayant fait remettre l'affaire sur le tapy, le cardinal de Richelieu fist encore tenter le colonel d'Ornane par de nouvelles offres, le marquis de Fontenay ayant eu ordre, parcequ'il estoit fort de ses amis, de l'assurer que s'il vouloit porter Monsieur à faire le mariage, on laisseroit en sa disposition toutes les charges de la maison de Madame: ce qui n'estoit pas peu de chose; car, par le moyen des principales, il pouvoit mettre toute sa famille, qui en avoit besoin, à couvert; et faire des petites une grande somme d'argent pour luy.

Mais ayant alors bien d'autres pensées, et plus eslevées, il ne luy respondit autre chose, sinon que le mariage estant une de celles qui devoit estre la plus libre, et où il falloit le plus chercher à se contenter, il en laisseroit faire Monsieur, et ne s'en mesleroit aucunement. Ce qui, ostant toute esperance de le pouvoir gagner, força enfin de recourir aux moyens qu'on avoit voulu éviter.

Et ce qui hasta encore ceste résolution fust que, comme il n'avoit plus d'autres conseils que sa vanité et ses dames, qui en prétendoient faire un bouclier contre le cardinal de Richelieu, il fist que Monsieur, qui avoit lors dix-huit ans acomplis, demanda d'entrer dans le conseil du Roy, présupposant qu'on n'oseroit pas le luy refuser, et que quand il y seroit il ne se passe-

roit guere de temps qu'il n'y fust aussy appelé, et que, tenant la mesme place auprès de luy que le cardinal faisoit auprès du Roy, il pourroit indubitablement partager l'autorité, et se rendre le second homme de France, s'il ne pouvoit pas estre le premier; les bons succès qu'il avoit eus jusque là luy donnant une telle présomption, qu'il croyoit rien ne luy estre impossible.

Mais il vist bientost le contraire, et que tout ce qu'il avoit ne venoit que de la bonté du Roy, qui l'avoit voulu ménager plustost que de le perdre, comme il le pouvoit faire dès le commencement, et à quoy il ne se porta mesme en ce temps là que par force; car ayant refusé à Monsieur ceste entrée du conseil comme une chose qui ne luy estoit point deue, il falloit bien oster d'auprès de luy celuy qui luy en avoit donné la pensée, de peur qu'il ne le portast à quelque chose de pis.

On creust en ce temps là que le grand prieur de Vendosme, désespérant de pouvoir empescher le mariage, ny de venir à bout de beaucoup d'autres desseins qu'il avoit (car il estoit grand homme de machines), tant que le cardinal de Richelieu seroit auprès du Roy, fist dessein de le tuer dans la forest de Fontainebeleau, comme il viendroit de Fleury où il logeoit, pour se trouver au conseil; et qu'en ayant pris la résolution avec Monsieur et quelques autres de sa cabale, il alla pour l'exécuter : mais que M. de Chalais qui en estoit, en faisant aussytost donner l'avis au cardinal de Richelieu par le commandeur de Valençay, celuy qui a depuis esté cardinal, le Roy et la Reine mere lui envoyerent une telle escorte qu'il ne l'osa entreprendre. Ce qui l'eust fait arrester avec le mareschal d'Ornane, sans qu'on voulust aussy prendre M. de

Vandosme, de qui on n'estoit pas plus satisfait que de luy.

Le jour donc que le mareschal d'Ornane devoit estre arresté ayant esté pris, le Roy, pour se fortifier de gens sans qu'on en peust rien soupçonner, fist venir tout le régiment des Gardes à Fontainebeleau, pour lui faire faire l'exercice, ainsi qu'il luy estoit assés ordinaire; et il le mist dans la cour du Cheval blanc, afin que les Reines et toute la cour le peussent voir par les fenestres de la grande galerie. Mais quand il fust l'heure de les renvoyer, il fist que M. de Coustelnau, sergent major, en qui il se fioit fort, luy demanda tout haut permission que les deux compagnies qui devoient le lendemain relever la garde peussent demeurer, parce qu'il leur seroit fort incommode de s'en aller pour sy tost revenir.

Le mareschal de Bassompierre et le marquis de Fontenay ayant résolu d'aller ensemble à Paris pendant qu'on feroit cet exercice, le Roy, qui eust bien voulu avoir auprès de luy tous ceux dont il se croyoit asseuré, leur dist plusieurs fois qu'ils devoient demeurer, et que les gardes feroient ce jour là des choses qu'ils n'avoient point encore veues. Mais M. de Bassompierre, qui ne pensoit à rien, ayant respondu par raillerie qu'il seroit trop tard quand ils auroient achevé, et qu'il y avoit des dames qui les attendoient, ausquelles ils ne pouvoient pas manquer, il n'osa les en trop presser, de peur de donner quelque soupçon de ce qu'il vouloit faire; et il les laissa aller. Mais ils n'y furent pas longtemps; car ayant eu nouvelle dès le lendemain de grand matin de ce qui s'estoit fait, ils partirent à l'heure mesme pour se rendre auprès du Roy, comme firent

aussy tous ceux qui n'avoient point d'attachement particulier avec Monsieur.

Quant à la prison du mareschal d'Ornane, elle se fist fort aisement; car l'exercice ne s'étant point achevé qu'il ne fust presque nuit, le Roy, au sortir de là, alla souper; et ayant mandé au mareschal d'Ornane de le venir trouver, il fust arresté par M. Du Hallier, capitaine des gardes, comme il vouloit passer de la chambre du Roy dans son cabinet : dont Monsieur, qui en fust à l'heure mesme averty, tesmoigna tant de douleur, qu'on ne pouvoit le consoler; allant aussytost chez le Roy et chez la Reine mere pour s'en plaindre et le demander, protestant qu'il estoit innocent, et qu'on ne pouvoit le retenir plus long-temps sans injustice. Mais, prévoyant bien cela, ils s'estoient desja retirés; et il ne les peust voir.

Cependant, comme Monsieur s'estoit tousjours laissé conduire sans se mesler d'aucunes affaires ny en prendre connoissance, il se trouva bien empesché quand il fust obligé d'y penser, ne tirant nul secours de tous ceux de sa maison, qui seuls l'osoient approcher, n'en estant guere mieux instruits que luy, et d'avis sy differents qu'il ne sçavoit auquel se tenir.

Toute la nuit s'estant passée de la sorte, comme il sortoit le matin de sa chambre, le premier homme qu'il rencontra fust le chancelier d'Aligre, qui alloit au conseil; duquel s'estant approché, et luy ayant tout haut fait ses plaintes, et fort exagéré les mauvais traitements qu'il recevoit, il luy demanda s'il avoit esté de cest advis : dont M. le chancelier se trouva sy surpris et estonné, qu'il luy dist que non, et qu'on ne luy en avoit point parlé. Ce qui pouvoit bien estre veritable,

mais qu'il ne devoit jamais avouer pour son honneur ny pour son profit ; car le Roy eust sy desagréable ceste foiblesse, qu'il ne voulust plus se servir de luy ; et luy ostant les sceaux, l'envoya à sa maison, d'où il n'est jamais revenu.

Un moment après que Monsieur eust parlé à M. le chancelier, le cardinal de Richelieu estant aussy venu, il alla luy faire les mesmes harangues, et le presser de luy dire s'il l'avoit conseillé, M. le chancelier l'ayant asseuré qu'il n'en avoit rien sceu. Mais M. le cardinal, qui n'estoit pas sy aisé à espouvanter, luy respondit qu'ouy ; et que le Roy luy ayant fait l'honneur de le faire de son conseil, il luy faisoit aussy celuy de n'entreprendre rien de ceste conséquence sans le luy dire : dont Monsieur, qui ne s'attendoit pas à ceste répartie, demeura tout estonné, et s'en alla.

La prison du mareschal fut suivie de celles de ses deux freres, M. de Mazargues (1), premier escuier de Monsieur, et M. d'Ornane (2) ; et de celle de M. de Chandebonne, que luy et la maréchale aimoient extrememment. Le Saint-Esprit, dont il estoit gouverneur, fust donné à M. de Gordes, capitaine des gardes ; et le signor Antonio Marie, mestre de camp des Corses, en fust tiré, et eust pour récompence la tour qui est au bout du pont d'Avignon, que le mareschal d'Ornane avoit aussy.

Le Roy ayant ensuite fait parler à tous ceux qui approchoient Monsieur, les uns avoient esté gagnés, et

(1) *M. de Mazargues :* Henri-François-Alphonse d'Ornano, seigneur de Mazargues. — (2) *M. d'Ornane :* Pierre d'Ornano, d'abord abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, puis mestre de camp du régiment du duc d'Orléans.

les autres tellement intimidés, que tout y estoit en grande confusion, mais qui fust beaucoup augmentée quand la maréchale d'Ornane, qu'on envoya à sa maison, eust, avant que de partir, fait chasser par Monsieur M. d'Andilly, un des principaux confidens du maréchal et très homme d'honneur (1), sous ombre qu'il estoit trop amy du pere Joseph, dont le cardinal de Richelieu se servoit quasy dans toutes ses affaires, pour s'y pouvoir fier; et qu'elle eust fait tomber toute la confidence sur messieurs de Puy-Laurens et de Bois d'Annemets (2), qui avoient esté tous deux nourris auprès de Monsieur, mais d'âge plus propre pour entrer dans ses plaisirs que dans la conduite de ses affaires.

Le cardinal de Richelieu voyant les choses en cest estat, et ne craignant plus guere de ce costé là, tourna toutes ses pensées sur le grand prieur de Vandosme, seul capable d'y apporter du changement et de luy donner de la peine. Mais comme il n'y a personne qui n'ait son foible, par où il est aisé de le prendre quand on le peust descouvrir, il ne fust pas sy difficile de l'en empescher qu'on s'estoit imaginé; car M. le cardinal luy ayant fait dire que sy M. de Vandosme et luy vouloient servir le Roy et estre de ses amis, il luy feroit donner l'amirauté, dont M. de Montmorency, content d'avoir l'année précédente gagné une bataille

(1) *Et très homme d'honneur :* Voyez le détail de cette intrigue dans les Mémoires d'Arnauld d'Andilly, t. 34, p. 29 et suivantes, deuxième série de cette Collection. — (2) *De Bois d'Annemets :* C'étoit un gentilhomme de basse Normandie, qui étant dans la maison du duc d'Orléans, y obtint pendant quelque temps une assez grande faveur. On a de lui des Mémoires, publiés sous le titre de *Mémoires d'un favori de S. A. R. M. le duc d'Orléans;* Leyde, Jean Sambix, 1667. Ils seront placés dans la seconde série de cette Collection, à la suite des Mémoires de Montrésor.

contre les Rochellois, et pris ou coulé à fond la plus-part de leurs vaisseaux, vouloit se deffaire, pour n'estre pas obligé de retourner tous les jours sur la mer, il desira sy fort de l'avoir, qu'il donna, tout fin qu'il estoit, dans le piege, et s'y laissa attraper, ayant promis plus qu'on ne vouloit. Mais comme l'amitié de M. de Vandosme estoit une des principales conditions que le cardinal de Richelieu demandoit, il partist aussy tost qu'il vist le marché de l'amirauté fait, pour le disposer à en venir luy-mesme donner les asseurances; lequel se laissant persuader par la bonne opinion qu'il avoit de l'esprit de son frere, et qu'il n'auroit pas mal pris ses mesures, n'en fist nulle difficulté. Il vint donc trouver le Roy à Blois, jusques où on s'estoit avancé, pour luy faire voir que s'il ne venoit point on l'iroit querir; et il n'y fust pas plustost arrivé, que M. de Hallier, bien que leur parent, mais le Roy se fiant tout-à-fait en luy, eust commandement de les arrester tous deux, ainsi qu'il fist, les prenant le matin dans leur chambre du chasteau, où on les avoit logés à l'ordinaire. Dont le grand prieur, quand il se vist ainsy abusé et avoir servy d'instrument pour tromper un frere, fust sy touché, qu'il en mourust enfin de regret dans le bois de Vincennes, où on les mena.

Je sçay bien que quelques uns, mal affectionnés au cardinal de Richelieu, ont dit qu'il avoit esté empoisonné; mais M. le comte, qui l'aimoit extremement, ayant envoyé auprès de luy son medecin et son chirurgien, qui y demeurerent tant que sa maladie dura, et assisterent mesme à l'ouverture de son corps, ne s'en estant jamais plaint, il est aisé à voir que c'est une pure calomnie. M. de Vandosme, d'un esprit plus mo-

deré, et qui ne prenoit pas les matieres sy à cœur, ayant eu patience, en sortist quelque temps après.

Un peu devant qu'on partist de Fontainebeleau, M. de Chalais, maistre de la garde-robe du Roy, qui despuis la prison du mareschal d'Ornane s'estoit fort approché de Monsieur, et par le moyen de madame de Chevreuse y avoit acquis grand crédit, se persuadant, comme il estoit vray, qu'il en auroit assés pour le porter à tout ce qu'il voudroit, et qu'il s'en devoit servir pour faire sa fortune, pria le commandeur de Valançay, qui estoit en ce temps là fort bien avec le cardinal de Richelieu, de luy dire que si on vouloit luy donner quelque chose de considérable, il feroit faire le mariage, et toutes les autres choses qu'on voudroit. De quoy M. le cardinal, qui, luy estant desja obligé de l'avis qu'il luy avoit fait donner, ne cherchoit qu'à s'en revancher, ayant esté très-aise, il le fit assurer de la charge de mestre de camp de la cavalerie legere aussytost que Monsieur seroit marié, dont il se contenta.

Mais afin que leur intelligence fust plus secrete, ils firent le mesme commandeur de Valançay pour faire ses allées et venues, et en estre le mediateur. En quoy M. de Chalais se conduisit du commencement sy bien, Monsieur se monstrant de jour en jour plus disposé de bien vivre avec le Roy et de le contenter, qu'on ne doutoit point qu'il ne fist tout ce qu'on devroit.

De sorte que le Roy et la Reine mere le voyant en teste bonne disposition, jugerent necessaire, dès qu'ils furent à Blois, d'avoir mademoiselle de Montpensier auprès d'eux, de peur qu'il ne changeast pendant qu'on

la feroit venir de Paris, où elle estoit demeurée; madame de Guise n'ayant peu suivre, à cause de la fievre tierce qui luy prist comme la cour partoit de Fontainebeleau, et qui l'avoit fait demeurer à Paris.

Cest accident pouvoit renverser toutes les prétentions et les esperances qu'on avoit, donnant beau jeu à M. le comte de faire ses affaires, s'il eust sceu s'en prévaloir; car ayant esté laissé à Paris pour y commander pendant l'absence du Roy, il est très certain que s'il eust esté un matin à l'hostel de Guise avec tout ce qui le suivoit ordinairement, tant gentilshommes que gardes; et qu'entrant dans la chambre de mademoiselle de Montpensier il fust demeuré quelque temps tout seul avec elle, madame de Guise n'estant pas en estat de l'empescher, personne après cela n'auroit plus osé la proposer pour Monsieur, et elle eust esté bien heureuse de trouver M. le comte, et de le prendre. Mais Dieu ne les avoit pas faits l'un pour l'autre, en ayant desja perdu une meilleure occasion, puisque c'eust esté d'accord de partie; car madame de Guise voyant Monsieur ne montrer nulle envye de se marier, et n'y avoir nulle apparence qu'elle luy deust venir, pour les grands obstacles qu'on y apportoit, elle en estoit sy désesperée que sy elle eust trouvé un moyen d'en sortir honnestement, comme eust esté celuy de M. le comte, il est très asseuré qu'elle l'auroit pris, et que mademoiselle de Montpensier s'y fust portée, ne s'attendant plus à autre chose, et le pis aler n'estant pas mauvais.

Quelque personne qui le sçavoit bien en fist avertir M. le comte, madame de Guise y consentant; mais croyant, à ce qu'il a dit despuis pour s'en excuser, qu'on

le vouloit tromper, et se servir de luy pour en faire venir l'envie à Monsieur, et le réveiller par la jalousie, il n'en tesmoigna jamais rien, traitant tousjours madame de Guise, et mademoiselle de Montpensier mesme, avec autant d'indifference que s'il n'y eust point pretendu. Ce qui donna une telle aversion à mademoiselle de Montpensier, se croyant mesprisée, que, dans toutes les incertitudes ou mesme desespoirs où elle fust despuis de ce que feroit Monsieur, on la vist tousjours pencher du costé de la religion plustost que de celuy de M. le comte : tant il est vray que pour gagner les femmes, il leur faut montrer de la passion en quelque sorte que ce soit, excusant facilement les fautes qu'elle fait faire, et jamais celles où elles n'en voient point.

Il y en a eu qui se sont persuadés que madame la comtesse y contribua beaucoup, craignant de perdre, s'il se marioit, l'autorité qu'elle avoit sur luy, et la considération où cela la mettoit dans la cour.

Le Roy ayant resolu, ainsy que j'ay desja dit, d'y faire venir mademoiselle de Montpensier, parcequ'on craignoit que M. de Bellegarde, par qui on avoit au commencement prétendu la faire accompagner, ne fust party de Paris pour se rendre auprès du Roy, le marquis de Fontenay y fust envoyé, avec ordre, s'il n'y estoit plus, d'assembler tout ce qu'il y trouveroit d'officiers, tant du régiment de Piémont parcequ'il en estoit mestre de camp, que de l'infanterie ou autres de sa connoissance et dont il pourroit respondre, afin de la mener seurement. Car, bien que M. le comte ne tesmoignast aucunes pensées pour elle, on appréhendoit néanmoins que quand il la verroit partir, se pou-

vant imaginer que ce seroit pour la marier, il ne changeast, et, entreprenant quelque chose contre elle, ruinast tout ce qu'on avoit eu tant de peine à establir. C'est pourquoy on jugea aussy qu'il le falloit faire fort secretement.

Et d'autant que tout le monde sçavoit la part que le marquis de Fontenay avoit eu dans tout ce qui s'estoit traité pour cela, et qu'on pourroit aisement prendre soupçon de son voyage sy l'on n'en voyoit aucun subject apparent, on prist celuy de la mort de l'abbesse de Saint-Pierre de Reims, et qu'il alloit de la part du Roy pour consoler madame de Guise sa mere : ce qui réussit comme on avoit desiré; car, bien qu'on n'eust accoutumé de faire faire de semblables offices que par des ordinaires du Roy, on se persuada néanmoins fort aisement qu'il n'y avoit que cela qui le menoit, tant parceque l'humeur de madame la princesse de Conty et sa vanité estant fort connues, on ne douta nullement qu'elle n'eust cherché à faire faire quelque chose d'extraordinaire pour sa mere, ny qu'on ne luy eust accordé, estant alors fort bien à la cour, que parceque aussy madame la princesse et le cardinal de La Valette ayant extraordinairement pressé le marquis de Fontenay de leur en dire la vérité, il les asseura tellement qu'il n'y avoit autre chose, que s'y estant fié, tout le reste du monde, qui le sçavoit fort bien avec eux, s'y fia aussy : ce que ny l'un ny l'autre ne luy ont jamais bien pardonné, mais le cardinal de La Valette particulierement; car encore qu'ayant esté gagné par madame la princesse, il ne fust pas moins qu'elle contraire au mariage, se pensant néanmoins obligé par honneur de montrer qu'il le desiroit parcequ'il estoit

cousin germain de madame de Guise, il en faisoit tous les semblants, et s'offençoit extremement quand on tesmoignoit ne le croire pas. Mais le marquis de Fontenay, qui en sçavoit la verité, et le tort que cela luy eust faict sy, estant descouvert par ce qu'il en eust dist, on y eust mis quelque empeschement, auroit encore hasardé toute autre chose que leur amitié, plustost que de l'avoüer.

Estant donc party de Blois le 27 juin, et prenant la poste pour faire diligence, il luy fust néanmoins impossible, n'ayant quasy point trouvé de chevaux, à cause que M. d'Effiat, nouvellement fait surintendant des finances, allant ce jour là à la cour, ceux qui l'accompagnoient les avoient tous emmenés. De sorte qu'il lui fallust demeurer à Châtre (1), pour laisser reposer ceux qu'il avoit; pendant quoy un secretaire de mademoiselle de Montpensier, bien qu'il n'eust pris que le relais, estant arrivé, et n'ayant apporté nulles nouvelles, parcequ'on remettoit tout sur luy, qui devoit vraysemblablement y estre le premier, avoit mis madame de Guise en d'estranges inquietudes, ne sçachant que penser. Enfin, estant arrivé sur les huit heures du matin, aussytost qu'il eust envoyé par tous les lieux où il croyoit trouver les gens dont il pourroit avoir besoin, il fust chez elle, et luy dist, et à mademoiselle de Montpensier, la commission qu'il avoit; car ses lettres estoient toutes en créances. Sur quoy elles se resolurent de partir dès le lendemain.

Au sortir de là, il alla chez M. de Bellegarde, qui estoit encore à Paris, et qu'il avoit envoyé prier de l'attendre; auquel ayant dit les ordres du Roy et la ré-

(1) *Châtre* : aujourd'hui Arpajon.

davantage, en demeura là.

Voyant toutes choses si bien disposées, madame de Guise s'acquitter de la comm avoit pour elle, et ensuite rendre ses devo comte et à madame la comtesse, où on n railler, M. le comte luy donnant mille attaq voyage, et exagérant fort les obligations q madame la princesse de Conty. Mais les ri rent pas longtemps de son costé : car madam s'estant rendue le lendemain sur les six heu tin aux peres de l'Oratoire du fauxbourg Sai où estoit le rendez-vous, dans un carosse à vaux, avec mademoiselle de Montpensier d'Elbœuf; leurs gens, M. de Bellegarde, le Fontenay, et tous ceux qu'ils menoient ave faisoient plus de cinquante chevaux, y es allés séparement et sans estre plus de deux afin qu'on ne les peust pas remarquer, s'y ren sy justement, que n'ayant quasy point attend le chemin d'Estampes où on vouloit coucher pour s'eslongner de Paris le plus qu'il se p estre dans une ville, où on croyoit plus de s

en fust averty. Sur les dix ou onze heures, on luy vint dire ce qui estoit arrivé; et s'il en eust autant de desplaisir qu'il devoit, comme il n'en faut point douter, il fust au moins assés couvert pour n'en rien tesmoigner, ayant passé tout le reste du jour à son ordinaire.

Quant au voyage des dames, il se fist fort heureusement, et mesme avec de très bons augures, n'ayant trouvé que des dances et des rejouissances partout où on passa, pour les mariages qui s'y faisoient.

Mais à Nantes, où le Roy estoit allé, les choses avoient bien changé de face; car madame de Chevreuse ayant pris quelque soupçon, despuis la prise de messieurs de Vandosme, de l'intelligence de M. de Chalais avec le cardinal de Richelieu, elle luy en fist tant de reproches et le pressa sy fort, que rien n'estant quasy impossible à une femme aussy belle et avec autant d'esprit que celle là, il n'y peust résister, et il aima mieux manquer au cardinal de Richelieu et à luy-mesme qu'à elle; de sorte qu'ayant aussytost fait changer Monsieur, il le rendist plus révolté que jamais contre le mariage, ne songeant qu'à sortir de la cour et aller à La Rochelle, pour de là faire son traité et avoir un apanage tel qu'on l'avoit autrefois donné à M. d'Alançon pour le retirer d'avec les huguenots, ne se parlant plus dans tous leurs conseils que de cest exemple, et qu'il n'en falloit pas moins faire.

Monsieur escrivist au mesme temps à M. de La Valette et à M. d'Espernon, pour les prier de le recevoir à Metz, s'il y vouloit aller; mais M. de La Valette s'en remist sur M. d'Espernon, et luy envoya sa lettre au Roy.

Or M. de Chalais pensoit faire son fait sy secre-

tement, qu'on ne s'en pourroit pas prendre à luy, et qu'il en seroit quitte pour s'en descharger sur Monsieur et sur les autres qui l'approchoient, et qui avoient, ce disoit-il, plus de crédit que luy. Mais il avoit affaire à un homme trop esclairé pour estre si aisement abusé, estant très certain que dès la premiere fois qu'il luy parla despuis son changement, il s'en douta; et que l'ayant fait espier, on vist qu'estant logé tout proche de l'apartement de Monsieur dans le château de Blois, il y alloit tous les soirs, après que tout le monde en estoit retiré, et y demeuroit fort long-temps.

Ce qui eust dès lors obligé M. le cardinal à le faire déclarer, sans qu'il voulust essayer de le regagner, afin que les choses se passassent plus doucement; et il y fist en effet tout ce qu'il peust tant qu'on demeura à Blois et encore à Nantes, jusques à ce que mademoiselle de Montpensier fust arrivée, et qu'ayant esté averty qu'il se traitoit de choses plus importantes que le mariage, il eust peur que, par trop attendre, Monsieur ne luy eschapast; et il pressa de telle sorte M. de Chalais de tenir sa promesse, qu'il le contraignist de dire qu'il ne le pouvoit pas, et de redemander sa parole, comme aussy il rendist celle qu'on luy avoit donnée.

Cela estant tout ce que M. le cardinal cherchoit pour se desgager et estre libre de faire ce qui luy plairoit, il mist aussytost sy bon ordre partout, qu'il luy eust été impossible de s'en aller et à Monsieur aussy, quand ils l'auroient voulu, sans estre arrestés; et sur le soir le Roy commanda au comte de Tresme, capitaine des gardes, d'aller le lendemain de grand matin, et devant que de faire ouvrir les portes du château, à la chambre

de M. de Chalais, et de laisser auprès de luy un exempt et des gardes pour le garder, et empescher qu'on ne luy parlast.

Tronçon, Marsillac et Sauveterre, qui avoient souvent parlé au Roy contre le mariage, furent au mesme temps chassés de la cour, et perdirent leurs charges. Quelques uns se sont imaginés, pour les deux premiers, que le souvenir de ce qu'ils avoient esté du conseil de M. de Luynes, quand il fist tuer le mareschal d'Ancre, n'y avoit pas nuy, et qu'on fust bien aise d'en trouver ce prétexte pour les esloingner.

Quand Monsieur sceust la prise de M. de Chalais, il en tesmoigna tant de desplaisir, que plusieurs personnes voyant cela, luy conseillerent de sortir de la cour, et que c'estoit le seul moyen de le sauver; sans quoy asseurément on le feroit mourir à sa veue. Mais outre que, comme j'ay desja dit, on y avoit mis bon ordre, messieurs de Puy-Laurans et Le Cogneux, son chancelier, qui commença en ceste occasion à se mesler de ses affaires, n'estant pas autheurs de cest avis et l'improuvant, trouverent bien moyen de l'empescher; et s'estant ensuite entremis du mariage, l'on en traita avec un bien meilleur succès que par le passé; Monsieur se portant enfin à le faire, et de sy bonne grace que le Roy, en faveur de cela, luy donna un apanage plus grand que celuy de M. d'Alançon, et entre autres choses le duché d'Orléans au lieu de celuy d'Anjou, et le comté de Blois avec le château et celuy de Chambord, qui sont des plus beaux de France; de sorte qu'il s'appella despuis le duc d'Orléans.

Par le contract de mariage, tous les avantages faits à feu M. d'Orléans par M. de Montpensier, sur les biens

de mademoiselle de Montpensier, furent renouvelés et confirmés autant qu'il se peust.

Les choses ayant ainsy esté arrestées, les fiançailles se firent au chasteau de Nantes dans le cabinet du Roy, en sa présence et des deux Reines; madame la princesse, madame la princesse de Conty, mesdames de Guise, de Chevreuse, d'Elbœuf, de La Valette, et tous les principaux de la cour y estant aussy. Le cardinal de Richelieu en fist la ceremonie, le curé de la paroisse present. Mais pour le mariage, ce fust le curé mesme qui le fist, afin d'y observer toutes les formalités, et qu'il n'y eust point d'ouverture à s'en desdire.

M. de Bellegarde avoit eu la charge de surintendant de la maison de Monsieur, dès qu'il fust arrivé à Nantes; et madame de Bellegarde fust alors faite dame d'honneur, et madame la comtesse de Fiesque dame d'atour. Messieurs de Rouville, de Puy-Laurens le pere, et de Chattes (1), parent de madame de Guise, chevalier d'honneur, premier escuier et premier maistre d'hostel.

Cependant l'on avoit fait venir des commissaires du parlement de Bretagne pour travailler au procès de M. de Chalais, qu'on sortist, à cause de cela, du chasteau de Nantes. Il fust dès le commencement confronté avec le comte de Louvigny, second fils de M. de Grammont, qui avoit eu connoissance de tout ce qu'on vouloit faire faire à Monsieur; et, mal satisfait de ce que tous ceux de ceste cabale s'estoient déclarés contre luy en une querelle qu'il eust contre M. de Candale, qui avoit, ce disoit-on, donné le premier avis.

Il eust esté bien nécessaire de le confronter aussy

(1) *De Chattes* : Il étoit de la maison de Clermont.

avec le commandeur de Valançay; mais le commandeur ne le voulust jamais, quoy qu'on luy peust dire : ce qui fascha tellement le cardinal de Richelieu qu'il ne l'aima jamais despuis, nonobstant tous les services qu'il rendist à La Rochelle, et fust mesme cause que le mariage arresté entre M. de La Meilleraye et la fille de M. de Valançay, son frere aisné, se rompist.

M. de Chalais demanda plusieurs fois à parler à messieurs de Bellegarde et d'Effiat, qui estoient fort de ses amis, et avoient crédit auprès du cardinal de Richelieu, et il les vist enfin une fois : mais cela ne luy servist de rien; car quand il n'auroit fait que conseiller à Monsieur de sortir de la cour pour aller à La Rochelle, personne ne l'auroit peu sauver. Mais on disoit (et beaucoup de gens le croyoient) qu'il avoit esté plus avant : dont le Roy fust d'autant plus piqué qu'il estoit un des principaux officiers de sa maison, et avoit esté pendant sa jeunesse de ses enfans d'honneur. Quoy qu'il en soit, il fust condamné, et mourust.

Il estoit jeune, bien fait, fort adroit à toute sorte d'exercices, mais surtout d'agréable compagnie : ce quy le rendoit bien venu parmy toutes les femmes, qui le perdirent enfin. Il n'y eust quasy personne qui n'en eust pitié; mais ce qui toucha encore merveilleusement, ce fust madame de Chalais sa mere, laquelle estant venue à Nantes sur les nouvelles de sa prison, vist ce fils qui luy estoit sy cher, et pour l'avancement duquel elle n'avoit rien espargné (car en luy achettant la charge de maistre de la garderobe, elle avoit engagé la meilleure partie de son bien, et il ne luy en restoit quasy pas pour vivre); elle le vist, dis-je, criminel, et mourir sur un eschafaut.

Encore que le Roy n'eust pas subject d'estre content de madame de Chevreuse, elle fust néanmoins, comme femme, traitée fort doucement, ayant esté seulement envoyée chez elle, et n'estant mesme sortie d'auprès de la Reine que quand on partist pour retourner à Paris; dont aussy ne s'estant pas autrement corrigée, elle s'en alla bientost après en Lorraine, où elle commença à entrer dans toutes les intrigues où on l'a veue despuis.

Toutes choses s'estant ainsy passées, et sy fort au contentement du Roy et de la Reine mere, Dieu voulust encore, pour rendre leur joye plus complette, qu'avant qu'on partist de Nantes il parust des signes manifestes que Madame estoit grosse (1).

(1) *Madame estoit grosse :* Elle mourut le 4 juin 1627, en donnant le jour à mademoiselle de Montpensier, si connue sous le titre de *la grande Mademoiselle.*

RELATION

OU JOURNAL

DU SIEGE DE LA ROCHELLE;

SECOURS DE CASAL PAR LE ROY EN PERSONNE;

ET RETOUR EN LANGUEDOC, JUSQU'A LA REDDITION DE MONTAUBAN.

Il arrive sy rarement que les grandes actions soyent escrites par ceux qui les ont faites, ou qui en sçavent tous les motifs et les principales circonstances, que les relations en sont ordinairement fort defectueuses; c'est ce qui avoit donné envie au cardinal de Richelieu, pendant le siege de La Rochelle, de faire escrire bien particulierement tout ce qui s'y seroit passé, pour laisser à la postérité la connoissance entiere d'une entreprise sy glorieuse, et estimée jusque là impossible. En quoy il auroit bien eu autant de raison que les Espagnols pour le siége de Bréda (1), qui n'est qu'une place de terre, et où ils n'avoient besoin que d'une armée, et de s'y bien retrancher, les Hollandois la deffendant avec leurs seules forces, et sans autre assistance que de quelque argent que le Roy leur donnoit tous les ans; tandis qu'à La Rochelle, outre l'armée qui estoit devant, et celle qu'on tenoit en Guienne et en Lan-

(1) *Le siege de Bréda* : Cette ville capitula le 22 juin 1625. (*Voyez* le Mercure françois, t. 11, p. 825.)

guedoc pour empescher qu'il n'y vinst du secours de ces costés là, il en fallust encore une de mer pour s'opposer à toutes celles que le roy de la Grand'Bretagne, que les Rochellois appelloient *le roy de la mer*, y envoya diverses fois, et faire mesme une digue pour fermer le port : ce qui estoit alors sans exemple.

Mais les grandes affaires qu'il eust despuis sur les bras, tant pour se conserver dans les bonnes graces du Roy, ayant perdu pendant le siége celles de la Reine mere, que pour sauver Casal assiégé par les Espagnols, et finir la guerre civile qui duroit encore en Guienne et en Languedoc, luy en ayant osté le souvenir, ce qui eust esté alors bien aisé est maintenant fort difficile, la mémoire en estant presque perdue. Néanmoins, comme j'y ay esté despuis le commencement jusques à la fin, et que j'ay veu toutes les choses qui s'y sont faites, je vous diray, puisque vous le voulés, toutes celles que je n'auray pas oubliées.

Mais je ne crois pas devoir commencer sans avoir premierement destruit une opinion que plusieurs gens ont eue, que ceste entreprise s'estoit faite par hasard; la descente des Anglois dans l'isle de Ré ayant obligé le Roy d'envoyer toutes ses forces autour de La Rochelle, et d'y aller enfin luy mesme, et leur retraite dans le commencement de l'hiver luy faisant croire qu'il l'auroit prise devant qu'ils y peussent revenir. Car il est très certain qu'elle avoit esté préméditée longtemps auparavant par le cardinal de Richelieu; et sy j'ose dire une chose bien particuliere, mais qui est fort véritable, devant mesme qu'il fust dans les affaires; car se sentant aussy propre pour les gouverner que l'expérience l'a montré, encore que dans sa jeunesse

il en parust fort esloingné, ne partant presque point de son evesché, il ne laissoit pas néanmoins d'y prétendre, et de penser quelquefois à ce qu'il devroit faire, s'il y estoit appellé (1).

Et parceque les grandes ames ne se remplissent ordinairement que de grandes choses, et que la sienne estoit des plus eslevées, il ne se proposoit pas seulement de plâtrer, plustost que de remédier entierement à tout ce qui en auroit besoin, comme d'autres avoient fait, mais de ne travailler pas moins pour l'avenir que pour le present, et, poussant les affaires jusques au bout, rendre enfin le Roy aussy consideré dans le monde que les plus grands de ses prédécesseurs eussent esté.

Ce que ne pouvant pas faire sans avoir premierement ruiné le parti des huguenots et pris La Rochelle, qui en estoit le plus fort rempart, et la porte par où ils pouvoient à toute heure recevoir des secours estrangers, il y pensoit aussy plus qu'à tout le reste; et s'en imaginant les moyens, s'en entretenoit avec le pere Joseph, capucin, qui, ayant un génie fort rapportant au sien, ne le prenoit pas, ainsy que d'autres eussent peu faire, pour des imaginations chimériques et sans fondement, mais pour des choses bien serieuses et qui réussiroient un jour, ne croyant pas possible que les grands talens qu'il avoit deussent tousjours demeurer inutiles.

Despuis cela il se passa beaucoup de choses qui sembloient luy en devoir oster toute espérance; car,

(1) *S'il y estoit appellé :* Le cardinal de Richelieu le dit lui-même dans un de ses ouvrages. (*Voyez* la note sur les *Mémoires de Richelieu*, t. 23, p. 316, deuxième série de cette Collection.)

bien qu'il eust esté fait secrétaire d'Estat à la place de M. de Villeroy en l'année 1616, n'y estant guere demeuré à cause de la mort du mareschal d'Ancre arrivée peu de temps après, l'attachement qu'il avoit à la Reine mere, et la guerre qu'elle fist, donnerent tant de matiere à ses ennemis pour parler contre luy, qu'ils le mirent fort mal dans l'esprit du Roy.

[1624] Ce qui dura jusques à ce que la Reine mere estant revenue à la cour, les diverses occasions que le Roy eust de le voir et de luy parler luy ayant peu à peu fait perdre les mauvaises impressions qu'il en avoit, il le fist à la fin entrer dans son conseil au commencement du mois de may de l'année 1624, le marquis de La Viéville, lors surintendant des finances et fort favorisé du Roy, y consentant; ou parceque le chancelier de Sillery ayant esté un peu auparavant disgracié, il luy falloit quelqu'un pour luy ayder à porter le faix du gouvernement, ou peut-estre pensant faire comme le connestable de Luynes, qui prist le cardinal de Retz pour servir à autoriser tout ce qu'il feroit. Quoy qu'il en soit, il en arriva tout autrement qu'il n'avoit imaginé; car les grandes differences que le Roy y trouva, et non les mauvais offices, ainsy que quelques-uns ont voulu dire, osterent aussytost tout crédit au marquis de La Viéville, et le donnerent au cardinal de Richelieu, lequel ne pensa, dès qu'il se vist en pouvoir, qu'à se rendre signalé par les grands avantages que le Roy et le royaume en tireroient, disposant toutes choses pour cela, et selon le plan qu'autrefois il en avoit fait.

[1625] C'est ce que tesmoigna bien sa responce au cardinal Spada, nonce en France, lorsque, se plaignant de la protection qu'on donnoit aux Grisons contre ceux

de la Valteline, qui estoient catholiques, et de la paix qui se traittoit avec les huguenots, il luy dit : « On me « condamne maintenant à Rome comme un hérétique, « et bientost on m'y canonisera comme un saint; » ce qui ne se pouvoit entendre que de la prise de La Rochelle et de la ruine du party des huguenots, qu'il projettoit.

[1626] Or estant besoin, pour l'execution de tels desseins, de s'y bien préparer au dedans et de n'y estre point troublé par le dehors, il voulust s'asseurer des Anglois par le mariage de Madame avec le roy de la Grand'Bretagne, des Espagnols par le traité de Monçon (1), que le Roy ratifia quoyque fait sans ses ordres, et que l'interest des alliés n'y eust pas esté assés considéré; et ce qui paroistra peut-estre estrange, il fist mesme la paix avec les huguenots (2), nonobstant que M. de Montmorency, lors amiral de France, eust desfait l'armée navale des Rochellois à la veue de La Rochelle, pris ou coulé à fond plusieurs de leurs vaisseaux, et qu'on eust aussy emporté l'isle de Ré, où ils s'estoient fortifiés (3). Mais c'estoit parceque ceste bataille s'estant principalement gagnée par le moyen de douze grands vaisseaux prestés au Roy par les Hollandois, leurs ministres en avoient fait tant de bruit, que n'y ayant plus rien à espérer de ce costé là, il vouloit du temps pour en faire faire, ne croyant pas que la guerre peust réussir sans cela. Et d'autant que Brouage

(1) *Par le traité de Monçon :* Ce traité, du 5 mars 1626, est relatif aux affaires de la Valteline. (*Voyez* le Mercure françois, à la suite du tome 12.)—(2) *La paix avec les huguenots :* Elle fut conclue le 5 février 1626. — (3) *Où ils s'estoient fortifiés :* Ces combats eurent lieu le 16 septembre 1625; et l'île de Ré capitula le 18 du même mois. (*Voyez* le Mercure françois, t. 11, p. 880 et suivantes.)

estoit le lieu d'où l'on pouvoit tirer le plus de secours pour le siege de La Rochelle, et qu'on n'auroit jamais les Rochellois comme il faudroit, tant qu'il seroit entre les mains d'un autre que de luy, qui, n'ayant pour but que le service du Roy et la gloire d'une sy haute entreprise, ne chercheroit qu'à la faire réussir, où les autres craindroient de perdre la principale consideration de leur gouvernement, ainsy qu'il n'y en avoit que trop d'exemples, il en fist donner une charge de mareschal de France, la lieutenance de roy de Guienne, et beaucoup d'argent, à M. de Saint-Luc, et en prist le commandement sous la Reine mere, qui en fust gouvernante.

Je sçay bien que ses ennemis, expliquant la chose autrement, ont dit qu'il ne l'avoit pas tant fait pour La Rochelle que pour Brouage mesme; et que pour se rendre maistre de ceste importante place, et y faire consentir le Roy, il luy avoit fallu ce prétexte, ainsy que desja sous un autre il avoit eu le Havre. Mais sy cela estoit receu, il seroit aisé d'avilir les plus belles actions et d'en oster tout le mérite, n'y en ayant guere, sy on les espluchoit bien, où on ne peust remarquer des fins plus basses que celles pour lesquelles elles auroient néanmoins esté faites. C'est pourquoy je crois assurement que tous ceux qui sçauront sa conduite dans le gouvernement de l'Estat, et les grandes choses qu'il y a faites despuis y avoir esté appelé, ausquelles ceux qui avoient précédé n'eussent seulement osé penser, ne luy imputeront jamais, s'ils en jugent sans passion, d'avoir plus songé à ses interests particuliers qu'à son devoir.

[1627] Mais la pluspart de ses prévoyances ne se

trouverent pas aussy nécessaires qu'on s'estoit imaginé, Dieu ayant voulu, pour la plus grande gloire du Roy, qu'il emportast La Rochelle avec les seuls petits vaisseaux qu'il avoit, les grands qu'il fist faire n'ayant peu venir assés à temps, et malgré les Espagnols et les Anglois; ceux-là ayant essayé de l'empescher par une diversion, et ceux-cy tout ouvertement. Car le roy Jacques estant mort sur ce temps là, le Roy son fils, qui n'estoit pas sy religieux que luy à conserver les anciennes alliances, et ne favoriser pas les rebellions, dont il a esté despuis bien puny, se résolust (pour complaire au duc de Bouquinguan, qui le gouvernoit plus absolument qu'il n'avoit fait son pere, et ne cherchoit qu'à se venger de ce qu'ayant esté à Paris aux nopces de la reine de la Grand'Bretagne, où il luy estoit entré mille folies dans l'esprit (1), on ne vouloit pas qu'il y retournast) de rompre avec la France et de se joindre aux huguenots, que M. de Soubise assuroit n'attendre que cela pour prendre les armes, nonobstant son mariage sy fraichement contracté, et la guerre qu'il avoit peu auparavant déclarée aux Espagnols.

Le cardinal de Richelieu n'ayant peu destourner cest orage, ny par le voyage que M. de Blainville, premier gentilhomme de la chambre du Roy, fit en Angleterre, ny par celuy du mareschal de Bassompierre, qui y alla après que les officiers françois, qui, par un article exprès du contract de mariage, devoient tousjours demeurer auprès de la Reine, eurent esté chassés; pour

(1) *Mille folies dans l'esprit :* Le duc de Buckingham avoit eu la témérité de faire une déclaration à la Reine. (*Voyez* les Mémoires de madame de Motteville, t. 36, page 342, deuxième série de cette Collection.)

n'en recevoir pas le coup sans s'y estre bien préparé, et jetter plustost, s'il pouvoit, la guerre chez les Anglois que de l'attendre dans la France, envoya partout où on faisoit des vaisseaux pour les haster, et fist un traité avec les Espagnols par l'entremise du cardinal Spada, par lequel les deux Roys devoient en mesme temps attaquer l'Angleterre. Les endroits où leurs gens descendroient furent marqués, le nombre qu'ils y en envoyeroient arresté; et au cas qu'ils fussent attaqués chez eux, les secours qu'ils se devroient mutuellement donner, tant par mer que par terre.

Mais le comte d'Olivarès, qui gouvernoit alors les affaires d'Espagne, ayant plus fait ce traité pour empescher qu'on ne s'accordast avec les Anglois que pour envye qu'il eust de l'executer, en fist aussytost avertir le duc de Bouquinguan, afin qu'il y prist garde, et ne donnast pas le temps d'aller à luy. De sorte que M. de Soubise et quelques réfugiés de La Rochelle luy faisant aussy les choses plus faciles qu'il ne les trouva, il mist en mer la plus grande armée que les Anglois y eussent jamais eue; et montant dessus avec huit mille hommes de pied et cinq ou six cents chevaux, tira droit à la rade de Ré.

Sy l'avis des François qui estoient avēc luy eust esté suivy, il auroit commencé par le fort Louis, comme le pouvant alors aisement emporter, n'y ayant dedans que fort peu de gens; joint, ce disoient-ils, que de mettre La Rochelle en liberté et hors d'apprehension d'estre assiegée seroit une action d'un si grand esclat, et sy agréable à ceux des autres provinces, qu'elle leur persuaderoit mieux que toute autre chose de prendre les armes et de s'unir avec eux, n'estant pas à craindre

qu'on faillist après cela l'isle de Ré, parceque ceste quantité de noblesse qui y estoit, et qui faisoit tant de bruit, s'y ennuieroit bientost et en voudroit sortir, et que l'armée de mer qui demeureroit à l'entour empescheroit qu'il n'y allast ny hommes ny vivres.

Mais le duc de Bouquinguan, qui avoit d'autres égards, et particulierement celuy de son propre interest, voulust devant toutes choses assiéger la citadelle de Ré, pour s'en faire en cas de besoin une retraite assurée, et se rendant maistre, par le moyen des vaisseaux qu'il y tiendroit, de tout le commerce despuis la riviere de Bordeaux jusques à celle de Nantes, avoir de quoy fournir aux frais de la guerre tant qu'elle dureroit, sans estre à charge à l'Angleterre, ny en despendre qu'autant qu'il voudroit; croyant au reste plus à propos de n'assiéger pas le fort Louis que de le faire, et de laisser venir le Roy à La Rochelle et mesme l'assiéger, que de l'en empescher, afin que, ne se pouvant pas tousjours defendre toute seule, elle fust enfin contrainte de prendre un maistre, ne doutant point que ce ne fust le roy de la Grand'Bretagne plustost que le Roy, à cause de la religion, et que ceux des autres provinces ne suivissent son exemple; par où ils deviendroient aussy puissants en France que leurs prédécesseurs y avoient esté.

M. de Toiras estoit alors gouverneur de la citadelle de Ré; car le fort Louis et le régiment de Champagne luy ayant esté procurés par le cardinal de Richelieu après la mort de M. Arnauld, plus, ce semble, pour l'oster d'auprès du Roy, qui avoit une très grande inclination pour luy, que pour bien qu'il luy voulust, il essaya de regagner par ses services ce qu'il pourroit

perdre par son eslongnement; comme il fist en effet, ayant eu le plus de part en la prise de l'isle de Ré, le régiment de Champagne estant luy seul plus fort que tout ce que messieurs de La Rochefoucault et de Saint-Luc y avoient mené, et tous les batteaux dans lesquels on passa, aussy bien que les armes et les munitions de guerre et de bouche qu'on eust, ayant esté trouvés sur son crédit. De sorte que le Roy luy en donna le gouvernement, avec celuy de la citadelle qu'il fist faire au bourg Saint-Martin, où est le port, et d'un autre fort assés proche de là, qu'on nomma le fort de La Prée; à quoy il fist travailler avec tant de diligence, que celuy-cy, comme le plus petit, estoit tout achevé quand les Anglois y arriverent, et la citadelle à la contrescarpe près, et la demy-lune de devant la porte, qui n'estoit que de pierre, et qu'on n'eust pas le loisir de remplir.

M. de Toiras sçachant que les Anglois devoient venir, et jugeant de ce qu'ils feroient par ce qu'ils devoient raisonnablement faire, puisque c'estoit en faveur des Rochellois, et, comme ils disoient, pour les secourir, creust asseurement qu'ils iroient au fort Louis plustost qu'à l'isle de Ré; à quoy il trouvoit bien son compte, parceque le gouvernement de Ré estant principalement considérable par l'opposition de La Rochelle, elle se pourroit bien mieux maintenir, le fort Louis n'y estant plus, que s'il subsistoit.

Mais afin que la facilité leur en augmentast encore l'envie, il garda dans l'isle de Ré tout ce qu'il avoit de meilleur, assavoir la plus grande partie du régiment de Champagne, et toute la noblesse qu'il avoit assemblée; et fortifia tellement le fief d'Ars, par où on estoit descendu quand on la prist, ne croyant pas qu'on y

peust aborder commodément par autre part, qu'il eust esté difficile de l'y forcer; laissant en mesme temps le fort Louis mal pourveu de toutes choses, hormis d'un bon chef pour y commander, M. de Comminge, qui avoit lors une compagnie dans le régiment de Champagne, auquel il en donna la commission, en estant très caapble.

Cependant toutes les troupes que le Roy avoit fait assembler ayant pris le chemin de La Rochelle sous le commandement de M. d'Angoulesme, il partist quelques jours après pour les suivre, et se mettre en lieu d'où il en peust avoir souvent des nouvelles, et remédier à tout ce qui en auroit besoin. Mais estant allé le premier jour coucher à Villeroy, il y tomba malade d'une fievre double-tierce fort grande, et qui donnoit d'autant plus d'appréhension qu'elle arrivoit bien mal à propos, les Anglois estant prests d'entrer en France, les huguenots de prendre les armes, et la cour fort divisée, M. le duc d'Orléans estant très mal satisfait de la Reine sa mere et du cardinal de Richelieu.

Quelques jours après, estant venu avis que les Anglois devoient bientost partir, le Roy voulust, tout malade qu'il estoit, voir l'évesque de Nismes, frere de M. de Toiras, pour sçavoir au vray l'estat de la place. Mais, soit que le voyant en cest estat il ne luy voulust pas dire ce qui en estoit, de peur de le trop fascher, ou bien que, ne croyant point qu'on y deust aller, il fust bien aise de faire le brave pour son frere; tant y a qu'il luy dist qu'il y avoit sy bonne provision de toutes choses, qu'on n'appréhendoit rien, sinon qu'ils n'y allassent pas, parcequ'ils n'en recevroient que de la honte.

Ensuite on sceust leur partement, et puis leur arrivée à la rade de Ré, où ils descendirent le vingt-deuxieme juillet 1627, en un lieu appelé Saint-Blanceau, que les Rochellois avoient mieux reconnu que M. de Toiras, y ayant une langue de terre qui s'avance assés avant dans la mer, et où l'eau est partout sy profonde que les vaisseaux se peuvent mettre tout contre, et estre à flot en quelque temps que ce soit; de sorte que c'est le lieu le plus commode de toute l'isle pour faire une descente. Ils se rangerent à l'entour afin que personne n'osast se tenir dessus, de crainte du canon et de la mousqueterie, et que la place leur demeurast libre.

M. de Toiras en ayant esté averty, y courust aussytost avec tout ce qu'il avoit, et se mist à l'entrée de ceste langue, où il estoit veritablement à couvert, mais aussy sans pouvoir offenser les ennemis, et les empescher de descendre. C'est pourquoy voyant qu'à la longue, et lorsque tout auroit mis pied à terre, il n'y seroit pas en seureté, et auroit peut-estre de la peine à se retirer, il les alla attaquer quand il y en eust quinze ou seize cents de descendus, et leur fist une si rude charge, que, ne la pouvant soutenir, ils furent presque tous tués ou renversés dans la mer, la coste en estant encore toute pleine quand l'armée du Roy arriva.

Mais ayant aussy essuyé, devant que d'estre à eux, toutes leurs descharges, il y perdist plusieurs des siens, et entre autres Boissonniere, La Contamine et Réal, capitaines du régiment de Champagne, et des plus estimés; et des volontaires, son frere de Restincler (1),

(1) *Son frere de Restincler.* Il est aussi appelé de Restincler dans le Mercure françois, t. 13, p. 841; son véritable nom étoit Rohin de

M. de Chantal (1), et autres; de sorte que se trouvant après cela fort affoibly, il prist le party de se retirer dans la citadelle devant qu'on l'en peust empescher.

Or, entre les morts, du costé des Anglois il y eust un gentilhomme françois, nommé Saint-Blancart, lequel avoit esté gouverneur de Pequais, mais qui, voyant le mauvais estat de ceux de sa religion en Languedoc, par la reduction de Montpellier, avoit vendu son gouvernement et tout son patrimoine, pour n'avoir, ce disoit-il, rien à perdre en France, et, y faisant la guerre toutes les fois qu'il pourroit, y vivre aux despens du Roy (2). Celuy-là ayant esté tué, l'armée, dont il estoit comme l'ame, demeura presque aussi morte que luy, le duc de Bouquinguan, qui n'avoit jamais veu de guerre, n'ayant plus personne sur qui se reposer que des Anglois, qui n'y ayant esté que sous les princes d'Orange, où ils ne faisoient qu'obeir, se trouvoient bien

Saint-Bonnet, seigneur de Restinclières. Il étoit capitaine au régiment des Gardes françaises. (*Voyez* l'Hist. généalog. du père Anselme t. 7, p. 490.)

(1) *M. de Chantal :* Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, fut condamné par contumace à la peine capitale par arrêt du parlement de Paris, pour avoir servi de second, dans un duel, au comte de Boutteville, le jour de Pâques 1624. (*Voyez* le Mercure françois, t. 10, p. 386.) Chantal se réfugia en Bourgogne, chez le comte de Toulongeon, son beau-frère. Après l'exécution de Boutteville, qui eut lieu le 22 juin 1627, ne se croyant plus en sûreté dans sa province, il vint servir comme volontaire auprès du marquis de Toiras, et il trouva dans les combats une mort glorieuse. Il laissoit pour seule héritière Marie de Rabutin-Chantal, âgée seulement de cinq mois, qui devoit un jour donner au nom de Sévigné une si grande illustration. — (2) *Y vivre aux despens du Roy.* Les Mémoires des réformés donnent de grands éloges à ce gentilhomme, mort en combattant avec les Anglais contre son Roi. (*Voyez* les Mémoires du duc de Rohan, t. 18, p. 307, deuxième série de cette Collection.)

empeschés d'avoir à commander; et n'estant pas aussy accoutumés au coup qu'ils venoient de recevoir, ne sceurent luy faire prendre d'autre party, pour s'en garantir, que d'en user comme ils avoient veu faire en Hollande, marchant tousjours en bataille, logeant de bonne heure pour avoir loisir de se retrancher, et faisant enfin comme s'ils eussent esté près d'une armée qui n'eust cherché qu'à les combattre, et non pas d'une simple garnison qui s'estoit trouvée bien heureuse de se pouvoir retirer en seureté. De sorte qu'ayant employé le reste de la journée et toute la nuit à descendre, ils demeurerent cinq jours à faire un chemin pour lequel il ne falloit tout au plus qu'une après-disnée.

Ce fut assurément ce qui sauva la place, donnant loisir à M. de Toiras d'accommoder beaucoup de choses qui en avoient besoin; et à ceux de Saint-Martin et de l'isle mesme, qui croyoient que les Anglois saccageroient tout, d'y porter ce qu'ils avoient de meilleur, et entre autres beaucoup de vivres. Il est vray que ces mesmes gens ayant sceu qu'ils ne prenoient rien sans payer, en retirerent despuis quelque partie qui y eust esté bien nécessaire : ce qui fust une très grande faute à M. de Toiras, aussy bien que d'avoir laissé les cabarets ouverts, et sans rien regler plus de quinze jours après le siége formé; mais certainement les seules qu'il fist, s'estant porté en tout le reste, et parmi une infinité de difficultés qu'il rencontra, avec tout le cœur et l'esprit qui se pouvoit.

Aussytost que le duc de Bouquinguan fust à Saint-Martin, il fist publier un manifeste dans lequel il prenoit pour pretexte de son invasion les contraventions

au dernier traité fait avec les huguenots, dont il disoit le roy de la Grand'Bretagne estre demeuré garant. Et ayant ensuite fait reconnoistre la place par ceux qui commandoient sous luy, ils commencerent une circonvallation, et y emploierent quelques journées; puis, incertains de ce qu'ils devoient faire, comme des gens tout-à-fait ignorants, ils la quitterent pour ouvrir les tranchées, s'attachant principalement à ceste demy-lune de pierre dont j'ai desja parlé, et à se rendre maistres d'un puits proche de la contrescarpe que les assiegés gardoient soigneusement, pour espargner ceux de la citadelle. Mais ils attaquerent l'un et l'autre sy foiblement, qu'ils ne prirent le puits que longtemps après, et ne peurent jamais monter sur la demy-lune, estant encore au pied quand le secours arriva.

Pendant cela M. d'Angoulesme estoit venu à Marans, rendés-vous général de l'armée, où ayant trouvé toutes les troupes fort lestes et bien complettes, il en partist le quatorzieme d'aoust, et arriva le lendemain, jour de la Nostre-Dame, à la veue de La Rochelle, où toute l'armée ayant esté mise en bataille, il s'avança avec M. de Marillac, mareschal de camp, le marquis de Fontenay, mestre de camp du régiment de Piémont, le marquis de Fourilles, qui commandoit le régiment des Gardes, et quelques autres, pour reconnoistre la ville et loger l'armée.

Le quartier du Roy, où logea M. d'Angoulesme avec les Gardes, fust à Etré; celuy des régiments de Piémont et de Rambure à Angoulin; Navarre à Laleu; Chappes, Estissac, Vaubécourt, Beaumont et tout le reste de l'infanterie, aussy bien que de la cavalerie, aux autres villages des environs : de sorte que la ville

fust entierement bloquée par la terre. Mais afin qu'elle le peust estre aussy par la mer, fermant le port, comme un ingenieur italien nommé Pompée-Targon promettoit de faire en peu de temps, il fust résolu qu'on feroit un fort sur le canal quasy vis-à-vis du fort Louis, d'où il devoit commencer son ouvrage; et pour en rendre le chemin asseuré, et donner une retraite aux travailleurs en cas que les ennemis sortissent sur eux, le marquis de Fontenay eust ordre de fortifier une maison appelée Bonne-Graine, qui n'en estoit guere eslongnée. Ce qu'ayant fait fort diligemment, le régiment des Gardes commença à travailler au fort, auquel on donna despuis le nom d'Orléans; mais qui pour avoir esté dessiné trop grand, et estre devenu inutile à cause de celui qui se fist à la teste de la digue, ne fust point achevé. Le régiment des Gardes toutefois y entra tousjours en garde jusques à la reddition de la ville.

Les Rochellois ne parurent nullement estonnés de voir une telle armée sy près d'eux. La declaration des Anglois en leur faveur, et le bon estat où ils se trouvoient, leur avoit si fort enflé le cœur et donné tant de présomption, qu'ils se persuadoient que tout tourneroit à leur avantage. Et en effet, sy les Anglois eussent pris comme ils s'y attendoient la citadelle de Ré, croisé les mers pour empescher le commerce, et fait des descentes en Bretagne et en Normandie pendant que M. de Rohan eust fait la guerre en Guienne et en Languedoc, il n'est guere apparent que le Roy, attaqué de tant de costés, eust peu les assieger, leur ville estant très forte.

Elle n'est commandée de nulle part, la colline sur quoy on avoit fait le fort Louis estant trop eslongnée

pour l'incommoder. Une grande partie, à commencer du costé de la pointe de Coureille, est couverte d'un marais qui ne se passe que sur une chaussée, vers la fin de laquelle, en un lieu appelé Tadon, qui est un peu relevé, ils avoient fait un fort. Ce qui reste despuis le marais jusqu'à la mer estoit enfermé de bastions à la moderne, les plus grands et les plus beaux qu'on s'estoit peu imaginer, derriere lesquels, parceque cela avoit fort agrandy la ville, et que tout n'estoit pas encore bâty, on se seroit peu retrancher tant qu'on auroit voulu.

Les deux costés, tant du marais que des fortifications, aboutissent à deux grosses tours qui sont sur la mer, et entre lesquelles il n'y a qu'autant d'espace qu'il en faut aux vaisseaux pour y passer facilement et entrer dans le port, qui se ferme quand on veut par une chaisne qu'on tend d'une tour à l'autre. Ce port est enfermé dans la ville, et assés grand pour contenir plusieurs vaisseaux. Un petit ruisseau qui vient des marais passe dedans, et le tient net; et des vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux y peuvent commodement entrer quand la mer est haute. Mais despuis les tours jusques aux pointes de Coureille et de Chef-de-Baye, où il y a bien une lieue, la terre se va eslargissant, et forme un autre port de bien plus grande estendue, ayant desja à l'endroit où se fist la digue, qui n'est qu'à une bonne portée de canon de la ville, plus d'un quart de lieue de large; et à l'entrée de la mer, près d'une lieue.

Or ce grand port est asseuré contre toutes sortes de vents, excepté celuy de ..... (1), lequel, trouvant la mer pressée par la pointe des isles de Ré et d'Oleron,

(1) *Celuy de* .....] Ce mot est resté en blanc sur le manuscrit.

la pousse quelquefois dedans avec tant de violence que plusieurs vaisseaux s'y estant perdus, personne n'osoit y demeurer; et tous ceux qui en avoient de trop grands pour entrer dans le petit port se tenoient à la rade de Ré, où on trouve tousjours de quelque costé de l'abry. Ce qui rendoit les Rochellois tellement persuadés qu'on ne leur pourroit jamais oster le secours, qu'ils négligerent de se fournir de vivres pendant qu'ils en avoient le moyen, et de presser mesme le duc de Bouquinguan de leur rendre ceux qu'ils luy avoient presté, estant en Ré; comme aussy ne se hasta-t-il pas de le faire, afin qu'ils peussent plustost avoir besoin de luy.

Quant au dedans de la ville, il n'y avoit pas en ce temps-là moins de trente à quarante mille habitans, la pluspart desquels, animés tant par l'interest de la religion et de la liberté que par l'exemple de ceux du premier siége, qu'ils avoient tousjours devant les yeux, estoient résolus de se deffendre aussy bien qu'eux, et de souffrir toutes choses plustost que de se rendre; joint qu'ils auroient peu avoir autant de soldats estrangers qu'ils eussent voulu, M. de Loudrieres y en ayant mené quelques uns, et plusieurs autres s'y estant offerts. Au reste, le trafic qui s'y faisoit à cause des libertés et franchises qu'il y avoit, et qu'elle est située entre les rivieres de Nantes et de Bordeaux, et proche de toutes les principales salines du royaume, estoit sy grand, et l'avoit rendue tellement riche et puissante, qu'elle estoit capable de soutenir long-temps la guerre quand elle auroit esté toute seule, estant certain qu'après la defaite de son armée par M. de Montmorency, elle en eust remis une autre en mer, sy la paix ne l'en eust empeschée.

Quelque temps après l'arrivée de l'armée, M. de Comminge se promenant autour du fort Louis, vist des habitans de La Rochelle qui estoient sortis de ce costé là, desquels s'estant approché (car il n'y avoit point encore de guerre déclarée), il essaya de leur faire comprendre qu'ils ne pouvoient pas sans crime s'unir avec les Anglois, anciens ennemis de la France, et dont ils avoient autrefois sy généreusement rejetté la domination; que s'ils se plaignoient de quelque chose, il y avoit les voyes ordinaires par lesquelles les subjects du Roy avoient accoustumé de recourir à luy, et de demander justice; et que sy quelquefois elle se différoit, ce n'estoit pas une raison suffisante pour former une rebellion, et faire entrer les estrangers dans le royaume; mais qu'il falloit avoir patience.

A quoy ayant respondu par de grandes plaintes des inexécutions de tout ce qu'on leur avoit promis en diverses occasions, et specialement au dernier traité, ils se retirerent, et furent dire au maire ce qui s'estoit passé, lequel se resolust sur cela, et pour sa descharge, de faire tenir une assemblée de ville, et de le mander audit sieur de Comminge pour sçavoir s'il s'y voudroit trouver; lequel ayant aussy rapporté à M. d'Angoulesme ce qu'il avoit fait, eust permission d'y aller, où il leur representa encore ce qui estoit de leur devoir, et ce qui leur pouvoit arriver s'ils en sortoient. Après quoy l'ayant fait retirer pour résoudre ce qu'ils luy diroient, il eust pour toute response : que sy le Roy vouloit remettre à l'heure mesme le fort Louis entre les mains des mareschaux de La Force ou de Châtillon, ou de M. de La Trimouille, et exécuter entierement le traité de Montpellier et tout ce qui leur avoit esté

promis depuis, qu'ils se déclareroient contre les Anglois; sans quoy ils ne le pouvoient pas faire.

La fievre que le Roy avoit estant beaucoup diminuée, et sa guerison devenue quasy certaine, il en fist aussytost donner avis à l'armée, et aux lieux où on préparoit des secours pour les assiegés, recommandant surtout d'user de diligence, de peur qu'enfin ils n'en eussent besoin, comme ils avoient en effet; car outre le peu de vivres qui s'estoit trouvé dans les magasins, et le désordre qui s'y estoit fait au commencement, il y avoit encore ceste noblesse à qui il en falloit beaucoup plus donner qu'à de simples soldats pour leur faire prendre patience, et force bouches inutiles, une grande partie des catholiques de l'isle s'y estant retirés.

Mais quoyqu'il se fist pour cela des préparatifs de divers costés, et principalement aux Sables d'Olonne, d'où on croyoit qu'ils pourroient mieux partir, sans que les Anglois en eussent avis que de toute autre part, le cardinal de Richelieu y tenant mesme de ses gens pour les faire hâter, et fournir tout ce qui y seroit nécessaire, il sembloit que Dieu s'y opposast, et fust pour les Anglois; car au lieu du vent de ....., dont on avoit besoin, et qui avoit accoutumé de regner assés souvent en ces saisons-là, il en faisoit de tous contraires : de sorte que de quatre embarquements qui se firent avec grand soin et grande despence, il n'y en eust qu'un qui peust arriver jusques à la veue de Ré, et lequel fust defait, le vent luy ayant enfin manqué.

Ce qui obligea le Roy d'escrire au comte de Grammont d'en faire préparer à Bayonne dont il estoit gouverneur, pour voir s'il auroit meilleure main; lequel faisant promptement armer douze pinasses, qui sont

des vaisseaux fort legers, des meilleurs hommes qu'il peust trouver, il les chargea de vivres, et en donna le commandement à un gentilhomme qui estoit à luy, nommé Vallin (1), qui fust sy heureux qu'il passa par dessus une chaisne de mats et de cordages mise entre les vaisseaux, et y porta le premier secours, toutes les douze pinasses estant arrivées à bon port, et deschargées sans rien perdre, par le moyen des grands travaux que M. de Toiras fist faire sous les bastions de la citadelle qui regardoit la mer, dès qu'il vist que les ennemis ayant une batterie sur le havre, il ne s'en pourroit plus servir. Vallin eust pour récompence une compagnie dans le régiment de Navarre, qui se trouva lors vacante.

Ce secours, quoyque petit, ne laissa pas d'estre important, ayant relevé le cœur des assiegés, fort abattus par le defaut de vivres qu'ils commençoient à sentir, et servy d'exemple à d'autres pour entreprendre la mesme chose, voyant comme il avoit bien réussy, et que tout ce qu'avoient fait les Anglois s'estoit trouvé inutile.

Cependant le Roy, qui ne se voyoit pas encore en estat de marcher, pour donner plus de réputation à ses affaires et à son armée, y envoya M. le duc d'Orléans, qui arriva au commencement de septembre (2). Et d'autant que sans s'arrester à Etré, où on luy avoit préparé son logement, il alla faire le tour de la ville, et visiter toutes les gardes, qui firent force salves partout où il passa, et que cela ayant donné envie aux

(1) *Nommé Vallin :* Ce capitaine est appelé Balin dans le Mercure françois, t. 14, p. 24. — (2) *Au commencement de septembre :* le 8 du mois de septembre.

Rochellois de sortir du costé de Tadon pour voir ce que c'estoit, et ensuite de tirer aussy (ce qu'ils n'avoient point encore fait), la rupture se fist ce jour-là, y ayant eu enfin une escarmouche qui dura jusques à la nuit, dans laquelle il n'y eust de tués que quelque peu de soldats, et un capitaine du régiment de Piémont, nommé Nanta, dont La Haye, lieutenant de la Mestre de camp, eust la compagnie.

Je ne veux pas oublier de dire que le duc de Bouquinguan, soit qu'il eust plus en teste le voyage de Paris que toute autre chose, ou que, prévoyant dès lors plus de difficulté à son entreprise qu'il ne s'estoit imaginé, il cherchast un moyen d'en sortir honnestement; tant y a qu'il envoya en ce mesme temps un de ses parents nommé Achebournan, sous la conduite de M. de Saint-Surin, qui se trouvant mal eust permission avec quelques autres de sortir de la citadelle, pour dire au cardinal de Richelieu que si on le vouloit laisser aller à Paris ils y accommoderoient aisément toutes ces affaires.

Mais le Roy ne le voulust point, ny voir Achebournan, quelque instance qu'il en fist; aimant mieux prendre le hasard de l'événement, quoyqu'il ne fust pas petit (la place, nonobstant la grande valeur des assiégés et l'ignorance des assiégeans, estant en grand peril, tant à cause des fortifications qui n'avoient peu estre achevées, de sorte qu'il y avoit peu de vivres et grande difficulté d'y en porter, et du danger des maladies, les mieux accommodés n'ayant pour tout couvert que quelque peu de planches qu'on avoit commencé d'y porter pour faire les huttes des soldats, et tout le reste demeurant jour et nuit exposé aux pluyes, qui furent

très grandes ceste année là, et à toutes les autres injures de l'air), que parce aussy que la pluspart de ceste noblesse, en qui M. de Toiras avoit mis sa principale confiance, ne s'y estant pas engagée dans l'opinion d'y soustenir un siege, murmuroit ouvertement; et s'ils ne faisoient pas la reddition, ne demandoient sinon que les soldats le fissent, afin de sortir sans en pouvoir estre blasmés : ce qui seroit infailliblement arrivé, sans le grand soin qu'en prirent M. de Toiras et tous les officiers du régiment de Champagne, y ayant des gens ordonnés pour voir jour et nuit ce qui se passoit dans les corps de garde, rompre les assemblées, et aller mesme aux portes des huttes pour entendre ce qui s'y disoit.

Le Roy, qui n'eust point de repos qu'il ne se vist dans son armée, y estant arrivé sur la fin de septembre (1), il y eust une grande contestation entre les mareschaux de France qui l'accompagnoient et M. d'Angoulesme; ceux là ne le voulant point recevoir pour compagnon dans le commandement de l'armée, comme chose inouye que d'autres que des mareschaux eussent eu ce pouvoir en présence des roys : et luy eust volontiers prétendu la supériorité, parceque messieurs de Guise et d'Elbeuf l'avoient eue sur les mareschaux de Bois-Dauphin, de La Châtre et de Thémines; mais tout au moins, y demeurant en mesme degré, avoir la préférence, et marcher le premier.

A quoy M. de Schomberg consentit enfin, ne pouvant aussy bien estre que le second avec M. de Bassompierre. Mais celuy cy rejettant tous ces exemples

(1) *Sur la fin de septembre* : Le Roi arriva le 12 octobre devant La Rochelle. (Mercure françois, t. 14, p. 145.)

parceque le Roy n'y estoit pas, ne le voulust jamais souffrir; et fallust pour le retenir, ne demandant qu'à s'en aller, plustost que de laisser introduire ceste nouveauté au détriment de sa charge, séparer l'armée en deux, dont il y en eust une pour luy seul, avec de l'artillerie, des mareschaux de camp, et de toutes autres sortes d'officiers indépendants de messieurs d'Angoulesme et de Schomberg; le Roy et le cardinal de Richelieu l'ayant mieux aimé que de permettre qu'il s'en allast. Son quartier fust à Laleu; et il eust pour son departement depuis la mer jusques à la redoute Saint-François (1).

Messieurs d'Angoulesme et de Schomberg eurent l'autre armée, et la commanderent alternativement, M. d'Angoulesme ayant commencé. Leur département fust despuis où finissoit celui de M. de Bassompierre jusques à la pointe de Coureille, et eurent pour mareschaux de camp messieurs de Vignole et de Marillac. Messieurs Du Hallier, et de Toiras quand il fust sorty de Ré, servirent sous M. de Bassompierre. Le Roy logea à Etré, et le cardinal de Richelieu au pont de La Pierre.

Environ ce mesme temps, le Roy eust avis que M. de Montaigu, anglois, avoit esté pris prisonnier à l'entrée de la Lorraine. Il estoit allé trouver M. de Rohan de la part du roy de la Grand'Bretagne; et ayant ensuite veu M. de Savoye, qu'on savoit mal satisfait du Roy à cause du traité de Monçon, pour le persuader à se déclarer contre luy, prétendoit retourner en Angleterre par la Franche-Comté, la Lorraine et les Pays-Bas, où il pouvoit seurement passer, nonob-

(1) *Jusques à la redoute Saint-François* : Voyez le Mercure françois, t. 14, p. 739.

stant que les Anglois eussent la guerre contre les Espagnols, puisqu'il venoit de travailler à faire soulever tout le monde contre le Roy. Mais le marquis de Bourbonne, gouverneur de Chaumont en Bassigny, suivant l'ordre qu'il en avoit eu, le prist, comme j'ai desja dit, à l'entrée de la Lorraine, avec toutes ses instructions et responses. Dont M. de Lorraine s'estant fort plaint, à cause que c'avoit esté sur ses terres, on le remist quelque temps après en liberté.

Pendant cela les Anglois, qui s'estoient opiniastrés à ceste demy-lune de pierre, voyant qu'ils n'y avançoient rien, ne faisant point de travail qui ne fust aussytost rompu, et que mesme leurs troupes diminuoient chaque jour, changerent de conduite, se persuadant, veu le peu de vivres qu'ils sçavoient y avoir dans la citadelle, que pourveu qu'il n'y en entrast point d'autres, ils l'auroient bientost par famine. Et parceque les pinasses, poussées d'un vent favorable, avoient passé, nonobstant les chaisnes mises entre les vaisseaux, devant que ceux de dedans peussent estre en estat de les arrester, ils se résolurent d'y mettre une fort grande quantité de chaloupes attachées les unes aux autres, qu'il sembloit en effet que le passage fust tout à fait fermé, et qu'il seroit impossible de le forcer, quelque temps qu'il fist. Cela toutefois n'empescha pas que plusieurs personnes n'entreprissent d'y aller; mais les vents estoient tousjours sy contraires, que de tous les embarquements qui se firent alors, il n'y en eust que un qui peust arriver en veue, et dont il passa seulement deux barques, toutes les autres ayant esté prises, ou coulées à fond.

De sorte que les choses y furent à la fin réduites à

telle extrémité, que la plus grande partie de ceux de dedans voulant qu'on se rendist, M. de Toiras n'osoit plus y contredire. Néanmoins, comme il avoit mandé au Roy, par deux differentes personnes qui avoient entrepris de passer à nage, l'estat auquel il se trouvoit, il essayoit de temporiser jusques à ce qu'il eust eu response; joint que comme on approchoit de la nouvelle lune, où, la mer montant davantage qu'à l'ordinaire et estant aussi plus esmeue, on entreprenoit plus hardiment d'y aller qu'en un autre temps, il vouloit au moins attendre que ce gros d'eau fust passé. C'est pourquoy, pour les amuser, il fist sortir des Estangs, capitaine au régiment de Champagne, qui estoit connu du duc de Bouquinguan et de M. de Soubise; lequel fist plusieurs voyages, et entamant une négociation, la prolongea sy adroitement, qu'elle dura autant qu'il en fust besoin.

Cependant de ces deux hommes envoyés à nage, un estoit passé (1), mais non pas sans grand danger; car ayant esté obligé d'aller entre deux eaux tout l'espace de mer que les Anglois occupoient (sans quoy il se seroit asseurément perdu comme l'autre), il ne fust pas sytost hors de ce peril qu'il entra dans celuy des poissons, qui l'attaquerent si rudement qu'il avoit le corps tout meurtry de leurs morsures.

Celuy-là ayant apporté une petite lettre enfermée dans du fer blanc, par où on voyoit au vray le mauvais estat de la place, le Roy fust obligé d'envoyer à l'heure mesme à tous les ports des ordres sy précis d'y aller, qu'il y en eust plusieurs qui l'entreprirent. De sorte

(1) *Un estoit passé* : Il s'appeloit Lapierre; il étoit soldat au régiment de Champagne. (*Voyez* le Mercure françois, t. 13, p. 856.)

que le septieme d'octobre, qui estoit le dernier jour de la haute marée, mais encore sur la fin, et lorsqu'on ne s'y attendoit plus, M. de Toiras, qui avoit esté jusques là sur le rempart, s'en estant allé comme desesperé, dix-huit ou vingt barques passerent sy heureusement, que, nonobstant tout ce que les Anglois avoient fait, il ne s'en perdist qu'une; elles porterent des vivres pour plus de six semaines, et un bon nombre de soldats, dont on n'avoit pas moins de besoin que de pain, ceux qui y estoient n'y pouvant plus résister, estant tous les jours de garde en quelque endroit : de quoy les assiégés furent aussy resjouis que le duc de Bouquinguan estonné, perdant alors toute esperance de prendre la place.

Mais le Roy n'en estant pas encore content, et ne voulant pas tousjours demeurer dans ces incertitudes, fist preparer autant de barques qu'il s'en peust trouver dans tous les ports voisins, pour y envoyer tout d'un coup tant de gens qu'ils le peussent chasser de force, s'il ne s'en alloit de bonne volonté.

Quand les barques furent en estat de partir, le Roy, afin qu'il ne s'y embarquast personne dont il ne fust bien asseuré, alla luy-mesme dans tous les quartiers choisir tant les officiers que les soldats, prenant entre autres M. de Canaples avec trois capitaines, et mille hommes du régiment des Gardes, de Piémont, Navarre, Chappes, Estissac, Rambures, Vaubecourt, Beaumont, le Plessis-Praslain, La Meilleraye et autres, les mestres de camp avec trois capitaines, et cinq cents hommes de chascun, tant que le nombre des six mille qu'il y destinoit fust complet. Après quoy il voulust voir la cavallerie, et prist cinq cents chevaux de ses gens d'armes, chevaux-légers et mousquetaires, et cin-

quante de chascune des compagnies de gens d'armes de la Reine mere et de Monsieur, et des chevaux-légers de Bussy-Lamet et autres; le tout faisant plus de huit cents chevaux. Le mareschal de Schomberg en fust général, et M. de Marillac mareschal de camp.

Or, l'ordre estoit de descendre au fort de La Prée pour en estre favorisés; car les Anglois croyant vraysemblablement que la citadelle ne pourroit guere durer, et que rien après cela ne leur seroit impossible, firent ceste faute de ne le prendre pas en arrivant, comme il leur eust esté fort aisé : ce dont on tira depuis de très grands avantages, par les avis que donna celuy qui y commandoit tant à l'armée qu'à M. de Toiras, et finalement pour le secours.

Car ceux du régiment des Gardes, de Beaumont, du Plessis-Praslain, et les gens d'armes du Roy, qui partirent du Plomb (1) quelques jours devant tous les autres, y estant arrivés sur les unze heures du soir, et par une nuit fort obscure, le duc de Bouquinguan, qui, ayant eu avis de leur embarquement, s'estoit avancé jusques à la flotte avec plus de deux mille hommes de pied et quelque cavalerie, fust à eux sy justement comme ils faisoient leur descente, que, les pouvant attaquer devant qu'ils eussent eu loisir de se reconnoistre, il les auroit indubitablement defaits, sans que la mousqueterie du fort fist un sy grand feu, que l'ayant un peu retenu, le régiment des Gardes eust loisir de se mettre en bataille, et d'attendre que les autres régiments et la cavalerie vinssent à son secours. Après quoy les Anglois voyant qu'il ne s'y pouvoit plus rien

(1) *Du Plomb* : petite ville maritime sur la côte de France, en face de l'île de Ré.

ire, se retirerent, laissant beaucoup de leurs gens sur
place.

Le duc de Bouquinguan jugeant que puisque ceux
estoient passés, les autres qu'il sçavoit qu'on y vou-
it envoyer passeroient bien aussy, et qu'il seroit en-
contraint de lever le siege, se résolust de faire faire
paravant un dernier effort, donnant un assaut géné-
l, dans lequel il est certain que les Anglois monstre-
nt tout le courage qu'on se peust imaginer, s'y estant
llement acharnés qu'ils y seroient tous demeurés, sy,
yant l'impossibilité d'y réussir par la vigoureuse def-
nse des assiégés, on ne les eust fait retirer.

Cependant, afin que les troupes qui devoient sur ce
esme temps partir de Brouage et d'Oleron le fissent
ec plus d'ordre et de diligence, et que rien ne leur
anquast, le cardinal de Richelieu alla à l'un et à
utre; et y ayant trouvé plus de barques et de muni-
ns de guerre et de bouche qu'il n'en falloit pour tout
qui y viendroit, il s'arresta enfin au chasteau d'Ole-
n, qu'il donna pour rendés-vous à tout ce qui s'em-
rqueroit de ce costé là, parcequ'il y a une assés
nne rade.

Le mareschal de Schomberg, qui n'avoit pas trouvé
compte au Plomb, y fust aussy, et s'y embarqua
c tous les autres le soir de la Toussaints; mais le
t devint à l'heure mesme sy contraire, que les plus
ncés furent forcés de relascher dans la Charente,
e reste dans le havre de Brouage, où les mauvais
ps les ayant arrestés six jours, ils n'en seroient ja-
is sortis, quelque vent qu'il eust fait, sy les Anglois,
pouvoient avoir assés d'espions en ce pays là (la
spart du peuple estant huguenot) pour estre avertis

de tout ce qui s'y faisoit, eussent seulement tenu deux vaisseaux à l'entrée de la Charente et du havre de Brouage; car les barques estant presque toutes conduites par des huguenots, on eust bien de la peine à les faire aller, quoyque personne ne s'y opposast. Mais ils ne s'en aviserent, non plus que de beaucoup d'autres choses qu'ils pouvoient faire, et qui eussent indubitablement fait réussir leur entreprise. Tellement que le vent s'estant à la fin rendu favorable (bien que plus fort qu'on ne le vouloit, car c'estoit une espece de tourmente), la plus grande partie arriva heureusement en Ré à la pointe du jour; ceux qui estoient dans la Charente avec le mareschal de Schomberg, au fort de La Prée; et le reste au bout de l'isle, vers la mer Sauvage.

Il faut noter que quand on s'en vist proche, on se mist le vent tout-à-fait derriere, pour aller les voiles levées donner droit contre terre, et y eschouer le plus avant qu'il se pourroit, craignant de trouver trop d'eau à la descente, à cause que la mer montoit: mais aussy la pluspart des barques furent brisées, et n'eussent pas peu servir pour s'en retourner; de sorte qu'il falloit vaincre ou mourir. Il ne s'y trouva pas du tout six mille hommes de pied, en estant bien demeuré cinq ou six cents qui ne peurent aborder, sans doute par la faute des matelots.

Aussytost que tout ce qui estoit passé fust joint et eust repeu, l'ordre d'aller aux ennemis ayant été donné, M. de Bussy-Lamet, qui commandoit la cavalerie légere, fust avec le comte d'Harcourt, le général des galeres, le commandeur de Valençay (celuy qui a esté despuis cardinal), messieurs de Villequier, Beri-

guen, et autres volontaires dont il ne me souvient pas, reconnoistre un grand bourg nommé La Flotte, qui estoit sur le chemin, et où ils avoient tousjours tenu un quartier, auquel il ne trouva personne. Mais on ne l'eust pas sytost passé, qu'on commença à descouvrir Saint-Martin et des gens qui en partoient, marchant en bataille et tournant le dos, et cinq ou six cavaliers qui venoient à toute bride. C'estoit M. de Toiras, lequel, dès qu'il vist les ennemis s'en aller, sortist, pensant en donner la premiere nouvelle.

Il fust receu avec tout l'honneur qu'il méritoit, et une grande joye de voir les Anglois s'en aller, et que l'ombre seule de l'armée du Roy leur eust fait lascher le pied. Il asseura qu'ils ne partoient pas avec plus de quatre mille hommes, et encore à demy défaits par les longues fatigues du siege. De sorte qu'entreprenant de se retirer de jour devant des gens plus forts qu'eux et tout frais, c'estoit asseurément un chef-d'œuvre dont le duc de Bouquinguan ny tous les siens n'estoient pas capables. C'est pourquoy, sy on les suivoit vistement et sans perdre temps, on les joindroit devant qu'ils fussent à l'isle d'Oye, où ils se vouloient retirer, et il ne s'en sauveroit pas un.

A cest avis de M. de Toiras, M. de Marillac s'opposa formellement, le peril y estant, se disoit-il, bien plus grand que le profit, d'autant que quand on les battroit (qui estoit le mieux qu'on pouvoit faire), la citadelle n'en seroit pas plus secourue qu'elle estoit, ny l'honneur du Roy, non plus que le dommage du roy de la Grand'Bretagne, beaucoup augmenté : mais que sy le contraire arrivoit, comme il y en avoit assés d'exemples quand on avoit mis ses ennemis au désespoir, on

perdroit asseurément la citadelle, et (ce qui importoit davantage) la fleur de l'armée; après quoy, y ayant desja un grand party déclaré contre le Roy dans l'Estat, on y verroit encore entrer les Anglois, et victorieux; concluant par le proverbe qui dit : *Pont d'or à ses ennemis* (1).

Ce qui se seroit peut-estre fait, tant il estoit considéré dans l'armée, à cause du crédit que luy et le garde des sceaux son frere avoient alors dans la cour, sy le commandeur de Valençay, lequel, bien qu'il n'eust pas là sa compagnie de cavalerie, estoit néanmoins passé avec M. de Bussy, les ayant veus de fort près, et qu'ils ne s'en alloient pas comme gens à rendre grand combat, ne le fust venu dire, et n'eust tant crié et tant protesté contre ceux qui vouloient s'arrester, que le mareschal de Schomberg et la pluspart de l'armée estant aussy de cest avis, on commença à marcher droit à eux.

Or les Anglois vouloient, comme M. de Toiras avoit dit, gagner l'isle d'Oye, qui est à un des bouts de celle de Ré, et qu'on appelle *isle* parcequ'elle en est separée par un canal qu'on y a fait, où la mer monte et descend deux fois le jour; croyant, parcequ'on n'y pouvoit entrer que par un pont qui est dessus le canal, qu'ils y seroient en toute seureté : ce qui estoit vray, ce canal estant tellement plein de vase qu'on ne sçauroit passer dedans, encore qu'il n'y ait point d'eau. Mais la difficulté estoit d'y aller en nostre présence : ce que certainement ils n'auroient jamais fait, sy, suivant l'avis de M. de Toiras et des autres, on eust esté droit

(1) *Pont d'or à ses ennemis.* Voyez les Mémoires de Richelieu, t. 23, p. 406, deuxième série de cette Collection.

à eux sans marchander ; car, outre qu'ils estoient partis trop tard, il leur falloit encore défiler dans le village de La Couarde, où on les eust indubitablement attrapés. Mais on fust longtemps à consulter devant que de se résoudre à les suivre, et plus encore quand, s'estant mis en bataille à la teste du village pour cacher le besoin qu'ils avoient de défiler, on s'arresta, croyant qu'ils vouloient combattre, pour voir de nouveau sy on iroit à eux ou non; et on ne recommença point à marcher, jusques à ce que leurs rangs s'esclaircissant, on connust évidemment qu'ils ne pensoient qu'à s'en aller. De sorte que l'armée ayant esté, après cela, obligée de passer dans le village, et d'y défiler aussy bien qu'eux, à cause d'un grand fossé qu'il y a des deux costés, on ne trouva plus deçà le pont, quand on les joignist, que l'arriere-garde, composée d'environ quinze cents hommes de pied et cent cinquante chevaux, desquels une grande partie furent tués ou pris, et le reste noyé dans le canal, où, croyant passer à cause qu'ils n'y voyoient guere d'eau, ils demeurerent embourbés, et sans pouvoir s'en retirer quand la mer vint à monter.

Or cela ne leur seroit pas arrivé, veu la maniere dont on les suivist, sy au lieu de se fortifier dans l'isle, comme s'ils y eussent desja esté, ils l'eussent fait devant le pont pour s'y mettre à couvert, et arrester ceux qui les suivroient.

M. de Canaples, qui marchoit le premier avec le régiment des Gardes, les ayant ensuite chassés des retranchements qu'ils avoient delà le pont, voulust passer outre; mais ce qui leur restoit d'infanterie, et qui se retiroit marchant en deux bataillons, ayant tourné teste,

M. de Marillac y courust aussytost pour le faire arrester, et avancer le régiment de Piémont, qui le suivoit, jusques sur le pont, pour le soutenir s'il en estoit besoin. Ce que les Anglois, qui pensoient plus à s'en aller qu'à combattre, ayant veu, et qu'on ne les suivoit plus, ils reprirent le chemin de leurs vaisseaux; et M. de Canaples, demeurant dans le retranchement, s'y fortifia de telle sorte qu'il eust esté difficile de l'en desloger.

Quand la nuit fust venue, le mareschal de Schomberg voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire qu'à bien garder ce qu'on avoit pris, et qu'on le feroit aisement, retira le régiment de Piémont, qui estoit encore sur le pont; et en mettant deux autres derriere, l'envoya avec celuy de Rambure à La Couarde pour y demeurer jusques au lendemain, qu'ils releveroient les gardes.

Après quoy ayant fait loger toute l'armée aux villages voisins, il s'en alla à Saint-Martin avec tous les prisonniers, dont les principaux furent le milord Montjoye, qui commandoit la cavallerie, et le grand-maistre de l'artillerie (1). L'on prist aussy plusieurs drapeaux et quelques pieces de canon, sans y avoir perdu quasy personne; mais il y en eust quelques uns de blessés, et principalement le général des galeres, et messieurs de Villequier et de Percheux, capitaine au régiment des Gardes, lequel enfin en mourust.

Cependant le duc de Bouquinguan se souvenant de sa descente et de la maniere dont il y avoit esté traité, craignant une pareille insulte, fist camper ses gens assés près des vaisseaux, pour en cas de besoin en estre favo-

(1) *Le grand-maistre de l'artillerie* : le colonel Cray dirigeoit l'artillerie des Anglais. (*Voyez* le Mercure françois, t. 14, p. 202 et 206.)

risés; puis ne songeant qu'à la retraite, il les fist diligemment embarquer, et s'en alla trois ou quatre jours après que le vent fust bon.

Son despart donna une grande joye, n'y ayant personne qui n'appréhendast de le voir demeurer autour de l'isle pour empescher les vivres, estant certain qu'il y en avoit sy peu, et qu'il auroit esté sy difficile d'y en porter à sa veue, aussy bien que d'avoir des barques pour repasser, la pluspart de celles dans lesquelles on estoit venu s'estant, comme j'ay desja dit, rompues en abordant, qu'on auroit peu perdre la citadelle et l'armée tout ensemble. Ce que les Rochellois voyant, et la facilité qu'il y auroit pourveu que le duc de Bouquinguan eust patience, ils l'en presserent autant qu'ils peurent, luy représentant que cela seul estoit capable de restablir leurs affaires et sa réputation. Mais il ne le voulust jamais, quoy qu'on luy peust dire.

Quelques uns ont creu que ce fust à cause de la disgrace qu'il venoit de recevoir, qui le mist en de tels désespoirs qu'il ne peust souffrir aucun retardement, sous quelque pretexte que ce peust estre. De sorte que s'en estant ainsy allé, on peust dire asseurément que son voyage, au lieu de servir aux Rochellois et de les mettre en liberté, comme il s'y attendoit et qu'il s'en estoit vanté, avança leur perte, ou plustost mesme la causa; estant bien vraysemblable que sy on eust attendu à les assieger autant qu'on vouloit, on ne l'auroit peut-estre pas peu faire, veu ce qui arriva incontinent après en Italie.

Quand les Anglois furent partis, M. de Schomberg repassa avec ceux qu'il avoit menés, qui receurent tous de très grandes caresses du Roy, aussy bien que

M. de Toiras, qui arriva peu de jours après, le Roy ne se lassant point de luy entendre dire toutes les particularités du siege; et en les eslevant autant qu'il pouvoit, de luy en donner mille louanges. Ce qui eust vraysemblablement continué; et il en auroit mesme eu dès lors toutes les récompenses qu'il pouvoit desirer, s'il eust sceu se moderer : et tesmoignant qu'il se croyoit obligé au cardinal de Richelieu, comme ne tenant pas moins des soins qu'il avoit pris de le faire secourir, que de sa propre vertu, tout l'honneur qu'il avoit acquis, ainsy qu'en effet il estoit vray, il se fust accommodé avec luy, comme on disoit qu'au commencement le cardinal l'eust bien voulu. Mais comme il est plus malaisé de se bien conduire dans la bonne que dans la mauvaise fortune, arrivant presque tousjours que la prospérité aveugle; aussy s'imaginant sans doute que le service qu'il venoit de rendre, et la place qu'il avoit, le mettoient au dessus de tout, et qu'on n'oseroit jamais luy toucher, prétendant voler de ses ailes et non pas despendre d'autruy, il prist un chemin tout contraire, fist bande à part, et, se declarant en divers rencontres contre ceux qui despendoient le plus du cardinal de Richelieu, comme le marquis d'Effiat et M. de Guron, fist juger qu'il n'attendoit que l'occasion d'en faire autant au cardinal mesme.

Mais comme son crédit, qui ne venoit pas tant d'une simple inclination que de sa grande capacité, et du besoin que le Roy, qui aimoit fort ses affaires et vouloit sur toutes choses qu'elles allassent bien, pensoit avoir de luy, se trouva plus grand que M. de Toiras n'avoit imaginé, et le sien moindre, il s'aperceust bientost qu'il avoit pris de fausses mesures; et particu-

rement quand, ayant esté mis en délibération dans le conseil sy on devoit conserver la citadelle de Ré ou non, et qu'on jugea plus à propos de la raser et d'en ruiner le port que de les garder, n'estant pas à craindre que les estrangers s'y vinssent loger quand ny l'un ny l'autre n'y seroient plus, les capitaines du régiment de Champagne, sur une simple lettre de cachet, et sans en attendre ses ordres, la remirent entre les mains de .... (1), qui y alla avec trois compagnies du régiment des Gardes, pour y demeurer jusques à ce qu'elle fust démolie, et le port comblé.

Tous les drapeaux pris sur les Anglois furent portés à Nostre-Dame par M. de Saint-Simon, premier escuyer du Roy; et les prisonniers retirés des mains de ceux qui les avoient, pour estre renvoyés à la reine de la Grand'Bretagne. Mais on n'en fist pas de mesme en Angleterre des François qui y estoient, ayant esté seulement mieux traités qu'auparavant.

Le Roy ne se vist pas plustost délivré des Anglois, qu'il voulust, selon ce qu'il avoit de longue main résolu, assiéger La Rochelle. Mais quand on en regarda les moyens, il s'y trouva plus de difficulté qu'on n'avoit pensé; car, outre que la vanité des promesses de Pompée-Targon pour fermer le port se voyoit alors clairement; que les vaisseaux qu'on avoit, comme trop petits, n'estoient pour rien comptés; et que les grands ne pouvoient pas venir assés tost pour y servir, on craignoit mesme que quand on les auroit ils ne pourroient pas demeurer dans le grand port pendant les mauvais temps : sans quoy les secours ne se pouvant empescher, tout le reste seroit inutile. Mais comme

(1) *Entre les mains de ..... :* ce nom est resté en blanc au manuscrit.

on estoit dans cest embarras, il vint des gens qui en tirerent.

Le premier fust le commandeur de Valençay, lequel, contre l'opinion de tous ceux du pays et des plus expérimentés de l'armée navale, assura que les vaisseaux demeureroient fort bien à l'ancre dans le grand port, en quelque temps que ce fust; ce qu'il s'y en estoit autrefois perdu quelques uns ne faisant point de regle pour ceux du Roy, qui ne periroient pas, comme font souvent les marchands, faute d'ancres et de cordages. Et quant à ce qu'on ne les tenoit pas assés forts pour résister à ces grandes roberges d'Angleterre (1), que cela seroit bon en pleine mer, mais non pas dans le port, où n'estant pas tant pour combattre que pour s'attacher à ceux qui voudroient passer, et essayer de les tirer hors du canal, qui n'est guere large, pour les faire eschouer, ils y seroient mesme plus propres que des plus grands, parcequ'il leur faudroit moins d'eau; asseurant qu'il le feroit voir sy on vouloit s'en fier à luy et luy en donner la commission, comme on fist, aussytost que M. de Guyse, qui ne tenoit pas l'armée assez grande pour luy, en eust remis la charge.

Les seconds furent Metezeau (2), architecte du Roy, et Tiriot (3), l'un des principaux maçons de Paris, les-

(1) *Ces grandes roberges d'Angleterre :* la *roberge*, ou *remberge*, étoit une espèce de vaisseaux particulière aux Anglais. « Il y a, dit Martin Du Bellay, une espece de navires particuliere dont usoyent nos « ennemis, en forme plus longue que ronde, et plus étroits beaucoup « que les galleres....; et les nomment *remberges.* » (Mémoires de Martin Du Bellay, livre x, t. 19, p. 567, de cette série.) — (2) *Metezeau :* Clément Metezeau, architecte du Roi. Il étoit de Dreux. — (3) *Et Tiriot :* Jean Tiriot.

quels offrirent de fermer le grand port par le moyen d'une digue de pierres seches qui se feroit au travers du canal, et lesquelles se prendroient dans les deux costés, où il y en avoit abondance; asseurant que la mer ne la romproit pas, quelque furieuse qu'elle fust, parcequ'y trouvant un grand talus et des trous entre les pierres par où passer, elle y perdroit infailliblement toute sa force, et que le limon qu'elle y laisseroit lieroit mieux les pierres que tout le mortier qu'on y pourroit mettre; de sorte que sy on vouloit, ils en feroient l'espreuve à leurs despens. Sur quoy le cardinal de Richelieu ayant fait assembler chez luy tous les principaux officiers de l'armée, ils firent devant eux la mesme proposition, et respondirent sy pertinemment à toutes les objections qu'on leur fist, qu'il n'y en eust point qui ne creussent la chose possible, et qu'ils estoient envoyés de Dieu. Ce que le cardinal de Richelieu ayant à l'heure mesme esté dire au Roy, qui l'approuva aussy, on commença dès le lendemain à y travailler, et il s'y trouva tant de facilité que M. de Marillac en demanda la charge : de sorte que Metezeau et Tiriot, après avoir eu de grands remerciements et chacun mille escus, s'en retournerent à Paris.

Ce travail se faisoit par les soldats de l'armée, qui y alloient volontairement, et à qui on donnoit un mereau (1) pour chaque hottée de pierre, lesquels on retiroit tous les soirs en leur baillant ..... (2) de chaque

(1) *Un mereau :* le *mereau* est une marque de métal qui étoit autrefois en usage dans les églises, pour prouver l'assistance des ecclésiastiques aux offices divins susceptibles d'être rétribués. (*Voyez* le Dictionnaire de Trévoux.) — (2) *En leur baillant .... :* cette somme est en blanc au manuscrit.

mereau; jusques à ce que la digue estant fort avancée, et ne pouvant plus faire tant de voyages, on en augmenta le prix à proportion de ceux qu'ils faisoient, afin qu'ils peussent tousjours gagner pour le moins vingt sols par jour.

Et pour asseurer ces travailleurs on fist un fort du costé de Coureille, qu'on nomma le fort de la Digue, où les régiments de Piémont et de Rambure entrerent en garde tant que le siege dura, six compagnies seulement à-la-fois, afin qu'on n'y allast que de quatre jours l'un; car, bien que le régiment de Piémont fust de vingt compagnies comme tous les vieux régiments, il n'en avoit pourtant là que douze, non plus que Rambure, les huit autres estant à Metz. Cest ordre se pratiqua aussy dans tous les autres quartiers; de sorte que la fatigue n'estoit grande nulle part. On fist dans ce fort, outre les corps de garde, un logis pour M. de Marillac, et un pour les mestres de camp, avec une chapelle où des minimes disoient tous les matins la messe, et le soir les litanies de la Vierge. Quant au costé de Chef-de-Baye, il n'y en fallust point d'autre que le fort Louis; et le marquis de Tavannes eust la charge d'y faire travailler, sous M. de Bassompierre.

Après qu'on eust donné tout l'ordre que j'ay dit du costé de la mer, on commença à fortifier celuy de la terre, quoyqu'on ne creust pas qu'il en peust venir grand mal, à cause que la déclaration du Roy, vérifiée dans tous les parlements, n'estant que contre ceux qui prendroient les armes, on se tenoit comme asseuré que ceux de deçà la riviere de Loire, qui composoient autrefois les plus grandes forces qu'eussent les huguenots, ne se voyant point inquiétés dans leurs consciences ny

dans leurs biens, demeureroient en paix comme dans les guerres dernieres, et qu'il y avoit assés de gens en Guienne et en Languedoc pour y arrester ceux du pays, et leur oster l'envie d'en sortir. Mais que quand elle leur viendroit et qu'ils voudroient l'entreprendre, et quitter leurs maisons et toutes choses pour cela, quel moyen d'y réussir, ayant un si long voyage à faire, tant de rivieres et de pays ennemis à passer, avec une armée en queue et une en teste, s'il en eust esté besoin? Car celle de La Rochelle estoit sy grande qu'on en auroit peu prendre une partie pour l'envoyer au devant d'eux, sans lever le siege, ny craindre que les Anglois arrivant, on en eust besoin.

Néanmoins, pour ne rien négliger et se préparer mesme contre ce qu'on ne croyoit pas pouvoir arriver, afin de n'estre point surpris, on fist une circonvallation. Celle depuis le fort d'Orléans jusques au bout du marais fust fort aisée, mais bien difficile depuis le marais jusques au fort Louis, à cause du terrain; à quoy pourtant la diligence de M. de Bassompierre, qui en prist la charge, suppléa sy bien, qu'elle fust quasy aussytost faite que l'autre; et elle se trouva enfin nécessaire pour empescher les petits secours de vivres, que beaucoup de gens du pays fort zelés eussent entrepris d'y porter s'il n'y en eust point eu, et qu'ils eussent pensé y pouvoir réussir.

[1628] Au commencement de l'année 1628, la veille des Roys, il se fist une sy furieuse tourmente sur la mer, que ceux du pays disoient n'en avoir jamais veu de semblable; après laquelle on vist un tel bouleversement sur la digue, qu'à l'abord on la creust toute rompue : mais on trouva enfin qu'estant demeurée ferme du costé de La Rochelle, il n'y avoit eu que

celuy de la mer qui eust pasty, et encore fort peu, n'ayant esté emporté que ce qu'il en falloit pour la mettre en talus, ainsy que les inventeurs l'avoient ordonné, et apprendre à ceux qui s'estoient opiniastrés jusques là à la tenir toute droite, et de quatre toises seulement, tant en bas comme en haut, disant qu'elle seroit aussy bonne, et avec moins de travail, qu'ils ne l'entendoient pas. De sorte que luy en ayant esté donné après cela huit par le bas et quatre par le haut, afin d'y faire un talus aussy grand que la mer l'avoit enseigné, et qu'il y eust assés de place au dessus pour y passer et y tenir beaucoup de gens, elle résista fort bien à toute sorte de mauvais temps.

L'armée navale du roy d'Espagne, qu'en vertu du traité fait avec luy on avoit tant demandée, s'estant, sous diverses raisons, defendue de venir tant que les Anglois avoient esté en Ré, ne manqua pas de le faire aussytost que don Federic de Tolede, qui la commandoit, fust asseuré qu'ils n'y estoient plus. Elle alla premierement à Morbihan, où on préparoit celle du Roy, laquelle estant partie quelques jours après pour venir à La Rochelle, elle la suivist, et y arriva le 15 de janvier. Elle n'y demeura guere plus de huit jours: car s'estant eslevé un faux bruit que le duc de Roquinguan revenoit, don Federic demanda aussytost à s'en aller, disant qu'il se voyoit inutile. A quoy le Roy consentist facilement, jugeant qu'aussy bien n'en tireroit-il pas grand service, et qu'on l'avoit plustost envoyé pour se moquer que pour satisfaire au traité. Il ne laissa pas néanmoins de le bien remercier, et de faire de beaux présents tant à luy qu'à tous les principaux officiers de l'armée.

Sur la fin de janvier, le marquis Spinola, qui alloit de Flandre en Espagne, fust au camp saluer le Roy, comme il avoit fait les Reines à Paris. C'estoit un capitaine de telle réputation, que son jugement sur tout ce qui se faisoit pouvoit estre de grand poids. C'est pourquoy le Roy, le voulant sçavoir, le pria de voir les travaux, et commanda au cardinal de Richelieu de l'y mener. Il trouva tous les ouvrages fort beaux et bien conduits, et principalement celuy de la digue, qu'il admira, et jugea digne d'un si grand roy; asseurant qu'il réussiroit, et qu'on prendroit la ville, pourveu qu'on eust patience et qu'on n'y espargnast rien, le bon ménage ne se devant chercher que dans la grand' despense, qui fait réussir les choses plus asseurement et plus promptement.

Pendant qu'il estoit chez le cardinal de Richelieu, auquel il disoit adieu, la nouvelle arriva que M. de Rohan avoit enfin tenté l'entreprise qu'il faisoit traiter il y avoit long-temps sur la citadelle de Montpellier par M. de Brétigny, cadet de Dangeau, avec le baron de Meslay son cousin, et capitaine au régiment de Normandie.

Ceste entreprise estoit double, Meslay n'ayant point creu se faire tort, ny préjudicier à son honneur, de tromper Brétigny en lui promettant de luy livrer la citadelle, dans laquelle le régiment de Normandie, qu'il commandoit, entroit alternativement en garde avec celuy de Picardie, tant parcequ'estant de party contraire, chacun prend ses avantages le mieux qu'il peust, que parcequ'il estoit fort piqué de la proposition qu'il luy en avoit fait faire, comme le tenant capable d'une telle trahison, et s'en vouloit venger : à

quoy il avoit encore esté fort excité par le marquis de Fossés, gouverneur de Montpellier, lequel, ne doutant point que M. de Rohan n'y employast tous les meilleurs hommes qu'il auroit, pensa que le Roy en tireroit beaucoup d'avantages.

Le cardinal de Richelieu ayant fait entrer Bellefonds, capitaine au régiment de Normandie, porteur de la nouvelle, luy fist dire devant le marquis Spinola tout ce qui en estoit, et comme messieurs de Brétigny, Courcillon son frere (1), et une vingtaine d'officiers, y avoient esté tués, et plus de trente pris prisonniers : ce qu'il estima beaucoup, disant qu'ils n'en auroient peut-estre perdu guere davantage dans une bataille. Or ayant appris du cardinal, dans les conversations qu'ils eurent ensemble, l'ordre qu'il tenoit tant au siege qu'aux autres lieux où se faisoit la guerre, il en prédit dès lors ce qui en est despuis arrivé, et en demeura sy bien persuadé, qu'il en avertist le roy d'Espagne et le comte d'Olivarez quand il fust à Madrid, les asseurant que La Rochelle se prendroit, et qu'ils devoient compter sur cela.

Ils ne l'avoient point encore appréhendé, à cause du grand engagement où estoient les Anglois de la secourir, et que le Roy n'estoit point, ce leur sembloit, en estat de l'empescher. De sorte que comme ils le craignoient extremement, ne doutant pas que quand il se verroit maistre absolu de son Estat, ainsy qu'il le seroit certainement dès qu'il auroit pris La Rochelle, il ne se voulust mesler des affaires estrangeres, et tra-

(1) *Courcillon son frere.* Il est sans doute question ici de Louis de Courcillon, seigneur de Dangeau, père du marquis de Dangeau dont on a un Journal de la cour de Louis XIV.

verser leurs desseins autrement qu'il n'avoit fait jusques là, ils en furent fort en peine, n'osant pas s'en desclarer ouvertement, pour ne perdre pas la réputation qu'ils avoient de grands catholiques et de persécuteurs perpétuels des hérétiques, en quelque lieu qu'ils fussent, dont ils avoient tiré et tiroient encore tous les jours tant d'avantages : mais craignant aussy que les voyes indirectes ne fussent pas suffisantes, enfin toutefois ils en prirent une directe, se résolvant d'assiéger Casal, que le Roy ne pourroit pas, ce leur sembloit, laisser perdre, tant il iroit de son honneur, ny secourir sans quitter La Rochelle.

Environ ce temps là, les Rochellois firent un traité avec le roy de la Grande-Bretagne par le moyen des deputés qu'ils tenoient auprès de luy, par lequel ils se mettoient sous sa protection pour estre, ce disoient-ils, deslivrés de l'oppression qu'ils recevoient, et restablis dans les bonnes graces de leur Roy ; promettant de mettre en mer tout le plus de vaisseaux qu'ils pourroient pour favoriser les armées qu'il envoyeroit en France, les fournir de pilotes, de vivres et d'autres choses nécessaires, et mesme de leur donner retraite dans leur port ; de ne s'accommoder jamais avec le Roy sans son consentement ; et en cas qu'il fust attaqué dans l'Angleterre, de faire de leur costé toutes les diversions qu'ils pourroient. Comme aussy le roy de la Grande-Bretagne leur promettoit d'envoyer au printemps une assez grande armée pour faire lever le siege de devant leur ville, et rompre tous les desseins qu'on avoit contre eux ; de leur fournir en attendant, et à ses despends, autant de soldats et de vivres qu'ils en auroient besoin ; et s'obligeant enfin de ne faire jamais la

paix sans leur participation, et sans qu'ils y fussent compris et leurs privileges conservés.

Cependant le Roy fist deux choses qui contribuerent beaucoup au bon succès de son entreprise : la premiere fust afin que les officiers et soldats peussent facilement subsister en un lieu où il falloit tout acheter, de donner à chaque capitaine d'infanterie tous les quarante jours trois cents livres, aux lieutenants cent, aux enseignes soixante, et aux sergents trente, qui estoit bien plus que leur paye ordinaire. Et parceque les soldats, par leurs desbauches ou leurs mauvais ménages, consommant souvent en fort peu de temps ce qui leur devroit beaucoup durer, sont contraints, ne pouvant pas attendre les montres, de se desbander, ou d'estre à charge à leurs capitaines, on les payoit tous les huit jours à raison de ..... (1) par jour, et le pain; de sorte qu'ils pouvoient aisement subsister, et que ceux qui, outre cela, travailloient à la digue en avoient bien de reste. Le payement estoit fait sur les extraits des reveues, qui se faisoient fort souvent et fort exactement, afin de ne payer que les effectifs, et que les capitaines, voyant n'y pouvoir rien gagner, fussent soigneux de tenir leurs compagnies bien complettes.

La seconde fust qu'ayant mandé à toutes les villes principales de faire faire des habillements pour chacune un régiment, elles les envoyerent environ ce temps là, desquels le Roy en fist donner à toutes les compagnies pour autant qu'il y avoit de soldats : ce qui arresta sy court les maladies, qui y estoient desja fort grandes, qu'il sembloit que ce fust un miracle; faisant voir l'avantage qu'il y a de tenir les soldats bien vestus, et

(1) *A raison de* ..... : Cette somme est en blanc sur le manuscrit.

que la despense qu'on y fait n'est pas comparable au profit qui en revient.

Le zele des Rochellois pour leur religion et leur liberté, qu'ils se persuadoient qu'on vouloit opprimer, et leur croyance que rien ne pourroit jamais empescher le roy de la Grande-Bretagne de les secourir, ainsy qu'il s'y estoit nouvellement obligé par le traité dont je viens de parler, faisoit croire à tout le monde qu'ils attendroient la derniere extremité, et qu'il y faudroit au moins passer tout l'hiver. C'est pourquoy il n'y eust personne qui ne jugeast que le Roy n'y devoit pas demeurer tout ce temps là, l'air n'y estant pas trop bon, à cause de tant de marais salans et autres dont le pays est remply; et les maladies ayant desja attaqué quelques personnes de qualité, comme messieurs de La Roche-Guyon et de Cipierre, qui en estoient morts, et M. d'Effiat, qui avoit esté fort mal.

Il n'en partist pas néanmoins sy tost qu'on eust desiré, luy-mesme ayant peine à s'y résoudre, parceque sa présence tenant tout le monde dans le devoir, il apprehendoit que luy s'en allant, beaucoup de gens ne se desbandassent, et que ceux qui demeureroient ne servissent pas comme il falloit; à quoy il eust esté difficile de remédier, si le cardinal de Richelieu, contre la coutume des favoris, qui ne s'eslongnent pas volontiers de leurs maistres, aimant mieux hasarder toute sa fortune que le succès d'une chose sy importante, ne se fust offert d'y demeurer. De sorte que le Roy, estant bien asseuré que, luy présent, rien ne dépériroit, partist au commencement de fevrier pour aller à Paris, où il fust suivy du garde des sceaux de Marillac, du marquis d'Effiat, surintendant, de trois secrétaires d'Estat,

des officiers de sa maison, et d'une partie des volontaires; les autres estant demeurés au siege avec le cardinal, auquel il fust donné un pouvoir de général pour commander, en l'absence du Roy et de M. d'Orléans, par dessus messieurs d'Angoulesme, de Bassompierre et de Schomberg, et dans les provinces de Poitou, Angoumois, Saintonge et Aunix. M. de Châteauneuf, un des plus anciens et des plus estimés du conseil, demeura auprès de luy, et M. de Beaucler, secrétaire d'Estat, pour signer en commandement dans toutes les choses qui en auroient besoin, ainsy qu'il y en avoit des exemples.

Quelques jours devant que le Roy partist, il entra de nuit dans La Rochelle deux barques chargées de vivres, sans que les vaisseaux le peussent empescher, à cause qu'elles estoient petites et légeres, et le vent sy grand, qu'elles furent plustost passées qu'on ne s'en fust aperceu; et despuis que le Roy s'en fust allé, il en vint encore deux autres, qui prirent l'occasion d'une tourmente, dont l'une passa, et l'autre eschoua quasy vis-à-vis du fort d'Orléans. M. de Marillac en ayant esté à l'heure mesme averty, fist venir des barques, où entrerent des officiers et des soldats du régiment des Gardes, pour y aller aussytost que la marée commenceroit à monter, et s'en rendre maistres; mais estant fort bien armée, elle se deffendist de telle sorte, que la marée estant devenue haute devant que le canon qu'on avoit envoyé chercher fust arrivé, elle s'en alla comme les autres. Ces quatre barques furent le seul secours que les Rochellois receurent par mer pendant tout le siege; je les mets ensemble, parcequ'il n'y eust pas beaucoup de distance en leur passage.

Sy les Anglois n'eussent pensé qu'à y envoyer des vivres, ils l'auroient bien peu faire en ce temps là, non seulement avec des barques comme celles qui estoient entrées, mais avec de plus grands vaisseaux; car le vent de sud-ouest, qui est ordinairement fort impétueux, ayant tiré quasy tout l'hiver, et la digue n'estant encore guere avancée, il auroit esté impossible, y allant la nuit et lorsque la mer eust esté fort esmeue, que quelques uns n'eussent passé. Mais comme tout leur but estoit de se servir de l'occasion pour s'en rendre maistres, et qu'ils sçavoient que le peuple ne le souffriroit qu'à l'extremité, ils n'avoient garde d'empescher qu'ils n'y tombassent, ne se figurant point que la digue, ny les vaisseaux du Roy, qu'ils sçavoient estre fort petits, leur peussent jamais faire d'obstacle; et les desputés de La Rochelle s'endormant aussy là dessus, ne se presserent pas plus qu'eux d'y en faire aller de leur part. De sorte que les uns par leur ambition, et les autres par leur négligence, perdirent tout au moins l'occasion de faire durer le siege sy longtemps qu'on n'en auroit peut-estre pas peu voir la fin.

Quoyqu'on travaillast à la digue avec toute la diligence possible, cela néanmoins n'allant pas encore sy viste qu'on eust desiré et qu'en effet il estoit nécessaire, on s'avisa de faire maçonner tout autant de flustes de Hollande (qui sont des vaisseaux fort longs) qu'on en peust trouver dans les ports voisins; desquelles s'en mettant une au bout du travail aussytost qu'il estoit achevé, et l'y coulant à fond, on l'allongeoit dès ce temps là de toute sa longueur, parcequ'il auroit esté impossible de passer par dessus; et on diminuoit l'ouvrage au moins de la moitié, n'y ayant plus qu'à la

couvrir de pierre pour accommoder le chemin, et y faire le talus du costé de la mer. Mais afin de le haster encore davantage, parcequ'on disoit que les Anglois devoient bientost venir, on retrancha quasy la moitié de la largeur, tant sur le haut qu'au fond de l'eau, l'expérience ayant monstré qu'elle résisteroit aussy bien à la mer et à tous les mauvais temps qu'elle faisoit auparavant, pourveu qu'il y eust du talus. Il faut pourtant sçavoir qu'encore qu'on fist travailler de tous les deux costés avec toute la diligence qui se pouvoit, on se pressoit néanmoins davantage de celuy de Coureille, parceque le ruisseau qui vient de La Rochelle, et qui fait le canal par où les grands vaisseaux peuvent passer, s'en approche bien plus que de l'autre.

Or, sy tous les huguenots ne vouloient point qu'on prist La Rochelle, il n'est pas fort estrange, puisqu'ils croyoient que la liberté de conscience dont on les laissoit jouir despendoit principalement de sa conservation : mais qu'il y eust beaucoup de catholiques, aussy bien dans la cour et dans l'armée que dehors, qui eussent assés peu de religion et fussent sy mauvais François que de ne le vouloir pas, croyant sous un faux fondement, comme il s'est veu despuis, que dès que cela seroit fait on establiroit la gabelle partout où il n'y en avoit point, et que le Roy estant maistre absolu de son Estat, ils en seroient moins considérés, préférant ces imaginations à tous les avantages que la religion, le Roy et le royaume en pourroient tirer, c'est ce que la postérité aura peut-estre peine à se persuader. Et cependant il est très vray; et qu'un certain mot que M. de Bassompierre avoit dit en riant (car asseurement il estoit bon serviteur du Roy, et faisoit tout ce qu'il

pouvoit pour en haster la prise): « Je pense que nous « serons sy fous que nous prendrons La Rochelle, » couroit partout, et estoit tenu de plusieurs comme un oracle; de sorte que quelques huguenots en prirent la hardiesse, devant que le Roy partist, de penser à y faire entrer des vivres, se persuadant que puisque tant de gens en appréhendoient la perte, il s'en trouveroit bien quelqu'un qui leur aideroit à la sauver.

Ils s'adresserent pour cela, à ce que tout le monde creust, à un des principaux chefs de l'armée, lequel ayant veu la Ligue et le siege de Paris, où, bien que tous les gouverneurs voisins eussent publiquement laissé aller des vivres, et que ce fust asseurement ce qui le sauva, ils n'en furent pourtant point chastiés, le roy Henry-le-Grand n'estant pas alors assés autorisé pour cela; croyant que c'en seroit encore de mesme, prist le temps que le cardinal de Richelieu estoit allé en Brouage, et pour un coup d'essay y laissa entrer quinze ou seize bœufs, qui passerent sans difficulté, et auroient sans doute esté suivis de beaucoup d'autres, sy le Roy et le cardinal, en ayant esté aussytost avertis, n'en eussent fait un sy grand bruit, que celuy qu'on en soupçonnoit, ny autres, n'oserent despuis l'entreprendre; estant très certain que sans la maniere dont on en usa en ceste rencontre, et la grande sévérité dans tout le reste, il n'en seroit pas mieux arrivé que du premier siege. On en voulust rejetter la faute sur le mareschal de Bassompierre, disant qu'ils estoient entrés par son quartier (1); mais il s'en lava fort bien.

(1) *Qu'ils estoient entrés par son quartier :* Ces bœufs étoient entrés par les quartiers du duc d'Angoulême et du maréchal de Schomberg.

Ce fust sur ce temps là que M. de Charnacé (1) arriva au camp, lequel venant de Suede, en donna des connoissances qu'on n'avoit point encore eues, et fust la premiere et principale cause des intelligences qu'on prist despuis avec le roy de Suede (2), et de son entrée en Allemagne. Il estoit party de Stockholm sur le bruit du secours de l'isle de Ré et du siege de La Rochelle; et parcequ'ayant beaucoup d'esprit, ce roy là se plaisoit à l'entretenir et luy entendre parler du Roy et de la France, et que luy ayant, dès qu'il fust arrivé, despeint le cardinal de Richelieu tel qu'il estoit, la bonne opinion qu'il en avoit prise s'estoit encore fort augmentée par toutes les choses qu'il luy voyoit faire, il le chargea particulierement, quand il partist, de le bien asseurer de l'estime qu'il faisoit de luy, et de luy dire de plus que ce luy seroit véritablement beaucoup de gloire et d'avantage de prendre La Rochelle, et de ramener tous les subjects du Roy dans leur devoir; mais qu'il devoit aussy penser ailleurs, et ne permettre pas que l'Empereur se rendist maistre de l'Allemagne, comme il feroit infailliblement s'il n'y estoit bientost pourveu, ne devant point douter qu'en ce cas les Espagnols et les Allemands se trouvant joints d'interests, rien ne leur pourroit résister, la France non plus que les autres, et qu'elle en pastiroit mesme la premiere, comme faisant le plus d'obstacle à leur grandeur; que

(*Voyez* les Mémoires de Bassompierre, t. 21, p. 129, deuxième série de cette Collection.)

(1) *M. de Charnacé :* Hercule de Charnacé, gouverneur de Clermont en Argonne; il alla en Hollande comme ambassadeur, et il fut tué au siége de Bréda en 1636. (*Voyez* le père Anselme, t. 7, p. 516.) — (2) *Le roy de Suede :* Gustave-Adolphe.

les choses n'estoient point encore sy désesperées qu'on ne peust y remédier, mais qu'il n'y avoit point de temps à perdre.

M. de Charnacé s'estant acquitté de ceste commission dès qu'il fust arrivé, dist ensuite tant de choses du courage de ce roy, de sa grande capacité et expérience dans la guerre, et de la valeur de ses subjects, dont la prise de la plus grande partie de la Livonie sur les Polonois rendoit de bons tesmoignages, que le cardinal de Richelieu y fist réflexion. Et d'autant plus qu'estant desja fort mal satisfait des Espagnols à cause du traité qu'ils avoient revélé aux Anglois, et que leur secours n'estoit venu que quand on n'en avoit plus affaire, il sçavoit encore qu'ils traitoient avec l'Empereur et M. de Savoye pour despouiller M. de Nevers des duchés de Mantoue et de Montferrat, qui luy estoient nouvellement escheus (de sorte qu'il faudroit nécessairement s'y opposer, parcequ'il estoit né François, et que tout accroissement de l'Empereur ou du roy d'Espagne en Italie seroit de trop dangereuse conséquence), il vouloit dès l'heure mesme renvoyer ledit sieur de Charnacé en Suede, pour voir ce qui se pourroit faire de ce costé là pour troubler les prospérités de l'Empereur, luy donnant pouvoir d'offrir de très grands secours d'argent, qu'on croyoit y estre plus necessaire que toute autre chose.

Mais cela ayant esté despuis plus particulierement examiné par le pere Joseph (1), à qui il en donna la commission, il jugea enfin plus à propos d'attendre la

(1) *Le pere Joseph* : François Leclerc Du Tremblay, capucin, connu sous le nom de *père Joseph*, le conseil intime du cardinal de Richelieu. On l'appeloit *l'Eminence grise*.

prise de La Rochelle, afin que ce bon succès donnast plus de confiance, et qu'on eust aussy plus de moyens d'accomplir tout ce qu'on promettroit : de sorte qu'il ne partist que l'année d'après, quand le Roy s'en alloit à Suse. Par où le roy de Suede voyant qu'on ne ménageoit point les Espagnols, se disposa librement à tout ce qu'on voulust, faisant la paix avec les Polonois, et se préparant pour entrer en Allemagne, ainsy qu'il fist en l'année 1630.

Pendant que le Roy avoit esté à La Rochelle, il s'estoit fait un grand changement dans l'esprit de la Reine mere à l'égard du cardinal de Richelieu, lequel ayant failly à empescher sa prise, m'oblige d'en parler, et de dire tout ce qui en est venu à ma connoissance ; croyant outre cela, parcequ'il a esté l'origine de toutes les disgraces arrivées despuis à ceste grande princesse et aux personnes qui y avoient contribué, et causé une infinité de désordres dans le royaume, que vous serez bien aise de le sçavoir.

Il est très asseuré que diverses personnes y travaillerent sur la fin ; mais pour les premiers et les plus grands coups, ils furent sans doute donnés par la princesse de Conty et la duchesse d'Elbœuf, lesquelles ayant de tout temps esté fort bien avec la Reine mere, et la suivant partout, n'aimoient point le cardinal de Richelieu, parceque sa domination estoit beaucoup plus rude que celle où elles avoient esté nourries, et qu'il vouloit rabaisser l'autorité des grands, comme cause de tous les desordres qui arrivoient sy souvent dans le royaume. Joint qu'il avoit en particulier un fort grand différend avec M. de Guyse pour l'amirauté de Levant, que le cardinal disoit luy appartenir comme comprise dans la charge d'amiral,

qu'il avoit eue de M. de Montmorency, et qu'il tenoit sous le nom de grand-maistre et réformateur général du commerce; et M. de Guyse prétendant qu'elle estoit unie au gouvernement de Provence, et qu'il en estoit mesme en possession.

Mesdames de Conty et d'Elbœuf n'osoient pas néanmoins au commencement s'en descouvrir à la Reine mere, tesmoignant tout au contraire ne penser qu'à la divertir et à lui complaire, mesme sur le subject du cardinal de Richelieu; mais quand elles peurent parler contre luy, elles n'y manquerent pas. Or l'occasion leur en fust donnée par la duchesse d'Aiguillon, nommée alors madame de Combalet, niece du cardinal, et dame d'atour de la Reine mere; car estant jeune et emportée de présomption, par l'opinion qu'elle avoit de la grande faveur de son oncle tant auprès du Roy que de la Reine mere, à quoy elle ne croyoit pas que personne peust toucher, elle se laissoit avec cela gouverner par madame Du Fargis, qu'elle avoit fait faire dame d'atour de la Reine; laquelle ayant une très grande affection pour madame la princesse, la communiqua de telle sorte à madame d'Aiguillon, que trouvant aussy beaucoup plus son plaisir avec elle que chez la Reine mere, parcequ'elle y avoit plus de liberté, et qu'elle estoit plus jeune que la princesse de Conty, et de meilleure compagnie que la duchesse d'Elbœuf, elle n'en partoit quasy point sans rendre aucune subjection à la Reine, ny considérer que M. le prince et elle ayant tousjours eu des interests différents, c'estoit des choses tout-à-fait opposées, et qu'il estoit impossible d'accorder.

A quoy la Reine mere n'avoit pas pris garde devant

le voyage du Roy, à cause sans doute du grand monde qui estoit continuellement auprès d'elle; mais depuis que le Roy fust party, et qu'elle n'eust pour toute compagnie que la princesse de Conty, la duchesse d'Elbœuf et celle d'Onane (1), qui estoit aussy de la maison de Lorraine, elle s'apperceust bientost de la conduite de madame d'Aiguillon, et qu'elle ne la servoit ny ne la suivoit quasy jamais : de quoy ayant un jour fait quelques plaintes devant ses dames, elles les releverent sy bien, sous prétexte de l'excuser, que le discours en dura assés long-temps, et que la Reine s'accoutuma à leur en parler. Et d'autant qu'elles sçavoient bien que, quoy qu'elles peussent faire, madame d'Aiguillon ne s'en corrigeroit pas, tant elle estoit attachée à son sens et se pensoit au dessus de toutes choses, elles ne manquoient pas de la demander et mesme de la faire chercher, toutes les fois que, selon le deu de sa charge, il falloit servir la Reine ou l'accompagner, en prenant autant de soin que sy elles y eussent eu grand interest, afin qu'en cas de besoin elles s'en peussent servir auprès du cardinal de Richelieu pour se justifier, et que, faisant aussy de plus en plus remarquer à la Reine sa mauvaise conduite, le desgoust s'en augmentast. Ce qui leur réussist sy bien (car on ne la trouvoit quasy jamais), que le mescontentement de la Reine croissant tous les jours, elle leur en faisoit incessamment des plaintes, qu'elles recevoient pourtant de telle sorte que, ne la contredisant point, elles ne montroient pas aussy de la vouloir aigrir, tant elles se fioient peu en elle, et craignoient un retour; jusques à ce que, voyant

(1) *Celle d'Onane* : Renée de Lorraine-Mayenne, mariée en 1613 à Marie Sforce, duc d'Oguano, comte de Santa-Fiore.

que cela continuoit, et que, leur en parlant continuellement et sans aucune réserve, elle disoit mesme qu'il se falloit bien garder que le cardinal le sceust, et promettoit de ne luy en dire jamais rien, elles creurent s'en pouvoir assurer; et depuis qu'elles eurent ce secret avec elle contre madame d'Aiguillon, elles ne furent guere sans en avoir aussy contre le cardinal de Richelieu, luy faisant regarder ce qu'il faisoit tout d'une autre façon qu'elle n'avoit accoutumé, interprétant mal ses actions les plus innocentes, et les rendant criminelles; comme, entre autres, qu'il ne se tenoit sy souvent esloingné des lieux où elle estoit, que parce-qu'il s'ennuyoit avec elle et fuyoit de la voir; que les grandes complaisances qu'il rendoit au Roy n'estoient que pour tenir par luy-mesme, et se pouvoir passer d'elle; que le voyage qu'il luy avoit fait faire à La Rochelle dès qu'il avoit esté guary, sans luy laisser prendre un peu de repos, n'estoit que pour le desaccoutumer d'estre avec elle, et luy faire trouver du plaisir ailleurs; et autres choses semblables, qui luy entrerent enfin sy avant dans l'esprit qu'elle ne s'entretenoit plus que de cela, et le haïssoit autant qu'elle l'avoit autrefois aymé. Tant il est vray que les personnes d'humeur à se laisser gouverner n'agissent jamais que par les mouvemens qu'on leur donne, et ne voyent ny n'entendent que par les yeux et les oreilles d'autruy.

Ces dames estant ainsy assurées de la Reine, n'apprehendoient rien d'autre part, n'y ayant personne auprès d'elle pour les espier et en avertir le cardinal; car M. Bouthillier (1), qui, estant son secretaire, en avoit la

(1) *M. Bouthillier* : Claude Bouthillier, d'abord avocat au parlement, étoit devenu, par la protection du cardinal de Richelieu, se-

charge, ayant esté fait secretaire d'Estat par la mort de M. d'Ocquerre, estoit auprès du Roy; et son frere, qui avoit eu sa place, n'y voyoit goutte, se laissant tellement abuser par elles, qu'il s'y fioit comme aux meilleures amies qu'eust le cardinal.

Or le Roy estant, ensuite de cela, arrivé à Paris, la Reine mere ne luy tesmoigna rien de ce qu'elle avoit dans le cœur; mais faisant bonne mine, et couvrant bien son jeu, s'opposoit seulement à le voir retourner à La Rochelle aussytost qu'il l'avoit promis et qu'il estoit en effet nécessaire, de peur, se disoit-elle, du mauvais air et des peines qu'il s'y donnoit, qui pouvoient à la longue préjudicier à sa santé : ce qui estoit un prétexte sy précieux, et qui pouvoit sy facilement entrer dans l'ame d'une mere aussy tendre qu'elle le paroissoit, qu'il ne sembloit pas qu'on en peust soupçonner autre chose, ny y trouver à redire.

Mais les amis du cardinal de Richelieu, qui sçavoient comme elle avoit accoutumé de despendre absolument de ceux qui la gouvernoient, et que la chair ny le sang ne pouvoient rien contre cela, ne s'y laisserent pas tromper; de sorte que, jugeant aussytost que le mal venoit d'ailleurs et avoit une autre source, et ne s'en pouvant prendre qu'au cardinal de Bérulle, à cause du grand accès que la dévotion luy donnoit auprès d'elle, et à ses dames qui ne la quittoient point, ils l'escrivirent au cardinal, qui s'en trouva fort embarrassé; car il ne pouvoit pas quitter le siege pour y

crétaire des commandemens de la Reine mère; il fut fait secrétaire d'Etat en 1628, à la place de M. Potier d'Ocquerre. Cette honorable famille subsiste encore aujourd'hui en la personne de M. le marquis Léon de Bouthillier.

aller donner ordre, et voyoit bien que sy le Roy n'y retournoit point, toutes choses luy manqueroient, et il le faudroit enfin lever : ce qui ne pouvoit arriver, quoyque ce ne fust pas par sa faute, sans donner une grande atteinte à sa réputation aussy bien qu'à sa faveur, qui despendoit principalement de l'événement de ses conseils, le Roy estant ainsy fait.

Cependant la Reine mere, pour parvenir à ses fins, usoit de tous les artifices dont elle se pouvoit aviser, flattant le Roy sur les plaisirs qu'il trouvoit à Paris et aux environs, et taschant d'obliger ceux qui avoient quelque crédit auprès de luy à luy aider, et principalement M. de Saint-Simon, qu'il aimoit fort, et lequel, quoyque amy du cardinal, estant jeune, et ne pénétrant pas plus avant que ce qu'on luy disoit, n'estoit peut-estre pas aussy faſché de le retenir quelque temps à Paris, pour ne rentrer pas sy tost sous une domination qui, comme j'ay desja dit, estoit un peu rude.

Joint qu'il sembloit au commencement que le Roy mesme ne s'en soucioit pas beaucoup, et ne songeoit plus à La Rochelle ny au cardinal, ayant esté plus de quinze jours, depuis les premieres lettres de son arrivée, sans lui escrire, ny luy faire rien mander : de sorte que tout le monde le tenoit pour perdu. Mais la fortune, qui luy a tousjours esté si favorable, en décida bientost tout autrement, et par un moyen qui, n'ayant aucun rapport à cela, ne pouvoit jamais estre imaginé, qui fust la mort de M. de Blinville, arrivée en ce mesme temps.

Car, bien que la Reine mere, qui ne cherchoit pour gagner le Roy qu'à le flatter, et à luy complaire sur tout ce qu'il vouloit, voyant qu'il avoit envie de don-

ner sa charge de premier gentilhomme de la chambre à M. de Saint-Simon, mais que n'estant pas accoutumé de rien faire de pareil sans en consulter le cardinal de Richelieu, il en estoit en peine, craignant qu'il ne l'approuvast pas, luy conseillast de ne s'y pas arrester, et mesme l'en pressast extremement; sy est-ce que balançant, et que le cardinal, qui fust promptement averty de ceste mort, et qui dans les grandes alarmes où il estoit n'avoit garde de choquer l'inclination du Roy, qu'il jugea bien devoir aller à M. de Saint-Simon, luy ayant aussytost despesché un courrier pour luy dire que c'estoit aussy son avis et qu'il l'en supplioit : le Roy, qui receust sa lettre devant que d'avoir rien déterminé, eust sy agréable sa complaisance, et de se voir hors de cest embarras en la maniere qu'il avoit desiré, que, comme s'il luy en eust eu grande obligation, il ne parla plus que de luy, et de retourner à La Rochelle dès qu'il en seroit besoin, sans s'arrester à tout ce que disoit la Reine mere; laquelle, demeurant ferme en son opinion, fist bien enfin connoistre à tout le monde, quoyqu'elle essayast tousjours de le dissimuler, que le cardinal ne la gouvernoit plus.

A propos de quoy je diray que sy on veust faire quelque reflexion sur ceste disgrace du cardinal, pourra-t-on jamais rien voir qui marque mieux combien la faveur des princes est chose peu assurée, et qu'on ne s'y doit pas tellement fier qu'on en abuse, ainsi que font la plus part des favoris, puisqu'elle arriva justement quand le crédit du cardinal, s'il n'en avoit point eu, auroit deu commencer, pour les grands services qu'il rendoit, et les grands avantages que la religion et le Roy, pour qui la Reine avoit tant de passion, en

devoient tirer? Et cependant ce fust sur ce temps là qu'elle changea, montrant bien que les amitiés qui ne viennent que de la coutume, ou de quelques agréments du corps ou de l'esprit, comme font ordinairement celles des femmes, passent fort aisement par l'absence, ou parcequ'on s'en lasse, comme on se desgoute à la fin des viandes qu'on aime le mieux, quand on en mange trop long-temps. Son crédit auprès du Roy ayant pour fondement son merite et les grands services qu'il rendoit, ne finist aussy qu'avec sa vie.

Mais il ne faut pourtant pas que les favoris se puissent persuader que leur faveur sera éternelle : l'expérience en a trop fait voir le danger, et que quand ils ne sont point retenus par la crainte du changement, ils en abusent envers leurs maistres propres, et se rendent insupportables à tout le monde. Mais on ne doit pas veritablement les oster tant qu'ils sont utiles ou qu'il en peust venir du dommage, ainsy qu'il seroit infailliblement arrivé sy le Roy fust entré dans les sentiments de la Reine mere, et eust fait comme elle.

Que sy on ne les doit pas changer en ces temps là, il faut bien sans doute le faire, quelque affection qu'on ait pour eux, quand par leur mauvaise conduite ils s'attirent de telle sorte la haine publique, qu'on ne pourroit les garder sans de trop grands desordres, et peut-estre des guerres civiles; quand on attribue à leur malheur particulier tous les malheurs publics, comme au comte d'Olivarez, que le roy d'Espagne envoya dans sa maison, quoyqu'il l'aimast encore, pour contenter ses peuples, et esprouver sy un autre seroit plus heureux que luy; ou enfin pour un plus grand bien, comme fist le roy Charles VII de Tanneguy Du Chas-

tel (1), pour avoir la paix avec le duc de Bourgogne, d'où despendoit le restablissement de toutes ses affaires.

Il est vray que celuy là, par une modération admirable, et qui n'est pas ordinaire, voyant que le Roy en faisoit difficulté, à cause des grands services qu'il en avoit receus, luy en leva le scrupule, disant qu'aussy bien s'en iroit-il quand il ne le voudroit pas, pour ne point faire manquer une chose sy nécessaire et à luy et à tout le royaume.

Or il est certain que semblables choses se peuvent esperer des princes qui ne se laissent pas sy fort emporter à leurs passions qu'il ne leur reste tousjours quelque peu de lumiere et de raison : mais pour ceux qu'elles maistrisent tout-à-fait, comme il n'y a ny regle ny mesure en tout ce qu'ils font, ne suivant que leurs fantaisies, soit qu'ils veuillent garder un favory, soit qu'ils le veuillent oster, c'est avec tant d'opiniastreté, que nulle considération ne les en peust empescher, exposant fort librement toutes choses pour cela, sans crainte de ce qui en peust arriver, ainsy qu'il s'en pourroit donner bien des exemples.

De dire la part qu'eust le cardinal de Berulle dans toutes les intrigues de la Reine mere, c'est ce que je ne sçay pas; mais il est bien apparent que sy ce n'est toute celle que les amis du cardinal de Richelieu luy donnoient, du moins n'y contredisoit-il pas, non plus que fist le garde des sceaux de Marillac quand il fust

(1) *De Tanneguy Du Chastel :* Ministre et favori de Charles VII, il se retira de lui-même des affaires, pour n'être pas un obstacle à la tranquillité du royaume. (*Voyez* l'Histoire de Charles VII par Alain Chartier, dans les OEuvres de ce dernier; Paris, 1617, in-4°. p. 62.)

arrivé, nonobstant tout ce qu'ils luy devoient, n'estant pas seulement demeurés bien avec elle, mais leur crédit ayant tousjours despuis augmenté, ainsy que le dit le cardinal de La Valette au cardinal de Berulle mesme, comme il se vouloit justifier, et prouver qu'il n'avoit rien fait contre le cardinal de Richelieu : qu'il estoit difficile de le croire, puisque le temps auquel il estoit demeuré le plus puissant auprès de la Reine mere estoit celuy auquel le cardinal de Richelieu avoit commencé à y estre mal.

Que s'il est vray qu'ils ayent participé à tout ce qui se faisoit contre luy, et mesme contribué à empescher le Roy de retourner à La Rochelle, ainsy que leurs ennemis les en accusoient, il faut bien croire, les choses estant telles qu'elles estoient, c'est-à-dire eux ayant vescu et estant morts comme des saints, et La Rochelle estant le principal appuy de l'héresie en France, qu'ils estoient trompés; et que se formant, ainsy que la pluspart des hommes font souvent, de leurs passions une raison, ils avoient tant de haine contre les huguenots, que ne les pouvant souffrir, ils vouloient qu'on les forçast par une guerre de religion à se convertir, ou à sortir du royaume. Ce que n'attendant point du cardinal de Richelieu, mais qu'aussytost que par la prise de La Rochelle il penseroit la faction esteinte, il les laisseroit en paix, et ne songeroit qu'à traverser les desseins des Espagnols, qu'ils croyoient, aussy aveuglement que durant la Ligue, n'avoir pour but que le bien et l'avancement de la religion, ils croyoient faire un grand sacrifice à Dieu de contribuer à le mettre mal auprès de la Reine et auprès du Roy, ne se persuadant point que sa cheute peust empescher

celle de La Rochelle, beaucoup d'autres, ce leur sembloit, y pouvant servir comme luy.

Sur quoy on peust dire assurement qu'ils ne s'abusoient pas moins qu'à croire que l'hérésie se pouvoit destruire par la force, un homme nouveau, qui n'auroit pas peu avoir du premier jour autant de crédit et de connoissance que la longueur du temps en avoit donné au cardinal de Richelieu, ne pouvant jamais faire tout ce qu'il fist pour prendre La Rochelle (et sy il eust bien de la peine à en venir à bout); et l'expérience ayant fait voir que la guerre auroit plustost ruiné le royaume que les huguenots, parcequ'elle les rendoit plus opiniastres, et que l'inclination des François pour les guerres civiles faisoit que, plusieurs catholiques se meslant avec eux, ils partageoient quasy le royaume avec le Roy, et qu'il leur venoit tousjours de quelque part des secours estrangers; la longue paix dont ils avoient jouy despuis l'édit de Nantes jusques en l'année 1621, qu'on commença à les attaquer, et la déclaration du Roy de ne vouloir point toucher à leur religion ny contraindre leurs consciences, les ayant plus affoiblis que toutes les persécutions et les guerres qu'on leur avoit fait pendant une infinité d'années, et donné assurement le moyen de les réduire au point où on les voyoit alors.

Mais j'ai veu des gens (1) qui, prétendant avoir pénétré jusques au fond de leurs pensées, alloient bien plus avant, assurant, par haine peut-estre ou par envie, qu'ils le faisoient, fondés sur une maxime bien estrange à la verité, mais que les Espagnols et leurs partisans taschoient d'insinuer partout, et qu'un zele

(1) *Des gens :* Les cardinaux de Bérulle et de La Valette.

indiscret leur avoit peu persuader, que l'hérésie ne seroit jamais esteinte que quand les catholiques, n'ayant plus qu'un monarque, n'auroient plus aussy d'autre interest que de la destruire; et que, partant, la prise de La Rochelle, qui ne donneroit pas tant de moyens au Roy de le devenir (1), comme d'empescher que le roy d'Espagne, qui estoit bien plus en passe pour cela que luy, ne le fust, seroit bien plus préjudiciable qu'avantageuse à la religion, et ne se devoit point souffrir.

Cependant les Anglois, qui avoient esté avertis des diligences qui se faisoient pour avancer la digue, craignant que, s'ils attendoient davantage à y envoyer, elle ne s'achevast, ou que les Rochellois ne peussent pas les attendre, firent tout leur possible pour haster le partement de leur flotte; dont le Roy ayant aussy eu avis, il se creust obligé de retourner au camp, pour y apporter par sa présence et par ses soins tout ce qui y pourroit manquer sans cela.

Il partist donc de Paris au commencement d'avril, et il arriva devant La Rochelle environ le quinzieme. Il y trouva toutes choses en sy bon ordre, qu'il en fust plainement satisfait; et connoissant par là de quelle importance il luy estoit d'avoir un serviteur aussy fidelle et aussy capable que le cardinal de Richelieu, sy tout ce qu'on avoit fait à Paris contre luy n'avoit rien gagné sur son esprit, il n'estoit gueres apparent que d'autres choses le peussent faire.

Pendant le voyage du Roy, l'evesque de Mende et M. de Rothelin, lieutenant général de l'artillerie,

(1) *De le devenir* : de devenir ce monarque universel. Ce système de la politique la plus étrange ne nous paroît pas avoir été exposé ailleurs.

moururent de maladie (1). Le premier s'estoit sy bien persuadé que La Rochelle se prendroit, qu'il ordonna par son testament d'y estre enterré; et la charge du second fust donnée au marquis de Rothelin, son frere aisné.

Le roy d'Espagne n'ayant peu estre destourné, par tous les devoirs où s'estoit mis M. de Mantoue, d'attaquer ses Estats, pour obliger le Roy par ceste diversion à lever le siege de La Rochelle, il en prist le prétexte dans les prétentions que le duc de Guastalle, à sa persuasion, disoit avoir sur le duché de Mantoue, bien qu'il n'y eust aucun droit, sa branche estant plus esloingnée d'un degré que celle de M. de Nevers, et dans celles de M. de Savoye et de madame de Lorraine sur le Montferrat, qui n'estoient pas mieux fondées; faisant ordonner par l'Empereur qu'en attendant qu'il en eust jugé, ces deux Estats seroient mis en sequestre, et qu'un commissaire imperial en prendroit possession en son nom. Ce que M. de Mantoue n'ayant pas voulu souffrir, voyant bien qu'il n'y seroit jamais rentré, don Gonçales de Cordoua, gouverneur de Milan, eust commandement d'aller dans le Montferrat dès que le temps le permettroit, comme sy c'eust esté pour y faire reconnoistre l'Empereur; et d'assiéger Casal sy on ne luy en ouvroit les portes.

Or les Espagnols avoient principalement choisy M. de Mantoue et Casal pour faire ceste diversion, parcequ'ils ne voyoient rien où le Roy fust plus interessé, M. de Mantoue estant né son subject, et Casal

(1) *Moururent de maladie :* Ils moururent au camp devant La Rochelle. L'évêque de Mende fut enterré dans cette ville, suivant sa dernière volonté. (*Voyez* le Mercure françois, t. 14, p. 600 et 718.)

couvrant l'Estat de Milan du costé de la France; ny qu'il peust aussy plus difficilement secourir sans lever le siege de La Rochelle, et y mener toutes ses forces, les destroits des montagnes et le Piémont, par où il falloit passer, pouvant aisement estre deffendus par toutes leurs troupes et par celles de M. de Savoye, qu'ils avoient gagné en luy promettant une grande partie du Montferrat; ou enfin parceque s'il estimoit sy fort la prise de La Rochelle qu'il la préférast à toutes choses, qu'ils auroient de quoy se consoler, quelques avantages qu'il luy en vinst, prenant la meilleure place d'Italie, et la plus propre pour leur en faire avoir l'entiere domination.

Mais comme la saison n'estoit pas encore bonne pour se mettre en campagne, le marquis de Saint-Chaumont, que le Roy avoit envoyé à Mantoue devant la mort du duc Vincent pour les interests de M. de Nevers, eust tout loisir d'aller en Piémont, et de travailler auprès de M. de Savoye pour essayer de le destacher des Espagnols. Mais comme il ne pouvoit pas égaler leurs offres, parcequ'il luy falloit menager M. de Mantoue, que les autres vouloient opprimer, il n'y peust rien faire; de sorte que, dès que le temps le permist, M. de Savoye fust à Trin et aux autres places qu'il devoit avoir, qu'il emporta facilement.

Don Gonçales fust à Casal, mais il n'y fust pas sy heureux; car s'estant trouvé mieux pourveu de toutes choses qu'on ne pensoit, il arriva encore que le baron de Beuveron, qui estoit sorty de France pour s'estre battu contre M. de Boutteville (1) dans la place Royale

(1) *S'estre battu contre M. de Boutteville* : C'est pour ce duel que le comte de Boutteville avoit été décapité le 22 juin 1627.

pendant la plus grande rigueur de l'édit des duels, estant lors en Italie, s'y jetta sy à propos avec tout ce qu'il peust assembler de François, qu'il y rasseura les esprits; et descouvrant une trahison par laquelle on devoit le lendemain livrer la ville à don Gonçales, le contraignist, perdant ceste espérance, et n'ayant pas assés de gens pour l'attaquer de force, de se réduire à la bloquer (1).

On ne sçauroit exprimer le desplaisir qu'on receust en France à l'arrivée de toutes ces nouvelles, n'y ayant personne qui ne vist l'impossibilité d'aller à Casal et de continuer le siege de La Rochelle; et que quelque party que le Roy prist, sa réputation y seroit tousjours fort engagée, ne luy estant pas moins honteux de le lever après tout le bruit qu'on en avoit fait, et qu'il estoit sy avancé, quoyque sous le pretexte d'un traité, comme du temps du roy Charles IX, que d'abandonner M. de Mantoue, qui sembloit ne souffrir persécution que parcequ'il estoit François; et de se voir encore oster les moyens de secourir les papes et tous les autres princes d'Italie quand ils en auroient besoin, ainsy que les rois de France avoient tousjours fait.

Enfin, néanmoins, la crainte de ne pouvoir rien faire de bon ny là ny ailleurs, qu'on ne se fust osté ceste espine du pied, l'emportant, ou l'apprehension de laisser le certain pour l'incertain, le Roy se resolust de ne partir point de La Rochelle qu'il ne l'eust prise, et d'assister cependant M. de Mantoue par toutes les autres voyes qui luy restoient: assavoir, d'exhorter le Pape et les Vénitiens de le secourir, et M. de

(1) *Se réduire à la bloquer :* On aime à voir un Français exilé mériter ainsi son rappel à force de services

Savoye mesme à escouter les propositions qu'on luy faisoit, leur representant à tous le peril où ils se mettroient s'ils laissoient prendre un tel establissement aux Espagnols en Italie, et envoyant M. de Guron expressement pour cela.

Mais le Pape et les Vénitiens se sentoient trop foibles pour se déclarer ouvertement tant que le Roy n'en seroit pas; et pour M. de Savoye, soit parceque cela ne le regardoit pas tant que les autres, Casal ne pouvant pas empescher que le Roy n'allast à luy quand il en auroit besoin, et qu'il craignist de ne retrouver pas d'autre occasion pour avoir ceste partie du Montferrat que les Espagnols luy laissoient, ou bien qu'il esperast que tant de gens prendroient enfin sy grand interest que Casal ne demeurast pas aux Espagnols, qu'ils seroient contraints de le rendre, sans que luy, qui ne pouvoit pas donner les mesmes jalousies, et qui croyoit outre cela avoir des pretentions sy justes sur le Montferrat qu'on ne pourroit pas l'en exclure tout-à-fait, s'en meslast : tant y a qu'il fust impossible de le persuader, et que M. de Guron voyant sa présence partout ailleurs moins nécessaire que dans Casal, s'y jetta; et il s'y trouva enfin, contre l'opinion des Espagnols et de tout le monde, assés de vivres pour attendre la prise de La Rochelle, et que le Roy allast comme en volant de l'une à l'autre pour le secourir.

Mais comme personne ne se l'imaginoit, et qu'on voyoit les Rochellois résolus de ne se rendre qu'à l'extremité, on craignoit sy fort que Casal ne peust pas tant durer, que le cardinal de Richelieu eust envie, pour gagner temps et y pouvoir arriver assés tost, d'attaquer La Rochelle de force, et en parla à tous ceux

en qui il se fioit le plus, pour en avoir leur avis, qui luy dirent tous que la prise de La Rochelle estant estimée universellement de telle consequence qu'on ne la devoit hasarder pour quelque raison que ce fust, et ne se voyant rien par le chemin qu'on tenoit qui la peust empescher, ils croyoient bien meilleur de le continuer que d'en prendre un autre subject à plusieurs accidents, dont la bonne conduite ny la grandeur des armées ne pouvoient pas quelquefois garantir, ainsy qu'il s'estoit veu tout fraischement à Berguez-op-Som, où le marquis Spinola ne peust jamais faire d'attaque qui luy reussist, ny de travail qui ne fust aussytost rompu; et à Montauban, où le mauvais air engendra tant de maladies que la meilleure partie de l'armée y perist. Et ce qui estoit encore à considérer, c'est que quand tout réussiroit à souhait, on n'en iroit pas plus tost pour cela à Casal, le temps qu'on y gagneroit ne pouvant estre employé qu'à laisser reposer l'armée et à la refaire, n'estant pas vraysemblable qu'un sy grand siege ne l'eust fort affoiblie, ny qu'on peust aller, sans la remettre en bon estat, contre des gens tous frais, et qui s'y seroient de longue main préparés; joint que quand bien Casal se prendroit, pourveu que La Rochelle se prist aussy, il ne seroit peust-estre pas impossible de le reprendre, n'estant guere apparent que tous les princes d'Italie, voyant le mal qui leur en arriveroit, ne se joignissent avec le Roy pour cela; mais que sy on manquoit ceste fois là La Rochelle, on ne voyoit pas par quels moyens on y pourroit revenir: ce que le cardinal ayant approuvé, on n'en parla plus.

Le bruit que les Anglois devoient bientost arriver s'augmentant tous les jours, et la digue, quelque soin

qu'on y apportast, ne pouvant pas estre tout-à-fait achevée quand ils viendroient, on mist proche d'elle, du costé de La Rochelle, une chaisne de vaisseaux assés grands, desquels ceux qui estoient vis-à-vis du passage furent arrestés avec quantité d'ancres, afin que la courante ny le vent ne les peussent pas emporter; et ceux que la digue couvroit laissés en liberté, pour, au besoin, aller secourir les autres.

M. d'Estissac entroit en garde avec son régiment sur les vaisseaux qui estoient du costé de Coureille, et M. de ..... avec le sien sur les autres, avec ordre à tous deux de faire jetter le grapin sur tous ceux qui entreprendroient de passer, pour les arrester et les faire briser contre la digue, ou, s'il ne pouvoit, les tirer hors du canal et les faire échouer : ce qu'on croyoit aisé parcequ'il estoit fort estroit en cest endroit, et que ceux des deux costés, s'il en estoit besoin, iroient leur aider; après quoy on les couleroit à fond, avec les canons logés à cet effet au dessous de la digue.

On fist aussy en ce mesme temps deux batteries de douze pieces chacune, l'une entre la pointe de Chef-de-Baye et les vaisseaux, et l'autre un peu plus haut, du costé de Coureille, afin que ceux qui voudroient passer eussent à essuyer leurs descharges devant que d'estre aux vaisseaux, lesquels avoient ordre du commandeur de Valançay de n'aller que deux tout au plus sur chacun de ceux qui se presenteroient, pour éviter la confusion; se tenant assuré que cela suffiroit, quand ils les auroient bien accrochés, pour les tirer hors du canal et les faire eschouer, ou du moins les arrester et leur faire perdre la marée, ne craignant point qu'ils en vinssent aux mains avec les plus grands,

estant sy bien armés qu'ils pourroient se deffendre autant qu'il faudroit; ny qu'il y en vinst beaucoup à la fois, parcequ'ils se nuiroient plus qu'ils ne se serviroient s'ils demeuroient ensemble, et s'eschoueroient pour peu qu'ils se voulussent escarter, tant, comme j'ay desja dit, la place estoit estroite. Et quant aux brulots qu'ils pourroient envoyer devant eux, il y avoit un sy grand nombre de chaloupes destinées pour les aller recevoir, devant qu'ils peussent estre aux vaisseaux et les destourner, qu'on n'appréhendoit pas qu'ils fissent aucun mal.

Toutes choses estant en cest estat, la flotte angloise parust le 11 de may à la veue de La Rochelle. Elle n'estoit pas de la qualité de celle de l'année précédente, n'y ayant que quatre ramberges (qui sont des vaisseaux de mille ou douze cents tonneaux), quinze ou vingt bien moindres, et environ autant de fort petits, tout le reste n'estant que des barques chargées de vivres : ce qui ne laissoit pas de faire une grande montre, y ayant bien près de cent voiles. Elle estoit commandée par le comte d'Emby (1), beau-frere du duc de Bouquinguan.

Celle du Roy ne paroissoit rien auprès, ny pour la qualité ny pour la quantité, n'y en ayant pas plus de vingt-cinq, de quatre à cinq cents tonneaux chacun, avec environ autant de barques : mais se fiant principalement en l'assiette du lieu, et aux hommes qui estoient dessus, parce qu'outre ceux que le Roy y entretenoit, qui estoient tous gens d'élite, force volontaires s'y estoient jettés, comme le seul lieu où on pouvoit

(1) *Le comte d'Emby* : Le comte de Denbigh, dont M. de Fontenay altère le nom, comme il fait à l'égard de la plupart des étrangers.

combattre, elle ne s'estonna nullement; le commandeur de Valançay, qui se mist à l'heure mesme à la teste, et tous les autres officiers chacun à leurs postes, montrant bien qu'ils vouloient mourir, ou les empescher de passer.

Dequoy les Anglois, qui, sur le rapport des desputés de La Rochelle, s'estoient persuadés que dès qu'ils paroistroient tout s'enfuiroit, et qu'ils n'auroient qu'à aller, estant fort surpris, ils s'assemblerent diverses fois pour voir ce qu'ils auroient à faire, et conclurent enfin, après avoir veu les vaisseaux, les batteries et la digue, qu'il leur seroit impossible de passer. C'est pourquoy ils envoyerent un nommé Braignaut à La Rochelle, pour dire l'estat où ils se trouvoient, et sçavoir sy l'on ne pourroit rien faire de ce costé là qui rendist le passage plus facile; lequel s'estant mis dans une chaloupe, se glissa pendant la nuit parmy les vaisseaux du Roy, et faisant semblant d'en chercher quelqu'un, passa sy subtilement qu'il fust bien loin devant qu'on s'en apperceust.

Braignaut ne trouva pas les choses mieux disposées du costé de La Rochelle que de celuy de l'armée, et ne pouvant retourner, en donna aussytost advis par des feux et autres marques qu'il avoit prises; après quoy le gros de l'eau, qui commençoit à diminuer, faisant croistre les difficultés, les Anglois s'en seroient dès lors retournés, s'ils n'eussent creu nécessaire pour leur descharge de faire auparavant quelque tentative.

Ils s'avancerent donc le 18, avec la marée et le vent, quasy vis à vis des deux premieres batteries, desquelles ayant esté plusieurs fois salués, et dont quelques coups mesmes porterent sur eux, ils virent qu'on

les attendoit sy résolument, que, desesperant de passer, ils se retirerent, faisant de grands reproches aux deputés d'avoir rapporté au roy de la Grand' Bretagne les choses autrement qu'elles n'estoient, et mandant à ceux de La Rochelle, pour les consoler, qu'ils reviendroient bientost avec des gens pour mettre pied à terre, et attaquer les lignes au mesme temps que les vaisseaux. Les ramberges ne s'avancerent point du tout, leurs pilotes n'ayant pas trouvé qu'il y eust assés d'eau, mesme à l'entrée du canal.

Tout ainsy que le Roy avoit fait faire partout des prieres quand il sceust que les Anglois devoient venir, aussy fist-il rendre graces à Dieu de ce qu'ils s'en estoient retournés; et afin de profiter du temps, et que les Rochellois vissent que n'ayant peu estre secourus ceste fois-là, ils le seroient encore moins à l'avenir, il fist redoubler le travail de la digue. Ce qui ne changea pourtant rien dans leur esprit, tant ils esperoient aux secours de terre et de mer que les Anglois leur avoient promis, et qu'ils estoient résolus, cela leur manquant, de périr tous avec leur liberté.

Ce qui aidoit beaucoup à cela estoit madame et mademoiselle de Rohan, qui s'estant trouvées dans la ville quand l'armée arriva, on ne voulust pas les laisser sortir; et l'humeur de Guiton leur maire, lequel, quand il vist qu'au jour de l'élection du maire, qui se faisoit tous les ans le premier dimanche d'après Pasques, toutes les voix alloient à luy, les avertist d'en prendre un autre, s'ils n'estoient bien résolus d'attendre la derniere extrémité, ne se sentant pas propre pour se rendre auparavant, pour quelque raison que ce fust.

Suivant quoy jugeant bien, quand le comte d'Emby

fust party, que, quelque assurance qu'il eust donnée, le retour seroit long et incertain, il commença, pour avoir plus de moyens de l'attendre, ou du moins d'aller le plus loin qu'il se pourroit, de menager mieux les vivres qu'on n'avoit fait jusques là, faisant sortir toutes les bouches inutiles, et ceux qui souffroient le plus de necessité. De sorte qu'on vist tout d'un coup une infinité de vieillards, de femmes et d'enfans se présenter aux lignes et demander à passer : ce qu'on leur permettoit au commencement, tant on en avoit pitié. Mais il arriva aussitost après un commandement du Roy si précis de les renvoyer tous sans miséricorde, voyant bien que cela ne se faisoit que pour descharger la ville, et la faire plus longtemps durer, que plusieurs n'ayant peu rentrer (car il leur estoit aussi interdit), moururent misérablement dans les dehors.

On en eust encore une autre marque, qui fust que quelques uns de leurs gens, qui s'estoient cachés de nuit dans des fossés, ayant pris, un peu devant que le Roy partist, M. de Feuquieres comme il alloit d'un quartier à l'autre, par un chemin qu'il y avoit dans les marais, sans le vouloir relascher, quelques offres qu'il fist, ils luy avoient fourny jusques là autant à manger qu'il en demandoit; mais ils le retrancherent alors sy court, qu'il fust mort de faim s'ils ne luy eussent permis d'en faire venir du camp, qu'on luy apportoit tous les deux jours, et que son valet, escorté de ceux qui le gardoient, alloit prendre à la porte : sans quoy il est certain qu'il n'en auroit eu la moindre part.

Quand le roy de la Grand'Bretagne et le duc de Bouquinguan eurent veu le comte d'Emby, et appris de luy l'estat de La Rochelle et les difficultés qu'il y

auroit de la secourir, ils furent fort estonnés, craignant, et avec grand'raison, qu'il fust tout-à-fait impossible, et que dès qu'elle seroit prise le Roy ne leur tombast sur les bras, sans qu'il se trouvast rien pour l'en destourner, parceque le reste des huguenots seroit alors trop foible pour l'arrester, et que les Espagnols ne s'accorderoient pas seulement avec luy pour le regard de M. de Mantoue, de peur d'attirer la guerre en Italie, mais s'y joindroient encore s'il vouloit pour les aller attaquer, conformément au traité desja fait, afin de l'empescher par ceste occupation de penser aux choses d'Allemagne, où l'Empereur faisoit en ce temps là de grands progrès.

Sur quoy, après plusieurs consultations, ils n'y trouverent point de meilleur remede que de faire préparer une sy grande armée pour envoyer à La Rochelle, que les Espagnols le sçachant, et se persuadant que cette ville seroit secourue, s'engageassent de telle sorte devant Casal, qu'il leur fust après trop honteux de s'en retirer dès qu'on les menaceroit d'y aller; présupposant que moyennant cela, quand bien même le Roy prendroit La Rochelle, il quitteroit toutes autres choses pour y aller, tant il avoit d'intérest de sauver Casal.

C'est pourquoy le roy de la Grand'Bretagne fist à l'heure mesme assembler un parlement, lequel tant à cause de la religion que sur la croyance que La Rochelle leur pourroit demeurer, et qu'ils remettroient encore une fois le pied en France, accorda cinq subsides, qui font environ quatre millions de livres, qui estoit la plus grande somme qu'ils eussent accoutumé de donner en une fois; avec quoy il fist une telle ar-

mée, que le duc de Bouquinguan ne la jugeant pas indigne de luy, se résolust de s'y rembarquer, et de tenter encore un coup quelle seroit sa fortune.

Le comte de Carlisle fust aussy, sur ce mesme temps, envoyé à Turin pour le dire à M. de Savoye, et par luy aux Espagnols; car il faut noter que les Anglois ne le pouvoient pas directement, estant encore en guerre avec eux; les assurant, afin qu'ils continuassent plus hardiment leur siege, que La Rochelle seroit infailliblement secourue, et que les François auroient trop d'affaires chez eux pour pouvoir aller autre part.

Et comme on se persuade aisément ce qu'on desire, les Espagnols y ajoustant foy, firent sy bien que les choses réussirent à la fin selon le projet des Anglois, le Roy ayant préferé, après la prise de La Rochelle, de secourir M. de Mantoue, à tous les autres sentiments qu'il pouvoit avoir.

Or, encore que le Roy fust bien averty de ce qui se faisoit en Angleterre, et que le secours qu'on y préparoit seroit très grand, il n'en avoit néanmoins nulle apprehension, n'y ayant point d'apparence que celuy-là peust mieux réussir que l'autre, veu l'estat où il trouveroit tant la terre que la mer; car la circonvallation estoit toute achevée, et la digue le devoit estre devant qu'ils peussent arriver. De sorte que quand bien il eust peu forcer les vaisseaux qui estoient à la teste (ce qu'on n'avoit pourtant osé entreprendre au dernier voyage), et rompre les trois rangs de machines du Plessis-Besançon, posées derriere eux, il auroit trouvé après cela les batteries des deux bouts de la digue, de six pieces chacune, sy bien placées pour tirer à fleur d'eau et à bout portant, l'entrée sy estroite, et les vaisseaux qui

la fermoient sy bien amarés, qu'il eust esté impossible de passer sans estre coulé à fonds, ou brisé contre la digue.

Ce qu'ils eussent donc vraysemblablement peu faire eust esté de descendre en Bretagne ou en Normandie; mais outre que ce n'auroit pas esté secourir La Rochelle, laquelle, se rendant bientost après, eust donné liberté de les aller faire rembarquer, on y avoit encore mis sy bon ordre, qu'il n'estoit pas apparent que cela peust réussir : de sorte que toute la difficulté estoit pour ceux de Casal. Ce n'est pas que les avis qui en venoient ne portassent qu'ils iroient bien loin; mais comme l'opiniastreté des Rochellois estoit extresme, on craignoit tousjours qu'ils n'en peussent pas attendre la fin.

Cependant, pour les y obliger, on les faisoit souvent assurer que, pourveu qu'ils eussent patience, le Roy iroit à eux avec de sy grandes forces, qu'ils seroient indubitablement secourus. Et parcequ'on voyoit que les Rochellois commençoient à manquer de vivres, on les menaça que s'ils attendoient la derniere extremité, ils seroient traités avec toute rigueur, et il leur fust mesme envoyé un hérault pour les sommer, et leur maire en particulier; ceste formalité ayant quelquefois bien réussy envers les peuples, pour les faire rentrer dans leur devoir. Mais Dieu qui les vouloit chastier, aussy bien que les Espagnols, comme ayant tous deux des causes fort injustes, permist qu'ils tinssent jusques au bout, afin qu'ils fussent traités comme ils méritoient, et que ceux de Casal eussent assés de vivres pour en faire recevoir la honte toute entiere aux Espagnols.

Il arriva une chose qui y contribua beaucoup, qui fust que M. de Mantoue, qui avoit fait faire de grandes levées en France, ayant mandé au marquis d'Uxelles, qui les commandoit, d'entrer dans le Piémont, les Espagnols eurent tant de peur que M. de Savoye, ne se sentant pas assez fort pour l'en empescher, ne luy accordast le passage et qu'il leur tombast après sur les bras, qu'ils luy envoyerent une grande partie de ce qu'ils avoient devant Casal; après quoy, ne pouvant pas tenir toutes les avenues fermées comme auparavant, les Montferrains, passionnés pour leur prince, y jetterent tant de vivres, qu'encore que M. de Savoye ayant de bien meilleures troupes que le marquis d'Uxelles, l'eust défait dans le Val..... (1), les Espagnols néanmoins n'en tirerent pas tant d'avantage que M. de Mantoue, cela ayant esté en partie cause du salut de Casal.

Le Roy, qui ne se donnoit aucun repos, ayant enfin voulu voir ses armées, commença par celle de mer, où il trouva toutes choses en très bon ordre, et le commandeur de Valançay, aussy bien que tous les autres officiers, bien résolus de ne laisser pas forcer le passage. Ensuite de quoy estant allé à celle de terre, luy et tous ceux qui l'accompagnoient confesserent n'en avoir jamais veu une sy belle : ce qui venoit principalement de ce que voyant souvent les compagnies ou dans les quartiers, ou quand elles entroient en garde, les capitaines estoient forcés de les tenir tousjours bien complettes; que les habillements y avoient fait cesser

(1) *Dans le Val.....* : Ce nom est en blanc sur le manuscrit. On lit les plus grands détails sur l'expédition du marquis d'Uxelles dans le Mercure françois, t. 14, p. 570 et suivantes.

les maladies; que les payements ne se retardoient jamais; que ceux qui vouloient travailler à la digue y gagnoient beaucoup; et enfin que l'ordre y estoit tel pour les vivres, qu'il y en venoit aussy abondamment et à aussy bon marché que sy on eust esté en pleine paix. De sorte que les soldats, au lieu de se desbander, comme il arrive ordinairement dans les sieges de longue durée, y couroient de toutes parts.

Sur ces entrefaites il arriva qu'un gentilhomme nommé La Grossetiere, qui estoit sorty un peu auparavant de La Rochelle pour aller par les provinces esmouvoir les esprits, et les porter à faire de tous costés de tels souslevements qu'ils contraignissent le Roy à lever le siege, fust pris à ..... (1). Et parcequ'on dist aussytost qu'on luy feroit son procès, les Rochellois penserent le pouvoir sauver en l'avouant, et mandant au cardinal de Richelieu qu'en vertu de cela, et qu'il n'avoit rien fait que sous leurs commissions et par leur ordre, il ne devoit pas estre traité autrement qu'en prisonnier de guerre, ainsy qu'il se pratiquoit partout. A quoy le cardinal respondit qu'il ne sçavoit pas encore les volontés du Roy sur ce subject; mais qu'en attendant il les avertissoit qu'ils n'estoient pas en estat de traiter du pair avec luy, et qu'ils feroient bien mieux de parler pour eux, et de recourir à sa bonté pour leur particulier que pour les autres. Ce qui, au jugement de tout le monde, aggravoit fort son crime, et fist que rien ne le peust sauver, fust qu'il avoit esté page du Roy.

(1) *Fust pris à ..... :* La Grossetière fut arrêté dans une ville de Normandie; il ne fut exécuté qu'après la prise de La Rochelle. On trouve plus de détails dans le Mercure françois, t. 14, p. 213.

Vers la fin du mois d'aoust, M. le comte arriva à la cour : il en estoit party long-temps auparavant, mal satisfait de plusieurs choses, mais principalement du mariage de mademoiselle de Montpensier, auquel il aspiroit, et que M. d'Orléans avoit espousée. Ensuite de quoy il estoit allé à Rome, à Venise et à Turin, d'où, ayant esté contraint de partir quand M. de Savoye se fist espagnol, il se retira à Neufchastel en Suisse, chez M. de Longueville son beau frere : mais s'y estant bientost ennuyé, il fist negotier son accommodement par M. de Senneterre, qui avoit lors tout crédit auprès de luy.

Pendant qu'on ne pensoit qu'à l'arrivée des Anglois, et à les bien recevoir, il vint une nouvelle qui sembloit la devoir fort esloingner, et qui surprist merveilleusement : qui fust que le duc de Bouquinguan, travaillant à donner les derniers ordres pour son embarquement, avoit esté tué, comme il sortoit de sa chambre pour conduire quelqu'un qui l'estoit venu voir, par un Anglois qui luy donna un coup de couteau dans le cœur sy subtilement, que s'étant aussytost après meslé parmy la foule des courtisans, il ne fust point descouvert : de sorte que toutes les présomptions allant plustost sur les François que sur les Anglois (car il y en avoit là quelques uns), on crioit qu'il les falloit tous tuer : mais le meurtrier mesme l'empescha en se montrant, et disant que c'estoit luy qui l'avoit fait, fondé, à ce qu'il confessa despuis quand on l'interrogea, sur les plaintes du dernier parlement contre luy ; et il croyoit tellement faire une bonne action, et que plusieurs gens approuveroient, que de peur d'en perdre le mérite, et que, sy on le tuoit sur-le-champ, on ne sceust pas qui il estoit,

il avoit escrit son nom dans un billet attaché au fond de son chapeau (1).

Ce duc estoit de médiocre naissance, venu fort jeune à la cour, et sy aymé du roy Jacques qu'il l'esleva en peu de temps aux plus grands honneurs de l'Estat, dans lesquels il se conduisit sy au gré du prince (2), qu'il le gouverna, quand il fust roy, plus absolument qu'il n'avoit fait son pere. Il estoit assés grand, de bonne mine, d'esprit agréable, magnifique, libéral, aimant les honnestes gens, et enfin fort bon pour la cour; mais au reste sy leger et sy vain, qu'il n'estoit nullement propre pour les grandes affaires, et moins encore pour la guerre, ainsy que le montra bien son voyage en l'isle de Ré.

Sa mort ayant fait croire aux Rochellois que le secours qu'il devoit mener en seroit du moins fort retardé, et leurs nécessités s'augmentant chaque jour, ils entrerent en de tels désespoirs, que, sans la grande opiniastreté du maire, ils se fussent dès lors rendus; mais il les en destourna, en demandant au moins du temps pour faire sçavoir en Angleterre l'estat où ils estoient, et ce qu'ils en devoient attendre, envoyant force gens à cest effet, afin que quelqu'un peust revenir, et leur en apporter des nouvelles assurées.

Mais ils trouverent tous tant de difficultés par les chemins, que pas un n'estant retourné au temps qu'on esperoit, il se fist une sy grande esmotion, dans laquelle quelques uns des principaux de la ville prirent part, que le maire fust contraint pour les appaiser de

(1) *Voyez* les Mémoires de Richelieu, t. 24, p. 158, deuxième série de cette Collection; et le Mercure françois, t. 14, p. 646. — (2) *Au gré du prince :* du prince royal, l'infortuné Charles I.

feindre de vouloir traiter, s'adressant pour cela à M. de Feuquieres, qu'ils tenoient tousjours prisonnier; lequel, par le moyen de M. Arnauld son beau-frere (1), qui le fust trouver dans La Rochelle, obtint un passeport du cardinal de Richelieu pour quatre deputés qui allerent à La Saussaye, où il estoit logé depuis le retour du Roy, comme en un lieu de meilleur air que le Pont de la Pierre.

Ces deputés parlerent fort honnestement, et, se monstrant bien satisfaits de la response du cardinal, promirent de retourner le lendemain; mais le maire ayant pendant cela regagné les principaux de ceux qui avoient fait le bruit, au lieu de les renvoyer fist sortir un brûlot, pour essayer de mettre le feu aux vaisseaux qui fermoient l'ouverture de la digue : ce que les chaloupes qui estoient en garde de ce costé-là ayant aisement empesché, il brusla tout seul.

Bien que les ordres pour empescher de sortir de la ville fussent, comme j'ay desja dit, fort exprès, et que la pluspart de ceux qu'on prenoit ayant passé les lignes fussent pendus, la necessité y estoit sy grande que plusieurs ne laissoient pas de le tenter, aymant mieux en courir le hasard que de mourir assurément de faim. Or, se trouvant quelquefois parmy eux des gens assez raisonnables, et sur les relations de qui il sembloit se pouvoir faire quelque fondement, ils disoient tous que la misere y estoit telle que la plus grande partie du menu peuple n'ayant plus rien, alloit chercher de

(1) *M. Arnauld son beau-frere :* Isaac Arnauld, mestre de camp général des carabins de France, fils d'Arnauld de Corbeville, conseiller d'Etat, intendant des finances. (*Voyez* les Mémoires d'Arnauld d'Andilly, t. 33, p. 320 et 349, deuxième série de cette Collection.)

quoy vivre sur les remparts et dans les fossés, où, ne trouvant que de méchantes herbes qui ne les pouvoient pas nourrir ny soustenir suffisamment, ils tomboient enfin en langueur, et mouroient peu de temps après; et eux-mesmes montroient bien, par leur visage desnué, pasle et luisant (car c'estoit là les marques de ceux qui enduroient une grande faim), et par le péril où ils se mettoient en voulant forcer les lignes, qu'ils estoient en grande extremité.

Néanmoins, quand on parloit de se rendre à ceux qui demeuroient, ils respondoient sy orgueilleusement qu'on ne sçavoit que croire, estant très certain que sy le maire et les autres de la maison-de-ville eussent eu en leur particulier dequoy subsister, ils avoient tant de pouvoir sur le petit peuple, par l'autorité de leur charge, et parceque leurs ministres ne leur preschoient autre chose que la patience, et qu'ils seroient infailliblement secourus, ou martirs s'ils mouroient en attendant, qu'ils se fussent plustost laissé mourir de faim que de parler de se rendre.

Mais le roy de la Grand'Bretagne ayant enfin fait partir son armée sous la conduite du comte de Linsay (1), elle arriva sur la fin de septembre; elle estoit aussy grande pour les vaisseaux qu'ils l'avoient promis, mais il n'y avoit point de gens pour mettre pied à terre, ayant bien jugé qu'ils y seroient inutiles.

Sur le bruit du retour des Anglois, M. le duc d'Orléans partist de Paris pour se rendre auprès du Roy, et luy tesmoigner son zele dans une action sy importante, et qui devoit decider du salut ou de la perte des Rochellois, et mesme des affaires de M. de Mantoue,

(1) *Du comte de Linsay* : le comte de Lindesey.

ausquelles il prenoit lors un particulier interest, estant peu de temps auparavant devenu sy passionnement amoureux de la princesse Marie (1), sa fille aisnée, qu'il la vouloit espouser, nonobstant la grande aversion qu'y monstroit la Reine mere, non seulement parcequ'elle prétendoit le marier à la princesse de Florence, qui estoit de sa maison, et qu'elle en avoit desja fait parler au grand duc, mais encore parcequ'elle n'aimoit point M. de Mantoue, qui avoit tousjours esté dans les interests de M. le prince pendant toute sa régence, et s'estoit, à ce qu'on luy avoit dit, vanté d'estre de meilleure maison qu'elle : ce qu'elle ne pouvoit oublier. C'est pourquoy, n'ayant pu rien gagner sur Monsieur, elle en escrivit sy fortement au Roy et au cardinal de Richelieu, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour l'en destourner, et l'obliger à contenter la Reine : à quoy n'ayant pas réussy, tant il estoit passionné, elle creust que c'estoit la faute du cardinal, et qu'il n'y avoit pas fait tout son pouvoir : ce qui, la rendant encore plus mal satisfaite de luy, donna grand moyen à ses ennemis de l'entretenir dans sa mauvaise humeur, et de la rendre enfin irréconciliable.

Or M. d'Orléans ne fust pas le seul qui partist de Paris pour aller à La Rochelle ; car le cardinal de La Valette, les ducs de Chevreuse et de Bellegarde, et quasy tout ce qui y estoit de gens de qualité, le suivirent ; et il y en vint encore sy grand nombre des provinces, qu'on n'avoit jamais veu plus de volontaires ensemble. De sorte qu'il est fort apparent que les Anglois n'y auroient pas trouvé leur compte s'ils eussent mis pied à terre, comme ils l'avoient promis; mais

(1) *La princesse Marie :* depuis reine de Pologne.

ne faisant nulle mine de cela, la pluspart monterent sur les vaisseaux.

Despuis que les Anglois furent arrivés, ils demeurerent quasy huit jours sans rien entreprendre, ne faisant que reconnoistre et consulter; et il n'y a point de doute que voyant les choses en tel estat qu'ils ne pouvoient raisonnablement espérer d'y réussir, ils n'en auroient pas fait l'espreuve, sy les Rochellois, qui estoient venus avec eux, n'eussent tant crié et protesté qu'une seule de leurs ramberges suffiroit pour battre et renverser tout ce qu'ils voyoient, pourveu qu'ils ne perdissent point le gros de l'eau, et le vent qui estoit fort favorable, et enfin que ceux de La Rochelle ne pouvoient pas attendre davantage, qu'ils ne peurent se dispenser d'en faire au moins une espreuve.

De sorte qu'ils s'y préparerent le 12 d'octobre; et que, comme on les vist en ceste disposition, chacun s'en alla au lieu qui luy estoit destiné : le cardinal de Richelieu à la digue, messieurs d'Angoulesme et de Schomberg à la pointe de Coureille, le mareschal de Bassompierre à la batterie de Chef-de-Baye, et tous les autres officiers à leurs postes.

Le Roy mesme ne voulant pas qu'une telle journée, où il y alloit sy fort de son interest, et où tant de gens s'exposoient à la mort pour son service, se passast sans qu'il y eust part, fust partout pour voir ce qui s'y faisoit, et pourvoir à ce qui en auroit besoin; se pouvant dire avec vérité que jamais un sy grand prince n'espargna moins sa personne qu'il fist ce jour là, les coups de canon, dont les Anglois n'estoient pas chiches, passant bien par dessus les lieux où il alloit.

Je ne puis pas aussy m'empescher de dire qu'il n'y

eust jamais rien de plus beau à voir; car la mer estant toute couverte de vaisseaux, tant du Roy que des ennemis, il y avoit encore sur la terre, outre toute l'armée, une sy grande quantité d'autres gens, et jusques à des femmes dans leurs carosses, pour regarder ce qui se feroit, que les plaines de Coureille et de Chef-de-Baye en estoient toutes remplies: et ce n'estoit pas sans raison, car si les Anglois eussent tenu parolle, et fait tous les efforts par mer dont ils s'étoient vantés, elles l'auroient peu voir facilement et sans péril, leur canon ne pouvant pas aller jusques où elles estoient.

La marée commençant à estre haute sur les huit ou neuf heures du matin, les Anglois leverent les voiles, et une de leurs ramberges, qui estoit à la teste, s'avança pour entrer dans le canal: mais comme ils avoient des gens avec la sonde à la main pour sçavoir s'il y auroit assés d'eau, ils en trouverent sy peu dès l'entrée, que celuy qui la commandoit jugeant qu'il y en auroit encore moins plus avant, s'arresta tout court, et l'envoya dire au comte de Linsay.

Sur quoy il y eust de nouvelles contestations; car les Rochellois, qui vouloient qu'on hasardast tout pour essayer de les sauver, leur représentant les promesses du roy de la Grand'Bretagne, l'honneur de leur nation, et l'avantage qu'ils en tireroient, La Rochelle ne pouvant plus avoir d'autres maistres qu'eux, soustenoient tousjours qu'il n'y avoit qu'à aller, et que tout ce qu'ils voyoient ne les pourroit arrester avec le vent qu'ils avoient. Mais les Anglois, moins préoccupés, disoient tout au contraire qu'il seroit impossible de passer, parceque les petits vaisseaux n'y feroient rien, et que les grands n'y pourroient pas aller sans toucher, et

estre ensuite coulés à fonds par les batteries des deux costés : c'est pourquoy, quelques raisons qu'on leur peust alléguer, ils ne voulurent jamais passer outre.

Ceux de La Rochelle, pendant cela, montrerent de vouloir faire quelque chose de leur costé, ayant ouvert leur port, lequel, outre la chaisne, estoit tousjours fermé par un vaisseau, et mis dehors un brûlot; mais comme ils avoient grand'peine à le faire avancer avec la marée et le vent contraire, on tira dessus tant de coups de canon de la batterie du fort d'Orléans, qu'il fust coulé à fonds; et quant aux Anglois, après avoir demeuré encore quelque temps en présence, faisant semblant de vouloir avancer, ils se retirerent enfin tout-à-fait, dès que la marée commença à manquer.

Le lendemain au matin, ils retournerent au mesme lieu; de sorte qu'on croyoit qu'ils feroient ce jour là quelque chose de mieux : mais ils se contenterent d'envoyer deux brûlots, estimant que s'ils les pouvoient attacher à quelque vaisseau, qu'en les faisant suivre par dix ou douze autres qu'ils tenoient tous prests, l'armée en auroit sy grand peur que pour le sauver elle abandonneroit le passage; après quoy ils pourroient envoyer leurs petits vaisseaux, et les faire entrer sans difficulté. Mais aussytost que les deux brûlots furent un peu avancés, il partist une telle quantité de chaloupes pour les destourner, que ceux qui estoient dessus ayant peur, s'ils attendoient davantage, de ne se pouvoir pas retirer, y mirent le feu; et montant sur des chaloupes, les abandonnerent à la conduite du vent : de sorte que demeurant tous seuls, il fust fort aisé de les destourner et mettre hors du canal, où ayant échoué, ils brusterent à la vue de tout le monde. Après quoy les An-

glois, sans faire autre chose, plierent leurs voiles, et se retirerent.

Pendant ce temps là il fut tiré force coups de canon de part et d'autre, qui ne tuerent néanmoins que fort peu de gens, et du costé du Roy que quelque peu de simples soldats, et un gentilhomme nommé des Friches, qu'un boulet venant de La Rochelle, et qui fust le seul qui peust aller jusques à la batterie de Coureille où il estoit, choisit entre deux ou trois mille, et tout auprès de messieurs d'Angoulesme et de Schomberg, et luy emporta la teste. On a dit aussy que les Anglois n'y firent point de perte considérable.

Sy ces deux journées donnerent grande assurance à l'armée du Roy et refroidirent fort les Anglois, ils le furent encore plus par une tourmente qu'il y eust le lendemain, sy furieuse que, ne se pouvant tenir au lieu où ils estoient, il leur fallust prendre le couvert de l'isle de Ré, et y demeurer quelques jours; après lesquels estant revenus, ils penserent, puisqu'ils ne pouvoient rien faire pour La Rochelle par la force, qu'ils devoient au moins s'entremettre de son accommodement, présupposant que sy on les y recevoit, il ne paroistroit pas que le roy de la Grand'Bretagne l'eust entierement abandonnée, ny que leur voyage eust esté tout-à-fait inutile.

Ils firent donc à ceste fin demander un passeport pour M. de Montagu, celuy mesme qui avoit esté pris en Lorraine; lequel luy ayant esté accordé, il offrist au nom de son roy de faire rendre La Rochelle, à condition de pardonner aux Rochellois et à ceux qui les avoient servis, comme messieurs de Soubise, de Laval, et autres; de leur laisser tous leurs privileges,

avec liberté de conscience; et de permettre à quelques Anglois qui estoient dans la ville de retourner en Angleterre.

A quoy le cardinal de Richelieu respondit que le Roy n'avoit point besoin de l'entremise du roy de la Grand'Bretagne pour se faire obéir par ses subjects, auxquels il feroit tel traictement qu'il verroit bon estre; et quant aux Anglois, qu'ils le recevroient pareil à celuy qui se feroit aux François en Angleterre, sans rien dire davantage.

Ce que M. de Montagu voyant, il demanda au moins du temps pour en aller avertir son roy, et une treve de quinze jours entre les deux armées, parcequ'il lui falloit bien cela pour faire le voyage. Ce qui luy ayant esté accordé, le Roy voulust qu'il fist le tour de La Rochelle, et vist la circonvallation, la digue, la disposition des vaisseaux, et toutes les autres choses qui estoient tant sur la terre que sur la mer, afin qu'il peust mieux dire en Angleterre l'estat où on estoit, et comme on ne craignoit rien. D'autres Anglois y furent aussy avec luy, qui en demeurerent estonnés, et fort persuadés que la place ne se pouvoit secourir.

Or les Rochellois qui estoient dans l'armée voyant les choses en cest estat, creurent qu'il leur seroit meilleur de faire eux-mesmes leur traité que de s'en remettre aux Anglois : c'est pourquoy ils envoyerent quatre desputés au cardinal de Richelieu, qui ne demanderent que pardon et liberté de conscience, qu'il leur accorda sans difficulté.

Mais parceque sur ce mesme temps il eust avis que les Rochellois, désesperant d'estre secourus et de pouvoir tenir plus longtemps, avoient aussy nommé des

desputés pour le venir trouver, il ne voulust pas que ceux de l'armée s'en retournassent, que les autres ne fussent arrivés, pour s'en servir en cas de besoin, comme il fist; car estant entré en matiere avec les desputés de la ville, et voyant que, quoy qu'il leur dist, ils vouloient tousjours qu'on comptast pour quelque chose le secours des Anglois, et qu'ils s'offroient de traiter sans eux, il creust ne leur pouvoir mieux prouver qu'il n'y avoit rien à prétendre de ce costé là qu'en leur faisant voir que ceux mesmes de l'armée ne s'y attendoient pas, et avoient recours à la bonté du Roy.

Il les fist donc venir devant eux; dont ils furent sy estonnés, et de sçavoir ce qu'ils avoient desja fait, que jugeant bien qu'il ne falloit plus marchander, ils s'en retournerent le dire dans la ville, d'où estant revenus le lendemain avec plein pouvoir, le traité fust bientost conclu.

De sorte que, le vingt-neuvieme d'octobre, le Roy estant à Laleu chez M. de Bassompierre, il sortist douze desputés, qu'un capitaine du régiment des Gardes fust recevoir jusques auprès de la porte Neufve; avec lequel ayant cheminé quelque temps à pied, ils le prierent de leur faire donner des chevaux, ne pouvant plus marcher tant ils estoient foibles : dont ayant fait avertir le mareschal de Bassompierre, qui n'estoit pas loin de là, il leur en envoya aussytost; après quoy estant arrivés auprès de luy, il les receust fort civilement, car il mist pied à terre comme eux; puis estant remontés à cheval, il les mena chez le Roy.

A l'entrée du logis ils trouverent tout en armes, et le marquis de Brezé, capitaine des gardes, pour les recevoir et les mener au Roy. Le cardinal de Richelieu

les attendist à la porte de la chambre, qui les présenta. Ils se mirent tous à genoux, ainsy que le doivent faire les deputés des villes; et l'avocat du Roy de La Rochelle fist une petite harangue pour demander pardon, tesmoigner leur repentir, et assurer de leur obéissance et fidelité pour l'avenir.

A quoy le Roy respondit qu'il prioit Dieu qu'ils le dissent de bon cœur; qu'ils sçavoient bien qu'ils avoient tousjours fait contre luy tout ce qu'ils avoient peu; mais qu'il leur pardonnoit, et leur promettoit, pourveu qu'ils n'y retournassent point, de ne s'en souvenir jamais. M. d'Herbaud (1), secretaire d'Estat, leust tout haut le pardon, tel qu'il avoit esté concerté avec leurs deputés.

Devant que de s'en aller, ils firent des excuses de leur maire, qui n'estoit point venu parcequ'il ne sortoit point de la ville tant que son magistrat duroit, et qu'il y attendoit le Roy pour luy remettre les clefs entre les mains. A quoy le Roy ne respondit rien, mais commanda seulement qu'on les fist disner, et qu'ils retournassent preparer toutes choses pour l'entrée des troupes, qui se fist le lendemain; messieurs d'Angoulesme et de Schomberg, suivis de messieurs de La Curée, de Vignolle, de Marillac, Du Hallier et de Saint-Chaumont, mareschaux de camp, y estant allés avec quatorze compagnies des Gardes et six des Suisses, lesquelles le Roy vist passer, faisant un commandement bien exprès qu'on n'y en laissast point entrer d'autres, pour éviter le désordre.

Il se trouva devant la porte quantité d'hommes et de

(1) *M. d'Herbaud :* Raymond Phelypeaux, seigneur d'Herbaut, secrétaire d'Etat en 1621, mourut en 1629.

femmes qui, ayant esté quelques jours auparavant mis hors de la ville, mouroient de faim, lesquels prirent ce temps là, et se jetterent à genoux devant le Roy, afin qu'il leur fist donner du pain; comme il fust fait à l'heure mesme.

Messieurs d'Angoulesme et de Schomberg furent receus à l'entrée de la ville par le maire, qui leur fist une petite harangue; après laquelle luy ayant demandé les clefs, ils luy ordonnerent, n'estant plus maire, de licencier ses gardes, et de se retirer en sa maison.

Il fust aussy fait un ban que personne n'eust à quitter son rang ny entrer dans aucune maison, jusques à ce qu'il fallust loger. Et le marquis de Fontenay alla au mesme temps, avec les régiments de Piémont et de Rambure, dans le fort de Tadon pour en prendre possession.

Le dernier jour du mois, le Roy fist le tour de la ville par le dehors; et voyant une infinité de gens sur les remparts qui crioient *vive le Roy!* et le supplioient de leur faire donner du pain, il en fist porter dix ou douze mille pour les plus pauvres : ce qui fust continué tous les jours jusques à son départ.

Au mesme temps l'église Sainte-Marguerite, qui estoit la seule qui avoit esté laissée aux catholiques depuis le changement de religion, fust nettoyée par les freres de l'Oratoire, qui y avoient esté establis longtemps auparavant, pour y pouvoir dire la messe le jour de la Toussaint. Les logis pour toute la cour ayant aussy esté faits, le cardinal de Richelieu y entra avec tout ce qui voulust y aller, et une grande abondance de vivres, tant de bœufs et de moutons que de pain et

de vin. Le maire se voulust approcher de luy; mais il luy commanda de se retirer dans son logis, et de n'en point partir (1).

Environ cent Anglois qu'il y avoit en tout furent menés dans leur armée, ainsy qu'il avoit esté promis par le traité; et le chevalier de Saint-Simon en porta la nouvelle aux Reines.

Le jour de la Toussaint, l'église ayant esté de bon matin consacrée par l'archevesque de Bordeaux, à cause qu'il y avoit eu quelques gens tués dedans, le cardinal de Richelieu y dist la messe, et ensuite l'archevesque et tous les ecclésiastiques de la cour; pendant quoy les récolets, minimes, et autres religieux ausquels on avoit promis des places dans la ville pour s'y habituer, faisoient des processions.

L'après-disnée, le Roy y entra à cheval, le régiment des Gardes et les Suisses estant en haye despuis la porte de Congne jusques à celle de l'église. Les mousquetaires marchoient les premiers, puis les chevaux-légers et toute la cour en confusion, pour esviter les disputes pour les rangs. Messieurs d'Angoulesme, de Bassompierre et de Schomberg alloient en mesme ligne, comme généraux d'armée, et le cardinal de Richelieu derriere eux, tout seul; après quoy venoit le Roy, suivy de ses principaux officiers, de ses gardes, et de ses gens d'armes. Les officiers du presidial se trouverent sur le chemin; mais le maire n'y fust pas, le Roy ne le voulant pas voir. Il alla descendre à l'é-

(1) *Et de n'en point partir :* Ce récit d'un témoin oculaire rend bien peu vraisemblable ce que raconte Le Vassor dans son *Histoire de Louis XIII*, t. 3, p. 247. C'est d'ailleurs un écrivain qu'on ne sauroit lire avec trop de précaution.

glise Sainte-Marguerite, où l'attendoient le garde des sceaux avec tous ceux du conseil et les religieux, qui aiderent à chanter le *Te Deum*.

Le pere Souffran, confesseur du Roy, fist ensuite une petite exhortation pour le convier, et toute l'assemblée, de remercier Dieu de la grande grace qu'il luy venoit de faire, et à toute la France; après quoy, estant retourné coucher à Laleu parceque son logis n'estoit pas encore prest, il y revinst le lendemain, et y fist la feste des Morts; et le jour d'après, la procession du Saint-Sacrement.

Sur ce temps là, M. de Montagu arriva, qui fust bien estonné de trouver tant de besongne faite sans luy, et qu'on ne l'eust pas attendu; mais voyant qu'il n'y avoit point de remede, il s'en retourna à l'armée, et avec elle en Angleterre.

On ne peust pas s'imaginer une opiniastreté ny une patience plus grande que celle des Rochellois, ayant souffert un siege de près de quinze mois, et enduré une telle necessité, qu'il est certain que la faim en tua plus de huit ou dix mille; qu'il y eust quelques femmes qui mangerent leurs enfans; qu'il falloit faire garder les cimetieres, de peur qu'on n'allast desterrer les morts pour les manger; que le prix des vivres y devint sur la fin sy excessif, qu'un mouton y estoit vendu trois cents livres, et une vache deux mille; et enfin que les mieux traités, à la réserve de cinquante ou soixante, ne mangeoient, assés long-temps devant qu'ils se rendissent, que du cuir bouilli avec de l'eau et du vinaigre, et encore sy petitement, que celuy chez qui je logeai me monstra, dans une chose grande comme une palette à tirer du sang, sa portion d'un jour, qui n'au-

roit pas assurement suffy pour le déjeuner d'un petit enfant, quand c'auroit esté la meilleure viande du monde et la plus nourrissante; dont il estoit aussy devenu sy foible, qu'il ne pouvoit quasy plus marcher ny se soustenir, et fust mort sans doutes pour peu que cela eust duré davantage.

Or ces gens là ne s'estoient pas laissé réduire à de telles extremités par le seul motif de la religion et de la liberté, mais aussy parceque le bon estat où ils pensoient estre par le moyen de leurs grandes fortifications, de leur union avec tous les huguenots de France, et principalement de Guienne et de Languedoc, et des intelligences qu'ils avoient en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, les avoit tellement enorgueillis, que ne reconnoissant le Roy qu'autant qu'il leur plaisoit et leur tournoit à compte, ils l'avoient encore tellement offensé en donnant retraite à tous les mécontents, entrant dans toutes les factions, et se joignant avec tous ceux qui avoient voulu prendre les armes contre luy et luy faire la guerre, qu'ils croyoient impossible qu'il leur peust pardonner, et ne les ruinast entierement quand il en auroit le pouvoir. Mais comme le Roy n'estoit pas de ceux qui n'ont égard ny à leurs promesses ny à leurs serments, et qu'il suivoit plustost l'exemple de ses prédécesseurs, qui, traitant leurs subjects comme leurs enfants, ne demandoient que d'en estre obéis, et faisoient gloire après cela d'en oublier toutes les offenses et les pardonner, aussy leur fist-il bientost voir qu'ils le connoissoient mal, et qu'ils ne pouvoient jamais estre véritablement heureux que dans leur devoir, y trouvant les mesmes libertés qu'auparavant pour la religion, et estant hors de toutes

les appréhensions et les peines qu'ils se donnoient et qu'on leur donnoit, qui ne les laissoient en repos ny nuit ny jour, et non plus dans la paix que dans la guerre.

L'on vist quelque échantillon de cela dans le voyage qu'y firent messieurs de Créquy, de La Rochefoucault, de Bassompierre, de Villeroy et de Fontenay en l'année 1620, comme le Roy alloit à Bordeaux (1); car, bien que n'ayant avec eux que le peu de gens dont on ne se sçauroit passer, et qu'à cause de messieurs de Créquy et de La Rochefoucault, qu'ils consideroient particulierement, celuy là comme gendre de M. d'Esdiguieres, et celuy cy à cause que ses prédécesseurs s'estoient autrefois fort signalés dans leur party, ils les eussent fort bien receus, le maire estant venu au devant d'eux à la porte de la ville, et les ayant fait loger et défrayer jusques au lendemain après disner, qu'ils en partirent : sy est-ce qu'ils ne les laisserent jamais tous seuls, et que sy quelqu'un se séparoit de la troupe, il voyoit aussytost un Rochellois après luy pour l'observer, et regarder ce qu'il feroit et à qui il parleroit; ayant mesme posé des corps de garde devant leurs logis, dès qu'ils y furent entrés pour se coucher.

Et ce n'estoit pas seulement de gens comme eux dont ils se défioient, mais de toutes sortes d'estrangers; n'y en allant aucun qui ne fust obligé de dire d'où il venoit, et pourquoy, et d'en partir dès que ses affaires estoient faites, craignant non seulement le dehors à cause du Roy et de beaucoup de catholiques

(1) *A Bordeaux :* M. de Fontenay a déjà parlé de ce voyage dans la première partie de ses Mémoires, sous l'année 1620.

qui les environnoient, mais encore le dedans, à cause du petit peuple, qui estoit en perpetuelle contestation avec les plus grands pour avoir le dessus. De sorte que leur vie, comparée avec tout ce qui se fait dans toutes les autres villes de France, se pouvoit veritablement dire très malheureuse; et au lieu de la liberté qu'ils cherchoient avec tant de passion, une fort grande servitude.

[1629] Par le traité fait avec les Rochellois, et une déclaration du Roy vérifiée au parlement le 15 janvier 1629, qui confirmoit le traité, le Roy leur pardonna la rebellion, et tout ce qu'ils avoient fait, tant dedans que dehors le royaume, depuis la descente des Anglois dans l'isle de Ré; les laissa en liberté de conscience, et leur rendist tous leurs biens meubles et immeubles. Et quant à ce qu'il vouloit à l'avenir estre observé dans la ville, tant à l'égard de la religion catholique que pour le gouvernement politique, il ordonna entre autres choses que le temple seroit gardé pour en faire l'église cathédrale de l'evesché, qu'il vouloit y establir; qu'on n'y souffriroit à l'avenir, pour s'y habituer, que des catholiques; que toutes les fortifications, et mesmes les murailles, seroient rasées, sans se pouvoir jamais restablir, n'estant gardé que les deux tours, dans lesquelles il y avoit un capitaine et une garnison pour la seureté du port; cassa et annula tous les privileges, franchises et libertés accordées cy devant à la ville et aux maires, eschevins et pairs, et particulierement celuy de noblesse; jugea la ville et les habitans taillables; mais, en considération du commerce, les taxa à quatre mille livres par an; unit à son domaine tout le revenu de la maison de ville, et def-

fendit à tous les habitants d'avoir des armes, poudres et munitions de guerre chez eux, ny d'en faire trafic sans permission.

Le Roy ayant destiné les régiments du Plessis-Praslain, de Chatelier-Berlot et de La Meilleraye, avec la compagnie de chevaux-légers du marquis de La Fosseliere, pour y demeurer jusques à l'entiere demolition des fortifications et murailles, il ordonna, pour oster à l'avenir tout subject de trouble, que madame et mademoiselle de Rohan iroient dans le chasteau de Niort, et Guiton, maire, à ....., sans en pouvoir sortir; et en bannit à perpétuité les ministres Salbert, des Herbiers, et autres, principaux autheurs de la rebellion. Puis, ayant envoyé M. de Saint-Chaumont avec quatre compagnies du régiment des Gardes dans la citadelle de Ré pour la faire desmolir, et M. de Toiras avec toute son armée en Auvergne pour se reposer et estre sur le chemin de Casal, où il vouloit aller dès qu'il auroit esté quelques jours à Paris, il partist enfin le 18 novembre, prenant son chemin par Nostre-Dame des Andillieres (1), pour remercier Dieu et la Vierge, sous la protection de laquelle ayant commencé son entreprise, il la vouloit aussy finir. Il arriva à Paris le .... décembre. Les Reines allerent au devant de luy jusques à Limours, et il trouva hors de la porte Saint-Jacques plus de douze mille hommes en armes, avec toute la magnificence par les rues qui se peust faire dans le peu de temps qu'on eust pour s'y préparer.

Le Roy ayant donné part à tous les princes voisins de cest heureux succès, le Pape alla à pied en procession despuis l'église des Augustins jusques à celle de

(1) *Par Nostre-Dame des Andillieres* · A Saumur.

Saint-Louis nationale de France, où le *Te Deum* fust chanté; et l'Empereur fist M. de Quinçay, qui lui en porta la nouvelle, comte de l'Empire.

Mais elle ne fust pas receue de mesme sorte à Madrid, à cause des suites qu'ils en prévoyoient. M. de Bautru, qui y fust envoyé, ayant eu charge de parler aussy de l'affaire de Casal, offrist des conditions très raisonnables; mais comme elles tendoient toutes à le conserver à M. de Mantoue, ou à le faire acheter sy cher que le comte d'Olivarez n'en auroit pas tiré tout l'avantage qu'il s'estoit promis, et qu'on verroit tousjours un François au cœur de l'Italie (ce qu'il ne vouloit point), il ne s'en fist rien.

Or, parceque le secours de Casal et la réduction de M. de Rohan et des huguenots de Guienne et de Languedoc se firent immediatement après la prise de La Rochelle, et en furent les premiers et les principaux fruits, j'ay creu devoir encore dire icy tout ce que j'ai sceu de l'un et de l'autre, pour mettre ensemble, puisqu'elles se sont suivies de sy près, les actions les plus glorieuses et les plus utiles, tant à la religion et à l'Estat qu'à toute la chrétienté, que le Roy pouvoit faire, ayant par ce moyen destruit la faction des huguenots, qui estoit sy grande en France, et conservé en liberté le Pape et tous les princes d'Italie, qui après la prise de Casal eussent peu estre opprimés.

Le Roy estant, comme j'ay desja dit, arrivé à Paris, et l'affaire de Casal pressant, il falloit nécessairement y prendre une prompte résolution. La Reine mere ne vouloit point qu'on y allast, non seulement pour les raisons qu'elle en alléguoit, comme du danger où le Roy se mettroit de faire un si grand voyage, et passer

par des pays si froids au cœur de l'hiver; qu'il devoit plus considérer M. de Savoye que M. de Mantoue, ayant une de ses sœurs dans sa maison, et luy pouvant estre plus utile; et que ce seroit mesme une grande temerité de se mettre au hasard d'avoir la guerre avec l'Empereur et le roy d'Espagne pendant qu'il l'avoit avec les Anglois et les huguenots, lesquels n'estoient pas encore sy bas qu'ils ne se peussent relever quand il seroit contraint d'envoyer ses plus grandes forces au dehors, et que le roy de la Grand'-Bretagne feroit des diversions dans quelques unes de ses provinces maritimes; mais aussy pour suivre les sentiments du cardinal de Berulle et du garde des sceaux de Marillac, qui, voulant qu'on continuast la guerre contre les huguenots pour les ruiner tout-à-fait, appréhendoient extremement une rupture avec les Espagnols, qui en empescheroit; et luy en représentant sans doute le danger par l'exemple de Henry-le-Grand, qui perdist en deux ans toute la frontiere de Picardie, luy en faisoient une grande peur; ou peut-estre encore plus pour contredire au cardinal de Richelieu, qui l'affectoit particulierement, et parce-qu'elle n'aimoit pas, comme j'ay desja dit, M. de Mantoue, craignant qu'un si grand engagement où le Roy se mettroit pour luy, et son eslevation, ne luy fist enfin consentir au mariage de Monsieur et de sa fille, contre lequel elle se déclaroit tousjours de plus en plus.

Or, bien que cela n'esbranlast pas le Roy, il pouvoit néanmoins beaucoup nuire, rendant le cardinal de Richelieu plus retenu à le conseiller, de peur que sy le succès ne respondoit pas aux apparences, toute la faute n'en fust rejettée sur luy; dont le Roy s'estant en-

fin aperceu et en voulant sçavoir la raison, il luy dist:

Que ce n'estoit pas qu'il ne vist bien la gloire que ce luy seroit, sy, venant de prendre La Rochelle protégée par les Anglois, il secouroit Casal attaqué par les Espagnols, et sy, après tant de traités par lesquels ils pensoient avoir fermé aux François les portes d'Italie, il se les faisoit ouvrir pour maintenir un de ses alliés qu'on vouloit injustement opprimer, ny aussy qu'il ne le creust possible, y allant avec une armée grande et victorieuse, et surprenant les ennemis qui ne s'y attendoient pas, le passage des montagnes ne devant point faire peur, puisque les histoires faisoient foy qu'ils avoient tousjours esté forcés, quelques gardes qu'on y eust mis, et mesme par de ses prédécesseurs. Et pour ce qui estoit des Anglois et des huguenots, qu'il sçavoit bien que ceux là ne demandoient que la paix, le roy de la Grand'Bretagne ne voulant point assembler de parlement, sans quoy il ne pouvoit continuer la guerre; et pour les autres, qu'il les tenoit tellement enfermés dans un des coins de son royaume, et eslongnés de tout secours, que les seules forces de Guienne et de Languedoc seroient suffisantes pour les mettre à la raison. Mais parceque les choses de la guerre estoient sy incertaines et hasardeuses que les plus sagement entreprises réussissoient quelquefois le plus mal, et que sy cela arrivoit il y auroit beaucoup à craindre pour sa personne, se trouvant en un pays estranger, et tout environné d'ennemis; joint que sa santé estant préférable à tout, il appréhendoit encore de le voir aller en une sy mauvaise saison, et pour un voyage qui seroit plus pénible que celuy de La Rochelle, et où il ne faudroit peut-estre pas moins de patience (car, à luy dire le

vray, il vaudroit mieux pour son honneur ne s'y pas engager, que de se desister et de s'en revenir que tout ne fust achevé), qu'il ne devoit pas craindre, quand il n'iroit point, qu'on y trouvast à redire, tels princes que luy n'ayant pas accoutumé de courir ainsy d'un des bouts du monde à l'autre, et mesmement sortant d'un grand siege, et en hiver; qu'il ne faudroit que continuer la négociation commencée pendant qu'on estoit à La Rochelle, ne faisant nul doute que les Espagnols ne s'y monstrassent plus raisonnables qu'en ce temps-là, le voyant en liberté d'aller à eux, et de porter la guerre en Italie.

A quoy ce grand Roy, tousjours désireux d'acquérir de la gloire quand il en trouvoit l'occasion, luy respondit aussytost qu'il s'estonnoit fort de l'entendre parler de la sorte, puisqu'il ne luy avoit jamais veu manquer à ce qu'il devoit faire, quelque difficile qu'il fust; et partant, qu'il préparast diligemment tout ce qui seroit nécessaire pour cela, et s'assurast qu'il iroit, et feroit tout ce qu'il faudroit.

Mais le cardinal, n'estant pas encore content, voulust pour plus grande seureté qu'il y pensast davantage, et l'en pressa sy fort qu'il prist enfin trois jours pour le faire, au bout desquels le cardinal estant retourné et ne le trouvant point changé, il ne se parla plus que du voyage, sans que la Reine mere osast s'y opposer.

Ceste résolution pleust infiniment à beaucoup de gens qui supportoient impatiemment l'injustice qu'on vouloit faire à M. de Mantoue, qui estoit François; joint que l'émulation qui se trouve ordinairement entre des puissances égales, et qui contestent pour l'em-

pire, ayant esté quelque temps comme renfermée, et presque sans oser se montrer du costé de la France, à cause de la minorité du Roy et de la defiance qu'on avoit des huguenots, qui sembloient n'attendre qu'une guerre estrangere pour en profiter, ainsy qu'ils en avoient donné quelques marques pendant le siege d'Amiens et le voyage de Savoye, quoyque sous un roy sy redouté; ceste émulation, dis-je, estoit devenue sy grande, depuis la liberté où on croyoit estre par la prise de La Rochelle, de faire tout ce qu'on voudroit, qu'on ne pouvoit souffrir un plus grand establissement des Espagnols en Italie, ny mesme les progrès de l'Empereur en Allemagne; de sorte que, sans regarder que cela pourroit engendrer de nouvelles guerres, on vouloit que le Roy s'y opposast.

Mais ce qui le causa bien davantage fust l'humeur des ministres de France et d'Espagne, le cardinal de Richelieu et le comte d'Olivarez; car estant tous deux demesurement ambitieux et desireux de gloire, ils cherchoient tellement à s'avantager l'un sur l'autre, par la hauteur de leurs actions et les fruits que leurs maistres en recevroient, que dès que le comte d'Olivarez fust assuré, comme j'ay desja dit, que le cardinal prendroit La Rochelle (ce qui rendroit le Roy absolu dans son Estat), il voulust aussy, quoyque contre toute justice, prendre Casal, qui auroit peu rendre le roy d'Espagne maistre de l'Italie.

Et leur ambition, qui n'avoit point de bornes, n'ayant peu estre ny refroidie ni contentée par les deux secours de Casal, leur fist porter les choses sy avant dans les années suivantes (le comte d'Olivarez fomentant les divisions de la maison royale, recevant

la Reine mere à Bruxelles, et puis Monsieur, et luy baillant des troupes pour aller en Languedoc faire la guerre ; et le cardinal de Richelieu gardant Pignerol, et donnant du secours aux Hollandois et aux Suédois), que, ne pouvant plus demeurer dans les voyes indirectes, ils en vinrent à la fin à une guerre ouverte.

Au reste, sur le seul bruit du partement du Roy, M. de Savoye pensa à réparer ce qui luy manquoit, donnant force commissions, et fortifiant un détroit de montagnes auprès de Suse, par lequel il falloit nécessairement passer ; et le comte d'Olivarez de son costé, pour essayer de l'arrester et l'endormir sur l'espérance d'une négociation, montra en mesme temps à messieurs de Fargy, ambassadeur du Roy, et de Bautru, grande envie d'accommoder les choses à l'amiable. Mais comme ils sçavoient qu'il s'estoit trop assurement promis l'acquisition de Casal toute franche, et sans rien donner, pour en pouvoir estre sy tost détrompé ; et que n'estant pas aussy accoutumé à voir des roys faire de sy longs voyages, et aller partout où la nécessité de leurs affaires les appeloit, les roys d'Espagne ne partant jamais de Madrid, il ne parloit de celuy du Roy que comme d'une raillerie, et dont on pensoit l'espouvanter ; ils jugerent bien qu'il ne s'y falloit pas attendre, et n'y respondirent rien.

Ce qui demeura en cest estat jusques à ce qu'ayant sceu le Roy véritablement party, et marcher en diligence, il commença à craindre, et leur fist dire positivement que le roy d'Espagne pourroit consentir à l'un des deux partis proposés, le despost ou le rasement des fortifications ; présupposant que s'il pouvoit engager une négociation, il faudroit que le Roy s'ar-

restast, et qu'elle se pourroit aisement prolonger jusques à la cheute de Casal. Mais M. de Bautru, qui avoit desja pris congé, jugeant fort sagement qu'un départ sy prompt comme celuy du Roy, et avec une sy grande armée, ne pouvoit pas s'estre fait sans quelque grande raison, et pour n'avoir que les mesmes conditions qu'auparavant, ne laissa pas de s'en aller, et le manda seulement par un courier au cardinal de Richelieu, qui, voyant les choses sy bien acheminées, eust une grande joie de le sçavoir party, sans s'estre engagé à rien.

Dans ce mesme temps, M. de Savoye, suivant le style du comte d'Olivarez, envoya le prince de Piémont au devant du Roy, se figurant que sa présence et les grandes raisons qu'il allégueroit seroient capables de l'arrester, et de l'obliger à mettre l'affaire en négociation.

Il trouva le Roy vers Lyon, et luy représenta l'estat de Casal; qu'il faisoit fort mauvais, le temps qu'il luy falloit pour y aller, les incommodités qu'il recevroit dans le voyage, le danger qu'il ne fust rendu devant qu'il y peust estre, et la peine où il seroit après cela, parceque les Espagnols en deviendroient indubitablement sy fiers que, ne voulant plus entendre parler de traité, il ne luy resteroit point d'autre voie pour en sortir que de faire la guerre dans l'Estat de Milan, où il auroit assurément de grands desavantages. Mais que si, sans se donner tant de peines ny se mettre en tous ces hasards, il vouloit s'arrester, et, suivant les propositions desja faites, luy dire ce qu'il aimeroit le mieux d'un despost ou du rasement des fortifications, qu'il iroit en diligence en avertir M. de Savoye, qui le fe-

roit indubitablement agréer au gouverneur de Milan, toutes choses estant encore en leur entier, et la réputation des Espagnols à couvert; ne devant point entrer en doute pour la sienne, puisqu'il estoit certain que tout ce qu'auroit M. de Mantoue, il le tiendroit de luy.

Le prince de Piémont fust mieux receu que ses propositions, le Roy n'y ayant respondu autre chose sinon qu'il estoit party pour secourir Casal, et le vouloit faire à quelque prix que ce fust, ne demandant à M. de Savoye que le passage par ses terres, sans luy faire aucun tort, ny qu'on prist rien qu'en payant; que s'il en faisoit retirer les Espagnols, et y mettoit autant de vivres qu'il en estoit besoin devant qu'il y peust estre, il s'arresteroit aussytost qu'il en seroit assuré, n'estant venu que pour cela : mais que comme il ne cherchoit point la guerre, aussy ne la fuyoit-il pas, et qu'il croyoit que les Espagnols avoient autant de raisons d'apprehender de le voir en Italie que luy de se donner la peine d'y aller.

Le prince de Piémont n'ayant peu tirer d'autre responce, quoyqu'il alléguast plusieurs raisons, et l'exemple mesme de Pavie, il demanda permission de l'aller dire à M. de Savoye, promettant de retourner aussytost qu'il l'auroit veu. Mais, au lieu de cela, il envoya le comte de Verrue, lequel ayant trouvé le Roy au pied du mont Genevre, fust mené au cardinal de Richelieu, auquel il dit que M. de Savoye venoit à Suse pour rendre ses devoirs au Roy, et ne souffrir pas qu'il entrast dans son pays sans que luy-mesme luy en ouvrist les portes; et force autres beaux complimens, desquels le cardinal ne se payant pas, il voulut sçavoir au vray sa résolution, et ce qu'on en devoit attendre.

Sur quoy il luy dist enfin que puisque M. de Savoye estoit tout prest d'obéir au Roy sans regarder ce qu'en pourroient dire les Espagnols, il croyoit aussy bien raisonnable qu'il luy donnast la mesme part qu'ils faisoient dans le Montferrat. Mais le cardinal respondit que ce n'estoit pas chose pareille, parceque les Espagnols, qui ne cherchoient qu'à despouiller M. de Mantoue de tout ce qu'il avoit, faisoient bon marché à ceux qui leur pouvoient aider de ce qui ne les accommodoit pas; mais que le Roy allant pour le maintenir, il ne pouvoit avec honneur lui en rien retrancher. Que bien estoit-il vray que sy, quand M. de Mantoue seroit en paisible possession de tout ce qui luy appartenoit, M. de Savoye se trouvoit bien fondé dans quelqu'une de ses prétentions, il devoit s'assurer qu'il luy en seroit fait raison, et qu'il connoistroit de quelle sorte le Roy le considéroit, et combien ses intérests luy estoient chers : ce que le comte de Verrue retourna dire au duc.

Cependant l'armée ayant tousjours marché, on se trouva enfin à la veue des barricades. Il y en avoit trois ensuite l'une de l'autre, dans des endroits fort estroits, qui sont à l'entrée du Piémont et au dessous du fort de Gélase; deux mille hommes les gardoient, lesquels M. de Savoye y avoit envoyés dès qu'il sceust le Roy en chemin, ayant estimé superflu d'y en mettre davantage, parceque ne s'imaginant pas que le Roy, comme il estoit encore en guerre avec les huguenots et les Anglois, en osast entreprendre une nouvelle, il n'avoit pas seulement pensé qu'il pourroit estre arresté par le prince de Piémont et par les propositions qu'il luy feroit; mais qu'il seroit ravi d'en trouver un honneste

prétexte. Ce qui n'ayant pas réussy comme il croyoit, il y faisoit aller le reste de ses troupes; mais elles n'y peurent pas arriver assés tost.

Or le cardinal de Richelieu estant allé sur ce temps là, avec les mareschaux de Créquy, de Bassompierre et de Schomberg, à la teste de l'armée, ils résolurent que sans retardement on attaquéroit les barricades, quoyqu'elles fussent très fortes, y ayant à chacune un rempart fort épais et un fort grand fossé, pour ne donner pas loisir à M. de Savoye d'y faire travailler davantage, ny d'y avoir plus de gens; et ce qui estoit encore plus important, parceque la place n'estoit pas tenable, tant à cause de l'incommodité des logements et qu'il y falloit coucher à découvert et sur la neige, que parceque s'il fust venu du mauvais temps, ainsy qu'il fist quelques jours après, on y eust esté en grand péril, et qu'on y auroit aussy peu manquer de vivres. C'est pourquoy, disposant toutes choses pour l'attaque, ils ordonnerent que les Gardes françoises et suisses auroient la pointe, et seroient soutenues par les régiments de Piémont, Navarre et Champagne.

Mais les capitaines du régiment de Sault, lesquels, estant de Dauphiné, avoient force gens qui sçavoient gravir dans les montagnes, ayant dit au comte de Sault que sy on luy vouloit permettre de monter au haut de la montagne, ils se faisoient fort de gagner le dessus des barricades, et, prenant les ennemis par derriere, rendre l'attaque non seulement plus aisée, mais indubitable; il fust aussytost le dire au cardinal et aux mareschaux, qui l'approuvant fort, aussy bien que le Roy, l'ordre luy en fust donné.

Les choses estant ainsy disposées, le comte de Sault

partist le soir, avec ordre d'estre à la pointe du jour au haut de la montagne, l'attaque se devant faire à ceste heure là. Mais devant que de rien commencer, M. de Comminges fust envoyé aux barricades demander passage, à celuy qui y commandoit, pour le Roy et pour son armée, comme amy, et qui pretendoit ce soir là aller coucher à Suse. A quoy le comte de Verrue, qui s'y trouva, respondit que la compagnie estoit un peu bien grande pour venir comme amy; toutefois qu'il eust un peu de patience, et qu'il alloit en avertir M. de Savoye, qui estoit à Suse: ajoutant d'un ton moins eslevé, mais qui pouvoit néanmoins estre entendu, qu'ils sçauroient bien deffendre leurs barricades, et qu'on n'auroit pas affaire aux Anglois. Mais M. de Comminges dit qu'il n'avoit point d'autre charge que de dire que le Roy estoit là, et demandoit à passer; et que sy on l'en vouloit empescher, il feroit bien voir que les François ne mettoient nulle difference entre les Piémontois et les Anglois, et ne s'arresteroient pas pour eux, non plus que pour toutes les autres nations du monde.

Dès que M. de Comminges fust revenu, la pointe du jour paroissant et le Roy estant arrivé, toutes les troupes marcherent dans l'ordre qui leur estoit donné. A l'abord, les Piémontois firent bonne mine et tirerent les premiers, faisant un fort grand feu; mais le comte de Sault, qui estoit desja au dessus d'eux et les voyoit par derriere, ayant aussy fait sa descharge, il leur prist une telle espouvante, que non seulement ceux de la premiere barricade, mais de la seconde et de la troisieme, quitterent la place, et porterent l'effroy jusques dans Suse, d'où tout ce qui y estoit s'enfuit aussy bien qu'eux.

De sorte que sy, sans s'amuser à se loger et s'assurer des barricades, on les eust suivis, le désordre y estoit sy grand, que M. de Savoye ny le prince de Piémont ne s'en fussent peut-estre pas sauvés, ayant bien eu de la peine à se défaire de trente ou quarante chevaux qui, s'estant glissés par le costé des barricades, les coururent jusques auprès de Veillanne. Pas un de ceux du Roy n'y furent tués, et fort peu des ennemis, tant ils partirent de bonne heure et firent diligence; mais on prist quelques officiers, qui aimerent mieux demeurer que de fuir, et huit ou neuf drapeaux.

Ayant esté ensuite résolu qu'on iroit à Suse pour s'en rendre maistre, parcequ'il est sur les deux principaux passages qui vont du Dauphiné et de la Savoye en Piémont, par le mont Genevre et par le mont Cenis, toutes les troupes s'y acheminerent, faisant en passant sommer les forts de Gélase et de Jaillon, lesquels, quoyque de très difficile accès, furent abandonnés de ceux qui y estoient, qui se retirerent dans les montagnes. La ville de Suse fust emportée avec la mesme facilité; mais parcequ'il falloit encore prendre la citadelle, qui pouvoit donner plus de peine, estant toute sur le roc, M. de Créquy y laissant la pluspart de l'armée, s'en alla avec deux ou trois mille hommes seulement à Boussoleins pour y faire teste à M. de Savoye, qui s'estoit arresté à Veillanne avec tout ce qu'il avoit peu ramasser. Mais comme on sçavoit bien l'avantage que ce seroit de ne l'avoir pas contraire, le Roy luy envoya dès le lendemain M. de Senneterre, lequel ayant esté à Turin avec M. le comte, avoit souvent traité avec luy pour luy représenter de nouveau toutes les choses qu'on luy avoit desja fait dire, et es-

sayer de le disposer à donner de bonne volonté ce qu'il ne pourroit pas empescher par la force, l'assurant que le Roy auroit un desplaisir extreme s'il falloit qu'il employast encore une fois ses armes contre luy, et qu'il seroit impossible après cela que le fort de la guerre ne tombast sur ses Estats : ce que M. de Savoye, qui sçavoit fort bien dissimuler ses sentiments quand il en estoit temps, receust avec tous les tesmoignages de respect et d'obligation qu'il se pouvoit; et faisant de nécessité vertu, envoya à l'heure mesme le prince de Piémont à Chaumont, où le Roy estoit encore, qui fist le traité qui s'ensuit :

Que M. de Savoye seroit obligé de donner passage par ses terres à l'armée du Roy qui iroit au Montferrat; luy fournir de vivres, tant pour y aller que pour revenir, et tout ce qui seroit nécessaire pour le ravitaillement de Casal, donnant autant de vivres qu'on en voudroit, en les payant au prix des trois derniers marchés. De donner à l'avenir libre et assuré passage à tout ce que le Roy y voudroit envoyer par quelque endroit de ses pays que ce peust estre, et particulierement pour tel nombre de gens de guerre qui seroit nécessaire pour la seureté de Casal et du Montferrat en cas qu'il fust attaqué, ou qu'on creust qu'il le deust estre : pour assurance de quoy il feroit à l'heure mesme remettre la citadelle de Suse et le chasteau de Saint-François entre les mains du Roy pour y mettre une garnison de Suisses, et telle personne d'entre eux qu'il luy plairoit pour y commander; lequel pourtant feroit serment à M. de Savoye de lui rendre la citadelle et le chasteau aussytost que toutes les choses promises par le present traité seroient exécutées : moyennant quoy

le Roy promettoit à M. de Savoye de luy faire laisser en propriété par M. de Mantoue, pour tous les droits qu'il pouvoit prétendre sur le Montferrat, la ville de Trin, et quinze mille escus d'or de rente de la mesme nature et qualité; qu'on luy en avoit desja offert douze, Sa Majesté consentant que jusques à ce que toutes les choses promises par le present traité fussent effectuées, M. de Savoye retinst tout ce qu'il avoit pris dans le Montferrat, et qu'il ne le rendist au duc de Mantoue qu'au mesme temps qu'on luy restitueroit la citadelle de Suse et le chasteau de Saint-François; laissant toutefois à M. de Mantoue tout le reste du revenu qu'il y auroit dans ce qu'il tiendroit du Montferrat, au dessus des quinze mille escus de rente qu'on luy promettoit. Et d'autant que le Roy avoit une armée du costé de Nice qui pouvoit lors estre entrée dans les Estats de M. de Savoye, il promettoit de l'en faire sortir; et sy elle avoit pris quelque chose, de le faire rendre et restablir comme il estoit auparavant; promettant en outre Sa Majesté de deffendre M. de Savoye et ses Estats contre qui que ce fust qui, pour raison du présent traité ou autre prétexte, les voudroit attaquer. Il fust aussy arresté qu'ils feroient une ligue avec le Pape, les Venitiens et tous les autres princes d'Italie qui y voudroient entrer, pour la liberté d'Italie.

Mais comme le prince de Piémont ne faisoit ce traité qu'avec la participation des Espagnols et de leur bon gré, aussy luy donnerent-ils pouvoir de faire le leur, estimant moins honteux, puisqu'ils ne pouvoient pas empescher le Roy d'aller à Casal, de s'en retirer par une négociation que par la force; et voulant aussy, à quelque prix que ce fust, le renvoyer promptement de

là les monts, de peur que se voyant sy près de l'Estat de Milan, et avec une sy puissante armée, il ne luy vinst envie de les prendre au despourveu, et lorsqu'ils n'estoient pas en estat de luy résister, croyant que de semblables voyages ne s'entreprendroient pas tous les jours; mais que s'il le faisoit, ayant eu du temps pour s'y préparer, ils n'auroient pas les mesmes appréhensions qu'ils avoient alors, et pourroient peut-estre bien attaquer Casal de force et l'avoir pris, devant qu'il y peust revenir.

Que sy les Espagnols desiroient sy fort de renvoyer le Roy, il n'avoit pas aussy moins d'envye de s'en retourner pour finir vistement avec les huguenots; car pour la paix d'Angleterre, elle se traitoit par les ambassadeurs de Venise, et on en estoit desja comme asseuré, afin que sy les Espagnols ou M. de Savoye n'observoient pas leurs promesses, il y peust retourner assez tost et assez puissamment pour réparer dans un second voyage ce qui auroit manqué au premier, puisqu'il n'auroit plus que cela à faire. Il fust donc arresté, pour oster tout subject au Roy de passer outre, que M. de Savoye feroit sçavoir à don Gonçalès que, sur la connoissance qu'il avoit donnée au Roy que l'intention du roy d'Espagne n'avoit jamais esté de despouiller M. de Mantoue de ses Estats, et qu'il estoit content que ses gens se retirassent de devant Casal, de laisser M. de Mantoue libre possesseur de tous ses Estats de Mantoue et de Montferrat, et mesme de procurer que l'Empereur luy en donnast l'investiture dans un mois, pourveu qu'on mist pendant ce temps là dans Nice-de-la-Paille des Suisses de ceux qui servoient M. de Savoye, avec un commissaire impérial, lequel declareroit la

tenir et garder au nom de l'Empereur, à condition toutesfois d'en sortir au bout dudit mois, et de la restituer à M. de Mantoue ou à celuy qui iroit de sa part, soit que l'investiture fust venue ou non : que le Roy avoit consenty au susdit dépost, et assuroit aussy n'avoir eu aucune intention d'attaquer les Estats du roy d'Espagne son beau-frere, avec lequel il vouloit tousjours entretenir une bonne amitié et mutuelle correspondance, don Gonçalès en devant faire venir dans six semaines la ratification du roy d'Espagne.

Après quoy on ajouta au traité de M. de Savoye qu'il feroit fournir dans le quinzieme du présent mois mille charges de bled et cinq cents charges de vin pour Casal; que les villes d'Albe et de Moncalve, bien que non specifiées dans les articles précédents, ne seroient pas néanmoins comprises dans l'estimation des quinze mille escus d'or de rente qui devoient estre donnés avec Trin à M. de Savoye; mais qu'elles seroient restituées à M. de Mantoue, au mesme temps que la citadelle de Suse à M. de Savoye. Et qu'en cas que don Gonçalès ou les Espagnols contrevinssent directement ou indirectement à tout ce qui avoit esté arresté par le présent traité, M. de Savoye donneroit libre passage par ses Estats aux troupes que le Roy voudroit envoyer dans le Montferrat, et leur fourniroit les estapes nécessaires aux despends du Roy. Fait le unzieme mars 1629; et signé ARMAND, *cardinal de Richelieu;* et VICTOR-AMÉDÉE.

Ce qui ayant esté dès le lendemain ratifié par M. de Savoye, la citadelle de Suse et le fort de Saint-François furent mis entre les mains du Roy, qui y fist entrer le capitaine Reding avec sa compagnie des Gardes suisses,

aux conditions du traité, et partist aussytost après de Chaumont pour aller coucher à Suse.

Beaucoup de gens s'estonnerent du peu de difficulté que fist M. de Savoye de donner ces deux places, se persuadant qu'estant assés fortes, elles n'eussent peut-estre pas esté prises devant que Casal, qui estoit lors aux abois, se fust rendu; après quoy les Espagnols estant libres, l'auroient peu joindre, et luy aider à les secourir, ou du moins à disputer sy long-temps l'entrée de la plaine du Piémont, et donner tant d'incommodités au Roy et à son armée, les tenant enfermés dans les montagnes, qu'il auroit peu s'en lasser, et son armée se defaire : ce qui luy eust conservé toute ceste partie du Montferrat que les Espagnols luy laissoient prendre, qui estoit bien autre que celle que le Roy luy faisoit donner.

Ce qu'il ne faut pas douter qu'il ne vist bien aussy; mais comme il estoit fort sage et avisé, il regardoit plus loin, ne voulant pas, pour faire mal au Roy et à M. de Mantoue, se mettre en péril d'en recevoir plus qu'eux, ny, pour avoir une plus grande partie du Montferrat, hasarder tout le Piémont; estant très certain qu'en ne s'accommodant pas avec le Roy, il falloit de toute nécessité ou qu'il defist son armée (ce qu'il sçavoit bien n'estre pas aisé, estant plus forte que celle des Espagnols et la sienne jointes ensemble, et plus aguerrie), ou que le Piémont devinst, comme on luy avoit dit, le théastre de la guerre, et se vist tout au moins pillé d'amis et d'ennemis. Joint qu'affectant particulierement de tenir une balance égale entre les deux couronnes, comme tirant de là sa principale grandeur et la considération où il estoit dans le monde, il vou-

lust peut-estre prendre une voye qui, sans donner plus d'avantage à l'une qu'à l'autre (car Casal ne se prenoit point, et le Roy retournoit en France), l'assuroit de Trin, avec quinze mille escus d'or de rente dans le Montferrat, qu'il estimoit plus, puisque c'estoit M. de Mantoue mesme qui les donnoit, et par l'entremise du Roy qui le protégeoit, que tout ce que luy laisserent les Espagnols, qui luy pourroit tousjours estre contesté; ou, s'il vouloit donner quelque chose à ses ressentiments, et se venger de l'affront qu'il venoit de recevoir (à quoy il y a bien autant d'apparence), qu'il croyoit le pouvoir mieux faire en ceste façon et sans rien hasarder, soit parcequ'il pourroit faire apporter tant de longueurs et de difficultés à l'exécution du traité, que l'armée du Roy se pourroit ruiner; ou parcequ'en s'en allant, les Espagnols et luy profitant du temps et recevant les secours qu'ils attendoient d'Allemagne, ils pourroient avec plus d'avantage recommencer la guerre, ainsy qu'en effet ils firent l'année suivante.

Quelques jours après la signature du traité, Madame vint voir le Roy, qui luy fist toute la bonne reception possible dans le lieu où il estoit, ayant envoyé le mareschal de Bassompierre au devant d'elle, avec quantité de gens de la cour, jusques auprès de Veillanne; le mareschal de Créquy à la teste de vingt-cinq ou trente cornettes de cavallerie, par delà Boussoleins; et estant allé luy-mesme à demy lieue de Suse. Elle estoit dans une litiere de velours cramoisy dessus et dessous, et toute en broderie d'or, très richement parée, et vestue et coiffée à la françoise, ainsy qu'elle avoit accoutumé. Le prince de Piémont marchoit à cheval à costé d'elle.

Dès qu'elle vist le Roy, elle descendist de sa litiere, comme luy de cheval; et courant à luy, le prist par les genoux, les embrassant, et luy demandant permission de baiser ses mains victorieuses. Mais le Roy l'ayant à l'heure mesme relevée, et baisée avec les plus grands tesmoignages d'affection qu'il peust, elle luy dist encore qu'il estoit sy remply de gloire, qu'elle ne sçavoit sy elle oseroit seulement le regarder; mais qu'elle l'asseuroit qu'après l'avoir veu, elle ne se soucieroit plus de mourir. Sur quoy le Roy l'ayant de nouveau embrassée, il luy protesta qu'il n'avoit jamais eu tant de joie qu'en la voyant, et plus sans comparaison que de tout ce qu'il avoit fait.

Ensuite de cela le prince de Piémont salua le Roy; et après s'estre un peu entretenus, Madame remonta dans sa litiere, et le Roy à cheval, se tenant tousjours à la portiere, et luy parlant jusques à ce qu'il fust arrivé où estoit l'armée, qu'il avoit fait venir toute entiere au devant d'elle, et mettre en bataille le long du chemin.

Il mena le prince de Piémont par tous les escadrons et les bataillons, les uns après les autres; lequel les admira, et le pouvoit faire en effet, et sans flatterie, car il n'y avoit rien de plus beau. Quant on fust à Suse, le Roy conduisit Madame au chasteau, où elle logea, n'ayant pris, quand il arriva, qu'une maison particuliere.

Or ce n'estoit pas sans raison que Madame tesmoignoit tant de joye de voir le Roy en ce pays-là, bien que ce fust aux despens de la réputation de son beaupere et de son mary, et qu'ils eussent esté fort humiliés, ne pouvant plus dire comme auparavant qu'ils tenoient

les clefs de l'Italie dans leurs mains, pour n'y laisser entrer que ceux qu'il leur plairoit; car ayant esté fort peu considerée despuis qu'ils s'estoient rangés du costé des Espagnols, pour leur mieux persuader sans doute que c'estoit tout de bon, elle se voyoit, despuis l'arrivée du Roy, revenue en son premier estat, M. de Savoye jugeant bien, quoyqu'il fust encore Espagnol dans le cœur, que les choses pourroient n'aller pas comme il s'estoit imaginé, et qu'il falloit changer de conduite. A quoy il fust encore après cela bien plus obligé; car Madame se sceust sy bien servir, pendant qu'elle fust auprès du Roy, des avantages que son grand esprit luy donnoit, que l'ayant tout-à-fait gagné, il ne voulust point partir sans faire entendre à M. de Savoye les sentiments qu'il avoit pour elle, et la part qu'il prendroit à tous ses interests.

Au reste, quand ce vint à fournir Casal de tout ce qu'il avoit besoin, ainsy que M. de Savoye s'y estoit obligé par le traité, il n'y eust point de chicanerie que ses officiers ne fissent, ny de retardements qu'ils n'apportassent, pour en rendre l'exécution plus longue ou mesme impossible, estant nécessaire de recourir à luy sur les moindres difficultés pour avoir de nouveaux ordres; et jusques là que le Roy en estant ennuyé, fust tout prest, non de s'en retourner, laissant la chose imparfaite, comme vraysemblablement on pretendoit l'y obliger, mais d'aller luy mesme sur les lieux pour le faire exécuter. Ce que les Espagnols ayant sceu et apprehendé, M. de Savoye tint enfin sa parole, et donna tout ce qu'on luy demandoit; après quoy il fust à Suse, où on le receust à l'ordinaire, c'est-à-dire le Roy estant sorty du costé qu'il devoit venir, comme pour

aller à la chasse; et luy, dès qu'il le peust voir, quittant son chemin, et allant droit à luy.

Lorsqu'il en fust à quarante ou cinquante pas, il mist pied à terre; et le Roy, quand il le vist fort proche. La mine de tous les deux costés fust fort bonne; car comme M. de Savoye estoit bien maistre de son esprit et se sçavoit accommoder au temps, aussy fist-il de grandes humiliations, et ne manqua pas de flatter le Roy sur toutes les choses qu'il avoit faites. Ce que le Roy, qui avoit son compte, luy rendist abondamment, tesmoignant une grande estime de sa personne, et beaucoup d'affection pour sa maison.

Pendant que tout cela se fist, le cardinal de Richelieu n'y estoit pas; mais estant venu un peu après, et se tenant derriere M. de Savoye, il s'arresta pour le voir. Ils ne mirent point pied à terre, s'estant seulement approchés, et baissés sur le cou de leurs chevaux pour se saluer. Les compliments furent fort succincts, et la mine encore plus froide, principalement de la part de M. de Savoye, qui l'a hay jusques à la mort plus qu'homme du monde, parcequ'avec luy il falloit parler nettement et agir de mesme, et que ce n'estoit pas son style, ne voulant que nager entre deux eaux, et essayer de faire ses affaires aux despends des deux partis, sans estre jamais bien assurement de pas un.

Le Roy estant arrivé à son logis, le cardinal et le duc entrerent tous seuls dans un cabinet pour parler d'affaires, et particulierement des vivres qu'on vouloit encore envoyer dans Casal, et des estapes pour les troupes qui iroient; dont M. de Savoye se deffendist autant qu'il peust, s'excusant sur la pauvreté du peuple, et disant avoir eu des peines incroyables à trouver ce

'il y avoit desja fait porter. Mais enfin le cardinal opiniastrant, il promist tout ce qu'on voulust; et ant sejourné deux jours seulement auprès du Roy, s'en retourna à Veillanne, où il fist renouveler les ficultés par ses officiers, qui suivoient sy bien ses entions que, n'estant jamais prests en mesme temps, n'en eust point veu la fin, sy le Roy, qui ne s'en uloit point retourner qu'il n'y eust des vivres pour an, ne s'en fust tout-à-fait scandalisé, et n'eust tes- igné comme la premiere fois estre tout prest d'aller -mesme sur les lieux pour y donner ordre.

Mais n'est-ce pas une chose quasy incroyable que la blesse que les Espagnols montrerent en ceste occa- n, n'ayant peu, pendant près de cinq mois qui se serent despuis la prise de La Rochelle jusques au rnier convoy, se mettre en estat, non d'attaquer Ca- de force, mais de ne craindre pas de l'estre dans r propre pays, pouvant aisément hors de là, sans se p eslongner de leurs villes, qui environnent Casal plusieurs costés, ny rien hasarder, empescher que vivres n'y entrassent facilement, et donner une ex- e sy legitime à M. de Savoye d'y en faire mener, le Roy eust esté contraint de la recevoir et d'y r luy-mesme, comme il disoit, ou d'y envoyer la lleure partie de son armée pour les escorter; et n de l'y laisser, n'y ayant point de doute, puisqu'on reust obligé de tenir plus de neuf mille hommes à e ou à Casal pendant tout l'hiver, quoyque la paix faite, qu'il y en auroit fallu bien davantage sy on eu la guerre. Après quoy les Anglois ny les hu- nots n'auroient peut-estre pas traité aussy librement ls firent; et le Roy se seroit trouvé fort embarrassé,

ayant tout en un mesme temps trois guerres différentes pour le moins sur les bras, car il en auroit encore peu avoir une quatrieme, sy le roy d'Espagne eust voulu rompre en Flandre avec luy, comme tout le monde s'y attendoit. Mais il avoit ses défauts, aussy bien que le Roy les siens, qui lui firent perdre la plus belle occasion d'attaquer l'Estat de Milan qu'il pouvoit jamais rencontrer.

C'est ce que M. de Savoye, qui suivant sa coutume de n'estre jamais sy attaché à un party qu'il ne fust prest de passer dans l'autre, en y trouvant ses avantages, sceust bien représenter au Roy et au cardinal de Richelieu estant à Suse, les pressant de n'en faire point à demy, et leur faisant voir clairement ce qui en estoit, et qu'en joignant comme il feroit toutes ses troupes à celles du Roy, rien ne leur pourroit résister. Mais, sans considérer que la parole de M. de Savoye n'estoit pas une trop bonne garantie, ny que ceste declaration devoit estre accompagnée de beaucoup de choses auquelles on n'estoit point préparé, le Roy voulust montrer que, n'estant allé que pour M. de Mantoue, il ne pensoit aussy qu'à luy assurer ses Estats, et se contentoit de l'avoir fait. Ce qui estoit sy juste qu'il a peut-estre, autant que toute autre chose, attiré les benedictions qu'on a tousjours veues despuis ce temps-là sur luy et sur toutes ses entreprises.

Quelques uns pourront demander d'où venoit une telle foiblesse en une si grande monarchie, ou tant de négligence en un conseil estimé aussy sage que celuy d'Espagne, et pour une chose de ceste consequence, et qu'il avoit voulu entreprendre sy opiniastrement, ayant mesme eu tant de temps pour y donner ordre? Sur-

quoy on peut dire qu'outre les raisons particulieres et secretes, il semble y en avoir deux générales.

La premiere, la lenteur ordinaire des Espagnols en tout ce qu'ils font, laquelle leur estant naturelle, a esté encore sy bien cimentée par les avantages qu'ils en ont tirés dans les siecles passés, particulierement contre les François, sur lesquels ils ont sy souvent emporté beaucoup de choses par leur patience et leurs longs retardements, qu'ils ne sçauroient quasy agir autrement, mesme quand il en est besoin; joint aussy que, ne s'estant jamais imaginé qu'on peust entreprendre de secourir Casal, parceque le Roy, qui seul le pouvoit faire, estoit occupé ailleurs, et que mesme ayant M. de Savoye pour eux, ils pensoient luy en avoir fermé toutes les avenues, ils ne s'y estoient point préparés, n'ayant fait nulles levées autre part que dans l'Estat de Milan, comme croyant qu'avec quelque peu de Suisses qu'ils avoient elles pourroient suffire. De sorte que quand ils virent le Roy en liberté d'y aller, et qu'il le faisoit devant qu'ils se fussent résolus à Madrid, et que leurs ordres eussent esté portés et executés partout où on les envoyoit, il ne se passa pas seulement tout le temps que j'ay dit, mais beaucoup davantage, n'ayant eu en effet d'armée propre pour soustenir une telle entreprise que l'année d'après; tout ce que le comte d'Olivarez, qui avoit l'esprit plus chaud que le commun des Espagnols, et qui y estoit aussy le plus intéressé (le siege de Casal estant son ouvrage), y peust apporter du sien pour faire haster les levées, ayant esté inutile : car il eust fallu refondre tous ceux qui y estoient employés, et faire changer d'humeur à toute une nation.

La seconde cause est la situation de leurs Estats; car estant tous séparés par la mer ou par les Alpes, la communication en est sy difficile et de tant de despense, que cela apporte nécessairement de grands retardements à tout ce qu'ils veulent faire, estant besoin, sy c'est à l'égard de l'Espagne et de l'Italie, et qu'on veuille envoyer des troupes de l'une à l'autre, d'une armée de mer pour les conduire, et de grandes forces de terre pour aller d'Italie en Allemagne et en Flandre, ou pour en venir; car toutes les montagnes estant entre les mains de gens indépendants, et qui ne favorisent pas tousjours leurs desseins, il arrive rarement qu'on ne leur en dispute point les passages, ainsy qu'il fust fait en ce mesme temps aux troupes que l'Empereur leur envoyoit, qui ne seroient jamais passées dans les Grisons, sy l'armée n'y eust esté toute entiere.

Ce fust par tout ce que j'ay dit cy-dessus qu'on commença à connoistre ce qui s'est encore veu despuis bien plus clairement, que la puissance du roy d'Espagne, estimée jusques là sy formidable et le devoir porter à la monarchie universelle, n'estoit pas telle qu'elle paroissoit, son foible s'estant descouvert aussytost qu'il fust fortement attaqué; et que la France, tout au contraire, avoit des ressources inespuisables, et qu'on ne croyoit point : tesmoing ce secours de Casal après le siege de La Rochelle, qui avoit tant duré et tant cousté; celuy de l'année suivante, malgré toutes les forces d'Espagne et d'Allemagne jointes ensemble; et en ces derniers temps, quand après avoir soutenu quatre années de guerre civile sans discontinuer l'estrangere, et esté mesme abandonnée d'un de ses principaux alliés, les troubles domestiques n'eurent pas sy tost cessé, qu'on

retourna de nouveau dans la Flandre et dans l'Italie avec plus de forces qu'auparavant.

Ce qui vient sans doute de l'union de toutes ses parties, et de la facilité qu'il y a d'aller des unes aux autres; de sa grande fertilité, qui fait que sans avoir les Indes, il luy en vient plus d'or et plus d'argent, en eschange des choses qu'elle produit, qu'il n'en demeure à ceux qui les ont; et enfin du nombre infiny de capitaines et de soldats qui s'y trouvent tousjours. De sorte qu'on peust dire sans exagération que la France, bien gouvernée, peust faire de plus grandes choses que tout autre royaume du monde.

Mais je ne veux pas oublier une chose arrivée ensuite de ces secours de Casal qu'on ne se seroit jamais imaginée : qui est que la grande foiblesse que les Espagnols y montrerent, et qui sembloit devoir causer leur ruine en Italie, a esté leur salut; la pluspart des princes d'Italie ayant tout d'un coup changé d'opinion, aimant mieux, par une politique toute nouvelle, qu'ils y demeurassent que d'en secouer le joug, comme ils avoient voulu faire jusques là, sur le fondement qu'ils ne leur pouvoient faire nul mal avec les seules forces d'Italie, et que pour en tirer d'ailleurs il leur falloit tant de temps qu'ils auroient loisir de s'y préparer et d'estre secourus du Roy, qui ne leur manqueroit pas au besoin, non plus qu'au duc de Mantoue. Mais que s'ils chassoient les Espagnols, encore qu'il ne prist rien de leur despouille, et rendist Pignerol, ainsy qu'il le promettoit; bien loin d'amender leur condition, qu'elle en deviendroit pire, demeurant tout-à-fait exposés à sa mercy, pouvant reprendre le passage de Suse toutes les fois qu'il luy plairoit, comme il avoit

desja fait, et les attaquer après avec de telles forces, devant qu'ils y eussent songé, qu'il leur seroit impossible d'y résister, ny de tirer secours des Espagnols, qui seroient trop eslongnés.

Et en effet ils sont tousjours demeurés neutres depuis que la guerre a esté declarée; et je ne sçay, s'ils eussent veu la balance pencher trop fort du costé du Roy en Italie, s'ils ne fussent point passés de l'autre pour l'empescher de tomber entierement, tant sa diligence et ses grandes forces les avoient espouvantés; choisissant plustost, par une prévoyance qui semble un peu trop raffinée, de souffrir un mal present, et contre lequel ils avoient autrefois tant crié, que de se mettre au hasard d'un autre qu'ils estimoient plus dangereux, quoyque fort eslongné, et qui pouvoit n'arriver jamais.

Tous les princes d'Italie envoyerent des ambassadeurs au Roy aussytost qu'ils le sceurent à Suse, et mesme les plus engagés avec les Espagnols, comme les Génois, lesquels voyant avec quelle hauteur il avoit soutenu M. de Mantoue, et que l'eslongnement, ny M. de Savoye joint aux Espagnols, ne l'en avoient peu empescher, commencerent dès lors à changer de style, et à devenir plus neutres que par le passé : ce qu'ils ont tousjours fait despuis.

Or ces ambassadeurs furent fort estonnés de voir la patience du Roy en un lieu sy desagréable et sy incommode, et de ce que l'armée y subsistoit des seuls vivres apportés de Dauphiné sur des mulets; mais ils l'auroient esté bien davantage, s'ils avoient sceu, comme il est très veritable, que les mauvais temps les ayant par deux fois empeschés de venir pendant trois

ou quatre jours, tous les soldats l'avoient souffert, sans qu'aucun se fust desbandé : ce qui n'est guere arrivé autre part.

Ils furent aussy fort satisfaits du grand soin qu'on prenoit de Casal, où l'on envoyoit trois mille hommes de pied et deux cents chevaux des plus lestes de l'armée, et M. de Toiras pour y commander, dont la reputation estoit telle qu'il sembloit que luy seul le pouvoit deffendre; le cardinal de Richelieu, qui luy procura cest employ parcequ'il l'en jugeoit le plus capable, montrant bien par là qu'il ne regardoit guere à ses intérests particuliers quand il s'agissoit des publics et du service du Roy; ou qu'il se fioit sy fort en luy-mesme, connoissant bien ce qu'il valoit, qu'il ne craignoit pas que rien le peust offusquer, estant certain que ce nouveau moyen d'acquerir de la gloire, qu'il faisoit donner à M. de Toiras, qui n'estoit pas de ses amis, pouvant renouveler et mesme accroistre dans l'esprit du Roy la bonne volonté et l'estime qu'il avoit tousjours eue pour luy, pouvoit aussy luy estre fort préjudiciable.

Comme, pendant que toutes ces affaires se traitoient, il y avoit force gens inutiles, il prist envie à quelques uns d'aller à Turin voir la ville, et le saint suaire qui y est gardé et tenu en grande vénération, et entre autres au cardinal de La Valette et à M. de Longueville. M. de La Meilleraye (1), qui n'avoit encore alors aucune des grandes dignités qu'il a eues depuis,

(1) *M. de La Meilleraye :* Charles de La Porte, alors seigneur, et depuis duc, de La Meilleraye. Il devint maréchal de France et grand-maître de l'artillerie, par la faveur dont il jouissoit auprès du cardinal Mazarin.

et le marquis de Fontenay, y furent aussy avec eux; dont M. de Savoye, qui estoit tousjours à Veillanne, par où il falloit passer, ayant esté adverty par le prince de Piémont, il leur voulust donner à disner. Et parceque c'estoit l'homme du monde le plus régulier, et qui entendoit le mieux les cérémonies (à quoy on ne regarde pas tant en France qu'en Italie), j'ay creu qu'il ne seroit pas hors de propos de dire icy comme il en usa.

Il vint donc au devant d'eux un peu hors de Veillanne, et jusques sur le bord d'un torrent qui en passe assés près, où il les attendist pied à terre. Ils eussent bien voulu, dès qu'ils le virent ainsy, pouvoir aussy descendre, et ne l'aller pas trouver en carosse; mais il éstoit impossible, à cause de l'eau qu'il falloit passer: de sorte qu'il se trouva tout proche d'eux quand on leva la portiere, de quoy ils luy firent de grandes excuses. Après que tout le monde l'eust salué, il les fist monter dans son carosse, laissant le fond, qui est la meilleure place, pour le cardinal de La Valette et pour M. de Longueville, et prenant pour luy le devant. Mais eux, pour ne se laisser pas vaincre de civilités, se mirent à une portiere, et n'en voulurent jamais sortir; de sorte que le fond demeura vide, et messieurs de La Meilleraye et de Fontenay furent de l'autre costé.

M. de Savoye se voulant servir de ceste occasion pour montrer son armée, et faire voir qu'il avoit beaucoup de gens et bien forts, les avoit fait mettre des deux costés de toutes les rues de la ville, et y fist passer son cocher, comme sy c'eust esté le chemin de son logis; auquel estant enfin arrivés, le cardinal de La

Valette, après quelques compliments, entra le premier, et puis M. de Longueville, quelque difficulté qu'il en fist, M. de Savoye l'ayant ainsy voulu.

Il les mena, en attendant qu'on eust servi à manger, dans son cabinet, où il y avoit dessus la table une escritoire, et quantité de papiers pliés et étiquetés, comme chez les gens d'affaires en France; car il faisoit toutes les siennes, sans que personne que luy y eust crédit.

Quand le disner fust venu, on s'assist à table de la mesme sorte qu'on estoit entré, c'est-à-dire le cardinal de La Valette et M. de Longueville au dessus de M. de Savoye; messieurs de Fontenay, de La Meilleraye, et cinq ou six des principaux de la cour de M. de Savoye, tout de suite après M. de Savoye; les derniers tournant quand ils furent au bout de la table, et montant de l'autre costé, jusques à ce qu'ils fussent arrivés auprès des gentilshommes qui servoient M. de Savoye et les deux autres. Ce disner fut fort grand, mais à l'italienne, où la viande est tousjours mal apprestée, et plus, ce semble, pour la parade que pour manger. M. de Savoye beust à la santé du Roy, et tout ce qui estoit à la table aussy; après quoy la sienne ne fust pas oubliée.

Quand on eust disné, on retourna dans le cabinet; mais on n'y demeura guere, parceque les carosses furent aussytost après à la porte, et qu'il se falloit haster pour arriver de jour à Turin; de sorte que ces messieurs prirent congé de M. de Savoye. Mais voulant faire la civilité toute entiere, il les conduisist jusques au carosse, et y entrant avec eux, les mena jus-

ques à une église de Nostre-Dame, qui est hors des murailles de la ville.

Par les chemins, tant le matin que l'après-disnée, la pluspart des discours furent des louanges du Roy pour les grandes actions qu'il avoit faites en Ré, à La Rochelle, et mesmes à Suse; M. de Savoye en ayant parlé le premier (car les autres n'eussent eu garde de le faire), et eslevé ceste action tout autant qu'il se pouvoit : comme aussy, pour luy rendre la pareille, fust-il fort loué de tant de grandes guerres qu'il avoit soutenues, et de ce qu'avec ses seules forces il s'estoit souvent deffendu contre toutes celles du roy d'Espagne, bien que ce dernier n'eust point alors d'autres affaires, l'apellant le plus grand capitaine du monde. Et d'autant qu'ayant esté quelquefois pour les François et quelquefois pour les Espagnols, il n'y avoit quasy point de nation à qui il n'eust commandé, ny personne qui les peust sy bien connoistre que luy, on luy en demanda son avis, et laquelle luy sembloit la meilleure et la plus propre pour la guerre; à quoy il respondit aussytost que c'estoient les François. Mais le cardinal de La Valette ayant receu cela comme un compliment, il luy respondit fort sérieusement que ce n'en estoit point un, mais la vérité, n'y ayant rien de pareil à la promptitude et à la vigueur avec laquelle ils se portoient à toutes sortes d'entreprises, quelques perilleuses qu'elles puissent estre; en donnant plusieurs exemples, et particulierement celle de Suse, dont les Espagnols, ce disoit-il, ne seroient point venus à bout, pour ne se sçavoir pas assés tost résoudre; et que luy donnant loisir de faire venir le reste de ses troupes, il en auroit peu garnir toute la montagne, et s'empes-

cher d'estre pris par derriere, comme il avoit esté. Qu'après les François, c'estoient sans doute les Espagnols et les Napolitains, parcequ'estant aussy fort vaillants, ils supportoient le travail et la faim plus patiemment que tous les autres, et se pouvoient passer de vin : ce qu'il estimoit beaucoup. Il aimoit mieux les Allemands que les Suisses, comme moins difficiles à contenter, et qu'il ne falloit pas payer sy ponctuellement.

Arrivé qu'on fust à l'église, M. de Savoye changea de façon de faire; et parcequ'il n'estoit plus dans son carosse ny dans sa maison, il passa devant M. de Longueville. Il y avoit devant l'autel un prie-dieu, avec un grand tapis et trois carreaux de velours cramoisy; mais le duc de La Trimouille estant arrivé sur ce temps là, il fist demander s'il estoit pair de France; et ayant sceu qu'ouy, il fist aussytost apporter un autre carreau qui fust mis auprès de celuy de M. de Longueville, le traitant comme les grands d'Espagne, ausquels il ne donnoit point la main, mesme dans son logis. La priere ayant esté fort courte, parceque, comme j'ay desja dit, le temps pressoit, le cardinal de La Valette et M. de Longueville luy rendirent mille graces des honneurs qu'il leur avoit faits; et, prenant congé, monterent en carosse et partirent les premiers, les cardinaux en usant ainsy avec luy.

Le cardinal de Savoye les receust à Turin, et les logea dans le palais du duc; et messieurs de La Meilleraye et de Fontenay dans une fort belle maison de la ville. Le lendemain après disner, il les mena promener dans le parc, et sur le soir voir le saint suaire en particulier, et de sy près qu'on le touchoit. La figure

du corps de Nostre Seigneur y est toute entiere, et les coups de fouet y sont marqués par des taches de sang qui s'y voient en plusieurs endroits. L'on y vist aussy aux Cordeliers, dans un appartement où logent les estrangers, un grand tableau où le Roy estoit peint comme quand il touche les malades des escrouelles; le gardien d'alors l'y ayant fait mettre en memoire de ce qu'il en avoit autrefois esté touché, et guary par luy. On partist le lendemain de grand matin pour retourner à Suse, sans s'arrester nulle part.

Sur ce temps là le marquis de Portes arriva auprès du Roy, le cardinal de Richelieu l'ayant fait venir pour voir avec luy ce qui se pourroit faire en Languedoc, estant estimé le plus intelligent de tous ceux qui y avoient fait la guerre. Son avis fust que toutes les places qui restoient lors aux huguenots dans la France faisant comme une chaisne qui commençoit à Nismes et à Usez, et, passant par les Cevennes et le Rouergue, finissoit à Castres et à Montauban, il ne falloit pas, pour les réduire promptement et aisement, les prendre par un bout, pour aller continuant jusques à l'autre, estant indubitable que par lequel que ce fust on trouveroit des villes très fortes, et capables de faire une longue résistance, pendant quoy les plus foibles pourroient se fortifier, et donner après autant de peine que les autres; comme il estoit arrivé en l'année 1621, pendant le siege de Montauban, tout le Languedoc, qui eust ouvert les portes sy le Roy y eust esté tout droit, ainsy que plusieurs luy conseilloient, ayant eu loisir de se mettre en l'estat où on le voyoit : mais qu'il falloit aller à Privas, Alais, Anduze et autres, qui estant au milieu, et quasy sans fortification, s'emporteroient

aisement ; après quoy Nismes et Usez demeurant tout-à-fait séparées de Castres et de Montauban, et ne se pouvant mutuellement secourir, estant trop eslongnées, ny tirer assistance de nulle part, les unes et les autres se prendroient quasy tout d'un temps, et avec les seules forces des provinces voisines.

Cest avis ayant semblé fort bon au cardinal de Richelieu, et tout-à-fait conforme à ce qu'il desiroit, qui estoit de pouvoir bientost finir en Languedoc afin de n'estre point empesché de retourner en Italie s'il en estoit besoin, avec toutes les forces qu'il faudroit, il mena M. de Portes au Roy pour le redire devant luy (car il n'ostoit jamais à personne l'honneur qu'il méritoit); lequel l'ayant aussy fort approuvé, ils resolurent de l'exécuter le plus promptement qu'il se pourroit.

Et d'autant que M. de Savoye, voyant le Roy déterminé à ne s'en aller point que Casal n'eust toutes les provisions qu'il falloit, commençoit à y en envoyer avec moins de difficulté qu'auparavant, et qu'il y avoit apparence que cela continueroit, les Espagnols l'en pressant extraordinairement, tant ils avoient envie de voir le Roy delà les monts; ils jugerent à propos, pour ne perdre point de temps, et ne laisser pas aussy M. de Savoye entierement sur sa foy, que le Roy s'en iroit devant avec le mareschal de Schomberg, partie du régiment des Gardes, les Suisses, les gens d'armes, les chevaux-légers, les mousquetaires et la cour, pour commencer le siege de Privas, qu'il falloit prendre devant que d'aller à Alais et aux autres, pour ne laisser rien derriere qui peust incommoder. Et que le cardinal de Richelieu, qui demeureroit à Suse avec les mares-

chaux de Crequy et de Bassompierre, et le reste de l'armée, l'iroit trouver aussytost que le ravitaillement de Casal seroit achevé, et que les Espagnols auroient quitté toutes les petites places qu'ils tenoient encore dans le Montferrat, ainsy que le traité les y obligeoit; laissant, quand il s'en iroit, le mareschal de Créquy à Suse avec six mille hommes pour observer M. de Savoye et les Espagnols, et empescher qu'ils n'entreprissent quelque chose au préjudice de leurs promesses: suivant quoy le Roy partist vers la fin du mois d'avril.

Quelques jours auparavant il estoit arrivé un courier de la Reine mere pour dire que M. le duc d'Orléans continuant d'aimer la princesse Marie, elle avoit eu avis qu'il la vouloit espouser sans la permission du Roy ny la sienne, et qu'il l'avoit fait aller pour cela avec madame de Longueville, sa tante, à Coulommiers, où la chose se devoit exécuter en particulier. C'est pourquoy elle avoit fait venir lesdites dames au bois de Vincennes, suppliant le Roy de l'avoir agréable.

Or, bien que le Roy ny le cardinal de Richelieu n'approuvassent nullement ceste violence, et en fussent mesme fort faschés, ne trouvant guere vraysemblable que Monsieur peust penser à se marier sans la participation du Roy, n'ayant aucun subject de le faire, et qu'ils creussent bien plustost que c'estoit une invention de ceux qui approchoient la Reine mere, qui ne vouloient pas seulement luy complaire dans ses passions, mais encherissoient encore par dessus pour la mieux flatter; joint qu'il pouvoit bien aussy y entrer de l'interest particulier de la princesse de Conty et de la duchesse d'Elbeuf, qui, craignant que la maison de

Mantoue ne s'eslevast au dessus de celle de Lorraine par ce mariage (car il faut noter que le Roy n'avoit point encore d'enfants), avoient prétendu par là l'engager tellement à l'empescher, que jamais elle n'en pourroit revenir. Sy est-ce que, faisant comme s'ils eussent creu tout ce qu'elle avoit mandé, M. de Nogent fust à l'heure mesme envoyé à Monsieur pour luy dire les intentions du Roy sur ce subject, et qu'il ne les pourroit jamais changer pour quelque raison que ce fust; avec ordre d'aller ensuite en assurer la Reine, et luy rapporter la response de Monsieur, laquelle estant telle qu'on le présumoit, et elle en seureté de ce costé là aussy bien que de celuy du Roy, il avoit charge de la supplier de faire sortir ces dames et de les mettre en liberté, ainsy qu'il fust fait.

Mais parceque tout ce qui venoit alors du Roy estoit suspect à la Reine mere, comme inspiré par le cardinal de Richelieu, et que les grands engagements où il se mettoit pour M. de Mantoue redoubloient ses appréhensions, ce fust pour ceste princesse un nouveau subject de plainte du cardinal, disant qu'il prenoit le party de la princesse Marie contre elle, et qu'il ne cherchoit qu'à la descrier, et faire voir qu'elle n'avoit point de pouvoir. Et sy il ne fust pas mieux traité de Monsieur; car, ne pouvant souffrir d'estre ainsy contredit dans sa passion, il ne s'en prist pas tant à la Reine mere comme à luy, qui auroit bien peu, ce disoit-il, empescher le Roy d'en user ainsy, s'il avoit voulu l'obliger.

De sorte que, pour s'en venger, il commença dès lors à escouter toutes les propositions qui luy furent faites pour sortir de la cour et en troubler le repos;

dans quoy les Espagnols et les ducs de Savoye et de Lorraine estant bientost après entrés, la Reine mere s'y joignist aussy, d'où toutes les disgraces que Monsieur et elle ont eues, et tous les désordres qu'on vist ensuite de cela dans le royaume, arriverent. Ce qui fait bien voir que ce grand Roy est d'autant plus digne de louanges pour tout ce qu'il a fait, qu'il a quasy tousjours eu les huguenots, la Reine mere ou Monsieur, contre luy, et que le dedans de son Estat luy a souvent donné plus de peine que le dehors.

Aussytost que le cardinal de Richelieu vist Casal pourveu de tout ce qu'il falloit, tant pour une longue subsistance que pour le defendre s'il estoit attaqué de force, et les Espagnols hors de toutes les places du Montferrat (jugeant que s'il attendoit la ratification d'Espagne et l'investiture de l'Empereur, quoyqu'on l'assurast tousjours qu'elles arriveroient bientost), il perdroit du temps, qui seroit mieux employé contre les huguenots, avec lesquels il se falloit haster de finir), il partist quinze jours après le Roy, laissant, comme j'ay desja dit, six mille hommes dans Suse et trois mille dans Casal; le mareschal de Crequy pour général en Italie; et le marquis de Villeroy son gendre, et M. de Toiras, pour mareschaux de camp; ramenant avec luy le mareschal de Bassompierre, le reste des Gardes françoises et suisses, et les régiments de Piémont, Champagne, Navarre, et autres.

Par les chemins il eust nouvelles que le prince d'Orange avoit assiegé Bois-le-Duc, dont il eust grande joye, ceste place luy semblant de telle considération pour les Espagnols qu'ils ne devroient pas s'amuser ailleurs, et abandonner leurs propres Estats pour

usurper ceux d'autruy, bien que ce soit le vray génie de la maison d'Austriche, ainsy qu'il y en a mille exemples, et qu'ils le firent mesme en ceste occasion-là.

Arrivant à Valence, il en trouva le Roy party et le siege de Privas desja commencé, auquel un tel renfort que celuy qu'il menoit estant venu, l'on fust cinq ou six jours après en estat de donner un assaut qui fust sy bien soustenu, qu'il fallust s'en retirer avec perte de beaucoup de gens, et entre autres du fils aisné de M. de Valançay, gouverneur de Calais; mais les assiégés en demeurerent sy estonnés, qu'ils ne penserent plus qu'à se rendre.

Pendant cela la paix d'Angleterre, que les ambassadeurs de Venise traitoient il y avoit long-temps, ayant esté enfin arrestée, on la publia le vingtieme de may 1629; et sur ce temps-là mesme il vint un avocat de Montpellier, nommé Du Cros, qui assura que sy le Roy y vouloit envoyer quelqu'un pour entendre les propositions de M. de Rohan, on le trouveroit tout disposé à la paix. Ce qui ayant esté trouvé bon, le marquis de Fontenay eust commandement d'y aller, pour voir avec le marquis de Fossés, gouverneur de Montpellier, ce qu'il voudroit dire.

Aussytost que M. de Rohan le sceust arrivé, il envoya le baron d'Aubaye avec deux autres les trouver; mais ne faisant que des propositions générales, et sur lesquelles on ne pouvoit avoir aucun fondement (1), la conférence

(1) *Aucun fondement :* On lisoit ici ces mots qui ont été rayés sur le manuscrit original, et vraisemblablement par l'auteur lui-même : *Tendant plus assurement à gagner du temps pour avoir du secours d'Espagne, que pour envie qu'il eust de s'accommoder.*

se rompist, et le marquis de Fontenay s'en retourna.

Or M. de Rohan ne l'avoit demandée qu'afin que le bruit courant qu'il se feroit un traité général, les villes les plus foibles y croyant trouver plus de seureté, n'en fissent point de particuliers : ce qu'il voyoit estre la ruine indubitable de luy et de tout son party, n'ayant encore nulle pensée de s'accommoder, à cause qu'un nommé Du Clausel, qu'il avoit peu auparavant envoyé en Espagne, l'avoit obligé, moyennant trois cent mille escus qu'on luy devoit donner par an, d'entretenir la guerre en France tant que le roy d'Espagne voudroit; et qu'il esperoit aussy, comme on l'en avoit assuré, qu'il descendroit en ce mesme temps tant d'Allemans en Italie, l'Empereur ayant fait la paix avec les protestants, que le Roy estant obligé d'y retourner, ou d'y envoyer la meilleure partie de son armée, il ne pourroit pas faire grand effort contre luy.

Et il estoit vray que le comte d'Olivarez, dès qu'il vist le Roy avoir passé les monts, et ne pouvoir plus prendre Casal avec les seules forces du roy d'Espagne, sans considerer les intérests de la religion, qui alloit estre tout-à-fait restablie en Allemagne par les grands avantages remportés par le Walstein sur le roy de Dannemarc et sur tous les protestants, avoit forcé l'Empereur de s'accommoder avec eux et de rendre tout ce qu'il avoit pris, afin que n'ayant plus besoin de ce costé là de son armée, qui estoit de plus de quarante mille hommes, il la peust envoyer en Italie pour s'y faire obéir par le duc de Mantoue, et le despouiller de tout ce qui luy estoit escheu. Mais le chemin estant fort long, et ayant esté obligé de s'arrester quelque temps dans les Grisons pour prendre les passages et

s'en assurer, elle n'y peust arriver que l'année suivante, et quand le Roy, ayant achevé avec les huguenots, fust en pleine liberté de retourner en Italie. De sorte qu'on vist alors, avec une grande confusion de ceux qui eslevoient sy haut le zele des Espagnols pour la religion, et accusoient les François de n'en avoir point, les protestants d'Allemagne sauvés par le roy d'Espagne, et les huguenots de France ruinés par le Roy; et par ce qui se fist despuis, que Dieu permet plustost qu'on mette toutes pieces en œuvre pour s'empescher d'estre opprimé, que pour opprimer.

Mais pour revenir au siege de Privas, les assiegés se trouverent, comme j'ai desja dit, tellement estonnés de l'assaut, que, craignant qu'on ne voulust recommencer, ils demanderent à se rendre. Ce que le Roy, pour empescher les autres de tenir devant luy et en faire un exemple, ayant refusé sy ce n'estoit à discretion, ils en furent sy espouvantés que dès qu'il fust nuit ils abandonnerent la ville, et se sauverent dans les montagnes. Et M. de Montbrun, qui y commandoit, n'ayant peu obtenir le lendemain de meilleur party dans le chasteau où il s'estoit retiré, en fist aussy de mesme.

L'on perdist encore en ce siege le marquis d'Uxelles et le marquis de Portes, mareschaux de camp. Ce dernier avoit eu la promesse d'estre fait mareschal de France à la fin de la campagne; mais il l'eust vraysemblablement esté dès celle du siege, car le mareschal de Saint-Geran estant mort sur ce temps là, et la Reine mere ayant sy opiniastrement demandé sa charge pour M. de Marillac qu'on ne luy peust refuser, on ne l'auroit point fait sans luy, tant le Roy et le cardinal de

Richelieu estoient satisfaits de ses services et du conseil qu'il avoit donné, dont on commençoit à voir des effets par le grand estonnement où estoient ceux des Cevennes, et tous les huguenots en général. M. de Marillac, capitaine au régiment des Gardes, y fust aussy tué; et M. de Comminge eust sa compagnie.

De Privas, le Roy fust à Alais, où on s'estoit vanté de l'arrester longtemps. Mais aussytost que les habitans eurent veu la maniere dont on les attaquoit, et comme ils estoient pressés, ils craignirent l'exemple de Privas, et demanderent composition (qui leur fust à l'heure mesme accordée), pour aller vistement à Anduse et à Millaud, qui, ne pouvant pas durer davantage que les autres, eussent rendu le Roy maistre de toutes les montagnes, et séparé Nismes et Uzès de Castres et de Montauban, comme on prétendoit; autour desquelles cependant, pour ne perdre point de temps, on faisoit desja le degast, le mareschal d'Estrées à celles-là avec l'armée qu'il avoit ramenée de Nice, et M. d'Espernon à celles-cy avec les forces de Guienne : tellement qu'elles devoient, ce sembloit, tomber toutes quatre dans fort peu de temps, ne pouvant estre secourues. Mais M. de Rohan voyant ses affaires en sy mauvais estat, et la vanité des promesses des Espagnols, qui ne luy avoient point encore envoyé d'argent, ny fait paroistre un Allemand en Italie, se resolust de traiter pour le général aussy bien que pour son particulier, craignant que s'il attendoit davantage, la déroute ne devinst sy grande que chacune des villes traitant à part, il n'y eust plus d'autre salut pour luy que de sortir de France, et, abandonnant tout ce qu'il y avoit, en demeurer à jamais exilé.

Il demanda donc qu'il se fist une assemblée générale auprès du Roy, dans laquelle les intérests de la noblesse et des peuples, aussy bien que les siens, peussent estre réglés : ce qui luy fust accordé, ce chemin ayant esté jugé plus court que tout autre pour faire la paix, comme il fust en effet, tous les interessés y ayant promptement envoyé, de peur d'estre prévenus, et que les premiers arrivés faisant leur accommodement, les autres n'y fussent plus recens.

La négociation n'en fust pas longue; car le Roy s'estant d'abord déclaré qu'il ne vouloit point toucher à la liberté de conscience, ny à tout le reste de ce qui leur avoit esté promis par les édits, excepté ce qui servoit à entretenir la faction et à causer des troubles continuels dans le royaume, comme les places de seureté, les assemblées générales et les fortifications de leurs villes, qu'il vouloit estre rasées, tout le monde s'y soumist, et la paix fust signée et publiée.

Il est vray que quand ceux de Montauban apprirent qu'il falloit raser leurs fortifications, se souvenant encore du siege qu'ils avoient soutenu il y avoit sy peu de temps, et contre le Roy mesme, ils en estoient sy glorieux qu'ils la refuserent, et dirent qu'ils aimeroient mieux continuer la guerre, quand ils devroient estre tout seuls; de sorte qu'il fallust y aller pour les faire obéir. Mais parcequ'il y avoit longtemps que le Roy estoit à la campagne et qu'il avoit fort fatigué, il en donna la commission au cardinal de Richelieu, et retourna à Paris pour se reposer.

Pendant tout le chemin, le cardinal n'apprenoit autre chose sinon que ceux de Montauban estoient résolus de périr plustost que d'oster leurs fortifications,

faites, ce disoient-ils, par Henry-le-Grand, et maintenues, comme j'ai desja dit, contre le Roy mesme. Mais ils ne furent vaillants que jusques au déguainer; car dès qu'ils le virent arrivé, les préparatifs qui se faisoient pour les attaquer, et comme on en usoit dans toutes les autres villes (de sorte que, ne pouvant estre secourus de personne, il leur seroit impossible de résister), ils ouvrirent les portes : et le cardinal ayant fait camper l'armée tout autour, y entra avec le régiment des Gardes, où il leur fist sy bien connoistre que le Roy ne cherchoit qu'à retrancher tout subject de trouble, et faire hors de là observer fort exactement les édits, qu'ils en demeurerent contents. De sorte qu'après avoir veu commencer les demolitions, il s'en alla, ne laissant qu'un de ses gentilshommes pour faire achever; auquel il fust aussy bien obéy que sy l'armée y eust esté toute entiere, tant on se fioit aux promesses du Roy et aux siennes.

Mais comme les plus grandes joyes sont souvent meslées de grands desplaisirs, et qu'il n'y a point de roses sans espines (telle estant la condition des choses humaines), le cardinal de Richelieu trouva, quand il fust retourné auprès du Roy, la Reine mere sa bienfaictrice, et de qui il tenoit tous les commencements de sa bonne fortune et son principal avancement, sy fort animée contre luy, qu'au lieu de luy donner toutes les louanges que ses grands services méritoient, et de luy en procurer les récompenses, elle fist ce qu'elle peust pou le ruiner dans l'esprit du Roy : et n'en pouvant venir à bout, elle luy osta la charge de ses affaires, et ne s'en voulust plus servir, sans pouvoir estre touchée ny de ses grandes soumissions, ny des prieres du Roy,

qui fist tout ce qu'il peust pour les raccommoder; de sorte qu'ayant tousjours despuis continué en ceste mauvaise volonté, et le Roy, qui connoissoit fort bien le désavantage que ce luy seroit de perdre un tel serviteur, ne le voulant pas abandonner, elle en eust tant de despit, qu'elle se porta enfin à toutes les extremités qu'on a veues.

RELATION

DE

LA RUPTURE DU CARDINAL DE RICHELIEU AVEC LA REINE MERE ; ET DE LA SORTIE DU ROYAUME DE CETTE PRINCESSE.

[1630] Le Roy ayant esté quelque temps à Saint-Jean de Morienne, eust un accès de fievre, après lequel, crainte de pis, l'air y estant fort infecté, il en partist, et retourna à Lyon, y laissant le cardinal de Richelieu et le mareschal de Schomberg. Mais le cardinal ne fust guere sans y aller aussy : de sorte que le mareschal demeura tout seul à Saint-Jean de Morienne.

Ce qui le fist revenir si viste fust que, voyant la santé du Roy fort incertaine (car il avoit de temps en temps de petits ressentiments de fievre), il sçavoit que la mauvaise volonté de la Reine mere, fomentée sourdement par le garde des sceaux, le mareschal Marillac, la princesse de Conty, la duchesse d'Elbœuf et autres de ceste cabale, estoit encore grandement eschauffée par messieurs de Guise et de Bellegarde, lesquels, comme plus hardis, s'estoient ouvertement déclarés contre luy; M. de Guise se plaignant qu'il luy vouloit oster l'amirauté de Levant, dont tous les gouverneurs de Provence avoient tousjours jouy, et luy-mesme en estoit en possession; et M. de Bellegarde, que luy ayant fait longtemps espérer qu'il seroit mi-

, il en avoit esté enfin tout-à-fait refusé; et
e des lieutenances de roy de Bourgongne ayant
par la mort du marquis de Mirebeau, il l'avoit
onner au marquis de Tavannes, qu'il sçavoit
pas de ses amis.

quoy le cardinal de Richelieu respondoit que
en la place de qui il estoit entré ayant tousjours
du la supériorité sur les mers de Levant aussy
que sur celles de Ponant, il n'estoit pas trop es-
qu'il la voulust avoir aussy bien qu'eux; et la
en estoit venue sy avant que le cardinal ayant
é en Provence un huissier du conseil pour y faire
ue acte en son nom, M. de Guise l'avoit fort mal

quant aux plaintes de M. de Bellegarde, qu'il ne
it pas forcer le Roy à mettre des gens dans son
il quand il ne le vouloit pas, ny l'empescher de
r une charge à un homme qui, estant de qualité
rtionnée pour cela, avoit esté dès sa jeunesse
y auprès de luy, et l'avoit tousjours bien servy;
que ce n'estoit pas la coutume de ne mettre dans
ovinces que des gens agréables aux gouverneurs.
elques jours après l'arrivée du Roy à Lyon,
tous les principaux de la cour voyant qu'il y
oit estre longtemps, s'en allerent à Paris : mais
u'ils sceurent sa maladie, ils y retournerent, et
ieur particulierement; lequel apprenant par les
ins l'extrémité de son mal, et qu'on en desespe-
pensoit n'avoir qu'à aller recueillir une sy belle
ssion. Mais en arrivant, il le trouva hors de
er.

, les ennemis du cardinal de Richelieu jugeant

que sy, après ce qu'ils avoient fait contre luy, il demeuroit en crédit, il ne leur pardonneroit pas, crurent le devoir prévenir, en portant la Reine mere à redoubler tellement ses efforts, qu'elle l'eust ruiné dans l'esprit du Roy devant qu'il leur peust faire du mal.

Et d'autant que sa maladie et le danger où se trouvoit Casal en estoient d'assés grands subjects, ils luy conseillerent d'appuyer principalement sur cela, et de luy dire que personne ne pouvant douter qu'il ne l'eust plus engagé dans ceste guerre, dont assurement la fin ne luy pourroit estre que honteuse, pour satisfaire à sa vanité, et se rendre nécessaire par la quantité et l'importance des affaires qu'elle feroit naistre, que par besoin qu'on en eust (ayant peu dans le commencement terminer l'affaire de M. de Mantoue à l'amiable et fort avantageusement), ny que sa maladie ne fust venue du mauvais air, où il l'avoit fait aller aussy sans nécessité, elle ne pouvoit plus souffrir qu'il donnast tant d'autorité à un homme qui en sçavoit sy mal user, et le conjuroit de luy oster dès l'heure mesme la charge de ses affaires, et de l'envoyer hors de la cour; se persuadant que, veu tous les soins qu'elle avoit eus de luy dans sa maladie, et les grands sentiments qu'il luy en avoit tesmoignés, il ne pourroit pas luy refuser une chose fondée sur de sy bonnes raisons, et qu'elle luy demanderoit avec tant d'instances.

Ce que la Reine fist dès qu'elle en trouva l'occasion, et l'accompagna de toutes les plus grandes flatteries et marques de tendresse dont elle se peust aviser; mais le Roy, qui ne vouloit ny luy accorder ce qu'elle demandoit, ny la laisser aller mal satisfaite, luy respondit seulement qu'il n'estoit ny en lieu ny en estat où

n peust prendre resolution sur une chose sy impor-
nte, et qu'il falloit attendre d'estre à Paris, où on
erroit ce qu'il faudroit faire pour le mieux; dont elle
t tous les siens prirent espérance que tout iroit comme
s desiroient.

Or ce qu'ils disoient de Casal n'estoit pas sans appa-
ence; car M. de Toiras, n'ayant plus de vivres, avoit
té contraint, pour donner du temps au Roy de le se-
urir, de faire un traité avec les Espagnols, par le-
uel il leur avoit livré la ville et le chasteau, et s'estoit
tiré avec tous ses gens dans la citadelle, où ils luy
voient fournir un mois durant autant de vivres qu'il
faudroit pour les nourrir; au bout duquel, s'il es-
it secouru, ils luy rendroient la ville et le chasteau;
s'il ne l'estoit pas, il leur donneroit la citadelle.

Et bien que le Roy, le sachant, eust fait diligem-
ent assembler toutes les troupes qu'il avoit en divers
eux, et en eust composé une fort grande armée; que
duc de Savoye, qui ne vouloit pas voir ruiner son
ys, comme le duc Charles-Emmanuel son pere, pour
plaire aux Espagnols et leur aider à s'accroistre,
ant promis de la laisser passer par le Piémont, rien
la pouvoit arrester, et que les mareschaux de La
rce, de Schomberg et de Marillac, qui la comman-
ent, fussent expressément chargés de hasarder toutes
ses, et de périr plustost que de le laisser perdre : sy
ce qu'il y avoit sy peu d'apparence que cela peust
sir, les Espagnols s'y estant fort bien retranchés et
y ant fait venir toutes les troupes de l'Empereur,
ceux qui conseilloient la Reine ne faisoient nulle
ficulté de prédire que Casal ne seroit pas secouru,
de s'en servir pour descrier la conduite du cardi-

nal de Richelieu, et le descrediter auprès du Roy.

Dès que le Roy eust donné tout l'ordre qui se pouvoit pour le secours de Casal, et qu'il se sentist assez fort pour supporter le travail d'un voyage, il s'en alla à Paris le plus viste qu'il peust, tant il avoit envie de retrouver l'air où il avoit esté nourry, et où il pensoit pouvoir reprendre promptement une parfaite santé.

Les Reines le suivirent, mais marchant à leur ordinaire à petites journées; et parceque la Reine mere, pour mieux dissimuler ce qu'elle vouloit faire, avoit, depuis qu'elle eust parlé au Roy, un peu moins maltraité le cardinal de Richelieu qu'elle n'avoit accoutumé, il y fust sy bien trompé que, la croyant changée, il pensa par ses soumissions et ses complaisances pouvoir regagner la part qu'il avoit autrefois eue dans ses bonnes graces, et la suivist jusques à Paris dans ceste espérance.

Mais, un jour ou deux devant que d'y arriver, il vint une nouvelle qui la troubla grandement, et esbranla fort les espérances de ceux qui la conseilloient, estant passé un courier qui portoit avis au Roy que Casal avoit esté secouru avec la plus grande gloire qu'il se pouvoit pour luy et pour ses armes; les Espagnols n'ayant osé attendre son armée, qu'ils voyoient aller à eux en résolution de les combattre, et mieux aymé faillir à prendre Casal que de hasarder tout l'Estat de Milan, comme ils auroient fait s'ils eussent esté battus, n'ayant point d'autres troupes ny moyen d'en faire venir d'ailleurs de long-temps. De sorte que, par l'entremise de M. Mazarin, ils firent dans le moment qu'on les alloit attaquer un traité par lequel ils rendirent la ville et le chasteau de Casal qu'on leur avoit donnés,

et se retirerent hors de leurs retranchements. Ensuite de quoy les mareschaux y estoient entrés, et n'en devoient point sortir sans y laisser une bonne garnison, et des vivres pour un an.

Cela n'empescha pas néanmoins la Reine mere de vouloir parler au Roy dès qu'elle seroit à Paris, ainsy qu'elle avoit résolu, et à tous les siens de luy conseiller, quoyqu'ils vissent bien qu'après un tel succès, et quand leurs propheties avoient sy mal réussy, la chose seroit moins faisable : mais se croyant perdus quand elle ne le feroit pas, et qu'il n'y avoit nul autre moyen de les sauver, ils aimoient mieux le hasarder, et voir ce qu'il produiroit, que de demeurer exposés à la mercy du cardinal de Richelieu sans y avoir cherché du remede.

Quand elle arriva à Paris, elle alla loger à Luxembourg, et voulant avoir du temps pour se reposer, demeura deux jours enfermée, et sans voir personne ; après lesquels le Roy, qui estoit à Saint-Germain, y estant aussy venu, il logea à l'hostel des ambassadeurs extraordinaires (1), pour estre plus près d'elle ; et l'estant allé voir, elle ne manqua pas de le faire souvenir de ce qu'il luy avoit promis à Lyon, et de vouloir entrer bien avant en matiere. Mais estant survenu quelqu'un qui l'en empescha, elle se résolust, afin que la mesme chose n'arrivast pas une autre fois, de faire dire le lendemain au matin à tous ceux qui se présenteroient, quels qu'ils fussent, qu'on ne la voyoit point ; et que quand le Roy y viendroit, ainsy qu'il avoit accoutumé, on le laissast entrer tout seul.

(1) *L'hostel des ambassadeurs extraordinaires :* l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, situé rue de Tournon. (*Voyez* la note de la page 353 du tome précédent.)

Or le Roy ayant demandé au cardinal de Richelieu comme il pensoit estre avec la Reine mere, et veu qu'il croyoit y estre assés bien, à cause du bon visage qu'elle luy avoit fait dans le chemin, il l'en voulust destromper, l'assurant qu'il n'y avoit rien de changé : ce qui luy ayant donné l'alarme, il se résolust de faire en sorte qu'il peust estre tousjours present quand ils seroient ensemble. Et parcequ'il sçavoit que c'estoit principalement le matin qu'il la voyoit, il fist prendre garde quand il iroit, afin d'y aller aussy.

Il y fust donc dès le lendemain : mais trouvant la porte ordinaire fermée, et sans que personne respondist, la Reine l'ayant deffendu, il alla par celle de derriere, laquelle celuy qui la gardoit n'ayant osé luy refuser, il arriva justement lorsque la Reine faisoit les plus grands efforts; de sorte que, craignant qu'à la longue elle ne l'emportast, il jugea meilleur de rompre la conversation que de la laisser plus longtemps durer. C'est pourquoy il s'approcha, et dit que se persuadant que Leurs Majestés parloient de luy, il espéroit qu'elles n'auroient pas desagreable qu'il vinst pour se justifier des crimes qu'il sçavoit qu'on luy avoit imputés.

Dont la Reine fust d'abord sy en colere qu'elle ne pouvoit parler; mais revenant enfin à elle, elle luy dit qu'il estoit bien hardy de les venir ainsy interrompre, et qu'il estoit vray, puisqu'il le vouloit sçavoir, qu'ils parloient de luy; et qu'elle disoit au Roy qu'elle ne pourroit plus assister à ses conseils, ny se trouver avec luy en quelque lieu que ce fust, quand il y seroit; et qu'il falloit nécessairement qu'il se défist de l'un ou de l'autre. A quoy le cardinal respondist qu'il estoit bien plus raisonnable que ce fust de luy, et qu'aussy bien

ouloit-il plus vivre, puisqu'il estoit sy malheureux d'avoir perdu ses bonnes graces.

e Roy voyant cela ne se déclara point, et ne cher- nt qu'à s'eschapper, dit seulement qu'il se faisoit , et que voulant aller à Versailles, il estoit temps artir : et faisant la révérence, il marcha aussy viste s'il eust eu peur qu'on eust couru après luy. De e que le cardinal de Richelieu ne l'ayant peu join- devant qu'il montast en carosse, il se creust perdu, ue le Roy l'avoit plus fait pour le fuir que pour ter la Reine, et n'estre pas obligé de luy parler.

e qui le fist aller chez luy fort descouragé; et ayant té à madame de Combalet sa niece et à M. Bou- lier, qu'il y trouva, tout ce qui s'estoit passé, il leur u'il vouloit aller ce jour-là coucher à Pontoise, pour stirer après au Havre. A quoy n'osant contredire, t venir ses gens, et leur commanda de luy apporter nptement à disner, et de faire tenir son carosse et équipage prest pour partir aussytost qu'il auroit igé, demeurant en ceste résolution jusques à l'arri- du cardinal de La Valette, lequel estant fort de ses s, et ayant appris qu'il avoit esté chez la Reine mere nesme temps que le Roy, sans qu'on sceust ce qui estoit passé (plusieurs, à cause de cela, en augu- t mal pour luy), venoit en sçavoir des nouvelles.

e cardinal de Richelieu fust fort aise de le voir, et dit tout ce qu'il avoit fait, et que ne pouvant pas ter que le Roy ne l'eust abandonné, puisqu'il estoit ty sans luy parler ny luy rien mander, il vouloit r tout à l'heure à Pontoise, et de là au Havre, n'at- dant autre chose sinon que ses gens et son carosse ent prests. Ce que le cardinal de La Valette contre-

dist fortement, disant qu'il ne devoit point penser que le Roy, pour ne luy avoir rien dit ny fait dire, l'eust abandonné, ne songeant vraysemblablement qu'à la Reine, qu'il vouloit fuir, pour n'estre pas davantage pressé des choses qu'il ne vouloit pas faire; qu'il devoit se souvenir que qui quittoit la partie la perdoit, et qu'il ne pouvoit rien faire de plus avantageux pour la Reine et pour ses ennemis, ny plus à leur gré, que de leur laisser le champ libre, et le moyen de pouvoir dire et faire contre luy tout ce qui leur plairoit; auquel cas le Roy pourroit bien à la fin changer, et oublier tous les grands services qu'il luy avoit faits: mais que sans cela il n'y voyoit aucune apparence.

De sorte que, bien au contraire d'aller à Pontoise et au Havre, son avis estoit qu'il devoit aller à Versailles, où s'il trouvoit le Roy en l'humeur qu'il s'imaginoit, au moins ne s'en iroit-il pas sans s'estre mis en son devoir, et en estat de rendre compte de ses actions; mais que s'il estoit en autre disposition, comme il n'en doutoit point, il l'y fortifieroit, et pourroit luy faire prendre toutes les résolutions qui seroient nécessaires pour sa conservation et la ruine de ses ennemis.

Tous ceux qui estoient présents ayant aussy esté de cest avis, le cardinal de Richelieu se rendit, et alla droit à Versailles; ce dont le Roy, quand il le sceut, monstra une sy grande joye, et le receust avec tant de tesmoignages d'affection, qu'il luy fist bien connoistre qu'il auroit pris un fort mauvais party d'en user autrement.

Il s'enferma aussytost après avec luy dans son cabinet, où tout ce qui se devoit faire pour le dehors et pour le dedans du royaume ayant esté résolu, on con-

mença par envoyer demander les sceaux au garde des sceaux de Marillac, et luy commander d'aller à Tours, et despescher un courier au mareschal de Schomberg, auquel, comme du conseil du Roy, on adressoit toutes choses, et qui avoit le secret, pour arrester le mareschal de Marillac, et le faire bien garder; car on le craignoit encore plus que son frere, et ils estoient estimés tous deux les principaux artisans de la disgrace du cardinal, et ceux qui entretenoient le plus l'esprit de la Reine mere dans la mauvaise humeur où elle estoit.

Les sceaux furent donnés à M. de Châteauneuf, un des plus anciens du conseil, et lequel ayant esté eslevé sous le chancelier de Sillery et sous M. de Villeroy, en avoit sy bien profité qu'il estoit sans doute un des plus grands personnages de son siecle.

Ensuite de cela, le Roy fust à Saint-Germain, et y demeura quelques jours; après quoy il revint à Paris et chez la Reine mere, sans luy parler de rien, ny elle à luy, vivant l'un et l'autre fort froidement : ce qui continua tousjours despuis, la Reine n'ayant point voulu se rendre pour tout ce qu'il luy fist dire, tant par le mareschal de Schomberg et M. de Bullion que par le cardinal Bagny, qu'on y fist intervenir, croyant que le nom et l'autorité du Pape (car il exerçoit encore la nonciature) auroient quelque pouvoir sur son esprit, le Roy luy faisant offrir que le cardinal de Richelieu ne se mesleroit plus de ses affaires, et retireroit tous ses parents de sa maison, sans lui demander autre chose, sinon de se trouver au conseil, comme elle avoit accoutumé, et de souffrir qu'il y fust aussy.

Mais parceque l'ayant absolument refusé, et ne donnant nulle espérance de changer, il estoit important

de ne laisser pas Monsieur uny avec elle, le Roy n'ayant point encore d'enfants, on voulust le gagner en gagnant messieurs de Puy-Laurens et Le Coigneux, qui avoient le principal crédit auprès de luy. De sorte que, par l'entremise du marquis de Rambouillet, on donna cent mille escus à M. de Puy-Laurens, et la promesse de le faire duc et pair s'il espousoit une duchesse, ou achetoit une terre qui fust desja duché; et une charge de president au mortier au parlement de Paris à M. Le Coigneux, avec la promesse du chapeau de cardinal à la premiere promotion. M. de Rambouillet eust cent mille francs pour sa peine.

Mais, soit que rien hors de la premiere place ne les peust contenter, ou qu'ils creussent que quelque autre qui y entrast après le cardinal de Richelieu ne pouvant pas maintenir l'autorité du Roy ny la sienne aussy haut qu'il faisoit, ils y trouveroient mieux leur compte; tant y a qu'ils se laisserent bientost après regagner par la Reine-mere, et firent entrer Monsieur dans toutes ses passions.

On dit que ce qui y aida encore beaucoup fust que le Roy ne pouvant pas disposer du cardinalat comme de la duché, l'un estant en sa main et l'autre non, M. Le Coigneux, qui vist que M. de Montmorency s'offrant de vendre la duché d'Anville à M. de Puy-Laurens, il pourroit à l'heure mesme estre duc, et luy demeurer derriere pour son cardinalat, en prist une telle jalousie, et tesmoigna tant qu'il croyoit qu'on se voulut moquer de luy, et qu'il chercheroit à s'en venger, que crainte d'en perdre un, on les perdist tous deux. Car le cardinal de Richelieu ayant esté obligé, pour l'appaiser, de faire retarder l'affaire de M. de Puy-Laurens

bien que ce fust le plus secretement qu'il se peust, il ne laissa pas néanmoins de s'en appercevoir, et d'en estre sy offensé qu'il se résolust aussytost de se raccommoder avec la Reine, et d'y porter Monsieur; comme fist aussy M. Le Coigneux, lequel ayant desja esté receu président, ne fust peut-estre pas fasché de voir M. de Puy-Laurens se mettre par là hors d'estat d'estre duc devant qu'il fust cardinal.

[1631] Ils commencerent donc à se plaindre qu'on ne leur tenoit pas tout ce qu'on leur avoit promis, et que, pour les défaire après plus aisement, on ne cherchoit qu'à les désunir. Le garde des sceaux de Châteauneuf ayant parlé pour cela à madame de Verderonne sa cousine, et tante de M. de Puy-Laurens, et sur un fondement sy peu vraysemblable, puisque le cardinal de Richelieu, qui voyoit ne se pouvoir jamais bien remettre avec la Reine mere, avoit trop d'interest de ne se hasarder pas légerement de les perdre, ils porterent Monsieur à aller chez luy, et luy dire qu'il vivoit avec luy de telle sorte, manquant à toutes les paroles qu'il luy avoit données, qu'il renonçoit à son amitié, et ne luy donneroit jamais la sienne.

Le cardinal de Richelieu fist bien tout ce qu'il peust pour entrer en quelque esclaircissement, afin d'avoir moyen de se justifier, le suppliant de luy dire en quoy il avoit failly : mais en luy respondant que c'estoit pour M. de Lorraine, et autres choses qu'il luy avoit promises, il marcha sy viste qu'il ne peust entendre aucune de ses excuses; et trouvant son carrosse, monta dedans, et s'en alla à Orléans.

Dont le Roy, qui estoit à Versailles, ayant esté aussytost averti, il revint pour voir ce qu'il faudroit faire

dans une sy fascheuse rencontre : mais parcequ'on jugea que Monsieur ne pouvoit avoir pris ceste résolution que sur des esperances qu'on ne descouvroit pas encore, et qu'il ne changeroit pas qu'il n'eust veu ce qui en arriveroit, on creust que, pour conserver quelque dignité, il ne falloit pas envoyer vers luy ; mais qu'il suffiroit que le Roy respondist à M. de Chaudebonne, qui vint sur ce temps là de sa part, qu'il estoit bien fasché des mauvais conseils qu'on luy donnoit, et que quand il en prendroit de meilleurs, et qu'il voudroit rentrer dans son devoir, il seroit tousjours prest de le recevoir, et de luy donner autant de marques de sa bonne volonté que par le passé.

Et parcequ'il y avoit grande apparence que tout ce que faisoit Monsieur pouvoit principalement venir de ce que voyant la Reine mere auprès du Roy, et tousjours sy animée contre le cardinal de Richelieu que c'estoit chose irréconciliable, il pensoit qu'elle trouveroit peut-estre à la fin quelque bon moment pour parvenir à ses fins et le ruiner, et que tant qu'elle seroit à Paris on ne pourroit pas l'empescher d'estre veue d'une infinité de gens qui par leurs artifices l'entretenoient dans sa mauvaise humeur, ny que sa présence n'y autorisast toutes les cabales qui s'y faisoient contre le service du Roy, et ne donnast hardiesse à leurs autheurs de les continuer, et d'essayer de les faire passer dans les provinces (ce qui pourroit estre à la fin de la derniere conséquence), on se résolust d'essayer adroitement de l'en tirer, le Roy allant à Compiegne, ainsy qu'il avoit fait beaucoup d'autres fois, le pays estant fort beau pour la chasse, espérant qu'elle l'y voudroit suivre, comme elle fist.

Car ceux qui la conseilloient, ny elle, ne se doutant nullement de ce dessein, et craignant plustost que son absence ne leur fust aussy préjudiciable qu'à Versailles, où ils pensoient que sy elle eust esté, elle eust empesché beaucoup de choses qui s'y firent à son préjudice et au leur, ils donnerent sans difficulté dans le piege, et firent qu'elle le suivist deux jours après : ce qui osta de la peine et quasy de l'impossibilité de l'en tirer, sy elle n'eust pas voulu sortir de Paris.

Durant que le Roy fust à Compiegne, il essaya par toutes les voyes possibles d'adoucir son esprit et de la remettre dans un bon chemin, employant pour cela et Vautier son premier médecin (quoyqu'on ne s'y fiast pas, mais parcequ'il s'y offrist et qu'elle avoit grande confiance en luy), et le pere Souffran son confesseur, qu'elle aimoit fort; et luy faisant enfin parler par le mareschal de Schomberg et le garde des sceaux de Châteauneuf, qui, par la place qu'ils tenoient auprès du Roy, et leur grande réputation de probité, sembloient estre propres pour luy faire comprendre les raisons du Roy à vouloir conserver le cardinal de Richelieu, et l'interest qu'elle avoit de finir ceste division, qui lui pourroit estre à la fin aussy prejudiciable qu'au Roy et au royaume.

Mais tout cela fust inutile : Vautier, qui n'aymoit pas le cardinal de Richelieu, n'y ayant peut-estre pas agy de bonne foy; et quant au pere Souffran, on l'avoit longtemps auparavant descrié comme trop simple, et aisé à abuser; et les autres, comme partie à cause de l'attachement qu'ils avoient au cardinal de Richelieu. De sorte qu'elle ne fist nulle considération sur tout ce qu'ils luy dirent, et ne respondit autre

chose, sinon qu'elle estoit contente de l'estat auquel elle se trouvoit, et ne se vouloit plus mesler d'affaires.

Par où le Roy perdant toute espérance d'accommodement, et voyant le besoin qu'il y avoit de prendre une résolution conforme à l'estat present des affaires, et qui peust destourner les maux dont luy et le royaume estoient menacés, assembla son conseil, où entre plusieurs expédients qui luy furent proposés, il ne s'en trouva que deux dont on se peust servir, tous les autres estant jugés ou impossibles ou inutiles. Le premier fust l'eslongnement du cardinal de Richelieu, lequel ce dernier demandoit, et en pressoit, comme estant le moyen le plus doux et le plus aisé; et le second, la séparation du Roy d'avec la Reine sa mere, qui sembloit fort rude, et pouvoir sonner mal, tant envers les subjects qu'envers les estrangers.

Mais le Roy ayant fort considéré l'un et l'autre, et entendu les raisons alléguées pour cela, rejetta absolument l'eslongnement du cardinal, non seulement parce qu'après les grands services qu'il luy avoit rendus il seroit tout-à-fait injuste de l'abandonner pour complaire à ses ennemis, mais pour le besoin qu'il en avoit, n'ayant personne pour mettre en sa place et porter le poids des grandes affaires, où l'ambition des Espagnols l'avoit forcé d'entrer; espérant que le temps, et les grands subjects que la conduite de la Reine sa mere luy donnoient de se vouloir séparer d'elle, le justifieroient devant tout le monde, et qu'elle-mesme pourroit peut-estre à la fin changer, connoissant mieux ce qui seroit de son bien et de son avantage qu'elle ne faisoit alors.

Ce qui fust exécuté le 23 fevrier 1631, le Roy estant party de grand matin de Compiegne, et devant

qu'elle fust éveillée, laissant auprès d'elle huit compagnies du régiment des Gardes, avec cinquante chevaux-légers aussy de sa garde, et le mareschal d'Estrées pour les commander et l'empescher d'en sortir, afin qu'elle ne peust pas revenir à Paris.

L'on envoya au mesme temps ordre à la princesse de Conty d'aller à Eu, et aux duchesses d'Elbeuf et d'Ognane d'aller en leurs maisons. Vautier, qu'on tenoit le plus dangereux de tous ceux qui estoient auprès de la Reine, et l'abbé de Foix, homme de grande intrigue, et tout-à-fait despendant de la maison de Guise, furent menés à la Bastille; et quant au pere Chanteloube, on se contenta de luy envoyer un ordre du général de l'Oratoire pour le faire aller en leur maison de Nantes, croyant qu'il y obéiroit; mais au lieu de cela, il se retira en Flandre.

Le Roy estant allé ce jour-là coucher à Senlis, le mareschal de Bassompierre, qui, nonobstant les avis qu'il avoit eus, l'y estoit venu trouver, y fust le lendemain arresté prisonnier par un lieutenant des gardes du corps. Or le cardinal de Richelieu obligea le Roy à le faire, quelque répugnance qu'il y eust, sous le prétexte qu'ayant receu tant de bienfaits et de graces de la Reine mere pendant sa régence, il estoit outre cela lié d'une sy estroite et ancienne amitié avec la princesse de Conty, qu'on ne devoit pas douter qu'il ne fust des plus avant dans leur party, ny croire qu'ayant une charge aussy principale dans la maison du Roy que celle de colonel général des Suisses, il n'en abusast s'il en trouvoit l'occasion.

Mais bien plus vraysemblablement pour la crainte qu'il avoit de luy; car n'estant pas aussy souple et aussy

soumis qu'il falloit que le fussent ses amis, et ayant mesme eu en diverses occasions de petits differends ensemble, il l'appréhendoit plus que tous les autres de la cour, croyant que dans les grands entretiens qu'il avoit avec le Roy, parcequ'il luy estoit sy agréable qu'il luy parloit souvent en particulier, il pourroit trouver des occasions de luy nuire, et s'en servir. De sorte que sur ce fondement, et non pour aucune faute qu'il eust commise, il le fist mettre en prison, et n'osa depuis s'en desdire ni l'en tirer, quelques pressantes sollicitations qui luy en fussent faites.

Dès que le Roy fust arrivé à Senlis, il renvoya M. de La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Estat, à Compiegne, avec une lettre pour la Reine mere, par laquelle, tesmoignant beaucoup de regret que la nécessité de ses affaires l'eust contraint de se séparer d'elle, il la supplioit de vouloir aller à Moulins, qui estoit à elle, et dont il luy donneroit le gouvernement de la province, afin qu'elle y peust estre avec toute autorité, offrant en ce cas de luy faire rendre Vautier son medecin, ainsy qu'elle avoit montré le desirer, quoyqu'il eust des intelligences avec diverses personnes fort contraires à son service, mais parcequ'il préféroit sa santé à toutes choses; et luy disoit aussy qu'en attendant qu'elle partist elle pourroit, sy elle vouloit, se promener partout où il luy plairoit, en le faisant sçavoir au mareschal d'Estrées.

Ce que M. de La Ville-aux-Clercs luy ayant confirmé de bouche, elle se prist à pleurer, disant qu'elle estoit bien malheureuse qu'après avoir, durant toute sa vie, tesmoigné tant de passion pour le Roy, il se laissast persuader par ceux qui ne l'aimoient pas à la quitter,

et faire une chose qui leur pourroit estre enfin sy préjudiciable; et ne refusa Moulins que sur ce que la peste y ayant esté, elle demandoit qu'on la laissast demeurer à Nemours, en attendant que le soupçon du mauvais air fust passé, et que le chasteau mesme, qui n'estoit pas alors logeable, fust réparé. Mais pour le gouvernement, elle dit qu'elle n'en avoit point de besoin, ne voulant plus se mesler de rien.

Le Roy ayant ceste response, et croyant que la difficulté d'aller à Moulins estoit plustost pour gagner temps, et de concert avec Monsieur, que pour toute autre raison, il voulust voir ce que Monsieur feroit, et sy sa séparation d'avec la Reine luy ostant toute espérance qu'elle peust ruiner le cardinal de Richelieu, il ne se laisseroit point plus facilement persuader que par le passé à revenir auprès de luy. C'est pourquoy il y envoya le cardinal de La Valette, dont la personne ne luy estant pas désagréable, pouvoit mieux que toute autre, par son bon esprit, luy faire voir le tort qu'il se faisoit de se tenir ainsy hors de la cour, où il pouvoit seulement vivre dans le lustre et la considération deue à sa naissance.

Plusieurs gens ont creu qu'il seroit aisement entré dans ceste considération, et en eust esté persuadé, sy messieurs de Puy-Laurens et Le Coigneux, qui croyoient qu'après ce qu'ils avoient fait il ne pouvoit plus y avoir de seureté pour eux dans la cour, quelques assurances qu'on leur donnast du contraire, ne luy eussent représenté que le cardinal de Richelieu ayant bien eu le pouvoir et la hardiesse de faire arrester la Reine mere, et la tenir comme prisonniere à Compiegne, il n'y avoit plus rien qu'il n'osast entreprendre contre luy-

mesme. Il en eust une telle peur que, craignant la prison plus que toutes choses, il se porta à tout ce qu'ils voulurent, et refusa toutes sortes d'accommodemens, plustost que de s'en mettre au hasard.

Ce qui ayant obligé le Roy à vouloir finir avec luy, et ne le laisser pas davantage au milieu de son royaume, excitant tout le monde à se soulever, comme il estoit averty qu'il faisoit, il partist de Paris pour aller à Orléans. Mais Monsieur ne l'y attendist pas, et se retira en Bourgongne, où il croyoit que M. de Bellegarde, qui en estoit gouverneur et y avoit grand crédit, luy pourroit donner une retraite assurée, et moyen d'y subsister; comme il auroit peut-estre fait sy le Roy ne l'y eust pas suivy. Mais aussytost qu'il parust, tout le monde se declarant pour luy, Monsieur fust contraint d'en partir; et n'osant pas s'enfermer dans Seure, qui estoit à M. de Bellegarde et assés bien fortifié, de se retirer dans la Franche-Comté, où M. de Bellegarde mesme fust aussy avec luy.

Le Roy alla ensuite à Dijon, où il fist vérifier une déclaration contre tous ceux qui avoient suivy Monsieur, et en envoya une semblable à Paris, où la chose ne se passa pas aisement, tant ceux du parlement estoient infectés de la haine que la Reine mere et Monsieur portoient au cardinal de Richelieu, et desireux de choses nouvelles. Mais le Roy s'y opiniastrant, il fallut qu'on le fist.

Ceste affaire achevée, et la province laissée paisible, le Roy retourna à Paris, d'où il envoya vers la Reine mere, pour esprouver sy voyant Monsieur hors du royaume, et devant perdre toute espérance qu'il s'y fist aucun mouvement dont elle peust profiter, elle ne

voudroit point se porter à ce qu'il desiroit. Le marquis de Saint-Chaumont y fust le premier, et puis le mareschal de Schomberg et M. de Roissy; et on luy fist aussy parler diverses fois par le mareschal d'Estrées, luy proposant Angers ou Tours, puisqu'elle monstroit tant d'aversion pour Moulins.

Mais plus on la pressoit, plus elle s'opiniastroit au contraire, voulant demeurer à Compiegne, non seulement parcequ'elle s'y voyoit plus proche de Paris, et pourroit y estre plus promptement sy l'occasion s'en offroit, par la mort du Roy, que tous leurs faiseurs d'horoscopes assuroient estre prochaine, ou pour quelque autre subject; et que Monsieur ne pouvant aller qu'en Lorraine ou en Flandre, ils se pourroient aisement donner la main s'il en estoit besoin: mais encore à cause de l'avis qu'elle avoit eu qu'on la vouloit envoyer à Florence, et que se souvenant que le cardinal de Richelieu luy avoit autrefois dit que sy M. de Luynes eust eu de l'esprit, il l'y eust fait aller aussytost après la mort du mareschal d'Ancre, elle ne doutoit point que luy qui en avoit ne le voulust faire; et en ayant une extreme appréhension, refusoit tout ce qui tiroit de ce costé là.

Elle entretint bien quelque temps l'espérance d'aller à Chartres ou à Mantes, où on luy promettoit que le Roy se trouveroit, et que selon qu'elle s'y conduiroit, et dans le lieu où on la vouloit envoyer, on pourroit après moyenner son retour auprès du Roy. Mais ce n'estoit que pour amuser, pendant qu'elle cherchoit quelque autre party qui fust plus à son gré, et plus conforme aux desseins qu'elle avoit; son despit croissant tous les jours de telle sorte, que voyant qu'elle ne

pouvoit faire changer le Roy, elle se porta enfin, pour s'en venger, à des extremités qu'on n'auroit jamais imaginées; mandant au comte de Moret, qui estoit avec Monsieur, d'essayer de disposer le marquis de Vardes son beau-pere, et qui avoit la survivance du gouvernement de La Capelle, à l'y recevoir, croyant qu'elle y seroit en seureté, la place estant assés forte et assés voisine de Flandre pour en estre secourue s'il en estoit besoin, les Espagnols ayant trop d'interest d'entretenir du trouble dans la France pour la laisser opprimer, et se persuadant qu'elle y feroit tout au moins les mesmes choses qu'à Angoulesme, où elle fist un traité sy avantageux; joint qu'elle y pourroit donner retraite à tous ceux de ses amis qui seroient persecutés, et rendre les autres plus hardis de se souslever, la voyant en estat de pouvoir faire diversion s'il en estoit besoin.

Or le marquis de Vardes, qui avoit une grande pente de ce costé-là à cause du comte de Moret, qu'il aimoit extremement, et qui n'estoit pas trop satisfait du cardinal de Richelieu, s'y porta aisement, ne doutant point de faire de la place ce qu'il voudroit, parceque son pere, qui estoit fort vieux, n'y alloit plus.

Dont la Reine ayant esté aussytost avertie, elle eust d'autant plus d'envye d'y aller qu'il s'y trouvoit alors plus de facilité qu'elle n'avoit esperé; car le Roy croyant que son opiniastreté à ne partir point de Compiegne ne venoit pas seulement du voisinage de Paris et de la Flandre, où Monsieur estoit, comme on l'avoit jusques là imaginé, mais de ce que voulant qu'on la creust prisonniere, pour rendre par là le gouvernement plus odieux, et donner plus d'envye à ses amis de la deslivrer, elle ne le pouvoit sy bien persuader de

tout autre lieu que de Compiegne, tant à cause de la garnison, et qu'elle ne sortoit plus du chasteau pour se promener, comme elle faisoit au commencement, que parcequ'on l'y eust veue aller en toute liberté.

De sorte que le Roy, pour empescher que ces bruits ne courussent avec quelque sorte d'apparence, et, luy faisant voir aussy que cest artifice luy seroit inutile, la porter plus facilement à s'accommoder à ses volontés, fist sortir de Compiegne le regiment de Navarre, qui avoit relevé les compagnies du regiment des Gardes, le comte d'Alais avec la cavalerie, et le mareschal d'Estrées; n'y demeurant mesme personne pour veiller sur ses actions.

Quelques uns se sont imaginés que le cardinal de Richelieu l'avoit fait exprès pour luy donner envye d'en sortir d'elle-mesme, et rendre par là sa cause plus mauvaise auprès du Roy; et qu'ayant aussy logé beaucoup de cavalerie pour couvrir Paris et empescher qu'elle n'y allast, il n'en avoit point mis du costé de Flandre pour luy laisser le passage libre, et le moyen de s'y retirer. Mais comme ceste mesme liberté d'aller en Flandre luy donnoit aussy celle d'aller à La Capelle, ou en quelque autre forte place de la frontiere, il n'y a guere d'apparence que le cardinal en eust voulu prendre le hasard, pour les grands inconvénients qui en eussent peu arriver, et dont le Roy auroit eu grand subject de se prendre à luy.

De sorte que, sans m'arrester davantage à toutes ces imaginations ausquelles il y a ordinairement peu de seureté, je diray simplement ce qui parust : qui fust que la Reine mere se voyant assurée d'estre receue à La Capelle, et le chemin luy en estre ouvert, elle

se résolust d'y aller devant qu'il y peust arriver du changement; de sorte qu'il ne fust plus question que de préparer les choses de telle maniere qu'elle le peust faire en un jour, afin que les gens de guerre qui estoient des autres costés ne peussent pas l'attraper et l'en empescher. Mais cela estant impossible sans mettre des carosses de relais sur le chemin, ce fust ce qui gasta tout. Car ayant esté envoyés à Sein, quelqu'un en prist à l'heure mesme ombrage, et en avertist le cardinal de Richelieu, qui soupçonnant aussytost que c'estoit pour La Capelle, le marquis de Vardes s'estant laissé gagner par le comte de Moret, voulust néanmoins pour s'en esclaircir qu'on luy mandast de venir trouver le Roy. A quoy ne sçachant pas que la Reine fust sy preste de partir qu'elle estoit, il obéist tout-à-l'heure.

Mais ayant, un jour après, esté averty qu'elle n'attendoit plus rien, sinon qu'il fust à La Capelle pour l'y recevoir, il s'y en alla sans dire adieu : ce qui obligea le Roy d'escrire à M. de Vardes ce que son fils avoit fait, et qu'ayant soupçon qu'il ne voulust se rendre maistre de la place pour y donner retraite à la Reine mere, il y allast promptement pour l'en empescher, et la garder pour son service.

A quoy M. de Vardes, qui estoit très bon serviteur du Roy, et ne vouloit pas que dans une place qu'on luy avoit confiée il se fist rien contre luy, ayant à l'heure mesme obéy, il marcha sy diligemment, encore qu'il fust desja fort vieux, et qu'il y eust plus de quarante lieues de sa maison de Vardes, où il estoit, jusques à La Capelle, qu'il y arriva plustost que la Reine; et y estant entré sans que le marquis de Vardes le sceust, et s'estant fait reconnoistre par les offi-

ciers, qui y avoient tous esté mis de sa main, il alla trouver son fils, qui fust bien estonné de le voir, et le fist sortir avec sa femme, l'evesque de Léon, et tous ceux qu'il creust despendre de luy; de sorte qu'il ne peust faire autre chose que d'envoyer dire à la Reine ce qui s'estoit passé, et qu'il n'estoit plus en son pouvoir de luy ouvrir la porte.

Quant à la Reine, elle partist de Compiegne le 18 juillet, à dix heures du soir; et estant sortie de la ville avec le lieutenant de ses gardes seulement, qui la menoit, elle monta dans le carosse de madame de Fresnoy, qui l'attendoit hors de la porte; et ayant trouvé à Rosny un des carosses qui estoient à Sein, qui vint au devant d'elle jusques là, elle y entra; et sans s'arrester elle alla disner à Sein, où elle apprist ce qui s'estoit fait à La Capelle.

Ceste nouvelle la surprist et la troubla extremement, ne sachant que devenir, ni quel party prendre; car de retourner à Compiegne, aller errante, et cherchant quelque lieu de seureté où on la voulust recevoir, ou demeurer où elle estoit, seroit se livrer elle-mesme à ses ennemis, qu'elle croyoit qui ne luy pardonneroient pas, ayant un subject sy plausible d'agir contre elle avec toute vigueur : que d'aller aussy en Flandre, il seroit sans doute tout-à-fait estrange et mal receu de toute la France, où elle devoit conserver quelque réputation, elle-mesme ayant plusieurs fois dit, comme une chose tout-à-fait impossible et qui ne pouvoit jamais arriver, que qui l'auroit perdue ne l'allast pas chercher dans les terres du roy d'Espagne. De sorte qu'elle demeura long-temps en suspens, et sans sçavoir à quoy se résoudre : mais enfin, forcée par la nécessité

d'aller en quelque part, et ne voyant point d'autre lieu où elle peust estre en seureté que celuy là, elle s'y résolust, et fust coucher dans un village des despendances de la Flandre, et le lendemain à Avennes, où elle n'avoit garde d'estre mal receue, puisqu'on tient pour certain qu'un des trois carrosses qui l'attendoient à Sein estoit au gouverneur d'Avennes. L'Infante en ayant esté promptement avertie, luy envoya des gens et des carrosses pour la mener à Bruxelles, où on la traita comme il appartenoit à une sy grande reine.

Quand le Roy le sceust, il en fust extraordinairement touché, ne pouvant supporter que sa mere eust mieux aymé se jetter entre les bras des Espagnols que de s'accommoder à ce qu'il vouloit, et qui estoit sy raisonnable; croyant qu'il y alloit de son honneur, et que tous ceux qui ne seroient pas bien informés des grands subjects qu'il avoit eus de se séparer d'elle pour quelque temps, et ne verroient pas qu'il ne pouvoit faire autrement sans mettre toutes ses affaires en très grand péril, le condamneroient comme ayant manqué de naturel pour celle qui l'avoit mis au monde : ce qui luy donnoit une extreme peine. Mais considerant enfin que ceste démarche montrant le fond du cœur de la Reine sa mere (ce qu'il ne s'estoit point voulu jusques là imaginer, tant il le trouvoit hors d'apparence), et que la croyance qu'elle avoit donnée aux mauvais esprits en qui elle se fioit, l'ayant portée à traverser autant qu'elle avoit peu tout ce qui s'estoit fait de plus glorieux et de plus avantageux pour luy et pour la France, luy avoit encore fait faire des cabales dedans et dehors la cour, et fomenter les prétendus mécontentements de Monsieur, qui n'avoit rien fait que de concert avec

elle (en quoy, bien qu'ils prissent pour prétexte le cardinal de Richelieu qu'ils vouloient faire chasser, on ne pouvoit pas néanmoins douter que ce n'estoit qu'à luy qu'ils s'adressoient, puisque ce ministre ne faisoit rien qu'avec sa participation et par ses ordres); et voyant encore que, quelques avances qu'il eust faites pour essayer de la regagner et de la retirer de ses intrigues pour s'accommoder à ce qu'il desiroit, et, continuant d'assister à ses conseils, vivre avec luy comme elle avoit accoutumé, elle n'en avoit voulu rien faire, choisissant plustost de s'en aller avec ses plus grands ennemis: il jugea qu'estant dans une sy estrange disposition, il valoit mieux pour luy qu'elle fust en Flandre qu'en quelque autre lieu de France que ce fust, estant très asseuré que beaucoup de gens qui n'auroient pas fait difficulté de la servir, croyant que ce ne seroit que de ces sortes de cabales qu'ils avoient accoutumé de voir, et qui se terminoient ordinairement par de ces petites guerres civiles de peu de durée, sy conformes au génie des François, ne le feroient pas quand ils y verroient les Espagnols meslés, et qu'ils en pourroient tirer tout avantage. Il se résolust de prendre patience, et de donner cependant sy bon ordre à ses affaires qu'il n'y eust arriver de mal, espérant que Dieu ou changeroit l'esprit de la Reine, ou, en luy continuant son assistance, luy donneroit moyen de se garantir de tout ce qu'on voudroit faire contre luy.

Quant au cardinal de Richelieu, il y trouva tout-à-fait son compte; car cela vérifiant tous les pronostics qu'il avoit faits de ceux qui conseilloient la Reine mere, et que ne pouvant souffrir ny l'autorité que le Roy s'estoit acquise dans son Estat, ny ses prosperités

au dehors, ils chercheroient à la troubler par quelque autre biais que ce fust, il s'affermist de telle sorte dans l'esprit du Roy, que rien despuis ne le peust esbranler.

Et pour ce qui regardoit la Reine mere, il se montra sy moderé et sy désintéressé, que bien loin de chercher à la tenir tousjours eslongnée pour s'en venger, ou comme y croyant trouver plus de seureté, il conseilla continuellement au Roy de faire tout ce qu'il pourroit pour l'obliger à revenir; faisant envoyer vers elle expressement pour cela, avec offre de tous les bons traitements qu'elle pourroit desirer, sans autre condition que d'oster d'auprès d'elle le pere Chanteloube, et tous les autres mauvais esprits qui l'avoient portée à ce qu'elle avoit fait.

Mais elle le refusa tousjours, et pouvant estre la plus heureuse du monde, se rendist par son opiniastreté la plus malheureuse; car sy voyant le Roy vouloir gouverner ses affaires à sa mode, et n'estre plus sous sa tutelle, elle ne s'y fust point opposée, et n'eust pensé qu'à se reposer, et jouir paisiblement des grands avantages qui lui fussent demeurés d'avoir gouverné le royaume pendant sa régence et despuis encore avec tant de bonheur et de gloire, il est très certain que le Roy l'auroit tousjours parfaitement honorée et respectée; et que le cardinal de Richelieu mesme, quoyqu'elle ne l'eust plus aimé, auroit néanmoins contribué de tout son pouvoir pour la tenir satisfaite, et montré par là sa reconnoissance.

Mais, soit que la souveraine autorité ait de tels charmes qu'on veuille tousjours la conserver à quelque prix que ce soit, ou qu'elle y fust poussée par ceux en qui elle avoit trop de croyance, et qui pensoient

tout gouverner sous son nom ; tant y a qu'elle ayma mieux entrer dans tous les embarras où on l'a veue, et n'en sortir pas, comme on luy offroit, que de céder, et souffrir que le Roy gardast le cardinal de Richelieu après qu'elle ne l'aimoit plus, et, s'accoutumant à se servir de gens qui ne luy seroient pas agréables, ne fist plus tout ce qu'elle voudroit : n'ayant point fait de difficulté de prendre pour cela toutes les plus estranges résolutions qu'il se pouvoit, comme de s'entendre avec tous les mécontents du royaume, et les porter à la révolte ; de participer à tout ce que faisoit Monsieur ; et enfin de se retirer avec les Espagnols pour leur demander secours, les assurant qu'elle seroit assistée d'une infinité de gens qui despendoient d'elle. D'où, concevant de grandes espérances de voir une guerre civile dans la France, ils ne manquerent pas de luy promettre toute sorte d'assistance, et de luy faire le meilleur traitement qu'ils peurent.

Mais ils furent tous trompés ; car les Espagnols avoient tant d'affaires ailleurs, qu'au lieu de luy donner moyen de faire la guerre, ils ne peurent bailler qu'un très chetif secours à Monsieur lorsqu'il entra en armes dans la France, en l'année 1632 ; et pour le grand nombre de gens qui se devoient déclarer pour la Reine, il n'y eust que le seul duc de Montmorency qui le fist, lequel ayant esté défait et pris despuis mesme s'estre joint avec Monsieur, rendist les autres sy sages que pas un ne branla.

De sorte que les Espagnols voyant qu'elle leur apportoit une grande despence et nulle utilité, ne songerent plus qu'à s'en desfaire, l'ayant contrainte de sortir de chez eux, et d'aller chercher ailleurs une

retraite; laquelle n'ayant peu trouver en Hollande ny en Angleterre mesme, quoyque la Reine fust sa fille, elle fust enfin forcée de se retirer à Coulongne, où elle finist ses jours fort misérablement, laissant un bel exemple du danger qu'il y a, mesme pour les plus grands, de suivre ses passions, de s'abandonner à leur conduite, et de n'avoir pour conseillers que des flatteurs ou des gens intéressés; car tout cela ensemble la réduisist en l'estat qu'on a veu.

Au reste, sy ce que je viens de dire se trouve escrit en quelque autre lieu d'une maniere différente, et particulierement du jour que se fist la derniere rupture d'entre la Reine mere et le cardinal de Richelieu (qu'on appela *la journée des dupes*, parcequ'on creut au commencement le cardinal descredité, et il se trouva enfin que ce fust la Reine mere), c'est assurement pour favoriser quelqu'un des partis; car j'ai appris ce que j'ay mis icy de gens qui le sçavoient si bien, et qui n'avoient aucun subject de me le desguiser, que je crois pouvoir assurer qu'il est véritable.

RELATION

DE

LA CAMPAGNE DE LORRAINE,

EN 1635.

[1635] Bien qu'on eust tenu à M. de Puy-Laurens tout ce qu'on luy avoit promis pour l'obliger à faire revenir M. le duc d'Orléans de Flandre, et que son mariage avec une cousine du cardinal de Richelieu le deust rendre assuré des bons traitements qu'il recevroit à l'avenir, il avoit si longtemps vescu dans le désordre, et estoit sy accoutumé à ne suivre que ses fantaisies, les Espagnols ne le contredisant en rien (tout ce qu'il faisoit de plus mal à propos allant tousjours ou contre la France, qui estoit ce qu'ils demandoient, ou servant à décrediter Monsieur parmy les Flamands, ce qu'ils ne vouloient pas moins), qu'il se lassa incontinent de se voir en lieu où il falloit vivre avec plus de régularité et de contrainte. De sorte que, par une légereté qui n'a guere d'exemples, il ne fust quasy pas plustost à Paris qu'il eust envie de retourner à Bruxelles et d'y remener Monsieur, ne craignant point ce qui en pourroit arriver, et que les Espagnols l'ayant une autre fois entre leurs mains, ne l'en laissassent pas sortir comme ils avoient fait; dont le Roy ayant esté averty, et voyant le péril où il mettroit la personne de Monsieur, et le mal que luy et le royaume en pourroient recevoir, il

le fist prendre prisonnier par M. de Gordes, capitaine des gardes, comme il estoit venu au Louvre pour estudier un ballet avec luy, envoyant au mesme temps arrester messieurs Du Fargy, Du Coudray-Montpensier et autres de ceste cabale, et despendants de luy.

Ceste prise s'estant faite sans que Monsieur en eust tesmoigné tout le ressentiment qu'on appréhendoit, et n'y ayant plus personne auprès de luy qui parust assés accrédité pour le pouvoir porter à une chose sy desraisonnable et sy honteuse pour un fils de France et un présomptif héritier de la couronne (car il faut noter que le Roy n'avoit point encore d'enfants) que de retourner sous la puissance des Espagnols, comme eust fait M. de Puy-Laurens; le cardinal de Richelieu creust que rien ne pouvant plus troubler le dedans du royaume, le Roy pourroit penser au dehors en toute liberté.

C'est pourquoy il luy représenta, à ce qu'on disoit alors, le mauvais estat où la perte de la bataille de Norlingue avoit réduit les Suédois, et le grand interest qu'il avoit de les secourir plus fortement que par le passé, afin qu'il y eust tousjours en Allemagne un party assés puissant pour empescher l'Empereur de s'en rendre maistre : ce qui ne se pouvoit faire qu'en y envoyant toutes ses forces pour les joindre à eux, ou, par diversion, rompant avec le roy d'Espagne, et faisant une guerre de couronne à couronne.

Que l'envoy de toutes ses forces en Allemagne leur pourroit sans doute beaucoup aider ; mais qu'il seroit à craindre que le roy d'Espagne, qui n'appréhenderoit plus la France en nulle autre part, envoyant aussy toutes les siennes à l'Empereur, cela ne servist tout au plus qu'à les maintenir en l'estat qu'ils estoient,

et non pas les relever, comme il estoit nécessaire.

Qu'il n'en pourroit tirer aucun avantage particulier, tous les Allemands, mesme ses alliés, ne voulant point qu'il prist d'establissement en Allemagne, parcequ'estant tous protestants et luy catholique, ils craignoient que l'interest de la religion ne le fist estre contre eux quand il verroit n'en avoir plus affaire, et causeroit peut-estre à la fin quelque mésintelligence, ou mesme de la division avec les Suédois, estant bien malaisé que de sy grandes armées, composées de gens sy differents de religion, de mœurs et quelquefois d'interests, peussent estre long-temps ensemble, et s'accorder tousjours bien.

Que la rupture avec le roy d'Espagne feroit des effets tous contraires (car, luy ostant le moyen de secourir l'Empereur aussy puissamment qu'il avoit fait jusques là, elle produiroit apparemment le restablissement des Suédois, pourveu qu'on leur continuast les secours accoutumés, comme il se pourroit faire aisement); ne donneroit aucune crainte aux Allemands, quelques conquestes qu'on fist en Flandre; et tiendroit sy eslongné des Suédois, qu'il n'y pourroit point arriver de division.

Qu'il devoit néanmoins s'attendre que ceste proposition seroit contredite et désapprouvée de beaucoup de gens, tant parceque, ne voyant pas clair dans de telles affaires, ils n'en connoistroient pas bien le besoin ny les avantages, que parcequ'ils feroient peut-estre scrupule de rompre une paix sy solemnellement jurée, sans un subject, à ce qu'il leur sembleroit, assez apparent, et en appréhenderoient mesme les suites, à cause des exemples passés.

Mais que rien de tout cela ne luy devoit faire peur,

parcequ'entre les princes les traités ne sont jamais sy religieusement observés qu'ils ne trouvent tousjours de quoy les rompre justement quand il leur en prend envye; et que les temps où on avoit eu de grands désavantages contre les Espagnols estoient sy différents de ceux-cy, qu'on n'en pouvoit tirer aucune consequence pour l'avenir, attendu que pendant les regnes de François premier et de Henry second l'empereur Charles-Quint, qui vivoit alors et estoit aussy roy d'Espagne, avoit toute l'Allemagne en sa disposition; l'interruption qu'il y avoit quelquefois eue s'estant aussy tost réparée, ainsy qu'il se vist au siege de Metz et ailleurs. Qu'il avoit, outre cela, les Pays-Bas tout entiers, l'Angleterre le plus souvent favorable; et, à la réserve des Vénitiens, qui furent quelquefois d'un costé et quelquefois de l'autre, quasy tousjours toute l'Italie pour luy; joint que les Indes ayant esté nouvellement descouvertes, il en venoit alors bien plus d'or et d'argent qu'en ce temps-cy; et pour la guerre qui se fist du temps de Henry IV, qu'il falloit considérer que la France ayant esté presque toute ruinée par la Ligue, elle n'estoit pas encore tout-à-fait finie.

Que presentement l'Espagne et l'Allemagne estoient sous divers princes, et l'Empereur si foible, que s'il vouloit donner de grands secours au roy d'Espagne, l'avantage qu'en pourroient tirer les Suédois, trouvant ses armées fort affoiblies, ne luy permettroit pas de continuer longtemps; que les Pays-Bas estoient divisés, et que ce qui en restoit aux Espagnols n'estant pas suffisant pour résister aux Hollandois, ils estoient forcés d'y faire venir la pluspart de ce qu'ils tiroient d'ailleurs, tant en hommes qu'en argent.

Que l'Angleterre ne pouvoit nuire ny aider à personne; que le duc de Savoye seroit pour luy, et le reste de l'Italie au moins neutre; qu'il estoit bien plus demeuré de l'or et de l'argent venu des Indes dans la France que dans l'Espagne; qu'il avoit outre cela chez luy tant d'hommes propres pour faire la guerre, qu'il ne seroit pas contraint, comme on estoit autrefois, à n'avoir quasy point d'infanterie qui ne fussent Suisses ou Allemands, qui estoient d'une despense excessive, et causoient souvent par leurs mutineries la ruine des meilleures entreprises.

Et enfin qu'il devoit regarder lequel il aimeroit le mieux, ou de rompre avec le roy d'Espagne pendant qu'il en pourroit vraysemblablement tirer de l'utilité, ou d'attendre que ce fust luy qui le fist quand il verroit l'Empereur maistre de l'Allemagne, et qu'il pourroit avoir toutes les forces de ce pays-là pour joindre aux siennes et les porter dans la France; bien assuré que le scrupule de manquer à sa parole ne l'en empescheroit pas, puisque les Espagnols n'ont accoutumé de la tenir qu'autant qu'il leur est avantageux de le faire, et qu'ils croiroient trouver dans la conqueste de la France celle de tout le reste du monde.

Ces raisons, jointes à plusieurs autres que la sublimité de l'esprit du cardinal de Richelieu luy firent trouver, ayant tout-à-fait persuadé le Roy, il ne fust plus question que de penser aux moyens de l'exécuter en la meilleure maniere qu'il se pourroit; et d'autant qu'on voyoit les grandes difficultés qu'avoient les Espagnols à se deffendre dans les Pays-Bas contre les Hollandois tout seuls, on espera que le surcroist des armes de France y arrivant, et se joignant à eux dans

le cœur du pays, elles y porteroient un tel effroy que rien ne leur résisteroit : ce qui sembloit d'autant meilleur qu'il estoit conforme aux desseins qu'on disoit qu'avoit Henry-le-Grand quand il mourust; et M. de Charnacé fust à l'heure mesme envoyé en Hollande, pour y disposer les Estats et le prince d'Orange.

Ils furent tout ravis d'entendre parler de la rupture, mais non pas de la jonction; et le prince d'Orange particulierement en faisoit de grandes difficultés : car encore qu'on luy offrist le commandement de l'armée du Roy et de luy donner un pouvoir pour cela, il craignoit, connoissant l'humeur des François, qu'ils ne l'engageassent dans des choses qui ne luy plairoient pas, et qui seroient contraires à ses interests et à sa conduite ordinaire.

Le grand avantage néanmoins qu'ils pensoient tirer de ceste rupture, qu'ils desiroient il y avoit sy longtemps, leur ayant enfin fait donner les mains à tout ce qu'on voulust, il fust résolu, afin que les Espagnols n'eussent que le moins de temps qu'il se pourroit pour se préparer, que l'on se mettroit en campagne dès que la saison le permettroit, et que l'armée du Roy seroit de vingt-cinq mille hommes, laquelle se trouveroit à Mezieres au commencement du mois de may; et passant par le Luxembourg et le pays de Liege, se rendroit vers le quinze ou vingtieme du mois à ....., où l'armée de Hollande se trouveroit aussy.

Quelques uns disoient qu'il se fist alors une séparation du pays, et que tout le Brabant devoit estre pour les Estats; la partie de Flandre qui parle allemand, pour le prince d'Orange; et le reste pour le Roy. Mais, soit qu'il ne fust pas vray, ou que les choses n'ayant

pas réussy comme on pretendoit, il n'y eust pas lieu de le faire esclater; tant y a que despuis cela il ne s'en parla plus.

M. de Charnacé estant revenu avec la responce qu'on desiroit, le Roy, pour ne manquer pas à ce qu'il avoit promis, envoya des ordres bien exprès à toutes les troupes destinées pour la Flandre de se trouver à Mezieres au jour arresté. Le commandement en fust donné aux mareschaux de Châtillon et de Brezé, pour obéir toutefois au prince d'Orange quand ils seroient ensemble, à cause de sa grande experience et capacité; et les mareschaux de camp furent le marquis de Tavannes, et messieurs de Lambert, Chastelier, Berlot et Charnacé.

Mais afin de donner tout d'un coup tant d'affaires aux Espagnols qu'ils ne sceussent ausquelles entendre, on fist au mesme temps partir toutes les troupes destinées pour l'Italie sous la charge du mareschal de Créquy, lesquelles se devoient joindre à celles de M. de Savoye, et entrer dans l'Estat de Milan; et on renforça celles que commandoit le mareschal de La Force en Lorraine, pour tenir les Imperiaux qui estoient en Alsace sy occupés qu'ils ne peussent pas aller autre part; ensuite de quoy un héraut partist pour aller sur la frontiere de Flandre déclarer la guerre.

Or parceque ceste déclaration ne fust pas seulement causée par le besoin présent, mais comme par une suite nécessaire de toutes les choses qui s'estoient faites despuis que les Espagnols avoient usurpé la Valtoline et assiegé Casal, appartenant aux alliés du Roy; et mesme encore de la division née longtemps auparavant entre les roys de France et d'Espagne, nonobstant qu'après que don Henry, frere bastard du roy don Pedre de

Castille, ayant par les secours du roy Charles cinquieme obtenu la couronne de Castille, il y eust eu une sy grande amitié et liaison entre les François et les Castillans, qu'on disoit n'y en avoir point au monde de pareille, estant de roy à roy, et de royaume à royaume.

Je crois qu'il ne sera pas mal à propos de dire ici comment ceste grande correspondance et union, qui dura jusques à ce que la reine Elisabeth de Castille eust espousé le roy Ferdinand d'Aragon, s'est rompue au point où nous la voyons; et de montrer comme ce n'a point esté par l'envye que les François ont eue de la grandeur des roys d'Espagne, ainsy que les Espagnols le veulent faire croire, mais par divers subjects qu'ils en ont donnés, rompant tous les traités qu'on avoit faits avec eux, ou abusant de la bonne foy avec laquelle on les gardoit, ou enfin se rendant tousjours les agresseurs, et cherchant à destruire la France en quelque façon que ce fust.

Le royaume de Naples fust ce qui en donna le premier subject; car le roy Charles VIII ayant rendu à ce roy Ferdinand le comté de Roussillon autrefois engagé au roy Louis XI son pere, et mesme sans restitution de l'argent qui avoit esté presté, à condition de ne point secourir directement ny indirectement le roy de Naples en la guerre qu'il luy vouloit faire, il luy donna néanmoins de telles assistances dès qu'il vist le Roy party pour retourner en France, que ce fust principalement par son moyen qu'il se restablist dans son royaume, et en chassa les François.

Le second fust que l'empereur Charles-Quint, qui fust aussy roy d'Espagne, ayant hérité avec les Pays-

Bas des desseins que les ducs de Bourgongne avoient autrefois eus contre la France, et par lesquels ils avoient failly à la perdre, s'alliant avec tous ses ennemis, et s'y joignant encore (ce qu'elle estoit seule capable d'empescher) l'establissement de la monarchie (*universelle*), à laquelle il aspira dès qu'il se vist empereur et maistre de tant de pays, il rompist le traité de Noyon fait avec le roy François, manqua à toutes les promesses qu'il y avoit faites tant pour le royaume de Naples que pour celuy de Navarre, et donna commencement, assiegeant Mouzon et puis Mezieres, à des guerres qui continuerent mesme après eux, et jusques en l'année 1559.

Le troisieme vint des grandes sommes d'argent que le roy Philippe II donna à M. de Guyse et à tous ses partisans, pour leur aider à se souslever, et à faire une ligue contre le roy Henry III, quoyqu'il eust la paix avec luy, et qu'il eust refusé, aussy bien que le roy Charles IX son prédécesseur, de recevoir les Flamands, qui se vouloient donner à luy; l'excuse de la religion qu'il en prenoit n'estant pas recevable, le roy Henry III estant très bon catholique, et la succession du roy de Navarre, qui estoit huguenot, trop eslongnée; ny mesme ce que fist M. le duc d'Alençon, puisque le Roy n'y eust aucune part, et n'y ayant point eu en effet d'autre raison que le desir qu'il avoit de voir ruiner la France, qui pouvoit faire trop d'obstacle à sa grandeur et à tous ses desseins.

La quatrieme, de ce que le roy Henry-le-Grand ayant faict la paix avec ce mesme roy Philippe II, luy et son successeur, le roy Philippe III, porterent tellement M. de Savoye, par les promesses qu'ils luy firent de le secourir, à ne point rendre le marquisat de Saluces,

qui estoit une pure usurpation, qu'il en falust venir à la force; d'où le Roy se creust en droit de secourir les Hollandois qui estoient ses alliés, aussy bien que M. de Savoye du roy d'Espagne, mais dont il avoit encore un autre plus grand subject, puisqu'on vist, par le procès du mareschal de Biron, que les Espagnols avoient commencé à le desbaucher de son service, et à conspirer contre sa personne et son Estat, dès lors mesme qu'il fust jurer la paix à Bruxelles; et qu'ils continuerent despuis, gagnant Mairargues pour leur livrer Marseille, n'y ayant rien de sacré pour eux, ny à l'espreuve de leur mauvaise volonté pour la France.

Et la derniere, l'usurpation de la Valtoline sur les Grisons alliés du Roy, faite despuis les mariages, et devant que la treve de Hollande fust finie, et qu'ils peussent dire qu'on leur en eust donné aucun subject; de sorte que le renouvellement de la mauvaise intelligence estant venu de là, et s'estant encore beaucoup augmenté par ce qu'ils firent à Casal et ailleurs contre le duc de Mantoue, sans autre subject que d'estre né François, toutes les autres raisons qu'ils en alléguoient n'estant que des prétextes empruntés et sans fondement, on ne peust pas dire qu'ils n'ayent esté la cause principale de tout ce que le Roy a fait despuis contre eux pour s'en ressentir, et maintenir ses alliés tant en Hollande qu'en Allemagne, et enfin de la guerre qui leur fust alors déclarée.

Quand les Espagnols sceurent ce que le héraut avoit fait, et tout ce qui leur alloit tomber sur les bras, ils présumoient tellement de la grandeur de leurs forces jointes à celles de l'Empereur, de qui ils estoient assurés de tirer tous les secours qu'ils voudroient, et se

fioient sy fort que n'y ayant point d'argent en France qui ne vinst des Indes, et par eux, ils n'auroient qu'à en empescher le transport, comme ils présupposoient qu'il leur seroit aisé en y prenant garde, pour y en faire manquer, qu'ils ne s'en estonnerent nullement; et envoyant au mesme temps en Allemagne pour en tirer le plus de troupes qu'ils pourroient, ils ne douterent point de réduire le Roy à la guerre deffensive, au lieu de l'offensive qu'il pensoit faire, et qu'on ne le vist bientost forcé à leur demander la paix, et eux en pouvoir de la refuser, comme il est bien apparent qu'ils eussent fait, l'ambassadeur d'Espagne l'ayant ainsy voulu faire entendre au cardinal de Richelieu, lorsqu'en s'en allant il luy dit que pour faire la guerre il ne falloit à la vérité estre qu'un, mais qu'il verroit un jour que pour faire la paix il faudroit estre deux.

Or, s'il n'y a pas de quoy s'estonner que des estrangers connussent si mal les forces de la France, qu'ils ne la jugeassent pas capable de leur pouvoir longtemps résister, il est sans doute tout-à-fait surprenant que des François, et mesme des plus entendus, y ayant esté trompés; estant très veritable qu'ils ne le croyoient point, et que M. le prince en particulier, qui ayant un très grand esprit, avoit peu prendre tant de connoissance du royaume pendant la minorité du feu Roy et depuis, ne s'imaginoit point ce qui s'en est veu, ainsy qu'il le tesmoigna au marquis de Fontenay (qui, estant envoyé servir de mareschal de camp dans l'armée du mareschal de La Force, eust charge de passer par Nancy, où il estoit allé régler les affaires de la Lorraine, pour l'informer de tout ce qui se devoit faire après la déclaration, et de la grandeur des ar-

mées qui iroient tant en Flandre qu'en Italie), luy disant qu'il ne s'estoit véritablement jamais rien fait de pareil en France, et qu'il produiroit vraysemblablement quelque chose de bien grand; mais qu'il en seroit aussy besoin, ce grand effort ne se pouvant pas continuer plus d'une année ou deux, à toute extremité; après quoy il faudroit faire la paix ou succomber, estant impossible que l'Estat supportast plus longtemps de semblables despenses.

Et il en jugeoit ainsy parceque tous ceux de ce temps là qui avoient le plus de connoissance des finances et du commerce, tenant pour certain qu'il n'y avoit que treize ou quatorze millions d'or qui eussent cours dans le royaume, il ne voyoit pas qu'on en peust tirer longtemps de quoy fournir aux frais excessifs de la guerre, et à tout ce qu'il faudroit envoyer au dehors. Que s'estant consommé dans les guerres précédentes tous les moyens extraordinaires dont on pouvoit facilement tirer de l'argent, il n'en restoit plus que de sy mauvais et de sy difficiles à establir, qu'il ne se trouveroit personne qui en voulust traiter; et enfin que les tailles estoient desja si hautes, quoyqu'elles ne fussent à guere plus de la moitié de ce qu'elles ont esté depuis, que le peuple en crioit, et n'en souffriroit pas l'augmentation sans se souslever.

Mais luy et tout le monde furent bien estonnés quand il se vist que la guerre s'estant continuée fort longtemps, et quasy tousjours offensive, s'estant pris plusieurs places en Flandre et ailleurs, il restoit néanmoins tant d'argent en France au dessus de ce qu'on s'estoit imaginé, que quand, au commencement de l'année 1641, on fist ceste sorte de monnoye qui a

cours aujourd'huy, il s'en fabriqua pour plus de quatre vingt millions de livres de pieces légeres, qu'on avoit descriées et commandé de porter à la monnoye, sans toucher à celles de poids, dont il y en eust assés pour attendre patiemment et sans incommodité que la nouvelle fust faicte (1); qu'on ne trouvoit nulle difficulté à se défaire des moyens extraordinaires, en les faisant vérifier au parlement, et donnant aux traitants un peu plus qu'on n'avoit accoutumé, ny à augmenter les tailles, le peuple le souffrant de tous costés sans y faire résistance. De sorte qu'on pourroit tousjours fournir à toutes les despenses nécessaires, quelque grandes qu'elles peussent estre.

Et il falloit bien veritablement, pour sauver le royaume, que cela fust ainsy, et que le Roy y eust une autorité assez absolue pour y faire tout ce qu'il luy plairoit, puisqu'ayant affaire au roy d'Espagne, qui a tant de pays où il leve tout ce qu'il veut, il est très certain que s'il eust fallu assembler les Estats comme il se fait en d'autres lieux, ou despendre de la bonne volonté du parlement pour avoir tout ce dont il estoit besoin, on ne l'auroit jamais eu; et il se seroit veu dès les premieres années les mesmes désordres qui commencerent sur la fin de 1648, et qui eussent esté alors bien plus dangereux, les Espagnols n'ayant pas encore esté affoiblis par les batailles de Rocroy et de Lens, ny par la perte du Portugal et de la Catalongne.

Le seul mal qu'il y a eu en cela a esté que les favoris et ceux qui despendoient d'eux ne se sont pas contentés de lever seulement ce qui estoit nécessaire pour

(1) *Voyez* le Traité historique des monnoies de France, de Le Blanc.

le service du Roy; mais, par une avarice insatiable et qui crie vengeance, ils ont encore voulu qu'il y en eust pour eux, dont ils ont acheté des terres, basti des maisons, et fait des trésors sy grands qu'il ne s'estoit veu rien de pareil dans tous les autres temps : ce qui sans doute a accablé le peuple, et causé la ruine d'une infinité de pauvres familles, en tirant jusques au sang.

Je ne doute point que beaucoup de gens ne trouvent estrange et presque impossible qu'on creust y avoir sy peu d'argent en France en l'année 1635, et qu'après de sy grandes despences faites dans les années suivantes, il s'y en soit néanmoins tant trouvé en 1641; mais il est pourtant très véritable, et que c'estoit tellement l'opinion commune de ces temps là, qu'on n'en parloit point autrement.

Ceste ignorance venant vraysemblablement de ce que comme il n'y en entroit que peu à peu et fort secrettement, les Espagnols ayant tousjours essayé de l'empescher, aussy bien pendant la paix que durant la guerre (ce qu'ils n'ont pourtant jamais peu faire, leurs marchands y trouvant trop de profit), il s'augmentoit aussy insensiblement, et presque sans qu'on s'en apperceust; joint qu'il n'y avoit pas eu d'occasions qui eussent contraint de pousser les choses jusques au bout, ny de gens propres dans le gouvernement pour le faire quand il n'en estoit pas besoin, ceste augmentation s'estant, par la longueur du temps, montée à une très grande somme.

Mais une autre chose y en apporta encore beaucoup, qui fust qu'un homme qui avoit la principale autorité dans les finances pendant que M. de Bullion estoit sur-

intendant, se trouvant, à ce qu'on disoit, chargé de plus de soixante mille pistoles légeres dont il craignoit de ne se pouvoir desfaire sans beaucoup de perte, fist ordonner par édit de recevoir l'or et l'argent sans peser. Dont tous les estrangers ayant esté avertis, et voyant le grand profit qu'ils y pourroient trouver, ils ne se contentoient pas de ce qu'ils en avoient de léger, mais rongnoient celuy de poids pour l'y envoyer : ce qui en fist entrer, pendant quatre ou cinq ans que cela dura, une telle quantité, qu'on ne voyoit plus que des pieces estrangeres et légeres; lesquelles estant demeurées (quand le cardinal de Richelieu ayant esté averty du désordre que cela causoit dans le commerce par les changes excessifs qu'il falloit payer lorsqu'on faisoit tenir de l'argent au dehors, les fist deffendre, et commander de les porter à la monnoye, ainsy que j'ay desja dit), causerent sans doute une grande perte à ceux qui les avoient, mais non pas au Roy ny au royaume, qui s'en trouva d'autant plus enrichy, et a beaucoup aidé à y faire trouver ceste grande abondance qu'on y voit aujourd'huy.

Toutes les troupes estant arrivées à Mezieres au jour nommé, Deschapelles, capitaine au régiment de Picardie, et gouverneur de Sirk, fust condamné par le conseil de guerre à avoir la teste tranchée pour s'estre rendu mal à propos, et mesme lorsque les ennemis vouloient s'en aller, et lever le siege. Après quoy l'armée estant partie, elle entra dans le Luxembourg, et le traversant par Rochefort et Marche en Famine, sans trouver résistance nulle part, arriva enfin dans le pays de Liege, où pendant qu'on traitoit avec les desputés de la ville de Liege des choses qu'on leur demandoit

pour la subsistance de l'armée (dont ils faisoient de grandes difficultés, tant la cabale des Espagnols y estoit forte), les generaux eurent avis que les ennemis estant partis de Namur sous la conduite du prince Thomas de Savoye, vouloient le mettre derriere eux pour leur couper les vivres et empescher la communication avec la France ; et qu'ils venoient à ceste fin loger à Avein, dont ils ne faisoient que partir, comme ils firent en effet, et par un très mauvais conseil passerent après une petite riviere qui les pouvoit couvrir, et oster le moyen d'aller à eux.

Les généraux douterent du commencement s'ils se devoient arrester pour les combattre, quelques uns croyant que, veu les ordres du Roy de joindre le prince d'Orange, et qu'il pourroit estre fort avantageux de le faire promptement, on ne devoit s'arrester à rien qui en destournast. Mais l'approche des ennemis faisant croire aux autres que ce seroit leur donner trop de gloire, et trop d'assurance à ceux du pays, qui penseroient qu'on les fuiroit, il fust résolu qu'on retourneroit à l'heure mesme sur ses pas pour aller à eux, et les combattre s'ils attendoient.

Le combat ne fust point opiniastre, l'inégalité estant sy grande qu'aussytost qu'ils l'eurent veue la peur les prist; et ayant fait leur premiere descharge, ils tournerent le dos. La pluspart de la cavalerie partist de sy bonne heure qu'elle se sauva; mais l'infanterie y demeura presque toute, le canon et les bagages, avec quantité de drapeaux et de prisonniers, qui furent envoyés au Roy; et les drapeaux portés en grande cérémonie à Nostre-Dame, et offerts à Dieu comme les prémices de la guerre.

Ceste defaite, dont on eust vraysemblablement tiré de grands avantages sy on eust sceu s'en prévaloir, allant promptement à Namur ou à quelque autre place importante, qui, dans l'estonnement où tout le pays estoit, n'auroit pas fait grande résistance, devint tout-à-fait inutile, parceque les généraux n'osant pas changer les ordres du Roy quoyqu'ils vissent l'avantage qu'on en pourroit tirer, ayant continué leur route vers le prince d'Orange, et (ce qui fust de pis) l'ayant attendu près de trois semaines au rendés-vous, les ennemis pendant cela reprirent cœur, et les secours d'Allemagne eurent moyen de s'avancer, et d'arriver devant qu'on eust rien fait; l'Empereur oubliant tellement ses propres interests pour songer à ceux du roy d'Espagne, qu'il luy envoya la pluspart de ses principales forces.

Cependant M. de Lorraine ayant joint à ses troupes toutes celles que l'Empereur avoit en Alsace, les voulust mener contre la ville de Montbelliard, où le duc de Virtemberg, qui ne se sentoit pas assés fort pour la deffendre sy on l'attaquoit, avoit fait entrer une garnison françoise, et s'estoit mis sous la protection du Roy; les Espagnols, qui se trouvoient incommodés de ceste place, qui estoit entre l'Alsace et la Franche-Comté, luy ayant promis de grands secours pour luy aider à la prendre. Mais afin de le faire plus seurement, et sans qu'elle peust estre secourue, il envoya par toute la Lorraine pour exciter la noblesse et le peuple à faire un souslevement general, s'imaginant qu'après cela le mareschal de La Force n'oseroit pas en sortir.

Mais il ne s'y fist point d'autre mouvement que de quelque peu de paysans, lesquels se cachant dans les

bois dévalisoient tous ceux qui alloient sans escorte; de sorte que le mareschal de La Force, mettant de bonnes garnisons dans toutes les villes, ne laissa pas d'aller diligemment à Montbelliard pour le secourir, et y apporter tout l'ordre nécessaire.

Le duc de Lorraine et le mareschal de La Force estant arrivés en mesme temps auprès de Montbelliard, ceux qui alloient pour faire les logis se rencontrerent dans un village où toutes les deux armées prétendoient loger : mais le colonel Hebron, mareschal de camp, qui y estoit avec quelques compagnies de cavalerie, chargea sy brusquement les Lorrains et sans leur donner loisir de se reconnoistre, qu'ils se retirerent, et ne parurent plus despuis.

Le cardinal de La Valette, qui, ne voulant pas demeurer inutile dans Metz, dont il avoit le gouvernement, estoit allé un peu auparavant dans l'armée avec sa compagnie de cavalerie, s'y rencontra et s'y signala fort, ayant mesme receu un coup de pistolet, mais qui ne fist que percer ses chausses sans le blesser. Ce fust en ce voyage où l'envie luy vint de commander une armée, comme il fist bientost après.

M. de Lorraine voyant, par l'arrivée de M. de La Force, son coup manqué, retourna dans l'Alsace, ne pouvant pas faire subsister ses troupes sy près de celles du Roy; et M. de La Force alla à Montbelliard, où il fortifia suffisamment la garnison, et mist le comte de La Suse, que le Roy y avoit envoyé pour y commander, hors d'appréhension de pouvoir estre attaqué.

La ville de Montbelliard est petite, mais assés belle, avec un chasteau basti à l'antique, l'un et l'autre mal fortifiés. L'on n'y parle que françois; tout le peuple

y est huguenot, et hait fort les Comtois, mais plus encore les Lorrains; les ducs de Lorraine ayant plusieurs fois essayé de s'en rendre maistres, et ruiné le pays. Et comme ils ne pouvoient estre secourus contre ces deux ennemis que de la France, ils receurent M. de La Force avec une grande joye, et traiterent tousjours fort bien tous ceux qui y furent en garnison.

Assez près de Montbelliard il y a une petite ville nommée Béford, des despendances de la maison d'Austriche, de laquelle le comte de La Suse se sentoit fort incommodé, parcequ'on y tenoit tousjours une grosse garnison. Or le desir de s'en deslivrer luy ayant fait faire dessein de la surprendre (car autrement il ne pouvoit pas l'avoir, estant assés forte, et en une assiette avantageuse), il en parla à M. de La Force, le priant de luy vouloir aider : ce qu'il refusa, ne le croyant pas faisable. Mais ne se decourageant pas pour cela, il le voulust tenter aussytost que l'armée fust partie; et l'ayant failly ceste fois là et une autre encore, il s'y opiniastra tellement qu'à la quatriesme il l'emporta. Le Roy luy en donna le gouvernement, et tout le revenu de la terre, qui est fort considerable, et qu'il méritoit bien.

Le duc de Veymar ayant sceu le voyage de M. de Lorraine à Montbelliard, craignant que M. de La Force ne se trouvast pas en estat d'y aller, luy envoya deux mille chevaux, sous la conduite du landgrave de Hesse. Mais M. de Lorraine s'estant desja retiré quand ils arriverent à Espinal, M. de La Force les fist retourner, et n'en retint que deux régiments commandés par des François, qui ne faisoient que deux ou trois cents chevaux. Les troupes du landgrave, qui estoient accou-

tumées de vivre partout à discrétion, firent de grands ravages en Lorraine, contre ce qui s'estoit pratiqué jusques là, ne s'y prenant rien sans payer.

Le mareschal de La Force voulant, devant que de s'en retourner, prendre le chasteau de Montjoye et la ville de Porentru, demeure ordinaire de l'évesque de Basle, qui estoient assés près de Montbelliard, et qui luy faisoient la guerre, il commença par Montjoye; et s'estant dès la premiere nuit logé au pied du chasteau, parcequ'il n'y avoit aucun dehors, il fist faire au mesme temps une batterie de quatre canons, lesquels ayant tiré depuis le matin jusques sur les cinq ou six heures du soir, l'esbranlerent de telle sorte, n'estant qu'une grosse masse de pierres fort anciennes, que le baron de Montjoye qui s'estoit enfermé dedans, voyant qu'elle commençoit à s'ouvrir, demanda à capituler.

Il n'auroit eu que des conditions fort rudes, pour avoir obligé à tirer le canon, sans que M. de Nettancourt, qui avoit un régiment dans l'armée et estoit fort de ses amis, pria tant pour luy, qu'on le laissa enfin aller les vies et bagues sauves. Dès la nuit suivante, la moitié de ce chasteau tomba; de sorte que le reste demeurant tout ouvert, il ne fust point nécessaire d'y laisser de garnison.

On fust de là à Porentru, qui ne dura pas davantage, quoyque le chasteau fust très bon, et capable d'arrester quelque temps une armée mieux pourveue de toutes choses pour faire un siege que n'estoit celle du Roy; mais on pensoit au moins prendre la ville, et y trouver de quoy se rafraischir. Les approches en ayant esté faites le mesme jour qu'on y arriva, et le canon, qui fust mis en batterie pendant la nuit, ayant tiré dès le

matin contre les murailles de la ville qui joignoient les maisons, il s'y trouva sur les cinq heures du soir une breche qui paroissoit assés raisonnable : de sorte qu'on se préparoit à donner l'assaut, quand il parust un tambour, qui ayant fait une chamade, fust amené au marquis de Fontenay, qui commandoit ce jour là dans la tranchée; auquel il dist que M. de La Vergne, gouverneur de la ville, l'avoit envoyé pour sçavoir sy on luy voudroit donner composition.

Sur quoy le marquis de Fontenay, qui craignoit qu'il ne voulust parler que de la ville, laquelle, bien qu'elle eust peut-estre peu soutenir l'assaut qu'on luy vouloit donner, pouvoit aussy estre emportée, et au pis aller ne durer qu'un jour ou deux davantage, demanda s'il n'entendoit pas aussy parler du chasteau. A quoy ayant respondu qu'ouy, il le manda au mareschal de La Force, lequel estant à l'heure mesme venu à la tranchée, le tambour retourna querir des deputés.

La composition fust bientost faite, car on leur accorda tout ce qu'on a accoutumé de donner à ceux qui n'attendent pas l'extremité; eux aussy s'obligeant de livrer la place dès le lendemain, et que pour seureté on pourroit dès ce jour là loger autant de gens qu'on voudroit sur la breche, pourveu qu'ils n'entrassent point dans la ville jusques au jour suivant. Ce qui fust ponctuellement executé de part et d'autre.

Les officiers de ces deux régiments du duc de Veymar, qu'on avoit retenus, voyant que l'escorte qu'on vouloit donner à ceux qui sortoient estoit foible, firent dessein de les aller attendre sur le chemin pour les dévaliser. Mais M. de La Force en ayant esté averty, l'augmenta de telle sorte qu'il leur en fist perdre l'en-

vye; et ils furent recondnits en toute seureté dans la Franche-Comté, où ils se retirerent.

Il n'y eust personne qui voyant le chasteau ne s'estonnast qu'il se fust sytost rendu, estant sur un haut, avec des fossés sy profonds et sy bien accommodés, qu'il eust sans doute fallu beaucoup de temps pour les passer, ne manquant d'aucune chose, sinon que la garnison n'estoit pas trop forte; mais il y en avoit pourtant assés pour obliger d'y aller par les regles : ce qui eust esté difficile, faute de poudre, de boulets et de vivres, qu'on n'avoit que malaisement.

Le mareschal de La Force y ayant mis une bonne garnison, reprit le chemin de la Lorraine, costoyant la Franche-Comté, comme il avoit fait en allant. Il séjourna un jour à l'abbaye de Leure, où il y avoit garnison françoise, pour traiter avec les desputés de Luxeul et autres petites villes du Comté, ausquelles on demandoit du pain de munition, en vertu de la neutralité de tout temps establie entre eux et le duché de Bourgongne. A quoy ils satisfirent en quelque sorte, mais non pas sans montrer bien de la mauvaise volonté, et mesme davantage qu'ils n'avoient fait en allant, le cœur leur estant revenu par le peu de suite qu'avoit eu la bataille d'Avein : ce qui contribua beaucoup à la rupture qui se fist l'année suivante. Ce fust des environs de Leure d'où le cardinal de La Valette partist de l'armée, pour aller à la cour poursuivre l'employ qu'il eust bientost après.

L'on entra dans la Lorraine par le costé de Plombiere, où sont les bains; et quelque soin qu'on en prist, on ne peust empescher les soldats de vivre à discretion, comme ils avoient fait dans le voyage, ny de conti-

nuer, la Lorraine, que l'on avoit sy bien conservée, ayant esté depuis ce temps là aussy ruinée que l'Allemagne : ce dont on s'excusoit sur les paysans, qui ne faisoient point de quartier à tout ce qui tomboit entre leurs mains.

Pendant qu'on séjourna à Lunéville, le marquis de Gamache, qui avoit une compagnie de cavalerie, estant allé à la chasse avec quelques autres dans une grande plaine qui est devant la ville, ainsy qu'on faisoit assez souvent, le lievre qu'il courust le mena jusques auprès d'un bois qui termine ceste plaine, qui a environ une lieue de long, où il y avoit une embuscade, de laquelle on n'avoit point esté averty, qui sortist en deux escadrons aussytost qu'ils les virent assez près; et les enfermant entre eux afin qu'il ne s'en sauvast pas un, ils furent tous pris, excepté le marquis de Gamache, lequel, avec le jeune Meromble son cornette, et son mareschal des logis, resolust de ne se point rendre, et allant tous trois à l'escadron qui leur bonchoit le passage, le percerent, sans estre arrestés ny blessés; de sorte qu'il se fust infailliblement sauvé, sans que quelques uns des ennemis qui les suivirent, désesperant de les pouvoir attraper parce que la garde du camp estoit montée à cheval et venoit à son secours, voulurent, devant que de s'en retourner, tirer leurs pistolets, un desquels porta sur le marquis de Gamache, et quoyque ce fust de fort loin, luy donna dans la teste, et le tua sur-le-champ : ce qui fust un fort grand dommage, car il n'avoit que vingt ans, et donnoit de grandes esperances de luy, ayant un très grand cœur.

Cependant les Hollandois, après s'estre bien fait at-

tendre, arriverent au rendés-vous; et ayant joint l'armée du Roy, en firent une sy grande, qu'il ne s'estoit encore rien veu de pareil ny en Flandre ny en Allemagne; de sorte qu'il ne fust plus question que de la bien employer, et faire quelque chose qui correspondist à de tels preparatifs.

Plusieurs entreprises furent proposées, mais celle de Louvain préférée à toutes, parceque c'estoit un lieu capable de loger tant de gens, que quand bien mesme on ne prendroit pas Bruxelles ny Malines, comme il se feroit pourtant apparemment, on les pourroit tenir et tout le pays en telle subjection, qu'elles seroient enfin contrainctes de se rendre; joint que n'estant pas trop eslongné de Boisleduc, Grave, et autres places des Hollandois, on en pourroit aisement tirer toute la subsistance nécessaire.

En y allant on prist Diest et Tillemont, et celle-cy d'assaut, où on dist qu'il fust fait de fort grands désordres, les uns s'en excusant sur les autres. Louvain n'en estant pas eslongné, on y arriva aussytost après. Mais les Espagnols, soit qu'ils eussent esté avertis du dessein ou qu'ils l'eussent preveu, y avoient desja fait entrer cinq ou six mille hommes, lesquels, aydés des bourgeois, qu'ils y interesserent par l'exemple de Tillemont, qui avoit esté sy mal traité, firent tant de sorties et troublerent tellement tous les travaux qu'on faisoit, qu'ils donnerent temps à Piccolomini, que l'Empereur y envoya avec plus de dix mille chevaux, d'y arriver devant qu'on eust presque rien avancé.

De sorte que le prince d'Orange et les deux mareschaux voyant que la cavalerie des ennemis, devenue sy forte, les pourroit empescher d'aller au fourrage,

qu'ils estoient contraints de prendre fort loin, ceux des environs de Louvain estant desja consommés, et de faire venir des convois de vivres, ceux qu'ils avoient estant prets de finir; ils jugerent impossible parmy ces difficultés de continuer le siege, et se resolurent de le lever devant que d'y estre forcés, comme ils firent; et ils se retirerent vers la Meuse.

A ce malheur sy peu attendu il s'en joignit un autre à quoy on pensoit encore moins, qui fust la surprise du fort de Scheink, faite par les Espagnols; lequel estant une porte pour entrer dans le Betau, et ensuite dans toute la Hollande, estoit de telle importance aux Hollandois, que le prince d'Orange quitta toutes choses pour y courir, et y apporter les remedes qu'il pourroit; et comme l'armée du Roy ne pouvoit pas entreprendre de repasser toute seule en France par la terre, ny faire aucune entreprise, les Espagnols estant alors trop puissants, elle fust contrainte de le suivre, et travailla conjointement avec lui pour la reprise du fort.

Ce qui ne fust pas sy difficile qu'on avoit pensé; car ayant pris, aussytost qu'il y fust arrivé, un chasteau nommé Bilan, lequel l'eust fort embarrassé sy les Espagnols y eussent jetté assés de monde pour le defendre quelque temps, il commença de là à faire une tranchée qui, allant despuis le val jusques au Rhin, fust sy grande et sy profonde, qu'elle estoit plus forte que le fort mesme, et le separoit entierement de la terre. Après quoy ayant pourveu la circonvallation de gens pour la deffendre, et sy bien fermé le passage de l'eau par une infinité de bateaux qu'il y fist venir, et dont ce pays là abonde, que rien n'y eust peu entrer, il mist encore, dès que les mauvais temps commen-

cerent, son armée à couvert dans toutes les villes voisines, afin de la pouvoir promptement rassembler, et empescher que les ennemis ne secourussent le fort, s'ils le vouloient entreprendre.

L'armée françoise entra aussy en garnison, mais dans des places proches de la mer, afin de se pouvoir plus facilement embarquer quand le temps le permettroit. Elle estoit fort diminuée, s'estant bien perdu sept ou huit mille hommes pendant la campagne.

Quant aux Espagnols, ils ne penserent point à secourir le fort, ny à faire mille autres entreprises; mais se tenant fort heureux d'avoir peu garantir leur pays d'un sy grand peril, ils renvoyerent les Allemands, afin de n'en demeurer pas chargés, et firent rentrer tout le reste de leurs troupes en garnison.

Or comme ce fust vraysemblablement les trois semaines qu'on demeura à attendre le prince d'Orange qui furent cause qu'on ne fist rien, les Flamands ayant pendant cela repris cœur, et les troupes de l'Empereur eu le temps d'arriver, beaucoup de gens ont creu qu'un sy long retardement ne s'estoit pas tant fait parceque les troupes des Hollandois n'avoient peu estre plustost mises ensemble, que parceque voyant la declaration faite (qui estoit ce qu'ils cherchoient), ils ne vouloient point que le Roy chassast les Espagnols de tout le pays, ny qu'il fust sy voisin, le craignant bien plus que le roy d'Espagne, et ne se souciant pas trop du Brabant quand bien il leur pourroit demeurer, parceque ne consistant qu'en de grosses villes, qui les eussent obligés à y tenir de grandes garnisons, elles leur auroient donné plus de peine que de profit; joint que plusieurs disoient que ceux d'Amsterdam appréhen-

doient la prise d'Anvers, craignant que tout le commerce ne s'y fist plustost que chez eux, l'assiette y estant bien plus propre, et que le prince d'Orange mesme, voyant de grandes difficultés pour ce qui le regardoit, n'y avoit point eu d'égard.

Le mareschal de La Force, estant, comme j'ay desja dit, arrivé en Lorraine, se logea à Lunéville avec une partie de l'armée, et envoya le reste dans les petites villes et les gros bourgs du pays, pour se rafraischir : mais ils n'y furent pas longtemps sans estre visités des ennemis; car aussytost que Jean de Vert, qui estoit venu en Alsace avec un grand nombre de cavalerie pour se joindre au duc de Lorraine et luy donner moyen d'entrer en Lorraine, en eust esté averty, il y alla pour enlever ceux qui feroient mauvaise garde.

Il commença par les régiments de Vineuil et de ....., qui estoient dans Saint-Dié; et les environnant de tous costés afin que personne n'y peust entrer, et leur dire qu'il n'avoit que de la cavalerie, il les fist sommer, et menacer que s'ils attendoient que l'infanterie et le canon fussent arrivés, ils n'auroient point de quartier. Ils en eurent tant de peur, qu'ils capitulerent à l'heure mesme, sortant avec leurs hommes et leurs équipages, mais laissant leurs drapeaux, qui furent portés en triomphe à Vienne : dont le Roy fust en telle colere, qu'il fist mettre deux les mestres de camp à la Bastille.

Ensuite de cela, il alla au régiment de Gassion, où les officiers (car luy estoit allé à la cour) faisoient faire sy mauvaise garde, qu'ils furent enlevés. De sorte que le mareschal de La Force se trouva obligé, pour empescher qu'on en fist davantage, de resserrer les troupes, et les mettre dans des lieux plus assurés.

Or, soit parceque le cardinal de Richelieu n'ayant pas assez de confiance en tous ceux à qui on pouvoit donner le commandement des armées, creust qu'estant plusieurs ils seroient moins subjects à faillir, ou à manquer aux ordres qui leur seroient donnés; tant y a qu'il faisoit presque tousjours mettre plusieurs généraux en chaque armée. C'est pourquoy il fist encore aller M. d'Angoulesme en celle de M. de La Force. Il n'amena quasy personne avec luy, quoyqu'on eust souvent demandé un renfort de cavalerie, le duc de Lorraine en ayant desja beaucoup en Alsace, et l'augmentant encore tous les jours, afin de pouvoir venir en Lorraine.

Dans ce mesme temps le duc de Veimar ayant esté contraint par Galas de se retirer derriere Mayence, le Roy craignant qu'il ne fust enfin tout-à-fait chassé d'Allemagne, envoya le cardinal de La Valette avec les compagnies de gens d'armes et de chevaux-legers de sa garde, celles de gens d'armes et de chevaux-légers du cardinal de Richelieu, et plusieurs autres troupes de cavalerie et d'infanterie nouvellement levées, pour se joindre avec luy, et luy aider à retourner à son ancien poste, comme il fist. Le colonel Hebron, M. de Turenne et le comte de Guiche furent les mareschaux de camp de ceste armée là, et M. d'Arpajon et le marquis de Sourdis furent envoyés en celle de Lorraine.

Or, comme on avoit avis de toutes parts que le duc de Lorraine y vouloit venir et y faire un grand effort, l'armée alla à Espinal, dont on disoit qu'il se vouloit saisir, et qui n'eust pas fait grande résistance sy on n'y eust point esté. De sorte que Jean de Vert, qui y vint peu de jours après avec plus de deux mille chevaux

pour le reconnoistre, ayant vu, quand il en fust à un quart de lieue, que toute l'armée du Roy y estoit et alloit à luy, il s'arresta; et se couvrant d'un bois et d'une petite colline, il envoya seulement quelques gens sur le bord de la Moselle, où on estoit pour escarmoucher, et se retira aussytost après.

Cependant l'argent de la montre qui estoit deue il y avoit desja quelque temps (car on payoit encore alors les armées réglément) estant arrivé à Nancy, les généraux eurent tant de peur que s'il passoit plus avant avec la seule escorte qu'il avoit, il fust rencontré et pris par les ennemis, que laissant une bonne garnison dans Espinal, et le marquis de Fontenay pour y commander, ils allerent au devant; et l'ayant joint sans aucun obstacle, retournerent à Espinal.

Ce que les ennemis ayant veu, et perdant espérance de le prendre, ils firent semblant d'aller à Darnay et à Chatay; mais parcequ'on se mist en estat de les aller secourir, ils tournerent tout court à Rambervillers, qui est de l'evesché de Metz, sçachant qu'il y avoit peu de gens de guerre, et que les habitants n'estoient pas mal intentionnés pour M. de Lorraine, comme ils le montrerent en effet, s'estant rendus devant qu'on y peust estre, quoyqu'on fust party pour y aller aussytost qu'on eust avis qu'on les vouloit attaquer.

Les généraux ayant appris la reddition de Rambervillers, s'arresterent à Magnieres pour les empescher de faire d'autres progrès. Ce que Jean de Vert voyant, il ne pensa qu'à faire des courses, par lesquelles il peust surprendre quelqu'un, et rendre les convois des vivres et les fourrages plus difficiles, venant souvent charger les fourrageurs, dont beaucoup de gens furent

fust incommodés, perdant de leurs chevaux et de leurs valets : et ayant avis qu'on tenoit les chevaux des vivres à Saint-Nicolas sans grande garde, comme estant entre Nancy et l'armée, il y alla, et les prist devant qu'on y peust estre.

Le Roy ayant esté averty que l'Empereur vouloit grossir sy fort son armée qu'elle peust chasser le duc de Veymar et les François, non seulement de l'Allemagne, mais de la Lorraine mesme, creust n'y pouvoir envoyer un plus grand secours que celuy de l'arrière-ban, lequel estant tout composé de noblesse, seroit bien d'une autre considération que toutes les nouvelles levées qu'on pourroit faire. Il le fist donc convoquer pour se trouver à ..... le ..... du mois de ....., et le vist passer auprès de Paris, au nombre de plus de trois mille chevaux, tous bien armés : ce qui estoit alors d'autant plus considerable que toute la cavalerie de l'armée n'avoit point d'armes. M. de Longueville en eust le commandement, et M. de La Meilleraye sous luy. M. de Longueville fust aussy général d'armée avec messieurs d'Angoulesme et de La Force, et M. de La Meilleraye, mareschal de camp, avec les autres. Ils joignirent l'armée durant qu'elle estoit à Magnieres.

Pendant le temps qu'on y demeura, le marquis de Sourdis fust envoyé avec quelques troupes attaquer le chasteau de Moyen, lequel, s'estant un peu auparavant révolté et déclaré pour le duc de Lorraine, incommodoit fort et l'armée et Nancy. Il ne dura que deux ou trois jours; après quoy le Roy voulant qu'on s'approchast plus près de la frontiere d'Allemagne, pour en cas de besoin soutenir le cardinal de La Valette et le duc de Veymar, on fust loger à Bacara; et dès le jour

sme messieurs d'Arpajon et de Fontenay furent enyés avec cinq cents chevaux à Radonvillers, pour en sser quelques Lorrains qui s'y estoient retirés.

Aussytost qu'ils l'eurent pris, ils allerent vers l'estang Lindre, pour nettoyer tout ce pays là des voleurs, le rendre libre; mais ayant au mesme temps envoyé elques gens jusques à Sarbourg, ils apprirent comme las avoit tellement pressé le cardinal de La Valette le duc de Veymar, que craignant que, pour leur er toute retraite, il ne se mist enfin entre eux et la rraine, ainsy qu'il tesmoignoit vouloir faire, ils oient esté contraints de se retirer, et de prendre le emin de Metz.

Mais comme ils partirent de bonne heure, et qu'ayant elques journées devant luy il eust peur de ne les pouir pas joindre avec toute son armée qu'ils ne fussent lieu de seureté, il les fist suivre par les troupes qu'il it les plus propres à faire diligence, comme les Cra- et autres, afin qu'ils leur fissent tant de charges les chemins que cela les retardast, et luy donnast yen d'y arriver. Mais ils furent sy heureux, que, s estre contraints de s'arrester, ils battirent ces gens outes les fois qu'ils s'approcherent d'eux, et prirent me trois ou quatre petites pieces d'artillerie qu'ils ient.

Quand ils furent à Saverne, où il y avoit garnison çoise, ils se creurent hors de tout péril, ne s'imaant point que Galas osast le laisser derriere, ny que x de dedans ne se deffendissent assés de temps pour r donner moyen d'estre à Metz les premiers : mais s'espouvanterent sy fort dès qu'ils virent Galas s'apcher, et qu'il les eust fait sommer et menacer de ne

leur donner point de quartier s'ils attendoient le canon, qu'ils se rendirent à l'heure mesme avec le chasteau d'Aubay, qui estant separé de Saverne, se pouvoit bien conserver tout seul, et donner quelque incommodité aux ennemis.

Saverne ne l'ayant donc point arresté, il s'en fallust sy peu qu'il n'attrapast les François devant qu'ils fussent à couvert, que ses coureurs trouverent les compagnies de cavalerie du cardinal de Richelieu qui faisoient la derniere retraicte, qui n'y estoient pas encore, lesquelles ils chargerent, et les eussent entierement défaites, sans qu'elles se retirerent bien viste au gros de l'armée, qui n'estoit pas loin. Messieurs de Mouy et de Cœusac, qui les commandoient, avoient tant de jalousie l'un pour l'autre, que, disputant à qui seroit le dernier, ils se firent tuer fort mal à propos, et sans que cela peust servir de rien.

Ceste retraite fust faite avec tant d'ordre, qu'on n'y perdist quasy que ces deux hommes là, trois pieces de canon qu'il fallust abandonner pour sauver les autres en doublant les attelages, et quelque peu des équipages, lesquels estant mal attelés ne peurent pas faire une sy longue traite sans s'arrester que pour repaistre (1).

Or, le salust de ceste armée, qui estoit de plus de quatre à cinq mille chevaux et cinq ou six mille hommes de pied, estoit tellement important, que sy elle eust esté défaite, Galas, qui avoit plus de dix mille chevaux et guere moins de gens de pied, ne trouvant plus rien qui luy eust peu faire teste, ne seroit pas demeuré à Marimont comme il fist; mais passant plus outre,

(1) Voyez les détails sur la retraite de Mayence dans les *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, t. 34, p. 68, deuxième série de cette Collection.

vraysemblablement peu prendre des quartiers d'hi-
en Lorraine et sur la frontiere de Champagne, et
r la guerre dans ces pays là, d'où il eust esté diffi-
de les chasser, veu les choses qui arriverent l'année
rès.

Iessieurs d'Arpajon et de Fontenay ayant appris la
velle de ceste retraicte, et jugeant important qu'on
ust promptement averty à l'armée, y retournerent
ieure mesme, et en donnerent le premier avis; sur
y le conseil ayant esté assemblé, il fust résolu de
urner à Lunéville pour estre plus proche de Nancy,
lus en estat de soutenir ceux qui estoient à Metz en
qu'ils fussent poussés plus avant.

Iais on n'y fust pas plustost arrivé qu'on sceust tous
Allemands auprès de Nancy et quasy sous les bas-
s, tant ils avoient peur de tomber entre les mains
Galas. De sorte qu'on alla à Moyenvic pour empes-
r qu'il n'y vinst, et que les mettant derriere luy il
rendist le secours fort difficile; les généraux man-
t au mesme temps au duc de Veymar et au cardi-
de La Valette, qui estoient encore à Metz, qu'ils
yoient nécessaire qu'ils se vinssent joindre à eux
c tout le reste de leurs troupes.

)r il est très vray que le dessein de Galas estoit de
ir entre Nancy et Moyenvic, croyant qu'en mettant
e derniere place derriere luy et l'empeschant d'estre
ourue, il la pourroit prendre; et ensuite des quar-
s d'hiver dans toutes les petites villes de Lorraine,
il rafraischiroit son armée, et la mettroit en estat
ntrer par ce costé là dans la France dès que la sai-
le permettroit. Mais ayant eu avis que les armées
Roy y estoient venues, et qu'elles avoient esté for-

tifiées d'un grand nombre de noblesse, il eust sy peur d'estre forcé de combattre (ce qu'il ne vouloit point faire tant qu'elle y seroit), qu'il prist un autre chemin et se logea à Marimont, où il trouva un poste avantageux, tant pour sa situation, estant sur une montagne, que pour la commodité des vivres, tout le pays de derriere luy estant favorable; et encore que la montée fust assés droite, et qu'il y eust au bas un petit ruisseau qui en rendoit l'avenue difficile, il ne laissa pas de s'y retrancher.

Toutes les armées estant jointes auprès de Moyenvic, elles partirent pour aller trouver Galas, et essayer de l'attirer au combat, ne doutant point que, fortifiées de ceste noblesse de l'arriere-ban, elles n'eussent la victoire. Mais Galas, qui ne vouloit rien hasarder tant qu'elle y seroit, demeura sur la montagne sans en faire descendre un seul homme tant que l'armée du Roy y fust, ne tenant hors de ses retranchements que les Cravates, qui estoient campés sur le bord du ruisseau, et qui s'y pouvoient facilement retirer.

Et parcequ'on y alla quasy jusques à la portée du canon, en bataille, et comme sy on eust voulu passer outre et forcer les retranchements, le tenant impossible, il s'en rejouissoit, et disoit à ceux qui estoient auprès de luy, ainsy qu'un prisonnier le rapporta, qu'on alloit voir une autre bataille de Norlingue, et qui ne seroit pas moins glorieuse pour l'Empereur, puisqu'elle abattroit tout d'un coup toute la puissance des François, comme celle là avoit fait celle des Suédois.

Mais on ne pensoit qu'à luy donner envye de descendre de son fort, et en cas qu'il ne le fist pas, de l'y

tenir assiegé, ne doutant point qu'ayant en peu de temps consommé tous ses vivres et ses fourrages, il ne fust contraint de desloger, et qu'on ne le peust faire retourner en Allemagne plus viste qu'il n'en estoit venu, et qu'il n'en avoit ramené les François.

Ce qui seroit infailliblement arrivé, sans que ceux de l'arriere-ban ne permirent pas qu'on y demeurast autant qu'il en eust esté besoin; car dès qu'ils y eurent esté seulement trois jours, quoyqu'ils n'y manquassent ny de vivres ny de fourrages, il fust impossible de les y retenir davantage, et ils voulurent qu'on s'en allast plus près de Nancy, afin que la Saint-Martin, qui approchoit, arrivant, ils peussent sans difficulté se retirer chez eux: ce qui obligea les généraux, pour n'abandonner pas le dessein qu'ils avoient eu d'empescher Galas d'entrer dans la Lorraine, de prendre le logement de Chasteau-Salins, qui est proche de Moyenvic, et d'où ils couvroient Nancy, et pouvoient facilement secourir le Pont-à-Mousson sy on le vouloit attaquer, laissant ceste noblesse en liberté de s'en aller dès l'heure mesme, sy elle eust voulu.

Et enfin on fust bien aise qu'elle le fist sans attendre la Saint-Martin, voyant qu'elle consommoit une grande quantité de vivres et de fourrages qui pourroient estre nécessaires à ceux qui demeureroient, sy on estoit obligé d'y estre longtemps, sans qu'on peust esperer qu'elle rendist aucun service s'il falloit seulement retourner deux lieues plus avant; ne se pouvant pas néanmoins dire, quoyqu'elle ne fist pas tout ce qu'on vouloit et qu'elle eust peu faire, qu'elle n'eust beaucoup servy, puisque certainement elle avoit empesché Galas de s'avancer, l'avoit forcé d'aller à

Marimont, où l'air et peut-estre l'incommodité des vivres engendrerent bientost tant de maladies en son armée, qu'elle n'estoit plus en estat de rien entreprendre, ny de venir chercher celle du Roy, quand il la sceust partie.

Anciennement, quand on avoit la guerre, on faisoit venir tous les ans de ces arriere-bans, et c'estoit la principale force qu'on eust pour la cavalerie; de sorte qu'il ne faut pas s'estonner sy on a souvent perdu des batailles ou des occasions de faire de grands progrès: car dès que l'envie de s'en retourner leur prend, rien ne les peust arrester, demandant, ou qu'on les mene au combat, ou qu'on les laisse aller; comme ils firent devant Marimont, où, sy on les eust voulu croire, on auroit attaqué les ennemis jusques dans leur fort; mais personne n'en fust d'avis.

Le Roy estant pendant cela en de grandes inquietudes de ce que produiroit ce voyage de Galas, s'estoit avancé avec ses Gardes françoises et suisses, quelque peu d'autres régiments, et tout ce qu'il avoit peu ramasser de cavalerie, jusques en Barrois, afin d'en estre plus près, et de pouvoir faire secourir ses gens s'ils en avoient besoin, le cardinal de Richelieu estant demeuré à Châlons pour luy envoyer d'autres troupes qu'on y attendoit, et tout ce qui seroit nécéssaire pour sa subsistance. M. le comte estoit lieutenant général, et le comte de Cramail et M. d'Arpajon, que le Roy avoit fait venir auprès de luy devant qu'on allast à Moyenvic, mareschaux de camp.

Il attaqua Saint-Mihiel, que M. de Lemon, envoyé par le duc de Lorraine en ces quartiers là, avoit surpris, et contraignist M. de Lenoncourt, qui y estoit

f, de se rendre à discretion ; ensuite de quoy assé tous les gens du duc des autres lieux qu'ils occupés, remis le pays dans l'obéissance, et as retiré, il retourna à Paris.

tost que les armées furent à Chasteau-Salins, ıst enlever quatre régiments de Cravates que ɔour s'eslargir et les faire subsister, avoit en- Vergavile, qui n'estoit pas fort loin de luy. Le de La Valette et le duc de Veymar en prirent ıission avec une partie de leurs Allemands, ; de cinq cents chevaux françois de l'armée de rs d'Angoulesme et de La Force, que le mar- Fontenay commandoit.

c de Veymar marchoit le premier ; et ne vou- ıt y arriver qu'il ne fist jour, il fist faire halte ttendre à une petite lieue de Vergavile, et der- ı bois qui le couvroit, et dont la sortie n'en es- à un quart de lieue, disant qu'ils se gardoient eux la nuit que le jour : comme on le vist ; car nu des gardes, tant que la nuit avoit duré, à de ce bois de leur costé, on les trouva retirés. qu'ils n'eurent avis qu'on alloit à eux que par inelle qu'ils tenoient au clocher.

quelque diligence que peussent faire quatre cents chevaux que le duc de Veymar envoya à ide dès qu'il eust passé le bois, le cardinal de tte et luy marchant plus doucement avec le troupes, ils n'y peurent pourtant arriver qu'ils ıt tous à cheval et desja hors du village, pour r en un autre quartier de leurs gens qui n'en s eslongné. Il est vray que tout leur équipage ıra, dont les Suédois se saisirent sans en faire

aucune part aux François, qui en firent de grandes plaintes.

Pendant que le pillage se faisoit, on fist passer de l'autre costé du village une partie des troupes, afin de n'estre pas surpris sy les ennemis revenoient; comme ils firent en effet avec les gens du quartier où ils s'estoient retirés, et s'avancerent assés près pour voir qu'on les attendoit, et qu'ils n'y pourroient rien faire; de sorte qu'ils s'arresterent. Mais quelques uns des leurs, qui vouloient sçavoir qui les avoit attaqués, s'estant avancés jusques sur le bord d'un petit ruisseau qui les séparoit de nous, s'informerent s'il n'y avoit point de gens du duc de Veymar. Sur quoy le colonel Hebron, qui sçavoit l'allemand, s'estant avancé, il leur parla assés long-temps, et ils luy avouerent d'avoir perdu en ceste occasion tout ce qu'ils avoient gagné en plusieurs années.

Les maladies qui avoient empesché Galas de s'avancer dès qu'il sceust l'arriere-ban party l'obligerent enfin de se retirer en Alsace, dont la prise de Saverne, qui luy avoit esté sy laschement rendue, luy donnoit une grande commodité; car sans cela il n'y eust pas esté en grand repos, à cause de Bonnefeld tenu par les Suédois. Mais n'y ayant pas trouvé de quoy passer tout l'hiver, il s'en alla enfin plus avant dans l'Allemagne.

Les généraux de l'armée du Roy, voyant que, luy party, leur séjour à Chasteau-Salins seroit inutile, voulurent prendre des quartiers d'hyver. De sorte qu'ayant mis de bonnes garnisons dans toutes les places de la Lorraine, ils logerent le reste de leur armée à Neuf-Château sur Meuse, et aux environs; et y ayant

laissé le marquis de La Force pour la commander, s'en allerent à Paris, excepté le duc de Veymar, qui ayant mené ses gens dans le Barois, y demeura encore quelque temps.

La principale cause de ce retardement fut que le duc de Parme, qui s'estoit sur ce temps là declaré pour la France, estoit venu trouver le Roy; et on fust bien aise de ne les voir que l'un après l'autre, pour éviter le soin qu'il eust fallu prendre de les traiter de telle sorte tous deux qu'ils n'en prissent point de jalousie. Ils furent logés et défrayés pendant qu'ils demeurerent à Paris, et l'on résolust, avec le duc de Parme, d'entrer l'année suivante dans l'Estat de Milan avec une armée assés puissante pour y attaquer quelque place; et avec le duc de Veymar, qu'il retourneroit en Allemagne, suivant les propositions qu'il en fist, qui furent fort approuvées, mais qu'on ne peust pas entierement exécuter, le Roy ayant esté obligé de le rappeler, et de le faire demeurer dans le Barois.

[1636] L'année 1636 commença par quelques désordres qui se firent dans le parlement; ceux qui n'aimoient pas le cardinal de Richelieu ayant, sous prétexte du bien public, voulu empescher la vérification des édits qu'on y envoyoit, pour avoir de quoy fournir aux frais de la guerre, esperant de le décréditer en faisant manquer d'argent; et ils pousserent les choses sy avant, ayant attiré la pluspart de ceux des enquestes dans leur opinion, qu'ils alloient tous les jours dans la grand'chambre prendre leurs places, et demander l'assemblée des chambres, mesme après plusieurs defences qui leur en furent faites. De sorte qu'on fust à la fin forcé, pour rompre ceste cabale et les

faire obéir, d'en exiler quelques uns des principaux, comme le président Barillon, M. Lainé, et autres.

Or, de ces prétentions de ceux du parlement de pouvoir réformer le gouvernement toutes les fois qu'il s'y fait quelque chose qui leur desplaist, faisant pour cela des assemblées, y prenant des résolutions contraires aux volontés des roys, et excitant tout le monde à se joindre à eux, arrive de très grands maux, comme de servir de prétexte à ceux qui veulent troubler l'Estat, et leur donner la hardiesse de faire des guerres civiles, ainsy qu'il s'est veu en 1615, en 1649 et autres.

Il en résulte aussi qu'on cherche à retrancher l'autorité légitime qu'ils ont, quelque bonne et necessaire qu'elle soit, voyant qu'elle leur sert pour s'en attribuer une qui ne leur appartient pas, et qui mettroit tout en une estrange confusion, personne ne pouvant plus sçavoir à qui il devroit obéir, du Roy ou du parlement; et qu'ils se trouvent après ces fautes là moins hardis pour faire, quand il en est besoin, des remonstrances (qui est tout le pouvoir qu'ils ont) aux roys qui se laissent trop gouverner par leurs favoris, ou emporter à leurs passions, et leur faire connoistre des choses que nuls autres qu'eux n'oseroient leur dire.

Et il est mesme quelquefois arrivé qu'ils ont peu dans leurs remonstrances faire voir aux plus habiles, et qui se conduisoient le mieux, des choses auxquelles ils n'auroient pas pensé; comme ils firent quand on leur envoya l'édit de Nantes pour le vérifier, ayant esté cause qu'on y retrancha ou modifia divers articles qui en avoient besoin, et que le roy Henry-le-Grand et tous ceux qu'il avoit employés pour le dresser avoient néanmoins accordé.

Et d'autant que ce désordre doit estre principalement attribué à ce que les voix y estant comptées et non pas pesées, la multitude inconsidérée des jeunes gens l'emporte souvent par dessus les plus sages, cela fait croire que personne n'y en devroit avoir pour les affaires publiques, qu'ils n'eussent esté en charge dix ans entiers tout au moins, et encore à les compter des vingt-cinq ans prescrits par les ordonnances; et qu'il faudroit, afin qu'il se peust bien exécuter, que le pouvoir leur en fust osté par les lettres de provision qu'on leur donne, estant bien vraysemblable qu'il s'en trouveroit peu, dans un âge sy avancé, qui voulussent contribuer au renversement de l'Estat, qui attireroit inévitablement leur ruine et celle de leurs familles.

Les Espagnols ayant donné à toutes leurs troupes les meilleurs quartiers d'hiver qu'ils avoient peu, afin de les avoir en bon estat quand il faudroit se remettre en campagne, firent lever quatre ou cinq mille chevaux poulonnois, qui sont gens accoutumés à faire la guerre en hiver; et les envoyerent au commencement de l'année dans le Luxembourg, pour essayer de les faire entrer par là dans la Champagne, ou du moins obligeant le Roy à y tenir la pluspart de ses forces, empescher qu'elles ne se peussent reposer, comme faisoient les leurs. Mais il n'y envoya que cinq ou six mille hommes, desquels M. le comte, qui estoit gouverneur de Champagne, eust le commandement.

Ces Poulonnois firent diverses tentatives pour entrer dans ce pays, dont pas une ne leur réussist, s'estant mis sy bon ordre partout, qu'ils furent tousjours repoussés, et mesme une fois où ils vinrent tous ensemble attaquer M. le comte, et s'y fist un petit combat,

après lequel désespérant, parcequ'ils n'y eurent pas d'avantage, d'y pouvoir rien faire à l'avenir, et ayant faute de vivres et de fourrages, dont le Luxembourg n'est pas fort rempli, ils voulurent se retirer en leur pays, quoy que peussent faire les Espagnols pour les arrester.

Quelques uns l'ont attribué à l'adresse du cardinal de Richelieu, qui avoit gagné les chefs en leur représentant l'ancienne amitié des François et des Poulonnois, et leur faisant donner une grande somme d'argent. Mais peut-estre qu'il n'en fust pas besoin, parcequ'ayant extremement pasty tout l'hiver, où ils avoient presque tousjours esté à cheval, il n'estoit pas possible qu'ils peussent demeurer encore tout l'esté en campagne. Quoy qu'il en soit, leur retraite se fist fort à propos pour le Roy; car s'ils eussent attendu l'arrivée de Picolomini, qui vint bientost après, il auroit esté difficile de faire teste partout.

Le duc de Veymar ne pouvant pas rentrer en Allemagne tant que Saverne seroit entre les mains des Impériaux, le cardinal de La Valette et luy allerent l'attaquer aussytost que la saison le permist, espérant l'emporter aussy aisement qu'avoit fait Galas; et veritablement ils n'y eussent pas esté fort longtemps, sy le duc de Veymar eust voulu donner une composition ordinaire à celuy qui y commandoit. Mais parcequ'il voulust se venger de ce qu'il avoit autrefois quitté son party et pris celuy de l'Empereur, y portant mesme une place qu'il luy avoit donnée à garder, et ne le recevoir qu'à discrétion; ce gouverneur faisant de nécessité vertu, se deffendit sy bien, disputant les maisons les unes après les autres, qu'il fust contraint au bout

de trois semaines, craignant qu'à la fin il ne luy vinst du secours, de luy accorder la mesme capitulation qu'il luy avoit refusée au bout de huit jours. Le colonel Hebron y fust tué (qui fust un fort grand dommage), et le duc de Veimar et M. de Turenne légerement blessés.

RELATION

DE CE QUI SE PASSA

DEPUIS LA DÉCLARATION DE LA GUERRE CONTRE LES ESPAGNOLS, JUSQU'A LA PRISE DE CORBIE ET DE LA CAPELLE PAR LES TROUPES DE SA MAJESTÉ.

[1636] Le cardinal de Richelieu, qui n'avoit pas esté bien désabusé des grands secours que les Espagnols pouvoient tirer d'Allemagne par ceux qu'ils en avoient desja eus, et qui ne pouvoit pas joindre une seconde fois les troupes qui estoient demeurées en Hollande à celle des Hollandois, pour faire une puissante diversion de ce costé là, ny les faire revenir assés promptement en France pour y estre au commencement de la campagne, à cause de la saison, qui n'estoit pas propre à passer la mer, non seulement ne pensa pas à y suppléer par de nouvelles levées, peut-estre parcequ'il n'avoit pas alors toute la hardiesse qu'il a eue depuis à se servir des moyens extraordinaires pour avoir autant d'argent qu'il en falloit pour cela, mais se laissa tellement persuader par M. le prince, qui desiroit ardemment d'unir au gouvernement du duché de Bourgongne qu'il avoit celuy du Comté, qu'il fist envoyer les principales troupes que le Roy eust pour assiéger Dôle, sur l'assurance que, n'estant pas forte, elle ne pourroit guere durer, et que comme tout le reste de la province suivroit infailliblement la fortune de la ville capitale, ce seroit un grand soula-

gement de n'avoir plus rien à craindre de ce costé là, estant très vray que les Comtois, passionnés pour les Espagnols, ne demandoient qu'à rompre la neutralité establie de tout temps par des traités entre eux et ceux du duché, et faire la guerre; n'estant au reste rien demeuré pour la défence de toutes les frontieres qu'environ deux ou trois mille hommes qui y estoient ordinairement, et les cinq ou six mille qui avoient esté tout l'hiver en Champagne sous M. le comte pour s'opposer aux Poulonnois, qu'on avoit trouvé moyen de faire retourner en leur pays.

Mais l'Empereur, qui avoit veu ce que ses gens avoient fait en Flandre l'année précédente, croyant que s'il y en envoyoit davantage en celle cy ils pourroient aisement entrer en France, et y faire de tels progrès que le Roy, occupé à la défence de son propre pays, ne pourroit plus secourir les Suedois (après quoy il en viendroit facilement à bout, et ensuite de la France mesme), ne craignist point de se défaire de la plus grande partie de ses forces, envoyant Piccolomini et Jean de Vert avec plus de douze mille chevaux et six ou sept mille hommes de pied; lesquels ayant passé la Meuse à Givet près de Charlemont sur un pont de bateaux, furent joindre le prince Thomas de Savoye, qui commandoit l'armée de Flandre du costé de la France; et faisant ensemble un corps de dix-sept à dix-huit mille chevaux, et presque autant de gens de pied, entrerent sans perte de temps dans la Picardie. Mais, pour ne laisser rien derriere qui les peust incommoder, ils voulurent, devant que de s'y trop avancer, prendre toutes les petites places qui couvroient les rivieres, et pouvoient empescher la communication

avec les leurs, commençant par La Capelle, qui se trouvoit la premiere sur leur chemin.

Or il faut sçavoir que quand le cardinal de Richelieu vist que le Roy, pour ne laisser pas perdre les Suédois, pourroit estre contraint de rompre avec les Espagnols, il envoya M. des Noyers, secretaire d'Estat, en qui il se fioit fort, pour visiter les places frontieres, les faire réparer, et pourvoir de tout ce qui seroit nécessaire, afin qu'elles fussent en bon estat quand la guerre commenceroit, luy faisant donner un ample pouvoir pour cela.

Mais, soit que, n'estant pas son mestier, il ne s'y connust point, ou que s'en estant remis sur d'autres en qui il se fioit, ils n'y firent pas leur devoir; tant y a que tout y estoit en très mauvais ordre : les fortifications en plusieurs lieux mal restablies, quasy point de munitions de guerre ny de bouche, la pluspart des canons sur le ventre, et avec peu d'affûts sur qui on les peust monter, et enfin les garnisons très foibles, rien de tout cela n'ayant esté réparé par les gouverneurs; car ils se persuadoient tellement que le Roy estoit obligé de pourvoir à tous leurs besoins, que comme s'il n'y eust point esté de leur vie et de leur honneur, s'ils estoient pris faute d'estre en bon estat, ils n'y avoient pas voulu mettre un denier du leur.

Les Espagnols estant bien avertis que tous les manquemens estoient dans La Capelle, et que particulierement il y avoit peu de gens de guerre, penserent, dès qu'ils y furent arrivés, à empescher qu'il n'y en entrast d'autres; et comme ils estoient puissants en cavalerie, ils en envoyerent un grand nombre de tous les costés, pillant et ravageant le pays, et tuant tous ceux qu'ils

avoient attraper, encore qu'ils ne se missent pas en ence, pour donner tant de terreur que personne n osast approcher, comme ils firent en effet; M. de ébriant, beau-frere du marquis du Bu, qui en es- t gouverneur, et qui voulust s'y jetter avec quelques s qu'il avoit promptement rassemblés, n'ayant ja- iis peu trouver de guides pour l'y mener.

Cependant les ennemis, rendus hardis par la foi- sse de la garnison, firent leurs approches en plein r, et pousserent leur travail sy diligemment, qu'es- t en moins de quatre jours arrivés sur le fossé d'une ny-lune et l'ayant percé, ils s'apprestoient pour y e un logement, quand ceux qui estoient ordonnés ar la garder en eurent sy grande peur qu'ils l'aban- nerent, et porterent une telle espouvante dans la ce, que tant les officiers que les soldats, ne pensant s qu'à se rendre, furent trouver le gouverneur, et orcerent, nonobstant tout ce qu'il leur peust dire, aire sortir des gens pour capituler; ausquels ayant sur l'heure mesme accordé tout ce qu'ils deman- ent, tant les ennemis avoient envie de se despescher ar aller autre part, ils en sortirent le sept ou hui- me jour du siege, sy estonnés, que j'en vis quelques- s qui vinrent à La Fere, qui ne pouvoient encore remettre; et sembloit, à les entendre parler, que toient des diables qu'ils avoient veus, et non pas hommes.

Quant au gouverneur, il est très certain que ne vou- t point qu'on se rendist, il fist tout ce qu'il peust ar l'empescher, et obliger ses gens à se bien deffen- ; de sorte que sa seule faute fust d'avoir signé la pitulation, n'ayant pas considéré, comme jeune et

inexperimenté qu'il estoit, qu'en ne la signant point il faisoit voir qu'il n'y avoit point consenty, et se mettoit à couvert de toutes choses, et qu'en le faisant il sembloit, quoyqu'il ne fust pas vray, qu'il eust participé à la lascheté des autres.

Le cardinal de Richelieu, qui, se fiant en ce que M. des Noyers, pour s'en descharger et en rejetter la faute sur les autres, luy disoit, croyoit qu'il n'y manquoit rien, et en craignant peut-estre aussy l'exemple, ne fust pas plustost averty de ce qui s'estoit fait, que s'en prenant principalement au gouverneur, il luy fist faire son procès, par lequel ayant esté condamné à mourir, tous ses biens furent confisqués, et ses maisons et ses bois de haute futaye rasés, ne sauvant que sa teste, parcequ'on ne la tenoit pas.

Quelques jours auparavant, M. le comte estoit arrivé à La Fere avec toutes les troupes qu'il avoit eues tout l'hiver en Champagne, où les mareschaux de Chaulnes et de Brezé, qui devoient servir de lieutenants généraux dans son armée, le vinrent trouver, et luy amenerent tout ce qu'ils avoient peu ramasser d'infanterie et de cavalerie, excepté les douze compagnies du régiment des Gardes qu'on y envoyoit, lesquelles furent menées par M. de Guébriant, qui avoit alors une compagnie à Guise, où on eust avis que les ennemis vouloient aller après avoir pris La Capelle; et dont bien en prist, car la place estant très mauvaise et aussy mal pourveue que les autres, elle ne se fust pas vraysemblablement mieux deffendue. Les mareschaux de camp de ceste armée furent messieurs Du Hallier et de Fontenay. M. de Vaubécourt estoit venu avec M. le comte, pour l'estre aussy; mais il eust commandement

d'aller en Champagne prendre garde à la frontiere.

Après que les ennemis se furent un peu reposés autour de La Capelle, ils allerent en effet à Guise, où tous les quartiers furent faits, et toutes choses disposées pour l'attaquer; mais quand ils virent, par une grande sortie que firent ceux de dedans, quelles gens c'estoient, et que mesme, au lieu de les attendre dans les fortifications desja faites, ils en commençoient de nouvelles pour aller à eux (M. de Guébriant s'estant dès lors fait remarquer pour tel qu'il estoit), ils jugerent bien qu'ils n'en auroient pas sy bon marché qu'ils s'estoient imaginés, et que faisant un siege de longue durée, ils perdroient l'occasion qui se présentoit, donnant du temps au Roy de rassembler ses troupes, et de faire une armée assés grosse pour leur tenir teste et empescher leurs progrès. C'est pourquoy ils leverent le siege, et prirent le chemin du Catelet.

M. le comte fust promptement averty de ce changement; mais son armée estant trop foible pour y aller, et y ayant aussy, ce sembloit, assés de gens dedans, il creust ne devoir faire autre chose que d'y envoyer quelqu'un pour exhorter le gouverneur à se bien deffendre; et ayant choisy pour cela un capitaine du régiment de Champagne, il l'assura que pourveu qu'on donnast temps aux troupes qu'on attendoit de Hollande et de Dôle d'arriver, il seroit infailliblement secouru.

Cependant les ennemis, ou pour couvrir leur marche, ou pour faire vivre leur cavalerie et piller le pays, en envoyerent la pluspart à un petit chasteau qui est assez près de La Fere, où ils essayerent d'entrer; mais y ayant trouvé de la résistance, et voyant que, sur l'avis qu'on en avoit eu, toute l'armée du Roy y alloit, le

lieu estant assés avantageux pour n'estre pas forcé à combattre sy on ne vouloit, ils se retirerent sans faire de plus grands efforts; et on sceust, à deux ou trois jours de là, que toute leur armée ayant passé à Fonsomme, elle estoit arrivée au Catelet, où ils trouverent encore moins de résistance qu'à La Capelle; car ayant fait leurs approches, et tiré une grande quantité de bombes dans la place qui mirent le feu à quelques maisons, non seulement ceux de dedans en furent sy etonnés qu'ils voulurent se rendre, mais celuy qu'on y avoit envoyé pour les en empescher sortist pour faire la capitulation. Ce qui ayant esté sceu du Roy, le gouverneur (1) fust traité comme celuy de La Capelle; et quant au capitaine du régiment de Champagne, estant allé trouver le cardinal de Richelieu pour se justifier, il fust mis en prison, où il demeura fort longtemps; et peu s'en fallust qu'il n'eust la teste coupée.

Sy ces deux places avoient esté mal deffendues, celle de Dôle, où M. le prince estoit allé, ne fust pas mieux attaquée; car, bien qu'il eust avec luy la fleur des troupes du Roy, que rien ne luy manquast (M. de La Meilleraye, grand-maistre de l'artillerie, qui y servoit de lieutenant général, y ayant fait mener abondance d'artillerie et de munitions), et que M. Lambert, fort entendu dans les sieges, y fust mareschal de camp, toutes choses néanmoins y allerent tousjours tellement de travers, que le cardinal de Richelieu voyant peu d'esperance de le prendre, et grand besoin de fortifier l'armée de Picardie, fist envoyer un commandement à M. le prince de lever le siege, et d'y faire aller dili-

(1) *Le gouverneur.* Il s'appeloit Saint-Léger. (*Voyez* les Mémoires de Montglat, tome 49, p. 128, deuxième série de cette Collection.)

gemment toutes les troupes qu'il avoit. Celuy qui y commandoit, nommé La Vergne, qui avoit sy mal deffendu Porentru, fist là sy bien, qu'il en sortist avec grand honneur.

Aussytost que M. le comte sceust le Catelet assiegé, craignant que s'il se prenoit les ennemis ne voulussent après cela passer la riviere de Somme, et pour retirer aussy les troupes qui estoient dans Guise, il s'avança jusques à Saint-Quentin, croyant, encore qu'il eust peu de gens, qu'il pourroit garder ceste riviere, qui a quasy de tous les deux costés des marais sy larges et sy profonds qu'on ne les sçauroit passer que sur des chaussées faites de longue main, lesquelles estant fort estroites semblent n'estre pas malaisées à deffendre, et mesme avec peu de gens. De sorte que la nouvelle de la reddition du Catelet estant venue trois jours après, il envoya le marquis de Fontenay avec six cents chevaux pour prendre garde aux passages qui sont au dessous de Ham, y faire tenir les paysans qui avoient ordre d'y estre, et les secourir, afin que les ennemis n'en peussent prendre pas un et s'y fortifier; l'assurant qu'en cas qu'ils y allassent avec toute leur armée, il feroit le mesme de son costé, et seroit aussytost à luy. Ensuite de quoy les ennemis ayant envoyé en divers endroits de petits corps pour essayer de passer la riviere, comme on l'avoit préveu, ils n'oserent l'entreprendre, trouvant des gardes partout. De sorte que voyant qu'il n'y falloit pas moins que l'armée toute entiere, elle alla pour cela à Bray.

Or ils pensoient y trouver grande facilité, à cause que le village et la riviere sont au pied de la montagne, et qu'en mettant dessus du canon et des mousquetaires

perdroient le temps de s'y opiniastrer davantage, ils firent enfin chercher un passage ailleurs, et le trouverent en un lieu nommé, ce me semble, Serisay, où on ne les attendoit pas, n'y ayant ny pont ny chaussée; et y envoyant la nuit mille ou douze cents hommes, ils y passerent la riviere, et firent un retranchement au devant pour mettre leurs gens à couvert à mesure qu'ils passeroient, et empescher qu'on ne les en peust chasser (1).

Le matin, toute leur armée y alla (comme fist aussy M. le comte) pour s'opposer à eux; mais il ne luy fust pas sy aisé qu'à Bray, d'autant que la riviere estant au pied de la montagne, et tout le marais de son costé, il estoit impossible de le passer pour aller à eux. Le régiment de Piémont, qui, le voulant faire, s'avança jusques à un bois qui en estoit à moitié chemin, fust arresté par de l'eau qu'il trouva, et presque tout défait devant qu'on l'en peust retirer, le canon ayant rasé tous les arbres de ce bois qui le couvroit. Monsoulins, lieutenant colonel, et dix ou douze autres capitaines ou officiers, y furent tués, et plusieurs blessés, sans néanmoins que ce qui restoit en voulust partir, que M. le comte ne leur eust envoyé dire.

L'armée fust postée le plus près du marais qu'il se peust, mais sans pouvoir nuire aux ennemis ny les incommoder dans leur passage, faute principalement d'artillerie, n'y ayant que six petites pieces de campagne, desquelles on s'estoit voulu servir à Bray : mais comme elles ne portoient pas assés loin pour arriver jusques à eux, ils en firent de tels cris et tant de bruit,

(1) *Voyez* les Mémoires de Montglat, tome 49, p. 126, deuxième série de cette Collection.

fferents; car les uns disoient qu'on devoit demeurer
, ou aller en quelque autre part qu'allassent les en-
mis, pour s'opposer à eux, et périr plustost que de
schet le pied et les laisser passer, protestant qu'au-
ement ce seroit une honte dont on ne se laveroit
mais; les autres, qu'il falloit aller à Corbie pour
uver ceste place qui estoit foible, et empescher qu'A-
iens ne peust estre assiegé; représentant de quelle
portance il estoit, par l'estonnement qu'eust toute
France quand les Espagnols le prirent du temps de
enry-le-Grand. Mais d'autres disoient que puisqu'on
yoit clairement que le passage ne pouvoit estre em-
ché, demeurer là seroit vouloir exprès perdre l'ar-
ée, veu la grande disproportion d'environ douze
ille hommes qu'on avoit, à plus de trente mille qu'a-
ient les ennemis, et leur abandonner ensuite toutes
s villes de l'Isle de France; estant bien vraysembla-
e que, dans l'estonnement où elles seroient sy l'armée
toit défaite, et n'y ayant dedans que des habitants
ur les deffendre, elles ne feroient pas grande résis-
nce : après quoy le chemin de Paris leur estant ou-
rt, qui estoit tout ce qu'ils desiroient et qu'on devoit
préhender, le Roy seroit nécessairement forcé d'en
rtir, pour aller trouver les troupes qui venoient de
Ile et de Hollande, et en faire de nouvelles, avec
squelles, quand bien il pourroit enfin aller aux en-
mis et les contraindre de se retirer, ce ne seroit pas
anmoins sans qu'ils eussent pris auparavant plu-
urs places, et laissé de sy bonnes garnisons dans
acune, qu'il seroit difficile de les reprendre toutes
vant l'hiver; de sorte qu'ils pourroient tousjours, par
moyen de celles qu'ils auroient conservées, revenir

ces differents avis, et les raisons surquoy on se fonda pour se retirer, parceque le cardinal de Richelieu condamna fort, non qu'on ne fust point demeuré à deffendre le passage jusques au bout, jugeant bien que c'eust esté trop hasarder, mais de ce qu'on n'estoit point allé à Corbie; croyant que c'auroit esté avec plus de réputation pour les armes du Roy, que de s'en aller à Noyon, comme on fist; ne se voulant point persuader qu'on eust peu prendre les places de l'Isle de France aussy aisement qu'on l'avoit pensé. Dont ce qui se fist à Corbie deust bien le destromper; car on y avoit mis beaucoup plus de gens que les autres places n'en eussent eu.

Ayant donc esté arresté qu'on se retireroit aussytost que la nuit seroit venue, l'ordre en fust envoyé partout, où il arriva une chose qui faillist à causer un grand désordre; car un malheureux homme de Languedoc qui suivoit le mareschal de Brezé eust une sy grande peur quand il vist partir, qu'il prist le galop, et passant le long des troupes, crioit tant qu'il pouvoit, et comme s'il eust eu les ennemis à sa queue, *Sauve qui peust!* De sorte qu'elles se préparoient toutes à le croire, et faire comme luy, sans que tous les officiers, tant généraux que particuliers, les en empescherent; et les rassurant, leur firent continuer leur chemin dans l'ordre qui avoit esté donné.

M. le comte ne voulant pas se retirer sans laisser Corbie sy bien garny qu'il peust attendre le secours, y envoya deux régiments; et voyant qu'outre M. de Mailly, qui en estoit gouverneur, M. de Saucourt, lieutenant de roy en Picardie, s'y vouloit enfermer, on ne fust pas sans espérance de le pouvoir sauver.

Dès que l'armée fust partie, les ennemis envoyerent Jean de Vert avec quatre mille chevaux pour la suivre, et luy faire tant de charges par les chemins, que ne pouvant pas beaucoup s'avancer, toute leur armée y peust arriver; mais, quelque soin qu'il y apportast, il ne peust leur avoir fait passer la riviere qu'il ne fust jour : de sorte que M. le comte, qui avoit toujours marché, sans s'estre arresté qu'auprès de Nesle pour faire repaistre, estant desja à Noyon quand il commença à paroistre, il ne trouva qu'environ cent chevaux, qui estoient à la queue de tout avec le marquis de Fontenay, lesquels il fist pousser; mais voyant venir à leur secours sept ou huit escadrons, et qu'ils estoient trop près de la ville pour les pouvoir empescher d'y entrer quand il leur plairoit, il retira ses gens, et depuis ne se monstra plus. Le duc de Beaufort et le marquis de Fosseuse s'y trouverent, et demeurant tousjours derriere, s'y signalerent fort.

Ce fust à Noyon où on commença à descouvrir les mauvaises intentions de M. le comte pour le service du Roy; car estant nécessaire d'y laisser une garnison, il vouloit que ce fussent les Irlandois, lesquels n'estant pas en nombre suffisant, ny d'une fidélité assez asseurée pour leur confier une place comme celle là, le mareschal de Brezé fist tout ce qu'il peust pour l'en dissuader, luy représentant qu'elle estoit alors de telle importance, que toutes les meilleures troupes qu'il eust n'y seroient pas trop bonnes. Mais voyant que, nonobstant tout ce qu'il luy disoit, et que la pluspart des principaux officiers luy en parlassent dans le mesme sens, il s'y opiniastroit; il se trouva enfin obligé de luy dire qu'il falloit envoyer au Roy pour sçavoir sa vo-

nté; et que cependant s'il ne vouloit pas attendre sa esponse, il protesteroit, pour s'exempter du blasme ui en resulteroit sy la place venoit à se perdre. Par à il rendist assurement un très grand service; car y yant aussy beaucoup d'Irlandois avec les ennemis, et stant naturellement plus portés pour les Espagnols ue pour les François, ils y auroient sans doute fait rt mal leur devoir.

M. le comte voyant la résolution du mareschal de rené, et jugeant bien qu'estant beau-frere du cardinal e Richelieu il auroit la cour pour luy, outre qu'en ffet il avoit raison, il y laissa enfin d'autres gens; mais l luy en voulust tant de mal qu'il ne luy a jamais par-onné; et le mareschal aussy ne voulust plus servir vec luy, et s'en alla trouver le Roy aussytost qu'on st arrivé à Compiegne.

Or M. le comte y vouloit laisser les Irlandois, tant rcequ'il auroit esté bien aise que les choses eussent l esté partout où il n'estoit pas, que pour y faire rir M. de Vennes, que le Roy y avoit envoyé pour ommander en l'absence de M. de Montbazon, qui estoit gouverneur, et auquel il vouloit mal, parce-il avoit eu le gouvernement de Valence lorsqu'on à M. Du Passage, qui s'estoit montré estre de ses quand il sortist mescontent de la cour.

La nouvelle de la retraite de l'armée du Roy, et on avoit abandonné la riviere de Somme, donna e telle espouvante dans Paris, que tous ceux qui en voient sortir, petits et grands, ne pensoient qu'à faire, comme s'ils eussent desja eu l'ennemi à leurs tes. Et d'autant que toute la faute s'en rejettoit sur cardinal de Richelieu à cause qu'il avoit fait décla-

rer la guerre, aussy parloit-on tout ouvertement contre luy, non seulement dans les compagnies particulieres, mais dans les rues, où le peuple s'assembloit par troupes comme au commencement d'une sedition, et qu'il a envye de se souslever; de sorte que quand il fallust aller à l'hostel de ville pour y faire résoudre les secours qu'on donneroit, et qu'on jugea nécessaire que le cardinal s'y trouvast, afin qu'on y eust plus d'egard au service du Roy et aux besoins qu'on en avoit, tous les interessés à sa fortune ne le vouloient point, croyant (tant ils voyoient le peuple esmeu) qu'il n'en reviendroit jamais. Mais luy, qui avoit assurement une ame très grande et très eslevée, mesprisant tout ce qu'ils disoient, y alla, et mesme encore sans ceste multitude de gens qui l'accompagnoient ordinairement, et quasy tout seul, n'ayant dans son carrosse que trois ou quatre personnes, et autant à cheval derriere luy; où l'on vist ce que peust une grande vertu, et combien elle est révérée, mesme des ames les plus basses: car les rues estant sy pleines de gens qu'à peine y pouvoit-on passer, et tous sy animés qu'ils ne parloient que de le tuer: dès qu'ils le voyoient approcher, ou se taisoient, ou prioient Dieu qu'il donnast un bon succès à son voyage, et qu'on peust remedier au mal qu'ils appréhendoient.

Les ennemis n'ayant peu rien entreprendre sur l'armée, et ne doutant point qu'ils ne pourroient rien faire qu'à Corbie, y allerent; et on sceust bientost après que, quelque ordre qu'on y eust donné, on n'y feroit pas mieux que dans les autres places, tout y estant divisé, et mal préparé pour soutenir un grand siege. C'est pourquoy M. de Saint-Preuil y fust envoyé, avec charge de leur représenter ce qu'ils de-

voient faire pour le service du Roy et pour leur honneur, et de les assurer qu'on ne leur pardonneroit pas s'ils y manquoient; mais qu'en se deffendant, et donnant temps aux troupes du Roy d'arriver et de les secourir, ils en seroient bien récompensés.

M. de Saint-Preuil exécuta bravement sa commission, bien qu'il eust rencontré sur son chemin divers partis des ennemis, et qu'il fust enfin contraint, pour entrer dans la ville, de faire plus de demye lieue à nage le long de la riviere, tant toutes les avenues par terre en estoient bien fermées. Mais quant au fruit, il ne fust pas tel qu'on le devoit espérer, ayant trouvé les choses en sy mauvais ordre, et les gens de guerre aussy bien que les habitans sy mal disposés à faire leur devoir, que, quoy qu'il leur peust dire, il ne les empescha pas de se rendre plus tost qu'ils ne devoient; dont le Roy fust en telle colere, qu'il fist procéder contre eux en toute rigueur. Par la capitulation, il fust dit que les troupes qui en sortiroient seroient menées à Amiens: ce qui osta tout soupçon qu'on la voulust assiéger.

Corbie rendu, on eust grande apprehension pour Saint-Quentin, le Roy ayant eu nouvelles que M. de Coulombiers, qui en estoit gouverneur, se mouroit; et il n'y avoit alors personne dedans sur qui on se peust reposer pour la deffense d'une place sy importante. C'est pourquoy le Roy escrivist au marquis de Fontenay d'y aller en toute diligence: ce qu'il fist fort heureusement; car y ayant eu plus de mille chevaux dans les postes toute la journée, il passa sy à propos durant la nuit, qu'il n'y avoit pas une heure qu'il estoit entré quand ils y revinrent.

Mais le mal de M. de Conlombiers ne s'estant pas enfin trouvé sy dangereux qu'on croyoit, il fust au bout de huit jours en estat de servir; et le marquis de Fontenay eust ordre d'aller à Beauvais, qui estoit fort menacé, et qu'on craignoit extremement, parceque la place est très mauvaise, et qu'il y avoit dequoy faire subsister l'armée ennemie durant tout l'hiver.

Il avoit trouvé les fortifications de Saint-Quentin en très mauvais estat, y ayant, outre le bastion de Longueville, qui estoit tout vide, un certain creux, à vingt pas du fossé, où les ennemis pouvoient loger dès le premier jour plus de mille hommes à couvert, et plusieurs autres endroits fort défectueux; lesquels ayant fait voir aux habitans, et le péril où cela les mettoit s'ils n'y remedioient, ils y travaillerent dès l'heure mesme avec grande affection. Ce qu'il tesmoigna depuis au Roy et au cardinal de Richelieu, et qu'il les avoit trouvés fort zélés pour la conservation de leur ville et le service du Roy.

Dès que M. le comte fust arrivé à Noyon, il avoit, à la sollicitation de M. de Fontenay, envoyé à Beauvais messieurs de Boufflers, de Tois (1) et de Ligneres, avec leurs compagnies de cavalerie; et quand il y fust, il obligea ceux de la ville de lever deux régimens de douze compagnies chacun, dont messieurs de Montchevreuil et de Bachivillers furent mestres de camp. En quoy il fut fait tant de diligence, qu'en moins de huit jours il y en entra une bonne partie; et ils furent enfin sy forts, qu'ils se trouverent des plus beaux de l'armée quand ils la joignirent pour aller à Corbie. Mais les habitans n'estant pas encore contents de cela,

(1) *De Tois* : Ce nom est incertain dans le manuscrit.

jusques à Corbie, parcequ'on marchoit tousjours en bataille. M. le comte menoit l'avant-garde, Monsieur la bataille, et le mareschal de Châtillon l'arriere-garde. Le mareschal de La Force estoit demeuré de l'autre costé de l'eau avec un petit corps pour y faire une attaque, ayant avec luy le marquis de La Force et M. Lambert.

Quand on fust près de séparer les quartiers, M. le comte proposa à Monsieur que, pour se venger des desordres qui avoient esté faits en France, il falloit, en attendant qu'on eust toutes les choses nécessaires pour le siege, et qu'on le peust commencer, faire une course dans le Pays-Bas, laissant cependant quelques gens devant Corbie pour empescher que rien n'y peust entrer : à quoy Monsieur ayant consenty, il falust nommer quelqu'un pour les commander. Et d'autant que sy les ennemis y vouloient jetter du secours, comme M. le comte le croyoit, la commission pouvoit n'estre pas trop bonne, il persuada à Monsieur de mener avec luy M. Du Hallier, à qui cela appartenoit s'il eust voulu, estant le plus ancien mareschal de camp; et d'y laisser M. de Fontenay, à qui il eust esté bien aise qu'il fust arrivé quelque disgrace, à cause qu'il le savoit amy du mareschal de Brezé, et tout-à-fait dependant du cardinal de Richelieu.

Il y demeura donc avec deux mille hommes de pied et trois cents chevaux, fort peu de munitions, et rien pour se retrancher. Mais M. de La Meilleraye, à qui il envoya demander de la poudre et des pics, luy en ayant aussytost fait porter, il fist travailler tous les soldats à ses despens, et sy diligemment qu'en moins de deux jours (car s'estant logé sur le costeau il ne fal-

jusques à Corbie, parcequ'on marchoit tousjours en bataille. M. le comte menoit l'avant-garde, Monsieur la bataille, et le mareschal de Châtillon l'arriere-garde. Le mareschal de La Force estoit demeuré de l'autre costé de l'eau avec un petit corps pour y faire une attaque, ayant avec luy le marquis de La Force et M. Lambert.

Quand on fust près de séparer les quartiers, M. le comte proposa à Monsieur que, pour se venger des desordres qui avoient esté faits en France, il falloit, en attendant qu'on eust toutes les choses nécessaires pour le siege, et qu'on le peust commencer, faire une course dans le Pays-Bas, laissant cependant quelques gens devant Corbie pour empescher que rien n'y peust entrer : à quoy Monsieur ayant consenty, il fallust nommer quelqu'un pour les commander. Et d'autant que sy les ennemis y vouloient jetter du secours, comme M. le comte le croyoit, la commission pouvoit n'estre pas trop bonne, il persuada à Monsieur de mener avec luy M. Du Hallier, à qui cela appartenoit s'il eust voulu, estant le plus ancien mareschal de camp; et d'y laisser M. de Fontenay, à qui il eust esté bien aise qu'il fust arrivé quelque disgrace, à cause qu'il le sçavoit amy du mareschal de Brezé, et tout-à-fait despendant du cardinal de Richelieu.

Il y demeura donc avec deux mille hommes de pied et trois cents chevaux, fort peu de munitions, et rien pour se retrancher. Mais M. de La Meilleraye, à qui il envoya demander de la poudre et des pics, luy en ayant aussytost fait porter, il fist travailler tous les soldats à ses despens, et sy diligemment qu'en moins de deux jours (car s'estant logé sur le costeau il ne fal-

lust quasy rien faire dans le penchant) ses retranchemens se trouverent en quelque défence, et qu'au quatrieme il n'eust plus d'apprehension, sachant bien que l'armée du Roy estoit trop proche pour y oser mener du canon.

Monsieur ayant esté cinq ou six jours dans le pays ennemy, pillant et faisant beaucoup de desordre, sans trouver résistance nulle part, receut un ordre du Roy, à qui ce voyage n'avoit pas semblé fort à propos, de revenir et commencer le siege, où le cardinal de Richelieu estant aussy venu pour voir ce qui s'y devroit faire, il fust fort satisfait du travail de M. de Fontenay, et l'assura qu'il le diroit au Roy.

Tous les quartiers ayant esté séparés, on ne peust pas luy oster celuy où il estoit logé, et qu'il avoit gardé pendant l'absence de l'armée; de sorte qu'il y demeura, avec les régiments de Picardie, de .....; et le mareschal de Châtillon en prist un autre assés près de là, avec le régiment des Gardes et autres. Et ayant esté résolu qu'on feroit une circonvallation devant que d'ouvrir la tranchée, on fust près de quinze jours à y travailler sans que les assiégés se missent en devoir de l'empescher, non plus que ceux de leur armée, qui firent seulement une entreprise sur le quartier d'Aiguefel, allemand, et de Gassion, qu'ils enleverent; mais Gassion n'y estoit pas.

On s'estonnera sans doute comment les Espagnols, qui avoient tant estimé la prise de Corbie qu'ils y bornerent toutes leurs grandes prétentions, ne se mirent point plus en peine de le secourir; mais on a dist (et il y a bien de l'apparence) que leur armée se trouva sy desperie, qu'ils n'oserent rien hasarder de ce qui

leur en restoit, d'où despendoit en quelque sorte la conservation de toute la Flandre.

Les tranchées furent ouvertes, tant au quartier de M. de Châtillon qu'à celuy de M. de Fontenay, au commencement du mois de novembre, et poussées aussy diligemment que le temps le permettoit; car il pleuvoit fort souvent.

Or, comme le quartier de M. de Fontenay estoit vis à vis de la seule porte qui estoit ouverte à Corbie, et qu'il falloit que tout ce qui y alloit ou en sortoit passât par devant chez luy, cela luy fist prendre quelque connoissance avec celuy qui y commanda, depuis que le gouverneur, qui estoit Italien, eust esté tué d'un coup de canon; et jusques là mesme qu'un de ses mulets qui alloit à Amiens pour la provision ayant esté pris par des gens sortis de nuit devant que la circonvallation fust achevée, et mené à Corbie, il luy fust aussytost renvoyé; laquelle honnesteté persuada à tout le monde qu'on n'y vouloit pas faire une longue defence. Et M. le comte mesme en eust une telle jalousie, croyant qu'il s'y traitoit quelque chose à son desceu, qu'ayant trouvé un tambour qui venoit de dire à un habitant que s'il avoit permission de sortir, M. de Fontenay pourroit avoir celle de le recevoir (ne s'estant point imaginé qu'en le disant à Monsieur ou à luy ils le voulussent bien, quand ce n'eust esté que pour avoir des nouvelles assurées de la place), il creust que c'estoit pour quelque autre subject qu'on luy cachoit, et s'en piqua de telle sorte qu'il luy dist plusieurs choses fort aigres, et particulierement qu'il en demanderoit justice au Roy comme d'une entreprise faite sur sa charge, sans le vouloir escouter en ses deffenses.

Le huitieme novembre, les tranchées n'estant pas encore sur le fossé d'un dehors, on fust tout estonné (tant l'estoile de ceste année-là estoit mauvaise pour ceux qui avoient à deffendre des places) qu'il parust un tambour des ennemis au travail de M. de Fontenay, qui demandoit à luy parler; lequel luy ayant esté amené, luy dist que M. de ....., qui commandoit dans Corbie, l'avoit envoyé pour sçavoir sy on luy voudroit faire une bonne composition; moyennant quoy il rendroit la place. A quoy le marquis de Fontenay ne pouvant pas respondre, il l'envoya (parceque Monsieur n'y estoit pas, et le quartier de M. le comte fort eslongné) au mareschal de Châtillon, lequel respondist qu'il vinst des deputés, et qu'on les entendroit. Mais le tambour ayant demandé temps jusques au lendemain, parcequ'il estoit tard, et que cependant on fist une treve, il y consentist.

Au mesme temps que le marquis de Fontenay fist mener le tambour au mareschal de Châtillon, il en envoya donner avis à Monsieur, à M. le comte, et au cardinal de Richelieu, lequel en eust une grande joye, car il commençoit à craindre que Corbie ne se pourroit pas prendre à cause des pluyes continuelles qu'il faisoit, qui avoient desja engendré tant de maladies parmy ces nouvelles levées, peu accoutumées à pâtir, qu'elles en estoient quasy diminuées de la moitié, et qu'on n'estoit pas encore sur le fossé du dehors.

Mais Monsieur et M. le comte n'en furent pas de mesme; car ils avoient dès lors résolu, ne croyant pas qu'elle se deust prendre, qu'aussytost qu'on leveroit le siege ou qu'on le convertiroit en un blocus, qui estoit tout le plus de ce qu'ils pensoient qu'on

pourroit faire, ils s'en iroient en quelque lieu de seureté pour demander satisfaction sur plusieurs griefs dont ils se plaignoient, ou faire la guerre, se promettant que beaucoup de gens qui n'estoient pas plus contents qu'eux les suivroient, et entre autres M. d'Espernon, ainsy que M. de La Valette leur avoit fait esperer.

Le lendemain, les desputés de la ville vinrent chez M. de Châtillon, où se trouverent M. le comte, le mareschal de La Force, tous les mareschaux de camp, et l'abbé de Saint-Mars de la part du cardinal de Richelieu. Il y avoit parmy ces desputés un capitaine espagnol, lequel porta la parole, et demanda permission d'avertir le cardinal Infant de l'estat auquel ils estoient; et que sy dans huit jours ils n'estoient secourus, ils rendroient la place, pourveu qu'on les laissast sortir tambour battant, enseignes desployées et meche allumée; et qu'on leur donnast deux canons, et des charriots pour porter leurs malades et leurs équipages à Arras; après quoy les desputés se retirerent.

Quand ils furent sortis et qu'on vinst à opiner, la plus grande partie croyoit qu'il n'y avoit rien à disputer que sur les huit jours qu'ils vouloient pour attendre du secours; mais l'abbé de Saint-Mars dist que le cardinal de Richelieu prioit instamment qu'on ne leur donnast point de canons. C'est pourquoy le marquis de Fontenay, qui les avoit amenés, eust ordre de leur aller dire qu'ils n'en auroient point, ny de temps pour avertir le cardinal Infant. A quoy le capitaine espagnol respondit qu'ayant bien pensé avant que de venir à ce qu'ils devoient demander pour sortir avec honneur, on devoit s'assurer qu'ils ne s'en relascheroient pas d'un seul point, ne pouvant se rendre sans le con-

sentement de leur prince, et sans sçavoir qu'il ne les pourroit secourir; et quant aux deux canons, parce-qu'il avoit esté accordé la mesme chose à toutes les places qu'ils avoient prises.

Ce que M. de Fontenay ayant rapporté, il y eust de grandes contestations; car M. le comte, qui ne vouloit point qu'ils se rendissent, prenant pied sur ce que le cardinal de Richelieu avoit mandé, ne vouloit point qu'on donnast de canons, ny mesme du temps pour avertir le cardinal Infant, quoyque tous les autres fussent d'opinion contraire, disant que les canons ne faisant nulle conséquence, il les falloit donner; et que sy on disputoit sur quelque chose, ce ne devoit estre que sur les huit jours, bien que, par le peu de bruit qu'ils avoient fait despuis le commencement du siege, on ne vist aucun danger de les donner tous entiers. Mais M. le comte ne se relaschant point, ny l'abbé de Saint-Mars aussy, M. Du Hallier y fust envoyé pour voir s'il les pourroit persuader; mais il n'y gagna rien. De sorte qu'enfin tout le reste jugeant qu'il falloit les sortir de là, et s'oster ceste espine du pied devant que les maladies fissent plus de dégast dans l'armée, les mareschaux de La Force et de Châtillon prierent M. le comte de consentir qu'on leur donnast les deux canons, et trois ou quatre jours pour avertir le cardinal Infant; disant pour ce dernier qu'aussy bien les pourroient-ils avoir, et les huict mesmé, quand on ne les donneroit pas, puisque, revenant quand ils seroient passés, on seroit tousjours tout heureux de les recevoir.

Ces raisons néanmoins ne suffisant pas pour M. le comte, qui, ayant d'autres desseins, ne cherchoit qu'à rompre le traité et renvoyer les desputés sans conclu-

sion, sous le prétexte toutefois de ce qu'avoit mandé le cardinal de Richelieu, dont il disoit ne se pouvoir despartir; il fallust que les deux mareschaux luy donnassent par escrit que ce qu'il en faisoit estoit à leur supplication, et qu'ils se chargeoient de tout ce que le Roy et le cardinal de Richelieu en pourroient dire, consentant qu'on s'en prist à eux.

Après quoy M. de Fontenay ayant eu ordre de leur aller dire qu'on leur accordoit tout, excepté les huit jours, qu'on réduisoit à trois; ils en firent de grandes difficultés, disant ne s'en pouvoir relascher sans retourner dans la ville, pour en avoir le consentement de ceux qui les avoient envoyés. Mais leur ayant representé qu'il n'en falloit qu'un pour aller à Arras, où estoit le cardinal Infant avec toute son armée, et deux pour en venir s'il en avoit envye, et qu'infailliblement on ne leur en donneroit pas davantage : après avoir longtemps consulté ensemble, le capitaine espagnol, qui portoit tousjours la parole, vint dire qu'ils le vouloient bien, pourveu qu'ils y peussent envoyer dès le soir, sans qu'on comptast les trois jours que du lendemain au matin : ce qui leur ayant esté accordé, la capitulation fust signée.

Pendant les trois jours qui furent donnés aux assiégés pour attendre du secours, M. de Fontenay, par le quartier duquel il devoit vraysemblablement venir, fist tenir nuit et jour la moitié de tous ses gens sous les armes, et envoya des batteurs d'estrades de tous les costés, et jusques auprès d'Arras, afin que sy les ennemis venoient, on en peust estre longtemps auparavant averty, et avoir loisir de se préparer. Mais on n'en fust pas en peine, parceque leur armée estant plus despe-

rie que celle du Roy, ils ne l'eussent peu faire sans mettre tout leur pays en péril, n'ayant point alors d'autres troupes que celles là.

Le troisieme jour expiré sans qu'il fust venu de secours, les assiegés rendirent la place ainsy qu'ils avoient promis, et il en sortist plus de dix huit cents hommes sous les armes, tous bien faits, et qui avoient encore tant de vivres, qu'ils tenoient quasy tous un morceau de pain et de beurre à la main. Ils eurent une escorte pour les conduire à Arras, avec des chariots pour leurs bagages et leurs malades: pour assurance de quoy ils laisserent deux capitaines de leur garnison, qui demeurerent jusques au retour de l'escorte. On y fist entrer deux régiments des meilleurs de l'armée, et le gouvernement en fust depuis donné à M. de Nanteuil.

Le cardinal de Richelieu vint voir la place et ordonner ce qu'il y faudroit faire, Monsieur ny M. le comte n'y ayant pas voulu entrer à cause qu'il y avoit de la peste. Après quoy il retourna à Amiens, où ils estoient desja allés; et ce fust là, et dans un conseil qui se tint chez luy, où on dit que Monsieur et M. le comte avoient resolu de le tuer, et qu'ils le pouvoient faire quand il fust les conduire, ayant force gens auprès d'eux qui n'attendoient que le signal, et tous ceux du cardinal de Richelieu, excepté son capitaine des gardes, estant allés fort loin devant: mais que Monsieur ayant changé de dessein, vraysemblablement par le scrupule de tuer un prestre et un cardinal, la chose avoit manqué. C'est dont je ne puis pas parler assurement, car je n'y estois pas; mais il me semble difficile à croire que les gens du cardinal de Richelieu, qui es-

toient sy soigneux de l'environner, lors mesme qu'il estoit tout seul et qu'il n'y avoit aucun subject de craindre, l'eussent quitté de sy loin devant tant de monde, et particulierement pendant que M. le comte y estoit, qu'ils sçavoient n'estre pas de ses amis.

Joint que je sçay qu'ils ont aussy dit l'avoir peu faire quand ils vinrent tous disner dans la tente de M. de Fontenay, un peu devant qu'on ouvrist les tranchées; quoyqu'il ne leur eust pas esté aisé, le cardinal ayant eu tant qu'il y demeura tous ses gentilshommes autour de luy, et beaucoup d'officiers du quartier de M. de Fontenay qui ne l'eussent pas souffert (1).

L'ordre de demeurer dans Corbie avec les ostages jusques à ce que l'escorte fust revenue ayant esté donné au marquis de Fontenay, il eust envye de sçavoir pourquoy ils s'estoient sytost rendus, et leur demanda ce qui les y avoit obligés, pouvant bien, ce sembloit, tenir encore quelques jours : ce qu'ils luy avouerent ingénuement, et qu'il n'y avoit personne dans la place qui ne le vist bien; mais qu'ayant esté avertis qu'on ne les pourroit pas secourir, et que les quartiers d'hiver s'alloient faire, ils avoient creu se devoir rendre pour y estre quand on les donneroit; estant bien assurés que sans cela ils en auroient de sy mauvais, que leur compagnie, d'où despendoit toute leur fortune, ne se pourroit remettre. Que cela avoit esté représenté à celuy qui commandoit despuis la mort du gouverneur, nommé, ce me semble, M. de Brimeu, en un conseil où se trouverent tous les officiers de la garnison; et

(1) *Voyez* les Mémoires de Montglat, et surtout ceux de Montrésor, qui étoit entré très-avant dans cette conjuration. Ces deux ouvrages font partie de la seconde série de cette Collection.

que ce seroit peu d'avantage au roy d'Espagne quand ils tiendroient huit ou dix jours de plus, et à eux une ruine totale; et que partant ils le supplioient de trouver bon qu'on se rendist, sans attendre plus longtemps. Sur quoy l'avis du capitaine espagnol fust demandé; lequel ayant respondu que puisque c'estoit celuy de tous les autres, c'estoit aussy le sien, le tambour avoit à l'heure mesme esté envoyé. Ce qui doit apprendre aux princes à bien regarder quels gens ils mettent dans leurs places, afin qu'elles soient tousjours deffendues jusques au bout, peu de temps faisant quelquefois grand bien, comme le roy d'Espagne l'auroit vraysemblablement esprouvé sy ces gens ne se fussent pas sy tost rendus; car il n'y a gueres d'apparence que le Roy l'eust prise, ou de longtemps: ce qui luy eust fait avoir beaucoup d'autres affaires fort dangereuses, ausquelles ceste sy prompte reddition donna moyen de remedier, ainsy qu'il sera dit cy-après.

L'Empereur n'estant pas encore content de ce que Piccolomini avoit mené en Flandre pour attaquer la Picardie, envoya Galas avec une fort grande armée, pour se joindre à M. de Lorraine et entrer conjointement dans la Bourgongne, où ils jugerent plus à propos d'aller qu'en Lorraine, parcequ'elle n'avoit point encore ressenty aucune des incommodités de la guerre, et qu'on y pourroit estre assisté de ceux du Comté (1), qui ne demandoient qu'à se venger du siege de Dôle.

Mais n'y estant arrivés que dans le mois d'octobre, les pluyes y furent sy grandes, et rompirent tellement les chemins et la campagne mesme, dont on a tousjours grand'peine à se retirer quand il a beaucoup

(1) *Du Comté:* de la Franche-Comté.

ı, que leur artillerie et leurs bagages demeuroient
ute heure embourbés, et que ne trouvant quasy
ıt de vivres dans le pays, il ne leur en pouvoit pas
y venir suffisamment de la Franche-Comté. De
e que M. de Lorraine n'ayant peu prendre Saint-
ı-de-Laune d'emblée, quoyque ce soit une fort
chante place (parceque M. de Rantzau et quelques
es s'y estoient jettés), ny Galas, qui s'estoit avancé
ues à Mirebeau, aucune chose qu'il peust garder,
ı'oserent attendre que le cardinal de La Valette et
uc de Veimar, qu'on avoit fait revenir en Barrois
r avoir l'œil à tout ce qui viendroit d'Allemagne
s ces costés là et s'y opposer, eussent joint M. le
ıce, qui avoit assemblé toutes les forces de la Bour-
gne; et ils s'en retournerent sans avoir rien fait que
ıer leurs armées. Et il est de plus très certain que
e cardinal de La Valette et le duc de Veimar eus-
peu y arriver trois jours plus tost, tous leurs ca-
s et leurs équipages y seroient au moins demeurés,
ils eurent de peine à les emmener, quoyque per-
ne n'y fust pour les en empescher.

r les Espagnols, pour ne rien oublier de tout ce
pouvoient faire, avoient dans ce mesme temps
un bon nombre de vaisseaux sur la coste de
agne pour y faire une descente; et ayant assemblé
lus de gens qu'ils peurent dans les provinces pro-
de Bayonne, furent à Saint-Jean-de-Luz, qu'ils pil-
nt; et puis se retrancherent au Socoua (1), qui est
la mer et en une situation avantageuse, croyant s'y
voir maintenir comme dans les isles Sainte-Margue-

Au Socoua : Ce fort est appelé Sacoué dans les Mémoires de
glat.

contraints de manquer à leurs propres besoins pour ne le laisser pas périr. De sorte qu'on peust dire avec verité que les Espagnols n'ont pas esté plus malheureux dans toutes les entreprises qu'ils ont faites contre la France, en ce qu'ils n'y ont pas réussy, qu'en ce qui est arrivé de mal à cause de cela chez eux ou chez leurs alliés, n'y ayant point de doute que le restablissement des Suédois en Allemagne ne soit venu de ces voyages de Piccolomini et de Galas, ainsy que la révolte du Portugal et de la Catalongne de la continuation de la guerre; et pour en donner des exemples plus anciens, l'affermissement principal de la republique de Hollande, des secours que le duc de Parme mena à la Ligue.

Monsieur et M. le comte ne furent pas plus tost à Paris, que songeant à leurs consciences, et craignant que le Roy estant averty de ce qu'ils avoient voulu faire, parcequ'ils s'en estoient descouverts à beaucoup de gens, on ne les mist en prison, ils s'en allerent, Monsieur à Orléans et puis à Blois, et M. le comte à Sedan; car M. de Bouillon estoit de la partie.

Or M. le comte fist tout ce qu'il peust pour mener Monsieur à Sedan; mais il ne le voulust point, ny M. le comte le suivre, quoyqu'il le connust sy foible que, n'estant pas avec luy, il pourroit estre regagné par ceux de sa maison qui despendoient de la cour; ayant peur, s'il s'engageoit sy avant dans le royaume, de n'en pouvoir pas sortir quand il voudroit, ne doutant point que s'il estoit pris on ne luy pardonneroit pas, et que tout le fardeau tomberoit sur luy. Ce qui aida beaucoup à l'accommodement, estant très certain qu'il avoit un tel pouvoir sur Monsieur, que s'il y eust esté il ne se seroit pas fait facilement.

Une autre chose y
qu'ayant fondé leurs pr
claration de M. d'Esper
avoit comme assurés, e
cessaire pour donner d
tant à cause de son gou
et où il avoit tant de cré
et de son exemple, qui
d'autres; on ne trouva
estre envoyé et l'oblig
Montresor, lequel deva
sieur et M. le comte, a
de Monsieur que ceux
peu l'empescher de fair
rent insensiblement où
qui avoient tousjours p
la cour, comme s'il n'y
neur sans y avoir tout c
honteux de se soumettr
le Roy se servoit, qu'au
ne le pouvant pas éviter
que ce roy fust ennemy
mandast que la ruine e
d'interest, le Roy n'aya
peut-estre parceque, p
place à son gré que dan
jetter Monsieur, et à le s
intérests, comme font or
que crédit auprès des pr
fort embarrassé les affai

Aussytost que le Roy
partist pour y aller, et e

le mal qu'il voudroit faire; envoyant au mesme temps M. Du Hallier, capitaine des gardes et lieutenant de ses gens d'armes, en qui il se fioit fort, avec une partie de la compagnie de gens d'armes, sur le chemin de la Bourgongne, où on craignoit qu'il n'allast comme l'autre fois, pour passer de là dans la Franche-Comté, avec ordre de l'arrester, quand bien il se mettroit en deffense, ainsy qu'il promist de faire. Et on despescha au mesme temps vers luy ..... (1), pour savoir les raisons qui l'avoient obligé à s'en aller, luy representer sa faute, et l'assurer que s'il vouloit revenir il seroit très bien receu, et traité selon sa qualité.

Or, sa maison, comme sont ordinairement celles des princes, estoit fort divisée; les uns voulant qu'il retournast auprès du Roy, et les autres qu'il sortist du royaume. Luy-mesme se trouvoit l'esprit fort partagé, son inclination le portant à suivre ce dernier avis, et à continuer ce qu'il avoit commencé. Mais les difficultés qu'il s'y représentoit et auxquelles il n'avoit pas pensé auparavant, jointes à l'offense qu'il avoit faite aux Espagnols d'estre party de chez eux sans leur sceu, luy faisoient grande peur, craignant qu'en pensant éviter d'un costé des choses qui ne luy plaisoient pas, il n'en receust de pire de l'autre, et avec moins de remede, puisqu'il n'en pourroit peut-estre pas revenir quand il voudroit. Ce que M. Goulas son secrétaire, et l'abbé de La Riviere, qu'on avoit fait sur ce temps là sortir de la Bastille pour l'envoyer auprès de luy, exageroient fort.

Mais ce qui y donna le plus grand coup fust le re-

(1) *Vers luy* ..... : Ce nom est en blanc dans le manuscrit; on voit dans les Mémoires de Montrésor que Bautru fut envoyé à Monsieur.

fus de M. d'Espernon, lequel ne voulust point estre de la partie, soit parcequ'il la creust mal faite et qu'il avoit mal pris son temps, le Roy estant en liberté d'aller où il luy plairoit, et avec la gloire d'avoir repris Corbie, chassé les ennemis hors du royaume, et rendu inutiles tous leurs grands efforts; ou encore parcequ'il voyoit ne pouvoir fomenter ceste rebellion sans mettre l'Estat en compromis, et hasarder en mesme temps tous les grands establissements qu'il y avoit, pour se venger de choses dont le mal n'esgaloit pas la perte qu'il pourroit faire; car enfin la France n'eust peu périr sans qu'il en eust beaucoup souffert. La part qu'il avoit prise dans ce qu'avoit autrefois fait la Reine mere, qui donnoit esperance qu'il ne feroit pas moins, puisque Monsieur y estoit de plus, n'avoit point de rapport avec celle-cy, les estrangers n'en pouvant alors profiter. De sorte que M. de Montrésor fust contraint de revenir sans avoir rien fait, M. d'Espernon luy voulant mesme faire passer pour une grande grace de ne le pas retenir pour l'envoyer au Roy (1).

[1637] Ne s'estant pendant cela rien oublié de tout ce qui pouvoit regagner Monsieur, le Roy fust aussy sy bien servy par ceux qui estoient auprès de luy et par ceux qu'on y envoya, qu'il se disposa enfin à rentrer dans son devoir. M. le comte, qui ne voulust pas estre compris dans son traité, demeura à Sedan, dont il n'est point revenu. Il en fust principalement empesché par son humeur naturelle, qui le rendoit incompatible avec tous ceux qui avoient plus de pouvoir que luy, et quy luy venoit de race; ceux de qui il estoit

(1) *Voyez* dans les Mémoires de Montrésor le détail de cette négociation.

descendu ayant tousjours, comme j'ay dit ailleurs, esté contre la cour et contre les favoris, et l'ayant nourry et eslevé dans cest esprit là. Joint qu'il croyoit que le cardinal de Richelieu voulant qu'il espousast madame d'Aiguillon sa niece, il ne pourroit jamais sans cela estre en seureté dans la cour; et il ne le vouloit point, estant infiniment au dessous de celles à qui il avoit autrefois prétendu, comme la reine d'Angleterre et madame de Montpensier, et de mesdemoiselles de Guise et de Rohan, qu'il pouvoit alors avoir. A quoy s'ajoustoit, pour l'en desgouter tout-à-fait, qu'elle estoit veufve d'un capitaine de gens de pied; car le connestable de Luynes, oncle de M. de Combalet son mary, estoit mort devant que de luy avoir fait donner autre chose qu'une compagnie de gens de pied dans le régiment de Normandie.

Qui considerera le danger où le Roy se trouva, attaqué de tant d'ennemis, et jusques à des gens de son propre sang qui conspiroient contre luy, verra sans doute que c'a esté une des occasions où Dieu luy a donné de plus grandes marques de sa protection; car, outre qu'il résista heureusement en tant de divers endroits, et reprist Corbie, par où les ennemis avoient une sy grande entrée dans la France, Monsieur et M. le comte ne trouverent, de tous ceux de qui ils pensoient estre assistés, que M. de Bouillon qui le voulust faire : ce qui força Monsieur de s'accommoder.

Quand il fust revenu auprès du Roy, on ne pensa qu'aux préparatifs de la prochaine campagne; le Roy faisant faire de tous costés tant de nouvelles levées de cavalerie et d'infanterie, qu'il eust deux grandes armées, et (ce qui estoit de plus important) sans que le

roy d'Espagne en fist de mesme; car ne luy estant point venu d'Allemands, il n'en peust faire qu'une, et qui ne fust pas fort grande, tant les despenses des deux années précédentes l'avoient espuisé, estant quasy tousjours arrivé que, nonobstant tous les grands Estats qu'il a, et toutes les richesses qu'il tire des Indes, quand il fait des efforts extraordinaires une année ou deux, il est forcé de se reposer quelque temps, ainsy qu'il s'estoit desja veu quand il fist la treve de Hollande après le siege de Breda, et autres.

L'on donna le commandement de l'armée qui devoit aller en Flandre au cardinal de La Valette et à M. de Candale, son frere; et celle du Luxembourg au mareschal de Châtillon. Le cardinal de La Valette ayant assemblé toutes les troupes qu'on luy avoit destinées à Chasteau-Portien, fust à Landrecy, qu'il attaqua par les regles, et prist à la fin; les Espagnols n'ayant point pensé à le secourir parcequ'ils furent à Venloo et à Ruremonde, que les Hollandois avoient pris quand le comte Henry de Bergues se retira chez eux mal satisfait des Espagnols, et qui leur estoient plus importantes.

Après la prise de Landrecy, le cardinal de La Valette fust à Maubeuge, pour entrer par là plus avant dans le Hainaut, et essayer d'y faire quelque progrès; mais s'y estant trouvé plus de difficulté qu'on ne s'estoit imaginé, M. de Candale y demeura avec une partie de l'armée pour en donner tousjours quelque soupçon, et le cardinal fust avec le reste à La Capelle, qui se deffendist fort mal, s'estant rendue devant que d'estre fort pressée, et lorsque le secours arrivoit; car les ennemis ayant pris Venlóo et Ruremonde bien plustost qu'on ne pensoit, venoient à grandes journées à La

Capelle, croyant assurement qu'elle tiendroit encore, et que le cardinal de La Valette n'ayant avec luy qu'une partie de son armée, pourroit estre défait s'il les attendoit; et que s'il se retiroit, ne pouvant pas aller à Maubeuge à cause qu'ils seroient entre deux, M. de Candale ne leur pourroit eschapper. Mais ils trouvèrent à Emeric sur la Sambre le gouverneur de La Capelle avec toute sa garnison, et sceurent que le cardinal de La Valette avoit envoyé avertir M. de Candale de revenir diligemment, et estoit mesme party pour aller au devant de luy; de sorte qu'encore que toutes leurs troupes eussent passé la riviere fort promptement, ils ne peurent pourtant empescher que la jonction ne se fist.

Les François croyoient devoir donner ce jour là une bataille, et s'y estoient préparés; mais les Espagnols n'oserent la hasarder, les voyant tous ensemble; et s'estant seulement fait quelques petites escarmouches, où il y eust peu de gens tués de part et d'autre, ils laisserent aller le cardinal de La Valette à La Capelle, où il fist réparer les breches, et mist des vivres et une bonne garnison.

Le mareschal de Châtillon ne fust pas moins heureux; car ayant assemblé toutes ses troupes aux environs de Châlons, il entra dans le Luxembourg, où il assiégea Damvillers, dont la Champagne estoit fort incommodée, sa garnison passant souvent la riviere de Meuse en plusieurs gués qu'il y a, et faisant contribuer un grand pays; joint que c'estoit une très bonne place assise dans un marais, et qui se pouvoit aisément garder.

Le gouverneur se défendist fort bien; mais comme

il faut que toutes les places qui ne sont point secourues se rendent, quand il vist qu'on avoit passé le fossé, et que s'estant fait jouer une mine sous un des bastions de la ville, on avoit commencé à y faire un logement, il capitula.

Or les Espagnols craignant extremement de perdre ceste place, non seulement pour les contributions que j'ai desja dit qu'elle leur faisoit venir, mais parce qu'elle couvroit une grande partie du Luxembourg, envoyerent André Cantelme avec un petit corps pour essayer d'y jetter du secours, et de la faire durer jusques au temps des pluyes, pendant lequel il sembloit impossible que le siege se peust continuer. Mais craignant de n'y pouvoir pas arriver assez à temps avec le gros de ses troupes, il envoya devant trois cents hommes des meilleurs qu'il eust, et qui pouvoient marcher le plus diligemment, leur donnant un ordre par escrit de se jetter dedans, ou de mourir. Ce qu'ils executerent hardiment, y estant entrés la nuit de devant qu'elle se deust rendre, ne s'estant pas fait assez bonne garde, sur la confiance qu'on avoit à la capitulation, aux ostages, et à l'eslongnement de l'armée des ennemis.

Cela n'empescha pas toutefois le gouverneur de tenir sa parolle, ne trouvant pas ce secours suffisant pour le sauver et lui faire hasarder la garnison, qui vraysemblablement après cela n'eust point deu esperer de quartier. De sorte qu'il sortist au temps qu'il avoit promis, et n'en fust point châtié comme celuy de La Capelle, qui fust retenu prisonnier, et eust la teste coupée aussytost qu'il fust arrivé à Bruxelles.

RELATION

DE

CE QUI S'EST PASSÉ A ROME ENTRE LES AMBASSADEURS D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, LE 20 AOUST 1642.

[1642] Le marquis de Los Velès estant arrivé à Rome au mois d'avril de l'année 1642, il pretendist signaler son ambassade par l'enlevement de l'evesque de Lamego, ambassadeur de Portugal, comme le marquis de Castel Rodrigue avoit fait la sienne par celuy du prince de Sense; et il s'en tint presque assuré quand il le vist desloger de chez le marquis de Fontenay, ambassadeur de France, et aller par la ville dans ses carosses, et sans autre suite que de quelques Portugais. Mais comme pour l'executer il avoit besoin de plus de gens que n'ont accoutumé d'en avoir les ambassadeurs, il luy falloit aussy un prétexte pour en prendre.

Or il le chercha dans une chose que peu d'autres auroient imaginé, qui fust de faire brusler la nuit la porte de derriere de son palais, pour dire après, quoyqu'enfin il la fist refaire, qu'estant ouvert, il avoit besoin de gens pour garder les papiers et les lettres de son roy, qui autrement ne seroient pas en seureté. De sorte qu'il prist beaucoup de nouveaux domestiques, qu'il logea chez luy et aux maisons voisines, et leur fist donner à tous des armes.

Avec ces préparatifs, il mist des espions après l'évesque de Lamego; et ayant sceu qu'il disoit la messe le

20 may à la *Madona de gli Angeli*, il y alla pour l'enlever; mais il y arriva trop tard. De quoy l'ambassadeur de France ayant esté à l'heure mesme averty, il le fist dire au cardinal Barberin, afin qu'il y donnast ordre; mais, quoyqu'il en eust eu aussy d'autres avis, il n'en tesmoigna rien au marquis de Los Velès. De sorte que, quelques jours après, l'evesque de Lamego ayant feint de vouloir aller l'après disnée à Sainte-Marie Major, on vist aussytost l'eglise, les hostelleries voisines, et la vigne du cardinal Montalte, pleines de Napolitains; et au commencement de juin le carrosse du cardinal Antoine, qui remenoit monseigneur Cernare, évesque de Padoue, qui avoit soupé avec luy, estant pris pour celuy de l'evesque de Lamego, il fust arresté et visité par douze hommes masqués, lesquels n'y trouvant pas ce qu'ils cherchoient, le laisserent aller.

Le cardinal Barberin ne pouvant plus dissimuler, à cause de l'esclat qu'avoient ces deux dernieres tentatives, et voyant qu'on en murmuroit dans Rome comme s'il y eust eu de la connivence de sa part, et qu'il eust bien voulu qu'on eust enlevé l'évesque de Lamego, pour estre deschargé de la presse qu'on luy faisoit de le faire recevoir par le Pape, il se resolust d'y mettre quelque ordre, envoyant premierement sur les confins du royaume de Naples pour faire arrester tous ceux qui voudroient entrer dans l'Estat ecclesiastique, ouvrir leurs lettres et mesme celles du nonce, afin que s'il y en avoit qui le meritassent, elles luy fussent promptement envoyées.

Il fist aussy faire garde aux portes de la ville; et parceque nonobstant cela il ne laissoit pas de venir

quelques Napolitains par la mer, il commanda au gouverneur de s'informer diligemment de tous les estrangers qu'il y avoit à Rome, d'où ils estoient venus, où ils logeoient, et le temps qu'ils y vouloient demeurer; d'ordonner à leurs hostes de luy dire quelle sorte de vie ils menoient, et de faire au mesme temps publier un ban par lequel il fust ordonné à tous vagabons et gens sans aveu de sortir de Rome dans vingt-quatre heures. Après quoy on vist sortir quantité de Bourguignons et de Napolitains, et il fust pris à Ripa-Grande six cents mousquets venant de Naples, dans un bateau chargé d'oranges.

Le marquis de Los Velès voyant par ces ordres son entreprise rendue plus difficile, luy manquant beaucoup de ceux qu'il avoit arrestés, il prétendit y remedier en demandant permission au cardinal Barberin d'avoir des gens pour sa garde. Mais le cardinal luy ayant dit qu'estant de son devoir de faire que les ambassadeurs peussent vivre à Rome en toute seureté, et sans avoir besoin de gardes, il le prioit aussy de s'en reposer sur luy, et de croire qu'il y mettroit tout l'ordre nécessaire. L'ambassadeur luy respondit qu'il croistroit donc le nombre de ses estafiers; et le cardinal n'ayant point montré de le désaprouver, il le mist aussitost de seize à quarante, tous Napolitains qu'il avoit fait venir, et qui avoient porté les armes; et il se fist, outre cela, suivre par trente officiers reformés, qui alloient deux à deux, un peu loin de son carosse, et sans estre vestus de livrées.

Mais afin de ne pas mettre le cardinal Barberin tout-à-fait contre luy s'il faisoit quelque esclat, il pria le cardinal Albornos de luy dire que s'il rencontroit

l'evesque de Lamego et qu'il ne s'arrestast pas devant luy, qu'il le feroit arrester par force. A quoy le cardinal Barberin respondant que le Pape le trouveroit fort mauvais, et l'autre s'y opiniastrant, ils prirent enfin ce temperamment que l'evesque de Lamego n'iroit point par la ville qu'inconnu, et avec deux caroses et quatre estafiers seulement; de sorte qu'il ne pourroit pas trouver à redire s'il ne s'arrestoit pas devant luy, puisque ce n'estoit pas la coutume. Dont le marquis de Los Velès, qui creust que par ce moyen il ne luy pourroit eschapper, s'estant contenté, il redoubla ses soins pour estre averty de tout ce qu'il feroit.

L'ambassadeur de Portugal ayant sceu ce qui avoit esté arresté avec le cardinal Albornos, et estant allé le mercredi vingtieme d'aoust, à vingt-deux heures, chez l'ambassadeur de France, il avoit au mesme temps envoyé l'inquisiteur de Portugal au cardinal Barberin pour se plaindre, et luy représenter que de le faire aller ainsy tout seul seroit proprement le livrer entre les mains de son ennemy, qui marchoit par la ville avec autant de gens qu'il vouloit.

Mais comme le cardinal Barberin, qui prétendoit par là l'obliger à ne point sortir, pour éviter les embarras où leur rencontre le pourroit mettre, demeuroit ferme à dire que le Pape ne pouvoit faire que cela, et qu'ils disputoient là-dessus, l'inquisiteur luy ayant dit qu'il estoit allé chez l'ambassadeur de France pour en avoir son avis, et qu'il croyoit qu'il ne l'aprouveroit pas non plus que luy, le cardinal lui demanda s'il estoit desja party; et l'inquisiteur luy ayant dit qu'ouy, il en entra en telle colere et se monstra sy en peine, que l'inquisiteur connust bien qu'il y sçavoit

quelque chose qu'il ne disoit pas; et craignant que ce ne fust, comme il estoit vray, de l'ambassadeur d'Espagne, et qu'il voudroit attaquer celuy de Portugal, il s'en alla vistement pour l'en avertir, et il trouva qu'une personne digne de foy estoit desja venu dire au marquis de Fontenay qu'un homme du marquis de Los Velès avoit suivy le carosse de l'evesque de Lamego jusques chez luy, et que l'y voyant entrer, il estoit allé l'en avertir.

La rencontre de ces deux avis, qui venoient de lieux sy differents, y faisant voir beaucoup de vraysemblance, le marquis de Fontenay ne creust pas néanmoins se devoir mettre en estat de rien faire de son costé qu'il ne fust plus assuré de ce que feroit l'ambassadeur d'Espagne du sien; mais il sceust bientost après qu'il avoit fait prendre les armes à tous ses amis, ses domestiques et soldats, et qu'il estoit chez le cardinal Roma, d'où il n'auroit qu'un pas à faire pour se mettre dans le chemin que l'ambassadeur de Portugal devroit necessairement tenir pour s'en retourner chez luy.

Surquoy se croyant obligé de ne pas abandonner le ministre d'un prince allié de la France, et qui estoit venu à Rome sous sa protection, il voulust néanmoins, pour ne hasarder rien mal à propos, en avertir le cardinal Antoine, et le prier d'y mettre ordre; mais ne s'estant point trouvé, parcequ'il estoit allé se baigner assez loin hors de la ville, on fust chez le cardinal Barberin, lequel envoya monseigneur Fachinetti au marquis de Los Velès pour luy persuader de retourner chez luy, et l'assurer que le Pape se tiendroit grievement offensé s'il entreprenoit quelque chose contre l'ambassadeur de Portugal. Il fist aussy monter à cheval le

Barisel ; mais il n'y voulust point envoyer les Corses, logés assés près de là, et qui pouvoient seuls empescher le désordre ; et puis s'en alla par la ville.

Le marquis de Fontenay se voyant ainsy abandonné de ceux du palais, creust qu'il falloit promptement renvoyer l'evesque de Lamego, et que plus il différoit, plus il y trouveroit de difficulté, le marquis de Los Velès pouvant plus aisement que luy grossir sa troupe. C'est pourquoy il fist prendre des armes à tous ceux de ses domestiques qui se trouverent chez luy, qui estoient en petit nombre, à cause que n'estant point avertis de la venue de l'evesque de Lamego, et sçachant qu'il vouloit sortir inconnu, la pluspart avoient pris ce temps là pour aller à leurs affaires. Et bien que quelques autres qui se rencontrerent lors dans ses antichambres, et des Portugais, en prissent aussy, ils ne faisoient néanmoins en tout que trente hommes, qui estoit peu, à la vérité, pour s'opposer à ceux qu'avoit avec luy l'ambassadeur d'Espagne, qui estoient plus de cent, disposés de longue main à cest attentat, mais qui estoient toutefois necessaires, puisque l'evesque de Lamego estoit sans armes, et n'avoit avec luy que les deux carosses et les quatre estafiers qu'il luy estoit permis de mener.

Le marquis de Fontenay commanda donc à ce peu de gens qu'il avoit d'aller avec l'evesque de Lamego, de se mettre à pied autour de son carosse, et de mourir plustost que de souffrir qu'il luy fust fait aucune violence ; leur recommandant surtout de prendre toujours les petites rues, et que mesme, pour éviter la place Navone où il estoit logé, ils entrassent dans son palais par la porte de derriere.

L'ambassadeur de Portugal sortist donc avec ceste

suite, qu'il estoit près de vingt-quatre heures; et l'ambassadeur d'Espagne, qui attendoit dans la place Colonne, en estant averty par ses espions, sans s'arrester aux conseils de monseigneur Fachinetti, auquel il parloit, ny au Barisel, fist tourner tout court par la rue des Estuves, proche du palais du comte Spada, et estoit presque desja à l'autre bout de ceste rue qui tourne vers Sainte-Marie *in via*, quand ceux qui accompagnoient l'ambassadeur de Portugal commencerent à paroistre, ausquels les estafiers de l'ambassadeur d'Espagne crierent qu'ils s'arrestassent, et que c'estoit l'ambassadeur d'Espagne. Mais les autres ne laissant pas de marcher, les Espagnols tirerent aussytost un coup de pistolet : ce qui obligea les François et les Portugais d'en faire de mesme.

Or, bien qu'ils fussent en sy petit nombre, comme ils virent avancer les lansepesades de l'ambassadeur d'Espagne couverts de leurs rondaches, le pistolet et l'espée à la main, ils allerent néanmoins à eux avec tant de courage et de résolution, que, malgré la résistance des Espagnols, ils joignirent le carrosse de l'ambassadeur d'Espagne, et l'obligerent, voyant ses chevaux morts, à se retirer à pied chez le cardinal Albornos avec une partie des siens, qui furent bientost suivis de tout le reste, laissant sept ou huit des leurs sur la place, et ramenant trois fois autant de blessés, n'estant demeuré de l'autre costé qu'un gentilhomme portugais et deux estafiers, et n'y ayant eu de blessés qu'un page et un valet de chambre de l'ambassadeur de France, qui moururent un peu après; et trois autres qui ne sont point en danger.

Il n'y a point de doute que sy le marquis de Los Ve-

quand il sceust que le cardinal Barberin avoit fait mettre des corps de garde et des sentinelles tout autour de son palais pour l'empescher de sortir, croyant par là donner quelque satisfaction à l'ambassadeur d'Espagne, qu'on avoit laissé retourner chez luy.

Il ne peust donc faire autre chose que de s'adresser au cardinal Antoine, auquel, comme camerlingue, on avoit laissé la conduite de ceste affaire, le suppliant de permettre à l'evesque de Lamego de s'en aller. Ce qu'ayant refusé, quelques instances qui luy en fussent faites, et donnant au contraire des ordres très exprès de ne laisser passer personne, mais particulierement l'ambassadeur de Portugal, le marquis de Fontenay luy fist représenter que comme il avoit grand interest de voir ledit ambassadeur en son logis, aussy bien que le marquis de Los Velès, et de n'avoir pas encore de nouvelles batailles à donner pour l'y remener, le Pape avoit aussy subject de desirer qu'il y fust, pour montrer que la liberté estoit toute entiere dans Rome, et ne donner pas ceste satisfaction aux Espagnols, après le peu de respect qu'ils luy avoient porté, de tenir à cause d'eux l'evesque Lamego comme prisonnier dans une maison estrangere.

Mais tout cela fust inutile, le cardinal Antoine donnant en mesme temps des ordres plus estroits que les précédents de ne laisser sortir qui que ce fust des maisons des ambassadeurs : ce qu'on vouloit encore faire valoir au marquis de Fontenay comme une grande grace, parceque les cardinaux Albornos et Montalte s'estant trouvés chez le marquis de Los Velès quand les gardes y furent mises, ils y estoient aussy arrestés.

On luy envoya donc le comte de Château-Vilain

Celuy là depescha au viceroy de Naples un homme deguisé, qui fust arresté en prenant des chevaux sans permission, qu'on fouilla, et qui se trouva chargé de diverses lettres, qui luy furent néanmoins renvoyées sans estre ouvertes; et ceux-cy envoyerent au nonce de Naples une relation de toute l'affaire, le chargeant d'en informer le viceroy, et de le porter à ne prendre aucune résolution qu'il n'en eust eu l'ordre d'Espagne, afin que la longueur du temps en diminuast les ressentiments.

C'est ce qui se passa le jeudi. Le vendredi, on apprist que le marquis de Los-Velès, pour couvrir en quelque sorte la honte d'avoir esté battu par les François, publioit que le cardinal Barberin avoit tenu la main à ceste action; que les sbires s'estoient joints à eux et aux Portugais pour l'assassiner; et qu'il vouloit partir de Rome, n'y pouvant plus demeurer en seureté.

Ce discours, qui devoit davantage irriter le cardinal, l'ayant au contraire estonné, et la crainte qu'il avoit de son partement le portant à chercher toutes sortes de moyens de le satisfaire, il résolust de faire venir l'après-disnée une congregation extraordinaire devant le Pape, pour voir sy on ne pourroit pas le contenter, et mesme pour cela obliger l'evesque de Lamego de se retirer pour quelques jours à Viterbe.

Surquoy le marquis de Fontenay croyant qu'il y alloit trop de la réputation du Roy et de son propre interest pour ne se point remuer, et souffrir que l'evesque de Lamego, qui n'avoit rien fait que de fort juste, ayant conservé sa vie et repoussé la violence de ses ennemis, fust forcé de se retirer, pendant que le marquis de Los Velès triompheroit dans Rome pour l'avoir voulu

assassiner; il fist aussytost sçavoir au cardinal Barberin qu'ayant appris qu'il vouloit faire assembler une congrégation, il avoit grand subject de douter de toutes les procédures qui s'y feroient, puisqu'elles seroient entre les mains du gouverneur, qui estoit déclaré contre la France, et du capo-notaro, qui ayant autrefois esté privé de sa charge à l'instance de Sa Majesté, n'y pouvoit avoir esté remis dans ceste conjoncture qu'en faveur des Espagnols, et afin qu'il escrivist tout ce qu'il leur plairoit. C'est pourquoy il estoit obligé de l'avertir qu'en cas qu'il s'y fist quelque chose au désavantage de l'evesque de Lamego, il ne devoit attendre de luy d'autres résolutions que celles qui devoient partir d'un homme de cœur, et du ministre d'un prince puissant et victorieux comme le Roy; et qu'il le supplioit d'y faire réflexion. Il fist aussy porter les mesmes paroles au cardinal Antoine, y ajoutant quelques légeres plaintes de ce qu'il sembloit l'avoir un peu négligé en ceste rencontre.

Les offices qu'il fist faire au mesme temps qu'ils entroient dans la congrégation réussirent sy bien, que les résolutions qui s'y prirent de contenter l'ambassadeur d'Espagne ne furent point aux dépens de celuy de Portugal; car on ne fist que luy envoyer les cardinaux Roma et Sachetti pour le visiter, et le prier de demeurer jusques à ce que l'information fust faicte, parce qu'il n'estoit pas possible de luy donner satisfaction auparavant. Mais il ne laissa pas de montrer qu'il s'en vouloit aller, jusques à faire emballer ses meubles, et faire tenir le samedy au soir les carosses de campagne deux ou trois heures à la porte de son logis.

Le dimanche, bien que le deuil du marquis de Fon-

tenay pour la Reine mere (1) ne fust pas encore prest, et qu'il eust résolu de ne paroistre point en public avant cela, il luy sembla pourtant qu'il ne devoit pas laisser passer l'occasion de la chapelle qui se devoit tenir le lendemain pour la feste de saint Louis sans se monstrer; croyant qu'il tireroit plus d'avantage de le faire, les Espagnols demeurant ainsy cachés, qu'il ne recevroit de préjudice de passer par dessus ceste formalité, qu'autrement il eust deu observer.

Il fist donc, selon la coustume, prier tous les cardinaux, et s'y trouva accompagné de tous les François qui estoient lors à Rome : ce qui assura bien peu toutefois ceux qui y furent invités, puisque, hors le cardinal Lanti, il n'y en eust presque pas un qui eust la hardiesse de luy parler, tant ils avoient peur de fascher le Pape et le cardinal de Barberin, qu'ils croyoient mal satisfaits de luy.

L'après-disnée, le cardinal Antoine le vint visiter, où, après luy avoir montré la nécessité en laquelle il s'estoit trouvé d'en user comme il avoit fait, il fist au marquis de Fontenay tant de protestations d'amitié et de sy grandes offres, qu'il creust luy devoir tesmoigner qu'il estoit satisfait, et ne se souviendroit plus du passé.

Il se jetta ensuite sur les propositions qu'il avoit faites autrefois de quelque traité avec la France, que le marquis de Fontenay ne receust ny n'eslongna, n'ayant aucun ordre sur ce subjet, et promit seulement d'en escrire, l'assurant que, pourveu qu'ils en eussent tout de bon quelque envye, il ne manqueroit pas d'y contribuer de ses offices auprès de Sa Majesté; mais qu'à dire le vray il croyoit que le cardinal Barberin

(1) *La Reine mere* : Marie de Médicis mourut le 3 juillet 1642.

creu, on y arresta seulement que le Pape tesmoigneroit au marquis de Los Velès que, bien loin de penser à donner satisfaction à aucun des ambassadeurs, il pensoit avoir grand subject de s'en plaindre, chacun ayant contribué de sa part à troubler la paix publique, et exciter dans le milieu de Rome un fort grand désordre; et que l'on ne pouvoit prendre aucune résolution contre l'ambassadeur de Portugal, que l'information n'eust esté achevée : ce qui ne se pouvoit pas faire sy promptement. Cependant que Sa Sainteté ne contribuoit en aucune façon à son despart, et qu'il croyoit qu'il feroit mieux de ne s'en pas aller; mais que comme elle estoit bien eslongnée de le contraindre de partir, elle ne jugeoit pas aussy à propos de le forcer à demeurer. Le cardinal Antoine donna avis de tout cela au marquis de Fontenay, et que cest ambassadeur devoit, le matin du jour suivant, prendre audience du Pape, et puis s'en aller, comme il a fait.

Ce mesme cardinal ayant fait dire au marquis de Fontenay, par le pere Mazarin (1), que le Pape desiroit de le voir, il y alla le vendredy au matin; et d'autant qu'il avoit esté résolu dans la congrégation qu'il se montreroit mal satisfait de tous les ambassadeurs, il trouva qu'il se plaignoit de luy aussy bien que des autres, mais toutefois un peu moins; et quant à l'ambassadeur de Portugal, il condamna sy absolument sa conduite, et s'emporta tellement, qu'il est fort à craindre qu'ils n'ayent dessein de prendre quelque résolution à son désavantage. Ils n'en ont pourtant encore rien tesmoigné; et on pense qu'ils y songeront plus d'une

(1) *Le pere Mazarin :* frère du cardinal, et depuis cardinal lui-même, du titre de Sainte-Cécile.

RELATION

DU

DESMESLÉ QUI ARRIVA ENTRE LE CARDINAL BARBERIN ET LE DUC DE PARME, AINSI QUE DE CE QUI SE PASSA ENTRE LE PAPE URBAIN VIII ET LE DUC DE PARME APRÈS LA PRISE DE CASTRE.

[1642] La guerre d'entre le Pape et le duc de Parme, communement appelée *la guerre de Parme*, est la seule qui se soit faite en Italie, depuis que le roy Charles VIII y passa, entre des princes purement italiens, et sans que les François et les Espagnols y fussent meslés. Elle a cela de commun avec la pluspart des grandes affaires, d'avoir eu de forts petits commencements, puisque ce n'a esté que pour de légers mescontentements arrivés entre le duc de Parme et le cardinal Barberin, durant le séjour qu'il fist à Rome en l'année 1639.

Ils y contribuerent tous deux presque également; car M. de Parme rejeta avec quelque sorte de mespris les propositions d'une alliance entre leurs maisons, qui luy furent faites de la part du Pape; et le cardinal Barberin refusa de rendre à M. de Parme les honneurs qu'il prétendoit luy estre deus par les neveux des papes, et fist voir le prince préfet à Rome durant que M. de Parme y estoit, contre ce qui luy avoit esté promis; car le préfet ne voulant point voir M. de Parme parcequ'il refusoit de luy donner la main chez luy, et

se présentoit une occasion dans laquelle il pouvoit en mesme temps contenter sa passion en se vengeant de M. de Parme, et faire une action avantageuse à l'Eglise en acquerant une place de laquelle on peust au moins menacer Rome, il leva des troupes en diligence, et les fist avancer vers Castre.

Le Roy n'eust pas plustost nouvelle de ce qui se passoit, qu'il fist partir le marquis de Fontenay, son ambassadeur à Rome, avec les ordres nécessaires pour appaiser ce différent dans sa naissance. Mais avant qu'il s'y peust rendre, la place, qui se trouva mal pourveue des choses dont elle eust peu avoir besoin, et principalement d'un bon gouverneur, celuy qui y estoit ayant esté soupçonné de s'estre entendu avec le cardinal Barberin, tomba entre les mains de Sa Sainteté.

Sa Majesté l'ayant sceu, envoya de nouveaux ordres pour en demander la restitution : mais bien que le marquis de Fontenay offrist au Pape, pour l'y disposer plus facilement, de changer Castre contre quelque chose de semblable valeur en Lombardie, ou d'y recevoir pour quelque temps une garnison despendante de Sa Sainteté, ou enfin d'en desmolir toutes les fortifications (à quoy pourtant M. de Parme eust difficilement consenty); le Pape, qui ne croyoit pas que les princes d'Italie deussent prendre aucun interest pour un Estat qui estoit de sy peu d'importance qu'il ne pouvoit pas accroître la puissance du Saint-Siege, et qui sçavoit bien que la guerre où Sa Majesté se trouvoit engagée ne luy permettroit pas d'employer autre chose que de simples offices pour l'accommodement de ce differend, demeura tousjours ferme à ne vouloir entendre à aucune de ces conditions.

tiroit à la treve sans qu'il fust nécessaire ny d'arrester les procédures ny de suspendre l'incamération, ainsy qu'on le luy proposoit; à quoy les princes d'Italie mesme le contraindroient, de peur de voir la guerre dans la Lombardie : de sorte que par ce moyen il assureroit Castre à l'Eglise, et se deslivreroit en mesme temps des frais qu'il estoit obligé de faire pour la subsistance de ses armées.

Il se résolust donc, pour ce subject, de refuser non seulement d'entendre à aucune proposition d'accommodement, mais de demander passage à M. de Modene pour entrer avec son armée dans le Parmesan. Ce que le duc de Modene ne luy ayant accordé que pour un temps limité, et en une maniere qui empeschoit quasy le Pape d'en pouvoir profiter, son armée ne s'estant pas aussy trouvée en l'estat qu'il s'estoit imaginé, il fust obligé, après avoir fait inutilement beaucoup de bruit, de changer de dessein, et de recourir au marquis de Fontenay, lequel il sçavoit avoir des ordres fort exprès d'empescher qu'on en vinst à une rupture, afin qu'il le priast de ne mettre point son armée en campagne qu'il n'eust eu nouvelle de M. de Parme, vers qui il despescheroit un courrier; et qu'il semblast estre plustost arresté par l'intervention du Roy que par son impuissance.

Mais les princes d'Italie, qui avoient veu la prise de Castre sans se remuer, furent plus sensibles à ce nouveau dessein d'aller en Lombardie, quoyqu'il n'eust point esté exécuté. Ils commencerent donc à armer; et bien qu'ils demeurassent dans leurs confins, ils ne laisserent pas de favoriser la sortie de M. de Parme, lequel voyant la foiblesse des troupes du Pape, et

dant que M. de Parme estoit à Acqua-Pendente; et, quelques instances que le marquis de Fontenay luy fist continuellement sur ce subject, à peine en peust-on tirer qu'il se porteroit à le récompenser ou en argent, ou par quelque terre de peu de valeur qu'il donneroit en eschange.

Mais durant qu'il se croyoit le plus assuré, le grand duc et M. de Modene faisoient à Venise une ligue avec la république; et bien que M. de Parme n'y fust pas nommé, et qu'on n'y parlast en aucune façon de faire rendre Castre, on jugea bien toutefois qu'elle n'avoit esté faite qu'à ce dessein, et que c'estoit le premier object que les princes avoient eu, n'y ayant gueres d'apparence que pendant qu'ils faisoient une ligue pour la conservation des princes d'Italie, ils souffrissent que M. de Parme demeurast despouillé d'une piece qui luy estoit sy considérable comme Castre, et que le grand duc mesme le voulust permettre, puisqu'elle servoit de couverture à ses Estats du costé de Rome.

Cependant la croyance de tout le monde fust que les princes n'avoient pourtant point creu s'engager par là dans la guerre où ils se trouverent despuis, et qu'ils s'estoient imaginés que le premier jour qu'ils prendroient les armes ils obligeroient le Pape et le cardinal Barberin de faire la paix. Mais comme l'un et l'autre s'estoient résolus, dès le commencement de ceste guerre, de ne rendre jamais Castre que quand ils ne le pourroient plus garder, et qu'ils se persuadoient aussy que les Venitiens avoient tant de jalousie des progrès que faisoient les armes du Roy en Italie, qu'ils songeoient bien plustost aux moyens de les arrester qu'à leur faire volontairement la guerre, ils mespri-

serent tous les avis qu'on leur donna là dessus, et ne firent aucune des choses qui estoient nécessaires pour les empescher d'en venir à une déclaration.

De sorte que les princes voyant qu'ils perdoient le temps, et que toutes autres voyes que celles de la force seroient tousjours inutiles envers le Pape, ils ajouterent au traité qu'ils avoient desja fait quelques conditions pour la restitution de Castre; et en mesme temps M. de Parme se saisist de Boudene et de la Stelate, dans le Ferrarois.

Sur cela, le Pape eust recours aux négociations dont il s'estoit servy sy utilement la premiere fois, et concerta avec le marquis de Fontenay un project de traité par lequel il promist de rendre presentement tout l'Estat de Castre; au lieu qu'il avoit seulement offert de le mettre en despost l'année précédente. Ce projet fust envoyé de tous costés; mais les princes, qui avoient appris de quelle sorte il négocioit, ne laisserent pas de continuer la guerre avec vigueur, les Venitiens s'estant saisis du Polesine, et le grand duc ayant pris Castillon *del Lago*, et toutes les places qui environnent le lac de Peruge.

Cependant le marquis de Fontenay pressoit d'une part les princes de la Ligue de respondre aux propositions qu'il leur avoit fait tenir, par lesquelles on prévenoit leurs demandes, et on leur faisoit recevoir tout le fruit qu'ils pouvoient attendre de la guerre; et de l'autre il agissoit auprès du Pape et du cardinal Barberin, pour les faire relascher encore de quelque chose. Et ayant appris par le cardinal Bichi, que le Roy envoya sur ce temps là en Italie pour travailler aussy à l'accommodement de ce different, que deux choses

eschoient principalement M. de Parme d'accepter
ui luy avoit esté offert, la demande, l'absolution
payement des créanciers; il pressas y fort le Pape,
l tira parole du cardinal Barberin que Sa Sain-
se contenteroit que le Roy demandast l'absolution
r M. de Parme, et que les créanciers fussent remis
nesme estat qu'ils estoient avant le commencement
a guerre, au cas qu'il n'y eust que ces deux choses
empeschassent de faire la paix. De quoy il donna
au cardinal Bichi.

fais parcequ'il trouva que les princes de la Ligue
oient engagés à ne faire aucune response au pro-
quelque presse qu'on leur en eust fait plusieurs
et par divers moyens, le cardinal Barberin y ayant
ne employé les Espagnols; il s'avisa, pour obliger
ts princes, d'entrer en négociation d'en former un
reau, presque le mesme en substance que celuy
eur avoit esté envoyé, mais qui, estant conceu en
termes tout-à-fait différents, donnoit ouverture
princes de sortir de leur engagement. Ce qu'il fist
l'approbation du cardinal Antoine et du sieur
agagli qui estoit auprès de luy, de la part du car-
l Barberin, et mist ledit project entre les mains
generaux de la république, afin qu'il fust veu à
ise, et de là envoyé aux autres princes. A la fin
t project, les parties interessées estoient priées
voyer promptement des deputés pour conferer, et
pouvoir de conclure une bonne paix.

este action, qui devoit estre approuvée de Sa Sain-
tant parcequ'elle avoit esté faicte avec la partici-
n du cardinal Antoine, et sans exceder ce que le
inal Barberin avoit tesmoigné au marquis de Fon-

paix se tiendroit en un lieu neutre, et qu'on chercheroit les moyens de donner contentement aux princes sur les prétentions qu'ils pouvoient avoir, au cas qu'elles se trouvassent justes.

Cela fait, le cardinal Bichi s'en retourna en Lombardie pour résoudre du lieu de l'assemblée, et la faire tenir ensuite le plustost qu'il se pourroit. Mais voyant qu'il seroit bien difficile de conclure la paix dans ladite assemblée sans de grandes longueurs, et que les Espagnols estoient sollicités par le cardinal Barberin de s'en entremettre pour la traverser, il jugea plus facile de la traiter immédiatement avec les princes, que de la porter dans l'assemblée.

C'est pourquoy il s'en alla à Venise, où après y avoir disposé tous les princes à laisser leurs interests particuliers, pourveu qu'ils eussent satisfaction dans l'affaire de Castre, qui estoit la principale, il revint à Rome, où il fist agréer au Pape et au cardinal Barberin tout ce qu'il avoit fait. Ensuite de quoy le marquis de Fontenay demanda l'absolution au nom de Sa Maesté pour M. de Parme, et le cardinal Bichi s'en retourna à Venise, où estoient tous les desputés des princes, pour y faire signer le traité, qui n'est pas moins à l'avantage du Saint Siege qu'au bien et à l'utilité de toute l'Italie.

Voilà les principales choses qui se sont passées en este affaire, pendant que le marquis de Fontenay a sté à Rome, pour ce qui touche la négociation, qui a ousjours esté entre les mains du Roy. Ce n'est pas que es Espagnols n'ayent essayé, autant qu'il leur a esté ossible, de s'en entremettre; don Juan d'Arasse ayant sté trouver pour cela le grand duc, et le comte de

La Roque la republique; et que le cardinal Barberin n'aist offert luy-mesme de remettre Castre en despost entre les mains du roy de Hongrie, ainsy que son ambassadeur en a assuré la république. Mais tout cela a esté fait sans fruit, M. de Parme n'ayant pas voulu se soumettre à un accommodement qui se devoit conclure par la mediation de la maison d'Austriche, ny se résoudre à remettre ses interests entre les mains de personnes qu'il avoit jusques là sy peu cherché d'obliger.

Au reste, plusieurs croyent que le Roy eust tiré beaucoup plus d'avantage de la durée de la guerre que de la paix, tant parceque le grand duc et M. de Modene, ayant besoin de leurs forces pour leur propre conservation, n'eussent pas peu donner du secours aux Espagnols pour la deffense de l'Estat de Milan, ny eux, voyant tout en armes autour d'eux, desgarnir le royaume de Naples d'hommes et d'argent, pour les envoyer en Flandre ou en Allemagne, ainsy qu'ils ont accoutumé de faire.

Mais Sa Majesté a mieux aimé que la paix se fist, tant parcequ'il luy est très glorieux que par ses offices la ruine de l'Italie aist esté arrestée, et que cela mesme luy doit estre de quelque mérite auprès des princes qui se trouvoient interessés dans ceste affaire, que parcequ'il y estoit en quelque sorte obligé, puisqu'il s'agissoit principalement des interests du duc de Parme, qui s'est mis sous sa protection. Joint qu'il devroit, ce semble, arriver que les princes d'Italie, se trouvant les armes à la main à la conclusion de ceste paix, se porteroient plus volontiers à les employer contre leur ennemy commun qu'ils n'avoient fait contre eux-

mesmes, ne pouvant jamais avoir un temps plus propre que celuy-là pour recouvrer leur liberté et chasser les estrangers d'Italie, puisque la maison d'Austriche a maintenant des affaires de toutes parts, et que la France, dans le commencement d'une minorité, ne leur doit pas donner tant de jalousie qu'ils en avoient du temps du feu Roy. Mais cest article est une chose qu'on a plus de subject de desirer qu'on n'a raison de l'attendre, tant ils sont aveugles pour leur propre bien.

Cependant, quoyque les interests de tous les princes d'Italie soient de faire bientost exécuter ceste paix, et que la France et l'Espagne, qui ne se trouvent d'accord en aucunes choses qu'en celles là, concourent à le desirer, on craint néanmoins qu'il ne s'y rencontre quelques difficultés, puisque les princes, qui se desirent venger de la maison Barberine, feront vraysemblablement tout ce qu'ils pourront pour se trouver armés à la mort du Pape, qui ne semble pas eslongnée (1), croyant que son successeur leur aidera de tout son pouvoir à perdre le cardinal Barberin (2), ne s'en estant guere veu jusques icy qui n'ayent persecuté les heritiers de leurs prédécesseurs; et que le cardinal Barberin, qui ne voudroit point rendre Castre, et ne le peust conserver en exécutant, cherchera aussy de differer jusques à un nouveau pontificat, afin de le laisser faire à un autre, et avoir ceste gloire de n'estre pas contraint de rendre à M. de Parme ce qu'il croit luy avoir osté avec raison.

(1) *Qui ne semble pas eslongnée :* Urbain VIII mourut le 29 juillet 1644. — (2) *Perdre le cardinal Barberin :* Les Barberins se réfugièrent en France en 1646, pour éviter les persécutions d'Innocent X.

RELATION

DE CE QUI SE PASSA

POUR FAIRE RÉUSSIR L'ÉLECTION D'INNOCENT X, ET POUR OBTENIR UN CHAPEAU POUR L'ARCHEVESQUE D'AIX, FRERE DU CARDINAL MAZARIN.

[1644] Le pape Urbain VIII estant mort, et les cardinaux entrés dans le couclave, il y en avoit deux regardés principalement pour luy succéder, Sachetti et Pamphile, tous deux ses créatures; mais avec ceste différence que le cardinal Sachetti l'estoit du Pape seul, qui l'aimoit devant que d'estre parvenu au pontificat, et le cardinal Pamphile du cardinal Barberin, qui l'ayant pris en affection dans ses légations de France et d'Espagne, où il luy servoit de dataire, le fist nonce en Espagne, et puis cardinal, et luy eust encore donné tout crédit auprès de luy quand il fust de retour à Rome, sy le Pape, qui le connoissoit et apprehendoit son humeur, n'y eust mis empeschement, et en quelque sorte interrompu leur grande intelligence; et parcequ'il craignoit qu'elle ne recommençast quand il n'y seroit plus, et qu'il ne le voulust mesme faire son successeur, il le luy deffendoit sur toutes choses, luy prédisant que s'il le faisoit il ruineroit sa maison, comme en effet il ne tint pas à luy.

Or le cardinal Barberin n'ayant pas profité de cest avis, ne s'en déclara pas néanmoins du commencement, et lorsque les prétentions des cardinaux papa-

bles estant les plus vives, et que personne n'est encore las du conclave, les exclusions se donnent librement; mais le gardant pour la fin, il y exposa Sachetti, lequel estant en grande réputation d'homme de bien, avoit pour luy tous les cardinaux bien intentionnés, et la voix publique; et il l'auroit esté sans difficulté, si le cardinal Barberin l'eust bien voulu, et qu'il en eust parlé à toutes ses créatures, ainsy qu'il est accoutumé. Mais s'estant tenu couvert et sans rien dire, tous les Romains qui en vouloient un de leur pays se joignirent aux Espagnols et au grand duc, qui donnoient l'exclusion à Sachetti; ceux-là parceque dans sa nonciature d'Espagne il ne s'estoit pas porté aveuglément dans toutes leurs passions, et le grand duc parcequ'il estoit de Florence, et que ses prédécesseurs et luy ayant esté fort maltraités par Clément et Urbain, aussy Florentins, il craignoit de retomber dans les mesmes inconvénients.

Après que le conclave fust fermé, les Espagnols voyant leur parti assés fort, firent donner l'exclusion au cardinal Sachetti par l'ambassadeur d'Espagne, sans autre raison, sinon qu'il estoit suspect au roy son maistre. Ce qui ayant esté diversement receu des cardinaux, fust néanmoins à la fin approuvé de la plus-part, le pere Valenti, jésuiste, qui estoit dans le conclave pour y servir de confesseur, et en cas de besoin de casuiste, ayant dit que quand quelqu'un des grands roys donnoit l'exclusion à un seul, quoyque sans en dire la cause, son exclusion devoit pourtant estre receue, le mérite de celuy-là, quelque grand qu'il fust, ne pouvant jamais estre sy utile à l'Eglise qu'il luy seroit préjudiciable de mécontenter un tel prince.

Quelque temps despuis, c
aussy bien que Sachetti, eur
chacun commençoit à s'ennuy
le cardinal Bentivoglio estan
bés malades, le cardinal Bar
Pamphile; mais c'auroit esté
ne le vouloient pas se fussen
quelqu'un d'eux seulement eu
voit contre luy, comme les Es
le moindre de trois partis q
suffisant pour cela, et premie
toine; estant très certain que l
roit osé s'y opiniastrer, et que
créatures ne luy auroit aidé
il n'en auroit voulu exclure qu
pouvoit sy justement appreher
chasser de Rome un de ses ne
par ce cardinal d'avoir contr
quelque temps après en Allen
auroit trouvé nulle difficulté,
lenti ne s'entendant pas moins
d'Espagne et pour le cardina
onze autres joints avec luy.
qu'aucun cardinal aist surmon

Mais tout cela ne servist de
çois et le cardinal Colonne se
Antoine comme le plus inter
qu'il peust jamais changer, ne
tions pour cela, et que luy, à
soient, se laissa gagner par ur
mais dont pourtant il ne s'app
qu'estant allé un soir chez ur

fort de ses amis, mais qui, l'estant davantage du cardinal Barberin, vouloit que Pamphile fust pape, ce cardinal avoit auparavant ordonné à ses gens que quand le cardinal Antoine viendroit, on en avertist aussytost le cardinal Pamphile; de sorte qu'estant à l'heure mesme allé dans la chambre la plus proche de celle où estoit le cardinal Antoine, et s'estant mis contre la tapisserie qui en faisoit la séparation (car il y en a quelques unes dans le conclave qui ne sont point séparées d'autre sorte), le cardinal Antoine entendist le cardinal Pamphile dire à celuy chez qui il estoit et qui le pressoit de penser à estre pape, l'assurant qu'il y trouveroit une grande facilité, le cardinal Barberin le voulant, et la pluspart des autres estant disposés à luy aider, qu'il ne le feroit jamais, non seulement tant qu'il auroit le cardinal Antoine contraire, ainsy qu'il s'en estoit déclaré, mais jusques à ce que ce fust luy qui le proposast; ne voulant pas sy mal reconnoistre les obligations qu'il avoit au pape Urbain, que de mettre pour son interest de la division dans sa famille, et en causer peut-estre la ruine; mais que s'il le faisoit, et que ce bonheur luy arrivast, auquel pourtant il ne s'attendoit point et ne pensoit nullement, il pourroit bien s'assurer qu'il auroit plus de pouvoir qu'il n'en avoit eu du temps de son oncle : dont le cardinal Antoine, qui, ne se doutant point de la supercherie, croyoit que c'estoit le fond de son ame et sa veritable intention, demeura sy persuadé, qu'estant encore eschauffé par celuy à qui il parloit, il ne fist point de difficulté de le proposer, et de s'y affectionner autant que le cardinal Barberin niesme.

La seule chose qui à l'abord luy fist de la peine fust

de sçavoir comme il sortiroit de l'engagement où il estoit avec la France pour son exclusion, ayant tant de fois protesté qu'il la vouloit, et tant demandé qu'on luy assistast, qu'il avoit honte de s'en desdire; joint qu'il n'ignoroit pas l'interest que le cardinal Mazarin y avoit, et que c'estoit à son occasion, le cardinal Pamphile croyant qu'il avoit participé à tout ce qui s'estoit fait contre son neveu. Mais se souvenant enfin qu'il luy avoit tousjours fait dire que la France n'entroit dans ceste exclusion qu'à cause de luy, et parce qu'il iroit trop du sien, il creust s'en pouvoir excuser par là, et dire que puisqu'il y trouvoit son compte et en estoit satisfait, elle le devoit estre aussy. Or il est vray qu'encore que le cardinal Mazarin craignist plus l'élection du cardinal Pamphile que le cardinal Antoine mesme, il luy avoit pourtant tousjours teamoigné n'y prendre autre interest que le sien, et ne s'en estoit point desclaré au marquis de Saint-Chaumont, ambassadeur du Roy, ny aux cardinaux affectionnés à la France, ne leur ayant rien ordonné, sinon de se bien accorder avec le cardinal Antoine, protecteur de France, et de le seconder dans toutes les exclusions qu'il donneroit; s'assurant de trouver par là celle du cardinal Pamphile sans y paroistre, ny que le cardinal Barberin, qu'il vouloit ménager, s'en peust prendre à luy.

Mais comme souvent les petites finesses ne quadrent pas bien avec les grandes affaires, et qu'il faut nécessairement se fier à quelqu'un, ou courir hasard d'estre mal servy, il arriva que l'ambassadeur n'ayant point d'ordre, quand il vist le cardinal Antoine changé, au lieu de faire de nécessité vertu, et, soutenant ce qu'il

avoit commencé, de rendre la pareille aux Espagnols, en excluant tout ouvertement Pamphile, qu'il voyoit que les Espagnols vouloient, comme eux avoient exclu Sachetti, que la France vouloit; il prist le party d'envoyer vers le Roy pour sçavoir sa volonté, tirant toutefois parole du cardinal Antoine qu'il luy donneroit le temps d'avoir response, et que jusques là il ne se feroit rien. Mais sy le cardinal Mazarin avoit esté trompé, l'ambassadeur le fust aussy; car les amis du cardinal Pamphile ayant depuis représenté au cardinal Antoine que s'il attendoit le retour du courier, et qu'il aportast un consentement, comme vraysemblablement il feroit, le Roy et le cardinal Mazarin en auroient tout le mérite, et non luy; et que s'ils ne le vouloient pas et qu'il passast outre, comme il le promettoit, il les offenseroit beaucoup plus qu'alors qu'il pouvoit présumer qu'ils ne s'en soucioient pas, puisqu'ils luy avoient tousjours fait dire ne l'exclure qu'en sa considération : il se résolust de prévenir les responses qu'il auroit; et se joignant au cardinal Barberin et à tous les autres amis du cardinal Pamphile, il fust esleu sans contradiction.

La faute que fist le marquis de Saint-Chaumont ne fust pas seulement attribuée au manque d'ordre ou de résolution, car on l'accusa aussy de s'estre laissé gagner premierement par l'amitié qu'il avoit pour le cardinal Pamphile : car ayant esté choisy pour aller à Lyon recevoir de la part du Roy le cardinal Barberin, et l'accompagner jusques à Paris, il avoit pris pendant ce temps là une fort grande liaison avec luy, et puis, par des promesses de faire son jeune fils cardinal, de mettre l'abbaye de Saint-Antoine en commende et de

la luy donner, et luy bailler aussy quelque argent; et il se monstra alors des lettres du marquis de Santo-Vite, escrites au ....., qui en tesmoignoient quelque chose. Mais luy protestoit que c'estoit toutes fausetés, et que sy cela avoit lieu, il n'y auroit gueres d'innocents au monde, n'y ayant pas manqué de gens assés meschants pour imposer à ceux qu'ils n'aimeut pas des choses encore pires que celles là; et qu'au reste s'il avoit failly, c'estoit pour n'avoir esté aidé de personne, le cardinal Mazarin ne luy ayant point donné d'ordre, ny les cardinaux de Lyon et Bichi avis de ce qui se passoit dans le conclave, et de ce qui se pouvoit et se devoit faire, comme ils y estoient obligés : ce qu'eux-mesmes ne désavouoient pas, s'en excusant sur le serment presté à l'entrée du conclave de ne rien révéler de ce qui s'y fait, qui estoit une pure moquerie, n'estant pas assez scrupuleux pour cela; joint que n'estant point observé par les Espagnols ny par nuls autres, ils n'y estoient point tenus; autrement ce serment seroit un piége pour attraper les gens de bien, plustost qu'une regle contre les meschants. Et il est aussy très certain que le cardinal de Lyon ne le fist que parceque sçachant le cardinal Pamphile ennemy du cardinal Mazarin, il le vouloit plustost que tout autre, pour se venger de son peu de reconnoissance tant envers luy qu'envers tous les parents du cardinal de Richelieu, duquel il tenoit toute sa fortune; et le cardinal Bichi pour complaire au grand duc, duquel il estoit né subject.

L'élection du cardinal Pamphile estant sceue en France, le cardinal Mazarin, quoyqu'en effet ce fust par sa faute et pour ne s'estre pas assés declaré, la re-

jettant toutefois sur les autres, fulmina premierement contre l'ambassadeur, qu'il fist révoquer et confiner dans sa maison, sans le vouloir ouir dans ses justifications; et puis contre le cardinal Antoine, auquel il osta la protection de France, et fist deffense de tenir les armes du Roy sur la porte de son palais. Dont le Pape, qui vist bien que cela s'adressoit plus à luy qu'au cardinal Antoine ny à l'ambassadeur, se scandalisa fort, s'en plaignant à tout le monde, et disant qu'il ne sçavoit pourquoy ce malheur luy estoit arrivé, estant sorty d'une maison tellement attachée à la France que le cardinal Pamphile son oncle avoit esté nommé par elle pour estre pape, et luy l'ayant tousjours servie en tout ce qu'il avoit peu; dont il prenoit à tesmoing tous les ambassadeurs qui avoient esté à Rome despuis son entrée dans les charges. Mais encore que le cardinal Mazarin et luy fussent bien en colere, ils ne demeurerent pas néanmoins longtemps sans faire une espece de réconciliation, ayant besoin l'un de l'autre: le cardinal Mazarin pour faire son frere cardinal, et le Pape afin que le Roy ne relevast pas le bruit des offres faites au marquis de Saint-Chaumont, pour donner une atteinte à son élection, ou du moins à son honneur.

En suite de quoy le cardinal Mazarin fist donner au cardinal Pamphile, neveu du Pape, l'abbaye de Corbie, qui est de très grand revenu; et M. de Grémonville, qui alloit à Venise comme ambassadeur, eust ordre de passer par Rome pour luy en porter le brevet, et arrester par mesme moyen la promotion du pere Mazarin. Mais ayant, par trop de confiance aux bonnes cheres qu'on luy faisoit, donné le brevet sans estre assuré de rien, le Pape, qui n'avoit voulu ceste

abbaye que pour tirer un acte de reconnoissance de la France, en ayant au mesme temps fait prendre une en Espagne, et penchant bien plus de ce costé là que de l'autre, comme l'ayant fait tout ce qu'il estoit, il ne peust se résoudre à donner ce desplaisir aux Espagnols de contenter le Roy et le cardinal Mazarin en une chose de sy grand esclat comme la promotion de son frere, s'en excusant, quand on l'en pressa, sur la bulle qui deffend de faire deux freres; et quand on luy respondoit qu'elle avoit esté plusieurs fois rompue, il disoit que ce n'avoit esté qu'en faveur des neveux de pape, et du cardinal de Richelieu, à cause de la prise de La Rochelle: ce qui ne faisoit point de consequence. Tellement que les voilà plus mal que jamais.

[1645] Cependant le Pape, vérifiant la prédiction du pape Urbain, ne traitoit pas mieux les Barberins; car ne se souvenant plus des obligations qu'il leur avoit, ny de tout ce qu'il avoit dit dans le conclave, il commença à se refroidir du costé du cardinal Barberin, se plaignant qu'il vouloit faire le maistre comme du temps de son oncle : ce que ne permettant pas à son propre neveu, il ne pouvoit pas aussy le souffrir de luy; et puis endurant qu'on informast de la mort d'une religieuse, arrivée à Bologne pendant que le cardinal Antoine y commandoit, et qu'on luy vouloit attribuer, disant qu'il ne pouvoit pas empescher le cours de la justice.

Ce qui donna l'alarme au cardinal Barberin, ne doutant point que cela ne fust fait exprès pour avoir occasion de prendre en un moment ce qu'il auroit bien eu de la peine à amasser pendant un pontificat de plus de vingt années, n'estant pas mal aisé au Pape de

faire trouver le cardinal Antoine coupable, et d'y embarrasser ensuite toute sa maison. C'est pourquoy il pensa à l'heure mesme à chercher protection; et ne pouvant avoir celle du roy d'Espagne parcequ'il estoit trop mal avec les Espagnols, et eux trop bien avec le Pape, il tourna du costé de la France, que luy et son frere avoient peu auparavant sy fort mesprisée, et fist sonder le cardinal Mazarin s'il les voudroit recevoir; lequel, ne cherchant qu'une occasion pour se venger du Pape, oublia aussytost tout ce qu'ils avoient fait au conclave, et leur promist plus qu'ils ne demandoient.

Cela obligeant d'envoyer promptement un ambassadeur à Rome pour défendre leurs interests, le cardinal Mazarin en fist parler au marquis de Fontenay, qui ne faisoit que d'en revenir; offrant, pour luy persuader d'y aller, de luy faire donner à son retour la charge de gouverneur de M. le duc d'Anjou. Mais parcequ'il en demanda une assurance plus grande que la parole du cardinal, et que luy, qui ne cherchoit qu'à l'engager pour après en user comme il luy plairoit, ne la voulust pas donner, cela se differa sy fort, que les Barberins ayant eu avis de Bologne qu'on pressoit extremement les informations, et jugeant bien que s'ils attendoient leur arrivée ils auroient peine à se sauver, ils s'en allerent de nuit à Sainte-Marinelle, qui estoit à eux, où ils s'embarquerent dans des chaloupes pour passer en France.

Le cardinal Antoine toutefois, parcequ'il luy falloit un raccommodement particulier, descendit à Genes pour y attendre qu'il fust fait; mais le cardinal Barberin alla à Paris, où on le receust très bien, le cardinal Mazarin ayant esté au devant de luy, suivy de

la plus grande partie de la cour, jusques à Charenton.

Le Pape voyant les Barberins luy avoir eschappé, s'en prist à leurs biens, qu'ils n'avoient peu emporter, et qui estoient aussy ce qu'il desiroit le plus, n'en voulant à leurs personnes que pour se les mieux assurer. Il fist donc faire contre eux toutes les procédures accoutumées en semblables rencontres, et mist outre cela une telle taille sur leurs biens tant qu'ils seroient absens, et sans respondre aux citations qui leur estoient faictes, que sy elles eussent eu leur effet, il n'y en auroit pas eu pour longtemps.

Le cardinal Mazarin pensa arrester ces poursuites en faisant dire qu'ils estoient en la protection du Roy: mais comme le Pape ne laissoit pas de continuer; personne, ce disoit-il, n'ayant droit de se mettre entre luy et ses subjects, et ne devant pas avoir moins de pouvoir sur eux que tous les autres princes en avoient sur les leurs, il creust qu'il falloit y envoyer quelqu'un exprès, pour faire valoir l'autorité du Roy plus fortement que ne faisoient des lettres. Et parceque l'estat présent ne permettoit pas que ce fust un ambassadeur, il choisist l'abbé de Saint-Nicolas (1) pour aller résident; lequel avec le cardinal Grimaldi, qui s'estoit attaché à la France pendant sa nonciature, fist tout ce qu'il peust pour cela.

Mais le Pape, qui se creust en seureté à cause du grand eslongnement, et qu'il estoit d'accord avec les Espagnols, n'y ayant point d'égard, le cardinal Mazarin vist bien qu'il en auroit l'affront, s'il n'y employoit que des paroles. C'est pourquoy il fist diligemment

(1) *L'abbé de Saint-Nicolas :* Henri Arnauld, qui fut depuis évêque d'Angers.

armer un bon nombre de vaisseaux et de galeres; et mettant assés de gens dessus pour descendre à terre et faire un siege, il en donna le commandement au prince Thomas de Savoye, avec ordre d'attaquer Orbitelle, qu'on ne croyoit pas trop bien fortifiée, et qui, estant sur la frontiere de l'Estat ecclésiastique, seroit très propre pour faire peur au Pape, et le mettre à la raison.

L'armée partist donc de Toulon le ..... 1646; mais, faute de gens qui sceussent attaquer les places, on demeura sy longtemps à passer une fausse haye qui estoit dans le fossé, que les Espagnols eurent loisir d'y arriver avec leur armée navale, lesquels eurent certainement du désavantage dans le combat; mais ils ne laisserent d'en tirer quasy autant de profit que s'ils eussent eu la victoire; car le duc de Brezé, qui commandoit l'armée navale, ayant esté tué d'un coup de canon, le désordre après cela y fust sy grand, encore que les Espagnols se fussent retirés, que le costé de la terre n'allant pas aussy trop bien, le prince Thomas leva le siege, et se rembarquant, retourna en France.

Ce qui ayant donné une nouvelle hardiesse au Pape, croyant que c'estoit le dernier effort, eust fait tomber les Barberins dans une ruine inévitable, sy le cardinal Mazarin, pour réparer ceste faute, n'eust promptement fait restablir l'armée navale, et ajoutant à celle de terre de nouvelles troupes, ne les eust renvoyées sous la conduite des mareschaux de La Meilleraye et Du Plessis-Praslin, lesquels, au lieu d'Orbitelle où on les attendoit, s'estant arrestés dans l'isle d'Elbe, attaquerent Porto-Longone, et le prirent en fort peu de

temps; après quoy ils s'a
qui est dans la terre ferm

Ceste prise sy peu a
Pape, que ceux qui vo
avec le Roy eurent alor
luy représenter le hasar
sité, les Espagnols estant
affaires qu'ils ne le pour
dinal Spada entre autres
dans toutes les choses esp
cité, il se résolut de céd
France. De sorte qu'il s
Barberins eurent main-l
furent restablis dans leu
quand ils seroient à Ro
voyer un ambassadeur,
toutes choses, afin de me
couvert.

Or le nonce ayant fai
y envoyoit une personne
gnoit extremement de l'a
le cardinal Mazarin prét
facilement; il fist aussy c
Fontenay, qui y avoit d
servir que tout autre, le
pendant son ambassade.
croyant qu'il n'y voudro
noit que des paroles, ne
que le pere Mazarin sor
nouvellement donné l'arc
honnestement de sa charg
de l'intérest duquel il s'a

luy des Barberins, ne fust arrivé à Paris, qui le conjura sy fort de se contenter de la parole du cardinal Mazarin, de laquelle, outre qu'elle seroit fort expresse, il se rendroit encore garant, que persuadé aussy par tous ses amis, qui, ne connoissant pas bien le cardinal, pensoient impossible qu'il manquast à ce qu'il luy promettroit, sy l'ayant desja faict cardinal, après que le mareschal d'Estrées n'en avoit peu venir à bout, il faisoit encore son frere (ce à quoy d'autres avoient eschoué); le marquis de Fontenay se résolust d'y aller, le cardinal Mazarin l'ayant assuré (quand après cela il le vist, et despuis mesme quand il partist) que puisqu'il vouloit bien se fier en luy, il seroit plus obligé de faire ce qu'il desiroit que par quelque escrit que ce fust. Il partist donc de Paris pour Rome le 24 de may 1647.

Tout le monde croyoit la promotion de l'archevesque d'Aix sy difficile à persuader au Pape, tant pour l'aversion qu'il y avoit tousjours montrée, que pour l'engagement où il estoit avec les Espagnols et autres qui ne la vouloient point, que le grand duc, qui est ordinairement bien averty de tout ce qui se fait à Rome, en tesmoigna quelque chose au marquis de Fontenay quand il passa à Florence, et le plaignit d'avoir eu ceste commission. Mais il en prist néanmoins bon augure dès la premiere audience que, selon la coutume, il eust le jour de son arrivée à Rome, ne se pouvant rien ajouter à la bonne reception que le Pape luy fist tant de visage que de paroles; luy disant entre autres choses qu'il avoit esté ravy quand il avoit sceu que c'estoit luy qui venoit, et qu'il se promettoit, à cause de l'ancienne connoissance et amitié, qu'il con-

tribueroit autant de sa part, comme il l'assuroit qu'il feroit de la sienne, pour establir une bonne correspondance entre la Reine et luy : ce qu'il ne creust pas devoir prendre pour un simple compliment ou pour une flatterie (bien qu'il fust le plus flatteur homme du monde), puisqu'il sçavoit bien que le Pape le connoissoit assés pour ne prétendre pas le payer de ceste monnoye. Il n'en voulust pourtant rien dire ny l'escrire en France, qu'il n'y vist plus clair.

Trois jours après il eust une seconde audience, dans laquelle il commença à parler de la promotion, et à representer bien amplement au Pape toutes les raisons qui pouvoient l'obliger de la faire, le cardinal Mazarin estant en France ce qu'il y estoit, et la France en l'estat qu'il sçavoit. Surquoy le Pape luy respondit qu'il avoit desja beaucoup fait pour la France sans qu'on y eust correspondu, exagérant fort la grace faite à la maison Barberine, dans laquelle il avoit, ce disoit-il, abandonné sa propre réputation pour conserver celle du Roy, engagée, ce disoit-on, à leur protection. Ce que le marquis de Fontenay luy avoua estre fort considérable; que la Reine l'estimoit aussy beaucoup, et luy avoit bien expressement commandé de l'en remercier, et de luy en tesmoigner son ressentiment : mais que s'il vouloit regarder à ce que dans le mesme temps elle avoit voulu faire pour les siens, il ne le trouveroit pas moins digne d'estre compté tant pour les choses que pour la maniere, qui estoit tout à fait obligeante et extraordinaire; car outre le don de l'abbaye de Corbie, l'une des premieres de France, qu'elle avoit fait à son neveu, elle avoit voulu laisser au prince Ludovise le revenu de la principauté

Piombino, et le traiter comme faisoient les Espagnols, sans l'obliger à les quitter. Et sur ce qu'il avoit refusé de le recevoir de la main du Roy, de peur de les offenser, Sa Sainteté savoit bien qu'au lieu de s'en scandaliser, comme d'autres eussent peu faire, on luy avoit proposé de le prendre pour luy, et d'en disposer après comme il luy plairoit. Que s'il l'avoit aussy refusé, et que son neveu s'estant marié eust quitté l'abbaye, la Reine n'en devoit pas avoir acquis moins de mérite envers luy, puisque ce n'estoit pas sa faute; mais que ce ne seroit pas les seules choses qu'elle feroit pour les siens, pourveu qu'il voulust aussy faire celles qu'on luy demanderoit, et principalement une aussy aisée comme la promotion de l'archevesque d'Aix.

A quoy il respondit que les jalousies d'entre les François et les Espagnols estoient telles, qu'on ne pouvoit pas faire une grace à l'un que l'autre à l'heure mesme n'en demandast autant; joint qu'il avoit tousjours semblé à ses prédécesseurs de dangereuse conséquence de faire des cardinaux pour les princes hors de leur rang, en quelque rencontre que ce peust estre, Paul v l'ayant refusé en faveur des mariages de France et d'Espagne; et, despuis peu encore, Urbain pour celuy de l'Empereur avec l'Infante d'Espagne, bien qu'on l'en pressast fort. Surquoy le marquis de Fontenay luy dist qu'il le fist donc à la nomination de Poulongne, parceque cela leveroit toutes les difficultés; car il faut sçavoir que le cardinal Mazarin, désespérant de pouvoir gagner le Pape, et ne se voulant point servir de la nomination de France, pour se montrer bon mesnager des graces de la Reine et soigneux de l'interest des François, auxquels cest honneur

appartenoit, il avoit cherché l'expédient de faire nommer son frere par le roy de Poulongne, comme un moyen assuré pour l'estre, et (ce qui luy en plaisoit le plus) malgré le Pape, et sans luy en avoir d'obligation. Et on tient mesme que ce qu'il fist donner par le Roy à la princesse Marie quand elle espousa le roy de Poulongne, ce fust pour avoir ceste nomination.

Mais le Pape maintenoit que le roy de Poulongne n'avoit point ce droit là, le concile n'ayant entendu qu'on en donnast aux roys que pour ceux de leur nation, et que les papes n'avoient point aussy voulu souffrir qu'ils en nommassent d'autres : tesmoin monseigneur Visconti que le roy de Poulongne avoit nommé, et qui fust refusé ; joint que le prince Casimir, son frere, venoit de l'estre. A quoy le marquis de Fontenay respondit que tout le monde sçavoit bien que monseigneur Visconti n'avoit point esté exclu par le manquement de droit du roy de Poulongne, mais parceque le cardinal Barberin ne l'aimoit pas, et qu'il sembloit que les Espagnols, en faveur de qui ce roy l'avoit nommé, eussent cherché ceste voye pour le faire cardinal malgré luy ; mais que Grégoire XV avoit fait le cardinal Torres (1), romain, à sa nomination. Et quant au prince Casimir, qu'il ne le devoit point mettre en ligne de compte, puisque ce roy là seroit bien malheureux s'il ne pouvoit obtenir pour son frere la mesme grace qui se faisoit tous les jours aux plus petits princes d'Italie.

Après quoy le Pape se voulust encore deffendre par une autre raison, disant qu'il n'estoit point en estat de

(1) *Le cardinal Torres* : Côme de Torres, fait cardinal en 1622, mourut en 1642.

faire une promotion, n'y ayant que six places vacantes; et qu'estant obligé d'y comprendre les princes, parceque c'estoit leur rang, quand il n'en donneroit qu'à la France, à l'Espagne et à Venise, comme il ne s'en pourroit pas dispenser, il n'en resteroit que deux pour luy; et qu'il n'en feroit point qu'il n'en peust avoir davantage. Mais le marquis de Fontenay luy respondit que sy rien que cela ne l'en empeschoit, il la feroit dès lors, en pouvant avoir quatre et non pas deux, parceque la république n'en nommant jamais, les Vénitiens passent tousjours pour créatures de ceux qui les font, et que l'archevesque d'Aix seroit autant à luy que tout autre qu'il pourroit faire; le suppliant d'y bien penser, et de ne le contraindre pas de venir souvent à ses pieds pour une chose sy raisonnable, et dans laquelle il s'obligeroit autant luy-mesme que la Reine et le cardinal Mazarin, pour les grandes reconnoissances qu'ils en prendroient; exagérant fort l'estat auquel le cardinal estoit auprès de la Reine et de M. d'Orléans, pour le détromper de tout ce que les Espagnols et leurs partisans luy disoient au contraire, luy offrant de convenir dès ceste heure là des choses qu'on luy donneroit quand la promotion seroit faicte, et y ajoutant combien luy-mesme avoit condamné le pape Urbain, lorsqu'il luy voyoit refuser de faire le cardinal Mazarin et le cardinal Montalte, et toutes les autres choses de peu de consequence que le Roy et le roy d'Espagne luy demandoient, l'assurant qu'on le traitoit presentement de mesme, et qu'il n'y avoit nul prince d'Italie qui ne le blasmast d'avoir attendu jusques à ceste heure, devant l'avoir fait dès que M. de Gremonville l'en supplia.

Toutes ces contestations se firent néanmoins de telle sorte, qu'il sembloit plustost que ce fust une simple conversation qu'une dispute; et quand le marquis de Fontenay s'en alla, il luy tesmoigna de nouveau tant d'amitié, qu'il eust plus d'espérance que jamais que ses affaires iroient bien.

Quelques jours après ceste audience, l'archevesque d'Aix arriva, auquel le Pape fist fort bonne chere, et luy dist entre autres choses qu'il avoit esté fort aise qu'on luy eust envoyé un ambassadeur avec lequel il estoit assuré de se bien accommoder. Ce qui obligea le marquis de Fontenay, pour se prévaloir de ceste bonne disposition, et ne laisser point le Pape en repos qu'il ne l'eust contenté, de demander à le voir : ce qui ne luy fust pas seulement accordé, mais avancé de deux jours plus tost qu'il ne l'esperoit, le Pape ayant voulu que ce fust devant la procession du Saint-Sacrement, de peur, ce dist-il, d'estre sy las quand il auroit fait ceste fonction, qui est longue et pénible, qu'il ne peust le faire de longtemps après.

Le marquis de Fontenay estant arrivé, commença par des remerciements de la bonne reception qu'il avoit faite à l'archevesque d'Aix, l'assurant du ressentiment que la Reine en auroit, et ajoutant que cela luy faisoit croire qu'il avoit bien pensé à tout ce qu'il lui avoit représenté dans sa derniere audience, et qu'il ne feroit plus de difficulté de luy accorder ce qu'il luy demandoit. Et comme il l'en pressoit fort, il respondit qu'il estoit vray qu'il y avoit bien pensé, et y pensoit continuellement; mais que plus il le faisoit, moins s'y pouvoit-il résoudre, pour les raisons qu'il luy avoit desja dites, et considérant que la Reine et le cardinal

Mazarin n'estoient pas les seuls qu'il deust contenter.

Or ces difficultés ne venoient pas seulement de l'humeur du Pape, et de ce qu'il aimoit naturellement à temporiser, comme font quasy tous les Italiens, et les Romains principalement, ny mesme pour faire valoir davantage la grace qu'on luy demandoit; mais encore des Espagnols, lesquels aidés du cardinal Pancirole son principal confident, et du prince Ludovic, qui avoit espousé une de ses nieces, luy donnoient tant d'apprehension qu'en perdant l'Espagne il ne gagneroit pas la France, le cardinal Mazarin estant un ennemy irréconciliable, qu'ayant l'esprit partagé entre ce qu'ils luy disoient et toutes les assurances que luy donnoit le marquis de Fontenay et les grandes promesses qu'il luy faisoit, il ne pouvoit se resoudre a dire ny ouy ny non, cherchant tous les jours quelques moyens de différer.

C'est ce qui dura environ un mois, pendant lequel, bien que le marquis de Fontenay n'eust pas encore eu son audience publique à cause que ses carosses n'estoient pas faits, et qu'il n'y pouvoit aller que les après-disnées et inconnu, le Pape néanmoins ne refusoit pas de le voir toutes les semaines, de le souffrir auprès de luy autant qu'il vouloit, et de luy donner tousjours quelque marque de sa bonne volonté; comme une fois entre autres qu'il y avoit esté fort longtemps, et qu'il luy en faisoit des excuses, disant qu'il craignoit de l'avoir ennuyé, il luy respondit promptement : « Et com-« ment se pourroit-on ennuyer avec un amy? »

De sorte que les difficultés qu'il luy faisoit, ny les bruits semés par les Espagnols qu'ils avoient parole qu'il ne feroit rien, ny tout ce que quelques François

mesme, qui, jaloux de ce que sa conduite, qu'ils n'avoient pas tenue, pourroit réussir, eussent bien voulu luy en faire prendre une autre, afin qu'il luy en arrivast comme à eux, luy disoient qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser, ne l'estonnoient point; et il n'y avoit que les lettres du cardinal Mazarin et les inquiétudes de son frere qui luy donnassent de la peine et de l'embarras.

Car celuy-cy, trouvant les jours aussy longs que des années, ne se contentoit de nulles apparences, et ne pouvoit estre satisfait que par le bonnet; et l'autre vouloit tousjours qu'on se prévalust de la nomination de Poulongne, qui estoit son ouvrage, et qu'on menaçast, s'imaginant que le Pape se réduiroit plustost par ceste voye que de toute autre façon, encore que, par l'exemple du cardinal Grimaldy et de l'abbé de Saint-Nicolas, il en deust estre detrompé.

Mais le marquis de Fontenay s'estant bien armé contre tout cela, ne changea point de conduite, et se résolust seulement, un jour qu'il trouva le Pape de bonne humeur, pour essayer d'en tirer le plus d'assurances qu'il pourroit, de luy faire de grandes plaintes de son malheur, de ne luy pouvoir persuader une chose qu'il faudroit à la fin qu'il fist, mais qui ne luy seroit avantageuse qu'en la faisant promptement et de bonne grace; et qu'il falloit nécessairement que ce fust sa faute, ne luy ayant pas sceu assés bien représenter le grand interest qu'il y avoit. Surquoy le Pape, pour se deffendre encore un peu, luy respondant que tout le monde n'estoit pas d'accord qu'il luy en deust arriver autant de bien qu'il disoit, il luy répliqua que ce ne pouvoit estre que les ennemis de la France qui n'es-

toient pas croyables en ce qui la regardoit. Et s'estant fort estendu sur cela, il l'assura tant de fois du sentiment et de la reconnoissance qu'en auroient la Reine et le cardinal Mazarin, et le pressa sy fort, que comme s'il eust esté vaincu et persuadé de ces raisons, il luy dist qu'il se fioit tellement en luy et avoit sy envye de le contenter, que puisqu'il n'y en avoit point d'autre moyen, il feroit donc la promotion, et l'archevesque d'Aix cardinal; et qu'il en pouvoit assurer la Reine et le cardinal Mazarin; mais qu'il avoit encore besoin d'un peu de temps, et qu'ils eussent patience.

Par lesquelles paroles, bien qu'il ne se fust pas obligé de faire la promotion aussytost qu'on desiroit, il s'y estoit au moins engagé : ce qu'il n'avoit point encore fait. C'est pourquoy le marquis de Fontenay creust s'en devoir contenter et le bien remercier, ne doubtant point, puisqu'il ne seroit plus question que du temps, qu'il ne se peust abréger, et qu'il ne gagnast tous les jours quelque chose pour cela dans les audiences qu'il auroit.

Mais afin toutesfois de se mieux assurer qu'il ne luy manqueroit pas, et éviter toute contestation sur le plus ou le moins, il luy dist qu'estant obligé de rendre compte à la Reine de tout ce qui s'estoit passé dans ceste audience, et ne voulant rien mander qui luy peust desplaire ny qu'il peust désavouer, il le supplioit de voir s'il se seroit bien souvenu de ses paroles, et les répéta mot à mot. Dont estant demeuré d'accord, il y ajousta encore que croyant que la Reine aimeroit bien autant que ce fust à sa recommandation qu'autrement, il essayeroit de luy donner satisfaction de ceste sorte là.

Or, bien que cela fust contre les ordres du cardinal Mazarin, qui vouloit se prévaloir de la nomination de Poulongne, parceque ayant, comme j'ay desja dit, fait beaucoup donner à la reine de Poulongne en ceste veue là, il ne vouloit pas perdre son argent, ny avoir encore à en donner au Pape, et luy estre obligé; et qu'on jugeoit bien aussy qu'il en feroit autant pour le roy d'Espagne, la coutume estant de longue main establie à Rome de traiter les deux rois egalement, ainsy qu'il s'estoit veu en la promotion du duc de Lerme et du cardinal de Retz, et despuis en celle du cardinal de Valançay et du cardinal Lugo : le marquis de Fontenay néanmoins creust y devoir acquiescer, et qu'il seroit blasmé à jamais sy le Pape luy ayant promis de sy bonne grace une chose pour laquelle il y avoit sy longtemps qu'on travailloit, il en laissoit passer l'occasion, et la perdoit pour la vouloir à sa mode : c'est pourquoy il l'en remercia, et l'assura que la Reine et le cardinal Mazarin le feroient aussy, et en prendroient, comme il luy avoit tousjours dit, toute la reconnoissance possible.

Surquoy le Pape, qui vouloit que cela s'entendist principalement des revenus de Piombino, luy dist qu'il seroit fort obligé à la Reine des biens qu'elle feroit à la princesse Ludovise, qu'il aimoit tendrement, ayant presque esté eslevé entre ses bras; et le priant de regarder aux moyens par lesquels cela se pourroit faire, sans préjudicier à l'engagement auquel se trouvoit lors le prince son mary avec les Espagnols, d'autant que, ne pouvant pas en sortir avec honneur, il ne le feroit pas aussy, pour quelque interest que ce peust estre. Despuis cela il fist servir l'archevesque d'Aix

d'evesque assistant dans tous les chapitres qu'il y eust.

Le marquis de Fontenay voyant la promotion assurée, et qu'il n'auroit plus qu'à la presser, jugea bien que les Espagnols, qui prenoient ceste affaire au point d'honneur, voyant qu'ils ne la pourroient empescher, remueroient ciel et terre pour du moins la retarder : c'est pourquoy, dans l'audience qu'il eust quelques jours après, il creust devoir prevenir le Pape, et luy representant leur mauvaise volonté contre la France, empescher qu'il ne se laissast surprendre. Mais il luy tesmoigna qu'il estoit trop bien instruit de ce qu'ils sçavoient faire pour en estre abusé; que la seule chose qui le mettoit en peine estoit de ce qu'ayant tousjours protesté qu'il ne feroit point la promotion s'il ne la croyoit utile au public, on luy reprochoit desja, voyant qu'il inclinoit à contenter la Reine, qu'il ne s'en souvenoit plus, ou bien qu'il pensoit que les interests de tout le monde estoient enfermés dans ceux du cardinal Mazarin; que toutesfois il esperoit faire taire les Espagnols, en leur donnant aussy un cardinal.

A quoy le marquis de Fontenay respondit que la peur qu'on montroit avoir d'eux estoit ce qui les gastoit, et qu'autrefois on n'en usoit pas ainsy, dont on ne se trouvoit pas plus mal. « Il est vray, dit le Pape; « mais ce sont les derniers exemples qui obligent le « plus à s'y conformer. » Ce que le marquis de Fontenay ne contesta pas davantage, d'autant mesme qu'il ne sçavoit pas, quand il eust esté en son pouvoir d'empescher qu'ils n'en eussent un, sy on s'en fust deu servir, les Espagnols se pouvant bien plus souvent trouver en estat de profiter de cet exemple que le Roy, à cause de ce qu'ils ont en Italie. C'est pourquoy il ne

temps; après quoy ils s'assurerent aussy de Piombino, qui est dans la terre ferme.

Ceste prise sy peu attendue estonna tellement le Pape, que ceux qui vouloient son accommodement avec le Roy eurent alors moyen de l'aborder, et de luy représenter le hasard où il se mettoit sans nécessité, les Espagnols estant de tous costés sy mal en leurs affaires qu'ils ne le pourroient pas secourir. Et le cardinal Spada entre autres, auquel il recouroit toujours dans toutes les choses espineuses, l'en ayant fort sollicité, il se résolut de céder à la bonne fortune de la France. De sorte qu'il se fist un traité par lequel les Barberins eurent main-levée de tous leurs biens, et furent restablis dans leurs charges, pour les exercer quand ils seroient à Rome; et le Roy promist d'envoyer un ambassadeur, lequel le Pape vouloit en toutes choses, afin de mettre son élection tout-à-fait à couvert.

Or le nonce ayant fait ensuite entendre que sy on y envoyoit une personne agréable (car le Pape se plaignoit extremement de l'abbé de Saint-Nicolas), ce que le cardinal Mazarin prétendoit s'obtiendroit bien plus facilement; il fist aussy connoistre que le marquis de Fontenay, qui y avoit desja esté, y pourroit mieux servir que tout autre, le Pape l'ayant connu et aymé pendant son ambassade. Mais le cardinal Mazarin croyant qu'il n'y voudroit pas aller sy on ne luy donnoit que des paroles, ne luy en dist rien, jusques à ce que le pere Mazarin son frere, auquel le Roy avoit nouvellement donné l'archevesché d'Aix, pour le tirer honnestement de sa charge de maistre du sacré palais de l'interest duquel il s'agissoit aussy bien que de ce

parler aux ministres qu'il avoit à Rome, mais qu'il l'avoit encore fait demander par son nonce au viceroy de Naples, et qu'ils avoïent tous respondu n'en sçavoir rien, et déclaré qu'ils ne croyoient pas qu'aucun Espagnol ny Italien despendant du roy d'Espagne l'osast accepter sans sa permission. Surquoy il leur avoit dit qu'il passeroit donc outre, et feroit la promotion sans eux; mais qu'ils l'avoient tant prié de les traiter comme en pareil cas les François l'avoient esté, car Paul v voulant faire M. de Marquemont cardinal, lorsqu'à la priere du roy d'Espagne il fist le duc de Lerme, et luy s'en estant excusé, il eust le temps d'en avertir le Roy, et de sçavoir sa volonté. Et d'autant, ce dit-il, que leur courrier ne trouveroit peut-estre pas la mer propre, ou le diroit, il avoit pensé, pour leur oster tout pretexte de retardement, que ce seroit un des siens qui iroit, et qu'il le prioit de luy donner un passeport afin qu'il allast tousjours par terre, et peust revenir à point nommé; l'assurant que, de peur qu'on ne l'arrestast en Espagne plus que de raison, il ne donneroit qu'un mois de temps pour aller et pour revenir, et protestant que s'il ne luy rapportoit contentement, il feroit ce qu'il devoit.

Surquoy le marquis de Fontenay se trouva d'abord bien empesché, craignant que ceste permission de passer par la France ne fust plutost demandée par les Espagnols que par le Pape, et pour avoir des ordres sur ce qui se passoit à Naples, que pour la promotion; joint que puisque le Pape, après tant de promesses et d'assurances de ne déférer point à tout ce qu'on inventeroit pour la retarder, ne laissoit pas de le faire, il pourroit bien aussy manquer à tout le reste de ce

qu'il luy avoit promis, et qu'il verroit enfin que les avis qu'on luy avoit donnés estoient bons, et toutes les paroles du Pape des illusions et des fables.

Mais ayant aussy considéré que les desordres de Naples avoient peu estre mandés en Espagne il y avoit desja plus de quinze jours, et que sy le Pape, au lieu de luy dire franchement son dessein, luy eust seulement promis de faire la promotion dans deux mois, envoyant cependant en Espagne pour faire de ce costé-là toutes les diligences qu'il voudroit, il s'en seroit contenté et tenu fort heureux; il pensa que le plus expedient estoit d'y consentir et de promettre le passeport, à condition toutefois que le courrier passeroit par la cour, et le suppliant de considerer qu'il avoit plus de peur des Espagnols qu'il ne disoit, et qu'il estoit fort à craindre que, voyant comme il les menageoit, ils ne prissent de la hardiesse de faire naistre des difficultés, qu'il ne pourroit escouter sans que la Reine, à qui il avoit mandé toutes les paroles qu'il luy avoit données, ne s'en tinst griefvement offensée. A quoy il luy respondit qu'il n'avoit pris ceste résolution que pour garder la balance, et oster tout subject de plainte aux uns comme aux autres, ainsy que ses prédécesseurs avoient fait. Que sy le roy d'Espagne, reconnoissant mal la grace qu'il luy faisoit, en vouloit abuser; qu'ayant fait de sa part son devoir, il en seroit deschargé devant Dieu et les hommes, et s'en lavant les mains, feroit ce qui estoit raisonnable; luy repetant cela plusieurs fois, et qu'il en pouvoit assurer la Reine et le cardinal Mazarin.

Ensuite de cela, le Pape luy parla des graces qu'il pourroit recevoir de la France, et luy dist que plu-

sieurs personnes luy avoient voulu persuader qu'avant toutes choses il s'en devoit assurer; mais qu'il les laisseroit à la disposition de la Reine, aimant mieux avoir peu de sa bonne volonté, que beaucoup davantage de toute autre sorte. Dont le marquis de Fontenay le loua et le remercia fort, l'assurant que moins il y mettroit de conditions, plus la Reine seroit obligée de le satisfaire, et de montrer qu'elle ne se laisseroit jamais vaincre à personne par les bienfaits.

Il ne faut pas oublier de dire que le Pape n'envoyoit pas en Espagne pour contenter seulement les Espagnols, ainsy qu'il le disoit, mais encore pour obliger le roy d'Espagne, par ceste déférence, à consentir que ce fust le comte d'Ognate, son ambassadeur à Rome, qui fust fait cardinal, employant tous ses offices pour cela, parceque ce comte, qui le vouloit estre aussy à quelque prix que ce fust, avoit assuré la segnora Olimpia (1) qu'il avoit cent mille escus pour mettre en lieux de monts ou en offices vacables quand on est fait cardinal, aussytost que sa promotion seroit assurée.

De sorte qu'elle, qui sçavoit bien qu'on ne tireroit pas un escu de tout autre Espagnol que ce fust, dévorant desja ceste grande somme en imagination, sollicitoit continuellement le Pape que ce peust estre luy; mais tous les ministres espagnols s'y opposoient, soit par jalousie, ou bien, comme ils disoient, parceque cela l'avoit empesché d'agir aussy fortement qu'il pouvoit contre la promotion de l'archevesque d'Aix, se

(1) *La segnora Olimpia :* Olimpia Maldachina, belle-sœur d'Innocent X, avoit sur le Pape un crédit sans bornes, dont elle faisoit le trafic le plus indécent

persuadant qu'elle ne seroit jamais faite s'il eust bien fait son devoir.

Lorsque le Pape se résolust d'envoyer en Espagne, le marquis de Fontenay n'avoit point encore eu de response du cardinal Mazarin sur tout ce qu'il avoit négocié, et ne sçavoit comme il l'auroit pris; de sorte qu'il en estoit fort en peine. Mais il en eust bientost après des nouvelles par lesquelles il desapprouvoit tout ce qui s'estoit fait, ne voulant point, quelques raisons qu'on luy eust alléguées, qu'on prist le change pour la promotion, de peur, ce disoit-il, d'offenser le roy de Poulongne, des intérests duquel, à ce regard, il falloit avoir autant de soin que de ceux du Roy, ny compter pour une grande grace qu'on fist son frere cardinal, puisqu'il n'estoit pas le premier, et que celuy du cardinal de Richelieu l'avoit bien esté, et sans tant de façons; joint, ce disoit-il, que les Espagnols auroient un Espagnol, et les François un Italien: ce qui seroit tout-à-fait disproportionné, et honteux pour la France.

Ce qui eust peu assurement révolter le Pape et rompre pour jamais tout ce qui s'estoit fait, s'il en eust descouvert la moindre chose; car en effet c'estoit bien de quoy vérifier ce qu'on luy avoit tousjours dit, que le cardinal Mazarin se persuadant que tout luy estoit deu, ne s'obligeoit de rien; et qu'il n'en seroit pas mieux avec luy ny avec la France.

Mais le marquis de Fontenay croyant qu'il seroit tousjours assés à temps de le dire, si le cardinal persistoit à le vouloir, après qu'il auroit eceu qu'il n'y avoit personne à Rome qui creust possible d'obtenir la promotion à la nomination de Poulongne, tant pour l'interest present du Pape que pour la conséquence, estant ce-

tain qu'il ne voudroit jamais perdre le gré qu'il en espéroit, ny laisser establir un droit pour forcer à l'avenir les papes à ce qu'ils ne voudroient pas; l'exemple du cardinal Torres ne faisant rien contre luy, n'ayant esté fait cardinal que par le choix mesme du Pape, qui prist ceste couverture pour se deslivrer de l'engagement qu'il avoit avec d'autres qu'il vouloit moins que luy. Que quand les affaires se disposeroient de telle sorte qu'on pourroit l'obliger à y consentir, il faudroit après cela combattre pour le temps, dans lequel, s'il n'avoit pas plus de complaisance pour la Reine qu'elle en auroit eu pour luy, il luy seroit assez aisé de le faire aussy longtemps attendre que le pape Urbain avoit fait pour la sienne; pendant quoy tant de choses impréveues et capables d'en empescher l'exécution pourroient arriver, qu'il ne croyoit pas qu'on luy peust conseiller d'en prendre le hasard.

Et quant au cardinal de Lion (1), qu'il l'avoit véritablement esté, mais avec des circonstances sy différentes de celles qui se trouvoient alors, qu'il n'y pouvoit avoir de comparaison; comme entre autres que c'avoit esté à la nomination du Roy, pour récompense de la prise de La Rochelle, qui estoit infiniment agréable à Rome, et par un pape qui aimoit la France.

Ou celle de l'archevesque d'Aix se feroit par un pape accusé de ne la pas aimer, en vertu des avantages qu'on emportoit tous les jours sur les Espagnols, dont il estoit fort fasché, et sans la nomination du Roy, pour laquelle il demeuroit tousjours un droit d'en demander un autre, à la premiere promotion qui se feroit.

(1) *Cardinal de Lion* : le frère du cardinal de Richelieu.

Que le scrupule qu'il avoit, que sy on faisoit un Espagnol il seroit honteux à la France, parcequ'elle n'auroit qu'un Italien, ne se devoit point considérer, estant bien certain que cela se regardoit tout autrement à Rome, et par les Espagnols mesme, qui avoient une telle jalousie que ce fust son frere, et l'apprehendoient sy fort, qu'ils consentiroient volontiers que ce fust un François au lieu de luy, et croiroient y avoir beaucoup gagné, tant parceque de faire deux freres nonobstant la bulle qui le défendoit, sans autre raison que l'instance que la Reine et luy en faisoient, montroit plus de crédit qu'ils ne vouloient qu'ils en eussent à Rome, que parcequ'ils craignoient que le Pape, ayant commencé à les obliger, ne voulust continuer.

Cependant comme plusieurs personnes continuoient à dire que les Espagnols ne voulant point la promotion, ils y apporteroient tant de difficultés que le Pape ne pourroit ou n'oseroit là faire, le marquis de Fontenay se résolust de s'en esclaircir tout-à-fait dans la premiere audience qu'il eust, sondant le Pape sur toutes les choses qu'on luy pourroit alléguer. Mais parceque le bon estat des affaires du Roy estoit la meilleure raison qu'il eust pour l'affermir dans sa résolution et oster crédit aux Espagnols, il creust à propos de commencer par luy en faire une peinture, luy representant comme les Espagnols estoient foibles partout, et mesmement en Flandre, où après avoir fait tous leurs derniers efforts, leur armée s'estoit ruinée à la prise de deux petites places, pendant que celle du Roy, ayant pris La Bassée et Dixmude, qui estoient bien meilleures et plus avancées dans leur pays, s'estoit sy bien conservée, qu'on estoit demeuré le maistre

de la campagne, et en pouvoir de faire telle autre entreprise qu'on voudroit.

Il luy représenta encore la grande union qui estoit dans tout le royaume, M. d'Orléans et M. le prince, la noblesse et le peuple; et qu'ils ne conspiroient pas moins au bien de l'Estat que la Reine et le cardinal Mazarin. Qu'il ne doutoit pas que les Espagnols n'essayassent de donner une autre face à tout cela; mais que s'il s'en faisoit informer par des personnes non suspectes, il trouveroit qu'il disoit la vérité, et que les Espagnols ne cherchoient qu'à la desguiser.

Et pour revenir enfin à son subject, que s'ils descrioient les François et tout ce qu'ils faisoient, qu'il devoit s'assurer qu'ils ne le traitoient pas mieux quand ils parloient de luy, disant qu'ils estoient bien certains que quelque promesse qu'il eust faicte, il ne la tiendroit point, tant parceque le courier qu'il envoyoit ne reviendroit de trois mois, et ne rapporteroit point le consentement du roy d'Espagne, que parceque, quand cela ne suffiroit pas, ils avoient encore l'Empereur, qu'ils y feroient intervenir, et qu'il ne voudroit ou n'oseroit pas mécontenter, et se mettre tout à la fois deux telles puissances sur les bras.

Ce qu'il avoit creu estre obligé de luy dire, parcequ'ayant par son commandement mandé à la Reine toutes les paroles qu'il luy avoit données, il ne pourroit y manquer sans l'offenser au dernier point, faisant voir qu'il la considéreroit moins que le roy d'Espagne, et sans le ruiner de réputation, luy qui estoit tant son serviteur, pour avoir esté sy mal habile que de s'estre laissé abuser.

A quoy le Pape lui respondit qu'ayant esté une autre

fois à Rome, il devoit estre assés informé de ce que sçavoient dire les Espagnols en semblables rencontres, pour ne s'en pas estonner; qu'il estoit vray qu'ils avoient fait tout leur pouvoir pour empescher la promotion, et que le voyant impossible, ils luy avoient demandé une place pour l'Empereur; qu'il avoit envoyé en Espagne pour satisfaire à ce qu'il avoit jugé raisonnable; que sy le roy Catholique en vouloit profiter, il en seroit bien aise; mais que s'il ne le faisoit pas, il sçavoit bien comment il en devoit user. Et enfin qu'il luy avoit fait plaisir d'escrire tout ce qu'il luy avoit dit, et qu'il l'obligeroit de continuer et de s'en rendre garant, parcequ'il feroit infailliblement la promotion aussytost que le courier seroit de retour, ou qu'il le devroit estre; et qu'il s'assurast de plus que sy ce n'avoit esté son intention, il ne l'auroit pas engagé à le mander, connoissant bien de quelle importance cela luy pourroit estre, et l'aimant trop pour luy faire mal, quelque avantage qui luy en peust arriver. Après quoy le marquis de Fontenay ne creüst pas devoir douter de rien, ny pouvoir prendre de meilleures précautions.

Cependant il ne luy venoit point de lettres de la cour qui ne fussent du style des premieres, le cardinal Mazarin s'opiniastrant à la promotion des princes pour les mesmes raisons qu'il avoit desja mandées, et de peur que M. le prince, qui vouloit que son frere (1) fust cardinal, n'eust subject de se plaindre, l'en voyant fort eslongné s'il falloit attendre une autre promotion.

Qu'au reste il trouvoit bien estrange de ce qu'il sembloit qu'on oubliast toutes les autres affaires pour celles de son frere, ne se parlant point de celles des

(1) *Son frere :* le prince de Conti.

Barberins, ny du nonce qu'on estoit prest d'envoyer, et sur le choix duquel il se trouvoit beaucoup de difficulté, comme sy ces choses estoient moins importantes; joint que le Roy ayant fait son frere viceroy de Catalongne, et M. le prince en voulant revenir, il falloit necessairement qu'il y allast.

De quoy le marquis de Fontenay ne s'estonnant pas, il jugea devoir tousjours aller son train, jusques à ce qu'on eust respondu aux raisons qu'il avoit mandées; et quant à l'archevesque d'Aix, il ne voulust point partir, quoy qu'on luy escrivist, que son affaire ne fust achevée.

Mais pour faire voir l'esprit du cardinal Mazarin, et le désavantage qu'il y a de servir sous des gens de son humeur, au mesme temps qu'il escrivoit tout cela au marquis de Fontenay, il mandoit tout le contraire au signor Paul Macarani, qui estoit fort de ses amis et assés bien avec le Pape; l'assurant que sy on faisoit l'archevesque d'Aix cardinal à la recommandation de la Reine, il en seroit bien plus obligé que de toute autre façon que ce fust, le priant de le dire au Pape et de luy donner la lettre qu'il luy escrivoit, qui portoit la mesme chose. Ce qu'il ne pouvoit avoir fait, sinon afin que quand le marquis de Fontenay iroit à l'audience, et feroit toutes les difficultés qu'on luy mandoit, le Pape, qui auroit veu l'intention du cardinal Mazarin par ses propres lettres, s'en mocquast, et trouvant le marquis de Fontenay mal informé, ne laissast pas de passer outre; par où il paroistroit que ce seroit le cardinal seul qui auroit négocié et faict réussir son affaire, et qu'il n'en auroit obligation à personne.

Mais, outre la résolution que le marquis de Fontenay avoit desja prise de ne se pas haster à faire ce que

le cardinal luy mandoit, et de disputer longtemps avant que de se rendre, il arriva encore que le signor Paul, auquel le cardinal Mazarin n'avoit pas osé descouvrir son intention et ses meschantes finesses, luy estant venu aussytost montrer sa lettre pour s'en réjouir avec luy, il ne douta plus de rien.

Sur ce mesme temps les Espagnols ayant appris que les carosses que le marquis de Fontenay faisoit faire pour sa premiere audience publique ne pouvoient pas estre sy tost achevés, s'aviserent de dire au Pape que ce n'estoit pas cela qui le tenoit, mais un ordre exprès qu'il avoit de n'y point aller que la promotion ne fust faite : qui estoit le prendre par son sensible, et donna plus de peine au marquis de Fontenay que tout le reste de sa negociation; car il soupçonnoit le cardinal de vouloir plustost emporter les choses de force que de gré à gré, et ne le pouvoit souffrir. De sorte qu'il en fist de grandes plaintes à tous ceux qui le pouvoient dire au marquis de Fontenay, et ne s'en pouvoit destromper, quelques protestations qu'il luy fist au contraire dans une audience qu'il eust expressement pour cela; et que ce n'estoit que par la faute des faiseurs de carosses, lesquels, quoyqu'il les en fist tous les jours solliciter, ne les avoient point encore achevés, le suppliant d'y envoyer quelqu'un des siens pour voir s'il ne luy disoit pas la vérité.

Mais cela ne servant de rien, il fust enfin forcé de consentir que la promotion ne se fist point qu'il n'eust esté à ceste audience, comme il fist le ....., où, après les compliments accoutumés au nom du Roy et de la Reine, il le supplia que puisqu'il luy avoit fait voir que tout ce qu'on luy avoit dit estoit faux, et que le mois

qu'il avoit demandé pour le voyage du courier estoit plus que passé, qu'il lui pleust faire la promotion, et de croire qu'il iroit grandement de sa réputation s'il différoit davantage, et qu'on vist que ses graces seroient à l'arbitrage des Espagnols, les pouvant retarder ou avancer ainsy qu'il leur plairoit; le suppliant de se souvenir de tout ce qu'il luy avoit fait escrire en France, et que l'archevesque d'Aix estoit obligé de s'en aller, M. le prince ne voulant pas davantage demeurer en Catalongne.

Ce qui n'empescha pas néanmoins que le Pape, faute de résolution plustost que de bonne volonté, ne le priast d'avoir encore un peu de patience, considerant que le détour de Paris avoit de beaucoup allongé le chemin du courier, et qu'il ne falloit pas mesme le prendre sy juste qu'on ne luy donnast quelques jours de plus que ceux qui luy estoient nécessaires.

Surquoy le marquis de Fontenay ayant longtemps disputé, et voyant qu'il n'y gagnoit rien, s'en voulust aller; mais le Pape le prenant par la main l'arresta, et luy dist fort serieusement qu'il s'assurast qu'il avoit autant d'envye que luy que la promotion fust faite; mais que pour oster tout subject de plainte aux Espagnols, il leur vouloit encore donner quelques jours, après lesquels nulle raison ny considération ne pourroit empescher qu'il ne la fist, luy redisant toutes les choses qu'il luy avoit desja dites, et qu'il en pouvoit vivre en repos : ce qu'il luy manda le soir mesme par le signor Paul Macarani et la segnora Olimpia, belle-sœur du Pape, par le marquis del Bufolo; de sorte qu'il en avoit toutes les certitudes qu'il se pouvoit.

Mais avec tout cela il n'estoit point sans inquié-

tude; car l'archevesque d'Aix, estant le plus impatient homme du monde, ne prenoit nulle raison en payement, et le cardinal Mazarin luy escrivoit tousjours d'une mesme façon : de sorte qu'il voyoit bien que sy la chose manquoit, on en rejetteroit en France toute la faute sur luy.

Pendant cela il receust des lettres de la cour qui l'eussent mis dans un furieux embarras, sy le remede n'eust suivy de près; car le cardinal Mazarin, après avoir receu toutes les despesches qui luy avoient esté envoyées, et veu les raisons pour lesquelles on avoit creu devoir déférer aux volontés du Pape, et que l'archevesque d'Aix estant fait cardinal à sa nomination, la promotion des princes fust retardée, les avoit fait lire dans le conseil en presence de la Reine, de Monsieur et de M. le prince, et fait ordonner à M. de Brienne, secretaire d'Estat, nonobstant tout ce qu'il avoit mandé au Pape par Paul Macarani, d'escrire au marquis de Fontenay que le Roy, bien loin de se louer de tout ce qu'il avoit fait, s'en plaignoit extrememment, tant à cause que c'estoit laisser en arriere les intérests de la France et de M. le prince, qui vouloit que son frere fust cardinal, et ceux du roy de Poulongne, auquel on estoit sy obligé qu'il ne falloit pas les abandonner, comme il faisoit, que parcequ'encore il seroit d'un trop grand avantage aux Espagnols d'avoir un Espagnol lorsque les François n'auroient qu'un Italien, et que cela ne se pouvoit souffrir; de sorte qu'il falloit qu'en quelque sorte que ce fust il rompist tout ce qu'il avoit fait, et s'arrestast à la promotion des couronnes. La Reine et le cardinal Mazarin escrivoient aussy au Pape en ce mesme sens.

Mais de bonne fortune ces lettres, qui estoient du sixieme septembre, et qui avoient esté données à un gentilhomme italien, auquel on avoit fait payer le voyage afin qu'il prist la poste et fist diligence, n'arriverent, parcequ'il n'alla qu'à ses journées, que le vingt-septieme, et un jour plustost que celles du 12 que l'ordinaire apporta, et qui estoient toutes contraires, la Reine et le cardinal approuvant tout ce qui s'estoit fait, et escrivant au Pape pour l'en remercier; le cardinal, dans la lettre du marquis de Fontenay, prenant pour prétexte d'un sy subit changement que madame la princesse luy avoit tesmoigné qu'elle ne vouloit point que les interests de son fils peussent nuire à ceux de son frere ny empescher son eslevation, et que le prince de Conty attendroit bien une autre promotion.

Ceste derniere despesche estant arrivée presque au mesme temps que le courrier d'Espagne, le marquis de Fontenay fust chez le Pape pour luy porter ces lettres, et le supplier, puisque par le retour de son courier toutes les difficultés devoient estre levées, de tenir sa parole, et de faire la promotion. A quoy il respondit que c'estoit aussy son dessein, et que devant que de promettre il y pensoit bien, mais qu'après cela il n'y manquoit jamais. Puis, parlant de la response qu'il avoit eue d'Espagne, il avoua qu'elle n'estoit pas telle qu'il l'attendoit, le roi Catholique n'ayant nullement correspondu à toutes les déférences qu'il avoit eues pour luy, et demeurant ferme, sans pourtant nommer personne, à dire qu'il vouloit la promotion des princes. De sorte que s'il n'y avoit quelque chose de caché là dessous, et que les Espagnols ne parlassent bientost d'autre façon, il feroit la promotion, et sans mesme

leur reserver de place : ce qu'il luy disoit, afin que sy par quelque rencontre il estoit après obligé de leur en redonner une, on ne pensast pas en France s'en pouvoir plaindre.

Or, bien que le marquis de Fontenay ne sceust pas sy la responce du roy d'Espagne avoit esté tout-à-faict telle que le Pape disoit, et que ce pouvoit bien estre pour rendre la grace qu'il vouloit faire plus considerable, et afin que la Reine et le cardinal Mazarin luy en fussent plus obligés, il ne laissa pas de faire comme s'il l'eust creu, le remerciant, et le suppliant de considérer la différence qu'il y avoit entre la Reine et le roy d'Espagne, et comme elle se despartoit facilement de toutes sortes d'interests et de prétentions pour luy complaire, pendant que luy, quelque soin qu'il prist de l'obliger, ne faisoit que luy contredire.

Et afin de prendre toutes les précautions qu'il pourroit, il le supplia de bien regarder sy les Espagnols ne faisoient point toutes ces difficultés pour luy pouvoir après cela vendre leur consentement plus cher, et tirer quelque autre cardinal que celuy qu'il leur vouloit donner, lequel, s'il n'estoit national, fust sy despendant d'eux, qu'il valust bien un qui le seroit. Mais le Pape l'assura plusieurs fois qu'il n'y croyoit point de finesse, et que quand il y en auroit elle leur seroit inutile, estant bien résolu de ne regarder qu'au service de Dieu et au bien de l'Eglise; se promettant que Dieu luy feroit la grace de l'assister pour cela.

Après quoy le marquis de Fontenay ne creust pas luy devoir rien dire sur ceste place, qu'il voudroit une autre fois donner aux Espagnols, en cas qu'ils ne la prissent pas alors, s'imaginant qu'on ne pouvoit que

gagner en ce retardement, soit parceque telles raisons qui ne sont pas bonnes en un temps le peuvent estre en un autre, que parceque sy le Pape venoit à mourir avant que de l'avoir donnée, son successeur n'y seroit pas obligé, et qu'ainsy ils la pourroient perdre; mais il essaya seulement de savoir quand se feroit la promotion : à quoy le Pape respondit que le mardy suivant il tiendroit la signature de grace, le vendredy la capelle de sa coronation, et qu'après il luy donneroit contentement; qui estoit à dire que ce seroit pour le lundy, car le consistoire se tient tousjours le lundy d'après la signature de grace.

Mais ne se fiant pas tout-à-fait à cela, il jugea nécessaire de retourner chez le Pape avant que le lundy fust venu, pour le faire souvenir de ce qu'il avoit promis, et empescher que les Espagnols, qui le voyoient le plus souvent qu'ils pouvoient, ne le fissent changer. Il demanda donc audience dès le commencement de la semaine, laquelle le signor Paul Macarani luy vint dire qu'il auroit le jour de la coronation; mais que l'arrivée de la galere de Genes, qui venoit prendre l'archevesque d'Aix pour le mener en Catalongne, donnoit de la peine au Pape, parcequ'il ne seroit pas bien aise qu'il partist, que toutes les cérémonies qui se font après la promotion ne fussent achevées.

Surquoy le marquis de Fontenay luy fist voir les lettres du cardinal Mazarin, qui estoient sy expresses et sy pressantes qu'on n'y pouvoit pas manquer. « Mais « cela est pourtant nécessaire, luy respondit-il; car « le Pape croit qu'il y va de son honneur, et autre« ment on ne peut s'assurer de rien. » Priant le marquis de Fontenay de se laisser conduire par luy en

ceste occasion, et qu'il en rendroit bon compte au cardinal Mazarin. Ce que le Pape luy ayant confirmé, et tesmoigné qu'il en vouloit une promesse expresse de l'archevesque d'Aix et de luy, ils se resolurent de la donner, et d'envoyer un courier en Catalongne, afin que M. le prince ne fust pas en peine de ce retardement, qui ne seroit au plus que de quinze jours; et un autre à la cour, pour faire voir qu'on ne s'en estoit peu deffendre.

Or il est certain que la response du roy d'Espagne estoit telle que le Pape disoit, n'ayant nullement consideré les recommandations qu'il luy faisoit pour le comte d'Ognate, ny les déférences qu'il luy rendoit; et ne mandant autre chose à ses ministres, après l'exclusion entiere du comte d'Ognate, sinon que *se tenga atras el padre Masarino*, et que *se haga la promotion por los principes*; comme s'il eust deu estre aussy bien obéy à Rome qu'à Madrid.

De sorte qu'il n'y avoit nulle diligence que les Espagnols n'eussent faite, ny nulle machine qu'ils n'eussent remuée, pour en venir à bout; tenant le Pape tellement assiégé, qu'outre ce que faisoient continuellement le cardinal Pancirole et le prince Ludovise, il ne se passa aucun jour, depuis le retour du courier, que quelqu'un des cardinaux despendants du roy d'Espagne, ou son ambassadeur, ne le vissent : et le matin mesme de la promotion, le cardinal Albornos luy parla encore longtemps pour l'en dissuader. En quoy la grande familiarité qu'ils avoient eue avec luy, et ce qui s'estoit fait dans le conclave, leur donnoient beaucoup d'avantage sur les François.

Mais, nonobstant tout cela, la chose se fist au jour

qu'on avoit esperé. Il y avoit sept places vacantes, dont il n'y en eust que six de remplies : assavoir l'archevesque d'Aix; Savelli, archevesque de Salerne; Vidman, auditeur de la chambre; Raggi, tresorier; Cherubini, auditeur du Pape; et Maldachino, neveu de la segnora Olimpia; la septieme ayant esté reservée pour le roy d'Espagne (1).

Ceste promotion surprist autant la cour de Rome que tous les estrangers, personne ne s'estant imaginé qu'un pape que le roy d'Espagne avoit tant obligé peust faire une chose sy fort contre son gré, et tant à celuy de la France et du cardinal Mazarin, qui luy avoient donné l'exclusion; et les Espagnols ne la creurent jamais qu'ils ne la vissent faite, après quoy ils en firent de grands reproches au Pape ; mais il leur respondit qu'estant devenu personne publique, il ne devoit regarder qu'au bien public, sans se souvenir des choses passées. Joint, ce leur disoit-il, qu'il n'y alloit pas moins de l'interest du roy d'Espagne que du sien, parceque s'il avoit rendu le roy Très Chrestien mal satisfait, comme ils vouloient, en une chose de sy peu de conséquence, il seroit devenu incapable de le servir dans d'autres plus grandes, et où il avoit plus d'interest. Et enfin qu'il luy avoit gardé une place, quoyque sa response ne l'y eust pas obligé, laquelle il luy donneroit quand il auroit pris un meilleur conseil; mais qu'il le prioit pourtant de se haster, pour n'abuser pas de ceste seconde grace comme il avoit fait de la premiere, mille rencontres le pouvant obliger à changer de résolution.

(1) *Pour le roy d'Espagne* : Cette nomination, réservée *in petto*, fut donnée à Antoine d'Arragon de Cordoue, qui mourut en 1650.

Aussytost après la promotion faite, le Pape et le marquis de Fontenay despescherent en France pour en porter la nouvelle, qui y estoit sy peu attendue, nonobstant tout ce qu'on avoit mandé, que le comte de Brienne escrivit ingenuement au marquis de Fontenay que, quelques assurances qu'il en eust données, le cardinal Mazarin ny luy ne l'avoient point creu qu'ils n'eussent veu les couriers arrivés.

Le cardinal Mazarin en receust la nouvelle avec autant de froideur et d'indifference que sy elle ne luy eust point touché, ne voulant pas seulement en recevoir des compliments, ny qu'on s'en réjouist avec luy; et afin de faire voir à Rome comme à Paris le peu de compte qu'il en faisoit, il fust plus de six sepmaines sans renvoyer les couriers, ny en faire aucun remerciement au Pape. De sorte que le marquis de Fontenay ayant esté trois fois à l'audience despuis qu'ils devoient estre revenus, le Pape luy en fist de grands reproches, le faisant souvenir de tout ce dont il l'avoit tant de fois assuré.

Mais ce fust bien pis après leur retour; car n'ayant rapporté que de bien simples remerciements, sans parler d'aucunes reconnoissances, tant à l'égard de Piombino que de toutes les autres espérances que le cardinal avoit luy-mesme données, le Pape ne voulust plus recevoir d'excuses.

Et quand le marquis de Fontenay escrivit au cardinal Mazarin les plaintes qu'il en faisoit, il eust pour response, croyant qu'il en seroit quitte à l'égard de la segnora Olimpia pour quelque present qu'il luy feroit, qu'il s'informast lequel elle aimeroit le mieux d'une tapisserie de haute-lisse, ou d'un service de vaisselle

d'argent; et manda au Pape qu'il avoit fait résoudre dans le conseil du Roy qu'il seroit médiateur de la paix qui se traitoit à Munster : ce qui fust receu de tous les deux comme il méritoit, tant parceque le present n'estoit pas conforme à ce qu'on leur avoit fait esperer, que parceque le nonce avoit esté longtemps auparavant receu en ceste qualité de médiateur, et que ce n'estoit rien de nouveau.

Et l'on en demeura là jusques à ce que le cardinal d'Aix, qui prist despuis le nom de son titre de Sainte-Cécile, estant party de Catalongne pour revenir à Rome, passa par Paris, et pressa tellement le cardinal Mazarin de luy donner quelque chose pour la segnora Olimpia, qu'enfin il en tira un présent, composé, pour ne mettre point la main à la bourse, de toutes les vieilles nippes qu'il trouva dans les coffres de la Reine, et qui n'estant plus à la mode, luy estoient inutiles; le tout ensemble ne valant pas quatre mille escus. Ce qui fust aussy fort mal receu, et verifia la prophetie que les Espagnols en avoient faite dès le commencement, que le cardinal Mazarin n'en seroit nullement reconnoissant.

Il n'en usa pas mieux envers le marquis de Fontenay, quoyque, dans la lettre où il le remercia de la promotion, il luy en eust tesmoigné un fort grand ressentiment, et desirer autant que luy qu'il eust ce qu'il luy avoit promis, ne luy en ayant onques puis parlé; et enfin luy manquant tout-à-fait pour en gratifier le mareschal Du Plessis-Praslin, qui en une autre rencontre eust bien peu le meriter, mais non pas en celle-là; car ayant esté envoyé dans l'Estat de Milan, il n'y avoit nullement réussy, ayant assiegé Crémone

le cardinal luy mandoit, et de disputer longtemps avant que de se rendre, il arriva encore que le signor Paul, auquel le cardinal Mazarin n'avoit pas osé descouvrir son intention et ses meschantes finesses, luy estant venu aussytost montrer sa lettre pour s'en réjouir avec luy, il ne douta plus de rien.

Sur ce mesme temps les Espagnols ayant appris que les carosses que le marquis de Fontenay faisoit faire pour sa premiere audience publique ne pouvoient pas estre sy tost achevés, s'aviserent de dire au Pape que ce n'estoit pas cela qui le tenoit, mais un ordre exprès qu'il avoit de n'y point aller que la promotion ne fust faite : qui estoit le prendre par son sensible, et donna plus de peine au marquis de Fontenay que tout le reste de sa negociation; car il soupçonnoit le cardinal de vouloir plustost emporter les choses de force que de gré à gré, et ne le pouvoit souffrir. De sorte qu'il en fist de grandes plaintes à tous ceux qui le pouvoient dire au marquis de Fontenay, et ne s'en pouvoit destromper, quelques protestations qu'il luy fist au contraire dans une audience qu'il eust expressement pour cela; et que ce n'estoit que par la faute des faiseurs de carosses, lesquels, quoyqu'il les en fist tous les jours solliciter, ne les avoient point encore achevés, le suppliant d'y envoyer quelqu'un des siens pour voir s'il ne luy disoit pas la vérité.

Mais cela ne servant de rien, il fust enfin forcé de consentir que la promotion ne se fist point qu'il n'eust esté à ceste audience, comme il fist le ....., où, après les compliments accoutumés au nom du Roy et de la Reine, il le supplia que puisqu'il luy avoit fait voir que tout ce qu'on luy avoit dit estoit faux, et que le mois

qu'il y peust estre; mais qu'en tout cas il partiroit quand il arriveroit, et luy quitteroit la place : comme il fist en effet, le marquis de Fontenay l'ayant trouvé, quand il arriva, sur la porte de la cour, et allant monter en carosse.

Ceste procedure toute nouvelle (les ambassadeurs d'Espagne n'ayant point jusques là accoutumé de commencer leurs visites que celuy de France n'eust achevé les siennes) donna soupçon au marquis de Fontenay de quelque supercherie. C'est pourquoy il fist soigneusement prendre garde à tout ce que feroit le cardinal; et ayant appris que le mesme jour qu'il devoit venir chez luy il devoit aussy aller chez l'ambassadeur d'Espagne, et ensuite que c'estoit par là qu'il avoit commencé, il se résolust de ne le point recevoir : mais afin qu'il n'en peust pas estre averty, il n'en tesmoigna rien à personne, envoyant au devant de luy, quand il fust près d'arriver, tous ceux qui estoient dans ses salles et ses antichambres, et faisant sonner la cloche ainsy qu'il est accoutumé. Mais quand tout le monde fust party, et qu'il vist le carosse du cardinal entré dans sa cour, il ordonna au sieur de Lusarche, son maistre de chambre, d'aller comme s'il l'eust voulu recevoir, et que quand il seroit descendu il luy dist qu'il ne pouvoit pas le voir. Ce qu'ayant fait, le cardinal en demeura fort surpris; et ayant demandé pourquoy : « Parce, luy respondit-il, que, contre ce qu'il devoit « au Roy et le réglement des papes, il avoit esté chez « l'ambassadeur d'Espagne devant que de venir chez « luy. » Dont le cardinal entra en grande colere, disant que c'estoit un affront qu'on luy faisoit, dont il se souviendroit toute sa vie, et s'en vengeroit; puis voyant

qu'on ne faisoit pas grand compte de ses menaces, il s'adoucist, et pria qu'on le laissast monter, et qu'il satisferoit l'ambassadeur, protestant qu'il n'avoit point creu le devoir, ny qu'on prist garde à cela.

A quoy le sieur de Lusarche ayant respondu que c'estoit une chose tellement sceue à Rome qu'il ne la pouvoit pas ignorer, personne n'y ayant jamais manqué, non pas mesme les nationaux, comme il s'estoit veu en la promotion du cardinal Montalte, qui estoit vivant, et le dernier nommé par le roy d'Espagne, qui visita le mesme marquis de Fontenay lors de sa premiere ambassade de Rome, devant que d'aller chez l'ambassadeur d'Espagne; par où, ayant jugé qu'il n'en pouvoit pas tirer autre chose, il s'en alla.

Cela s'estant passé à la veue d'une infinité de gens qui estoient tant chez le marquis de Fontenay qu'à la suite du cardinal, fust aussytost sceu par toute la ville; et comme semblable chose n'y estoit point encore arrivée, on en fust fort surpris, et on le tint pour un sy grand affront qu'on creust pour certain que le cardinal essayeroit de s'en venger, et qu'il le pourroit faire, estant d'une des premieres maisons de Rome, et le duc Savelli son oncle y ayant lors une compagnie de cavalerie entretenue.

C'est pourquoy le marquis de Fontenay, pour soutenir hautement ce qu'il avoit fait, et n'estre pas forcé de s'arrester devant luy quand il le trouveroit par la ville, envoya aussytost, et sans attendre les secours du Roy, qui eussent esté longs à venir, à Piombino, pour avoir des meilleurs soldats qu'il y eust. Et luy en estant venu douze, il les fist habiller, s'en faisant suivre partout, avec chacun un mousqueton sous le manteau;

excepté chez le Pape, où ils n'entroient point, et demeuroient à la porte.

Cela ayant osté toute espérance au cardinal Savelli de pouvoir prendre sa revanche, et craignant mesme un second affront s'il le rencontroit par la ville, et qu'il ne s'arrestast pas devant luy, comme assurement il n'eust pas fait, il n'y alloit jamais sans envoyer des estafiers fort loin devant, pour descouvrir s'il venoit, et avoir le temps de prendre un autre chemin que le sien.

A quoy le Pape voyant ne pouvoir pas remédier par un accommodement, parceque le marquis de Fontenay demandoit que le cardinal luy donnast par escrit, comme il estoit bien raisonnable, qu'il reconnoissoit sa faute, et confessoit que la preference estoit deue au Roy, et que le Saint Pere n'osoit pas l'y contraindre, de peur de desplaire aux Espagnols, il luy donna, pour le tirer honnestement de Rome et empescher qu'il n'arrivast quelque plus grand inconvénient, qu'il appréhendoit extremement, la légation de .....

(*Le manuscrit n'est pas terminé.*)

MÉMOIRE

DONNÉ

A M. DE CHAVIGNY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, LE 25 MARS 1634, SUR L'ÉTAT PRÉSENT DE LA COUR D'ANGLETERRE.

[1634] Il y a trois factions en Angleterre, des protestants, des puritains et des catholiques. Les premiers sont d'esprit modéré, de l'opinion du prince, et ont tout le crédit dans la cour et dans les conseils. Les puritains sont ennemis de l'autorité royale, factieux et mutins, puissants dans le parlement, où ils s'opposent tousjours aux demandes et aux propositions de leur roy.

De la contention de ces deux, qui sont presque d'égale puissance et ne songent qu'à se destruire, naist le soulagement et la tolerance des catholiques, qui, comme les plus foibles, sont peu considérés dans l'Estat.

Les principaux protestants, et qui sont dans le ministere, sont le grand tresorier, l'archevesque de Cantorbery, le comte d'Arondel, le comte de Carlisle, le viceroy d'Irlande, Cottinthon, et le secretaire d'Estat Windibancke.

Tous ceux là sont apparemment d'accord entre eux, et despendants du trésorier, comme de leur chef; mais chacun a néanmoins ses passions particulieres, lesquelles il fait valoir quand elles ne choquent point leur commun dessein.

Le tresorier veut la paix, et pour sa foiblesse et

pour sa conservation, ne subsistant principalement auprès de son maistre que par son bon mesnage, et qu'il l'oste de nécessité d'assembler un parlement, lequel il sçait par experience vouloir retrancher son autorité. C'est pourquoy il demeurera tousjours neutre entre la France et l'Espagne, sans se déclarer ny contre les uns ny contre les autres, quelque avantage qu'il y puisse trouver en Allemagne et ailleurs. Il est vray néanmoins qu'à la sollicitation de ceux du party d'Espagne, qui sont en grand nombre et qui l'approchent familierement, il favorise quelquefois les Espagnols au préjudice des François; mais on ne doit pas laisser de le conserver, ne pouvant avoir de successeur qui ne soit pire que luy; joint qu'il respecte et révere extremement M. le cardinal, et dit luy estre particulierement obligé des derniers tesmoignages qu'il a receus de son affection. Il luy reste tousjours un secret desplaisir de ce que M. de Châteauneuf luy a fait demander permission de recevoir le présent de France après la conclusion de la paix, sans qu'on luy ait envoyé; mais on y pourroit remédier en le luy donnant.

L'archevesque de Cantorbery doit estre fort mesnagé, d'autant que de luy despendent principalement les graces ou les persécutions qu'on fait aux catholiques, lesquels jusques icy il a tousjours bien traités.

Quant aux comtes d'Arondel, Carlisle, le viceroy d'Irlande, Cottinthon et Windibancke, l'interest les fait espagnols, tirant plusieurs notables avantages du commerce et des passeports que le comte d'Olivarès accorde facilement aux marchands qui négocient pour eux.

Il seroit difficile de changer le comte de Carlisle, sy

ce n'est par sa femme, laquelle peut estre gagnée par presents. Par son moyen l'on pourroit aussy avoir le viceroy d'Irlande, lequel est désigné par la voix publique comme successeur du tresorier.

Mais pour le comte d'Arondel, Cottinthon et Windibancke, ils despendent tellement du trésorier, qu'ils ne peuvent estre maniés que par luy ; et ce seroit temps perdu que d'y chercher d'autre voye.

Outre ceux là, le marquis d'Hamilton mérite d'estre considéré, et pour sa qualité et pour son esprit, qui le met en grande estime auprès de son maistre, et pour l'affection qu'il a de servir la France. Son interest est le payement d'une pension de douze mille livres accordée à ses predecesseurs pour le rembourstement du duché de Châtellerault.

Les puritains, qui se voient exclus de l'administration des affaires par le trésorier, ont fait cabale auprès de la Reine pour le ruiner, par le moyen du comte de Holland.

Les principaux de ce party sont les comtes d'Essex, de Warwick, frere du comte de Holland, et de Bedford; mais dans la cour, les comtes de Pembrock et de Holland, Gorin, Germain, et plusieurs autres que Montegu y a joints.

Il est certain que la Reine, bien conseillée et bien conduite, auroit grand pouvoir sur l'esprit du Roy son mary; car, outre qu'il est passionnement amoureux d'elle, il a encore en admiration son esprit, et luy défere en la pluspart des choses où il est prévenu par elle : ce qui peut augmenter chaque jour à cause des maladies du trésorier, qui le tiennent eslongné de son maistre.

Le comte de Holland, dont les affaires ne sont pas en trop bon estat, pourroit peut-estre se regagner par une pension; mais si on le juge à propos, il faut, auparavant que de la luy offrir, luy donner confiance, et luy tesmoigner qu'on a de l'amitié pour luy.

Celle qu'il porte au chevalier de Jars (1), et l'espérance qu'il a en M. de Chasteauneuf, qu'il croit persecuté injustement, l'y pourront rendre difficile; mais il despendra de l'adresse de l'ambassadeur du Roy de prendre bien son temps, et d'avancer ou reculer selon qu'il sera à propos, de peur de jetter cest esprit plus avant dans la défiance.

Généralement la nation angloise a la nostre en haine, et luy porte envye, et au contraire respecte l'espagnole et la craint, joint qu'elle en tire beaucoup plus d'utilité que de nous : ceux qui gouvernent l'Estat, à cause des pensions et des présents qu'il ne leur est point honteux d'accepter, leur roy leur permettant; les marchands et la pluspart des grands qui prennent part au commerce, parceque celuy d'Espagne vaut mieux que celuy de France; et les pirates et gens de marine, parcequ'il leur est plus aisé de nous faire la guerre et de s'enrichir à nos despens qu'à ceux des Espagnols, qui ne trafiquent qu'aux Indes.

Le peu de crédit que nous avons en Angleterre vient encore de ce que les protestants qui gouvernent appréhendent plus nos prosperités que celles des Espagnols,

(1) *Au chevalier de Jars :* François de Rochechouart, chevalier de Jars, persécuté par le cardinal de Richelieu parce qu'il étoit de la cabale de la Reine, avoit passé en Angleterre le temps de sa disgrâce. Il jouit ensuite d'une grande faveur sous la régence d'Anne d'Autriche. (*Voyez* les Mémoires de madame de Motteville.)

à cause du voisinage, et que nous les regardons depuis Calais jusques à Bayonne, et les autres par le seul Dunkerque.

Les puritains nous veulent mal de ce que nous avons fait la guerre à leurs confreres, et croient que nous les aurions destruits entierement, sy nous en avions eu le loisir.

Et les catholiques, parceque nous assistons les Suédois et les Hollandois, et que nous ne leur faisons point de bien, ayant souffert que les séminaires establis à Dieppe et à Reims fussent transportés en Flandre, et ne recevant assistance que d'Espagne; joint que tous les ecclesiastiques aymant mieux les Espagnols que les François, ils leur persuadent que la religion n'est qu'en Espagne.

Le remede qu'on pourroit apporter à toutes ces contrariétés seroit de gagner le roy d'Angleterre par flatteries, et tesmoignages d'estime et d'amitié; car il en seroit assurement fort susceptible. Ceux du conseil et autres testes principales, par présents, en favorisant les marchands qui seront recommandés de leur part, d'autant qu'ils ont tous intérest au négoce; et ne souffrant pas que les gens de justice, qui réduisent tout en chicane, soient arbitres de tous les differends qui regardent le commerce, mais les faisant venir au conseil du Roy. Et les catholiques, en les protegeant dans l'Angleterre, et donnant assistance, à ceux qui se retirent en France, par des seminaires ou autres voyes. Le plus habile d'entre eux est Tobie Matheu, homme d'esprit et actif, qui parle facilement toutes sortes de langues, s'introduit dans les cabinets, s'ingere de toutes sortes d'affaires, et connoist l'esprit de ceux qui gou-

vernent, mais principalement du trésorier, lequel il presse de telle façon, qu'il vient souvent à bout de tout ce qu'il entreprend.

Le moyen de le gagner, estant sans interest, seroit de faire du bien aux catholiques, en establissant des séminaires en France, et particulierement de jésuites, parcequ'on croit qu'il est de ceux qu'ils reçoivent dans leur compagnie, pour demeurer néanmoins dans le monde. Ils ne demanderoient pour cela que deux ou trois mille livres de pension sur un bénéfice. Il n'y a que trois sortes d'ecclésiastiques qui fassent corps en Angleterre, les seculiers, les jésuites et les bénédictins. Sy l'on donnoit tous les ans quelque chose à ceux d'entre eux qu'on sçauroit n'estre point engagés avec l'Espagne, cela pourroit beaucoup servir; car ils ont entrée en force lieux qu'on ne sçait pas, et dans les occasions pourroient frapper de grands coups.

La puissance d'Angleterre ne doit pas presentement estre tant considerée par celle du Roy que par celle des particuliers. Son revenu ordinaire, qui ne passe pas six millions de livres, a esté engagé de moitié par le duc de Bouquinguan; tellement qu'il ne peust faire la guerre sans l'assistance du parlement, lequel n'a jamais accordé plus de cinq subsides, qui se montent à quinze cent mille escus payables en trois ans; et il n'y a guere d'apparence qu'ils voulussent maintenant en donner davantage.

Il y a diverses compagnies de particuliers qui entretiennent un grand nombre de vaisseaux, avec lesquels ils peuvent commodement endommager nos costes et piller nos marchandises, que le prince mesme souffre souvent de se mettre au service et aux gages des Espa-

gnols, qui ne peuvent tirer d'ailleurs des vaisseaux qui leur soient propres, ne pouvant se servir de ceux d'Espagne sans doubler la despense. C'est ce que Nicolaldy, agent d'Espagne, tasche maintenant de pratiquer, et ce qui se peust faire par connivence, et sans rompre les traités.

Par la mesme tolérance, il seroit à craindre que plusieurs Anglois ne se jettassent aussy au service des Espagnols, mesme à leurs despens, tant ils ont esté soigneux de mesnager les hommes et de cultiver tous les esprits.

Le crédit des Espagnols paroist assez aux differends que les Anglois ont contre les Hollandois pour la pesche des harengs, et toute autre sorte de negoce tant en Europe qu'aux Indes, qu'ils ont principalement fomentés; et il faut nécessairement travailler à les accommoder, et empescher qu'ils n'en viennent à une rupture, pour la grande diversion que cela donneroit aux Hollandois.

Le principal avantage que l'on pourroit tirer des Anglois contre les Espagnols seroit qu'ils s'unissent avec les Hollandois de la ligne pour la conqueste des Indes et la poursuite de la flotte; car il ne faut point esperer que le roy qui regne aujourd'huy rompe jamais avec eux en Europe.

LETTRE

A M. LE CARDINAL MAZARIN.

MONSEIGNEUR,

Ayant ouy dire que le Roy a retranché quelques-uns des priviléges qui ont esté jusqu'icy attribuez aux princes qui ne sont point de son sang, j'ai pensé que je devois essayer de luy faire voir certaines remarques que j'ay faites autrefois sur leur subject, afin qu'il en peust sçavoir l'origine, et l'interest qu'il a d'achever ce qu'il a si bien commencé. Je vous les ai voulu adresser, tant parceque je me tiens assuré que, veu les grandes obligations que vous luy avez, vous ne luy cacherez pas les choses qui luy doivent estre dites, comme d'autres ont fait, que parceque je suis certain que vous n'estes pas de ceux qui ne voudrez pas le faire par faute de grandeur de courage ou par manque d'esprit, sçachant que vous excellez en l'un et en l'autre. Mais comme je sçay aussy, par la voix de tout le monde, quelles sont les grandes lumieres dont Dieu a sy liberalement pourveu Sa Majesté, j'advoue que je me suis laissé flatter d'un extresme plaisir quand j'ay pensé que s'il jettoit un moment les yeux sur cet ouvrage, qui n'a autre but que sa grandeur, il pourroit ne luy estre pas désagréable, et que les belles connoissances qu'il a acquises devant l'âge, et les expériences, et qui luy sont venues comme par une science infuse,

luy feront voir combien il luy est important de corriger tant d'abus qui se sont glissez sous le regne de princes qui estoient bien loin d'estre esclairez comme luy, et de luy ressembler. Je n'ignore pas que comme il y a longtemps que cela est estably, plusieurs croyent qu'il n'est pas à propos d'y rien changer, et qu'il se faut contenter de vivre comme nos peres ont vescu : mais les choses mauvaises ne deviennent pas meilleures pour estre anciennes, et il n'est jamais trop tard de faire ce qui est bon. J'ay fait ces remarques les plus breves que j'ay peu, afin que la peur de lasser le Roy par leur longueur ne vous empeschast pas de les monstrer, ny luy de les lire, ne doubtant point que vous n'y puissiez faire de bons commentaires, et y adjouster tout ce qui sera besoin; que sy je vois, par le succès, qu'elles ayent eu le bonheur de plaire à Sa Majesté, je luy pourray faire encore quelques autres ouvertures qui ne luy seront pas moins importantes, que je vous envoyeray comme celle cy, et seray ravy de luy faire voir par vostre moyen qu'il y a un de ses sujets qui, sans avoir l'honneur d'estre conneu de luy, ne laisse pas de veiller pour sa gloire, et qui tiendra ses peines bien récompensées sy Sa Majesté les peust approuver, et en tirer quelque advantage. Ce m'en sera tousjours un fort grand, quoyque vous ne puissiez jamais sçavoir qui je suis, de vous avoir peu tesmoigner combien je vous honore, et jusques à quel point le bruit de vostre vertu me fait estre.

Vostre, etc. (1)

(1) Il est singulier que le marquis de Fontenay, en envoyant cette lettre au cardinal Mazarin, ait cru devoir garder l'anonyme.

MÉMOIRE

SUR

LE RANG DES PRINCES [1].

Le titre et le rang de prince, accordé despuis peu à des maisons qui n'avoient pas accoutumé de l'avoir, ayant fait parler beaucoup de gens, les uns pour l'approuver et les autres pour le condamner, je diray icy quelques petites remarques que cela a donné subject de faire.

Que ceux des maisons de Longueville, de Nevers, de Luxembourg, et autres principales du royaume, ne se faisoient point appeler princes quand le roy François I vint à la couronne, ny mesme les princes du sang, qu'on ne nommoit ordinairement en ce temps là que *les seigneurs du sang*.

Que la coutume en vient d'Allemagne, où il est fort en usage, estant pris tant par tous les ducs, marquis et autres, qu'on appelle communement princes de l'Empire, que par tous leurs descendants, qui prennent les mesmes titres que leurs peres, s'appellent comme eux, et en tiennent le rang.

Que celle de France est tout au contraire, n'y devant

(1) Fontenay a déjà traité cette matière dans la première partie de ses Mémoires. Il entre ici dans quelques nouveaux développemens, qui ont fait penser qu'il ne seroit pas inutile de donner cette pièce dans la forme de Mémoire.

avoir que celuy qui a effectivement le titre qui en prenne le nom et le rang; tous ceux qui n'en ont point, quoyque descendus de ceux qui en ont, n'estant connus que pour gentilshommes, et ne tenant point d'autre rang.

Que le droit commun, et qui s'observe partout, est que ceux qui entrent dans un pays pour s'y habituer se soumettent aux lois et aux coutumes qu'ils y trouvent establies, sans les pouvoir changer, ny y apporter celles du lieu d'où ils viennent.

Que cela se peust prouver par plusieurs exemples, mais particulierement par celuy de don Pedre de Médicis, frere du grand duc Ferdinand et du duc d'Aumale, lesquels, quoyque de maisons souveraines, n'eurent point d'autre rang à Madrid et à Bruxelles que de grands d'Espagne; de ceux qui sont présentement dans le royaume de Naples, issus des ducs de Mantoue, qui, n'estant point ducs, n'y ont point de rang particulier; et des princes de la maison d'Austriche, qui sont traités en Allemagne comme archiducs, et non comme princes du sang d'Espagne.

Que, suivant ceste maxime, Claude de Lorraine, comte de Guise, qui fust le premier de ceste maison qui vinst demeurer en France, céda du commencement, parcequ'il n'estoit que comte, à M. de Longueville qui estoit duc, et prist la charge de premier chambellan, luy estant grand chambellan.

Que, se trouvant despuis avec plus de crédit auprès du Roy, il obtint d'estre fait duc et pair, qui estoit lors le premier honneur du royaume; après quoy il pretendist devoir précéder M. de Longueville, qui n'estoit pas pair.

Qu'il voulust ensuite se faire reconnoistre et appeler prince, à la mode d'Allemagne, afin qu'en vertu de ceste qualité, qu'il mettoit au dessus de celle de pair, et qui, selon l'usage de ce pays là, passe à tous les descendants, luy et les siens peussent marcher devant tout le monde sans difficulté.

Qu'il ne luy réussist pas tant que le roy François vescust, parcequ'il n'aimoit point les nouveautés, et en voyoit les conséquences; et aussy que tous les grands du royaume ne s'y accordoient pas, une tradition assés commune apprenant que toutes les fois qu'on l'appeloit prince devant le comte de Sainct-Paul, duquel pourtant il avoit espousé la sœur Antoinette de Bourbon, il s'en moquoit, et disoit : « Vous parlez alle-« mand en françois, » prétendant faire entendre que s'il vouloit de la principauté, il devoit la chercher en Allemagne et non en France, où il n'y en pouvoit avoir que pour les princes du sang.

Que le roy Henry II, qui estoit plus facile et fort gouverné, ayant succédé à François premier, François duc de Guise, et Charles cardinal de Lorraine, enfants de Claude, et les plus grands personnages de leur siecle, eurent tant de crédit auprès de luy, qu'il leur permist, et à tous leurs freres, de prendre le titre de princes, avec tous les mesmes attributs qu'ils ont aujourd'huy : ce qu'ils ne peurent pourtant pas faire sans que ceux de Longueville, de Savoie, de Nevers et de Luxembourg ne fissent le mesme.

Que le consentement du Roy et mesme une volonté bien expresse y fussent absolument nécessaires, on n'en peust pas douter, une nouveauté sy préjudiciable à tous les grands du royaume, qu'ils mettoient par

ce moyen au dessous d'eux et de toute leur postérité, ne pouvant pas avoir esté soufferte sy le Roy n'y fust intervenu, et ne l'eust autorisée.

Mais qu'il s'en voit presentement une preuve certaine en la personne du prince palatin, lequel, bien que fils et petit-fils de roy, et fils et frere d'eslecteur, dont la dignité est bien plus grande en Allemagne que de duc de Savoie et de Lorraine, n'est pas néanmoins reconnu pour prince, parceque le Roy ne le veut pas.

Que puisque c'est une chose qui despend purement de luy, la pouvant donner ou empescher comme il luy plaist, il ne semble pas que ceux des maisons de Savoye, de Lorraine et autres ayent aucun subject de se plaindre s'il fait ceste grace à ceux qui ne l'ont point, quand bien ils ne seroient pas descendus de souverains; n'estant pas obligé, lorsqu'il donne à diverses personnes des dignités pareilles, de regarder s'ils sont de mesme qualité.

Que ce qu'ils disent que c'est parceque cela ne se peust faire que pour ceux des maisons souveraines est une chose sans fondement, et qu'ils ne sçauroient prouver par quoy que ce soit; les roys, qui ont seuls toute puissance dans leur royaume, n'y ayant point dérogé à cest égard.

Qu'ils devroient d'autant moins prétendre de les y assujettir, que c'est contre ce qui se pratique en Allemagne, d'où ils tirent toutes leurs forces; le comte de Virtemberg ayant esté fait duc il n'y a pas longtemps, et par conséquent prince (ce que comme comte il n'estoit pas), et l'Empereur faisant tous les jours de nouveaux princes de l'Empire, sans considérer leurs qualités précédentes.

Que ceste nécessité qu'ils veulent imposer n'est que pour prouver que toute la grandeur qu'ils ont ne vient que d'eux, et à cause de leur naissance; et non pas des roys, ausquels ils ne la doivent pas, et ne leur en ont point d'obligation.

Qu'on ne sçait pas comme les roys qui ont succédé à Henry II l'ont peu souffrir, ny quels avantages ils ont pensé en tirer. Mais il est bien certain qu'il n'y a lieu hors du royaume où on ne s'en estonne et où on ne croye qu'ils se font grand tort; et qu'il leur est mesme honteux d'aller prendre en Savoye, en Lorraine et en autres lieux des gens pour tenir les premieres places de leur Estat, comme s'ils ne pouvoient pas les donner à leurs subjects, ou n'en avoient point qui en fussent dignes; estant en cela moins puissants ou moins clairvoyants que tous les autres princes, qui n'en usent pas ainsy, et se gardent bien de rabaisser ce qu'ils font pour eslever ce qu'ils ne font pas. Ce qui cause un tel mespris des ducs de France dans toutes les autres nations, dont le coup retombe en quelque sorte sur les roys, qu'ils ne les croyent pas comparables aux grands d'Espagne, puisqu'ils ne sont pas les premiers de leur pays, comme eux le sont du leur.

Que sy on veut prendre pour excuse que c'est pour estre servis par des gens de plus grande qualité que ne sont leurs subjects, on peust respondre, sans s'arrester à ce qu'il y en a qui ne leur céderoient ny en ancienneté de maison ny en grandeur d'alliance, que quand on ne leur donneroit pas tous ces avantages, ils ne laisseroient pas d'y venir, puisque, comme j'ay dit cy dessus, ils ont bien esté dans ces derniers temps en Espagne sans les avoir, et que la mesme chose s'est faite

plus anciennement, comme il se voit par l'amiral de Castille et le comte Northumberland, descendus des roys d'Arragon et des ducs de Brabant, qui n'ont jamais tenu d'autre rang en Castille ny en Angleterre que celuy de leurs titres, ny leurs cadets eu aucuns priviléges qui les ayent distingués de tous les autres.

Qu'on peust encore ajouter à cela un autre interest fort important pour les roys, qui est que ceste hauteur qu'ils leur ont laissé prendre, et la maniere de traiter tous les autres hommes qu'ils leur ont soufferte, leur a tellement enflé le cœur et abusé le monde, que comme s'ils estoient d'un genre différent des autres, et que toutes choses leur fussent permises, il n'y a rien qu'ils n'ayent osé entreprendre, et à quoy force gens ne leur ayent aidé, croyant qu'il leur estoit deu; d'où est venu la Ligue, qui a failly destrôner les roys.

A quoy je pense bien qu'outre la faute des roys, il y en a encore de celle des particuliers, qui ont une sy grande foiblesse et vénération pour les estrangers, qu'ils les estiment plus qu'eux, et les mettroient volontiers sur leurs testes.

Que c'est ce que les Espagnols ne font pas, qui les sçavent bien humilier et tenir dans l'ordre : tesmoing le duc de Modene, lequel estant allé en Espagne, fust obligé de donner la main (1) chez luy à tous les grands, qui sont trop fiers pour souffrir qu'on en usast autrement. Et estant peu de temps après venu en France, il ne laissa, bien qu'il ne la donnast à personne, d'estre visité de tout le monde.

Qu'il est certain que tous ces défauts ne se sçauroient bien réparer qu'en remettant les choses dans

(1) *La main :* la droite.

l'ancien ordre, où on ne sçavoit ce que c'estoit de princes, les ducs revenant, comme ils estoient autrefois, les premiers de l'Estat, et n'ayant autre avantage les uns sur les autres que par l'ancienneté de leurs duchés ; réduisant ceux qui n'en auroient point, de quelque maison qu'ils fussent, à marcher après eux; dont les roys et l'Estat tireroient, outre tous les avantages que j'ay dit, une grande descharge, puisque tous les enfans des princes l'estant, cela peust aller à l'infiny, et que des ducs il n'y en a qu'un qui le puisse estre.

Que sy toutefois le Roy vouloit sy absolument avoir des princes, qu'il ne considérast ny ses intérests ny ceux de tous les François qui y sont fort blessés, il ne doit pas seulement conserver ceux qu'il a desja faits, mais en faire encore d'autres, tant pour montrer que toutes les grandeurs de son royaume ne viennent que de luy, et qu'il en est la vraye et unique source, la Savoye, la Lorraine et autres lieux, qui n'ont rien de commun avec la France, n'y ayant nulle part, que parcequ'aussy le grand nombre en faisant diminuer l'estime et l'autorité, ils ne pourront pas penser à s'en prévaloir contre les roys, ny à usurper la couronne comme ils ont fait autrefois.

Surquoy je pense qu'il ne faut pas oublier de dire, pour montrer de quel esprit sont portés les estrangers au prix des véritables François, et le danger qu'il y a de les trop eslever, que dans toutes les révoltes qu'ont faites les princes du sang (dont je ne prétends pas pourtant les excuser, mais seulement en faire la remarque), au moins n'y en a-t-il jamais eu aucun qui ait eu de ces desseins-là.

C'est ce qui se peut espérer de ce grand Roy, lequel on voit dès sa plus grande jeunesse estre sy esclairé, et avoir tant d'esprit et de jugement, qu'il semble que Dieu nous l'aye donné pour réparer tous les désordres, et remettre par sa sage conduite son empire en sa premiere splendeur.

Et il ne faut pas s'imaginer beaucoup de difficulté en ce changement, puisqu'ayant desja fait les deux premiers pas, à sçavoir de les faire aller chez les princes du sang sans qu'ils leur donnassent la main, comme ils le prétendoient, et les empescher de se couvrir dans les audiences, ainsi qu'ils avoient accoutumé, il n'en reste plus qu'un à faire, qui est d'oster le tabouret aux filles et le pas devant les duchesses; et aux cadets le rang devant les ducs, et l'entrée dedans le Louvre: ceste différence qu'ils auroient encore avec tous les grands du royaume estant certainement très injuste, et ne devant estre que pour les seuls qui sont véritablement princes, c'est-à-dire qui ont l'honneur de sortir du sang royal, ausquels il estoit insupportable à tous les bons François de voir qu'ils se vouloient *tousjours* égaler.

FIN DES MÉMOIRES DE FONTENAY-MAREUIL.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE CINQUANTE-UNIÈME VOLUME.

MÉMOIRES DE FONTENAY-MAREUIL.

SECONDE PARTIE. Page 1

Négociation du mariage de Monsieur avec mademoiselle de Montpensier; et tout ce qui fut fait pour y parvenir. 1

Relation ou Journal du siége de La Rochelle; secours de Casal par le Roy en personne; et retour en Languedoc, jusqu'à la reddition de Montauban. 25

Relation de la rupture du cardinal de Richelieu avec la Reine mere; et de la sortie du royaume de cette princesse. 168

Relation de la campagne de Lorraine, en 1635. 197

Relation de ce qui se passa depuis la déclaration de la guerre contre les Espagnols, jusqu'à la prise de Corbie et de La Capelle par les troupes de Sa Majesté. 240

Relation de ce qui s'est passé à Rome entre les ambassadeurs d'Espagne et de Portugal, le 20 aoust 1642. 281

Relation du desmeslé qui arriva entre le cardinal Barberin et le duc de Parme, ainsi que de ce qui se passa entre le pape Urbain VIII et le duc de Parme après la prise de Castre. 297

Relation de ce qui se passa pour faire réussir l'élection d'Innocent X, et pour obtenir un chapeau pour l'archevesque d'Aix, frere du cardinal Mazarin. 310

Mémoire donné à M. de Chavigny, secrétaire d'Etat, le

25 mars 1634, sur l'état présent de la cour d'Angleterre. Page 358
Lettre à M. le cardinal Mazarin. 365
Mémoire sur le rang des princes. 367
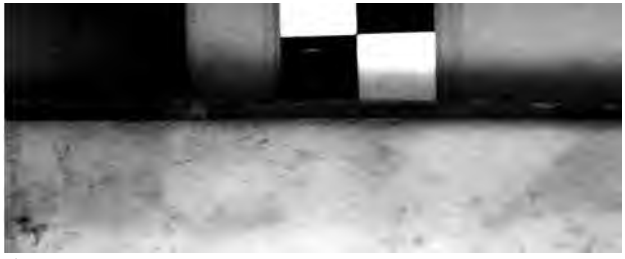
FIN DU CINQUANTE-UNIÈME VOLUME.